

L. BONNEVILLE DE MARSANGY

LE Cte DE VERGENNES



E. PLON
NOURRIT ET Cie
ÉDITEURS

1898



LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY

LE

COMTE DE VERGENNES

SON AMBASSADE EN SUÈDE

1771 — 1774

Avec un portrait en héliogravure



PARIS

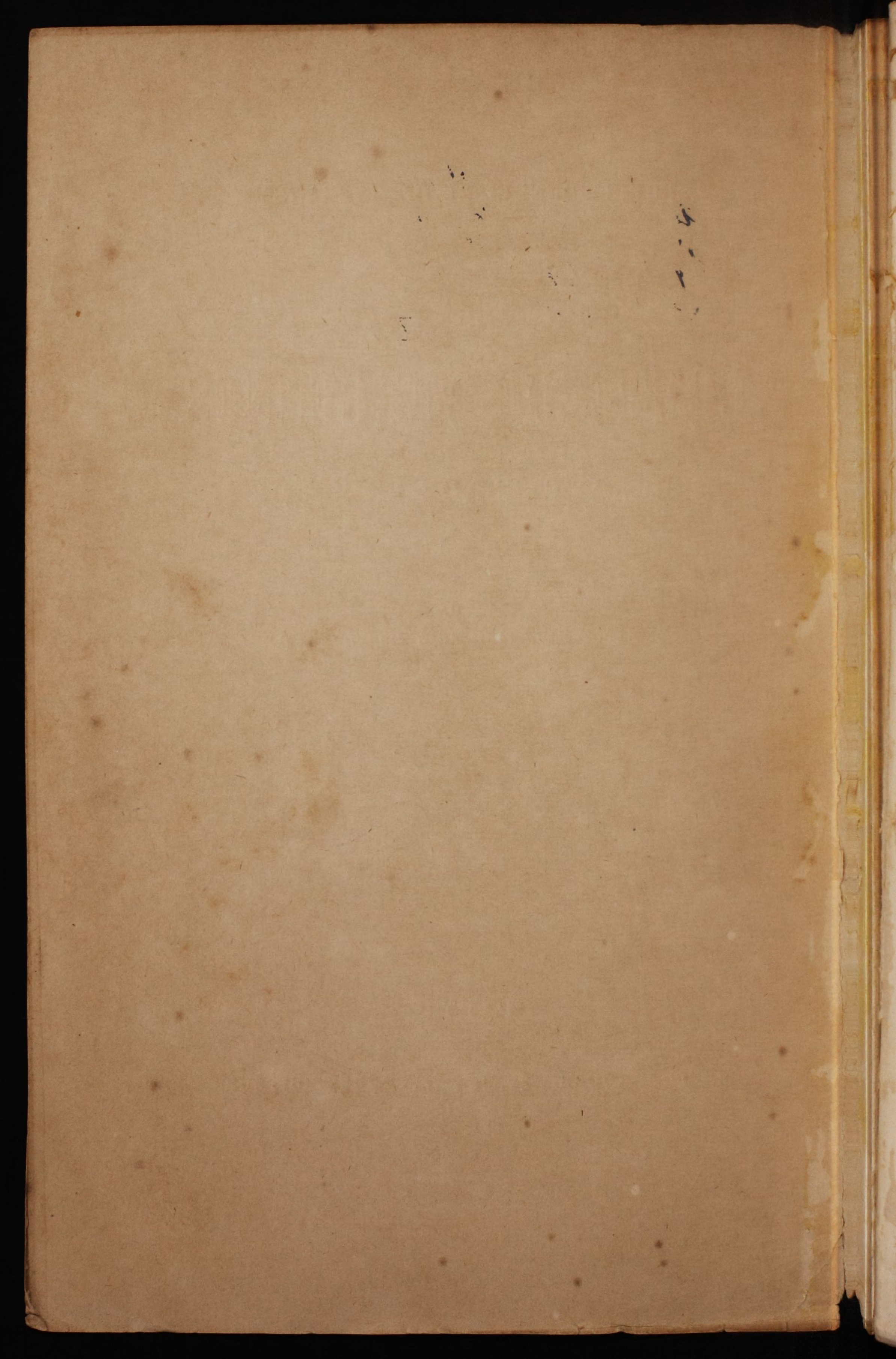
LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

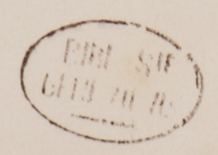
—

1898



LE

COMTE DE VERGENNES



Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en décembre 1897.

DU MÊME AUTEUR

Madame Campan à Écouen. Étude historique et biographique d'après des lettres inédites et les documents conservés aux Archives nationales et à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, 1879. Un volume in-8°, avec gravure. Prix. . . . . 7 fr. 50

Journal d'un volontaire de 1791. 1888. Un volume in-16. Prix. 3 fr. 50

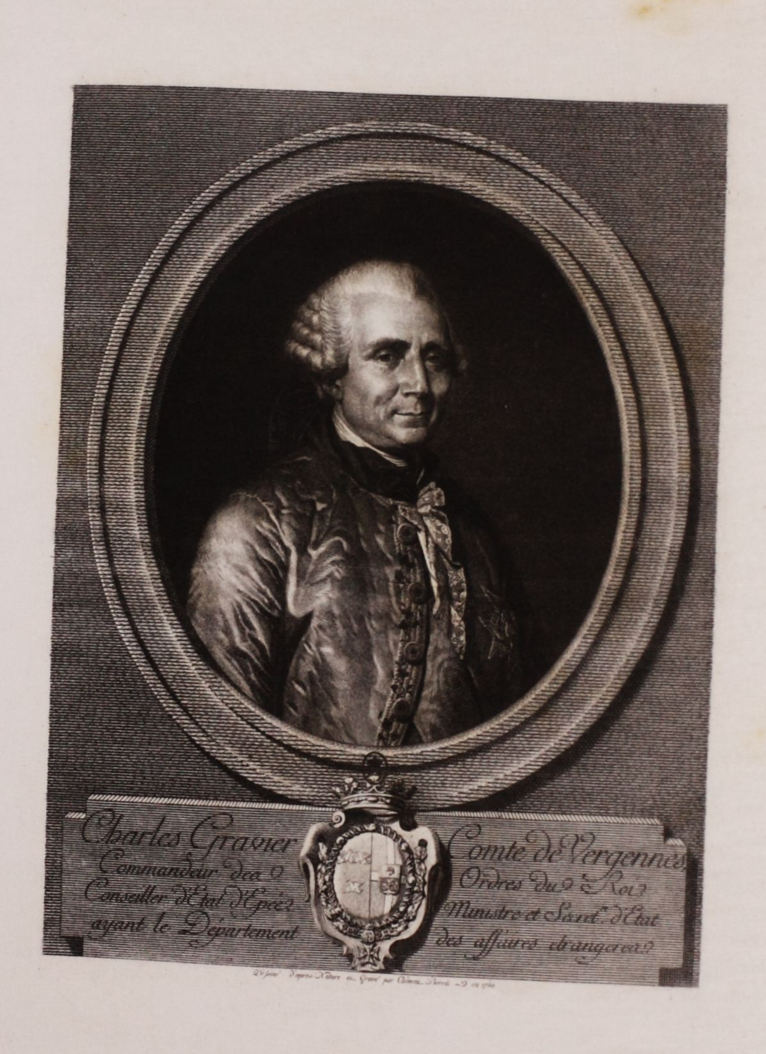
Madame de Beaumarchais, d'après sa correspondance inédite, 1890. Un volume in-8° avec portrait. Prix. . . . . 7 fr. 50

Le chevalier de Vergennes. Son ambassade à Constantinople. 1894. Deux volumes in-8°. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) Prix. 15 fr.

Autour de la Révolution. 1895. Un volume in-16. Prix. . . . . 3 fr. 50

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 3078.




Charles Gravier Comte de Vergennes
Commandeur des Ordres du Roi
Conseiller d'Etat d'Epée Ministre et Secrét. d'Etat
ayant le Département des affaires étrangeres

LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY

LE
COMTE DE VERGENNES

SON AMBASSADE EN SUÈDE

1771 — 1774

Avec un portrait en héliogravure



PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

—

1898

Gunnar W. Lundberg
Paris

AVANT-PROPOS

Le précieux et flatteur accueil dont l'Académie française a honoré nos précédents volumes sur l'ambassade de M. de Vergennes à Constantinople, nous a encouragé à étudier la suite de la carrière du célèbre diplomate.

Nous donnons aujourd'hui le récit détaillé de son ambassade à Stockholm, qui ne dura guère que trois années, mais qui s'est trouvée mêlée à l'un des événements les plus mémorables de la seconde moitié du siècle dernier : la révolution de 1772.

En dehors des nouveaux aperçus qu'elles contiennent sur la politique extérieure de Louis XV, les pages qui suivent forment comme un chapitre détaché de l'histoire toujours si mouvementée et si curieuse de la Suède.

Paris, le 15 décembre 1897.

LE
COMTE DE VERGENNES

CHAPITRE PREMIER

Le 12 février 1771, à huit heures et demie du soir, le roi de Suède, Adolphe-Frédéric, décédait subitement au château de Drottningholm, près Stockholm. Il était en train de faire une partie de cartes avec des sénateurs, quand il s'affaissa tout à coup ; aucun soin ne parvint à le rappeler à la vie. L'autopsie, pratiquée le surlendemain par le célèbre praticien Acrell, constata une attaque d'apoplexie causée par un accident gastrique.

Adolphe-Frédéric, né le 14 mai 1710, était âgé de soixante et un ans. Il appartenait à la maison de Holstein-Gottorp-Eutin, dont il fut le premier représentant sur le trône de Suède. Il avait épousé Louise-Ulrique de Prusse, sœur du grand Frédéric, et il devait à la Russie son élévation au pouvoir souverain.

Lorsque, le 30 novembre 1718, Charles XII, au dire de Voltaire, « l'homme le plus extraordinaire peut-être qui ait jamais été sur la terre », fut tué dans la tranchée ouverte par lui contre la forteresse de Frédrikshall, l'héritier légitime de la couronne de Suède se trouvait être Charles-Frédéric, duc de Holstein; mais, au mépris des droits incontestables de ce prince, les États de Suède assemblés élurent pour reine, le

21 février 1719, Ulrique-Éléonore, sœur de Charles XII, mariée à Frédéric de Hesse-Cassel. Ils avaient subordonné cette élection à l'engagement, par cette princesse, de renoncer à l'autorité absolue que son glorieux frère avait restaurée. En conséquence, une nouvelle constitution fut rédigée et acceptée, partageant les attributions du gouvernement entre la Royauté, le Sénat et les États.

Même limité de la sorte, le fardeau des affaires publiques fut encore trouvé trop lourd par Ulrique-Éléonore, dont la nature timide et modeste se complaisait beaucoup plus dans la lecture et l'étude que dans le faste et l'apparat d'une cour. Entièrement dominée, d'ailleurs, par son époux, qui avait su lui inspirer une confiance aveugle et une affection prête à tous les sacrifices, elle résolut, dès la seconde année de son règne, de se décharger entre ses mains des devoirs et des soucis du trône. Cette proposition ayant été favorablement accueillie par la Diète, le prince-époux fut proclamé, le 26 mars 1720, roi de Suède sous le nom de Frédéric Ier.

Ulrique-Éléonore, après avoir passé de longues années dans le silence et la retraite, terminait, en 1741, son existence paisible et oubliée ; elle ne laissait pas d'enfants, et, Frédéric Ier ne s'étant pas remarié, la royauté était encore une fois exposée, dans un avenir plus ou moins rapproché, aux hasards et aux dangers d'une élection.

Sans doute, suivant l'ordre héréditaire, la succession éventuelle de la couronne de Suède revenait à Charles-Pierre-Ulric, fils du feu duc de Holstein, qui aurait dû être reconnu roi à la mort de Charles XII ; mais ce jeune prince s'était donné à la Russie. La tsarine Élisabeth l'avait récemment adopté et déclaré héritier présomptif de son vaste et puissant empire.

Afin d'assurer, dès à présent, sans secousse, la future transmission du sceptre de Suède, un parti important songeait à faire désigner par avance, en qualité de successeur de Frédéric Ier, un prince de Danemark. Élisabeth s'y opposa de toutes ses forces, prévoyant qu'un tel projet, s'il se réalisait,

aurait pour conséquence certaine l'union du Danemark et de la Suède, au préjudice des intérêts de la Russie. Aussi, profitant des avantages et de l'autorité dus aux récents succès de ses armes contre les troupes suédoises, mit-elle comme condition à la paix, qui lui était demandée, que la succession au trône de Suède serait actuellement arrêtée et que l'héritier présomptif de Frédéric Ier ne serait autre que Adolphe-Frédéric de Holstein, alors évêque luthérien de Lubeck et administrateur du duché de Holstein-Gottorp.

C'est ainsi que, le 23 janvier 1743, Adolphe-Frédéric avait été élu prince de Suède, élection suivie, entre cet État et la Russie, de la paix signée, le 18 août, à Abo. Frédéric Ier n'étant mort qu'en 1751, Adolphe-Frédéric ne devint effectivement roi qu'à cette date.

Son règne ne devait être qu'une longue période d'agitations et d'orages; et, pourtant, ce prince était animé de louables et généreuses intentions; son cœur s'inspirait des sentiments d'humanité les plus respectables. Il faisait volontiers abnégation de lui-même et ne songeait qu'au bonheur et à la prospérité de son peuple; mais son caractère facile, conciliant et faible ne lui permit jamais de s'élever à des résolutions viriles et supérieures aux événements qui se dressèrent en face de lui. Il s'adonna tout entier au développement des institutions de charité et de bienfaisance; fonda une société d'assurance, des établissements d'instruction pour la jeunesse, des maisons d'assistance pour les indigents et les malades, des asiles pour les vieillards; il honora et protégea les arts et les sciences; enfin il réorganisa l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La politique lui fut moins favorable. En acceptant la succession présomptive de la couronne, il avait dû jurer de maintenir la forme de gouvernement acceptée ou plutôt subie par la sœur de Charles XII. Or, le partage mal défini du pouvoir entre la Royauté, le Sénat et les États devint une occasion incessante de difficultés et de conflits. Personnellement, Adolphe-Frédéric se fût, sans doute, résigné à un rôle passif et effacé,

mais la reine Louise-Ulrique (1), son épouse, intelligente autant que fière, en vraie sœur de Frédéric II, était avide des honneurs et du pouvoir suprêmes ; elle ne pouvait tolérer aucun amoindrissement de la royauté et n'agissait qu'en vue de parvenir à faire restituer au roi les droits et prérogatives d'un monarque absolu.

Encouragées plus ou moins ouvertement par ses projets et par ses espérances, des ambitions effrénées surgirent avec leur cortège accoutumé de cabales et d'intrigues ; des factions irréconciliables se formèrent : il en résulta les plus coupables excès, lesquels, en bouleversant le pays, en ébranlant les bases mêmes de la monarchie, achevèrent de faire perdre à la royauté toute autorité et tout prestige. Les passions subversives gagnant de proche en proche, la nation se trouva bientôt divisée, en dehors de la cour, en deux partis à peu près d'égale force, dont l'un, celui des Chapeaux, tendait à constituer une oligarchie en dotant le Sénat d'un pouvoir aristocratique à peu près sans bornes ; tandis que l'autre, défenseur exalté des libertés populaires et de l'omnipotence des États, se décora de la désignation plus modeste de Bonnets (2).

On s'est plu à voir dans la lutte acharnée de ces deux factions une réminiscence attardée des Guelfes et des Gibelins. Le temps et le climat y avaient, du moins, apporté des nuances notables. En Toscane, chacun sans cesse recourait aux armes ; les campagnes étaient dévastées, les villes pillées ; le sang coulait à flots. En Suède, la bataille ne se livrait qu'à l'aide de Diètes, de procès, de violences d'apparence légale. Toutefois, au Nord comme au Midi, le pays offrait le lamentable spectacle des mêmes haines de famille, des

(1) Fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, Louise-Ulrique était née à Berlin, le 24 juin 1720. Le soin de son éducation avait été confié à Mlle de Montbail, puis à la baronne de Blaspiel. Elle avait le goût des arts et des lettres et avait connu à Potsdam Voltaire, Maupertuis et plusieurs autres célèbres philosophes et écrivains de l'époque. Voir le récent ouvrage que lui a consacré M. de Heidenstam sous le titre : *Une sœur du grand Frédéric.*

(2) Quelle est l'origine de ces appellations de *Chapeaux* et *Bonnets?* La plus probable, croyons-nous, provient de la différence de costumes des hautes classes et des classes populaires.

mêmes complots entre les classes rivales, de la même basse corruption, en un mot de la même anarchie. Ainsi que de l'ancienne Rome on pouvait dire : *Igitur primo pecuniæ, dein imperii cupido crevit; ea quasi materies malorum omnium fuere; namque avaritia fidem, probitatem, cæterasque artes bonas subvertit, pro his superbiam, crudelitatem, deos negligere, omnia venalia habere edocuit* (1).

Adolphe-Frédéric eut le tort d'accorder successivement sa confiance à chacun des antagonistes; mais les Bonnets considérèrent comme éminemment suspectes et équivoques les avances à eux faites; et, de leur côté, les Chapeaux se défièrent quand la cour parut leur revenir. Tour à tour battu en brèche par le Sénat et les États, suivant la majorité que les hasards des élections y faisaient siéger, le roi n'eut plus une faute à commettre. Malgré cela, toujours indécis et timoré, il essaya encore de louvoyer; après quoi il esquissa quelques velléités de résistance en refusant de sanctionner certaines mesures que sa conscience réprouvait.

Le Sénat passa outre; il alla même jusqu'à imposer au souverain l'humiliation de consentir sa propre déchéance en laissant ce corps, par les plus scandaleuses confusion et usurpation de pouvoirs, faire usage, en son lieu et place, du sceau royal : ce qui équivalait à supprimer les derniers droits et les prérogatives les plus essentielles de la couronne. « On serait tenté de croire, écrit un diplomate anglais contemporain, que les Suédois avaient voulu se venger sur la dignité royale de l'insulte que leur avait faite Charles XII en les menaçant de leur envoyer une de ses bottes pour les gouverner. Ils semblent, en revanche, avoir voulu réaliser eux-mêmes la menace ironique de Charles en ne laissant à leur monarque aucune espèce de puissance (2). »

(1) La soif de l'argent et du pouvoir alla croissant et devint la source de tous les maux. La cupidité étouffa la bonne foi, la probité, les bons principes; elle y substitua l'arrogance, la dureté, l'irréligion; elle apprit à tout vendre. (Salluste, *De bello jugurthino,* cap. xvi.)

(2) *Histoire de la dernière révolution de Suède,* par Charles-François

De pareils attentats provoquèrent chez plusieurs grands seigneurs un mouvement d'indignation et de révolte qu'ils ne purent contenir. Une conspiration s'ourdit dans l'ombre afin d'affranchir la royauté d'une aussi intolérable servitude. Mais le secret est découvert au moment où le complot va être exécuté ; les chefs des conjurés, parmi lesquels le baron Horn et le comte Brahe, sont arrêtés, mis à la question, jugés, condamnés ; ils subissent le dernier supplice, malgré les prières désolées du roi et de la reine, en vue de leur sauver la vie.

La rivalité des puissances étrangères acheva de jeter le trouble dans les différentes classes de la société. La France, appuyant l'alliance de la Suède et du Danemark, s'ingéniait à contrecarrer les menées de la Russie, soutenue par l'Angleterre répandant l'or dans les rangs des Bonnets.

Entouré d'écueils et abreuvé de dégoûts, Adolphe-Frédéric finit par se jeter dans les bras de la France. Il était du même âge que Louis XV et, au temps de sa jeunesse, avait visité Versailles (1729). Les deux cours se lièrent par un traité de subsides ; mais cette tardive résolution ne réussit pas à délivrer le prince de cet inévitable dilemme qui s'imposera toujours aux chefs d'État hésitants et faibles en lutte avec les députés de la nation : se démettre ou se soumettre. Le roi de Suède ne sut pas même opter. D'abord, conseillé par le jeune prince royal, alors âgé de dix-huit ans, et soutenu par l'envoyé de Louis XV, le comte de Modène, il essaya, une fois encore, avec l'aide de quelques Chapeaux résolus, de briser le cercle qui l'étreignait. N'y pouvant parvenir, il signait, le 12 décembre 1768, son abdication ; mais, jusqu'au bout incapable de fermeté et d'esprit de suite, il céda de nouveau aux sollicitations et aux promesses, reprit, moins de huit jours après, son abdication, et se résigna à la soumission. Depuis lors il ne fut plus, en quelque sorte, que l'ombre d'un souverain.

Sa mort, que sa parfaite santé ne pouvait faire prévoir,

Sheridan, écuyer de Lincoln's Inn, secrétaire de l'envoyé de la Grande-Bretagne en Suède. Londres, 1783.

n'en occasionna pas moins, de toutes parts, une indicible consternation (1). Il y eut, à la résidence royale, des scènes émouvantes de désolation. La reine, sa veuve, ne résista pas à son immense douleur. Elle s'isola dans ses appartements, s'empressa de renvoyer les joyaux de la couronne, refusa tout aliment; elle dut s'aliter et être saignée; et son état, dans le premier moment, ne laissa pas d'inspirer des craintes sérieuses. Son second fils, le prince Charles, le seul alors à Stockholm, fut pris de violentes convulsions. Sa fille, Sophie-Albertine, coadjutrice de l'abbaye de Quidlinbourg, se jeta aux pieds de sa mère et, arrosant ses mains de larmes, s'écria : « J'atteste le ciel que je ne me séparerai pas de vous. Je ne vous abandonnerai jamais. Je veux consacrer tous les instants de ma vie, avec plus de passion encore que par le passé, à vous aimer et à chercher à vous consoler du coup affreux qui vous tue (2). »

Dans la ville et bientôt dans le reste du royaume, la surprise et la tristesse furent aussi générales que sincères, car Adolphe-Frédéric, au cours des vingt années de son règne, s'était attiré l'affection de ses sujets et la méritait.

Si, en tout temps, le décès subit du chef de l'État et le changement de règne qui en résulte sont de nature à provoquer de graves et légitimes appréhensions, le péril, en Suède, se montrait d'autant plus imminent et redoutable que les deux factions des Chapeaux et des Bonnets allaient de nouveau s'entre-choquer pour s'emparer du pouvoir; et, précisément, le prince royal, héritier de la couronne, était alors absent, voyageant à l'étranger. C'est, en effet, à Versailles que lui parvint la nouvelle de la mort de son père et de son élévation au trône.

Aussitôt que le décès d'Adolphe-Frédéric avait été officiel-

(1) L'armée notamment était fort attachée à Adolphe-Frédéric. On rapporte que, lorsque son décès fut annoncé au régiment des gardes, un des soldats tomba mort, foudroyé par l'émotion.

(2) Dépêche de M. Barthélemy du 13 février 1771. Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259. — La princesse Sophie-Albertine, en effet, ne se maria pas. Elle mourut en 1829, sans avoir quitté sa famille et sa patrie.

lement constaté, le Sénat s'était assemblé et avait proclamé roi le prince royal sous le nom de Gustave III. Dès le lendemain, 13 février, à midi, des hérauts d'armes se rendirent, suivant l'usage, sur les principales places de Stockholm, pour signifier publiquement cette proclamation. Partout le peuple accueillit le nom de son nouveau maître avec des démonstrations non équivoques de sympathie et de joie, malgré les efforts tentés par quelques dissidents pour entraver l'élan de ces manifestations spontanées.

Puis, le Sénat, en présence des présidents des divers collèges ou départements administratifs, des chefs de l'armée et des tribunaux, prêta serment de fidélité à Gustave III. Cela fait, il se transporta auprès de la princesse royale, Sophie-Madeleine de Danemark, qui n'avait point accompagné hors du royaume le prince son époux, afin de la saluer en qualité de reine de Suède. Enfin, reprenant séance, le Sénat reçut le serment de fidélité du prince Charles; mais telle fut l'émotion de celui-ci qu'il s'évanouit plusieurs fois durant la cérémonie et se trouva incapable de prononcer une seule parole.

L'heure était trop solennelle et trop grave pour ne pas comporter des résolutions décisives. Aux sénateurs seuls, en raison de l'éloignement du roi, incombait la charge de sauvegarder les droits de la dynastie et le salut de l'État; car la cour, en deuil pour un an, privée de tout appui et de toute direction, restait entièrement confinée dans l'accablement de sa douleur.

Tout d'abord, on fit partir sur l'heure pour Paris le baron Ornfelt, chambellan du prince Gustave, pour l'informer des événements. Le lendemain 13, le Sénat donna le même ordre au lieutenant général baron Ulric de Scheffer (1), afin d'aller complimenter le nouveau roi et lui porter à signer l'acte d'adhésion à la constitution, qui était le premier acte du règne.

(1) La plupart des membres de la noblesse suédoise prenaient, à la cour de Louis XV, la particule qui n'est pas usitée dans leur pays. Nous la leur avons conservée, puisqu'en France ils sont généralement ainsi connus.

A Stockholm, il y avait la plus impérieuse urgence à pourvoir au maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Dans ce but, les sénateurs, siégeant en permanence, prescrivirent la fermeture des portes de la ville, refusant la délivrance de chevaux de poste, même aux courriers des ambassadeurs. Pendant ce temps, ils hâtaient la reconnaissance du roi par les corps et autorités de la capitale; et, comme tout changement de règne entraînait la convocation de la Diète, le Sénat, pour prévenir et calmer les mouvements des esprits, trop faciles à présager, fit annoncer, sans plus tarder, la réunion de cette Diète, mais en prenant la précaution d'en fixer l'ouverture à une date aussi lointaine que le permettait la loi, soit au 13 juin de l'année courante (1).

(1) Nous trouvons, dans la *Gazette de France* du 25 mars 1771, le texte du rescrit adressé, au nom du roi, aux États, pour la convocation de la Diète : en voici la traduction.

« Nous, Gustave, par la grâce de Dieu, roi de Suède, des Goths et des Vandales, etc., héritier de Norvège, duc de Sleswig-Holstein, etc., à nos amés et très fidèles sujets les États du royaume, les Comtes, les Barons, les Évêques, la Noblesse, le Clergé, les Officiers militaires, les Bourgeois des villes et Paysans qui ont des possessions dans les limites du royaume de Suède et du grand duché de Finlande, salut, faveur et affection particulière.

« D'après les lettres que nous avons expédiées pour toutes les parties du Royaume, nos Gouverneurs de province et autres Officiers vous auront sans doute appris comment, par la disposition de la Providence, une mort inopinée, mais en même temps tranquille, en terminant, à notre grand regret, les jours de notre très aimé et honoré Seigneur, père et prédécesseur, le très puissant Roi Adolphe-Frédéric, de glorieuse mémoire, l'a délivré des soins qui accompagnent la Royauté. Les preuves que vous avez données, non seulement de votre zèle et de votre fidélité, mais encore de votre vénération et de votre amour pour l'auguste personne de Sa Majesté et pour toute sa Famille royale, ne nous permettent pas de douter, dans cette triste circonstance, que la perte d'un roi si généralement aimé, dont le cœur paternel veillait également au bonheur de ses sujets en général et à celui de sa famille en particulier, ne vous touche pas de la manière la plus sensible.

« C'est un grand] soulagement à la douleur dont nous sommes pénétrés, que d'être convaincus que vous y prenez une part sincère. Notre tendresse pour tout ce qui vous regarde nous fait sentir de quel poids sera pour vous une nouvelle assemblée des États, assemblée d'autant plus inattendue qu'on avait fait toutes les dispositions pour qu'elle n'eût pas lieu avant le temps déterminé par vous-mêmes. Ces dispositions ne pouvaient éprouver de changement, pendant le calme de la paix, que par le malheur qui cause notre douleur et la vôtre. Du reste, le premier soin, que nous avons à cœur et dont nous croyons devoir nous occuper d'abord comme successeur au trône, est de vous

Les jours suivants, un peu revenus de leur première émotion, les partis politiques en présence cherchèrent à reconnaître leur position respective et à se rendre compte des modifications qu'avait pu y apporter la mort du roi.

La cour perdait, en la personne d'Adolphe-Frédéric, un drapeau respectable et encore respecté, plutôt qu'un chef résolu et un guide habile et sûr.

En majorité dans le Sénat, c'est-à-dire dans le gouverne-

donner à vous-mêmes une assurance ultérieure de notre tendre attention pour vos libertés et vos droits, et en général pour le maintien inviolable des lois, devoir que nous nous sommes imposé aux yeux de l'Être suprême qui voit le fond des cœurs, que nous voulons confirmer et sceller en votre présence et auquel nous sommes résolus de tout sacrifier à présent et à l'avenir.

« Ce n'est donc pas notre désir seul, mais votre propre droit qui exige l'assemblée des États et qui nous porte à vous convoquer par ces Présentes, avec le conseil de notre Sénat, vous, nos fidèles Sujets des États de Suède, et à demander que vous vous rendiez ici dans notre résidence de Stockholm, le 13 de juin prochain, à une diète générale pour nous soutenir et nous aider de vos sages avis dans les affaires qui pourront survenir.

« C'est dans ces avis et dans votre prompte obéissance que nous reconnaissons votre zèle désintéressé pour le bien du Royaume, zèle qui a fait de tout temps l'honneur et l'ornement des vrais Patriotes suédois. Aussi notre soin le plus pressant est et sera toujours de vous donner, en toute occasion, aussi longtemps que durera le règne que nous venons de commencer au nom de Dieu, des témoignages certains de la résolution constante que nous avons prise de le fonder, ce règne, sur la clémence et la justice, et de sacrifier avec plaisir notre vie pour votre conservation: bien persuadés que votre confiance nous rendra plus léger et plus doux un fardeau qui sans cela serait trop onéreux. Nous implorons, pour cet effet, tant pour nous que pour vous, la grâce et la bénédiction du Tout-Puissant.

« Nous vous commandons en même temps, par ces Présentes, à vous tous, États du royaume, de comparaître au jour susdit dans cette résidence, et voulons que les États qui, suivant l'usage, envoient des Députés, le fassent conformément au paragraphe 47 de la forme du gouvernement et aux paragraphes 6 et 7 de l'ordonnance des Diètes, et qu'ils pourvoient ces députés de pleins pouvoirs légaux, ainsi que le porte cette ordonnance. Nous ordonnons de même que, de chaque régiment de province qui est dans ses quartiers, le colonel ou, en son absence, le lieutenant-colonel avec un capitaine, soit de cavalerie ou d'infanterie; et pareillement que de la marine, savoir de l'amirauté de Carlscrona, un chef d'escadre et un commandeur ou un capitaine; de l'amirauté de Stockholm, le chef de la flotte des galères et un commandeur ou un capitaine; et de la flotte de l'armée, le chef avec un capitaine, se rendent ici, tous pourvus de pleins pouvoirs, tels qu'ils sont énoncés ci-dessus, afin que nous donnions, au nom de Dieu et sans aucun empêchement ou délai, un commencement à la Diète et que nous vous fassions savoir nos propositions, et qu'après une heureuse conclusion, nous puissions vous permettre de

ment, les Chapeaux, ne connaissant qu'imparfaitement les idées et les tendances de Gustave III et redoutant d'instinct sa jeunesse et sa précoce valeur, sentaient leur influence singulièrement menacée et compromise ; ils ne cachaient pas leur anxiété de l'avenir ni l'infériorité dans laquelle ils allaient se trouver si quelqu'un d'autorisé et de vraiment capable ne prenait pas hardiment en main la défense de leur cause et de leurs intérêts.

Quant aux Bonnets, dès qu'ils apprirent la précipitation du Sénat à proclamer Gustave III et l'ajournement à quatre mois de la Diète, ils commencèrent à s'agiter et à protester, sans reculer devant les manœuvres les plus déloyales et les plus fâcheux excès. Sur le passage des hérauts d'armes annonçant le nouveau règne, certains d'entre eux avaient osé crier : « Non, Gustave ne sera jamais roi! » D'autres allèrent jusqu'à répandre dans les classes populaires des bruits véritablement odieux. « Le prince royal, insinuaient-ils, avait fait empoisonner son père et, s'il était parti pour l'étranger, ce n'était qu'afin d'éloigner le soupçon qu'il fût l'auteur d'un tel crime (1). » D'autres encore affirmaient que, s'ils obtenaient la majorité dans la future Diète, leur premier acte serait de déposer Gustave III et de proclamer à sa place son frère, le prince Charles. En attendant, des deux côtés, au milieu de l'inquiétude et des passions sans cesse grandissantes, Chapeaux et Bonnets se préparaient aux élections prochaines. On voit quelles difficultés et quels écueils attendaient le jeune roi à son retour dans sa patrie.

retourner chez vous. Voilà sur quoi vous avez, tous en général et chacun en particulier, à vous régler; et, après vous avoir assurés de notre protection royale, nous vous recommandons en la faveur particulière du Tout-Puissant.

« Donné à Stockholm, dans la salle du Sénat, le 13 février 1771, pendant l'absence de Sa Majesté, notre très gracieux roi et seigneur.

« *Signé :* Ekeblad, Rudenschöld, Hierne, Walwyk, Stockenström, Bielke, Scheffer, Hermanson, Beck-Friis, Schwerin, Posse, Barck, Sainclair, Snoilsky,

« P. G. Ehrencrona. »

(1) Dépêche de M. Barthélemy du 15 février 1771. — Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

Le prince royal était arrivé incognito en France, dans les premiers jours du mois de février, sous le nom de comte de Gothland. Il était accompagné du plus jeune de ses frères, Frédéric-Adolphe, voyageant sous le nom de comte d'Oland, du comte Charles de Scheffer, l'un de ses anciens gouverneurs, des barons Ehrensvœrd et Taube, d'un médecin et de quelques autres personnes de sa suite.

Le but de son déplacement était, en apparence, de s'instruire en visitant différentes cours de l'Europe; en réalité, il s'agissait de combinaisons politiques. Adolphe-Frédéric, lié par le traité de subsides avec le cabinet de Versailles et désormais livré à son influence et à ses conseils, avait décidé, sur les instances de Louise-Ulrique, d'envoyer auprès de Louis XV l'héritier du trône, pour délibérer avec lui touchant les affaires de Suède et pour se concerter sur les moyens possibles de modifier, dans le sens d'une plus grande autorité à donner à la royauté, la constitution existant depuis 1720.

Le voyage du prince royal avait été préparé de longue main. Le duc de Choiseul, dans les derniers temps de son ministère, le désirait ardemment. L'envoyé de Suède, comte de Creutz, écrivait déjà à Stockholm, à la date du 9 février 1769 : « M. de Choiseul conjure Votre Altesse Royale de faire un voyage en France pour voir le Roi. « Je vous « assure, m'a-t-il dit, que cela en vaut la peine. Il en résul- « tera les plus grands avantages pour la Suède. En se voyant, « on fera avec la plus grande facilité, dans un seul jour, ce « qu'on ne ferait pas, à distance, en un siècle. Nous travail- « lerons ensemble au bonheur et à la gloire des deux « royaumes ; nous préparerons à la Suède le destin le plus « brillant ; mais il n'y a pas de temps à perdre. Si le prince « royal voulait faire le voyage absolument incognito et sans « suite, avec le sénateur de Scheffer que le roi de France « aime, ce serait le mieux. Il faudrait partir tout de suite, « sans que personne ne sût rien, excepté le roi de France. »

A la cour de Suède, tout le monde souhaitait également l'entrevue du prince royal avec Louis XV; mais il fallait en

obtenir l'autorisation du Sénat et de la Diète. Or, de ce côté, la défiance semblait extrême. On dut négocier pendant près de deux années. Enfin, le consentement nécessaire ayant été accordé, les deux fils du roi avaient pu se mettre en route le 8 novembre 1770.

L'aîné, Gustave, avait déjà attiré l'attention des cours de l'Europe. On savait que, malgré sa jeunesse, il s'était mêlé aux affaires de son pays, au relèvement duquel il aspirait de toutes ses forces.

Né à Stockholm, le 24 janvier 1746, il venait à peine d'atteindre sa vingt-cinquième année.

Dès le premier âge, il avait été confié aux soins de la comtesse de Strömfelt, de la noble famille Wrangel, femme de haute valeur et d'un caractère enclin à la sévérité. Celle-ci étant morte en 1751, les États s'arrogèrent le droit de diriger l'éducation de l'héritier du trône : c'était subordonner cette éducation à toutes les vicissitudes de la politique. Le premier gouverneur, ainsi nommé, fut le comte Tessin, homme aimable et distingué qui, de 1739 à 1742, avait représenté la Suède en France et y avait laissé une réputation méritée de courtisan émérite et d'artiste éclairé, vrai « Lucullus suédois », au dire du marquis d'Argenson, passé maître en tous les genres d'élégance; il deviendra le Mécène des arts de sa patrie et le président autorisé de son Académie des sciences et belles-lettres.

A côté de lui se trouvait, en qualité de précepteur, Olaus Dalin, également versé dans la science de la médecine et du droit, auteur apprécié d'une histoire du royaume de Suède, mais surtout connu et redouté par ses poésies fugitives, fables, chansons, satires, ne ménageant personne et particulièrement incisives à l'égard de la noblesse et du clergé.

Le comte Tessin fut, paraît-il, un instituteur assez médiocre, plein de bonne volonté à coup sûr; mais, en voulant trop embrasser, il ne réussit qu'à dégoûter du travail son royal élève. Il avait imaginé un procédé assez étrange pour faire comprendre à sa jeune intelligence le rôle, dans l'État,

de chacun des ordres de la nation. Les comparant aux quatre éléments, « la noblesse, enseignait-il, est le *feu,* par son ardeur guerrière; le clergé l'*eau,* par la tranquillité de sa mission et par son devoir qui lui prescrit de modérer la violence des passions; la bourgeoisie l'*air,* par son industrie à étendre son commerce vers tous les climats du monde; et les paysans sont la *terre,* par l'attachement qu'ils ont à la culture ».

Si le prince royal manquait d'assiduité, il était remarquablement doué. On rapporte de lui une repartie à peine croyable chez un enfant de trois ans. Un général, frappé de la vivacité de son esprit, ayant présagé devant lui « qu'il ferait revoir un jour Gustave-Adolphe à la Suède », le petit Gustave répondit : « En croyant me flatter, vous pourriez bien dire vrai. » Un autre trait, postérieur de quelques années, a été aussi conservé. Le comte Tessin avait demandé à son élève quels étaient, parmi les Romains, jusqu'à la première guerre punique, ceux qui lui paraissaient être les plus grands hommes; Gustave cita entre autres les noms de Coriolan, de Camille et d'Appius Claudius. Puis, jugeant ses héros préférés : « Coriolan, ajouta-t-il, tout grand qu'il fut, l'aurait été bien davantage encore si son orgueil ne l'eût égaré au point de le porter à se venger de sa patrie. Camille sut plus généreusement oublier ses griefs et voler au secours de Rome aussitôt qu'il la vit en danger. Quant à Appius Claudius, il eut le tort de vouloir s'arroger le pouvoir souverain en foulant aux pieds les lois : il courut ainsi à sa perte. J'en conclus qu'une ambition démesurée fait toujours le malheur de celui qui s'y livre (1). »

Au bout de cinq années, la majorité du Sénat étant animée d'autres vues, le comte Tessin et Olaus Dalin furent disgra-

(1) Ces réflexions, qui ne sont que le commentaire, à l'aide d'exemples historiques, de la phrase *sua eum perdidit ambitio,* mériteraient à peine d'être signalées si elles n'émanaient pas d'un enfant de sept ans, et si l'acte le plus grave de la vie du jeune prince ne prouvait à quel point celui-ci les avait oubliées. La lettre qui les contient a été imprimée. — *Eines jungen Herren Antworten auf einem alten Mannes Briefe S. VIII.*

ciés et remplacés, en 1756, par le comte Charles de Scheffer et Samuel Klingenstierna.

Ce dernier, professeur à l'université d'Upsal, était célèbre comme mathématicien et géomètre. Il avait publié de nombreux ouvrages sur les sciences exactes, la marche des planètes, les rayons lumineux, l'électricité et le magnétisme.

Quant au comte de Scheffer, il avait déjà succédé au comte Tessin comme ministre de Suède en France, et il y avait conservé les relations les plus précieuses et les plus élevées. Nous aurons souvent à parler de lui dans la suite.

Les anecdotes, que nous avons reproduites ci-dessus et qui sont attestées par des documents de l'époque, ne laissent aucun doute sur l'intelligence précoce et la maturité d'esprit du jeune prince. Aussi sommes-nous surpris de voir son nouveau gouverneur le juger tout autrement. M. Geffroy cite un rapport, évidemment rédigé à cette date, par lequel M. de Scheffer rend compte aux États du degré d'instruction de l'élève qu'ils viennent de lui confier; on y lit : « Le prince royal est fort malhabile en écriture, en orthographe et en grammaire; il ne sait à peu près rien en géographie. Son horreur pour le travail est invincible. Éloigné de toute sérieuse pensée, de tout religieux sentiment, il a le cœur vide aussi bien que l'esprit (1). »

Ce jugement, dénué de bienveillance, est pour le moins excessif : il nous est, en outre, suspect; car il semble avoir pour but, en soulignant les résultats négatifs du préceptorat qui vient de prendre fin, de préparer le succès de celui qui commence. Mais, fût-il exact qu'à l'âge de dix ans le futur Gustave III ne possédât pas même les éléments de l'instruction primaire, en cela il eût ressemblé au futur Pierre Ier, dont on a pu dire : « A seize ans, sa calligraphie restait faible, son orthographe lamentable, et il en était à apprendre les deux premières règles de l'arithmétique (2). » Ce qui ne

(1) *Gustave III et la cour de France,* t. I.
(2) Waliszewski, *Pierre le Grand.*

l'a pas empêché de devenir le plus grand souverain et le fondateur à jamais illustre de la Russie.

S'il est vrai que l'éducation décousue et mal réglée de la première enfance du prince royal de Suède eût retardé son savoir, elle ne lui avait été, semble-t-il, que favorable au point de vue physique. C'est une erreur de croire qu'aux siècles passés les princes fussent tous élevés dans la mollesse et l'indolence. En parlant du duc de Bourgogne et de son frère, M. le comte d'Haussonville nous édifie à cet égard : « Quelque chaud, quelque froid, quelque vent qu'il fît, dit-il, les jeunes princes ne sortaient jamais que tête nue. Ils se promenaient tous les jours à pied ou à cheval par tous les temps. On les laissait courir et mettre en sueur librement... Jamais on ne s'embarrassait de leurs rhumes pour les empêcher de sortir (1). »

C'était bien autre chose encore dans les pays du Nord, au climat si variable et si rude. Aussi le jeune Gustave, déjà nerveux et résistant de nature, se trouva-t-il doté de bonne heure d'un tempérament supportant le chaud, le froid, la fatigue et les veilles; et jamais ne fut-il arrêté par des considérations matérielles ou des ménagements exigés par sa santé.

Tandis que Klingenstierna lui enseignait les mathématiques, la géométrie, l'astronomie, le comte de Scheffer s'appliquait à exposer à son élève les principes les plus essentiels de la morale et de la politique. « Le véritable honneur, lui répétait-il, ne consiste que dans l'observation scrupuleuse des devoirs de son état. La royauté est un poste brillant, mais un bien lourd fardeau. Celui qui ne se sent pas capable de remplir ses obligations de roi est indigne d'en usurper les prérogatives. »

Lui remettant, le jour de ses seize ans, un petit volume contenant un précis de la constitution suédoise par Büsching, il lui dira encore : « L'étude de la morale vous a déjà appris

(1) *Le duc de Bourgogne. Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1897.

à connaître les devoirs de l'homme en général, celle du droit public, les devoirs du citoyen. Préparez-vous maintenant à étudier, avec toute la réflexion dont vous êtes capable, les devoirs qui vous sont imposés comme à un Suédois, comme à celui que la Providence a choisi pour être le chef de la nation. »

Enfin, admirateur convaincu de la constitution actuelle de la Suède, il s'efforce d'inculquer au fils d'Adolphe-Frédéric « une obéissance entière aux États ».

« Contre les excès du despotisme qui avaient comblé la mesure, lui fera-t-il observer, la nation n'a rien eu de plus à cœur que de limiter l'autorité royale, de telle sorte qu'aucun attentat contre les libertés publiques ne fût plus désormais possible. Aussi les États sont-ils souverains avec un pouvoir illimité (1). » L'avenir devait montrer quel cas le prince royal, devenu roi, se réservait de faire « de ce pouvoir illimité des États ».

Quel avait été le résultat de cette éducation et de ces leçons? Quelle idée devons-nous avoir de l'héritier du trône de Suède au moment où il débute sur la scène du monde en devenant l'hôte de la cour de France?

Plusieurs écrivains modernes se sont plu à retracer sa physionomie et son caractère. L'un le représente comme « élégant, mince à l'excès, de manières simples et cordiales, ayant plus de noblesse que de dignité souveraine, gentilhomme accompli, désireux de plaire, plutôt que prince (2) ». Un autre relève en lui « une incurable légèreté d'esprit, en même temps qu'un sentiment de vanité excessive », lui inspirant « une idée fort exagérée de ses agréments personnels, de son influence et de ses prérogatives (3) ».

(1) La correspondance du comte Charles de Scheffer avec le prince royal de Suède, remplie des plus nobles enseignements, a fait également l'objet d'une publication. (*Briefwechsel zwischen Sr. Koeniglichen Hoheit dem Prinzen Gustafs*, etc. Greifswald, 1772.) C'est après l'avoir lue que le comte d'Algarotti s'écria : « Puissent tous les princes être élevés par des Scheffer! »

(2) Mme la comtesse D'ARMAILLÉ, *La comtesse d'Egmont*.

(3) GEFFROY, *Gustave III et la cour de France*, t. I.

Ces appréciations ne sont que des reconstitutions savantes, faites à plus d'un siècle de distance et de seconde main, subissant forcément les nuances du point de vue auquel l'auteur se place, soit qu'il envisage surtout le héros de roman ou bien l'homme d'État. Nous préférons de beaucoup les portraits peints d'après nature et les croquis à la plume que nous ont laissés les contemporains, devant lesquels le modèle a posé, qui l'ont personnellement connu, observé, ou qui ont interrogé ses entours et ses amis.

Deux portraits de Gustave III ont été faits presque à cette date. L'un, dû au pinceau de Roslin, le célèbre artiste suédois, est conservé à Stockholm, au musée royal de Gripsholm : M. Geffroy en a publié une réduction en tête de son ouvrage. L'autre, dont nous ignorons l'auteur, se trouve dans l'attique du Nord au château de Versailles. Le visage est long et maigre, le nez et le menton saillants, la bouche plutôt grande, le front haut et fuyant, les sourcils très arqués; le tout illuminé par des yeux superbes.

Au moral, le prince est jugé comme suit par un homme digne de foi entre tous, également incapable de parti pris et d'enthousiasme : « Ses qualités aimables préviennent et lui gagnent tous les cœurs; son élocution facile et aisée ne fait pas une impression moins favorable sur les esprits; un grand fonds de connaissances acquises, un discernement juste et impartial lorsqu'il n'est pas offusqué par des préventions étrangères : voilà les qualités qui le distinguent éminemment et qui l'élèveraient à la dignité de chef de sa nation, s'il n'en était pas roi par droit de naissance (1). »

A son tour, un Allemand qui a étudié en détail la cour de Suède, mais publié seulement son ouvrage après la mort du roi, nous parle de lui en ces termes :

« L'extérieur de Gustave annonçait le génie. Il était de taille moyenne et fort maigre; son tempérament était exercé à braver la faim, la soif, le chaud et le froid et endurci contre

(1) Dépêche de M. de Vergennes au duc d'Aiguillon en date du 23 mars 1772. — Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

toutes les fatigues de la guerre. L'expression de ses traits était un mélange de douceur et de sévérité. Ses grands yeux bleus pleins de feu annonçaient son extraction prussienne et offraient une image des qualités de son esprit. Par une bizarrerie de conformation qui fournit matière a bien des plaisanteries, les deux côtés de son visage différaient l'un de l'autre à un point surprenant; on en prit occasion pour dire que sa politique avait double face comme son visage. »

Le même biographe ajoute :

« Ce prince extraordinaire en tout n'eut peut-être rien de plus remarquable que cet alliage étonnant de qualités opposées qui frappe à chaque instant dans le cours de sa vie. Jeune homme, il fit éclater tous les talents qui n'appartiennent guère qu'à un âge avancé, une politique aussi adroite que mystérieuse, l'art de dissimuler et de ne jamais laisser pénétrer ses desseins. Parvenu à l'âge mûr, il se signala par cette valeur ardente qui distingue la jeunesse et par une bravoure héroïque qu'il poussa quelquefois jusqu'à la témérité... Il était rempli de connaissances et de goût, parlait la plupart des langues vivantes avec une facilité incroyable... Son génie était impétueux, inquiet, dévoré de la passion de la gloire. Il avait besoin de dominer, de briller, de renverser tout ce qui s'opposait à son essor. Gustave III, pour le bonheur de son peuple, unissait le cœur d'un philosophe au génie d'un conquérant (1). »

Enfin, rappelons l'opinion du marquis de Bouillé, bien qu'il n'ait vu le roi de Suède que dans les derniers temps de sa vie, alors que déjà les années avaient laissé leurs traces, alourdi l'allure et forcé les couleurs ; son témoignage, malgré cela, n'en est pas moins intéressant.

« Gustave III, constate-t-il, était de taille médiocre, singulièrement mal proportionnée; assez gros, les épaules et les hanches mal faites; le visage long, le teint fort échauffé ; les yeux assez grands et très vifs; le front aplati du côté gauche

(1) Posselt, *Histoire de Gustave III*, parue en allemand en 1793, traduction française par J.-L. M... Genève, 1807.

d'une manière bizarre ; le nez assez long et aquilin ; les dents affreuses ; une physionomie extrêmement vive et ouverte, et, dans l'ensemble de ses traits, de la ressemblance avec son oncle le grand Frédéric. Ses manières, sa politesse, malgré la disgrâce de sa figure, le rendaient l'homme le plus aimable et le plus attrayant de son pays, quoique les Suédois soient naturellement spirituels.

« Il avait une imagination vive ; un esprit éclairé et orné par le goût des lettres ; une éloquence virile et persuasive ; une élocution facile, même dans la langue française ; des connaissances utiles et agréables ; une mémoire prodigieuse, si commune chez les princes, et qu'on peut regarder comme un sixième sens que la nature leur a donné ; des manières polies et affables accompagnées d'une certaine singularité qui ne déplaisait pas.

« Son âme, forte et ardente, était embrasée par un amour démesuré de la gloire ; mais l'esprit chevaleresque et la loyauté dominaient. La sensibilité de son cœur l'a rendu clément, lorsqu'il eût peut-être dû être sévère. Il était même ouvert à l'amitié, et ce prince a eu et conservé des amis que j'ai connus et qui étaient dignes de l'être. Il avait un caractère ferme et décidé, et surtout cette résolution si nécessaire aux hommes d'État, et sans laquelle l'esprit, la prudence, les talents, l'expérience sont non seulement inutiles, mais souvent nuisibles. Ce fut à cette qualité, qui contribue plus que toute autre à faire des héros, que Gustave dut son salut dans les grandes crises politiques où il se trouva.

« Ce prince avait sans doute des défauts, des ridicules même, qu'on pardonne moins à un souverain que les vices qui se réunissent souvent aux vertus pour former les héros, comme le poison, a dit un de nos plus célèbres moralistes, entre dans la composition des remèdes (1). »

De ces esquisses, jetées sur le papier à différentes époques, il semble résulter que le même jugement ne saurait être porté

(1) *Mémoires sur la Révolution française.*

sur Gustave au début, au milieu ou à la fin de son existence. Sa nature, impressionnable et mobile, s'est peu à peu modifiée, tout en restant singulièrement originale et personnelle. On risque donc de se tromper quand on veut l'embrasser d'un seul et unique coup d'œil d'ensemble. Pour en bien saisir et rendre les aspects divers et successifs, une série d'épreuves instantanées serait nécessaire ; c'est qu'en effet, ainsi que le dit avec raison un écrivain moderne très à portée d'être exactement renseigné, « Gustave, au commencement de son règne, n'est pas le même homme, le même roi qu'à la fin » (1).

Pour nous, nous n'avons pas à nous demander ce qu'il sera plus tard, alors que l'action du temps, les vicissitudes du monde, les injustices des hommes auront pu transformer ou déformer ses instincts naturels, chassé les illusions, et plus ou moins peut-être desséché son cœur. Nous devons le prendre jeune homme, au moment où, quittant ses forêts, ses lacs et ses fjords, il vient rendre visite au successeur de Louis XIV. A cette heure, il nous apparaît assez peu favorisé de la nature, quant au physique, mais hors de pair au moral, possédant des vertus solides et des qualités aimables. Rien en lui n'est banal : il est quelqu'un, il est lui-même. Il sent ce qu'il vaut, sait ce qu'il veut et où il va. Non seulement il ne tournera pas au gré des vents, mais il poursuivra avec une rare persévérance les projets qu'il aura conçus et approfondis avec maturité. Il ne montrera ni agitation, ni précipitation, ni légèreté. Il saura se contenir, dissimuler et attendre. Nous le verrons fidèle en amitié, brave, modéré, généreux.

Sa disposition merveilleuse à observer et à comprendre lui rendra tout facile ; il ne se trouvera ni embarrassé, ni étonné dans cette cour de France, la plus luxueuse, la plus exigeante, la plus raffinée, la plus redoutée qui fût jamais ; et, non seulement il en subira sans effort le prestige intellectuel, non seulement il sera conquis par la politesse de ses usages, la splendeur de ses réceptions, le charme pénétrant de ses classes

(1) R. de Klinckowström, *Le comte de Fersen.*

d'élite, mais il y régnera à son tour et y fera des conquêtes. C'est qu'en effet, s'il est exact, ainsi que le prétend l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*, « qu'il y ait un vulgaire parmi les princes comme parmi les autres hommes », le futur roi de Suède n'en fait pas partie.

CHAPITRE II

Débarqués à Paris le 4 février 1771 au soir, après trois mois passés en Danemark et en Allemagne, les princes Gustave et Frédéric descendirent à l'hôtel de la légation de Suède à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, où ils furent reçus par le ministre plénipotentiaire comte de Creutz.

Peu d'étrangers étaient aussi répandus dans la haute société française que ce diplomate distingué et dévoué, et nul ne pouvait mieux servir de guide et de cicerone aux fils d'Adolphe-Frédéric. Savant et poète, homme d'étude et de salon, causeur tour à tour sérieux et aimable, le comte de Creutz continuait avec succès les traditions de ses prédécesseurs, les comtes Tessin et de Scheffer, qui avaient si utilement contribué à cimenter et à entretenir l'alliance des cours de Versailles et de Stockholm. Mêlé au mouvement philosophique qui avait pénétré partout, il était un des convives assidus de Mme Geoffrin, et Marmontel en parle avec une sorte de sincère admiration.

« Un des hommes, écrit-il, que j'ai le plus tendrement aimés, a été le comte de Creutz : il était de la société littéraire et des dîners de Mme Geoffrin. Jeune encore, et l'esprit orné d'une instruction prodigieuse, parlant le français comme nous et presque toutes les langues de l'Europe comme la sienne, sans compter les langues savantes, versé dans tous les genres de littérature ancienne et moderne, parlant de chimie en chimiste, d'histoire naturelle en disciple de Linneus, il

était pour nous une source d'instructions embellies par l'élocution la plus brillante...

« Sa patrie et son roi, la Suède et Gustave, objets de son idolâtrie, étaient les deux sujets dont il parlait le plus éloquemment et avec le plus de délices. L'enthousiasme avec lequel il en faisait l'éloge s'emparait si bien de mes esprits et de mes sens que, volontiers, je l'aurais suivi au delà de la mer Baltique...

« Un de ses goûts passionnés était l'amour de la musique. Un jour il vint me conjurer, au nom de notre amitié, de tendre la main à un jeune homme, musicien plein de talent, disait-il, à qui il avait avancé quelques louis et qui était dans la misère : je connus de la sorte Grétry (1). »

Dès le lendemain de son arrivée, le prince royal de Suède sortait pour faire sa première visite dans Paris. Il se dirigeait aussitôt vers la rue Louis le Grand, près de la rotonde du pavillon de Hanovre, où était alors situé l'hôtel d'une des plus grandes et jolies femmes de la cour, la comtesse d'Egmont. Il en avait beaucoup entendu parler par le comte de Scheffer et surtout par le frère de celui-ci, le baron Ulric de Scheffer, qui avait figuré au nombre de ses admirateurs les plus anciens et les plus enthousiastes, alors qu'elle était Mlle Septimanie de Richelieu et vivait auprès de sa tante, la duchesse douairière d'Aiguillon. Tel est le point de départ de cette liaison fameuse du jeune roi et de la délicieuse femme dans tout l'éclat de sa beauté et de sa renommée.

Le soir, le jeune prince se rendit au bal masqué de l'Opéra, et déjà il s'y trouva entouré d'un cercle de femmes séduisantes entre toutes, en première ligne desquelles se détachent la comtesse de Brionne et la marquise de Mesmes, toutes deux inséparables amies de la comtesse d'Egmont.

Le 9 seulement, il se transportait à Versailles pour être présenté au roi. Louis XV lui témoigna, ainsi qu'à son frère, une prévenance affectueuse et une sympathie toute pater-

(1) *Mémoires.*

nelle. Le jour même il retint les princes à souper avec lui et mit à leur disposition, pour en user à leur convenance, les appartements des Enfants de France au château. Aussitôt les deux jeunes étrangers devinrent l'objet de l'empressement et des attentions de toute la cour.

On était à ce moment en proie à de graves préoccupations. Les Parlements continuaient contre le pouvoir royal la lutte célèbre qui venait d'amener le renversement et l'exil du duc de Choiseul (24 décembre 1770), et allait aboutir au coup d'État exécuté par Maupeou (13 avril 1771). Aussi l'entrain manquait-il dans les hautes régions adonnées d'ordinaire aux réjouissances et aux plaisirs. La venue des princes suédois ramena pour un temps l'animation ; de nombreuses réunions et quelques splendides fêtes furent données en leur honneur.

Le 12 février, il y eut grand bal à Versailles chez la Dauphine, où les comtes de Gothland et d'Oland se mêlèrent aux danses de la façon la plus aimable. De ce jour datent les relations personnelles et fort cordiales qui ne devaient pas cesser entre le futur Louis XVI et ses frères et celui qui, dans quelques jours, deviendra Gustave III ; mais, par contre, celui-ci ne sut pas plaire à Marie-Antoinette, et longtemps la fille de Marie-Thérèse éprouvera pour lui une sorte d'antipathie.

Les jours suivants, les invitations se succèdent : le 13 février, souper à Marly ; le 14, souper chez la duchesse d'Anville ; le 15, chez la comtesse d'Usson ; le 16, chez Mme de Puisieux ; le 18, chasse et souper à Versailles ; le 22, départ pour le château de Choisy. Tous les salons s'ouvrent à l'envi devant les fils d'Adolphe-Frédéric : citons encore ceux des comtesses de la Marck et de Boufflers, sans oublier le plus célèbre de tous, celui de la vieille Mme du Deffant ; et, par l'entremise de cette amie fidèle, le prince royal comblera de compliments et de témoignages d'estime, malgré leur disgrâce, les exilés de Chanteloup.

Gustave et son frère s'appliquaient à reconnaître de leur mieux, avec une délicatesse pleine d'aisance et d'à-propos, les précieuses marques de déférence et de respect qui leur

étaient prodiguées. Nul parmi les courtisans ne fut oublié.

« Le séjour du prince royal et du prince Frédéric-Adolphe de Suède, rapporte Grimm, n'a pas été célébré par des fêtes et des opéras-comiques. Jamais le baromètre de Paris ne fut moins à la danse que cet hiver; mais la nation s'est empressée à payer par des hommages plus flatteurs le tribut qu'elle devait à leur rang, à la réputation de leur auguste mère et à leur propre mérite.

« Leurs Altesses Royales, de leur côté, ont fait l'accueil le plus flatteur à tous ceux qui ont été à portée de leur faire leur cour, et ont admis à leur table indistinctement tout ce qu'il y a de plus illustre en France par la naissance et le rang et les artistes et les gens de lettres les plus estimés (1). »

L'héritier du trône de Suède avait trop d'intérêt à captiver la bienveillance du roi pour négliger de s'attirer les bonnes grâces de celle qui, plus adorée que jamais, fascinait le maître et groupait dans son boudoir les hommes les plus puissants et les plus considérables du jour. Il se montra un admirateur assidu et habile de Mme du Barry, ne lui ménagea ni les hommages ni les flatteries, traita par son entremise les affaires de sa couronne (2), et, poussant jusqu'aux extrêmes limites l'adulation permise, il laissera, à son départ, un riche

(1) *Correspondance*, année 1771.

(2) M. de Scheffer fut un des courtisans les plus obséquieux de Mme du Barry, dont il se servait pour négocier avec Louis XV, en l'absence d'un ministre des affaires étrangères. Le comte de Broglie fait allusion à cette voie diplomatique indirecte dans une lettre qu'il adresse au roi le 31 mai 1771.

« M. de Mercy m'a dit que M. de Kaunitz se trouve embarrassé du délai que Votre Majesté met à la nomination d'un ministre des affaires étrangères. Sur cet objet j'ai dit à M. de Mercy qu'il me semblait qu'à sa place je serais peu embarrassé de ce retardement; que les souverains étaient toujours les meilleurs ministres; que les lumières et l'expérience de Votre Majesté lui avaient donné plus qu'à aucun autre une parfaite connaissance des affaires et que, s'il en avait d'une certaine importance à communiquer, elles ne pourraient l'être mieux qu'à elle-même; qu'ainsi le défaut de ministre des affaires étrangères n'était pas une raison pour diminuer la confiance et l'intimité entre les deux cours. Je lui ai ajouté qu'outre la possibilité des audiences directes, il y avait dans toutes les cours souvent d'autres moyens de traiter les affaires; que M. de Kaunitz, pendant son séjour, ici avait été le premier à

collier de diamants au cou du petit chien préféré de la favorite.

C'est au milieu de ces soucis mondains, qui n'empêchaient pas, entre temps, les conférences politiques avec Louis XV et ses ministres, que survint, comme un coup de foudre, la nouvelle de la mort d'Adolphe-Frédéric. On a tous les détails de la façon dont son fils en fut informé.

« Le 1[er] mars il était à l'Opéra, écrit Mme la comtesse d'Armaillé, dans la loge de son amie (la comtesse d'Egmont). On donnait la onzième représentation de *Pyrame et Thisbé* devant un public nombreux, et l'accueil fait à Gustave avait été particulièrement sympathique. Il causait fort gaiement avec la jeune princesse de Pignatelli, quand un Suédois, le comte d'Armfeldt (1), entra, le visage altéré, adressa quelques mots à voix basse au comte de Scheffer et se retira. Il venait de la légation, porteur de la nouvelle de la mort subite du roi de Suède.

« Aussitôt instruit par le comte de Scheffer, Gustave courba douloureusement la tête, demeura silencieux et accablé. Le lieu de fête où il se trouvait ne lui permettait pas de se livrer au chagrin qui l'envahissait.

« Mme d'Egmont et Mme de Pignatelli partagèrent son émotion et versèrent quelques larmes derrière leur éventail. Puis, le premier instant de consternation passé, le sentiment du devoir se dressa, non moins imposant que le spectre de la mort, devant le petit groupe d'amis sincères qui entouraient Gustave. Mme d'Egmont rompit le silence la première : « Sire, lui dit-elle, la liberté, le bonheur d'un peuple sont « maintenant entre vos mains ! Au nom de notre amitié, soyez

poser les fondements de l'alliance avec Mme de Pompadour (*) ; qu'en dernier lieu j'avais ouï dire que M. de Scheffer et le roi de Suède lui-même avaient traité des affaires importantes avec Mme la comtesse du Barry, et qu'ainsi il pouvait trouver les mêmes ressources pour traiter celles dont il était chargé, s'il croyait que la ligne directe n'y fût pas propre. (Archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance secrète*, vol. 540.)

(1) Nous supposons qu'il s'agit du baron Ornfelt, parti de Stockholm comme nous l'avons dit.

(*) V. l'ambassade du chevalier de Vergennes à Constantinople, publiée par nous, t. I.

« clément et généreux. Régnez par la séduction, jamais par la « force ou la violence ! » A ces douces paroles, il lui baisa la main, trop ému pour lui répondre (1). »

Quel saisissant tableau de l'époque ! Combien cette loge brillante, parée de grandes dames étincelantes de pierreries, empressées autour d'un jeune prince apprenant au théâtre et la mort de son père et son avènement au trône, reflète le dix-huitième siècle ! Comme ces larmes furtives, que cachent à peine les éventails, ces propos philosophiques hors de saison en présence d'un tel deuil, nous montrent au vrai cette société frivole, déviée, où tout était dénaturé par la mode, la convention, la fausse sensibilité et une religion toute de parade et d'hypocrisie !

Disons, à la louange des princes du Nord, que leur cœur n'avait pas encore eu le temps d'en subir les atteintes. Gustave ressentit profondément et sincèrement le malheur qui le frappait. Son frère Frédéric en éprouva une telle commotion qu'une fièvre intense se déclara ; son état devint si sérieux qu'on dut appeler, pour lui donner des soins, avec le médecin suédois qui l'accompagnait, le célèbre Tronchin.

Le comte de Scheffer avait quitté l'Opéra pour aller directement apprendre à Louis XV le triste événement. « Il était minuit, rapporte Shéridan, quand il y arriva. Sa Majesté s'était retirée dans sa chambre à coucher, et il eut de la peine à y être introduit. Il lui annonça brusquement la mort du roi de Suède. Le roi, qui ne s'attendait pas à recevoir une visite à une heure aussi indue, fut frappé de surprise et parut fort affecté de la nouvelle. Le comte saisit ce moment pour dépeindre à Sa Majesté la déplorable situation des finances de la Suède et les maux qui en résultaient ; il insinua adroitement que le défaut de payement des arrérages dus par la France en était la seule cause.

« Dans l'étonnement où il avait jeté le roi, l'éloquence du comte ne pouvait manquer de faire impression. Sa Majesté

(1) *La comtesse d'Egmont.*

lui promit que le lendemain elle donnerait à ses ministres l'ordre de satisfaire aux demandes des Suédois (1). »

Nous n'affirmons pas que les choses se soient exactement passées de la sorte. L'anecdote, néanmoins, si elle est vraie en quelque partie, nous montre dès maintenant à quel point la Suède avait recours à la générosité française pour que, même en pareil moment, un de ses principaux hommes d'État n'ait pas perdu de vue la question d'argent.

L'étiquette occupant, dans les cours, une place prépondérante, Louis XV fit demander s'il plaisait à celui qui s'appelait maintenant Gustave III de lever l'incognito : auquel cas il irait, dès le lendemain, lui rendre visite et lui donnerait la droite toutes les fois qu'il viendrait à Versailles; mais le nouveau roi de Suède préféra que rien ne fût changé à sa situation.

Ne voulant à aucun prix quitter son frère malade, le jeune roi ne put se mettre en route pour regagner ses États. Les nouvelles arrivant successivement de la Baltique étaient, du reste, contradictoires. Tandis que, d'un côté, on annonçait que Gustave III avait été proclamé au milieu d'un enthousiasme général, on mandait, d'autre part, qu'une révolution avait éclaté. Louis XV, à cette dernière information, offrit spontanément, à Gustave III, de mettre à sa disposition une flotte nombreuse pour le reconduire en Suède et le rétablir sur le trône. Ces bruits, bientôt d'ailleurs démentis, causèrent-ils au prince quelque appréhension ? Ne sut-il pas résister au regret de cesser des relations qui lui tenaient au cœur et que nul n'ignorait plus ? Espérait-il toujours voir aboutir les négociations entamées avec Louis XV ? ou se résignait-il, suivant l'expression de M. le duc de Broglie, « à faire antichambre à Versailles en attendant que le successeur de Choiseul fût désigné (2) » ? Toujours est-il qu'il ne semble pas avoir montré une excessive impatience de retourner à Stockholm, car son séjour en France se prolongea encore

(1) *Histoire de la dernière révolution de Suède.*
(2) *Le secret du roi*, t. II.

pendant plusieurs semaines. Mais, à raison de sa douleur et de son deuil, il cessa de paraître en public. Suivant Marmontel, lui seul « de tous les étrangers fut admis, en ces tristes instants, auprès du roi de Suède », lié qu'il était déjà avec le prince par un commerce de lettres remontant à la publication de son *Bélisaire*. Dans ses *Mémoires*, Marmontel rapporte un curieux dialogue ayant eu lieu en présence du comte de Creutz.

« Je puis dire, écrit-il, avoir vu en lui (Gustave III) l'exemple rare d'un jeune homme assez sage pour s'affliger sincèrement et profondément d'être roi. « Quel malheur, me dit-il, de me voir, à mon âge, chargé d'une couronne et d'un devoir immense que je me sens hors d'état de remplir ! Je voyageais pour acquérir les connaissances dont j'avais besoin, et me voilà interrompu dans mon voyage, obligé de m'en retourner sans avoir eu le temps de m'instruire, de voir, de connaître les hommes ; et, avec eux, tout commerce intime, toute relation fidèle et sûre m'est interdite désormais. Il faut que je dise un adieu éternel à l'amitié et à la vérité. — Non, sire, lui dis-je, la vérité ne fuit que les rois qui la rebutent et qui ne veulent point l'entendre. Vous l'aimez, elle vous suivra ; la sensibilité de votre cœur, la franchise de votre caractère vous rendent digne d'avoir des amis ; vous en aurez. — Les hommes n'en ont guère ; les rois n'en ont jamais, répliqua-t-il. — En voici un, lui dis-je en lui montrant le comte de Creutz qui, dans un coin, lisait une dépêche ; en voici un qui ne vous manquera jamais. — Oui, c'en est un, me dit-il, et j'y compte ; mais il ne sera jamais avec moi ; mes affaires m'obligent à le laisser ici (1). »

Et Marmontel, sans nul souci de la tristesse et des préoccupations de son royal interlocuteur, tire de sa poche le manuscrit des *Incas* et lui en impose la lecture, obtenant de la sorte, du jeune souverain, la faveur de lui dédier l'ouvrage.

Rulhière fut encore mieux traité : il est vrai qu'il était

(1) *Mémoires*.

l'ami et le courtisan de longue date de la comtesse d'Egmont, qu'il avait connue toute jeune à Bordeaux, lorsqu'il était aide de camp de son père, le maréchal de Richelieu. Il reçut le titre d'historiographe de Suède, avec pension sur la cassette royale. Sans doute, ses travaux littéraires, très en vogue à ce moment, et surtout son *Essai* sur la révolution ayant placé Catherine II sur le trône de Russie, servirent de prétexte à cette faveur, du reste légitime ; il est permis de croire aussi que le jeune roi, plus que jamais sous le charme de son « amie », saisit avec empressement l'occasion de récompenser celui dont elle se vantait « d'avoir été la première à découvrir le talent pour l'histoire ».

Mais, de tous les écrivains français, celui que Gustave III désirait le plus connaître, était l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*, dont l'éclatante et incomparable renommée avait fasciné les cours étrangères et dont les adeptes faisaient alors déjà presque un Dieu. « Avant la nouvelle de la mort de son père, assure Grimm, Gustave se proposait de faire un pèlerinage à Ferney, pour vénérer face à face le saint que l'Europe vénère. »

Le jeune monarque partageait, en effet, pour Voltaire l'admiration universelle. Quelque temps auparavant, se trouvant à table avec le maréchal de Broglie, ce noble duc, qui était loin de penser de même, eut la hardiesse de traiter le célèbre « patriarche » d'homme dangereux, d'empoisonneur, de corrupteur. Grimm ajoute, en relatant l'anecdote : « Gustave prit sa défense avec tant de succès et de vivacité, que le maréchal fut obligé de battre en retraite... », par politesse, sans doute, car ce n'était guère ordinairement de son goût.

Quoi qu'il en soit, « le pèlerinage de Ferney n'ayant pu avoir lieu, le nouveau roi de Suède, continue l'auteur de la *Correspondance*, n'a pas voulu quitter Paris sans voir, dans l'atelier de M. Pigalle, le modèle de la statue qu'on se propose d'ériger au grand saint de Ferney ».

Voltaire fut assez contrarié de n'avoir pu « mettre son

bonheur à faire sa cour » aux deux princes, et il en exprima son regret en des vers assez médiocres dont tel est le début :

Gustave, jeune roi, digne de ton grand nom,
Je n'ai donc pu goûter le plaisir et la gloire
De voir dans mes déserts, en mon humble maison,
Le fils de ce héros que célébra l'histoire!
J'aurais cru ressembler à ce vieux Philémon
Qui recevait les dieux dans son pauvre ermitage.
Je les aurais connus à leur noble langage,
A leurs mœurs, à leurs traits, surtout à leur bonté.
Ils n'auraient point rougi de ma simplicité,
Et Gustave surtout, pour le prix de mon zèle,
N'aurait jamais changé mon logis en chapelle.

La pièce finit par cette apostrophe :

Jeune héros du Nord, entouré de héros,
A ces nobles plaisirs je ne puis plus prétendre :
Il ne m'est pas permis de te voir, de t'entendre.
Je reste en ma chaumière, attendant qu'Atropos
Tranche le fil usé de ma vie inutile;
Et je crie aux destins, du fond de mon asile :
Destins, qui faites tout, et qui trompez nos vœux,
Ne trompez pas les miens, rendez Gustave heureux!

Faute d'avoir pu aller « vénérer le grand saint dans ses déserts », Gustave III tint à contempler au moins les immortels ses collègues. Le 6 mars, il se départait de la rigueur de sa retraite pour se rendre, sans appareil et sans suite, à l'Académie des sciences, puis, le lendemain, à l'Académie française.

Ce fut l'abbé de Radonvilliers, ancien sous-précepteur du Dauphin et des Enfants de France, qui le complimenta en qualité de chancelier. D'Alembert fit lecture d'un dialogue aux Champs-Élysées entre la reine Christine de Suède et Descartes (1), composition de circonstance, « remplie des allusions les plus délicates et les plus flatteuses pour le jeune

(1) On sait que, vers la fin de sa vie, Descartes, sur l'invitation de la reine Christine, s'était retiré à Stockholm. Il mourut dans cette ville, le 11 février 1650, à l'âge de cinquante-quatre ans, d'une fluxion de poitrine. Il fut inhumé dans l'église Sainte-Claire, jusqu'au moment où, en 1666, son corps, réclamé par l'ambassadeur de France, fut ramené à Paris.

roi ». L'inévitable Marmontel lut aussi les deux premiers actes, en vers, de sa comédie *l'Ami de la maison*. Enfin, le duc de Nivernais termina la séance en récitant plusieurs de ses fables, fort à la mode à cette époque. En commémoration de cette royale visite, un jeton d'or fut remis à Gustave III, et un jeton d'argent à son frère Frédéric, à qui cette première et imprudente sortie occasionna, les jours suivants, une rechute.

Le soir, le roi de Suède recevait à sa table, dans la plus stricte intimité, Mme du Deffant, ce qui nous a valu la curieuse lettre que voici, adressée par la marquise à son amie la duchesse de Choiseul :

« Vendredi, 8 mars 1771. — Le roi de Suède me fit prier, hier, à souper. J'étais engagée ailleurs, mais je n'hésitai pas à l'accepter. Le souper fut très gai ; rien de si aimable que le roi de Suède. Je suis désolée que vous ne le connaissiez pas. Je suis sûre que vous en seriez charmée. Mme de Beauvau vous en aura sans doute beaucoup parlé et fait l'éloge. Il me traita à merveille. Je rapportai, à mon attachement pour vous et le *grand-papa* (le duc de Choiseul), le bon accueil, les politesses, les attentions qu'il eut pour moi. Mme d'Aiguillon, la mère, fut charmante... et je fus aussi à mon aise que je le suis avec vous.

« Il n'y avait de compagnie que le petit prince (Frédéric), MM. d'Eissestein (1), Scheffer et de Creutz. »

Au cours de la soirée, on fit lecture d'ouvrages philosophiques et de vers de Voltaire. Mme du Deffant termine ainsi :

« On se retira à minuit. Les dames partirent les premières. Le roi, alors, s'approcha de moi et me dit : « Je vous prie, « quand vous écrirez à Chanteloup, de dire à M. de Choiseul « combien je lui suis attaché et le regret infini que j'ai de ne « le point voir. Dites-en autant à Mme de Choiseul ; j'aurais « été charmé de la connaître. »

« Mme de Luxembourg, Mme de Lauzun et la comtesse de Boufflers souperont ce soir chez lui ; demain il soupera à

(2) Il s'agit du comte d'Hessenstein, fils naturel reconnu de Frédéric Ier, roi de Suède. Nous en parlerons avec détail à plusieurs reprises.

Rueil : la compagnie sera Mmes d'Aiguillon et MM. de Richelieu et de Maurepas, et, après-demain, il aura chez lui Mmes de Brionne et d'Egmont. On dit qu'il partira lundi ; mais je n'en crois rien. Plusieurs raisons peuvent l'arrêter; il attend un frère de M. de Scheffer qui lui apporte je ne sais quoi de nécessaire; et puis, j'ai dans l'idée qu'il attend encore autre chose : la nomination ici d'un nouveau ministre des affaires étrangères. Il croyait, ces jours passés, qu'il serait nommé aujourd'hui; et, sur la parole de M. de Creutz, j'avais parié un louis qu'il le serait dimanche matin. Je ne doute pas que mon pari ne soit perdu; non seulement dimanche il ne sera pas nommé, mais peut-être d'un, deux, trois ou quatre mois. On ne doute nullement que ce ne soit M. d'Aiguillon. De deviner pourquoi ces délais, cela est difficile (1). »

Le lendemain 9, en effet, au retour d'une excursion à Saint-Germain et à Marly, Gustave III recevait l'hospitalité de la duchesse mère d'Aiguillon dans son superbe château de Rueil. Les convives étaient peu nombreux : au fils de la douairière, qui déjà s'essayait dans le rôle si convoité de futur ministre des affaires étrangères, au duc de Richelieu et au comte de Maurepas cités par Mme du Deffant, il faut ajouter le duc de Nivernais.

On connaît tous les détails de ce brillant souper, où le jeune roi fut célébré de toutes les manières, même en vers aussi pompeux que ridicules, débités par la noble maîtresse de la maison (2).

(1) *Correspondance.*

(2) Geffroy, *Gustave III et la cour de France,* t. I. — La duchesse douairière d'Aiguillon était alors âgée de soixante et onze ans. Née Anne-Charlotte de Crussol de Florensac, elle avait épousé, le 12 août 1718, Armand-Louis de Wignerod du Plessis Richelieu, duc d'Aiguillon, qui mourut en 1750. Mme du Deffant, plus âgée qu'elle de trois ans, l'avait connue jeune; elle en a tracé ce portrait :

« Sa bouche est enfoncée, son nez de travers, son regard fol et hardi. Malgré cela elle est belle. L'éclat de son teint l'emporte sur l'irrégularité de ses traits. Sa taille est grossière; sa gorge, ses bras sont énormes... Son esprit a beaucoup de rapports à sa figure; il est, pour ainsi dire, aussi mal dessiné que son visage, et aussi éclatant : l'abondance, l'activité, l'impétuosité en sont les qualités dominantes. Sans goût, sans grâce et sans justesse, elle

On les lui a assez reprochées ces relations de salon avec la société des d'Aiguillon protégés de Mme du Barry! Tout ce qui appartenait à l'ancien parti du duc de Choiseul, hormis peut-être Mme du Deffant, aurait voulu que le nouveau roi de Suède se prononçât nettement ou pour l'une ou pour l'autre des deux factions. On ne pouvait admettre, à Chanteloup, que le prince fît parvenir aux exilés l'expression de son « attachement », et qu'en même temps il fût au mieux avec ceux qui avaient si ardemment souhaité leur chute. La duchesse de Choiseul se montre froissée de ce qu'elle considère comme une attitude à double face, destinée, tout en flattant les favoris du jour, à se ménager la « bonne volonté » du parti contraire, s'il revenait aux affaires. Dans une lettre à Mme du Deffant, elle traite bel et bien le roi de Suède de « petit intrigant ». Un écrivain, d'ordinaire plus équitable, forçant la même note, va jusqu'à écrire : « Il était un fourbe parfait, détestant au fond ce qu'il encensait en apparence, et mêlant, dans son culte hypocrite, Choiseul et d'Aiguillon (1). »

« Intrigant » et « fourbe », les mots sont un peu vifs pour la chose la plus simple et la plus naturelle qui fut jamais. Comme étranger, Gustave III n'avait, en aucune façon, à s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. Comme souverain, il était obligé de traiter avec ceux qu'il trouvait en place, faisant taire, ainsi qu'il le devait, ses préférences, s'il en avait; tenu seulement de témoigner aux anciens ministres, ayant montré de l'intérêt et de la sympathie pour son pays, de la bienveillance et de la gratitude. Enfin, comme jeune homme, goûtant pour la première fois les séductions exquises de la cour de Versailles, j'imagine qu'il était libre de diriger ses regards et de porter ses hommages là où l'attiraient ses

étonne, elle surprend, mais elle ne plaît ni n'intéresse; sa physionomie n'a nulle expression. Tout ce qu'elle dit sort d'une imagination déréglée. C'est quelquefois un prophète qu'un démon agite, qui ne prévoit ni a le choix de ce qu'il va dire. »

(1) Charles Vatel, *Histoire de Mme du Barry*, t. II.

goûts, son inclination, voire même son admiration pour l'esprit et la grâce joints à la beauté. Et ce fut précisément dans la famille d'Aiguillon que son choix de prédilection s'était fixé (1).

Il y avait, du reste, si peu d' « intrigue » et de « fourberie » dans la conduite du prince que, loin de se cacher, il avait réuni à sa table et la duchesse mère d'Aiguillon et Mme du Deffant, si liée avec les de Choiseul.

Le 14 mars, eut lieu chez le prince un souper plus intime encore que les autres, car Mme d'Egmont y vint seule ; là, nous apprend la comtesse d'Armaillé, « les plus belles promesses, les serments les plus romanesques furent échangés, tandis qu'elle étouffait avec peine ses sanglots et ses larmes » : l'heure du départ, en effet, était sonnée, et cette soirée mémorable fut, sans doute, la dernière entre Gustave et la comtesse.

Le baron Ulric de Scheffer, envoyé par le Sénat, était enfin arrivé. Il apportait « ce je ne sais quoi de nécessaire » dont parle Mme du Deffant, c'est-à-dire la déclaration que devait faire tout nouveau roi à l'époque de son avènement. Le 15 mars, Gustave III s'empressa de la signer et de la retourner sur l'heure à Stockholm. Ce document était ainsi conçu :

« Appelé, en qualité d'héritier, au gouvernement de la Suède, des Goths et des Vandales, par la Providence divine et en conséquence de l'ordre de succession établi par les États, je croirais ne pas assez reconnaître les tendres sentiments que les sénateurs du royaume ont toujours témoignés à ma personne, si, dès mon premier pas vers le trône, je ne leur donnais les assurances les plus fortes et les plus inviolables, qu'au prix de mon sang et de ma vie je maintiendrai leurs droits et libertés ainsi que la pureté de la doctrine (de la religion protestante). Mon intention et mes souhaits étant fort éloignés de tout ce qu'on entend par le mot de pouvoir arbitraire, je dé-

(1) La comtesse d'Egmont était nièce de la duchesse douairière d'Aiguillon Voir au chapitre VI.

clare, par ces assurances solennelles et sur ma parole de roi, que, non seulement je suis entièrement dans le dessein de gouverner mon royaume par l'accomplissement de tous les points que prescrivent les lois de la Suède et suivant la forme de gouvernement de l'an 1720, sur laquelle j'ai déjà prêté serment, mais que je regarderai comme ennemis déclarés de ma personne et du royaume et comme traîtres à la patrie ceux qui, secrètement ou ouvertement et sous quelque prétexte que ce pût être, chercheraient à rétablir une autorité sans bornes ou ce que l'on appelle la souveraineté. »

Combien, dans quelques mois, il la regrettera cette profession de foi qu'exigeaient de lui les traditions, les circonstances ! Que ne donnerait-il pas alors pour n'avoir jamais pris un tel engagement, garanti par « sa parole de roi » ! Mais, pour l'instant, il ne vit là, sans doute, qu'une vaine formule de style, usitée à l'avènement de tout monarque suédois (1) ; et il reprit le cours de ses pérégrinations à travers Paris.

En effet, ce même jour, 15 mars, nous révèle la *Gazette de France*, « le sieur Péreire, pensionnaire et interprète du roi, de la Société royale de Londres, et connu par son talent pour apprendre à parler aux muets de naissance, eut l'honneur d'être présenté au roi de Suède avec trois de ses élèves,

(1) Lorsque le texte de cette déclaration sera plus tard connu à Versailles, il n'y sera pas jugé par tous sans réserve. Ceux qui avaient encouragé le roi de Suède à chercher à accroître les droits de sa couronne trouveront qu'il avait forcé la note du respect de la Constitution actuelle et que de telles protestations pourraient devenir compromettantes dans l'avenir. Mais les grandes dames, imbues de philosophie, s'en montrèrent enchantées. La comtesse d'Egmont écrit à Gustave :

« La déclaration de Votre Majesté au Sénat a eu ici le plus grand et le plus juste succès. Quelques personnes, en l'admirant, ont trouvé qu'elle était imprudente, et qu'il fallait négocier ce qu'elle contient sans en prévenir. Pour moi, je trouve cette noble franchise digne de toute louange, et je pense qu'une bonne foi si courageuse doit inspirer pour vous l'enthousiasme qui, seul, peut vous donner le succès.

« J'ai éprouvé une grande émotion en voyant cette lettre datée de Paris. C'est même du lendemain du souper que je fis chez Votre Majesté. »

Puis, faisant allusion à ce qui s'était dit au cours de cette inoubliable soirée, elle ajoute : « Demain je dîne chez M. de Creutz. Il me fera entendre

le sieur de la Voute, la demoiselle Le Rat et la demoiselle Marois.

« Celle-ci adressa à ce prince le compliment suivant, qu'elle prononça avec toute la netteté et toute la précision possibles :

« Sire, l'art, qui a délié nos langues, nous consolait faible-
« ment des rigueurs de la nature ; mais notre sort est aujour-
« d'hui digne d'envie ; l'honneur qu'il nous procure de
« paraître devant Votre Majesté remplit nos désirs et passe
« nos espérances. Nous joignons nos vœux, Sire, à ceux de
« tous vos sujets, pour que le ciel protège votre règne et le
« comble de prospérité. »

« Le roi de Suède, ajoute le rédacteur du journal, témoigna sa satisfaction au sieur Péreire et à ses élèves (1). »

Ce petit discours, assez bien tourné d'ailleurs, prononcé par une jeune sourde-muette, nous permet de constater que, parfois, ce que l'on considère de nos jours comme un merveilleux progrès de la science et de la philanthropie modernes, n'est autre chose qu'une réédition du passé.

Nous savons encore que, le 21 mars, Sa Majesté Suédoise se rendit d'abord au château de la Muette, dont le gouverneur, prince de Soubise, et le marquis de Marigny lui firent les honneurs ; puis à l'hôtel du cabinet de physique et d'optique du roi, où le bénédictin dom Noël, « garde et administrateur dudit cabinet », exécuta plusieurs expériences, dont le prince parut ravi.

Ce fut une de ses dernières visites. Le 24 mars, sans même attendre la fin de la convalescence de son frère, il s'éloignait.

Son départ se trouva-t-il « brusqué » par certains propos malveillants touchant la liaison du roi et de la comtesse d'Eg-

une musique douce et sensible. Je reverrai cette chambre où vous m'avez donné des assurances d'une amitié éternelle ! Hélas ! si vous aviez lu alors dans mon cœur, que vous l'auriez trouvé différent du calme que je n'ai cessé de vous montrer ! Quel cruel déchirement de me retrouver dans ces lieux ! Que je me sais gré d'avoir pu vous y cacher mes impressions ! » (Lettre de juin 1771. *Papiers d'Upsal.*)

(1) *Gazette de France* du 29 mars 1771.

mont? M. de Scheffer, à l'exemple de Mentor, prit-il sur lui d'arracher Télémaque aux charmes de Calypso? On le prétend. N'est-il pas tout aussi probable qu'on fit comprendre à Gustave III qu'il n'avait déjà que trop tardé à aller prendre possession du trône, qui ne pouvait, sans les plus graves dangers, rester vide plus longtemps?

Quoi qu'il en soit, le fils d'Adolphe-Frédéric partit, laissant en France les plus sympathiques souvenirs. Nous trouvons l'écho de ces impressions favorables autant que méritées, dans une lettre adressée, à quelques jours de là, par d'Alembert à Frédéric II.

« Le roi de Suède, le digne neveu de Votre Majesté, écrit l'auteur du *Dialogue entre la reine Christine et Descartes,* paraît vouloir marcher sur vos traces. Ce prince ne peut se proposer un plus beau modèle; ce prince emporte de la France l'estime universelle et l'attachement de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher. Son départ accéléré m'a privé du bonheur de lui faire ma cour, si ce n'est pendant quelques instants; mais ses bontés m'ont pénétré de reconnaissance.

« On dit qu'il doit voir Votre Majesté en passant à Magdebourg. Qu'il aura de choses intéressantes à lui dire de ce qu'il a vu! Et quelle matière de réflexions pour Votre Majesté, moitié tristes, moitié plaisantes, mais toujours très philosophiques et telles, en un mot, qu'elle les sait faire (1)! »

Le roi de Suède n'oubliera jamais l'accueil sympathique et flatteur qu'il avait reçu en France. Au moment de franchir la frontière pour se rendre à Bruxelles, il éprouve le besoin de remercier encore, avec son cœur, son hôte auguste. Il lui fait parvenir cette lettre :

« Ce 26 mars 1771.

« Monsieur mon frère et cousin, je ne quitterai point les États de Votre Majesté sans lui témoigner encore une fois ma

(1) *Correspondance du roi Frédéric II.*

vive reconnaissance pour toutes les marques qu'elle m'a données d'une amitié dont aucun souverain ne connaît le prix mieux que moi. Si le bon Dieu me permet de rentrer sans aucun fâcheux accident parmi les miens, je m'emploierai sans relâche à affirmer les liaisons que mes sentiments personnels vont rendre désormais indissolubles.

« Je me plairai surtout à cultiver la correspondance directe que Votre Majesté m'a permis d'entretenir avec elle et qui me fournira plus d'une occasion de lui rappeler le tendre attachement avec lequel je serai toujours, monsieur mon frère et cousin,

« de Votre Majesté,

« le bon frère et cousin,

« GUSTAVE (1). »

Ces sentiments, si simplement exprimés, n'étaient point des formules banales et de commande exigées par l'étiquette et les plus vulgaires convenances. Les deux souverains se quittaient sincèrement charmés l'un de l'autre. Louis XV appréciait, dans son jeune « frère et cousin », la loyauté, le désintéressement de sa nature, unis à la plus réelle élévation de sentiments. De son côté, Gustave III avait trouvé dans le successeur de Louis XIV, auquel un règne de cinquante-six années déjà donnait tant de prestige, une protection aimable, empreinte à la fois de dignité et d'abandon, des conseils affectueux et paternels, non moins que de précieux encouragements. Dans sa correspondance avec ses ministres de Stockholm, il ne tarissait pas d'éloges émus au sujet de la bienveillance dont il avait été entouré à Versailles.

« On ne peut être mieux traité, écrivait-il au comte Ekeblad, président de la chancellerie suédoise, que je le suis ici. Je laisse aux relations de M. de Scheffer à vous détailler toutes les attentions qu'on a pour moi ; mais je ne puis assez me louer de la bonté, de l'aménité et de l'amitié avec les-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

quelles le roi me traite. Ce prince est d'une bonté qui lui doit attirer tous les cœurs. Pour le mien, il lui est bien acquis ; et mon séjour ici n'a fait que redoubler les sentiments que j'ai toujours eus pour lui et pour la France (1). »

Le séjour prolongé que Gustave III venait de faire à Paris et à Versailles avait, en effet, contribué à rendre plus étroits encore les liens existant entre les deux couronnes. Les bases d'une véritable alliance avaient été arrêtées. La France déjà mêlée, par l'engagement d'acquitter de larges subsides, aux affaires intérieures de la Suède, allait s'y trouver engrenée beaucoup plus, sans doute, qu'elle ne l'aurait voulu et, peu s'en faudra, compromise.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.



CHAPITRE III

En présence du règne commençant en Suède et des événements qui s'annonçaient dans le nord de l'Europe, Louis XV estima qu'il ne pouvait donner trop de prestige et d'autorité à son représentant à Stockholm. La France n'y avait alors qu'un ministre de second rang, le comte d'Usson, récemment nommé en remplacement du comte de Modène, et qui n'avait pas encore gagné son poste. La légation se trouvait, pendant cet intérim, gérée par le jeune secrétaire Barthélemy.

Neveu du célèbre abbé, auteur du *Voyage d'Anacharsis*, François Barthélemy devait sa précoce entrée dans la carrière diplomatique à la puissante protection du duc de Choiseul. D'abord attaché à la légation de France en Suisse, il n'avait pas encore vingt et un ans lorsqu'il fut envoyé en Suède.

En ces temps de privilèges et de faveur arbitraire, on voyait fréquemment, aussi bien dans la diplomatie que dans la magistrature et l'armée, d'importantes fonctions accordées à de tout jeunes gens, se trouvant de la sorte appelés à donner des conseils et des ordres à un âge où ils n'auraient dû encore qu'en recevoir.

Pour ne citer qu'un exemple contemporain, c'est ainsi qu'en 1769, François de Bourgoing, à l'âge de dix-huit ans, occupait le poste de secrétaire de la légation de France à la Diète de Ratisbonne (1).

Les nombreuses et longues dépêches que M. Barthélemy

(1) *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing*, publiés par le baron Pierre DE BOURGOING.

adresse de Stockholm au ministère des affaires étrangères, durant cette époque tourmentée, indiquent assez combien les graves événements qui l'avaient surpris à l'improviste, sans préparation et sans instruction de son gouvernement, inquiètent et troublent sa candeur et son inexpérience. Doué de qualités sérieuses et d'une rare facilité de travail, le jeune débutant fit preuve d'un zèle et d'un dévouement sans bornes. Il eût été assurément bien étonné s'il avait pu soupçonner le rôle que lui réservaient les hasards de l'avenir et les grands succès qui l'attendaient à Bâle lors de la signature de la paix de 1795 ; surtout, il eût certainement protesté si quelque indiscret, présageant sa future destinée, avait poussé l'audace jusqu'à lui affirmer que l'adolescent, inféodé à la cour de Louis XV, traiterait un jour au nom d'un gouvernement révolutionnaire, deviendrait membre d'un Directoire républicain, puis comte et sénateur d'un Empereur et pair de France d'une Restauration !

Pour l'instant, les nouvelles de Suède devenaient peu rassurantes. L'agitation des partis y apparaissait de plus en plus menaçante. Les opérations électorales préliminaires étaient commencées ; la lutte se poursuivait à outrance ; le retour du roi approchait et l'ouverture de la Diète restait toujours fixée au 13 juin. Il n'y avait pas une minute à perdre pour confier à des mains fermes et sûres l'exécution des instructions du cabinet de Versailles. Convenait-il de donner au comte d'Usson l'ordre immédiat de se rendre à Stockholm ? Tel était, semble-t-il, le désir de Gustave III, qui en adresse la demande directement à Louis XV.

« Mars 1771.

« Monsieur mon frère, indépendamment des nouvelles de Suède, dont j'avais chargé hier au soir le comte de Scheffer d'avoir l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, j'ai appris, par les dépêches qu'on a déchiffrées depuis, que la faction qui ne m'est contraire que parce qu'elle connaît mon

attachement aux liaisons de la Suède avec Votre Majesté, fait déjà les plus grands efforts pour l'élection des députés dans les provinces. Tous mes bons serviteurs me pressent donc d'engager Votre Majesté à faire partir sans perdre de temps l'ambassadeur qu'elle destine à résider auprès de moi.

« La confiance entière que Votre Majesté m'a inspirée, et que je conserverai pour elle toute ma vie, m'autorise à m'adresser, dans cette occasion importante, à elle-même, pour lui rappeler la promesse qu'elle a bien voulu me donner au sujet du comte d'Usson, qui est déjà au fait de toutes mes affaires, et pour prier Votre Majesté de donner ses ordres afin qu'il se rende en Suède aussitôt que possible.

« Votre Majesté a lu dans mon cœur tout ce que je pense pour elle, et n'a pas besoin que je m'étende sur tous les sentiments, avec lesquels je ne cesserai jamais d'être,

« Monsieur mon frère,

« de Votre Majesté

« son frère, cousin et ami,

« Gustave (1). »

Cette lettre ne laisse aucun doute sur l'intention qu'avait eue un instant Louis XV d'envoyer le comte d'Usson à Stockholm en l'élevant au rang d'ambassadeur. Il avait auparavant, il est vrai, proposé au roi de Suède d'accréditer auprès de lui le baron de Breteuil ; mais ce prince avait préféré le ministre déjà en possession de ce poste, parce qu'il était, comme il le dit, « au fait de toutes ses affaires ».

Mais, continuellement timoré et hésitant, Louis XV n'avait pas tardé à revenir sur sa résolution. « M. d'Usson sera-t-il assez délié pour cette Diète ? » demande-t-il, dans un billet intime et confidentiel, au comte de Broglie (2).

Nous avons retrouvé, dans la *Correspondance secrète*, la réponse du comte de Broglie. Elle est datée du 6 mars 1771, et lui fait trop d'honneur pour ne pas être publiée.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.
(2) Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*.

« Je regarde comme une faveur signalée de la part de Votre Majestée d'avoir bien voulu me confier la crainte où elle est que M. d'Usson ne soit pas assez fort ni assez expérimenté pour remplir l'ambassade de Suède dans un moment aussi difficile que celui-ci et de me demander quel serait le sujet qu'il conviendrait d'y destiner.

« Je ne connais, Sire, que très peu M. d'Usson. Il a dans le monde une conduite très décente ; il ne manque pas d'instruction ni de jugement, et je crois qu'avec du travail et de l'expérience il pourrait devenir très propre aux affaires. Mais, si Votre Majesté est décidée à ne pas l'envoyer en Suède pour le moment, je ne balance pas un instant à avoir l'honneur de lui proposer d'y placer M. de Vergennes, qui a toutes les qualités requises pour cette place. Sa réputation dans la carrière politique et son expérience lui donneront naturellement une grande influence sur un jeune roi, qui doit avoir besoin de conseils ; et, d'ailleurs, ce choix prouvera à Sa Majesté Suédoise l'intérêt que la France prend à ses affaires et à celles de son royaume.

« J'ajouterai, Sire, que ce choix n'ayant été indiqué à Votre Majesté par aucun de ses ministres, prouvera à son conseil qu'elle n'oublie pas les sujets de mérite et qui ont eu l'honneur de la servir avec succès ; et c'est une opinion qu'il est désirable de confirmer et qui ne peut qu'être utile à ses intérêts.

« Il faut encore observer que le nouveau roi de Suède, qui annonce beaucoup de mérite, ne laissera pas, malgré cela, d'être embarrassant pour un ambassadeur de France. La chaleur de son âge et plus encore celle de son esprit rendent nécessaire de mettre vis-à-vis de lui un homme propre à le contenir et à le ramener ; et M. de Vergennes sera vraisemblablement plus en état qu'un autre de lui en imposer.

« Je n'ai, Sire, d'autre motif, dans ce que j'ai l'honneur de dire à Votre Majesté sur le compte de M. de Vergennes, que de répondre à la confiance dont elle a daigné m'honorer. Je la supplie d'être persuadée que j'aurai toujours à cœur de la

justifier et que je me trouverai très heureux si elle me met à portée d'être de quelque utilité à son service et de lui donner les preuves de mon attachement invariable à sa personne sacrée, ainsi que de la parfaite soumission et du profond respect avec lesquels je suis, etc.

« Le comte DE BROGLIE (1). »

C'est bien, en effet, uniquement de l'intérêt du service que s'inspirait le signataire de cette lettre. Il ne connaissait pas personnellement beaucoup plus le chevalier de Vergennes que le comte d'Usson; mais il avait appris à apprécier ses rares qualités de tact, de prudence et de mesure, alors que celui-ci, ambassadeur pendant de longues années auprès de la Porte, était un des agents de sa correspondance secrète avec Louis XV ; précisément ces qualités lui semblaient tout spécialement convenir à la tâche délicate qu'allait avoir à remplir en Suède le nouvel ambassadeur, chargé « de contenir, de ramener le jeune roi », peut-être même obligé de lui « en imposer ».

Le comte de Broglie souhaitait aussi de voir prendre fin la retraite où était relégué un diplomate de haute valeur que le duc de Choiseul avait fait rappeler, deux ans auparavant, de Constantinople, pour avoir contracté, sans autorisation et à l'insu du roi, un mariage jugé peu conforme à sa naissance et à son rang (2).

Dans un document rédigé après la mort de Louis XV, il revendique, non sans une nuance d'orgueil, la part qu'il a prise à la rentrée en grâce du chevalier.

« Le comte de Broglie, explique-t-il, recommanda M. de Vergennes aux bontés du feu roi, fit connaître la perte que le service de Sa Majesté faisait par l'éloignement auquel on condamnait un sujet aussi distingué, et, lorsqu'elle daigna

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance secrète*, vol. 540.

(2) Voir notre ouvrage : *Le chevalier de Vergennes; son ambassade à Constantinople.*

lui demander son avis pour le choix d'un ambassadeur en Suède à l'avènement du nouveau roi, il la supplia de choisir M. de Vergennes, qui fut nommé le lendemain (1). »

Cette nomination ne fut pas tout à fait aussi prompte et aussi facile que ces dernières lignes le laisseraient supposer. Louis XV tenait toujours rigueur à son ancien représentant des circonstances de son union ; et il ne ratifia qu'avec peine la désignation qui lui était faite. Champfort nous l'apprend dans ses *Caractères et Anecdotes*, d'après le récit de Favier, qui se vantait d'avoir vu la correspondance elle-même entre les mains du comte de Broglie.

« Le feu roi était, comme on sait, en correspondance secrète avec le comte de Broglie. Il s'agissait de nommer un ambassadeur en Suède, le comte de Broglie proposa M. de Vergennes, alors retiré dans ses terres à son retour de Constantinople. Le roi ne voulut pas ; le comte insistait. Il était d'usage d'écrire au roi à mi-marge, et le roi mettait la réponse à côté. Sur la dernière lettre le roi écrivit : « Je n'approuve point le choix de M. de Vergennes, c'est vous qui m'y forcez ; mais je défends qu'il amène sa *vilaine* femme. »

M. Boutaric a raison de protester contre cette sévère et désobligeante qualification. « Il ne faudrait pas prendre à la lettre, fait-il observer, ce que Louis XV dit de Mme de Vergennes ; il est important d'expliquer ce mot de « vilaine », qui étonne de la part de Louis XV. M. de Vergennes, étant ambassadeur de France à Constantinople avait épousé une belle Grecque : ce mariage lui avait nui dans l'esprit du duc de Choiseul et de Louis XV. Ce fut même une des causes de sa disgrâce. Pour l'amant de Mme du Barry, une mésalliance était un crime... Mme de Vergennes était une femme de mérite et avant tout estimable (2). »

Il n'est que juste de reconnaître que Mme de Vergennes, femme d'intelligence, de mérite et de cœur, fut une épouse

(1) *Mémoire du comte de Broglie aux comtes du Muy et de Vergennes*, publié par M. Boutaric dans la *Correspondance secrète de Louis XV*, t. II.
(2) Boutaric, *Correspondance secrète de Louis XV*.

pleine de dévouement et une mère parfaite ; et MM. de Goncourt ont raison de citer, parmi « les plus grands, les plus éclatants exemples de l'amour, du bonheur dans le mariage au dix-huitième siècle, le ménage Vergennes (1) ». Toutefois, une question de « mésalliance » n'avait pas uniquement prévenu le roi contre la femme de l'ambassadeur.

Mme de Vergennes n'appartenait pas à la nationalité grecque, quoique née à Péra. Son père, ainsi que nous l'avons établi ailleurs (2), était un petit gentilhomme savoisien, originaire de Chambéry, nommé Henri de Viviers. Mariée à M. Testa, médecin à Constantinople, elle avait quitté depuis peu les vêtements de veuve, lorsqu'elle connut l'ambassadeur de France. Ce que Louis XV reprochait surtout à ce dernier, et ce qui avait rendu nécessaire son rappel, c'était le mystère dont son mariage avait dû être entouré par suite de la naissance antérieure de deux enfants qui venaient d'être ainsi légitimés. Dans ces conditions, il était impossible que le chevalier de Vergennes continuât à représenter la France auprès de la Porte ; et Louis XV pouvait craindre qu'à Stockholm, dans une cour protestante, entièrement dominée par la fière Louise-Ulrique, cette histoire, en raison de la notoriété qu'elle avait eue dans le monde diplomatique, ne fît du tort à son ambassadeur en soulevant de regrettables incidents (3).

L'intrigue et les sollicitations n'avaient donc eu aucune part à la nomination du chevalier de Vergennes, et le Mémoire pour servir d'instructions, qu'il emportera à Stockholm, pourra contenir, avec vérité, ces flatteuses mentions :

« Les preuves constantes que le sieur de Vergennes a données au roi de son attachement à sa personne et de son zèle pour son service dans les différentes commissions qui lui ont été confiées, les talents, la sagesse et le succès avec lesquels il a rempli, pendant quinze ans, les fonctions d'ambas-

(1) *La femme au XVIIIe siècle.*

(2) Voir notre ouvrage déjà cité.

(3) Ces réflexions se trouvent confirmées par ce qui est rapporté ci-dessous aux chapitres IX et XX en note, touchant Mme de Vergennes.

sadeur auprès de la Porte Ottomane, ont déterminé Sa Majesté à le choisir de préférence pour résider en Suède avec le même caractère ; et elle est bien persuadée qu'il justifiera de plus en plus la bienveillance et la confiance dont elle l'honore. »

Le 21 mars, le nouvel ambassadeur fut nommé (1) ; et, le 25, il était présenté au roi, en cette qualité, par le duc de la Vrillière.

Malgré le retour de la faveur royale, il est facile de comprendre qu'en raison du veuvage froissant et pénible qui lui était notifié, M. de Vergennes fut médiocrement satisfait de sa désignation. Il vivait depuis quelque temps retiré dans sa terre de Toulongeon, en Bourgogne, se consacrant tout entier, après quatorze années consécutives passées sur les rives du Bosphore, à l'éducation de ses enfants et à la surveillance, jusqu'ici forcément négligée, de ses domaines. « Il ressentait, écrit avec l'emphase de l'époque un de ses panégyristes, cette joie dont Fabricius était enivré, alors que, redevenu homme privé, il retrouvait, dans son foyer, sa femme et ses amis ; et, heureux d'être oublié, il ne tournait ses regards, ni vers la capitale, ni vers la cour (2). »

Disons plus simplement qu'il jouissait de la douce satisfaction d'être chez lui, avec une épouse tendrement aimée, deux fils déjà grands, un frère et sa famille, avec lesquels il entretenait les plus affectueuses relations, « content, ainsi qu'il le déclare lui-même, d'un repos qui sympathise avec sa santé et avec ses goûts, et que la munificence du roi avait su rendre assez commode ». Il lui souriait fort peu de se séparer des siens pour repartir seul à l'autre bout de l'Europe, dans un pays constamment agité par des dissensions et des troubles et dont le rude climat pouvait lui être contraire. Il accepta donc son nouveau poste sans enthousiasme : en cela il eut tort.

(1) Ce même jour Gustave III se félicite de ce choix, en l'annonçant au comte Sinclair : « M. de Vergennes, écrit-il, est nommé ambassadeur extraordinaire. C'est l'homme qu'il nous fallait. »

(2) De Mayer, *Vie publique et privée du comte de Vergennes*, 1788.

4

Il aurait dû se rappeler Pomponne, comme lui, juste un siècle auparavant, envoyé en Suède par le prédécesseur de Louis XV, et, peu de temps après, rappelé en France pour être élevé au département des affaires étrangères ; exemple qui, à moins de quatre années de là, devait se renouveler à son profit.

Au surplus, son peu d'empressement à répondre aux ordres du roi était-il sincère ou affecté ? En diplomate avisé, n'usa-t-il pas, dans sa propre cause et en vue de son plus grand avantage personnel, d'une habileté assurément permise ? Ne cherchons point à pénétrer son secret. Constatons qu'il fut, à tous égards, comblé par Louis XV à l'occasion de son départ. Si les exigences pécuniaires qu'il manifesta ne furent pas toutes favorablement accueillies, le roi lui conféra le titre de comte en érigeant en comté, par lettres patentes, sa terre de Toulongeon (1) ; et il ajouta à son caractère d'ambassadeur l'allocation de généreuses gratifications en sus de son traitement, que, pourtant, par une grâce spéciale, on fit remonter au commencement de l'année.

M. de Vergennes ambitionnait plus encore. Il souhaitait, pour être en état de remplir dignement son importante mission, de plus larges subsides, et, afin de tâcher de les obtenir, il s'adresse au duc de la Vrillière, ministre de la maison du roi, chargé, depuis la disgrâce du duc de Choiseul, de l'intérim du département des affaires étrangères.

« Paris, le 27 mars 1771.

« Monsieur le duc, je pars demain pour la Bourgogne, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, et je serai de retour le dimanche de la Quasimodo. Mes préparatifs ne souffriront pas de mon absence ; on y travaille avec la plus grande célérité. Comme rien ne donne plus de courage aux ouvriers que l'argent comptant, je leur ai fait quelques avances. J'en ai l'obligation à M. d'Harvelay, mon parent et ami.

(1) D'autres lettres patentes, signées par Louis XVI le 5 septembre 1779, substituèrent, au nom de Toulongeon de cette terre, celui de Vergennes. — Archives nationales, *Lettres patentes scellées*. O^{1*}, 310.

« Mais, comme dans la pénurie générale d'argent où tout le monde se trouve, il n'est pas lui-même dans l'abondance, je désirerais fort ne pas abuser longtemps de son secours. C'est ce qui m'engage, Monsieur le duc, à vous prier de vouloir bien vous rappeler la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire pour mes arrangements. Peut-être la somme que je vous ai proposée vous paraît-elle forte; cependant, elle n'est point exagérée, et je reconnais sensiblement que ma première mise excédera notablement ce à quoi je l'avais évaluée.

« Oserais-je vous prier, Monsieur le duc, lorsque vous aurez fait régler mon traitement, d'en faire passer l'avis et l'ordonnance à M. d'Harvelay, qui veut bien se charger de suivre et de presser, en mon absence, mes préparatifs?

« Assuré de presque tout ce qui m'est nécessaire pour être décemment à Stockholm, il ne me manque, Monsieur le duc, qu'un meuble bien essentiel que je ne puis me procurer par moi-même et que je ne puis tenir que de la faveur de Sa Majesté : c'est son portrait. Rien ne me flatterait plus qu'un témoignagne aussi honorable de la bonté du roi; mais c'est moins pour moi que je le réclame que pour une nation dont la plus saine partie, dévouée déjà par principes et par sentiments aux intérêts de Sa Majesté, verrait certainement avec attendrissement l'effigie du bienfaiteur de la Suède et de l'ami le plus fidèle et le plus zélé qu'elle ait.

« Daignez, Monsieur le duc, protéger ma requête; elle n'est point seulement motivée par l'honneur qui m'en reviendrait, mais aussi par une considération qui semble promettre quelque avantage.

« Je suis avec respect, etc. (1). »

Il eut le portrait demandé. Quant à la question de chiffres, Louis XV trouva sans doute que ses libéralités étaient fort convenables, et il chargea le duc de la Vrillière de rappeler et de maintenir ce qui avait été décidé.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

« A Versailles, le 4 avril 1771.

« Le roi, en vous nommant, Monsieur, pour aller remplir la place d'ambassadeur de Sa Majesté en Suède, a bien voulu régler le traitement dont vous jouirez en cette qualité. Sa majesté a fixé vos appointements à 80,000 francs par an et a approuvé qu'ils fussent rappelés du 1er janvier dernier, afin de vous procurer, par ce rappel, une gratification particulière de 20,000 francs. Le roi a eu la bonté de vous accorder aussi une gratification extraordinaire de 150,000 francs, sans retenue, pour votre dépense de première mise, frais d'ameublement, de voyage, de premier établissement et autres généralement quelconques, et de régler en même temps que vous toucherez un supplément de traitement de 7,000 francs par mois durant la Diète, pour vous mettre en état de soutenir, pendant cette assemblée, la dépense de représentation attachée à votre caractère.

« J'ai demandé à M. de Beaujon de vous payer vos appointements des quartiers de janvier et d'avril et 75,000 francs faisant la moitié de la gratification de première mise, afin de vous procurer les moyens de presser les préparatifs de votre départ (1). »

Le comte de Vergennes se le tint momentanément pour dit, et n'insista pas. Il se résigna d'assez mauvaise grâce, affectant même un air de victime qui, avouons-le, n'était guère de saison.

« Quoique les appointements, réplique-t-il au duc le 8 avril, puissent paraître insuffisants pour remplir tout ce que la dignité du caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu et la circonstance particulière de l'avènement d'un nouveau roi de Suède semblent exiger, je ne renouvellerai pas, Monsieur le duc, les représentations que j'ai déjà pris la liberté de vous faire à ce sujet. J'oublie mes intérêts pécuniaires pour ne m'occuper uniquement que de me mettre en état de bien remplir les

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

intentions du roi, de servir ses vues et de justifier la confiance dont il lui plaît de m'honorer, bien assuré que, si je suis assez heureux pour que la sienne seconde mes efforts et mon zèle, Sa Majesté voudra bien regarder moi et les miens avec la bonté qui lui est naturelle (1). »

Au fond, l'ambassadeur faisait contre fortune bon cœur, mais il n'était qu'à moitié content. Il ne serait pas équitable de juger avec trop de rigueur ses réclamations.

La question d'argent dépassait de beaucoup, en effet, la portée de ses convenances personnelles; elle offrait, pour qui connaissait la situation intérieure de la Suède, un véritable caractère d'intérêt public.

Par les communications incessantes de la légation de France à Stockholm, on savait que la campagne électorale en vue de la nomination des membres de la Diète était, de toutes parts, commencée et menée par les Chapeaux et par les Bonnets avec une égale et extrême ardeur. Les députés des États représentaient les quatre ordres de la nation : noblesse, clergé, bourgeois, paysans. Dans chacun des ordres on comptait plus ou moins de partisans des deux factions. Les Bonnets, cependant, se trouvaient en plus grand nombre dans les deux derniers ordres, et ils ne reculaient devant aucun moyen pour chercher, en obtenant la majorité dans la future assemblée, à s'emparer du pouvoir.

M. Barthélemy, très anxieux de la tournure que prenaient les élections, répétait à satiété que les Bonnets recevaient des fonds considérables de l'Angleterre et de la Russie. Il écrivait notamment le 12 avril :

« Les Bonnets travaillent avec un acharnement qui n'a pas d'exemple et des efforts inouïs, répandant l'argent à pleines mains, que M. le chevalier Gooderick (agent de l'Angleterre) et les banquiers de la faction fournissent; ils emploient la violence dans les élections de province, jusqu'au point d'avoir blessé mortellement plusieurs personnes et enlevé des

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

paysans qui leur étaient contraires. On sait, à n'en point douter, que ces ennemis de l'administration actuelle ont au moins dépensé jusqu'à ce moment trois millions de dalers.

« Cet état de choses est d'autant plus alarmant que les Chapeaux se trouvent presque dépourvus de toutes ressources et que l'inquiétude commence à les prendre, ne doutant point que, si les Bonnets ont le dessus, il n'y ait ici un bouleversement total et les scènes les plus affligeantes pour le cœur du roi (1). »

A Versailles, on se défiait un peu des nouvelles pessimistes du jeune diplomate ; on taxait ses craintes d'exagérées ; on croyait difficilement que les habitants d'un royaume aussi pauvre que la Suède pussent avoir en main ces sommes énormes, leur vinssent-elles de l'étranger.

A la date du 18 avril, le duc de la Vrillière déclarait :

« Dans un pays livré à la corruption, l'argent a sans doute beaucoup de pouvoir sur la multitude ; mais il est hors de vraisemblance que la faction des Bonnets en ait à sa disposition une assez grande quantité pour produire une séduction aussi générale qu'on affecte de le supposer.

« Quoi qu'il en soit, la France fournit depuis trente-cinq ans des sommes fort considérables à la Suède ; et, quoique l'application n'ait pas toujours été faite suivant ses désirs et ses vues, le roi veut bien, dans la circonstance présente, faire de nouvelles dépenses pour favoriser les intentions du roi Gustave et les efforts de ses partisans.

« M. de Vergennes sera incessamment à portée de juger de l'usage qu'il doit faire des pouvoirs que Sa Majesté lui confiera pour cet objet ; en attendant, vous avez été autorisé à fournir aux premières dépenses relatives aux élections (2). »

Cette nécessité impérieuse d'essayer d'enlever à coups d'espèces sonnantes le succès des élections, puis de grouper, dans la Diète, une majorité favorable au roi, était précisément ce qui préoccupait au dernier point le nouvel am-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.
(2) *Id.*

bassadeur. Il n'ignorait pas que les Bonnets comptaient, dans l'avant-dernière assemblée des États, la pluralité ; la dernière Diète l'avait rendue aux Chapeaux; mais ceux-ci, mal inspirés par leurs intérêts personnels, ne surent pas profiter de leur victoire, et leurs maladresses avaient semé, dans la bourgeoisie et le peuple, les ferments d'un mécontentement d'autant plus redoutable qu'il était, plus que jamais, attisé et exploité par les influences extérieures. Pour conjurer le péril, seconder les accords intervenus entre Louis XV et Gustave III et chercher à faire asseoir ce jeune prince sur un trône mieux affermi que celui de son regretté père, le comte de Vergennes ne voulait pas débarquer sans posséder ce qui, dans les pays du Nord, était le nerf aussi bien des élections que de la guerre, un portefeuille abondamment garni. Dans ce but, sans se laisser décourager, il frappe à toutes les portes ; il revient à la charge auprès du duc de la Vrillière.

« Paris, le 30 avril 1771.

« Monsieur le duc, je me suis présenté ce matin chez M. le contrôleur général; j'aurais désiré m'entretenir avec lui sur les objets pécuniaires qui intéressent si essentiellement ma mission. Je n'ai pu avoir accès, et je me suis replié sur M. de Beaujon, car j'étais instruit qu'il devait avoir travaillé avec le ministre.

« Le rapport que M. de Beaujon m'a fait de sa conférence n'est point du tout encourageant; même difficulté, même impossibilité de la part de M. le contrôleur général; beaucoup de bonne volonté de la sienne, mais qui tient à des sûretés raisonnables, dont on ne lui laisse pas l'espérance. Voilà le résumé de l'entretien que j'ai eu avec lui.

« Cependant, le temps de l'ouverture de la diète de Suède approche. J'ai à peine celui qui m'est nécessaire pour m'y rendre, et je me trouve dans la triste alternative ou de différer un départ que le bien du service du roi exigerait qui fût accéléré, ou bien de m'en aller à Stockholm, les mains vides,

y faire le cruel et mortifiant aveu d'une impuissance qu'il serait malheureux qui fût réelle.

« Daignez considérer, Monsieur le duc, quel peut être le résultat de l'un ou l'autre de ces partis : le découragement de nos amis, peut-être leur anéantissement; l'égarement de la confiance d'un jeune roi, que ses qualités personnelles doivent faire paraître intéressant; enfin la dissolution du seul fil d'influence qui nous reste dans les vastes contrées du Nord.

« Je m'arrête, Monsieur le duc; je ne dois pas m'appesantir sur une foule de conséquences non moins fâcheuses qui n'échapperont point à la prévoyance du roi et à celle de son conseil. Insuffisant pour résoudre par moi-même ce qu'il y a de mieux à faire, souffrez que je réclame de votre ministère les lumières qui me manquent et la direction précise que je dois tenir. Je suis prêt à partir, si c'est l'ordre du roi; mais pesez, je vous prie, quelle figure je ferai à Stockholm, dénué des moyens qui peuvent donner quelque vigueur à la cause patriotique dont Sa Majesté a embrassé si généreusement la défense et qu'elle honore de sa protection.

« Je sais ce qu'on peut opposer avec beaucoup de raison contre les moyens dont on a adopté depuis quelque temps l'usage en Suède. Personne ne déteste plus cordialement que je le fais la vénalité qui a corrompu la masse de cette nation; mais le moment est trop pressant pour entreprendre la réformation des mœurs. C'est à tirer le meilleur parti possible de leur état présent que l'activité d'un négociateur doit être employée. Peut-être M. le contrôleur général s'effraye-t-il de la grandeur du secours que je sollicite. J'avoue que deux millions sont une charge pesante; mais rappelez-vous, Monsieur le duc, le plan que j'ai eu l'honneur de vous communiquer et que vous avez paru approuver. Mes demandes, quelque exagérées qu'elles paraissent, ont pour but, sinon de faire des économies, qui n'en seraient pas si elles contrariaient les vues du roi et le succès de la cause que nous protégeons, du moins de tirer un fruit réel de l'argent que je me flatte que nous allons semer pour la dernière fois.

« Si vous ne me donnez rien, vous devez vous attendre que je serai parfaitement inutile en Suède; des conseils, isolés de tout appui, seront tout au moins regardés comme des hors-d'œuvre. Si vous me donnez peu, vous me mettez à la discrétion de nos amis; le besoin de soutenir l'apparence d'une influence quelconque me réduira à la dure nécessité de n'être que l'instrument de leurs caprices, de leurs passions et de leurs misérables intérêts particuliers. Armez-moi de tout l'effort que le roi peut être déterminé à faire. J'oserai leur donner le ton; s'ils ne veulent pas le recevoir, je les forcerai à se démasquer; il faudra qu'ils mettent à découvert leur involonté et l'intérêt particulier qui les prédomine. La cause que je serai chargé de soigner ne sera point étrangère au roi de Suède, qui aura la preuve la plus convaincante que l'opposition ne sera point notre fait. Enfin, si nous n'arrivons pas au terme le plus désirable, nous nous désabuserons, une bonne fois pour toutes, d'une illusion qui n'a peut-être déjà que trop duré, et je m'y conduirai de manière que nous n'ayons pas à regretter la dissipation des fonds que le roi aura bien voulu me confier.

« Ayez la bonté, Monsieur le duc, de mettre cette lettre sous les yeux du roi et de son conseil et de me prescrire la conduite et la direction que je dois tenir.

« Je suis avec respect, etc. (1). »

Cette lettre est significative : la forme en est à retenir autant que le fond. Il ne s'agissait plus d'une confidence personnelle du comte de Vergennes au duc de la Vrillière, mais bien d'un document officiel, destiné au roi et aux membres de son conseil (2). On remarque l'assurance et le degré d'au-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

(2) Cette lettre était, en effet, tellement destinée au roi et à son conseil, que M. de Vergennes prend soin d'en adresser une copie au comte de Broglie, afin très certainement que celui-ci la plaçât sous les yeux de Louis XV. Nous trouvons dans la *Correspondance secrète* un billet du comte de Broglie au roi qui ne laisse aucun doute à cet égard.

« Du 1er mai.

« En rentrant à une heure après minuit chez moi, je trouve la lettre de

torité avec lesquels l'ambassadeur se croit permis de s'exprimer. Ce n'est plus le style timide et soumis des dépêches que le chevalier de Vergennes adressait de Constantinople à ses chefs, sollicitant des instructions et des conseils, s'excusant de ses hésitations, invoquant à tout instant sa bonne volonté, son dévouement et son zèle, pour se faire en quelque sorte pardonner ses embarras et sa crainte de ne pouvoir réussir. Aujourd'hui l'allure est autrement décidée. Le comte, en pleine maturité, est sûr de lui; il se sent maître de ses moyens : les instructions, il les inspire; les plans, il les propose; les conseils, il les donne. Il ne redoute pas de dire au souverain et à ses ministres : « Voilà ce qu'il faut faire; tel est le sacrifice qu'il convient de vous imposer. Si vous ne me donnez pas ce que je vous demande, vous devez vous attendre à ce que je sois parfaitement inutile. » Et ce qu'il sollicite, non pour lui, mais pour acheter une assemblée, n'est pas une bagatelle : deux millions de la monnaie d'alors. En un mot, c'est le marché à la main qu'il charge le ministre de placer sous les yeux du roi.

M. de Vergennes avait vu juste : le coup porta; il aura ses deux millions.

En Suède, sa nomination avait été accueillie avec une vive sympathie, non seulement par la cour, mais par les principaux fonctionnaires et même par le peuple.

« La nation suédoise, fait savoir au duc de la Vrillière M. Barthélemy, est aussi satisfaite du choix que le roi a fait

M. de Vergennes que j'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe à Votre Majesté, ainsi que la copie de celle qu'il a écrite à M. le duc de la Vrillière. Il m'a paru nécessaire qu'elle reçût l'une et l'autre avant le conseil pour avoir le temps de faire ses réflexions sur ce qu'il lui plaira d'ordonner.

« Il ne m'appartient pas, Sire, d'avoir une opinion sur une matière aussi importante et qui ne peut être décidée que par Votre Majesté même; mais je ne pourrais m'empêcher de regretter que les espérances, qu'il lui a plu de donner au roi de Suède, ne pussent être réalisées. Je la supplie de faire attention qu'il n'y a pas un moment à perdre pour faire partir M. de Vergennes, s'il doit arriver pour la Diète. Il n'a cependant pas encore ses instructions, et M. de la Vrillière les promet seulement pour la semaine prochaine. » (Archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance secrète*, vol. 540 *bis*.)

de la personne de M. le chevalier de Vergennes pour résider ici, que flattée du caractère d'ambassadeur dont Sa Majesté l'a revêtu. Les lettres du roi de Suède, de M. le comte de Scheffer et de M. le comte de Creutz à ce sujet, que j'ai lues moi-même, donnent la plus haute idée des talents et des mérites de M. de Vergennes. »

Il en fut tout autrement à Pétersbourg, où précisément « ces talents et ces mérites » étaient bien connus pour s'être affirmés et exercés à Constantinople contre la politique russe, qu'ils réussirent à faire échouer. On y comprenait « qu'un homme, aussi rempli de ressources et de connaissances, ne pouvait avoir été nommé que pour quelque affaire de la plus haute importance (1) », et on présageait qu'on allait avoir encore, à Stockholm, un redoutable adversaire, difficile à surprendre et à désarmer.

Pendant ce temps, les opérations électorales en vue de la réunion des États se poursuivaient en Suède; elles ne devaient pas, suivant toutes les probabilités, être terminées avant le 15 mai.

Qu'allait-il sortir de cette Diète, si impatiemment attendue par les uns et si redoutée par les autres? Nul ne pouvait le prévoir encore. Les résultats des votes déjà connus semblaient égaliser à peu de chose près la chance des partis; mais la lutte était loin d'être close. Finie dans les provinces, elle allait recommencer sur un nouveau terrain; car il était, en quelque sorte, d'usage de voir les députés, dès leur arrivée dans la capitale, épiés, circonvenus, sollicités en tous sens par les agents soit des Bonnets, soit des Chapeaux, en vue de les attirer et de les séduire par des promesses, des offres, des marchandages éhontés. C'est à qui s'efforçait d'acheter leur conscience et de soudoyer leurs suffrages.

La présence de l'ambassadeur de France devenait, en si grave occurrence, absolument indispensable; et, cependant, il ne partait pas. Il attendait ses instructions officielles, tou-

(1) Posselt, *Histoire de Gustave III, roi de Suède.*

jours promises par le duc de la Vrillière, et le versement des fonds que n'avait pas encore M. de Beaujon. Cette situation ne pouvait plus se prolonger. Quant au comte de Broglie, chargé de remettre à M. de Vergennes ses instructions secrètes, il était prêt. Le 2 mai, il les soumet à Louis XV, en y joignant les lignes suivantes :

« Quoiqu'il me paraisse que le départ de M. de Vergennes soit encore incertain, je ne veux pas tarder plus longtemps à avoir l'honneur de vous adresser le projet d'instructions pour cet ambassadeur, en suppliant Votre Majesté, si elle daigne l'approuver, de me le renvoyer promptement approuvé, pour qu'il puisse être promptement mis au net et dans la forme où elle doit avoir la bonté de les signer, pour être ensuite remises à M. de Vergennes avant son départ (1). »

De son côté, le représentant de Gustave III s'émeut de ces atermoiements et de ces lenteurs, et finit par écrire au duc de la Vrillière une lettre particulièrement pressante.

« Monsieur,

« Après tous les témoignages d'amitié dont Sa Majesté Très Chrétienne vient de combler la Suède, et le désir sincère qu'elle a fait voir de resserrer plus que jamais les liens qui unissent les deux couronnes, je ne dois pas tarder plus longtemps d'exposer à Votre Excellence l'importance du moment

(1) M. de Vergennes continuait à être, par l'entremise du comte de Broglie, mêlé à la *Correspondance secrète*. Nous en avons une preuve certaine par ce passage d'une note remise par le comte de Broglie au roi.

« 27 avril 1771.

« Comme il est nécessaire, Sire, de placer un secrétaire pour la *Correspondance secrète* auprès de M. le comte de Vergennes, je me suis déterminé à lui donner le sieur Chrestien, qui a été jusqu'ici successivement attaché dans la même qualité à M. Tercier et à M. le général Monet, et de lui donner son fils pour adjoint, afin qu'il n'y ait pas d'étranger dans toute la secrétairie de l'ambassade de Suède. Je supplie Votre Majesté de daigner agréer ces arrangements et de permettre qu'il soit attribué 1,000 francs d'appointements au fils du sieur Chrestien, ce qui, joint aux 2,500 francs qu'avait le père, fera, pour les deux, 3,500 francs. Dès que j'aurai ses ordres à cet égard, je verrai à choisir un sujet capable de remplacer le sieur Chrestien dans la place de secrétaire auprès de M. le général Monet. (Archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance secrète*, vol. 540 *bis*.)

qui approche et qui demande l'exécution de ces dispositions favorables.

« L'ouverture de la Diète est fixée pour le 13 du mois prochain. La plupart des élections des provinces sont faites, et l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne aura à peine le temps d'arriver pour l'élection du maréchal de la Diète : moment si précieux qui décide de la tournure que prendront les affaires et de la disposition des esprits pour toute la Diète.

« Votre Excellence connaît la grandeur des objets qu'on y va traiter ; un nouvel ordre de choses se développe. Il ne s'agit pas de moins que d'affermir le règne du roi mon maître, qui commence sous de si heureux auspices, d'effectuer les promesses que Sa Majesté Très Chrétienne lui a faites de soutenir l'indépendance de la couronne contre les efforts de voisins entreprenants, de consolider le système du Nord et de le rendre utile aux deux couronnes.

« Un plus long retard de M. de Vergennes romprait tous ces desseins. Il découragerait les patriotes et il favoriserait les projets des ennemis de la Suède.

« Le séjour du roi en France, l'amitié personnelle et intime qui en est résulté entre les deux monarques, en ont déjà excité la jalousie, et les dernières nouvelles de Suède m'annoncent qu'ils redoublent d'efforts pour contrarier les mesures les plus salutaires.

« Je conjure donc Votre Excellence de mettre ces considérations sous les yeux de Sa Majesté Très Chrétienne. Les sentiments généreux qui l'ont toujours animée pour la Suède, ceux qu'elle a conçus pour le roi mon maître, les intérêts réciproques des deux couronnes qui en résultent, me persuadent que Votre Excellence voudra bien employer tout son zèle pour engager Sa Majesté à rendre le départ de M. de Vergennes aussi prompt et aussi utile que possible.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le comte DE CREUTZ (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

Louis XV mit fin sur l'heure aux retards regrettables apportés au départ de l'ambassadeur. Dès le lendemain, il lui enjoint de venir prendre congé. La brève et immédiate réponse faite par le duc de la Vrillière au comte de Creutz témoigne assez de l'empressement et de la netteté, sans réplique possible, des ordres du roi.

« Versailles, le 4 mai 1771.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois et je l'ai mise sous les yeux du roi.

« Sa Majesté m'a ordonné de vous mander que M. de Vergennes a pris congé d'elle et qu'il va incessamment se rendre à Stockholm avec les instructions et les moyens nécessaires pour donner au roi de Suède les preuves les moins équivoques de l'amitié du roi et du sincère intérêt que Sa Majesté prend à la prospérité du règne de Sa Majesté Suédoise.

« J'ai l'honneur d'être, etc. (1). »

Les « instructions et moyens » qu'emportait l'ambassadeur de France étaient formulés dans un long mémoire que le roi signait le lendemain 5 mai. On a prétendu que la rédaction en avait été confiée à M. de Vergennes lui-même. Nous ne serions nullement étonnés qu'au dernier moment le duc de la Vrillière ne se fût bien volontiers déchargé de ce soin sur plus compétent que lui. Depuis que l'intérim du département des affaires étrangères était venu s'ajouter au ministère de la maison du roi, le duc avouait hautement « qu'il ne pouvait suffire à la besogne ». Nullement au fait des affaires de Suède, il ne cachait pas « qu'il fût prodigieusement embarrassé », et il demandait des « éclaircissements » à tous ceux qu'il croyait à même de lui en fournir.

Quelle que soit, du reste, la main qui ait tracé les grandes lignes de sa mission, M. de Vergennes dut certainement les

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

approuver. Il est difficile de lui prescrire une attitude plus circonspecte et plus sage (1).

Il devait « avoir pour principal objet » d'entretenir le jeune roi dans les dispositions manifestées par lui à Versailles au cours « des conversations qu'il avait eues » avec Louis XV; « de resserrer les nœuds unissant, depuis plus d'un siècle, les deux couronnes et de n'agir que conformément aux vues de la France ».

Il lui était également recommandé, bien loin d'inciter le roi de Suède à provoquer des changements dans la forme de son gouvernement, « d'avoir grande attention à le mettre en garde contre toute démarche qui annoncerait, de sa part, une ambition prématurée et contre les conseils de la reine, sa mère, dont le génie ardent ne lui inspirerait vraisemblablement qu'un empressement pernicieux pour étendre les droits de sa couronne ».

« Il est essentiel que, sur ce dernier point, spécifiait expressément le Mémoire, l'ambassadeur du roi se conduise avec la plus grande circonspection » ; de même qu'il s'appliquera à encourager Gustave III à mériter de plus en plus l'amour et l'admiration de ses sujets « par un gouvernement fondé sur les règles les plus solides de la prudence et de la modération ». Car, ajoutait-on, la cour de France ne saurait trop le louer du parti si sage qu'il a pris à son avènement au trône, « en contractant l'engagement de ne vouloir l'occuper que suivant la forme de gouvernement fixée par la Diète de 1720; et il est important que ce prince démontre, par toute sa conduite, qu'il borne là toutes ses prétentions, du moins jusqu'à ce qu'il se présente, dans la suite, des circonstances naturelles d'ajouter quelque accroissement à son pouvoir et à son autorité ».

Louis XV promettait de reprendre le payement, un instant suspendu, des subsides, dont le montant s'élevait chaque année à 1,500,000 francs, et « d'appuyer aussi de ses finances

(1) On trouvera à l'*Appendice* le texte intégral de ce document

le succès de la Diète : l'esprit de justice, de discernement et d'économie, dont le comte de Vergennes a constamment donné les preuves les plus sensibles, persuadant au roi que la disposition de cet argent ne peut être confiée à des mains plus éclairées et plus fidèles ».

« Deux factions, disait-on encore, ont concouru presque également à l'avilissement et à la décadence de leur patrie; elles donnent le spectacle de la corruption la plus vénale et la plus honteuse » ; l'ambassadeur « travaillera à rapprocher les esprits, à faire sentir aux deux cabales qu'il est plus que temps qu'on ne connaisse plus les Suédois sous les noms ridicules de Chapeaux et de Bonnets; qu'on y substitue la dénomination naturelle de zélés et vertueux citoyens, et que ce n'est que sous cette condition que le roi désire regarder toujours la Suède comme son ancienne amie et son alliée la plus constante ».

Le comte de Vergennes « n'oubliera rien pour opérer une réconciliation si désirable et que le roi de Suède paraît très disposé à faciliter, de son côté, par les attentions qu'il marquera indistinctement aux chefs des deux partis ». Il surveillera les opérations de la future Diète, consultera les intentions de Sa Majesté Suédoise et des amis de la France au sujet de la nomination du maréchal de cette Diète, « mais il les laissera entièrement maîtres du choix sans y influer en rien ».

Enfin, il contribuera à rétablir, entre la Suède et le Danemark, la liaison, « si analogue à leurs avantages », que la France s'était autrefois efforcée de provoquer « pour maintenir l'équilibre du Nord contre les vues de la Russie et pour mettre un frein à ses projets d'ambition et de despotisme », rien n'étant plus « à désirer que l'union politique de ces deux cours par suite des liens du sang qui subsistent entre les deux souverains ».

En outre, l'ambassadeur était porteur d'une lettre de créance ainsi conçue :

« Très haut, très excellent et très puissant prince, notre

très cher et très amé bon frère, cousin, allié et confédéré,

« Notre premier soin, à l'avènement de Votre Majesté au trône de Suède, est de lui donner de nouvelles marques de notre amitié; et nous ne croyons pouvoir le faire plus convenablement qu'en chargeant le comte de Vergennes de se rendre à Stockholm pour résider en qualité de notre ambassadeur auprès de Votre Majesté. La connaissance que nous avons de ses talents et de son zèle pour notre service, ne nous laisse aucun doute qu'il ne remplisse ce ministère à notre satisfaction et à celle de Votre Majesté.

« Nous ne lui ordonnons rien plus expressément que de s'appliquer à fortifier et à perpétuer, entre nous et Votre Majesté, la plus parfaite intelligence. Nous sommes bien persuadé que Votre Majesté accordera une créance entière à tout ce qu'il lui dira de notre part, et spécialement lorsqu'il lui parlera de la sincérité de nos sentiments pour elle et de l'intérêt que nous prendrons toujours à votre bonheur et à la prospérité de vos États.

« Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère, cousin, allié et confédéré, en sa sainte et digne garde.

« Votre bon frère, cousin, allié et confédéré,

« LOUIS.

« PHÉLIPPEAUX (1).

« Écrit à Versailles le 5 mai 1771. »

Muni de ces différents viatiques, le comte de Vergennes se mit, le 11 mai, en route pour Stockholm.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

CHAPITRE IV

Quel était l'état de la Suède à l'avènement de Gustave III? Quelques indications à cet égard paraissent nécessaires, afin de mieux comprendre les événements qui vont suivre.

Les pays du nord de l'Europe n'étaient point, à cette époque, groupés comme aujourd'hui. Tandis que la Norvège se trouvait rattachée à la couronne de Danemark, la Suède possédait la Finlande. Voici en quels termes, à une date presque contemporaine, Voltaire, au début de son *Histoire de Charles XII,* fait la description de ces deux dernières contrées :

« La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ deux cents de nos lieues et long de trois cents. Il s'étend du midi au nord, depuis le cinquante-cinquième degré ou à peu près jusqu'au soixante et dixième, sous un climat rigoureux qui n'a presque ni printemps ni automne. L'hiver y règne neuf mois de l'année. Les chaleurs de l'été y succèdent tout à coup à un froid excessif, et il y gèle dès le mois d'octobre, sans aucune de ces gradations insensibles qui amènent ailleurs les saisons et en rendent le changement plus doux. »

Le peuple scandinave porte l'empreinte de la rudesse de son climat. Il lui doit certainement sa physionomie particulière et son caractère propre, au moins autant qu'à l'instinct des races dont il est composé. Formé à l'origine de Finnois, de Goths et de Vandales clairsemés sur les versants abrupts

des hautes montagnes boisées qui, au nord, hérissent le pays, ou bien attachés à quelque coin de terre arable, au milieu des vastes solitudes émaillées de lacs bleus, descendant, du côté du sud, vers la mer, il se distingue par sa stature élevée, sa force, son courage.

La nécessité de lutter contre l'inclémence des éléments et l'ingratitude d'un sol dont le roc, à tout bout de champ, perce la surface, l'a rendu tenace, travailleur, industrieux, de même que les longues journées d'hiver passées à l'intérieur des maisons de bois peintes en rouge, en le contraignant, une partie de l'année, à des occupations sédentaires, lui ont inspiré le goût de la lecture, de l'instruction et l'habitude de la méditation et de la réflexion, entretenus et développés encore par la doctrine et la pratique fervente de la religion luthérienne.

Le Suédois a le sentiment inné de la beauté à la fois sévère et impressionnante de son pays, dont les multiples aspects lui inspirent « une admiration attendrie ».

« Ce sont des horizons larges, la mer, les grands lacs prolongeant leurs reflets entre les lignes noires des sapins, les landes où la roche s'étale en plateaux fleuris de bruyères, et des coins de poésie champêtre et tranquille dans les vallées creuses des fjords, où les bouleaux verdoient entre les pierres grises. Partout l'eau se précipite des hauteurs, se glisse èntre les forêts. Le long des côtes, des milliers d'îlots émergent d'entre les remous blanchissants et semblent de fantastiques flottilles prêtes à s'en aller quelque jour à la dérive (1). »

Lorsque survient l'été, tout à coup ces escarpements prodigieux, ces forêts, ces vallées, ces prairies, sous l'action revivifiante et féconde d'un soleil réparateur, se débarrassent de leur immense et uniforme linceul de neige ; le ciel devient d'azur ; les fleurs s'épanouissent et se colorent ; l'air acquiert cette légèreté et cette transparence que l'on ne respire qu'en ces régions septentrionales d'une attraction si puissante et d'un charme si pénétrant.

(1) Maurice Gandolphe. *Les artistes de la Suède. Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1797.

Par cette alternance de changements inopinés, quoique périodiques, on a cherché à expliquer certaines tendances faciles à constater chez le peuple suédois.

« Quoi d'étonnant, fait remarquer un écrivain qui l'a consciencieusement étudié, si l'homme de ces contrées s'est accoutumé aux contrastes violents ; si jamais, en revanche, il n'a pu acquérir la notion des transitions graduées, des nuances subtiles ! Ces radieuses journées d'été, avec leurs longs crépuscules qui vont rejoindre l'aurore, toute cette nature brusquement éveillée à la vie, le calme des eaux, la douceur monotone des bois, le silence des vallées, tout cela porte aux émotions vagues, aux tendres rêveries, à cette mélancolie paisible que ne manque jamais de faire naître en nous une longue contemplation de la nature. Mais le retour subit des hivers, avec leur rigueur sans merci, lui a donné, en outre, un profond instinct d'énergie et de résistance ; comme si, devant l'hostilité du climat, il se sentait obligé de réagir par un effort vigoureux, et comme si même il avait besoin de cet effort pour se distraire et pour oublier (1). »

Si présentement ces observations, d'une ingénieuse sagacité, peuvent être vraies, au cours du siècle dernier, le Suédois, à peine sorti des rudes et lointaines expéditions guerrières du règne de Charles XII, était, nous le verrons bientôt, beaucoup moins rêveur, mélancolique, éthéré.

En dehors de sa capitale et de plusieurs villes importantes, comme Upsal, Norrköping et Lünd, la Suède possédait peu de grands centres de population. Le petit nombre des habitants rendait la dispersion presque forcée et les agglomérations difficiles. A l'intérieur du territoire, les fermes s'espacent, et çà et là se dressent des châteaux, résidence des principaux membres de la noblesse, autour desquels se sont groupés quelques rares et pauvres chalets de paysans. Dans les archipels « qui émiettent les côtes », de loin en loin, un rocher porte un campement de pêcheurs, et, au fond des fjords, des

(1) *Le roman suédois*, par M DE HEIDENSTAM. *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1896.

ports animés sont fréquentés par de nombreux bateaux de commerce, grâce à l'activité et à l'intrépidité légendaires des marins suédois.

Stockholm, qui, jusqu'au milieu du dix-septième siècle, n'avait guère compté plus de vingt mille habitants, est devenue une cité grandiose autant que pittoresque.

Située sur le lac Moelar, dans la baie profonde que dessine à cet endroit la Baltique, cette « Venise du Nord » offre un coup d'œil incomparable, avec ses larges canaux aux eaux d'une pureté cristalline, que sillonnent mille embarcations se croisant en tous sens; avec ses bassins peuplés d'une forêt de mâts égayés par les couleurs éclatantes de pavillons divers; avec ses sveltes clochers d'église, ses ponts d'une étendue inusitée, ses îles, ses vastes quais, ses places ornées de statues de bronze, ses hauteurs couvertes d'édifices dominant l'ancienne ville, à mi-côte desquelles s'allonge, au-dessus de la belle rampe qui lui sert d'accès, la monumentale façade italienne du Palais-Royal (Kongliga Slottet), commencé en 1697 par l'architecte Tessin, et que le fils de celui-ci, Gustave Tessin, venait seulement d'achever sous le règne d'Adolphe-Frédéric.

A la mort de ce prince, ainsi que nous l'avons vu, le roi était bien, en droit, le chef de l'État et du gouvernement, mais l'autorité royale se trouvait, en fait, singulièrement entravée et amoindrie par les usurpations successives du Sénat et des États.

Le Sénat, composé de seize membres nommés par le roi sur une liste de trois noms présentés à chaque vacance par les États, se considérait et se comportait comme l'émanation et la représentation de cette assemblée. Ces « ministres plénipotentiaires de la Diète », comme on se plaisait à les nommer, étaient investis d'attributions aussi nombreuses que variées.

A l'exemple des sénateurs modernes, ils veillaient, tout d'abord, à la conservation de la Constitution, des droits et des libertés de la nation. Puis, à propos de presque toutes les

affaires du gouvernement, ils devaient aider et éclairer le souverain de leurs avis; en réalité, ils lui dictaient leurs volontés, responsables qu'ils étaient de l'accomplissement de leur mandat seulement au regard des États.

Au Sénat appartenait le privilège de soumettre au roi une liste de trois candidats pour toutes les hautes fonctions, à l'exception des évêchés et de six emplois, dits de confiance, auxquels les sénateurs nommaient directement, à la majorité des voix, chaque membre ayant une voix et le roi deux, en qualité de président, et trois en cas de partage. Ces six emplois étaient ceux de grand gouverneur de Stockholm, de colonel des trabans (compagnies d'élite), de colonel du régiment des gardes, de commandant de l'artillerie et des deux aides de camp généraux.

Le Sénat avait encore compétence pour connaître des recours, en matière judiciaire et administrative, dirigés contre les décisions des parlements et des autres conseils du royaume.

Enfin, c'était en séance du Sénat et avec son concours que le roi ordonnait — d'ordinaire tous les trois ans — la convocation de la Diète, c'est-à-dire des États, où siégeaient les représentants des quatre ordres. La durée légale de chaque session, d'après « la loi fondamentale », ne devait pas dépasser trois mois; mais elle se prolongeait toujours bien au delà.

Les délégués de la noblesse se composaient de l'aîné de chaque famille noble. Quant aux députés du clergé, des bourgeois et des paysans, on les nommait à l'élection, au nombre de cinquante pour le clergé, de cent à cent dix pour les bourgeois, et de cent cinquante à cent soixante pour les paysans.

Une fois réunis dans la ville désignée d'avance, à cet effet, par la dernière Diète, les quatre ordres procédaient séparément à la constitution de leurs bureaux et de leurs commissions. La noblesse élisait son président ou orateur, lequel prenait le titre de maréchal de la Diète et en était de droit le

président. Chacun des autres ordres désignait également son orateur.

Puis la noblesse, le clergé et la bourgeoisie, à l'exclusion des paysans, choisissaient un certain nombre de leurs membres, destinés à former la grande députation ou commission, appelée Comité secret, à laquelle était dévolue la connaissance de toutes les affaires dites ministérielles. Chacun des quatre ordres nommait encore d'autres délégués pour faire partie de différentes députations spéciales affectées à l'examen des questions intéressant chaque département : justice, finances, armée, marine, commerce, manufactures, mines, pêche, etc.

Le fonctionnement de ces rouages, à la fois législatifs, judiciaires et administratifs, ne laissait pas d'être quelque peu compliqué. Chaque députation de l'un des ordres se trouvait séparément saisie des propositions du roi et du Sénat, des documents émanés des parlements, des conseils, des collèges, des gouverneurs de province, aussi bien que des requêtes formées par les associations. Elle devait se livrer à l'étude de l'affaire et en présenter le rapport à son ordre, qui à son tour en délibérait et décidait; mais la solution définitive appartenait à la majorité des ordres, car le vote s'opérait par ordre et non par tête. Il en résultait qu'au cas où deux ordres se trouvaient en opposition avec les deux autres, le litige restait en suspens.

Toutefois, lorsqu'il s'agissait des privilèges afférents à la noblesse et au clergé, l'unanimité était nécessaire, trois ordres ne pouvant porter atteinte aux droits et prérogatives du quatrième sans son assentiment.

Au point de vue du gouvernement du royaume, la division en ministères distincts, comme cela se pratique de nos jours, n'existait pas, du moins avec autant de précision. Chaque branche de l'administration ressortissait à des bureaux appelés conseils, à la tête desquels d'ordinaire un sénateur était placé :

Conseil de la chancellerie, résidant à Stockholm, chargé des affaires étrangères, des postes, des imprimeries, des anti-

quités, des académies, des bibliothèques et du cabinet du roi ;

Conseil de la Chambre, également à Stockholm, s'occupant des finances, des impôts, des revenus de la couronne et des monnaies;

Conseil de la guerre, toujours à Stockholm, préposé à l'organisation et à l'entretien de l'armée de terre; de même que le conseil de l'amirauté, établi à Carlscrona, avait dans son ressort tout ce qui concernait les ports et la marine.

Citons encore les conseils des mines, du commerce, des douanes, etc.

Au sommet du service de la justice se trouvait le chancelier, magistrat suprême dont la charge consistait à veiller à l'exacte application des lois, même de celles de finances. A lui appartenait le droit de citer tout délinquant devant le tribunal compétent. Il avait aussi le privilège de s'opposer à l'exécution des ordonnances contraires à la constitution du royaume.

Enfin, par une certaine analogie avec une des nos institutions judiciaires modernes, « il était en même temps l'homme public et l'homme du roi ».

Trois parlements, composés d'un président et de conseillers, rendaient la justice : le parlement de Suède, siégeant à Stockholm, ayant juridiction sur les provinces du nord et du centre; le parlement gothique, siégeant à Jonköping, dont le ressort s'étendait sur les provinces méridionales, et le parlement de Finlande, siégeant à Abo.

Au-dessous des parlements on comptait un certain nombre de tribunaux inférieurs, nommés *Kammers Raetter,* composés d'un président assisté d'adjoints, jugeant les menus procès et procédant à l'instruction des causes criminelles : la connaissance des grands crimes étant réservée aux parlements.

En ce qui touche l'organisation municipale, le bourgmestre et les échevins constituaient le « corps de ville », auquel incombait le soin de pourvoir à l'administration de la police. Le bourgmestre était nommé par le roi, et les éche-

vins par le bourgmestre, sauf à Stockholm, où le roi ne faisait que les désigner sur une liste de trois noms que lui soumettaient les bourgeois.

Nous aurions terminé ces données succinctes relatives aux principales institutions de la Suède d'alors, s'il ne nous restait à dire un mot de la nature, de la répartition et du payement des impôts.

Les contributions étaient mobilières et immobilières. Chaque citoyen acquittait une capitation à partir de l'âge de quinze ans. Quant à la propriété territoriale, le régime qui la régissait, au point de vue fiscal, offrait d'assez singulières distinctions.

Les terres se divisaient en plusieurs classes. Il y avait les domaines appartenant à la couronne, exploités par elle directement, et ceux qu'elle affermait à des particuliers. D'autres biens-fonds ne pouvaient être possédés que par les nobles. Ces diverses catégories d'immeubles se trouvaient exemptées de toute contribution. Mais, pour dédommager l'État de l'absence d'impôts sur les terres de la noblesse, celle-ci s'était obligée, à titre de compensation, à fournir à la couronne, en temps de guerre, un régiment de cavalerie de six cents hommes, lequel, toutefois, — ce qui n'était guère chevaleresque, — ne franchissait jamais la frontière et ne devait être engagé qu'à la dernière extrémité.

Les autres propriétés foncières aux mains des particuliers supportaient un impôt en argent et, en outre, certaines redevances accessoires, telles que la fourniture de chevaux pour le service de la poste, de laboureurs pour la culture des domaines de la couronne, et enfin la taxe spéciale à l'entretien de l'armée de terre et de mer : car cette armée, pouvant s'élever à 40,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, et à 20,000 matelots, était à la charge des propriétaires fonciers. Chaque soldat, dans son quartier, se trouvait vêtu et nourri aux frais du propriétaire de telle ou telle terre; si bien qu'avant de se rendre acquéreur d'un domaine on avait soin, afin d'en évaluer le prix, de s'informer du nombre

d'hommes qu'il devait entretenir, et du nombre de laboureurs ou de chevaux de poste qu'il devait fournir.

Nonobstant les privilèges que nous venons de signaler, auxquels il convient d'ajouter le droit exclusif de remplir les premières charges de l'État, la noblesse était loin de jouir d'une prépondérance paisible et incontestée. Le système électoral, la multiplicité des ordres et leur nombre pair, permettant aux deux ordres inférieurs de tenir en échec les deux premiers ordres, assuraient une importance politique aussi réelle qu'efficace aux bourgeois et aux paysans, et ceux-ci ne s'étaient jamais fait faute d'en user et même d'en abuser pour obtenir, par des procédés parfois violents et illégaux, d'incessantes réformes accroissant leurs droits et garantissant davantage leur indépendance.

« La Suède, constate Voltaire, fut toujours libre jusqu'au quatorzième siècle. Dans ce long espace de temps, le gouvernement changea plus d'une fois ; mais toutes les innovations furent en faveur de la liberté. Le premier magistrat eut le nom de roi, titre qui, en différents pays, se donne à des puissances bien différentes ; car en France, en Espagne, il signifie un homme absolu, et en Pologne, en Suède, en Angleterre, l'homme de la république. Ce roi ne pouvait rien sans le Sénat, et le Sénat dépendait des États généraux, que l'on convoquait souvent. Les représentants de la nation, dans ces grandes assemblées, étaient les gentilshommes, les évêques, les députés des villes ; avec le temps, on y admit les paysans, portion du peuple injustement méprisée ailleurs et esclave dans presque tout le Nord (1). »

Nous allons voir quels fruits avait portés cette constitution « toute en faveur de la liberté », et quel dénouement en devait résulter, lorsque « l'homme de la république » qui venait, par droit de naissance, d'être appelé au trône, se trouva en contact, puis bientôt en conflit avec les ordres de la nation.

(1) *Histoire de Charles XII.*

CHAPITRE V

Depuis son départ de Versailles, Gustave III continuait à se hâter lentement de rentrer dans ses États. Voyageant à petites journées, il s'arrête à Bruxelles, à Wesel, à Brunswick; au commencement de mai, il n'était pas parvenu à la frontière prussienne. Il ne connaissait pourtant pas encore personnellement son oncle Frédéric, comme l'explique ce prince à d'Alembert en termes assez sympathiques pour son neveu, mais singulièrement méprisants pour la Suède.

« 7 mars 1771.

« Je ne connais pas le roi de Suède; je l'ai entendu applaudir par des connaisseurs, et je serais bien aise de le voir. Il n'aura qu'à s'imiter lui-même et suivre la route qu'il s'est tracée; mais quel pays pour les arts que la Suède! Un de ses plus savants hommes soutient que le paradis perdu s'est trouvé en Scanie! Un certain Linnœus assure que les chevaux et l'homme sont de même nature! Je ne sais quel autre fou conjure les âmes et s'entretient avec tel mort qu'on lui propose.

« A considérer ces gens-là, on ne dirait jamais qu'un philosophe de la trempe de Descartes ait mis le pied en Suède. Ou il a mal cultivé ce terrain, ou les germes qu'il a répandus ont étrangement dégénéré. Ceux qui veulent faire honneur à la reine Christine de son abdication débitent, qu'indignée du peu de connaissances et des mœurs agrestes

des Suédois de son temps, elle préféra vivre en personne privée, au sein d'une nation civilisée et ingénieuse, au plaisir de commander à un peuple qu'elle n'estimait pas.

« Pour ce roi-ci, je parierais bien qu'il n'abdiquerait pas pour de telles raisons ; il essayera sans doute d'éclairer le Nord et de répandre le goût des arts et des sciences pour qu'ils règnent à la place d'anciens préjugés et d'une pédanterie gothique dont les universités ne sont pas encore purgées dans ce pays-là (1). »

Le roi de Prusse faillit ne pas voir, cette fois encore, son neveu. Celui-ci, bien que tout près de Berlin, hésita, au dernier moment, à s'y arrêter. De Brunswick, il écrivit, en effet, à son oncle, « qu'il s'était avancé jusque-là dans l'intention de lui faire sa cour, mais que, pressé de retourner en Suède, il lui serait impossible d'avoir cette satisfaction ».

Frédéric trouva, non sans raison, le prétexte assez mal choisi et l'impolitesse un peu trop flagrante. L'écrivain anglais que nous avons déjà cité, et qui se trouvait en situation d'être bien informé, puisqu'il était, à cette époque, secrétaire de l'envoyé de la Grande-Bretagne à Stockholm, rapporte que le roi de Prusse « n'eut pas plus tôt reçu cette lettre qu'il envoya chercher le prince Henri (son frère), auquel il dit qu'il craignait que son neveu n'eût été détourné de le voir et qu'il paraîtrait étonnant à toute l'Europe qu'il eût passé deux fois à Brunswick sans aller à Berlin ».

Shéridan ajoute : « Comme le prince Henri connaissait mieux que lui le caractère du jeune roi, Sa Majesté Prussienne le chargea de lui écrire, à ce sujet, une lettre qui lui fut remise en main propre. Ce fut à la suite de la lettre du prince que le roi de Suède partit pour Potsdam (2) », ou, plus exactement, pour Rheinsberg, résidence du prince Henri de Prusse, son oncle également. Deux jours après, il allait enfin faire connaissance avec son illustre parent.

Il fut admirablement reçu ; mais Postdam et Berlin ne

(1) *Correspondance de Frédéric II.*
(2) *Histoire de la dernière révolution de Suède.*

ressemblaient guère à Versailles et à Paris ; surtout, quel contraste entre Frédéric II et Louis XV ! Le roi de Suède avait été mal inspiré en ne s'arrêtant pas chez son oncle à son premier passage à Brunswick ; car quitter les élégances subtiles et captivantes de la cour de France, ses délicatesses exquises, ses richesses éblouissantes et merveilleuses pour l'étiquette soldatesque, les châteaux obscurs et en désordre, les pauvretés volontaires ou forcées de la cour de Prusse, dut soumettre à une dure et désobligeante sensation le goût du jeune prince, très enclin au charme de la splendeur et du luxe.

Gustave III n'en laissa rien paraître, et son oncle fut très content de lui. Il avait, du reste, tout fait pour capter les bonnes grâces d'un homme aussi puissant pour ses amis et aussi dangereux pour ses ennemis. Avec une aisance et un tact dont il devait, dans la suite, donner des preuves si répétées et si brillantes, il s'était appliqué à déjouer les artifices à l'aide desquels Frédéric avait essayé de savoir ce qui s'était passé à Versailles et aussi quelle pourrait être l'orientation de la politique de son futur règne, et le roi de Prusse, à ce dernier point de vue, se montre rassuré : il écrira à la tzarine qu'aucun changement dans la forme du gouvernement de la Suède n'est à craindre.

Les entretiens entre l'oncle et le neveu durent être fort curieux ; car, si, d'un côté, le jeune homme esquivait les insinuations de son redoutable interlocuteur, il s'efforçait, à son tour, d'obtenir de celui-ci le plus de révélations possible sur les desseins intimes et secrets dont son cerveau, toujours en travail, pouvait être agité ; et, chose admirable, il y réussit pleinement. Il n'avait eu garde d'oublier qu' « une partie de l'art du diplomate consiste à savoir cacher ses propres secrets et à deviner ceux des autres ». Lorsqu'il quitta Berlin, à la fin de la première semaine de mai, il se trouvait à peu près fixé sur plusieurs points d'une réelle gravité, et, comme la connaissance de ces dessous de cartes politiques importait au plus haut degré à la France, contre laquelle ils étaient

dirigés, à peine débarqué de la veille sur la rive suédoise, il tient à en aviser Louis XV.

« A Carlscrona, le 17 mai 1771.

« Monsieur mon frère et cousin, c'est depuis hier que je suis arrivé dans mes États, et mon premier soin est d'informer Votre Majesté, qui a bien voulu me laisser la persuasion agréable que ce qui m'intéresse ne lui est pas indifférent. J'ai vu le roi de Prusse, ainsi que je l'avais annoncé à Votre Majesté avant mon départ de Paris. Je ne puis que me louer infiniment de la manière très amicale dont il m'a reçu. Il faut même que je rende justice à sa franchise, puisqu'il m'a avoué ingénuement que tout ce qu'il pouvait me promettre était de ne pas se joindre à ceux qui allaient travailler contre moi à la prochaine Diète.

« Je me suis aperçu, d'ailleurs, d'une liaison fort étroite entre ce prince et l'empereur. Votre Majesté peut être persuadée qu'elle mérite la plus grande et la plus sérieuse attention. Aussitôt que je serai arrivé à Stockholm, je me flatte de trouver l'ambassadeur de Votre Majesté. Je lui confierai là-dessus des particularités que je ne puis faire entrer dans une lettre non chiffrée.

« Il m'importe seulement aujourd'hui de faire parvenir à Votre Majesté les assurances de mes sentiments invariables et de l'attachement avec lequel je ne cesserai d'être,

« Monsieur mon frère et cousin,

« de Votre Majesté

« le bon frère et cousin.

« GUSTAVE (1). »

Bien qu'ayant déjà pris pied dans ses États, Gustave III mit encore quinze jours à se rendre de Carlscrona à Stockholm; mais ce parcours ne fut, pour lui, qu'une continuelle et chaleureuse ovation. Au milieu des vivats populaires, il sut témoi-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

gner à tous « une bonté, une simplicité, une affection » qui provoquèrent, de la part de ses sujets, les plus sincères démonstrations « de respect, d'amour et de reconnaissance ». « Le moment de son départ des différentes villes où il a passé, ajoute M. Barthélemy, a été celui d'une affliction universelle. On a remarqué à Stralsund que les soldats sous les armes pleuraient amèrement à l'instant de l'embarquement du roi. »

De fait, la popularité de Gustave III s'annonçait bien. Accessible à chacun, sachant écouter avec infiniment de bienveillance toute personne admise auprès de lui, il tirait, en vue de plaire, un très grand parti de ces audiences sans étiquette. En raison du deuil qu'il portait, il interdit de la façon la plus rigoureuse les manifestations officielles pour le jour de son entrée dans la capitale. Il n'y eut pas moins un prodigieux concours de toutes les classes du peuple, oubliant une heure leurs graves dissensions pour exprimer leur joie de revoir « leur souverain chéri ».

Cette entrée eut lieu le 30 mai, vers le soir. La reine Sophie-Madeleine, la princesse Sophie-Albertine et les sénateurs avaient été, à quelque distance de la ville, au-devant du prince. Aussitôt qu'il eut franchi la porte du château, le roi alla se jeter dans les bras de la reine sa mère. Tous deux pleurèrent en parlant de celui qu'ils avaient perdu, et la famille royale passa le reste de la soirée ainsi réunie, sans qu'aucun étranger fût admis.

Gustave III s'était trompé « en se flattant de trouver, à son arrivée à Stockholm, l'ambassadeur de France ». Malgré toute la promptitude que, une fois en route, il avait mise à son voyage, M. de Vergennes ne put, en moins d'un mois, franchir la distance de Paris à Stockholm, que l'on parcourt aujourd'hui en trois ou quatre jours seulement. Parti de France le 11 mai, il était le 20 à Hambourg, mais ne parvenait que le 7 juin dans la capitale de la Suède.

Il s'empresse de s'en excuser auprès du duc de la Vrillière.

« A Stockholm, le 7 juin 1771.

« MONSIEUR LE DUC,

« Je suis à temps de profiter de l'ordinaire de ce jour pour avoir l'honneur de vous faire part de mon arrivée dans cette capitale, où je suis entré vers le midi. J'ai fait toute la diligence qui était dans mon pouvoir pour me rendre un moment plus tôt à ma destination; mais les postes sont si mal servies en Allemagne et les chemins y sont si détestables que, malgré le sacrifice de plusieurs nuits, je n'ai pas avancé autant que je l'aurais désiré. J'ai aussi essuyé quelques contradictions sur la mer. J'ai pu surmonter toutes celles qu'il dépendait de moi d'aplanir, mais il en est qui sont supérieures à ma volonté et à mon zèle.

« Je me trouve ici sans équipages, sans aucune nouvelle du vaisseau qui me les apporte, et peut-être sans aucun moyen de suppléer à ce qui me manque.

« Je suis trop nouvellement arrivé, Monsieur le duc, pour avoir encore pu prendre les notions, même les plus superficielles, des objets qui peuvent intéresser l'attention du roi et de son conseil. Je laisse, pour ce jour seulement, la plume à M. Barthélemy; son exactitude vous est connue, et il vous rendra compte de ce qui peut se passer.

J'ai l'honneur d'être, etc. (1). »

Et M. Barthélemy, pour la dernière fois, se donne carrière, à la date du même jour, dans une interminable dépêche contenant d'intéressantes indications sur les débuts du roi de Suède, dès qu'il eut pris réellement en main les rênes de l'État.

Les premières difficultés que rencontra Gustave III lui vinrent de sa mère. Le chagrin n'avait réussi ni à dompter ni à modérer la nature altière et dominatrice de la reine douairière. De même qu'elle avait dirigé le prince son époux, elle

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

espérait continuer à imposer sa volonté à son fils; mais celui-ci était doué d'une autre énergie morale qu'Adolphe-Frédéric. Malgré l'affection et le respect qu'il professait pour sa mère, il n'hésita pas à s'affranchir résolument et ouvertement de son influence et de ses conseils. Il en résulta, sur l'heure, une grave scission dans la famille royale.

« Le refus du roi de Suède, écrit M. Barthélemy, de se prêter aux idées fantasques de la reine sa mère et à l'empire qu'elle voulait étendre sur lui, comme elle avait fait sur le feu roi, a produit entre eux des entrevues dans lesquelles le roi Gustave s'est montré avec esprit et modération, et la reine avec passion et même indécence; de sorte que cette première s'est évadée plutôt qu'elle ne s'est retirée à Drottningholm, le cœur plein d'aigreur et de dépit. Les autres princes, ses fils, ont refusé de l'y suivre, et le prince Charles a dit qu'il s'apercevait bien que la reine voulait semer la division dans la famille royale, mais que, sans manquer aux égards qu'il doit à sa mère, il resterait constamment attaché au roi (1). »

Cet acte de clairvoyante fermeté, de la part du roi, eut un grand et favorable retentissement. La Suède comprit qu'une ère nouvelle s'ouvrait et qu'un prince jeune, ferme, digne des chefs illustres dont elle était fière, détenait désormais le pouvoir. Aussi les factions rivales se prirent-elles à réfléchir, tandis que la partie saine et laborieuse de la nation approuvait sans réserve l'attitude décidée de son nouveau maître.

« La conduite de ce prince, constate encore M. Barthélemy, est dirigée par des principes si évidents de sagesse, de discernement et d'attention aux affaires publiques, qu'elle excite déjà, d'une manière très frappante, l'admiration et la reconnaissance de ses peuples, et qu'il est certain que cet enthousiasme naissant prendra de l'accroissement par l'application soutenue de Sa Majesté Suédoise à bien faire. Les Bonnets, déconcertés de cette conduite, sont forcés d'y applaudir, en

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

cherchant, néanmoins, à la soumettre à des soupçons de dissimulation de sa part (1). »

Gustave III commençait dignement un règne qui devait être un des plus mouvementés, mais aussi un des plus brillants de l'histoire de Suède, et le mérite du jeune roi était d'autant plus louable que la situation au milieu de laquelle il abordait le trône paraissait, aux esprits les plus sérieux et les moins prévenus, inextricable et insoluble.

Louis XV suivait avec une attention toute particulière les événements intéressant son sympathique allié ; aussi devait-on attendre à Versailles avec une extrême impatience la première dépêche dans laquelle le comte de Vergennes, après avoir pris possession de son poste, exposerait ses vues sur l'état du royaume, la force des partis et les espérances ou les craintes résultant de la prochaine réunion des États. L'ambassadeur, du reste, était plus qu'aucun autre capable de le faire avec véracité et indépendance, car, étranger jusqu'ici, comme il l'avoue, aux affaires suédoises, il les pouvait juger sans prévention ni parti pris.

Cette première dépêche porte la date du 11 juin. On va voir avec quelle impartialité, quelle netteté, et, nous pouvons ajouter, avec quelle absence d'illusions, il trace le tableau des dissensions intestines qui ruinaient alors ce beau et malheureux pays.

« Stockholm, le 11 juin 1771.

« Monsieur le duc,

« Mon premier soin depuis mon arrivée, celui auquel j'ai consacré tous les moments dont j'ai pu disposer, a été, en me pénétrant des instructions que vous m'avez remises, de puiser, dans la série des événements si bien détaillés dans la correspondance, les lumières nécessaires pour la direction de ma conduite dans un pays qui m'est absolument inconnu et qui, je le prévois, me le sera longtemps encore : la façon de penser

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

et de sentir que j'y observe la plus dominante ne pouvant être plus diamétralement opposée à la mienne.

« Si j'ai dû être effrayé des dépenses qui ont été faites pour préparer les élections et s'assurer une pluralité bien faible, si elle n'est pas même très équivoque, je vous avoue, Monsieur le duc, que j'ai été confondu lorsque ceux qui sont à la tête des Chapeaux, sont venus me déclarer que, pour tirer un parti quelconque de cette prétendue pluralité pour élire un maréchal de la Diète et les orateurs des ordres à notre gré, il fallait des secours plus abondants que ceux qui avaient déjà été administrés, et, enfin, qu'il n'y avait pas lieu à des délais, puisque c'est avant l'ouverture de la Diète que toute opération de brigue doit être préparée.

« D'autre part, les sieurs Grill (banquiers du roi de France à Stockholm), qui ont pu réaliser les obligations qui sont en dépôt entre leurs mains pour le compte du roi et qui se prétendent en avance de plusieurs millions de nos livres, m'ont fait, par eux-mêmes et par leurs amis et leurs protecteurs, les offices les plus instants pour aviser, sans perte de temps, à leur remboursement.

« Je vous laisse à juger, Monsieur le duc, de mon embarras à la vue de pétitions et de demandes aussi forcées qui excèdent, dans le début, le fonds liquidé que Sa Majesté a bien voulu destiner au soutien de toutes les opérations de la Diète. Très heureusement l'indiscrétion des sieurs Grill est venue fort à propos à mon secours. Ceux-ci, prévenus par M. de Beaujon que j'étais porteur d'un crédit de 100,000 écus, n'avaient pas manqué d'en faire la confidence aux chefs du parti des Chapeaux, qui n'ont pas été surpris et n'ont pu me taxer de mauvaise volonté lorsque je leur ai déclaré l'impuissance où je me trouvais de me prêter à leur demande.

« Il n'est sorte d'expédients qu'ils n'aient mis en usage pour me tenter et me surprendre : nouvel emprunt à long terme, engagement personnel, tout cela m'a été proposé, mais sans m'ébranler. J'ai compati, comme je le devais, à la situation et aux embarras de nos amis; je leur ai témoigné le

plus sincère regret de ne pouvoir les soulager aussi efficacement que je le désirais; je ne leur ai pas dissimulé cependant qu'il me paraissait inconcevable qu'une pluralité achetée à grands frais ne pût être mise en exercice qu'avec de plus grands frais encore, et qu'une pareille perspective de profusion était bien plus propre à décourager la bonne volonté du roi qu'à disposer Sa Majesté à de nouveaux efforts en leur faveur. »

Néanmoins l'ambassadeur se prête à examiner et discuter tous les plans que les uns et les autres lui proposent et lui soumettent; il n'a aucune confiance dans une tentative de conciliation entre les deux factions; car, dit-il, « les passions les plus violentes agitent si monstrueusement le gros du parti Bonnets qu'à moins d'un échec, qui le désabuse de l'espoir d'un succès certain dont il se repaît, on l'amènera difficilement à entrer dans les voies d'un accommodement ».

Afin de ne point décourager les bonnes volontés, il consent à concourir pour une somme de deux cent mille livres à tâcher d'assurer, dans un sens favorable à la cause qu'il est chargé de soutenir, l'élection du maréchal de la Diète. Mais les esprits lui paraissent si montés contre toute augmentation de la puissance royale qu'il doute, en toute sincérité, de la réussite.

« Si j'étais moins novice, poursuit-il, dans les manèges de la Suède, j'oserais presque assurer que ce sera grièvement se tromper de se flatter que jamais les États assemblés se prêteront à donner une forme consistante à l'administration : l'intérêt particulier y fait un obstacle insurmontable.

« Les Suédois de tous les ordres et de toutes les classes calculent en général le produit d'une Diète comme un autre celui d'une terre. Ce ne serait peut-être pas moins s'abuser de croire que le Sénat pourrait être disposé à relâcher une partie de son autorité pour accroître celle du roi. Les espérances qu'il donne à cet égard ne sont que le résultat des embarras et des craintes qu'il éprouve. Vraisemblablement, il changerait de

ton s'il se voyait à l'abri de toute recherche et de toute inquiétude. Il est si doux de régner (1)! »

C'est sous l'empire de ces sentiments que, le 11 juin, le comte de Vergennes était admis à présenter au roi, dans l'audience d'usage, ses lettres de créance. A cette occasion, il prononce le discours suivant :

« SIRE,

« Il est peu d'exemples d'une alliance aussi ancienne et qui ait moins éprouvé d'altération que celle qui unit les couronnes de France et de Suède. Des intérêts naturels, une convenance mutuelle avaient formé ces nœuds si intéressants et si précieux à leurs peuples respectifs. L'amitié personnelle et cordiale qui vient de s'établir entre les deux augustes monarques, y mettra désormais le sceau de l'indissolubilité.

« Votre Majesté connaissait, par la tradition et par l'expérience, le zèle dont le roi mon maître a été animé dans tous les temps pour les vrais avantages de la Suède. Il était réservé à Votre Majesté de donner à ce sentiment, déjà si puissamment actif, un nouveau degré de ferveur et de vie.

« Le roi, qui a vu dans l'héritier du nom et du trône des Gustaves celui de leurs qualités sublimes et éminentes, n'est pas insensible à tant de vertu. La conformité du caractère décide celle des sentiments : le plus tendre intérêt pour votre prospérité et pour votre gloire en est le résultat et l'anime du désir le plus empressé d'y contribuer.

« Chargé, par le devoir de mon ministère, d'être l'organe de ces sentiments, il me suffit d'en retracer le caractère à Votre Majesté; c'est dans sa propre énergie qu'elle trouvera le tableau fidèle de celle dont le cœur de Sa Majesté est prévenu pour elle.

« Uniquement occupé de répondre à la confiance dont le roi daigne m'honorer, il m'est bien flatteur, Sire, de trouver,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

dans l'exécution même de ses ordres, les moyens de me rendre agréable à Votre Majesté. Ma commission réunira les avantages les plus relevés que je dois rechercher, si, en intéressant la satisfaction du roi mon maître, je réussis à mériter la bienveillance d'un prince qui, après s'être concilié l'admiration des nations étrangères, va faire le bonheur et les délices de celle que la Providence a soumise à ses soins paternels (1). »

Le roi de Suède fit l'accueil le plus aimable à cette longue et terne harangue, une des moins heureusement conçues et rédigées qu'ait prononcées M. de Vergennes. Il répondit en des termes pleins de gratitude pour Louis XV et de bienveillance pour son ambassadeur, lequel sortit du palais absolument charmé.

« Rien n'égale, se hâte-t-il d'écrire le jour même, la sensibilité avec laquelle le roi de Suède a reçu les assurances de l'amitié de Sa Majesté. Elle s'est caractérisée dans toutes ses expressions. Le souvenir du bon traitement que le roi lui a fait pendant son séjour en France lui est toujours présent, et la reconnaissance que son cœur en conserve est, m'a-t-il dit, un engagement à vie. »

Lorsque cette dépêche parvint à Versailles, une véritable révolution venait de s'y accomplir. Depuis la disgrâce du duc de Choiseul, survenue dans les derniers jours de l'année précédente (24 décembre 1770), la royauté était aux prises avec les Parlements, qui refusaient d'enregistrer les édits se référant à de nouveaux impôts et qui avaient embrassé la cause des magistrats de Bretagne dans la lutte qu'ils soutenaient pour la défense des droits et prérogatives de leur province contre l'ancien gouverneur, le duc d'Aiguillon. Ce petit-neveu de Richelieu se croyait de taille à jouer le rôle et à égaler la renommée du cardinal. Son affaire ayant été évoquée par le Parlement de Paris, il avait été, par cette cour souveraine, « prévenu de faits entachant son honneur et suspendu des

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

fonctions de la pairie jusqu'à son jugement ». Un lit de justice l'avait sauvé; bien plus, grâce à la protection de Mme du Barry, d'accusé il s'était fait accusateur. Par la toute-puissance royale, il devint même justicier, et, prêtant à Maupeou la ressource de ses intrigues et l'appui de sa faveur, il coopérait au coup d'État du 13 avril 1771, qui arrachait de leurs sièges ses juges, les exilait et les remplaçait par ce Parlement illégal que l'histoire a décoré du nom du trop célèbre chancelier.

Le département des affaires étrangères se trouvait toujours sans titulaire. Le duc d'Aiguillon se prépara ostensiblement à recueillir cette partie de la succession du duc de Choiseul. Il ne craignit pas de se comporter comme si, déjà, il était chargé du portefeuille, recevant les communications des ministres étrangers (1) ou faisant part de ses vues aux ambassadeurs de France. Et pourtant Louis XV ne pouvait se décider à l'introduire dans son conseil.

Désespérant de vaincre cette résistance, le noble duc avait conçu, un instant, l'idée de présenter à sa place le comte de Broglie. Celui-ci rapporte ce curieux incident dans une note de la correspondance secrète adressée au roi.

« 17 mars 1771.

« Je crois, Sire, devoir à Votre Majesté le compte d'une conférence que j'ai eue avec M. le duc d'Aiguillon, quoiqu'il m'ait donné sous le secret les objets dont il m'a entretenu.

« Il est venu me trouver chez moi pour me dire qu'il était obligé de m'avouer que Votre Majesté mettait une résistance

(1) Le 2 mai, le comte de Broglie écrit à Louis XV :

« M. le comte de Creutz, que j'ai rencontré avant hier, Sire, me dit qu'il venait d'instruire M. le duc d'Aiguillon, qu'il regarde comme ministre des affaires étrangères, que les affaires paraissaient prendre la meilleure tournure en Suède, et qu'il l'avait prié de décider promptement le départ de l'ambassadeur en lui donnant les moyens de remplir utilement et honorablement sa mission. Il m'a paru très content de la réponse qu'il a reçue, dont il conçoit les meilleures espérances. J'espère qu'elles sont fondées. » (Archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance secrète*, vol. 540 *bis*.)

invincible aux instances que Mme du Barry lui faisait en sa faveur; que même, depuis peu de jours, cette dame avait reçu un refus formel; qu'elle attribuait cette répugnance aux mauvais offices qui lui avaient été rendus par M. le prince de Condé; mais qu'enfin il l'avait priée de ne plus songer à lui, et qu'en conséquence il ne pouvait songer à d'autre qu'à moi pour le proposer à Votre Majesté; qu'elle y était très disposée, mais qu'il se présentait un obstacle dont il devait m'avertir.

« Il m'a fait alors le détail d'un raccommodement simulé qu'il y avait eu entre Mme du Barry et M. le prince de Condé, dans lequel ce prince avait avoué tous ses torts et avait promis de les réparer, mais à la condition qu'elle travaillerait, de concert avec lui, à nous éloigner, mon frère et moi, de tout, « nous regardant, a-t-il dit, comme ses plus cruels ennemis ».

« M. d'Aiguillon prétend qu'il ne s'est pas contenté de cette démarche vis-à-vis de Mme du Barry, mais que, le même jour, qui était, je crois, dimanche dernier, il eut l'honneur d'écrire une lettre fulminante contre moi à Votre Majesté, en lui disant les bruits qui couraient de ma prochaine nomination à un ministère; qu'il se jetait à ses pieds pour la supplier de ne lui pas donner un chagrin aussi cuisant; qu'il espérait, au contraire, qu'elle voudrait bien lui donner une place au conseil et y admettre aussi M. de Monteynard pour rétablir le crédit que lui avait fait perdre son aventure avec le tribunal.

« Après avoir écouté M. d'Aiguillon avec autant d'attention que d'étonnement, je lui ai demandé quel était le motif de la confidence qu'il me faisait. Il m'a répondu que c'était par amitié pour moi et pour me mettre à portée d'agir vis-à-vis de Mme du Barry et contre M. le prince de Condé autant qu'il me serait possible.

« Je lui ai répondu, Sire, que je ne ferais ni l'un ni l'autre; que, dès le premier moment de la vacance des ministères, je m'étais résolu à attendre avec respect ce qu'il plairait à Votre Majesté de faire de moi; que je serais au désespoir

d'employer aucune recommandation pour obtenir des places qu'on ne doit accepter qu'en tremblant; que je serais très flatté que Mme du Barry eût assez bonne opinion pour le désirer, mais que jamais je ne lui témoignerais aucune prétention, ni ne lui ferais aucune sollicitation à cet égard.

« Quant à M. le prince de Condé, lui ai-je dit, je n'ai jamais eu aucune discussion avec lui; j'ai cherché à l'armée tous les moyens de lui plaire, et je lui ai rendu avec empressement ce que je lui dois. Je n'ai d'autre tort avec lui que d'être le frère d'un homme qu'il regarde comme son rival pour le commandement des armées. Il pense que mon entrée au conseil donnerait de l'avantage à mon frère, et, par cette raison seule, il cherche à me nuire. Je n'ai rien à opposer à sa mauvaise volonté, mais j'ose me flatter que Sa Majesté se méfiera de ses rapports et de ceux qui pourraient indirectement lui parvenir.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai été en butte aux traits de l'envie. Le roi le sait, et je veux espérer qu'on ne lui persuadera pas que je me mêle dans aucune intrigue ni qu'il ait un sujet qui soit plus dévoué à son service et à sa volonté. C'est au bonheur de le savoir pénétré de cette vérité que je borne ma principale ambition. Il ne me restera rien à désirer si elle daigne rendre justice au sentiment dont je serai à jamais pénétré pour sa personne sacrée et pour sa gloire, ainsi qu'au profond respect avec lequel je ne cesserai jamais d'avoir l'honneur d'être, etc. (1). »

Louis XV réfléchit, hésita encore pendant près de deux mois. Le comte de Broglie ne fut pas nommé. La cause de son échec, expliquera-t-il plus tard, était une condition imposée par Mme du Barry. Celle-ci exigeait que le comte fît l'aveu de sa correspondance secrète avec le roi, et, suivant sa propre expression, il avait refusé de se laisser « séduire (2) ».

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance secrète*, vol. 540.

(2) *Mémoire du comte de Broglie à Louis XVI*, publié par M. Boutaric dans la *Correspondance secrète de Louis XV*, t. II.

A ce serviteur honnête et dévoué, connaissant peut-être comme nul autre homme d'État la situation respective des cours de l'Europe (1), mais incapable d'acheter un portefeuille au prix d'une félonie, le duc d'Aiguillon avait fini par être préféré.

L'histoire est extrêmement sévère pour le petit-neveu de Richelieu; elle ne lui pardonne pas sa bassesse à l'égard de Mme du Barry, et, influencée par ce point de vue, elle a ratifié, à peu de choses près, ce que n'a pas craint d'écrire de lui Walpole : « Fier, ambitieux, vindicatif, sans honneur, ni principes, avec des talents médiocres, il s'est hissé près du trône en se faisant l'instrument de la tyrannie. »

Ce réquisitoire est excessif. Il n'est pas plus exact de dire : « Dénué de toute vue politique sérieuse et poussé au pouvoir par une intrigue, il ne s'y maintiendra que par une complaisance servile envers la favorite (2). » Nous aurons bientôt l'occasion de constater que « les vues politiques sérieuses » ne lui faisaient pas défaut.

De tous les portraits du duc d'Aiguillon, celui qui nous paraît de beaucoup le plus ressemblant est tracé par la comtesse d'Egmont, sa cousine, qui pourtant ne l'aimait pas. Voici en quels termes, à propos de son avènement au ministère, elle en parle au roi de Suède :

« Je trouve très simple et très juste que Votre Majesté soit contente de sa nomination; mais les Français ne peuvent penser de même jusqu'à ce qu'il soit prouvé que son esprit est plus fort que son humeur, et c'est sur quoi j'ai encore quelques doutes. J'ai toujours cru qu'il ferait le mieux possible jusqu'à la première contradiction. Dès qu'il en éprouvera, aucune considération ne l'arrêtera pour parvenir à en triompher, et il rompra les alliances les plus utiles pour satisfaire sa vengeance particulière.

(1) Voir le *Mémoire du comte de Broglie,* publié également par M. Boutaric dans le même ouvrage (t. I et II). Par son étendue, sa valeur, les observations remarquables qu'il contient, ce travail peut être considéré comme un traité complet de l'état politique de l'Europe à la fin du règne de Louis XV.

(2) M. Boutaric, *Correspondance secrète,* etc. Préface, t. I.

« Il n'y a point à se flatter que des conseillers puissent l'éclairer, car l'ami le plus tendre qui, par intérêt pour sa gloire, lui représenterait quelque chose contre son opinion, dès cet instant lui devient suspect. Les plus sages avis ne lui paraissent plus qu'une prévention injuste contre lui, et, si cet ami insiste, il ne le regarde plus que comme son ennemi; on en a plus d'un exemple. En tout son orgueil est tel qu'il ne conçoit pas que l'on puisse soupçonner l'art qu'il emploie, quelque grossier qu'il soit...

« Il n'y a donc autre chose à faire que de prier le ciel que les idées se présentent bien à sa tête, et que son amour-propre ne se trouve point en opposition avec le bien. Alors il pourra faire de grandes choses, nul homme n'ayant plus de moyens de réussir à ce qu'il entreprend, tant par la fermeté de son caractère que par l'application et la suite qu'il met aux affaires. Il paraîtra doux et facile dans ces circonstances; mais, si son orgueil est blessé de quelque manière que ce soit, tout est perdu sans ressources (1). »

Telle nous semble bien la nature active, ambitieuse, souple, autant qu'orgueilleuse et suffisante du duc d'Aiguillon; mais il n'est que juste d'ajouter qu'en ce qui concerne spécialement les affaires de Suède, « les idées se présentèrent bien à sa tête », et, « son amour-propre ne s'étant point trouvé en opposition avec le bien », il contribuera, cela ne peut être contesté, à la réalisation « de grandes choses ».

Aussitôt installé dans ses hautes fonctions, le nouveau ministre s'empresse d'adresser à l'ambassadeur de France à Stockholm la dépêche suivante :

« Versailles, le 16 juin.

« Le roi vient, Monsieur, de me confier l'administration des affaires étrangères, et je commence à entretenir avec vous une correspondance dont je connais toute l'importance relativement au service de Sa Majesté. Je vous prie d'être

(1) *Papiers d'Upsal.*

bien persuadé de l'attention constante que j'aurai à faire valoir auprès du roi votre zèle et votre travail, et du désir sincère que j'aurai toujours de mériter votre confiance par mon empressement à la cultiver.

« J'espère que vous voudrez bien aussi continuer, de votre côté, à m'éclairer dans les fonctions de mon ministère par votre exactitude à m'informer de tout ce qui viendra à votre connaissance dans le pays où vous êtes et par les réflexions dont vous accompagnerez vos dépêches.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le duc d'Aiguillon. »

A ce message officiel était jointe la lettre autographe et particulière ainsi conçue :

« Versailles, le 16 juin.

« Vous connaissez, Monsieur, la justice que je rends à vos lumières, à vos talents et à votre expérience, et le désir que j'ai de mériter votre estime, votre confiance et votre amitié. Je ne puis que vous renouveler les assurances sincères de ces sentiments, en attendant que je puisse vous en donner les preuves en me conduisant, comme je le ferai toujours, par vos sages avis.

« J'ai eu l'honneur de vous dire, avant votre départ de Paris, ce que je pensais de la conduite à tenir pour tirer tout le parti que nous devons souhaiter de cette Diète. Je n'ai point changé de façon de penser; mais les connaissances que vous prendrez des personnes qui doivent probablement le plus influer sur ces résolutions générales et votre sentiment à ce sujet rectifieront ou fortifieront mes idées, et je ne m'y attacherai que lorsque vous les aurez approuvées.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le duc d'Aiguillon.

« *P.-S.* — Je vous prie de vouloir bien présenter l'hommage de mon profond respect à Sa Majesté Suédoise, l'assurer de mon zèle pour sa gloire et la prospérité de son règne.

Voulez-vous bien aussi parler de moi à MM. le comte et le baron de Scheffer et les assurer du désir que j'ai de mériter la continuation de leur amitié (1)? »

Cette dernière dépêche est à retenir à plus d'un titre. On y voit le nouveau ministre, plein d'estime pour « les lumières, les talents, l'expérience » de l'ambassadeur, se flatter « de toujours se conduire d'après ses sages avis » et « de ne rien décider que ce qu'il aura approuvé ». Nous verrons comment cette flatteuse promesse sera tenue.

Ce même document nous confirme que, depuis l'exil du duc de Choiseul, il était question du duc d'Aiguillon pour le département des affaires étrangères. Déjà même, par anticipation, avant le départ du comte de Vergennes, le petit-neveu de Richelieu se comportait déjà presque en ministre, puisqu'il avait fait connaître à l'ambassadeur « la conduite à tenir pour tirer tout le parti souhaitable de la Diète suédoise ».

L'événement une fois accompli, M. de Vergennes, qui était dans le secret, ne se croit plus astreint, en répondant, à garder aucune réserve.

« Stockholm, le 23 juin 1771.

« MONSIEUR LE DUC,

« J'ai eu l'honneur, avant de quitter Paris, de vous exprimer mon désir et mes vœux de vous voir à la tête du ministère des affaires étrangères. Votre modestie s'y refusait; maintenant que vous vous êtes prêté au choix du roi et que vous avez bien voulu vous charger de ce département, je me flatte, Monsieur le duc, que vous ne rejetterez pas l'hommage du véritable intérêt que je prends à une destination qui est, pour tous les bons serviteurs de Sa Majesté, le gage assuré de la prospérité de ses affaires publiques. Je ne suis pas le seul qui participe ici, avec admiration, au bel exemple

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

de zèle que vous donnez à tous ceux qui ont l'honneur de servir le roi sous vos ordres.

« M. le comte de Scheffer vous exprime ses sentiments dans la lettre ci-jointe qu'il vient de m'envoyer de sa campagne. M. le comte Ekeblad, président de la chancellerie, me charge de vous témoigner la part qu'il prend à votre nomination et la satisfaction qu'il éprouve comme bon Suédois de vous voir au timon d'une administration d'où dépend, en quelque manière, la fortune des amis de la France. Tous les bien intentionnés de cette nation, Monsieur le duc, partagent cette façon de penser, et sûrement j'aurais commission, de la part du roi de Suède, de vous assurer que c'est la sienne, si ce prince se trouvait ici; mais il est absent jusqu'à demain soir. Comme vous connaissez l'amitié et l'estime distinguée qu'il a pour vous, je ne dois pas craindre que vous me soupçonniez de rien aventurer en vous certifiant que le choix du roi lui sera très agréable et nous assurera sa confiance.

« Je ne suis pas tout à fait tranquille sur le jugement que vous porterez sur les écritures volumineuses que j'ai l'honneur de vous adresser par ce courrier; mais, quand on rend compte de loin, les détails doivent être bien circonstanciés, et il faut qu'ils laissent à désirer le moins possible.

« J'aurais souhaité pouvoir faire plus tôt cette expédition ; mais, indépendamment de la longue incertitude de la position, j'ai dû emprunter les notions qui me manquent ; rien n'est moins facile que de fixer les personnes dont on a besoin. La lenteur semble le partage des Suédois ; ils remettent volontiers au lendemain la besogne qu'ils pourraient expédier le jour même. Cependant, les circonstances ne demandèrent jamais plus d'activité. J'y mets pour ma vade (*sic*) la plus grande suite; mais elle est insuffisante vis-à-vis la disette des moyens ; je suis dans le plus grand embarras. Comment faire face aux besoins urgents, j'ose presque dire indispensables, jusqu'à ce que vous puissiez me faire parvenir les ordres du roi en me faisant connaître vos instructions?

« Mériter votre estime, votre confiance et vos bontés, c'est, Monsieur le duc, l'objet de mon ambition. Je ne vous les demande néanmoins qu'autant que je pourrai m'en rendre digne par mon application et par les efforts de mon zèle. Si vous daignez me les accorder, je justifierai votre bienveillance dans tous les temps par la sincérité de ma reconnaissance, par la fidélité de mon attachement et par le respect sans bornes avec lequel je suis, etc. (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259. Ces démonstrations « de reconnaissance, de fidélité, d'attachement et de respect » n'empêchaient pas M. de Vergennes de trouver constamment que « son application et les efforts de son zèle » n'étaient jamais assez rémunérés. Il lui avait été alloué, nous l'avons vu, un traitement annuel de 80,000 francs, plus une « gratification particulière » de 20,000 francs et une allocation pour dépenses de premier établissement de 150,000 francs. Il touchait encore, pour frais de représentation, un supplément d'émoluments mensuel de 7,000 francs pendant toute la durée de la Diète.

La nomination du duc d'Aiguillon, avec lequel il entretenait les relations les plus courtoises, l'encourage à demander encore davantage; car, dès le 18 juillet, il lui adresse confidentiellement cette requête :

« Stockholm, le 18 juillet.

« Monsieur le duc,

« J'ose m'autoriser des bontés que vous avez daigné me faire espérer pour joindre mes prières à celles que Mme la présidente de Vergennes, ma belle-sœur, a eu l'honneur de vous adresser. Héritière de feu M. de Chavigny, dont elle est la nièce, elle réclame la mémoire de ses longs services pour intéresser, par votre entremise, la munificence de Sa Majesté. L'héritage le plus précieux, le seul même réel que M. de Chavigny ait laissé à ses parents, est la réputation de plus de cinquante ans de services et les exemples de son zèle à imiter. Si une vie aussi entièrement consacrée au service de l'État pouvait faire un titre en faveur de ses collaborateurs (M. de Vergennes avait débuté auprès de M. de Chavigny, son oncle) (*), je prendrais la liberté, Monsieur le duc, de joindre mes prières à celles de ma belle-sœur et de vous supplier de vouloir bien y avoir égard.

« Je pourrais aussi avoir l'honneur de vous représenter que la survivance du gouvernement de Beaune, dont M. de Chavigny était pourvu, m'avait été promise. C'est un objet d'environ 6,000 francs de rente; mais M. de Laverdy, ministre d'État, ayant confondu les gouvernements dans une opération de finances, la promesse est devenue nulle.

« A mon retour de Constantinople, le roi daigna me gratifier d'une pension de 12,000 livres. C'était la récompense de près de trente ans d'un travail non interrompu et de quatorze années passées dans l'ambassade la plus pénible, la

(*) Voir notre ouvrage : *Le chevalier de Vergennes, son ambassade à Constantinople*, t. I.

« Les volumineuses écritures » annoncées contenaient l'exposé substantiel et détaillé des événements ayant marqué l'inauguration de la Diète.

Cette Diète s'était exactement assemblée au jour fixé. Le 13 juin, au matin, les trompettes annonçaient sa réunion préparatoire, et les membres des différents ordres se rendaient aussitôt dans les locaux respectifs qui leur avaient été assignés. Ils devaient, tout d'abord, procéder à la vérification des pouvoirs et à l'élection de leurs orateurs.

Ce fut l'ordre des bourgeois qui, le premier, termina ces opérations préliminaires, au cours desquelles se produisirent les incidents les plus tumultueux. Par 72 voix contre 55, il nommait orateur le conseiller de justice (Justitiekunsler) Carl Frederik Sebalt, bourgmestre de Stockholm, « homme très dangereux », appartenant au parti Bonnets, qui avait déjà occupé les mêmes fonctions à la Diète de 1765.

Cet échec infligé, dès le début, aux Chapeaux et les dispo-

plus laborieuse et la plus sujette aux désagréments physiques et moraux. Cette pension, avant que j'aie commencé à en jouir, se trouva réduite à 8,200 francs.

« Il me suffit, Monsieur le duc, de vous exposer ma situation. Je n'y joindrai pas des sollicitations importunes, bien persuadé que, si je suis assez heureux pour servir Sa Majesté de manière à intéresser sa satisfaction et la vôtre, vous voudrez bien prendre en considération l'état de ma fortune.

« Je ne suis pas riche; j'aurais peut-être pu le devenir à Constantinople; mais c'est chose impossible à Stockholm. Quoique mon traitement soit très honnête pendant la Diète, je l'excède de beaucoup : ce pays-ci est d'une cherté dont rien n'approche ; cependant il est nécessaire que l'ambassadeur de France y ait, dans tous les temps, une représentation très décente. »

Cela semblait insinuer que Louis XV devrait avoir la générosité de rendre définitive et permanente l'allocation supplémentaire et provisoire que son ambassadeur recevait seulement durant la réunion de la Diète.

Les vœux de M. de Vergennes ne tardèrent pas à être exaucés en ce qui touche sa belle-sœur, la femme de son frère aîné, président au parlement de Bourgogne. Une lettre du 30 juillet suivant, du duc d'Aiguillon, l'informe « que, sur le compte qu'il a rendu au roi des longs et utiles services de M. de Chavigny dans la carrière des négociations, Sa Majesté a bien voulu transmettre sur les têtes de Mmes de Vergennes et de Bouclans, ses nièces, une portion des bienfaits dont il a joui jusqu'à sa mort ». Quant aux demandes du comte de Vergennes pour lui-même, la Diète s'étant prolongée pendant presque tout son séjour en Suède, il bénéficia, en fait, à peu près jusqu'au bout, de la somme supplémentaire affectée aux frais de représentation.

sitions violentes de la faction contraire provoquent chez M. de Vergennes un accès d'indignation qui lui échappe.

« Cette nomination, déclare-t-il, est un triste monument de ce que peuvent la licence et le mépris des lois; jamais elles n'ont été violées avec autant d'audace et vraisemblablement d'impunité. Peu s'en est fallu que le lieu de l'assemblée ne soit devenu un théâtre d'horreurs et de carnage. Des externes (*sic*), qui y avaient pénétré, une populace nombreuse, excitée à la révolte, qui en gardait les avenues, menaçaient des plus tristes extrémités. »

L'ordre des paysans parut, d'abord, un peu mieux disposé à résister aux passions fâcheuses du dehors; mais ces dispositions favorables ne durèrent que l'espace de la première journée. Dès le lendemain, eux aussi élisaient, par 84 suffrages contre 61, un orateur tout dévoué aux Bonnets, Joseph Hansson, d'Elfsborg-laü (en Vestrogothie), lequel avait reçu le même mandat en 1765.

Quant à l'ordre des prêtres, après avoir, pendant plusieurs jours, traîné en longueur la désignation de son orateur, il finissait par choisir le candidat du même parti, Anders Henrik Forsenius, évêque de Skara, mais à la majorité d'une seule voix. Or, « comme l'orateur — en raison de son rôle de président — n'a pas de voix, explique M. de Vergennes, il en résulte que nous avons l'égalité dans l'ordre des prêtres et qu'on peut avoir l'espérance d'y acquérir la supériorité ».

Ces divers scrutins auraient été, pour les Chapeaux, du plus désespérant présage, si, le même jour, ceux-ci n'avaient, dans l'ordre de la noblesse, qui n'était pas composé de moins de neuf cent quatre-vingt-onze gentilshommes, enlevé brillamment et « de la manière la plus paisible et la plus légale » l'élection du maréchal de la Diète.

Ce poste considérable revenait en quelque sorte de droit au feld-maréchal Frédéric Axel de Fersen, qui l'avait occupé déjà plusieurs fois. Ce grand seigneur était sans contredit « le citoyen le plus illustre de sa patrie », tant à cause de ses longs services militaires et des hautes charges dont il avait

été et était encore revêtu que de la dignité du caractère. Toutefois, sa nature offrait de singuliers contrastes. Plein d'intelligence et de valeur, il avait fait preuve parfois d'une indécision et d'une faiblesse le portant à délibérer et à négocier alors qu'il fallait décider et agir; et on lui attribuait un orgueil indomptable, allant même jusqu'à le rendre jaloux de l'autorité royale.

« Je crois, dit de lui M. de Vergennes, qu'il ne manque pas de droiture et d'honnêteté ; qu'il est attaché à sa patrie et à son indépendance ; qu'il en connaît assez les vrais intérêts pour ne pas se méprendre sur les liaisons étrangères qu'il convient de préférer ; mais le soupçon d'être trop égoïste et de rapporter toutes choses à lui-même et cet intérêt propre qui le séduit l'engagent dans plus d'une illusion, dont je ne serais pas surpris qu'il soit à la fin la triste victime (1). »

Chef incontesté autant qu'éloquent du parti des Chapeaux, « ayant toujours lutté, appuyé sur les lois fondamentales pour la cause de la liberté des citoyens contre les attentats du pouvoir royal tendant au despotisme (2) », il jouissait, même auprès de ses adversaires, d'une estime et d'un prestige qui s'imposaient. S'il l'eût voulu, la position absolument hors de pair de maréchal de la Diète l'eût rendu le médiateur autorisé et écouté des deux partis. Malheureusement, soit fatigue ou dégoût, soit plutôt désir de se réserver et de ne point se com-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259. — « Le comte de Fersen n'avait rien négligé pour asseoir de la façon la plus solide son influence et son crédit. Il avait su arranger les choses de manière que les sénateurs ne s'élisaient plus que dans sa famille ou parmi ses partisans. Un de ses beaux-frères, le comte Ekeblad, fut longtemps premier ministre. Deux autres de ses beaux-frères, le baron Lantinsghausen et le baron Sparre, furent l'un après l'autre gouverneurs de Stockholm. Des trois comtes de Fersen, l'un commanda longtemps la garde à cheval, les deux autres occupèrent des postes importants. Les filles et nièces de celui dont il est question s'allièrent à des familles revêtues des premières dignités. » (*Caractere und anecdoten vom Schwedischen Hofe*, S. 140.)

(2) *Le comte de Fersen et la cour de France.* Extraits des papiers du grand maréchal de Suède, comte Jean Axel de Fersen, publiés par son petit-neveu, le baron Rodolphe-Maurice de KLINCKOWSTRÖM, colonel suédois, membre de la première chambre de la Diète suédoise. Le comte de Fersen objet de cet ouvrage est le fils du feld-maréchal dont il est question plus haut.

promettre, le comte de Fersen préféra, pour l'instant, se retirer sous sa tente, et il refusa toute candidature. Aucune sollicitation, si élevée et pressante qu'elle fût, ne parvint à fléchir son inébranlable abstention. A son défaut, les Chapeaux opposèrent, au général baron Rudbeck, candidat des Bonnets, le baron Lewenhaupt, « bien plus connu, avoue M. de Vergennes, par l'honnêteté de son caractère que par la célébrité de ses talents ». Et il ajoute cette judicieuse remarque :

« Son désintéressement et son intégrité ne sont point équivoques, quoiqu'il soit pauvre ; mais ce n'est pas assez pour tenir le bâton de maréchal d'une Diète. Il faut l'habitude des affaires, beaucoup de présence et même de fermeté d'esprit et de la facilité à parler en public. »

M. Barthélemy en parle dans les mêmes termes : « Il est homme de probité et de désintéressement et connu pour son attachement à la bonne cause, mais il n'a pas de grands talents et est peu versé dans les intrigues des Diètes. Il est un peu pédant et bagatellier (1). » Malgré cela, les Chapeaux réussirent à le faire nommer à la majorité de 75 voix (2).

L'élection du maréchal de la Diète ranime un peu le courage de l'ambassadeur de France. Il se prend à moins désespérer de l'avenir.

« Il peut paraître, conclut-il, que le véritable avantage serait du côté des Bonnets ; mais, quand on considère de quel poids immense est l'ordre de la noblesse dans toutes les délibérations, surtout quand il a pour lui le roi et le Sénat ; quand on ajoute à cette considération qu'on peut regagner la pluralité dans l'ordre des prêtres, il s'ensuit que les Chapeaux ont pour eux, dans ce moment, un aspect aussi favorable que leur position, ces jours passés, était faible et alarmante. »

(1) Dépêche du 7 juin 1771. Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

(2) La *Gazette de France*, après avoir annoncé la nomination du baron Lewenhaupt comme maréchal de la Diète, rectifie, dans le numéro du 19 juillet 1771, son information : « Le maréchal de la Diète élu, déclare-t-elle, est le baron Leijonhufvud. » Or ce dernier nom n'est autre chose que la traduction en suédois du nom allemand Löwenhaupt (tête de lion).

Pour consolider, s'il était possible, ce premier avantage, tout spécieux et relatif qu'il fût, un nouvel effort devait être tenté sans perdre un instant. Les trois seuls ordres de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie — les paysans étant exclus — allaient être appelés à constituer le Comité secret. Ce comité, formé de 100 membres : 50 de la noblesse, 25 du clergé et 25 de la bourgeoisie, était divisé en quatre députations ou commissions : la première s'occupait des affaires étrangères ; la seconde de la Banque ; la troisième de l'armée et de la défense du royaume ; la quatrième des revenus et des dépenses de l'État. En raison de l'influence prépondérante qu'exerçait le Comité secret, il fallait essayer d'y obtenir la majorité.

« Vous savez, explique l'ambassadeur au duc d'Aiguillon, que trois ordres seulement concourent à cette partie essentielle de l'administration des Diètes, que celui des paysans n'y a point entrée, et qu'enfin chacun des ordres qui y est admis n'a qu'une voix seulement : en sorte que, si l'on peut être assuré de deux, on est le maître de la tournure de toutes les affaires.

« C'est dans ce sanctuaire qu'on prépare et qu'on rédige toutes celles qui doivent être portées à la décision de l'assemblée des États, lesquels, peu instruits et peu versés dans le maniement des affaires, se rangent assez ordinairement à l'avis du Comité secret. »

En conséquence, M. de Vergennes se met à l'œuvre, et, comme il est homme pratique avant tout et qu'il sait par expérience à quel point est précieuse en politique la maxime : « Qui veut la fin veut les moyens », il prend aussitôt la plume et il aligne les chiffres du bilan des dépenses que doit coûter, suivant lui, la Diète jusqu'à la clôture de ses opérations. Le document est trop curieux pour n'être pas textuellement reproduit.

« J'ai affecté à l'élection du Comité secret, dont le succès serait si intéressant, une somme de 150,000 dalers de cuivre, valant à peu près 60,000 livres de notre monnaie : soit

100,000 dalers pour être distribués parmi les prêtres, et les autres 50,000 pour être répandus parmi la noblesse; mais je me suis réservé de n'en faire le payement qu'autant que l'événement nous serait favorable. Dans le cas contraire, il n'aura pas lieu.

« La multitude, dans ce pays-ci, est extrêmement nécessiteuse, et la noblesse encore plus que les autres ordres. Ce n'est qu'en en soudoyant et en en défrayant la plus grande partie qu'on parvient à la fixer. Si la paye lui manque d'un côté, elle va la chercher de l'autre.

« Il faudra faire encore des dépenses extraordinaires pendant la Diète : soit, pour la noblesse, 300,000 dalers, et, pour les Bonnets, 600,000.

« Comme dépenses ordinaires, on évalue l'entretien de la noblesse, par chaque mois, à 300,000 dalers, celui des prêtres à 100,000, et celui des bourgeois et des paysans à 120,000. Le tout, pour chaque mois, 520,000 dalers. »

M. de Vergennes ajoute :

« On ne peut calculer au juste le terme de la Diète. Il serait à désirer qu'elle ne durât pas au delà du mois de septembre; mais, vu la lenteur de procéder et l'intérêt que les députations peuvent avoir à en retarder la conclusion, j'ai formé le tableau ci-joint sur le pied de cinq mois (1). »

Et le tableau annexe porte, comme « total des dépenses ultérieures proposées pour soutenir la Diète et l'entretenir pendant cinq mois », la somme de 1,315,000 livres.

Durant les longues années qu'il avait passées auprès de la Porte Ottomane, M. de Vergennes avait eu le temps de se familiariser avec tous les genres et tous les procédés de vénalité. Il semble qu'il dût être cuirassé, et qu'en fait de corruption rien ne pût désormais ni l'étonner ni l'émouvoir. Cependant, si enraciné était le mal, si scandaleux le spectacle s'étalant à Stockholm sous ses yeux qu'il ose à peine s'en entretenir et en formuler l'aveu.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

« Vous ne pouvez qu'être surpris, continue-t-il, Monsieur le duc, de voir formuler des demandes pécuniaires dont on ne peut pas fixer le terme et auquel il est difficile d'assigner un objet bien réel d'utilité. Je suis moi-même honteux d'être dans le cas de vous les exposer ; mais telle est la condition de la Suède. La nation est divisée entre elle et ne s'accorde qu'en un seul point : c'est de se mettre à l'encan et de tirer le parti le plus avantageux de sa prostitution.

« Les puissances étrangères ont accoutumé les individus à se croire nécessaires au soutien de leurs vues. On ne peut compter sur eux qu'en les défrayant et les alimentant journellement. Les honnêtes gens, contents de ne point participer à la corruption générale, ne font aucun effort pour en détacher leurs adhérents ; ils ne rougissent pas même d'être les organes de leur cupidité. »

Relever d'un pareil abaissement un peuple honnête de nature et d'instinct; le guérir de mœurs indignes d'une race ayant donné dans le passé tant de preuves de courage, de désintéressement et de fière indépendance ; lui inspirer, à la place de la soif dégradante de l'or étranger et mal acquis, l'amour vivifiant de la religion et de la patrie, et ainsi le ramener dans la voie droite et sûre de ses traditions nationales et de ses nobles destinées : la tâche était assez méritoire et grande pour attirer et passionner un jeune souverain doué de qualités peu communes et d'une raison supérieure jointe à une vaillance qui n'attendait qu'une occasion pour se montrer et s'affirmer.

A partir de ce moment, Gustave III ne va plus consacrer à un autre objet ses graves et solitaires méditations, et nous pourrons suivre, presque jour par jour, les évolutions successives de sa pensée.

Dès les premières semaines de leur réunion à Stockholm, quelques préludes d'entretiens secrets avaient été essayés entre le roi et l'ambassadeur : c'est la politique extérieure qui en fournit d'abord le sujet. Laissons le représentant de Louis XV nous raconter l'incident.

« Stockholm, 24 juin.

« Le roi de Suède m'ayant fait l'honneur de me dire, dans une promenade, qu'il avait écrit au roi depuis son retour et que, faute de chiffre, il n'avait pu lui faire part d'une remarque intéressante qu'il avait faite à Berlin, mais que nous étions trop observés pour qu'il pût m'en parler lui-même et que, si je voulais m'adresser au baron de Scheffer, il m'en instruirait en détail, j'ai saisi la première occasion où j'ai pu rencontrer celui-ci, qui est rarement en ville, pour tirer des notions si intéressantes.

« Suivant ce qu'il m'a confié, il y a une correspondance très amicale et très suivie entre le roi de Prusse et l'empereur. Un certain abbé Bastiani, chanoine de Breslau, qui est souvent à Potsdam, en est le centre, et l'on ne doute pas que l'objet ne soit de dégoûter l'empereur et l'impératrice, sa mère, et de les aliéner entièrement de la France. Le baron de Scheffer n'a pu ou n'a pas voulu me dire si cette vue fait du progrès et jusqu'à quel point l'empereur s'en montre susceptible; mais il ne m'a pas dissimulé que l'animosité du roi de Prusse contre la France est au plus haut point; que non seulement il ne prend aucune peine de la cacher, mais qu'il l'exhale à tout propos et que nous ferions très bien d'y veiller, et surtout à Vienne, où il serait à désirer que nous eussions un ambassadeur plus à portée que ne peut l'être un ministre de second ordre d'éclairer et d'approfondir la façon de penser et la conduite de l'empereur. »

M. de Vergennes ajoute :

« Il est assez adroit au roi de Prusse, Monsieur le duc, de vouloir tourner l'ambition de l'empereur contre la France ; mais il me paraît bien improbable que ce prince puisse s'égarer au point de méconnaître, dans le roi de Prusse lui-même, le véritable ennemi de sa maison et de sa grandeur (1). »

Sans doute, en écrivant ces dernières lignes, le diplomate

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

s'inspirait plus de ce que commandaient à la cour de Vienne, l'honneur et la loyauté, que du profit qu'elle pouvait retirer d'un rapprochement avec la Prusse, et les siècles à venir devaient se charger d'attester combien parfois le profit est prisé plus que l'honneur.

L'avis de ce rapprochement, au lendemain des guerres récentes, n'en était pas moins significatif et de la plus haute importance pour la France. Son gouvernement aurait dû, ainsi que le roi de Suède lui en faisait insinuer le conseil, si le ministre des affaires étrangères avait été un véritable homme d'État, appliquer la plus extrême sollicitude à pénétrer les vrais desseins de Frédéric et de Marie-Thérèse. Peut-être des mesures énergiques, préparées à l'avance et exécutées à propos, auraient-elles pu prévenir et empêcher l'acte le plus douloureux et le plus coupable du dix-huitième siècle que l'histoire ne cesse de flétrir, qui pèse d'un poids si lourd sur la mémoire de Louis XV et sur le ministère du duc d'Aiguillon, et qui devait modifier pour longtemps le groupement des puissances de l'Europe, en créant entre les trois cours spoliatrices « un lien d'iniquité qu'il fut si difficile de rompre (1) » : le partage de la Pologne.

Le comte de Broglie, qui ne cessait de dépenser tant de talent, d'activité et d'efforts pour la cause de ce malheureux pays, fera un mérite infini — qu'il exagérait peut-être sciemment — au comte de Vergennes de sa sagacité en cette circonstance et du signalé service qu'il rendit à son gouvernement. « M. le comte de Vergennes, dit-il, sut se procurer du roi de Suède, par M. de Scheffer, l'avis certain des liaisons intimes et des engagements secrets entre l'empereur et le roi de Prusse, et il en rendit compte aussitôt par la voie secrète. Cette découverte était d'autant plus importante qu'elle avait échappé à la vigilance de M. Durand (alors ministre de France à Vienne) et que ses relations y étaient tout opposées. Aussi on peut assurer que la première notion du traité

(1) *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing*, publiés par le baron Pierre DE BOURGOING.

pour le partage de la Pologne fut donnée avec certitude par le comte de Vergennes (1). »

En réalité, il n'en est rien. C'est le jeune roi de Suède qui, pendant son court séjour à Potsdam, avait adroitement « confessé » son oncle et avait découvert l'existence « des liaisons intimes et des engagements secrets entre l'empereur et le roi de Prusse » ; c'est lui qui, dès son arrivée dans ses États, dans sa lettre du 17 mai, les dénonçait à Louis XV, en appelant sur ce point « sa plus grande et plus sérieuse attention » ; c'est encore lui qui, à l'une de leurs premières entrevues, en avait parlé à l'ambassadeur de France ; c'est lui, enfin, qui avait chargé le baron Ulric de Scheffer de s'en expliquer en détail avec ce dernier.

M. de Vergennes, exact, comme toujours, s'était borné à transmettre les indications et les appréhensions du roi de Suède, mais en ajoutant qu'il ne les croyait pas fondées. Quel cruel démenti les faits allaient se charger de lui donner!

(1) *Mémoire du comte de Broglie aux comtes du Muy et de Vergennes*, publié par M. Boutaric, dans la *Correspondance secrète de Louis XV*, t. II.

CHAPITRE VI

Quelque graves que soient les préoccupations de Gustave III en venant prendre possession du trône auquel l'élevait la mort du roi son père, il demeure comme fasciné par le délicieux spectacle dont, à Versailles, ses yeux et, ainsi qu'il l'avoue lui-même, son esprit et son cœur ont été pénétrés.

La vivacité de ces chers souvenirs de jeunesse s'atténuera à peine avec le temps ; elle est encore, à ce moment, dans toute sa ferveur, et il y a un charme étrange à feuilleter, après tant d'années écoulées, les confidences intimes qu'il épanche à ce sujet.

Nous les trouvons, tout d'abord, dans une lettre à un ami dont nous avons déjà prononcé le nom et sur lequel nous aurons longuement à revenir : Frédéric de Hesse, comte d'Hessenstein, fils naturel du roi de Suède Frédéric Ier, officier supérieur suédois, très connu et apprécié à la cour de Louis XV, où il se trouvait encore, et qui venait de recevoir le titre, accompagné d'une pension, de lieutenant général des armées françaises.

« Ekolsund, 9 juin 1771.

« Mon voyage et les affaires, qui m'ont occupé depuis mon arrivée ici, m'ont empêché de vous répondre plus tôt et de vous remercier, mon cher comte, de votre lettre de Choisy.

« Je compte ouvrir la Diète moi-même, et je vous enverrai mon discours traduit en français. Dites, je vous prie, à Mme de Brionne que c'est la seule réponse que je compte

faire à son apophthegme (qui, entre nous soit dit, m'a fort surpris). Elle verra qu'en respectant une liberté sage et bien réglée je déteste cet esprit d'anarchie qui, sous le beau nom de liberté, veut se soustraire à toute autorité, ou même tâche d'usurper le pouvoir légitime en paraissant défendre les droits du peuple.

« Rien ne m'a fait plus de plaisir, depuis longtemps, que la conduite ferme, sage et modérée du roi et l'établissement du nouveau Parlement; ce coup est décisif et va rétablir l'autorité et le bon ordre en France. La modération du roi à l'égard des princes du sang m'a surtout frappé. Elle est bien sage, elle est bien noble (1), et c'est une bonne leçon pour moi qui, avec plus d'entraves, ai aussi plus besoin de modération et de patience.

« L'intérêt que vous me marquez que le roi prend à moi est bien réciproque, et je puis vous assurer que je le mérite bien par la tendre amitié que je lui porte. Quand je me vois ici au milieu de mes rochers et que je pense qu'il n'y a pas deux mois que j'étais à sa cour, que je le voyais avec cette affabilité et cette bonté qui lui est si naturelle, je crois avoir fait un beau rêve dont un réveil désagréable m'a tiré, mais qui laisse dans mon esprit et surtout dans mon cœur un souvenir doux et agréable.

« J'ai été, depuis, chez un roi qui m'a reçu avec la plus grande distinction, mais dont l'accueil (quoique pour moi flatteur à tous les égards) n'a pas pu effacer les douces impressions que mon séjour à Versailles a laissées dans mon cœur.

« J'ai trouvé la reine mère dans un état que vous ne pou-

(1) Voici à quel acte de Louis XV le roi de Suède fait allusion. Dans la lutte du Parlement de Paris contre la royauté, les princes du sang avaient cru devoir prendre parti pour les parlementaires, dont cette attitude encourageait la résistance. Pour en avoir raison, « les princes et les pairs furent convoqués à un lit de justice à Versailles, le 13 avril 1771. Les pairs y parurent, les princes s'abstinrent, excepté le comte de La Marche, à qui le roi dit : « Mon cousin, soyez le bien venu, nous n'aurons pas nos parents. » Le lendemain, les princes reçurent l'ordre de ne plus venir à la cour, et ils durent cesser d'y paraître tant qu'ils n'auraient pas fait leur soumission. » (FAYARD, *Aperçu historique sur le Parlement de Paris.*)

vez imaginer. Sa douleur est aussi grande que sa perte : c'est tout dire en deux mots. Nos affaires sont dans la crise; c'est jeudi que je vais faire proclamer la Diète ; dans six jours mon sort sera décidé. Jusque-là je ne puis rien prévoir. La balance paraît encore si égale que l'on ne peut porter un jugement juste des événements.

« On s'est enfin décidé pour un maréchal de la Diète ; c'est le baron Lewenhaupt, le même qui a été un de mes menins. Le comte de Fersen a totalement refusé de se mettre sur les rangs ; de l'autre côté, c'est Rudbeck. On dit pourtant qu'il a déclaré ne pas vouloir accepter le bâton de maréchal de la Diète si le comte de Fersen ne veut pas être son concurrent : c'est Montecuculli qui demande à se retirer après la mort du grand Turenne. Mais on croit pourtant qu'il se laissera faire une douce violence.

« M. de Vergennes vient d'arriver hier, et le comte de Lascy (ministre d'Espagne) avant-hier, à la satisfaction de plusieurs de nos dames et au désespoir des autres ; je vous laisse deviner le nom des masques sans les nommer.

« Mes compliments à Mmes de la Marck, d'Egmont, d'Aiguillon, de Boufflers, d'Usson, de Brionne, de Forcalquier, et à tous ceux qui se souviennent encore du comte de Gothland. Rappelez à Mme la maréchale de Luxembourg la promesse qu'elle m'a faite, et cela le plus souvent qu'il vous sera possible.

« Adieu, mon cher comte ; j'allais, ma foi, oublier de vous charger de mes compliments pour le nouveau lieutenant général des armées du roi de France. J'espère que cette nouvelle dignité ne lui fera pas oublier un bâton de maréchal que la retraite prochaine du comte de Fersen et la maladie du général Ehrenswœrd lui prépare. Mes compliments pour M. de Breteuil et au nouveau ministre (le duc d'Aiguillon) (1). »

Cette longue lettre est tout à fait charmante, pleine d'aban-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

don, de sentiment, de délicatesse. Quelle manière affectueuse et fine de féliciter « le nouveau lieutenant général des armées du roi de France », tout en lui rappelant qu'il se doit avant tout à sa patrie et que celui qui en est devenu le chef lui réserve, à bref délai, la plus haute dignité militaire qu'il soit en son pouvoir de lui décerner ! Nous verrons, à l'heure du danger, comment le comte d'Hessenstein répondra à cette attention flatteuse de son roi.

Ce roi, aujourd'hui sur le trône, n'a garde d'oublier le bataillon regretté des grandes dames qui, à des titres divers, l'ont comblé, à Paris et à Versailles, de leurs petits soins, de leurs adulations et enivré de leur encens ; il associe, dans le même souvenir, la vieille comtesse de la Marck, née de Noailles, la fraîche et sentencieuse comtesse de Boufflers, la grosse et intempérante duchesse d'Aiguillon, la commune et méchante comtesse d'Usson, à la belle comtesse de Brionne et surtout à la bien-aimée comtesse d'Egmont.

N'écrivant pas l'histoire de Gustave III, nous n'avons pas à nous occuper ici, en détail, de ses relations avec la cour de France ni de son roman, si célèbre et si connu, avec la comtesse d'Egmont. M. Geffroy et, plus récemment, Mme la comtesse d'Armaillé ont traité ces intéressants sujets dans les deux ouvrages que nous avons eu déjà l'occasion de citer. Toutefois, comment ne pas dire un mot de la délicieuse femme dont le nom est inséparable désormais de celui du roi de Suède, et qui se trouve à jamais unie au plus grand acte de sa vie, dont nous allons exposer la préparation, les vicissitudes et les suites ?

On sait déjà, par ce que nous avons rapporté plus haut, que, lorsque le comte de Gothland arriva en France, son titre de prince royal, ses vingt-cinq ans, la réputation qui le précédait, peut-être aussi cette saveur exotique se dégageant d'un étranger venu de si loin, tout attira sur lui les regards, et principalement les regards féminins.

Dans une cour comme celle de Louis XV, les belles dames tentées d'apprivoiser ce futur souverain des Goths et des

Vandales ne durent pas manquer. La tâche ne fut, du reste, ni longue ni difficile, et Thomassine Spinola subjugua le cœur de ce nouveau Louis XII.

Thomassine Spinola ? Ainsi s'appelle elle-même la comtesse d'Egmont en se comparant à la chaste Italienne qui aima le preux roi de France. Jeanne-Sophie-Élisabeth-Louise-Armande-Septimanie (1) de Wignerod du Plessis de Richelieu était née le 1er mars 1740. Fille de l'illustre maréchal de Richelieu et d'Élisabeth-Sophie de Lorraine-Guise, elle avait, à l'époque du voyage du roi de Suède, trente et un ans, étant plus âgée que ce prince de six années.

A seize ans, on l'avait mariée, le 10 février 1756, un peu malgré elle, à Casimir de Pignatelli, comte d'Egmont, marquis de Renty, duc de Bisaccia, prince de Clèves, duc de Gueldres et d'Agrigente, comte de Braisne, etc., chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne et bientôt lieutenant général, en France, des armées du roi. Né le 6 novembre 1727, il avait treize ans de plus que sa seconde femme ; car, marié en premières noces à Marie-Louise-Françoise de Saint-Séverin d'Aragon, il était veuf depuis trois ans, quand il convolait avec Septimanie de Richelieu.

Sa jeune femme avait reçu de la nature tous les genres de séduction. Il existe d'elle plusieurs portraits, un entre autres très remarquable, de Roslin, faisant partie de la riche galerie du château de Maintenon. Le palais de Versailles en possède, dans l'attique du midi, une assez médiocre réduction (nº 4353). D'autre part, on conserve pieusement, au musée national de Stockholm, une miniature d'un autre célèbre peintre suédois, Hall, achevée à Paris le 1er juillet 1773, et envoyée par la comtesse d'Egmont à Gustave III (2). Ces

(1) Ce nom de l'ancienne Gaule narbonnaise lui avait été donné parce que, née à Montpellier, elle avait été tenue sur les fonts baptismaux par les États de Languedoc, son père exerçant alors dans cette province un commandement de lieutenant général.

(2) Mme la comtesse d'Armaillé en a placé un fac-similé en tête de son ouvrage sur *La comtesse d'Egmont*.

œuvres d'artistes différents la représentent bien telle qu'en parlent tous les contemporains qui l'ont connue.

Avec son visage allongé, ses cheveux noirs, sa taille mince et svelte, elle était jolie — c'est l'épithète inséparable de son nom — plutôt que belle, fine, élégante, d'une délicatesse exquise et d'une incomparable distinction. Horace Walpole lui trouve « une figure assez peu régulière » ; mais elle est aimable, gaie et tout à fait avenante : *delight fully pretty and civil, and gay, and conversable.*

« La figure de Mme d'Egmont, écrit à son tour Mme Geoffrin, est charmante, mais son grand charme est quand elle parle ; ce qu'elle fait avec une grâce qu'on ne peut rendre ni en peinture, ni en sculpture. Elle a été peinte plusieurs fois, mais aucun portrait ne la rend bien (1). »

Si agréable qu'elle fût de sa personne, l'irrésistible attraction qu'elle exerçait provenait donc en grande partie des rares qualités de son esprit. A en juger par sa correspondance, elle alliait la vivacité des impressions, la spontanéité des reparties, l'ardeur des sentiments à la plus ambitieuse et romanesque imagination.

Il ne peut plus être contesté, depuis la publication des lettres échangées entre « elle et lui », au cours des années 1771, 1772 et 1773, qu'ils se soient profondément aimés malgré la différence des âges.

Un roi de vingt-cinq ans qui est à huit cents lieues, qui commence un règne dans des circonstances particulièrement difficiles, qui se trouve aux prises avec les plus graves périls, n'écrit pas incessamment des lettres de dix à vingt pages à une femme adorable auprès de laquelle il avoue avoir passé « des moments qu'il regrettera toute sa vie » ; il ne la conjure pas de lui envoyer son portrait en échange du sien ; il ne portera pas ostensiblement ses couleurs le lendemain même de son couronnement ; elle, de son côté, ne restera pas à toute heure hantée, hypnotisée, pourrions-nous dire, par son

(1) Lettre du 8 janvier 1768 au roi Stanislas-Auguste.

perpétuel souvenir, s'ils ne se sont pas, tous deux, unis de cœur par une sympathie et une passion réciproques. « Le parfum de l'âme, a dit une femme de génie, c'est le souvenir : c'est la partie la plus délicate, la plus suave du cœur, qui s'en détache pour embrasser un autre cœur et le suivre partout (1). » Le seul mystère qui subsiste est de savoir de quelle manière et jusqu'à quel point cette sympathie et cette passion de Septimanie et de Gustave se sont manifestées. C'est ce que nous voudrions essayer de pénétrer.

Leurs amours ont-ils réellement été aussi réservés et platoniques que ceux de Thomassine Spinola et de Louis XII ? La « jolie » comtesse se borna-t-elle à accepter la mission « tutélaire » d' « institutrice » politique du jeune roi ? S'engagea-t-elle, « avec une sérénité parfaite », à remplir « le rôle presque maternel que lui indiquait le prince » ? Lui-même se contenta-t-il de rencontrer « un cœur ami pour le comprendre, le conseiller et l'éclairer », c'est-à-dire « une confidente, un guide, une consolatrice... » ? Peut-on, aujourd'hui, projeter quelque lumière indiscrète sur cette curieuse énigme de psychologie intime et rétrospective ? Nous le croyons, et c'est la correspondance diplomatique du comte de Vergennes qui nous en fournira le moyen.

Disons, d'abord, qu'ici tout est relatif ; quand il s'agit de Gustave III et, à un degré moindre, de la comtesse d'Egmont, il faut bien se garder de raisonner d'après des vraisemblances et des probabilités tirées des mœurs de l'époque et des habitudes du milieu où tous deux se sont, à l'improviste, trouvés en présence.

Le siècle qui a précédé le notre bat son plein, et « volupté, c'est le mot du dix-huitième siècle ; c'est son secret, son charme, son âme. Il respire la volupté, il la dégage. La volupté est l'air dont il se nourrit et qui l'anime. Elle est son atmosphère et son souffle. Elle est son élément et son inspiration, sa vie et son génie (2). »

(1) George Sand, *Lettres d'un voyageur*, 15 mai 1834.
(2) Edmond et Jules de Goncourt, *La femme au dix-huitième siècle*.

Une débauche sans voiles, sans excuses et, heureusement, sans précédent, souille le trône. La triste renommée du Parc aux cerfs est universelle, et l'élévation de la fille d'Anne Bécu, de celle qui, d'apprentie modiste, est devenue la maîtresse entretenue du Roué et qui règne à présent sous le nom de comtesse du Barry, a mis le comble au scandale.

Un tel exemple autorisait tous les écarts, toutes les libertés, toutes les défaillances. Les principes de Branthôme redevenaient à la mode. « De mesme que le soleil, disait-il, répand ses rayons sur tout le monde, tout de mesme doivent faire ces grandes et belles dames en prodiguant de leurs beautés et de leurs grâces à ceux qui en bruslent. » Disons, à l'honneur du siècle passé, que, même parmi « ces dames et damoiselles qui paroissoient en la cour comme déesses au ciel », il s'en trouva qui eurent le courage de protester, et par leurs paroles et, ce qui vaut beaucoup mieux, par leurs actes. Secondées par le parti Choiseul, la comtesse de Brionne, chanoinesse de Remiremont et fille du prince de Rohan-Montauban, la marquise de Mesmes, belle-sœur du président de Lamoignon, Mme Pelletier de Beaupré, femme du président au Parlement, n'avaient pu supporter l'injure publique, presque le défi porté à tout ce qui restait d'honnête à la cour et à la ville. A la tête de ces vaillantes et de ces indignées se place résolument la comtesse d'Egmont. Toutes ses lettres en font foi.

Lorsque, au mois de juin 1771, le duc d'Aiguillon sera nommé ministre des affaires étrangères, l'étiquette exigera que sa femme aille faire ses remerciements au roi, accompagnée de ses plus proches parentes. Celles-ci se trouvaient être sa belle-mère, la duchesse douairière d'Aiguillon, et sa cousine germaine, la comtesse d'Egmont. Si la visite eût simplement consisté en une réception par le roi, le dauphin et la dauphine, Mme d'Egmont se fût exécutée de bonne grâce, bien qu'elle n'aimât pas Louis XV (1) ; mais le prince avait

(1) Gustave III ayant, dans une de ses lettres, vanté la clémence et la générosité de Louis XV, la comtesse d'Egmont lui répond :

« Ah! Sire, quels ressorts puissants sont dans les mains des rois! Et com-

exprimé le désir — qui équivalait à un ordre — que la femme du nouveau secrétaire d'État présentât également ses hommages à Mme du Barry. La comtesse d'Egmont ne put s'y résigner; elle signifia, au risque de se brouiller avec son père, qu'elle refusait, et détermina sa tante, la douairière, à en faire autant.

La fille du maréchal de Richelieu, sous ses apparences légères et mondaines, joignait donc la volonté la plus ferme aux principes les plus arrêtés, et les influences extérieures, voire même l'autorité et les sommations du plus violent et despotique des pères, restaient impuissantes à l'en écarter.

Que son mari, absorbé le plus souvent par ses calculs stratégiques et ses occupations militaires, occupât la place de prédilection dans son cœur, nul n'a jamais songé à le supposer. Toutefois, bien qu'elle eût été de très près courtisée par le duc de Chartres, le chevalier de Jaucourt et le marquis de Noailles, et malgré les propos malveillants tenus sur son compte qui l'avaient si profondément blessée, il faut reconnaître qu'avant l'arrivée en France du roi de Suède, aucune intrigue d'amour ne peut lui être attribuée. Mme de Genlis, qui a pour elle assez peu de bienveillance, lui trouve une grâce exquise en dépit de sa mauvaise santé, mais quelque chose de maniéré dans la figure comme dans l'esprit; et elle ajoute : « Je crois qu'elle n'était que singulière et non affectée : elle était née ainsi. On pouvait lui reprocher un sentiment romanesque, et elle a fait, à ce qu'il paraît, beaucoup de grandes passions; mais ses mœurs ont toujours été pures. Les femmes ne l'aimaient pas; elles enviaient sa séduction

ment supporter que le nôtre, que celui qui a joui du bonheur céleste d'être adoré avec ivresse, qui le serait encore s'il nous avait laissé la moindre illusion, se soit plu à les détruire toutes, et voie de sang-froid un tel changement!... Et vous, Sire, l'idole de votre nation, vous qui seriez celle de la nôtre, vous parlez pour celui qui ne connut jamais un sentiment! Au nom du ciel, ne mêlez plus cet apathique tiers dans les charmantes lettres dont vous m'honorez, et croyez qu'on ne fera jamais des Français des esclaves russes, mais les plus soumis et les plus zélés sujets! Un mot, un regard suffit pour leur faire répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang; mais ce mot n'est pas dit. Enfin, n'en parlons plus! » (*Papiers d'Upsal.*)

et ne rendaient nulle justice à sa bonté, à sa douceur; et, comme on pouvait la critiquer en mille choses, on ne l'épargnait pas dans ce qu'on pouvait blâmer. Je n'ai jamais entendu faire autant de petites moqueries qu'on en faisait sur elle; ce qui ne m'empêchait ni de la rechercher, ni de l'accueillir, ni de la trouver charmante. »

Le prince royal de Suède est à Paris le 4 février. Il en repart le 24 mars. Il n'avait jamais vu auparavant la comtesse d'Egmont, et il ne la reverra plus après. Leur liaison se limite donc exactement en une période de quarante-sept jours, durant laquelle ils se sont rencontrés souvent, le plus souvent même qu'ils purent, mais non pas quotidiennement. Si leur affection a transgressé les bornes permises, il faut que le coup de foudre ait été subit et irrésistible ; il faut que non seulement le charme de l'esprit ait entraîné l'une vers l'autre ces natures si différentes, venues pour se rapprocher de si loin, mais que cet entraînement ait été aussi fort et aussi violent des deux parts.

Est-ce ainsi que se révèle à nous la jolie comtesse? Nous apparaît-elle comme la femme de trente ans sentant déjà finir l'été de sa vie, possédée par les désirs, attirée vers plus jeune qu'elle, cherchant les occasions où la satisfaction des sens double celle de l'esprit? En un mot, est-elle susceptible d'éprouver cet élan ou cette curiosité coupable qui éteint la notion du devoir et impose silence à la pudeur et au scrupule?

Rien ne nous autorise à le croire. Sans doute, elle vit à une époque où « il est une séduction contre laquelle les femmes essayent à peine une défense, une fascination qu'elles ne savent point fuir : qu'un homme à la mode paraisse, c'est à peine si on lui laissera la fatigue de se baisser pour ramasser les cœurs, tant l'amour a, dans la femme de ce temps, la bassesse de la vanité (1)!

Mme d'Egmont doit être prisée bien au-dessus de ces co-

(1) Edmond et Jules DE GONCOURT, *La femme au dix-huitième siècle.*

quettes orgueilleuses et futiles, entièrement adonnées aux intrigues amoureuses et aux pratiques recherchées de la galanterie. Elle appartenait à cette classe de romanesques et d'exaltées qui placent le plus haut possible leur idéal, qui rêvent l'amour infini et éthéré, côtoyant les abîmes pour se faire une gloire de n'y point tomber, aspirant aux cimes pour s'efforcer de les atteindre, se surexcitant à la pensée du sacrifice, manquant parfois leur but pour avoir voulu défier la nature humaine, et trébuchant au moment peut-être où elles se croient au port, ou bien triomphant même malgré elles, si le temps complice de la chute leur fait défaut, et mourant pures, mais tristes et inconsolées !...

Ajoutons que notre héroïne était de santé frêle et délicate, languissante déjà sous l'étreinte encore inaperçue de la longue et cruelle maladie qui, avant trois ans, l'aura emportée. Elle était, enfin, une de ces nobles femmes dont parlent MM. de Goncourt, qui, n'ayant plus « la candeur de la chasteté, ont conservé la pureté de l'honneur ».

Mais Gustave est jeune, amoureux et roi ! Il est venu, il a vu, il a vaincu ! Tous les princes ne sont pas César, et le pâle soleil des régions boréales n'injecte pas de feu le sang de ceux qu'éclairent ses rayons. Allemand greffé de Suédois, il tenait de l'un et de l'autre : toute l'ardeur de son caractère provenait de son activité intellectuelle et de la mobilité incessante de ses pensées. « Les aventures d'amour, a-t-on dit avec vérité, avaient eu peu de place dans sa vie... La coquetterie platonique, déjà fort à la mode dans les cours du Nord, semblait chez lui un penchant décidé. » Marié à Sophie-Madeleine, fille et sœur de rois de Danemark, il la traitait, malgré sa jeunesse et sa beauté, avec une froideur surprenante, rappelant celle du Dauphin à l'égard de Marie-Antoinette au début de leur union.

Cette attitude avait choqué Mme d'Egmont elle-même. Loin d'être jalouse de la reine de Suède, elle est la première à exhorter Gustave III à un rapprochement, et, lorsqu'elle croira y avoir réussi, elle le complimentera en ces termes :

« Surtout votre nouvelle manière d'être vis-à-vis de l'heureuse princesse de Danemark m'a causé une extrême satisfaction. J'ai une idée du devoir qui vous unit à elle, qui me faisait regarder comme un grand tort le peu d'égards que vous lui marquiez. D'ailleurs, sans remplir tout ce que votre cœur peut désirer, elle est belle, vertueuse; elle est jeune, et votre femme. Une indifférence telle que celle que vous lui témoigniez, permettez-moi de vous le dire, montrait une sorte de sécheresse qui, aux personnes peu instruites, semblait tenir de la dureté, du mépris du lien le plus sacré de l'humanité, et d'une bizarrerie qui jette toujours de l'intérêt sur la personne souffrante et un blâme sur celle qui l'expose au malheur. Jugez donc du plaisir que j'ai éprouvé en apprenant votre réunion ! »

Quelle pouvait être la cause de cette inconcevable « sécheresse », et, pour reprendre l'expression de Mme d'Egmont, de cette « bizarrerie » à la fois si peu naturelle et si contraire aux intérêts de la dynastie ? M. de Vergennes en donne une explication, lorsqu'à l'occasion d'un projet de mariage du prince Charles il écrit, en parlant du roi son frère : « Né sans ces passions physiques qui donnent du ressort et de l'énergie à l'âme, le goût seul du travail et des affaires pourrait lui en tenir lieu et combler le vide qui l'environne (1). » Quelques jours plus tard, il sera encore plus précis : « Il est heureux, dit-il, que le roi de Suède s'occupe de perpétuer sa maison. Il ne le peut pas lui-même; c'est une chose connue (2). »

(1) Dépêche au duc d'Aiguillon en date du 3 février 1773. — Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol.

(2) Dépêche au même, du 18 février, même année. — L'événement semble avoir donné tort à la croyance commune rapportée par l'ambassadeur, puisqu'en 1778 la reine de Suède mit au monde un fils qui succédera à Gustave III. Mais la légitimité de cet enfant a été contestée, tant était accrédité le sentiment public au sujet de l'impuissance du roi. — Voir ce que nous disons au chapitre XIX.

De son côté, Mme d'Egmont, si nous en croyons Voltaire, avait renoncé à l'espérance d'être mère. Il écrit au duc de Richelieu, à la date du 8 octobre 1770, à l'occasion de la naissance d'un fils dans la famille Pignatelli : « Ayez la bonté d'agréer mon compliment sur la paternité de M. le prince de Pignatelli, puisque je ne peux vous en faire sur la maternité de Mme la comtesse d'Egmont... »

Nous nous garderons bien d'accepter comme une preuve, en matière si délicate, la notoriété, bien que le grave diplomate qui s'en fait ici l'écho semble ne pas douter de son exactitude; un fait certain ne s'en dégage pas moins : c'est que le jeune roi n'était ni coutumier de cette fougue qui se joue des obstacles et triomphe des plus nobles résistances, ni capable de faire partager, et au besoin d'imposer, une flamme irrésistible dont il ne pouvait être embrasé.

Si cela est exact, le problème ne semble-t-il pas à peu près résolu? Ces deux êtres, de constitution débile ou incomplète, mais doués d'une âme également altérée d'idéal, puisant peut-être dans l'anomalie et le défaut d'équilibre de leur double nature une impulsion plus vive vers la poésie et le rêve, se sont sentis tout à coup tourmentés du besoin d'aimer; ils se virent et se comprirent; suivant la gracieuse expression de Lamartine, « leurs regards se nouèrent » , et leur passion resta mystique et pure. Elle fut l'Égérie dont il se proclama « le chevalier ».

M. Geffroy pourra, dès lors, écrire avec vérité : « Gustave n'a obtenu d'elle une sorte de culte que parce qu'elle a vu en lui le héros futur de ses théories généreuses; son affection était à ce prix. Si jamais il aspirait au despotisme ou si, par quelque action contraire à l'honneur d'un prince, il ternissait le ciel idéal qu'elle avait rêvé, elle cesserait de l'aimer (1). »

Dès le lendemain du départ du roi de Suède, la correspondance s'engage. Le 25 mars 1771, la comtesse d'Egmont écrit une longue lettre qu'elle termine ainsi :

« ... Puisse cette lettre rappeler quelquefois à votre souvenir celle dont la plus douce occupation sera de se faire informer des détails de votre gloire et de se rappeler les jours d'un bonheur si singulier et si court que je les regarderais comme un rêve sans l'impression qu'ils ont laissée dans mon âme (2). »

Gustave répond, le 5 avril, de Wesel :

(1) *Gustave III et la cour de France,* t. I.
(2) Les lettres échangées entre la comtesse d'Egmont et Gustave III font

« Plus je m'éloigne de vous, Madame la comtesse, plus mes regrets augmentent. Malheureusement, ils ne pourront finir. Quand on a eu le bonheur ou plutôt le malheur (car c'en est un en ce moment pour moi) de vous connaître, de vous voir et d'acquérir votre amitié, et que, tout d'un coup, on se voit séparé de vous, et cela pour jamais, il n'y a point de motif de consolation que le souvenir même de ces moments si agréables et sitôt écoulés et l'espoir d'être conservé dans votre souvenir.

« Vous m'en avez déjà donné une assurance bien constante par la charmante lettre que vous m'avez écrite et par les vers qui y étaient joints. Je ne suis pas étonné de la ruse de Mentor, car, si Calypso vous ressemblait, Télémaque avait bien raison de ne pas vouloir la quitter...

« Si je voulais faire le héros, je vous dirais que le plaisir de rendre un peuple heureux et de remplir la grande tâche qui m'est imposée suffira seul pour me consoler d'être séparé de vous!... J'aime mieux vous dire avec sincérité qu'entre les regrets sans nombre que j'ai d'être roi, celui de perdre l'espoir de vous revoir est un des plus grands! »

Ces lignes sont d'un gentilhomme et d'un prince; elles respirent le respect de la femme, le respect de l'amour. Elles honorent également celui qui les trace et celle à laquelle elles sont destinées. Et la correspondance va se poursuivre ainsi, alerte et vive d'une part, plus sérieuse et mesurée peut-être de l'autre, mais également confiante et affectueuse des deux côtés.

La comtesse d'Egmont écrit encore :

« A Paris, ce lundi 10 juin 1771.

« Certainement Votre Majesté tient un peu des êtres aériens que la fable nous a décrits. Il ne fallait les voir qu'un moment pour les aimer toujours, et leur présence ou les marques de leurs sentiments s'annonçaient par un rêve. La pre-

partie de la collection conservée à l'Université d'Upsal et connue sous le nom de *Gustavianska papper*.

mière lettre que j'ai reçue de vous avait été précédée ainsi, et j'en avais plaisanté M. de Creutz. L'autre jour, à Versailles, j'en eus un à peu près très pareil. Je vous voyais arrivé à Stockholm, au milieu des acclamations d'un peuple ivre de joie... Je le contai, le matin, à Mme de Pignatelli, et, ne me flattant point d'avoir de vos nouvelles, j'arrangeai (car mon cœur est superstitieux), j'arrangeai donc que c'était le jour de votre arrivée à Stockholm.

« Revenue à Paris, et comme j'allais sortir, je trouvai M. de Creutz sur l'escalier. Il me dit : « Avez-vous rêvé cette « nuit? » A cette question, je crus que Mme de Pignatelli le lui avait dit, et je lui reprochais de se moquer de moi, quand il m'assura ne pas l'avoir vue (ce qui était vrai)... Alors je le tourmentai pour savoir la cause de cette question si singulière pour la circonstance... Il me remit votre lettre. Jugez de ma joie en voyant quatre pages de votre écriture! Ah! cette joie a bien augmenté en la lisant cette charmante lettre! Elle renferme tout : bienfaisance, esprit, grandes vues, sensibilité; grâce, bonne plaisanterie; tout y est (1). »

Presque au même moment, le roi annonçait à son enthousiaste amie cette entrée dans sa capitale qu'elle cherchait à se représenter en rêve.

« Stockholm, le 11 juin 1771.

« Je suis trop intéressé à me conserver une place dans votre souvenir, Madame la comtesse, pour tarder plus longtemps à vous écrire et à vous marquer par ce peu de lignes combien j'ai été sensible à toutes les marques d'amitié que vous m'avez données pendant mon séjour à Paris et depuis mon départ.

« Je viens d'arriver ici, il y a huit jours, et je n'ai jamais senti des mouvements aussi différents et contradictoires qu'au moment où je suis entré dans ma capitale. Ma joie de me revoir dans ma patrie, le sensibilité que j'éprouvais à la vue

(1) *Papiers d'Upsal.*

de toutes les marques de tendresse que les peuples me donnaient, la douleur de retrouver une mère dans un état si différent de celui où je l'avais laissée et de la trouver seule : tout cela a fait sur mon âme une impression et m'a causé un trouble duquel j'ai bien eu de la peine à sortir.

« J'ai été sensiblement touché, mais en même temps honteux d'avoir si peu mérité toutes les marques de tendresse que le peuple m'a données le jour de mon entrée à Stockholm. La foule était si grande que, dans la crainte que quelqu'un ne fût blessé, je fis écarter les gardes qui entouraient ma voiture. Il y eut des gens qui ouvrirent la portière de mon carrosse. De vieilles femmes, des enfants de tout sexe, de tout âge, y montèrent pour me baiser les mains en me disant les choses les plus tendres... Enfin, ils m'ont fait prendre avec eux un bien grand engagement, si grand que je ne sais comment pouvoir le remplir. Ce spectacle me sera toujours présent devant les yeux, et je sais combien de devoirs il m'impose.

« Que j'étais heureux, mon aimable comtesse, quand, sans devoirs et sans engagement, je passais avec vous les moments que je regretterai toute ma vie ! J'étais libre alors, du moins autant qu'une âme sensible le peut et quand on est avec vous ! Et maintenant, dépendant de tout le monde et jamais de moi-même, je suis entouré

. . . . des hommes dangereux
Et du pénible emploi de rendre un peuple heureux.
(PIRON.)

« Mais il est temps d'abandonner le pays que j'habite pour me transporter un moment près de vous. Vous êtes, sans doute, occupée de la jeune princesse qui vient d'arriver (1). Je vous avoue que je suis fort intéressé de la connaître. Quelqu'un qui peut régner sur vous ne peut que m'être intéressant, et celle qui est destinée à faire le bonheur du comte de Provence ne peut m'être indifférente. Je souhaite qu'elle

(1) Marie-Sophie-Louise de Savoie, que le comte de Provence, plus tard Louis XVIII, venait d'épouser, le 9 mai 1771.

soit aussi aimable qu'il le mérite et que sa douceur et son esprit répondent à sa beauté.

« Je ne puis m'empêcher de plaindre le sort des princes d'être obligés de s'unir à des personnes qu'ils ne connaissent point et dont le caractère est souvent incompatible avec le leur. S'ils entendaient bien leurs intérêts, ils se mettraient au-dessus des préjugés et préféreraient l'esprit, le cœur et les agréments à ces vanités que l'orgueil a substituées à la place du vrai mérite. Pour moi, si cette mode s'introduisait, je sais bien qui je choisirais, et je ne crains point qu'on m'accusât d'un mauvais choix.

« Mes compliments à Mme de Brionne et à M. le comte de Fuentès. Mon écuyer, qui entre dans ce moment, me charge de millions de compliments. M. de Lascy vient d'arriver. Des étiquettes à régler m'ont empêché de le voir encore. On dit qu'il a dîné chez vous : vous devez juger de mon impatience de le voir.

« C'est jeudi que la Diète commence. Dites pour moi un *Ave* et recommandez-moi à la sainte Vierge pour que je ne fasse pas le saut périlleux. Je voudrais que votre baron fût ici ; il verrait le beau chef-d'œuvre qu'il admire tant (1). »

Il y a encore bien de l'accent et de la grâce dans ces pages d'une galanterie discrète et pleine de tact, sous laquelle, cependant, se revèle une émotion sincère et touchante. On y sent comme un souffle d'amour, confié à la brise du Nord pour être déposé aux pieds de « l'aimable comtesse », dont le « prince charmant », oubliant qu'il est marié lui-même, souhaiterait faire la reine de ses rêves, et par l'intercession de laquelle, tout luthérien qu'il soit, il se recommande à la Vierge !

Ce que Gustave dit du mariage des princes et du choix de celle qu'il eût voulu associer à la couronne a profondément ému la comtesse d'Egmont. Croit-il donc qu'il n'y ait que

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, supp., 1769-1774, vol. 12.

les princes « obligés de s'unir à des personnes qu'ils ne connaissent point et dont le caractère est souvent incompatible avec le leur » ? Septimanie fait un retour sur elle-même.

« Les réflexions de Votre Majesté sur le mariage des princes, répond-elle, peuvent s'étendre sur les mariages des particuliers... Mais cet établissement est bien plus injuste pour ceux-ci ; car, assurément, il n'y aurait aucun inconvénient à les laisser choisir entre les gens de leur espèce.

« Il me semble, pourtant, que les parents doivent avoir le droit d'empêcher, parce qu'on choisirait mal à seize ans et que, d'ailleurs, il est juste de mettre obstacle aux mésalliances. Mais il ne l'est pas de nous lier à jamais à un être qu'on ne nous fait connaître que quand les choses sont engagées au point qu'on ne pourrait refuser sans faire un éclat absolument contraire aux principes et au caractère d'une jeune personne bien élevée... »

C'est bien d'elle, mariée à seize ans, qu'elle entend parler. Mais elle secoue bien vite cette mélancolie et ces regrets intéressés, et elle ajoute :

« Oui, vous avez, en effet, d'immenses engagements à remplir vis-à-vis de votre peuple ! Mais pourquoi douter de vous ? Lorsqu'on sent aussi bien le bonheur d'être aimé, peut-on cesser de mériter de l'être ? Que votre nation m'est chère ! Que la vivacité de sa joie, en vous recevant, est touchante ! Ces bons paysans ! ils me rappellent ceux du Languedoc. Ah ! en effet, vous avez dû être attendri ! Comme je vous remercie d'avoir renvoyé ces gardes ! quand ils environnent un roi tel que vous, ils ne sont qu'une barrière à l'expression de l'amour public ! »

Ces mêmes gardes, ils ne les éloignera pas toujours de sa personne. Il va, au contraire, bientôt s'en entourer comme d'une barrière qu'il placera entre lui et son peuple. Mais n'anticipons pas, et voyons si l'*Ave* de la jolie comtesse fut exaucé et lui évita de « faire le saut périlleux ».

CHAPITRE VII

L'ouverture solennelle de la Diète eut lieu le 25 juin. Le roi de Suède, après avoir assisté au service divin avec les quatre ordres, se rendit, entouré des princes, des officiers de sa maison et des grands du royaume, dans la salle des États. Le corps diplomatique y était au complet.

Gustave III monte sur le trône, ne portant — car le couronnement n'avait pas encore été célébré — que la couronne de prince royal ; puis, avec une extrême émotion, il prend la parole en ces termes (1) :

« Très nobles et très révérends amés et féaux les gens composant les quatre ordres du peuple suédois.

« Tout, dans ce moment, jusqu'à la place même que j'occupe, me rappelle, ainsi qu'à vous, notre commune perte. Lorsque les États du royaume terminèrent leur dernière assemblée, ils virent dans ce lieu un roi respecté et chéri, environné de sujets affectionnés et de trois fils qui leur disputaient l'avantage de lui donner les plus fortes preuves de leur vénération et de leur amour. Au lieu d'un spectacle si touchant, vous ne voyez aujourd'hui que trois orphelins, plongés dans la douleur, qui mêlent leurs larmes aux vôtres, et dont les plaies se rouvrent de nouveau à la vue de celles dont tous vos cœurs paraissent déchirés.

« Les larmes des sujets sont le monument le plus glorieux

(1) La traduction française du discours du trône est due au comte de Scheffer, qui l'adressa, telle que nous la reproduisons, à M. de Vergennes.

qui puisse être élevé à la mémoire d'un bon roi. Celles que vous répandez aujourd'hui sont pour moi un aiguillon qui m'anime à la vertu et un encouragement pour mériter, à l'exemple d'un père si sincèrement regretté, votre attachement et votre confiance par ma clémence et ma bonté.

« Je ne vous parle pas ici de ce qui s'est passé dans le gouvernement depuis votre dernière assemblée ; vous en serez informés par les pièces qui vous seront communiquées. Mon absence ne m'a pas permis de rien effectuer pour le bien public ; cependant, si nous avons le bonheur de voir aujourd'hui la paix régner au dedans et au dehors, l'amitié conservée et la confiance bien établie avec les voisins et les plus anciens alliés de ce royaume, ce sont là les fruits de la prudence d'une administration à laquelle je suis bien aise de témoigner ici publiquement ma reconnaissance.

« Quant à l'objet de votre présente assemblée, je crois n'avoir pas besoin de vous en rien dire ; vous savez ce qu'exige de vous le grand changement arrivé dans cet État ; vous connaissez vos droits, et c'est pour les exercer que vous avez été convoqués. Je vous souhaite, pour cela, le bien des biens du ciel, afin que la paix et l'union président à tous vos conseils et en préparent une heureuse issue.

« Né et élevé parmi vous, j'ai appris, dès ma plus tendre jeunesse, à aimer la patrie, à regarder comme le plus grand bonheur d'être Suédois et comme la plus grande gloire d'être le premier citoyen d'un peuple libre. Tous mes désirs seront remplis si les résolutions que vous allez prendre contribuent à affermir la félicité, la gloire et l'indépendance de cette nation. La voir heureuse est le premier objet de mes vœux ; la gouverner libre et indépendante est le dernier terme de mon ambition. Ne croyez pas, chers Suédois, que ce soient là de vaines paroles, démenties peut-être par les secrets mouvements de mon cœur. C'est l'expression fidèle de ce que sent ce cœur, trop vrai pour n'être pas de bonne foi dans ses promesses, et trop fier pour manquer jamais à ses engagements.

« J'ai vu plusieurs pays ; j'ai tâché de connaître leurs

mœurs, leur gouvernement, la situation plus ou moins avantageuse de leurs peuples ; j'ai trouvé que ce ne sont ni le pouvoir absolu dans la main du prince, ni le luxe et la magnificence, ni les trésors amassés par l'économie, qui peuvent rendre les sujets heureux ; qu'ils ne le deviennent que par l'amour de la patrie et par la concorde. Il ne dépend donc que de vous seuls d'être la nation la plus heureuse sur la terre. Que cette Diète soit distinguée à jamais dans vos annales par le sacrifice de toute vue particulière, de toute haine ou jalousie personnelle, au grand intérêt du bien public.

« Je contribuerai, de mon côté, autant que cela peut dépendre de moi, à rapprocher vos esprits divisés, à réunir vos cœurs aliénés les uns des autres, afin que cette assemblée devienne, sous les bénédictions du Très Haut, l'époque d'une félicité durable pour le royaume.

« Je vous assure tous et chacun en particulier de ma bienveillance royale et de ma protection (1). »

Étant données les conjonctures graves et difficiles au milieu desquelles il était prononcé, ce discours fut considéré comme un modèle de tact, de prudence, de dignité et, en même temps, d'habileté politique. Pour l'apprécier en la forme, il convient de ne pas oublier que nous n'en avons qu'une traduction ; quant au fond, on sait quels auditeurs passionnés, divisés, violents, le jeune roi avait devant lui. Avec une rare sagacité, il nous paraît, à distance, avoir évité ou contourné les écueils. Ses paroles furent, du reste, accueillies par les marques les plus significatives d'approbation et de sympathie.

Le comte de Vergennes, qui assistait à la séance, ne comprenant pas la langue suédoise, en était réduit à suivre sur les visages des députés, avec une anxieuse attention, l'effet produit par chaque phrase de la harangue royale. Le doute ne resta pas un instant possible : Gustave III avait réussi à trouver le chemin du cœur des membres de la Diète.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

« Il faut, écrit l'ambassadeur, que ce discours soit de la plus grande force dans l'idiome suédois. Pendant tout le temps que le roi a été à le prononcer, j'ai vu la plus vive et la plus tendre émotion régner dans toute l'assemblée. Aussi n'est-il pas possible de s'énoncer avec plus de grâce, de noblesse et de majesté que l'a fait Sa Majesté Suédoise. »

Ce prince possédait, en effet, un remarquable talent de parole. Improvisateur d'une rare facilité, il charmait et s'imposait tour à tour. Si la forme, suivant les exigences de l'époque, manquait de simplicité, les pensées étaient élevées, les sentiments généreux. Souvent Gustave III aura recours à ce précieux et légitime instrument de prestige, et il lui devra, dans la suite, une part notable de son ascendant et de ses succès. Son éloquence sera même peut-être la cause déterminante de ses actes les plus hardis ; car, ainsi que le fait remarquer un judicieux critique, « l'éloquence, qui, sans être précisément un défaut, est un des plus grands dangers qu'un homme puisse porter en soi, a des suites graves chez les entêtés (1) ». Et le fils d'Adolphe-Frédéric, par contraste avec son père, savait ce qu'il voulait avec opiniâtreté et constance.

Après les réponses au discours du trône du maréchal de la Diète, au nom de la noblesse, et de chacun des autres orateurs pour son ordre, la séance d'ouverture est levée. L'ambassadeur de France en emportait la meilleure impression, et, cependant, dès cette heure allait commencer, entre le souverain et les États, cette lutte, d'abord sourde, puis aiguë jusqu'à la violence, qui devait presque infailliblement amener une révolution.

On ne conçoit guère comment la crise dissolvante en laquelle se débattait alors la nation pouvait être différemment dénouée : le désordre inouï régnant de tous côtés devait nécessairement provoquer une réaction. Mme de Staël a dit de la France : « La liberté y est ancienne, c'est le des-

(1) M. Émile Faguet, Article sur *Lamennais*. *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1897.

potisme qui est nouveau. » Cette appréciation semble bien autrement juste de la Suède, dont, à quelques années de là, celle qui la formulait devenait ambassadrice. Les descendants des Goths et des Vandales avaient conservé de leur rude origine un culte passionné et jaloux pour l'indépendance ; mais l'événement avait prouvé que l'état de leurs mœurs, trop accessible à l'entraînement des instincts et des intérêts, ne leur avait procuré, au lieu de la liberté, que la licence, la corruption et l'anarchie. Or, si les princes vraiment dignes de ce nom ont raison « de mettre leur plus grande gloire à être les premiers citoyens d'un pays libre », qui oserait les blâmer d'être humiliés de régner sur un peuple dont la liberté la plus claire consiste à vendre sa conscience et ses suffrages au premier étranger en offrant le plus haut prix?

Sous prétexte de défendre les droits populaires, les Bonnets, avec un aveuglement aussi antipatriotique qu'impolitique, allaient répondre aux conseils d'apaisement et de concorde de Gustave III par les plus inopportunes déclarations et les revendications les plus insidieuses. Les bourgeois et les paysans surtout témoignaient de dispositions réfractaires à toute conciliation. Un Mémoire rédigé par la bourgeoisie de Stockholm, à la date du 13 juillet 1771, nous montre ces deux ordres prenant avec affectation le titre de « classes nourrissantes du royaume » ; ce qui laissait assez comprendre que les autres classes étaient « nourries » et entretenues par eux.

Alors qu'en France les idées de constitution et d'affranchissement ne prirent que vingt années plus tard un irrésistible essor, nous voyons la bourgeoisie de Stockholm constater, non sans orgueil, « qu'il y a déjà un demi-siècle que les habitants de la Suède eurent la satisfaction d'éprouver l'heureux changement de la constitution qui substitua à la souveraineté une liberté légale ».

Et le Mémoire des bourgeois contient cette déclaration des droits de l'homme où l'on retrouve comme l'écho du *Contrat social :*

« La liberté et la sûreté sont les deux pivots sur lesquels roule toute la machine de l'État. En considérant que la liberté naturelle consiste dans la permission de faire tout ce qui s'accorde avec la loi naturelle, on peut conclure que la liberté civile est un droit de chaque habitant du pays de suivre la loi naturelle, selon des lois prescrites, autant que le bien public le peut permettre. D'où il suit que la loi, l'équité et la justice naturelle ne doivent jamais être étouffées par les lois civiles. Ce n'est point la loi naturelle, mais l'abus de la loi, qui doit être prévu par les lois civiles et par les décrets auxquels la société a donné son consentement.

« La qualité essentielle de la liberté civile consiste dans le droit de conserver et d'avancer le bien commun et particulier, sa gloire et son bien-être, dans toutes les circonstances qui s'accordent avec le bien du tout ou de l'État. Le droit de pouvoir, en effet, selon la loi naturelle et civile, avancer le bien public et particulier s'appelle *liberté;* mais le droit de conserver le bien public et particulier est appelé *sûreté*. D'où l'on voit que la liberté et la sûreté sont de deux sortes : la *publique* et la *privée*. »

Le Mémoire des bourgeois de Stockholm définit ensuite ces deux sortes de libertés et de sûretés :

« La liberté *publique* consiste en quatre droits :

« 1° Comme citoyen ayant voix élective, droit de pouvoir, sans empêchement soit par promesse soit par contrainte, élire des députés pour les Diètes, suivant sa propre confiance, ces députés devant avoir soin de conserver les droits publics et particuliers dans la législation et l'exécution des lois;

« 2° Comme député élu, droit de pouvoir, avec toute liberté, sans être borné par quelque influence étrangère, exercer son pouvoir politique, c'est-à-dire diriger ses efforts à avancer le bien public aussi loin que les lois le permettent;

« 3° Comme citoyen, droit de pouvoir contribuer à tout ce qui peut avancer le soutien, la gloire et la force naturelle de l'État;

« 4° Comme écrivain, droit d'avancer ce même but par des éclaircissements, suivant la loi fondamentale et l'édit du roi touchant la liberté de la presse, donné en 1766.

« La liberté *privée,* au contraire, consiste dans un droit inviolable de pourvoir, par le travail et l'industrie, à son propre intérêt, autant qu'il est possible, mais de manière cependant que l'économie publique, loin d'en souffrir préjudice dans quelque partie de son étendue, en retire un avantage réel.

« La sûreté *publique* est de deux sortes : *extérieure* et *intérieure* :

« La sûreté publique extérieure a pour objet la conservation de l'État contre la puissance des étrangers, par des alliances, par la prudence dans la conduite à observer envers les États étrangers, par des armées, par des forteresses, etc. C'est cette sûreté que chaque citoyen d'un État libre est obligé de conserver.

« La sûreté publique intérieure a pour but la conservation contre la puissance des citoyens, laquelle a quelquefois été aussi dangereuse par l'abus du pouvoir des officiers publics que par la puissance étrangère. Chaque habitant libre est en droit de conserver cette sûreté, et, sans ce droit, tout effort des citoyens contre la puissance étrangère devient froid et languissant.

« La sûreté *privée* a pour objet la vie, l'honneur, la profession et les biens, et consiste dans la liberté de chaque citoyen de disposer de soi-même d'une manière qui tende à l'avancement du vrai bonheur de la société et dans une jouissance libre et mesurée de tout ce qui est légalement acquis (1). »

Quand on songe qu'à cette époque tous les États de l'Europe continentale étaient soumis à la monarchie la plus absolue, on se rend facilement compte du prodigieux progrès qui s'était, en Suède, réalisé dans les esprits. Les principes

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

qui précèdent ne résultaient pas seulement, dans ce pays, de systèmes philosophiques et théoriques formulés dans les ouvrages des écrivains et dans des espèces de « cahiers » rédigés par les représentants des villes et des campagnes. Ils avaient reçu la consécration des Diètes antérieures, ils étaient en grande partie reconnus par la Constitution, et les citoyens suédois entendaient qu'aucune atteinte ne leur fût portée.

« Le droit sacré, — que Dieu nous conserve, — lisons-nous dans un autre document contemporain, dont le peuple suédois a toujours joui, de faire des lois pour soi-même, n'est point un droit purement idéal, casuel ou chimérique ; il est fondé sur le droit originaire du peuple suédois, comme propriétaire de son fonds, pour lequel il parle. Son pays et, par conséquent, ses droits ne furent jamais conquis, ni son droit de législation usurpé. Aussi le roi de Suède est élu et a toujours été obligé de prêter le serment à tous les habitants avant de monter sur le trône (1). »

Telle était bien la doctrine du gouvernement hautement affirmée et préconisée par les deux « classes nourrissantes » ; doctrine qui se résume aujourd'hui par les mots : souveraineté du peuple; gouvernement du pays par le pays. C'était la négation de l'hérédité, le souverain ne tenant la couronne que de l'assentiment de ses sujets, lesquels, par une conséquence extrême, mais logique, pouvaient, à l'occasion, s'arroger le droit de défaire ce qu'ils avaient fait, c'est-à-dire de retirer le sceptre qu'ils avaient donné.

On conçoit qu'une pareille théorie fût de nature à inquiéter un prince ambitieux de régner moins pour son intérêt personnel que dans le but de développer la prospérité et la puissance, d'épurer les mœurs et de relever la gloire de son royaume, en l'affranchissant de l'influence étrangère. Il ne fallait que reporter les yeux sur les affaires et l'état de la

(1) *Mémoire de M. Kepplerus*, bourgmestre et député de la bourgeoisie de Lovisa, présenté à la Diète le 26 janvier 1770. — Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 259.

Pologne, pour se convaincre des périls certains et inévitables de la liberté sans contrepoids et sans frein, et des excès qu'engendre toujours le régime de l'élection appliqué au pouvoir suprême, par les brigues, les dissensions et les violences qu'il suscite.

Pour parvenir à son noble but, Gustave III chercha son point d'appui dans le peuple et ne négligea rien de ce qui pouvait l'en faire connaître et aimer. Il résolut de l'attacher à sa personne par un contact direct, empruntant toutes les formes et se renouvelant sous tous les prétextes. Il fit insérer dans les gazettes de Suède l'avis suivant :

« On avertit le public que Sa Majesté a bien voulu fixer les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, depuis quatre jusqu'à cinq heures du soir, d'ici au 1er novembre, pour donner des audiences publiques, dans lesquelles tous les sujets de Sa Majesté, de quelque état et condition qu'ils soient, auront un libre accès auprès de sa personne et pourront lui remettre directement leurs placets (1). »

Il vint des solliciteurs des provinces les plus éloignées, pleins de foi et d'espérance dans la protection royale. Le prince les écoutait avec patience et bonté, et, s'il en avait le pouvoir, — ce qui n'arrivait pas toujours, — il leur faisait obtenir satisfaction et justice. Chacun, le plus souvent, quittait le château consolé, encouragé ou triomphant.

« Que Dieu te conserve, ô mon roi, s'écriait un jour, dans le transport de sa reconnaissance, un paysan de la Dalécarlie, auquel le prince venait de remettre une réponse favorable. Je sors de chez toi content. Mes compatriotes ne croiraient jamais ce que je vais leur dire de toi, s'ils n'avaient sous les yeux cet écrit de ta main. Ils diront que tu es un bon père; et, si tu as jamais besoin de tes enfants, tous les habitants des Trois Vallées sont prêts à voler à ton secours (2). »

(1) *Gazette de France*, n° du 1er juillet 1771.

(2) POSSELT, *Histoire de Gustave III*. — En apprenant ces audiences, Mme d'Egmont écrit à Gustave III.

« Paris, 4 juin 1771.

« Je n'ai pas, Sire, de jouissance plus vive que de me faire dire le détail de

Un autre trait de sollicitude pour le peuple eut un grand retentissement. La disette régnait alors en Suède. Un arrêté avait taxé le prix du pain ; mais les habitants de Stockholm murmuraient contre les boulangers, qu'ils accusaient de ne pas livrer les pains au poids voulu.

Le roi fit saisir toutes les marchandises mises par eux en vente et les fit peser sous ses yeux en présence du Sénat.

L'enterrement d'Adolphe-Frédéric rapprocha, pendant un jour, toutes les classes de la nation dans un même sentiment de regret et de tristesse.

Le 30 juillet, des prières publiques furent dites dans toutes les églises du royaume. A Stockholm, le commencement de la cérémonie fut annoncé le matin par des salves d'artillerie. Aussitôt les tambours battent la générale et les troupes prennent les armes. L'artillerie se masse sur la place située au nord du palais, la cavalerie bourgeoise se met en bataille sur la place des Nobles, et le régiment des gardes forme la haie du château à l'église de Riddarholm, lieu de sépulture des rois de Suède.

Gustave III avait prescrit que rien ne fût épargné pour que la solennité présentât le caractère de triste et austère magnificence qu'elle comportait. L'église était, du haut de la voûte au sol, tout entière tapissée de tentures noires ornées de guirlandes de gaze d'argent. L'éclairage était assuré à profusion par un nombre incalculable de cierges et de bougies.

Des emblèmes allégoriques rappelaient les qualités du défunt et la protection qu'il avait accordée aux sciences et aux arts. On remarquait aussi les colliers de ses ordres et les armes de toutes les provinces du royaume.

Dans la nef, à droite, avait été disposé un trône couvert de drap d'argent, au pied duquel se trouvaient un prie-Dieu

vos succès. M. de Creutz m'a fait répandre des larmes bien douces en me disant l'histoire de ce pauvre paysan qui fut admis en votre présence. Ces audiences, trois fois par semaine, m'ont ravie ! Les marques d'intérêt que vous avez données à votre peuple, par votre manière de voyager, la simplicité de votre arrivée, tous ces détails m'ont enchantée. »

de velours noir, bordé d'hermine, pour le roi, puis des chaises pour les princes, et des banquettes pour les personnes de leurs maisons. En face, un prie-Dieu semblable était réservé à la reine, et d'autres sièges pour les princesses et leurs suites.

Le corps d'Adolphe-Frédéric, dans un cercueil drapé de velours cramoisi semé de couronnes d'or, reposait à l'entrée du chœur, sur un mausolée surmonté d'un dais superbe, avec couronne royale.

Aux quatre coins du monument funèbre, les ordres du royaume étaient personnifiés par des statues : la Noblesse représentée par la Guerre appuyée sur une lance et le casque en tête; les Prêtres par la Religion portant une croix dans ses bras; les Bourgeois par le Commerce tenant une corne d'abondance, d'où tombaient des branches de corail et des monnaies; les Paysans par l'Agriculture soutenant une gerbe de blé et ayant un rameau de feuillage à la main. « Ces quatre figures, de la plus grande beauté, exprimaient chacune, diversement, la douleur dont elles paraissaient accablées. »

Enfin, dominait tout l'ensemble la statue en pied du feu roi, d'une ressemblance frappante, « quoique le visage apparût déjà voilé des ombres de la mort et le corps alangui et comme affaissé par la défaillance des forces de l'Humanité descendant au tombeau ».

Cette composition artistique, d'un effet saisissant, était due à un sculpteur français alors très renommé, M. Larchevesque.

La relation des obsèques d'Adolphe-Frédéric, conservée au ministère des affaires étrangères, à laquelle nous empruntons ces détails, ajoute :

« On ne saurait trop admirer les talents de ce grand maître, ni trop louer le zèle qui lui a fait prodiguer ses veilles pour finir un ouvrage aussi achevé, malgré le peu de temps qu'on lui a donné. »

Autour du catafalque prirent place les grands officiers de la couronne, l'un portant les attributs de la royauté sur

un coussin de velours, l'autre l'étendard royal couvert d'un crêpe.

A quatre heures de l'après-midi, les ordres de la noblesse, des prêtres, des bourgeois et des paysans, viennent occuper dans l'église les bancs qui leur sont réservés; chacun d'eux délègue une députation, conduite par le maréchal de la Diète et les orateurs, pour aller chercher au château le roi et la famille royale. Aussitôt le cortège se forme de la sorte :

En tête, le grand maréchal de la maison du roi, comte Bielke, ayant son bâton de commandement cravaté de noir; après lui, le Sénat, les princes Charles et Frédéric; puis le roi, revêtu du long manteau de deuil, sur lequel ressortaient les colliers d'or des ordres suédois, la tête couverte d'un chapeau détroussé, entouré d'un crêpe. La compagnie des trabans escortait le roi. Un second maréchal de la cour, avec les pages et la maison de la reine, venait ensuite, précédant cette princesse, que soutenaient deux sénateurs et suivaient quatre de ses demoiselles d'honneur.

Le service divin fut célébré selon le rite luthérien. Lorsqu'il fut achevé, Gustave III s'avança vers le catafalque pour prononcer l'oraison funèbre du défunt. Par un louable sentiment de piété filiale, il l'avait composée lui-même, « à la manière des anciens ». Mais, son émotion l'empêchant de parler, ce fut l'évêque de Linköping qui en donna lecture (1). Enfin, les prières des morts furent récitées et des psaumes chantés avec accompagnement de musique.

La cérémonie terminée, on descendit le corps d'Adolphe-Frédéric dans la crypte de l'église pour y reposer à jamais auprès des rois ses prédécesseurs. En arrivant au caveau sépulcral, le roi et ses frères ne purent résister à leur douleur : tous trois se trouvèrent mal.

A peine remis de la douleur profonde que lui avait causée cette pénible solennité, le roi de Suède dut aviser à la conduite à tenir en présence des tendances de plus en plus accu-

(1) On en trouvera la traduction à l'*Appendice*.

sées des États. Il n'y avait pas à temporiser, car de l'attitude du prince, au début de son règne, dépendaient les événements ultérieurs.

L'espoir, dont s'étaient flattés quelques hauts personnages, plus dévoués que perspicaces, de voir une majorité se grouper autour du trône, s'évanouissait chaque jour davantage; il n'était plus douteux, malheureusement, que les nouveaux députés ne voulussent, à l'exemple des Diètes antérieures, imposer leur volonté à la couronne. Un incident caractéristique venait d'en fournir la preuve.

La veille même des obsèques d'Adolphe-Frédéric, les États, s'étant assemblés pour recevoir, de la part du roi, l'invitation d'y assister, avaient profité de leur réunion, sans nul égard à la tristesse de la circonstance, pour voter, à l'unanimité des quatre ordres, une résolution tendant à prier Gustave III de permettre à deux des sénateurs démissionnaires en 1769 comme opposés à la couronne, le comte Horn et le baron Lagerbielke, de reprendre leurs sièges demeurés toujours vacants.

Sans doute, dans les pourparlers en vue de rencontrer un terrain d'entente entre les États et le roi, celui-ci, mû par le plus louable esprit de conciliation, avait laissé entendre que, si la Diète se montrait moins opposée à la couronne, il était tout disposé à oublier le passé et à rappeler les deux plus anciens sénateurs jadis dissidents. Cette promesse conditionnelle n'impliquait nullement que le prince pût consentir à ce que ce rappel lui fût imposé, surtout en vertu d'un vote spécial et explicite précédé de motifs dans lesquels il était déclaré « que, des circonstances intéressantes ayant répandu un nouveau jour sur l'expulsion des sénateurs démis, les États avaient trouvé bon de leur rendre leur confiance ».

C'était mal connaître le successeur d'Adolphe-Frédéric que de le supposer capable d'accepter une pareille injonction, contenant un blâme indirect, à peine déguisé, à la conduite tenue, deux ans auparavant, par ce dernier prince.

Gustave III saisit, tout au contraire, l'occasion de bien

faire comprendre que, « s'il avait hérité de la bonté de son père, il n'en possédait ni le caractère incertain ni la faiblesse » . En conséquence, dès que, dans la séance du Sénat, connaissance lui eût été donnée de la résolution des États, le roi prévint les sénateurs qu'il les dispensait de lui exprimer leur avis sur un tel objet, ne voulant pas les engager dans une contestation avec la Diète. Au surplus, ajouta-t-il, il était fermement résolu, « au risque de tout ce qui pourrait survenir » , à ne point signer les lettres de rappel desdits sénateurs, jusqu'à ce que les États eussent modifié une résolution si contraire à la pensée de rapprochement qu'on lui avait manifestée en vue d'éteindre « le schisme de discorde qui ruinait le pays » . Il alla même jusqu'à affirmer nettement qu'il préférait « renoncer à la couronne que de souscrire à une violation aussi manifeste de la foi qu'on lui avait donnée » .

Puis le roi de Suède, ayant mandé les orateurs des ordres, leur renouvela, avec autant de dignité que d'assurance, ses déclarations. « De même, dit-il en terminant, qu'il ne pouvait d'aucun de ses sujets exiger le sacrifice de son honneur, de même, se croyant de condition égale à eux, il ne pouvait faire le sacrifice du sien, intéressé à ne pas souffrir qu'on offensât la mémoire de son père. » Après quoi, afin de leur laisser quelque temps pour la réflexion, il partit incontinent pour son château d'Ekolsund.

Comme il fallait s'y attendre, cet acte si prompt et si formel provoqua une fermentation générale. Les uns en vantèrent l'opportunité et l'énergie, les autres le jugèrent aussi prématuré qu'imprudent. Les Bonnets en furent au dernier point irrités ; ils ne dissimulaient pas que « tout était à craindre de l'ambition d'un jeune prince paraissant vouloir s'élever au-dessus des lois fondamentales, en suspendant ou contrariant l'effet des délibérations des États » .

M. de Vergennes n'était pas sans appréhension sur l'issue d'un aussi grave conflit. Qui cédera ? le roi ou les États ? Il trouvait le souverain « prodigieusement engagé pour pouvoir reculer sans compromettre sa dignité » , et, d'autre part, il

redoutait un coup de tête « dont je crois, disait-il, que ce jeune prince est très capable ».

Dès son retour d'Ekolsund, Gustave III, dans une conversation secrète, allait lui fournir l'occasion de tâcher de pénétrer ses intentions. Voici ce qu'à la date du 9 août l'ambassadeur rapporte de ce curieux entretien :

« ...J'ai passé avant-hier plus d'une heure seul avec le roi. Il m'avait donné rendez-vous dans un jardin hors de la ville. Il s'y était rendu sans suite, et moi de même.

« Je ne puis assez me louer de la confiance que ce prince veut bien me marquer, même sur des objets qui n'intéressent que le secret de sa famille. Je ne puis assez admirer la sagesse, la solidité de son raisonnement et la force de son âme. Il m'a parlé fort à cœur ouvert de sa position ; il ne s'en dissimule pas les difficultés, même les inconvénients ; mais il oppose à cette prévoyance les avantages qui peuvent lui revenir d'une conduite modérée, ferme et soutenue. C'est celle qu'il est bien déterminé à tenir au risque de tout ce qui pourra arriver.

« Il n'est pas, m'a-t-il dit, encore assez amolli par les dou-« ceurs du trône pour y être fort attaché. »

« C'est aussi le langage qu'il a tenu à quelques-uns des chefs des Bonnets, qui voulaient peut-être l'intimider en lui représentant le danger qu'il y aurait à mécontenter et à indisposer les États.

« Je voudrais bien savoir, ajouta-t-il, qui oserait prendre « la place que je quitterais. Ce ne sont sûrement pas mes « frères. Je connais leur façon de penser et leurs sentiments « pour moi. »

M. de Vergennes fait suivre ce récit d'une observation qui n'était guère de nature à le compromettre :

« Dans la disposition où j'ai trouvé ce prince, il était peu nécessaire que je cherchasse à l'encourager, mais je n'ai pas cru devoir l'affaiblir. J'ai tenu le juste milieu, en dirigeant mes réflexions de manière à le mettre en garde contre des mesures trop précipitées. Il serait certainement dangereux

de brusquer les choses ; mais, en se tenant en panne, on se trouve prêt à saisir le vent. C'est dans cette position que je me tiens moi-même, pour profiter des occasions, s'il s'en présente (1). »

« Garder le juste milieu, ne pas brusquer les choses, se tenir en panne pour être prêt à saisir le vent, c'est-à-dire pour profiter de l'occasion », nous reconnaissons bien, à cette attitude expectante, pondérée et commode autant que passive, l'ancien ambassadeur de France à Constantinople, qui, à l'école des profonds politiques de l'Orient, avait appris à estimer à sa valeur le prix de la temporisation et de la patience. Aux écrivains qui affirment que le comte de Vergennes a employé son activité, son crédit et ses efforts à pousser le roi de Suède à des partis extrêmes, en vue de s'affranchir des obstacles apportés à son pouvoir par les États, la réalité, telle qu'elle résulte des instructions et des dépêches, répond qu'il n'en a rien été, du moins au début des événements.

Tout en se maintenant dans une sage et attentive réserve, le représentant de Louis XV n'en cherchait pas moins à s'orienter au milieu des intrigues et des menées qui se croisaient en tous sens autour de lui. Il ne pouvait se dissimuler « la supériorité » dont disposait le parti des Bonnets et dans le Comité secret et dans la Diète. Cette supériorité mettait les adversaires de la couronne à même d'effectuer « tout ce qu'ils trouveraient bon d'entreprendre ». Le Sénat, qui détenait avec le roi le gouvernement, lui paraissait fort menacé, et, sur ce point, il était loin de partager la sécurité de Gustave III, qui n'estimait pas que les députés oseraient aller jusqu'à porter atteinte au premier corps de l'État.

Dans ces conditions, le parti le plus sage semblait être, pour le roi, de tâcher de limiter au strict temps légal (trois mois) la durée de la Diète, d'autant plus que celle-ci n'avait été convoquée qu'extraordinairement, dans l'unique but d'assister aux obsèques du feu roi et au couronnement de son suc-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

cesseur. Or, les obsèques étaient déjà célébrées, et le jour de la cérémonie du couronnement devait être prochainement fixé.

Toutefois, il était assez mal aisé d'empêcher les États de prolonger leur réunion ; car en eux résidait, en fin de compte, « la suprême puissance ». Le roi n'était plus, depuis longtemps, que l'exécuteur de leurs volontés pour tout ce qui ne se trouvait pas expressément compris dans la prérogative royale, et la prérogative royale ne pouvait pas s'immiscer dans la prolongation ou la clôture des travaux de la Diète. Intervenir à cet égard eût été, pour le souverain, « empiéter sur la constitution ». M. de Vergennes s'en explique nettement. « Séparer la Diète d'autorité et seulement dans l'intérêt de quelques personnes, ce serait, de la part du roi, afficher une envie de dominer qui compromettrait sa sûreté, qui lui aliénerait la majeure partie des esprits, et peut-être l'exposerait à une guerre civile d'autant plus désagréable que la partie pourrait n'être pas égale. »

L'heure eût été, du reste, mal choisie pour surexciter, par des actes d'autorité équivalant à des provocations, le sentiment populaire manifestant de plus en plus « son enthousiasme pour la liberté ».

Déjà même il ne s'agissait plus seulement de liberté ; les ordres inférieurs parlaient maintenant d'égalité. « Ils attestent une indépendance, écrit avec une sorte de dédain l'ambassadeur, qui peut faire soupçonner des vues bien opposées et peut-être même préjudiciables à la noblesse. On prétend que, dans leurs discours publics ou privés, ces gens-là ne respirent que la démocratie, et que l'intelligence qui existe entre eux est d'en faire, s'ils peuvent, l'âme du gouvernement de la Suède. Le code des privilèges, que les bourgeois ont rendu public et qu'ils réclament pour les paysans comme pour eux sous le nom de classes nourricières, annonce assez qu'ils prétendent l'égalité avec la noblesse et, par conséquent, qu'ils veulent la soumettre et l'avilir (1). »

(1) Dépêche du 15 août 1771 au duc d'Aiguillon. — Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

La Suède, on le voit, est en avance de près d'un quart de siècle sur la France. La poussée d'en bas est bien identique; elle procède des mêmes mobiles et des mêmes besoins; elle est le résultat du pareil travail des esprits; elle usera aussi de procédés et d'armes analogues; toutefois, pour avoir été plus longtemps contenue et retardée, chez nous l'explosion n'en sera que plus violente et plus terrible.

Pour l'instant, M. de Vergennes se borne à constater la fermentation des classes formant le tiers état suédois. Le danger lui apparaît d'autant plus redoutable que les ordres menacés, spécialement celui de la noblesse, loin de se pénétrer de la gravité de la situation, n'opposent, au mouvement dirigé contre eux, que découragement ou inertie, quand leurs membres, par le plus incompréhensible vertige dont la Suède n'est pas la seule à fournir l'exemple, ne commettent pas l'insigne imprudence de s'y associer! M. de Vergennes s'en indigne et s'en afflige.

« Vraisemblablement, fait-il remarquer, ce serait un événement de rappeler la noblesse à ce qu'elle se doit à elle-même et à sa patrie. Quelque affaiblie qu'elle soit par l'esprit de corruption qui la domine, je ne puis me persuader qu'elle porte l'insensibilité jusqu'à se prêter à subir tranquillement le joug que la roture voudrait lui imposer, et qu'elle préfère obéir à une foule de tyrans obscurs plutôt que de servir un maître fait pour la commander et pour être l'objet de l'attachement et de l'amour de ses sujets. »

Par suite d'une inconséquence de principes qu'aujourd'hui nous voyons se reproduire en France, les radicaux suédois d'alors, qui n'étaient autres que les Bonnets, bien qu'exaltant jusqu'au fanatisme le mot de liberté, revendiquant avec tant de fracas l'égalité, rêvant de fonder le règne de la démocratie et d'en faire l' « âme du gouvernement », acceptaient avec transport d'être soutenus, protégés, même dirigés par la souveraine la plus absolue et la plus despotique qui fût jamais, irréconciliable ennemie, chez elle, de toute liberté, de toute égalité, de toute démocratie : Catherine II. Et le sort

du parti était à ce point lié à la Russie, qu'une simple maladie du grand-duc Paul, fils de cette princesse, suffisait à répandre la stupeur dans les rangs des Bonnets.

« Si les avis de Pétersbourg, déclare M. de Vergennes, ne sont pas des bruits vagues, la mort du grand-duc serait un coup assommant pour le parti des Bonnets et pourrait être un événement aussi favorable pour la Suède qu'il serait vraisemblablement fatal à l'impératrice Catherine II ; car la haine contre sa personne et son gouvernement est, dit-on, dans tout l'empire, au plus haut degré. »

A ce moment, du moins, la tzarine n'avait pas encore réussi, par ses hauts faits et son génie, à subjuguer l'Europe et à désarmer la légitime sévérité de son jugement. Les cours et les chancelleries la supposaient capable de tout, même du crime le plus épouvantable et le plus contraire à la nature. Il faut lire, pour n'en pas douter, le passage suivant de la dépêche adressée au duc d'Aiguillon par l'ambassadeur de France :

« Stockholm, 15 août 1771.

« On a ici des nouvelles de Russie assez fraîches qui donnent peu d'espérance que le grand-duc relève de la maladie dont il est attaqué et qui doivent faire présumer qu'elle n'est pas naturelle. On incline d'autant plus à le croire que M. le sénateur baron de Scheffer m'a confié, sous la condition du secret inviolable que je ne dois révéler qu'à vous seul, Monsieur le duc, qu'il y a déjà près de deux ans que la reine douairière de Suède est prévenue par le roi de Prusse, son frère, des mauvaises dispositions de l'impératrice de Russie pour le grand-duc son fils. Il doit lui avoir marqué que cette princesse ayant les plus fortes raisons de se défier du caractère de son fils, son parti était pris de ne pas lui laisser atteindre le terme de sa majorité, et que son dessein était de lui substituer le prince Charles de Suède et de l'appeler à la succession de l'empire de Russie.

« Le prince Henri de Prusse, dans le séjour qu'il fit ici

l'année dernière, a confirmé les mêmes notions et certifié les mêmes dispositions. Très heureusement la reine douairière n'a pas saisi cette espérance avec sa vivacité ordinaire. Le sénateur baron de Scheffer est le seul à qui elle s'en soit ouverte, et celui-là n'a pas eu de peine à lui faire comprendre que rien ne serait plus imprudent et plus dangereux que de confier à une princesse du caractère de Catherine II un prince dont la vie serait dans un danger continuel, puisque le moindre soupçon suffirait pour en faire trancher le fil. La succession n'est pas encore assez bien assurée en Suède pour qu'on puisse et qu'on doive se prêter à aucune vue qui pourrait contribuer à la rendre incertaine. Le sénateur baron de Scheffer doute que le roi son maître soit dans le secret; mais il est très assuré que le prince Charles n'en a aucune connaissance (1). »

C'est tout; après avoir relaté en termes aussi mesurés et aussi paisibles cette effroyable révélation, l'auteur de la dépêche n'ajoute ni commentaire, ni jugement d'aucune sorte; il se contente de passer à un autre sujet d'affaire. Et remarquez qu'il tient pour véridique et possible la communication mystérieuse qui lui a été faite. Il lui était, au reste, difficile de n'y point ajouter foi, en raison de sa source. Catherine II était parente rapprochée du feu roi de Suède par son mari Pierre III, lui aussi duc de Holstein-Gottorp; de plus, son mariage avec ce prince avait été combiné et réalisé par les soins du roi de Prusse. Il semble que l'ambassadeur de France ne soit nullement étonné qu'après avoir trempé dans l'assassinat de l'empereur son époux pour usurper son trône, Catherine ait, pour le conserver, résolu de supprimer, à une échéance encore lointaine, mais fixée d'avance, son jeune fils alors âgé de dix-sept ans! Caprice de souveraine, affaire de famille ou nécessité de la raison d'État : un tel forfait serait-il, dès lors, à ses yeux, excusable, du moment surtout que le secret inviolable en devait être gardé, au risque d'en lais-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

ser — par la lâche complicité du silence — perpétrer l'exécution (1) ?....

Bien plus, il n'apparaît pas qu'il juge défendu et immoral d'en recueillir les avantages et les fruits et de « saisir l'espérance », qui pourrait en résulter, de voir le propre frère du roi de Suède placé sur les marches du trône de Russie. Comment un homme d'un esprit aussi droit et aussi élevé que le comte de Vergennes a-t-il pu tracer de pareilles lignes, sans qu'une émotion, si légère qu'elle fût, ait agité sa main en faisant battre son cœur ?...

Je sais bien qu'on a dit : « Les diplomates ne s'indignent jamais, ils prennent des notes. » Nous aimons à penser que l'auteur de cette réflexion, plus pratique que délicate, ne se plaçait pas en face de la mort réfléchie, calculée, préméditée de longue main, donnée par une impératrice à l'héritier de sa couronne, par une mère à son fils, dans le seul but d'asseoir d'une façon inébranlable, sur ce jeune cadavre, son despotisme maculé de sang.

Disons, à la gloire de Gustave III et de son frère Charles, qu'on n'avait pas osé leur confier la redoutable confidence, prévoyant, à juste titre, que leur conscience généreuse et loyale n'aurait pas consenti à se charger d'un tel secret.

A la cour de France, — on est heureux de le constater, — la

(1) Rulhière, dans l'*Histoire, ou Anecdotes sur la révolution de Russie en 1762*, désignait Catherine II comme ayant été l'instigatrice de l'assassinat de son époux. Un chirurgien français nommé Poissonnier accusait la même princesse d'avoir fait empoisonner l'impératrice Élisabeth et d'avoir également provoqué la mort d'un tout jeune fils du tzarevitch Alexis. Mais, pour beaucoup, du moment qu'il s'agissait de la « Semiramis du Nord », cela ne tirait pas à conséquence. Voltaire écrit à ce propos à Mme du Deffant :

« Je suis son chevalier envers et contre tous. Je sais bien qu'on lui reproche quelques bagatelles au sujet de son mari; mais ce sont des affaires de famille dont je ne me mêle pas, et d'ailleurs, il n'est pas mal qu'on ait une faute à réparer; cela engage à faire de grands efforts pour forcer le public à l'estime et à l'admiration, et, assurément, son vilain mari n'aurait fait aucune des grandes choses que ma Catherine fait tous les jours. »

M. de Vergennes était loin de partager le scepticisme du philosophe de Ferney; il n'est pas moins curieux de le voir, comme lui, ne manifester aucune indignation en face des forfaits dont on ne doutait pas que la tzarine fût capable.

stupéfiante communication fut accueillie avec moins d'indifférence, de philosophie ou de stoïcisme. Une sorte de trouble se laisse apercevoir sous les termes forcément mesurés de la réponse officielle.

« J'ai lu au roi, écrit de Versailles, le 8 septembre, le duc d'Aiguillon, votre dépêche n° 18, qui contient une anecdote bien singulière qui vous a été confiée par M. le baron de Scheffer. Sa Majesté a été affectée des sentiments naturels de surprise, que la révélation du projet, formé depuis deux ans sur un objet intéressant, doit nécessairement opérer dans une âme honnête et sensible.

« Vous voudrez bien prendre, dans le plus grand secret, les éclaircissements que vous serez à portée de vous procurer à cet égard et en rendre compte par des lettres séparées (1). »

Par bonheur, la prédiction, répétée par le baron de Scheffer était controuvée, ou du moins le nouveau crime prêté à la tzarine ne fut jamais exécuté, puisqu'à un quart de siècle de là (1796) Paul Ier succédait à sa mère sur le glorieux trône de Russie : ce qui ne devait pas l'empêcher de périr de mort violente, étranglé, le 23 mars 1801, par quelques grands seigneurs de la cour.

Malgré ces multiples et graves incidents, peut-être même à cause d'eux, M. de Vergennes reste éloigné de toute solution précipitée et hasardeuse. Il souhaite que le roi de Suède, quels que soient ses desseins, gagne du temps et dissimule ; et il explique et résume sa pensée à l'aide d'une saisissante image :

« Il faut faire quelquefois comme les rameurs, qui tournent le dos à l'endroit où ils veulent aborder. »

Tel fut aussi le parti adopté par Gustave III. Ce prince, d'ailleurs, n'eut qu'à se louer de la dignité ferme de son attitude dans ces premières difficultés avec les représentants de la nation, car ceux-ci s'empressèrent de capituler. Le terrain avait été bien choisi par le souverain pour résister : un fils,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

en aucun pays, ne saurait être blâmé de se sentir atteint par une expression pouvant paraître offensante pour la mémoire de son père.

Le 15 août, les États, réunis en assemblée générale, — *in plenis,* — délibérèrent sur le refus du roi de signer le rappel des deux plus anciens sénateurs démis en 1769 ; à l'unanimité des quatre ordres, ils ratifièrent la proposition du Comité secret tendant à répondre au roi en ces termes :

« Si les États ne reconnaissaient pas, dans la déclaration de Votre Majesté, ce même souverain qui s'est concilié, à si juste titre, le respect et l'amour de ses sujets, ils n'éprouveraient, dans la circonstance présente, d'autre sentiment que celui de la douleur. Votre Majesté ne connaîtrait pas encore ses sujets si elle pouvait douter de leur respect sans bornes pour la mémoire du feu roi et pour votre auguste personne.

« Les États sont bien éloignés d'attacher aux expressions qui ont déplu à Votre Majesté le sens qu'elle a cru y trouver. Ils ont voulu seulement témoigner que ce n'était pas sans fondement qu'ils rendaient leur confiance aux anciens sénateurs.

« Les États déclarent donc qu'ils n'ont eu l'intention ni de flétrir la mémoire du feu roi, ni d'offenser Votre Majesté. Ils attendent de votre bienveillance royale que vous voudrez bien, à leur humble prière, faire expédier les actes de réadmission des anciens sénateurs et y mettre votre signature (1). »

Au fond, la Diète maintenait sa volonté d'exiger le rappel des sénateurs. Sa réponse était seulement conçue en termes pleins de respect pour le feu roi et de déférence pour le roi actuel. Ce résultat de pure forme « fut considéré, par les amis de la cour, comme une victoire ». Gustave III, plus clairvoyant, ne se fit aucune illusion ; néanmoins, il se montra satisfait, et signa immédiatement les lettres patentes rendant leurs sièges au comte Horn et au baron Lagerbielke.

(1) *Gazette de France,* n° du 23 septembre 1771.

Ce dernier, n'ayant point accepté, fut remplacé par le comte Kalling.

Toutefois, le roi de Suède tint à bien préciser le sens et la portée de son acquiescement. S'étant rendu au Sénat, il expliqua ainsi sa conduite :

« Bien loin de vouloir, dit-il, refuser ma signature aux expéditions qui concernent les États, je les ferai mettre à exécution autant qu'il dépendra de moi, et principalement lorsqu'elles servent à effacer le souvenir des divisions dont la nation est affligée. Je déclare donc que c'est avec beaucoup de plaisir que je verrai les anciens sénateurs reprendre leurs places, d'autant plus que je crois cette mesure utile au rétablissement du repos et de la tranquillité publique.

« Mais, autant mes vues sont sincères et tendent uniquement au bien de ma patrie, aussi peu MM. les sénateurs doivent être étonnés que je ne consente pas à apposer mon nom au bas d'expressions qui, en quelque manière, peuvent blesser la mémoire de mon père ou mon honneur propre.

« Ce qui s'est passé au mois de décembre 1768 et à la diète de Norrköping, en 1769, est si connu dans tout le royaume et même dans toute l'Europe, le feu roi mon père y prit tant de part, sans parler de moi-même, que tout ce qui se rapporte à ces faits ne saurait manquer de blesser son honneur et sa cendre vénérée.

« Je ne saurais expliquer les mots « des circonstances « éclairant d'un nouveau jour, etc. » (dont s'étaient servis les États), que comme visant l'abdication du feu roi, tout ce qui s'est passé à Norrköping après la convocation de la Diète, ainsi que l'acte authentique dressé le 29 mai 1769, qui en a été la suite.

« Je dois mon sang et ma vie à ma patrie et à mes sujets ; mais, aussi peu je dois exiger d'eux qu'ils sacrifient leur honneur pour moi ou pour l'État, de même ne peuvent-ils me demander de sacrifier le mien pour eux ; et ce serait certainement faire peu de cas de mon honneur et même agir à l'encontre des lois divines et de la nature, si ma première dé-

marche, après être monté sur le trône, était de jeter quelque ombre sur la mémoire de mon père et sur un acte qui a été approuvé par tous les députés de la nation et qui a excité l'admiration de toute l'Europe (1). »

Il est difficile d'exprimer, avec plus de simplicité et de convenance, de plus nobles sentiments. Un tel langage se recommandait par autant de dignité que de modération ; aussi fut-il pleinement approuvé, dès qu'il fut connu à Versailles.

Sachant combien Louis XV s'intéressait à tout ce qui concernait personnellement le roi de Suède, M. de Vergennes s'ingéniait à sonder les replis secrets de l'âme du jeune prince pour en dévoiler à son maître les tendances saisissables, les espérances entrevues et jusqu'aux arrière-pensées.

Gustave III, par son père, avait des droits sur les duchés de Holstein et de Sleswig ; sans abandonner, de ce côté, ses légitimes prétentions, il ne paraissait pas souhaiter très ardemment l'extension de ses États par delà les détroits. Au contraire, on pouvait supposer qu'il convoitait plus sérieusement l'annexion à la Suède d'une ou de plusieurs provinces de la Norvège. Mais ce qu'il ne cherchait en rien à dissimuler, c'était son aversion profonde pour le Danemark, bien qu'il fût attaché au roi de ce pays par les liens de parenté les plus étroits. « Son éducation, disait-il, l'avait prévenu contre cette puissance, et ce qu'il avait vu, lors de son passage à Copenhague, avait achevé de l'indisposer contre le roi, son beau-frère. »

Le comte de Vergennes s'applique de son mieux, afin de se conformer à la politique recommandée dans ses instructions, « à calmer cette animosité ». « J'ai fait observer au roi, mande-t-il, que les grands princes doivent régler leurs affections et leurs haines, non sur leurs préventions et sur des personnalités, mais sur leurs intérêts essentiels ; que le Danemark paraissait mieux se conduire présentement qu'il ne l'avait fait dans le passé ; qu'il ne serait pas convenable de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260

lui ôter tout espoir de retour ; et qu'il ne saurait, au contraire, contribuer trop soigneusement à le détacher de la Russie en lui faisant entrevoir l'amitié de la Suède.

« Je souhaite, conclut-il, que ces réflexions produisent quelque changement dans les idées du roi ; mais la prévention et l'animosité me paraissent avoir jeté de profondes racines, et, si ce prince avait la force et le pouvoir en main, il ne se refuserait pas, je le crains, de saisir une occasion de manifester sa haine au Danemark (1). »

Une occasion n'allait pas tarder à se présenter et à faire naître un conflit entre les deux beaux-frères,

(1) Dépêche du 7 octobre 1771 au duc d'Aiguillon. — Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

CHAPITRE VIII

Le couronnement n'avait pas encore pu être célébré. Cette solennité était tenue en échec et indéfiniment ajournée par les regrettables et interminables discussions auxquelles, durant tout l'été, la Diète s'était livrée au sujet de l'*acte d'assurance,* sorte de charte rédigée par les États, que les rois de Suède, lors de leur sacre, devaient s'engager par serment à respecter et à maintenir. Tant que les quatre ordres ne se trouvaient pas d'accord sur le texte de ce document, Gustave III devait se résigner à n'être pas couronné, c'est-à-dire à n'être pas complètement roi : *Non est rex nisi coronatus.*

Les contestations entre les ordres portaient sur trois points principaux.

Lorsque, quelque temps auparavant, il avait été question de la nomination d'un vice-président au Parlement de Finlande, siégeant à Abo, le Sénat avait profité de l'occasion pour rappeler que les nobles seuls étaient en possession du privilège de remplir les grandes charges de l'État. Les trois autres ordres crurent devoir protester, déclarant un tel principe contraire aux règles fondamentales de la constitution suédoise ; et, pour qu'à l'avenir une pareille prétention ne pût plus être soulevée, ils demandaient que l'acte d'assurance portât que le mérite et les services seuls constitueraient des titres aux emplois publics ; spécialement qu'un bourgeois, aussi bien qu'un noble, aurait le droit d'occuper une place de sénateur.

Un second chef de contestation, d'une portée plus générale, consistait à décider si, dans l'acte d'assurance qu'on allait soumettre à Gustave III, on devait insérer, en outre des clauses et conditions accoutumées, formulées et acceptées à l'avènement du dernier roi, toutes les résolutions nouvelles depuis lors adoptées par les États, et restreignant chaque fois davantage les prérogatives de la couronne. La noblesse entendait s'opposer à la consécration définitive de ces innovations, tandis que les autres ordres soutenaient que les lois, quelles qu'elles fussent, devaient nécessairement trouver leur place dans l'acte juré par le souverain.

Une dernière difficulté avait été soulevée par l'ordre des paysans, encouragé par le clergé et la bourgeoisie. La noblesse avait entendu se réserver, dans l'acte d'assurance, la faculté exclusive d'acquérir, par achat ou échange, les terres de la couronne, dites *heman,* bien que ces terres eussent déjà été aliénées à des paysans. Ceux-ci, au contraire, affirmaient que ces domaines, à eux vendus, leur étaient irrévocablement acquis et qu'ils avaient, ainsi que leurs descendants, le droit de les conserver, tant qu'ils ne contreviendraient pas aux conditions stipulées dans l'acte de cession.

La noblesse ayant refusé de s'associer à cette exigence, qualifiée par elle « d'attentatoire à ses droits », les ordres dissidents répondirent, le 30 octobre, par le vote d'un ordre du jour en la forme « très modéré et très honnête », mais, au fond, très net et très impérieux. Ils y déclaraient « que, ne pensant pas avoir porté aucune atteinte aux droits et privilèges de la noblesse, ils ne se voyaient pas dans le cas de rétracter leur premier avis, auquel ils adhéraient de nouveau. C'est pourquoi ils invitaient l'ordre équestre à ne pas retarder plus longtemps la cérémonie du couronnement, que toute la nation désirait avec ardeur voir s'accomplir. »

Ces débats sans cesse renaissants, dont il était impossible de prévoir l'issue et le terme et qui offraient le double inconvénient de prolonger indéfiniment la Diète et d'augmenter, par suite, les dépenses mensuelles que la France avait prises

à sa charge, sans parler du retard apporté au couronnement, eurent pour effet de causer au cabinet de Versailles un très vif mécontentement. Le duc d'Aiguillon le fait savoir de la façon la plus explicite à M. de Vergennes, en l'invitant à signifier au gouvernement suédois la suppression de ses subsides à partir du 1er janvier prochain.

« Versailles, le 27 novembre 1771.

« Vos dernières dépêches, Monsieur, ont détruit toutes les espérances que j'avais données au roi et à son conseil sur la fin prochaine de la Diète. Sa Majesté ne regretterait point les dépenses successives qu'elle lui a causées, si elles avaient été utiles au roi son allié ; mais elle voit avec douleur qu'elles sont totalement en pure perte, que les Bonnets sont plus acharnés que jamais contre son autorité, et que les Chapeaux la défendent mollement et sont même divisés entre eux, au grand détriment de leurs propres intérêts et du bien du service de leur maître.

« Il n'est plus possible de se flatter de les réunir et de les engager à faire quelque coup de vigueur, comme nous l'avons espéré depuis longtemps. Il nous paraît même que le roi a absolument abandonné le projet, que nous avions cru qu'il avait, de réprimer par la force une résistance qui n'a aucun motif honnête et raisonnable et qui ne peut avoir d'autre objet que de perpétuer l'anarchie et la corruption.

« Tout ce que vous avez fait jusqu'à présent, avec autant de sagesse que d'habileté, pour fortifier le parti patriotique et affaiblir celui de l'opposition, n'a eu aucun succès. Nous nous trouvons, après avoir dépensé 2,500,000 livres, moins avancés que nous l'étions il y a six mois, et sans aucune espérance de voir terminer la Diète de quelque façon que ce soit (1).

(1) Relevons au *Livre rouge* quelques chiffres relatifs aux sommes versées à la Suède par la France à l'occasion des Diètes précédentes. La Diète de 1769 avait coûté à Louis XV 1,648,000 livres, celle de 1770, 1,400,000 livres. Et l'on vient de voir ce que la Diète en cours avait déjà nécessité de dépenses.

« Cette position et l'état fâcheux des finances du roi le forcent à cesser les secours qu'il a si généreusement donnés au roi de Suède depuis six mois, contre l'avis de tout son conseil, moi excepté. On lui a fait sentir qu'il ne convenait pas, dans le moment où il était obligé d'établir de nouveaux impôts sur ses sujets, de suspendre le payement des dettes les plus sacrées et de retrancher ses bienfaits, de faire passer en Suède des fonds aussi considérables dont l'emploi, par l'événement, était aussi inutile pour sa gloire personnelle que pour le bien de son État. Ma dépêche vous instruira de la décision qu'il a prise en conséquence, à laquelle il ne m'a plus été possible de continuer à m'opposer seul, quelque affecté que je sois des suites qu'elle pourra avoir pour le roi de Suède, pour lequel vous connaissez mon respect, mon admiration et mon dévouement.

« Ces sentiments sont trop bien gravés dans mon cœur pour pouvoir jamais s'en effacer, mais ils doivent céder à mon devoir, et je ne puis disconvenir que le parti que le roi prend est devenu forcé et indispensable par les circonstances où nous nous trouvons et la tournure inavouable que prennent les affaires de Suède.

« Cependant, si vous envisagiez quelque espérance de faire terminer la Diète en faisant un nouvel effort et répandant quelques sommes dans cette assemblée corrompue, je suis persuadé que le roi s'y prêterait par amitié pour le roi de Suède, auquel je vois avec plaisir qu'il est tendrement attaché. Mais je n'oserai plus lui proposer d'accorder des secours indéfinis après le 1er janvier, encore moins de prendre à son compte les 550,000 livres de lettres de change tirées par le roi de Suède sur Hornica et Tourton, qui viennent d'être acquittées...

« Je sens combien vous serez affecté de cette détermination, et je partage sincèrement la peine qu'elle va vous causer; mais vous êtes trop éclairé pour n'en pas reconnaître la nécessité, et je suis bien persuadé que le roi de Suède est trop juste pour ne la pas approuver.

« Au reste, Monsieur, on ne peut être plus satisfait que le roi l'est de la conduite que vous tenez dans une position aussi critique, et Sa Majesté m'a chargé expressément de vous le témoigner de sa part.

« Vous connaissez, Monsieur, l'attachement inviolable avec lequel, etc. (1). »

Il faut s'arrêter sur cette dépêche, qui est capitale.

Nul doute que Louis XV, et surtout son conseil, ne commençassent à se lasser des affaires de Suède. L'unanimité des membres de ce conseil, à l'exception du duc d'Aiguillon, qui avait noué avec le jeune roi, lors de son séjour en France, chez sa mère, dans les petits cabinets de Mme du Barry et ailleurs, des relations personnelles, ne cachait pas, et cela depuis longtemps, qu'elle trouvait bien onéreuse et tout à fait stérile l'amitié si chèrement achetée de son allié du Nord.

La convention des subsides intervenue entre les deux cours semblait, à beaucoup de bons esprits, un véritable marché de dupes, exigeant, sans aucun retour, la sortie incessante de sommes énormes que la pénurie, hautement avérée, du Trésor ne permettait plus.

D'autre part, le duc d'Aiguillon ne faisait que se montrer conséquent avec lui-même en regrettant que le roi de Suède parût avoir abandonné le projet de mettre fin, « par un coup de force », à la réunion de la Diète. Comme gouverneur de la Bretagne, il n'avait pas reculé devant les actes violents, et le récent « coup de force » de Maupeou lui avait valu le département des affaires étrangères.

Toutefois, nous avons peine à croire que Louis XV, son conseil et son ministre aient jamais eu sérieusement l'intention de supprimer à si brève échéance les secours qu'ils savaient absolument indispensables à Gustave III. Aussi l'annonce si bruyante de cette suppression ne nous semble-t-elle être

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

qu'un habile procédé, imaginé par le duc d'Aiguillon en vue de jeter le désarroi et l'affolement dans les rangs de tous ceux qui profitaient de l'argent de la France, et aussi de pousser à bout le jeune prince et de le déterminer de la sorte à « quelque coup de vigueur » . Nous verrons si nous nous trompons.

Pendant qu'on prenait à Versailles ces résolutions, Gustave III essayait de trouver un moyen de s'échapper du cercle, de plus en plus étroit, dans lequel on s'efforçait de vouloir l'enfermer. Il y était puissamment encouragé par son Égérie. Il semble, en effet, que la comtesse d'Egmont se soit considérée comme une nouvelle Jeanne d'Arc, envoyée par la Providence auprès d'un jeune et noble prince pour l'entraîner, pour le guider à la conquête de sa couronne.

Quand elle aborde ce redoutable sujet, aussitôt le ton de sa correspondance devient grave, presque inspiré. Elle avait adressé au roi de Suède, de son château de Braisnes, le 1er septembre, une lettre de quinze pages où elle formule, avec autant d'élévation que de conviction et d'éloquence, un vrai programme de gouvernement à la Montesquieu.

« Vous régnez ; et, chaque jour donnant de nouvelles forces à mon sentiment par les preuves touchantes que je reçois du vôtre, ce qui n'était qu'une discussion, qui nous était étrangère, est devenu l'intérêt le plus vif et le plus rapproché...

« Le premier objet de mes vœux, Sire, est que vous puissiez détruire l'horrible corruption qui préside à vos Diètes. Car, où règne l'intérêt, la vertu ne peut exister. Pour parvenir à cet important objet, il faudrait que votre royaume fût indépendant de toute autre puissance, et que les sentiments d'honneur devinssent les seuls ressorts de votre gouvernement.

« L'augmentation de votre pouvoir est, sans doute, le premier pas dans ces heureux changements. Mais ne souffrez jamais qu'ils puissent ouvrir le chemin au pouvoir arbitraire, et mettez toutes les formes qui pourront rendre impossible à vos successeurs de l'établir. Que votre règne devienne

l'époque d'un gouvernement libre et indépendant et ne soit pas la source d'une autorité absolue : voilà ce que vous ne sauriez trop peser au sanctuaire de la vertu, vous dépouillant de tout intérêt personnel et de toutes les préventions qu'ont pu vous donner les malheurs qu'une liberté mal entendue a fait éprouver à votre royaume. Une monarchie limitée par des lois me paraît le plus heureux des gouvernements. Les républiques aristocratiques s'éloignent vite de la justice et de la liberté, et les républiques démocratiques ne sauraient convenir aux États considérables. D'ailleurs, ne sait-on pas que la tyrannie des aristocraties finit par s'y introduire, plus dangereuse et plus cruelle ?

« Je pense donc que vous ferez le bonheur des Suédois en étendant votre autorité; mais, je le répète, si vous n'y mettez des bornes qu'il soit impossible à vos successeurs de franchir et qui ne rendent vos peuples indépendants de l'imbécillité d'un roi, des fantaisies d'une maîtresse et de l'ambition d'un ministre, vos succès deviendront le premier principe de ces abus, et vous en répondrez aux yeux de la postérité (1). »

Comme elle est souffrante et qu'écrire la fatigue, elle compose, en collaboration avec sa fidèle amie, la marquise de Mesmes, un long mémoire sur la querelle du Parlement de Paris avec Louis XV; elle s'applique à y développer un cours savant de droit constitutionnel et politique, dans le but de mettre en garde son royal disciple contre la royauté absolue. Un roi ne saurait dire impunément : « Je suis le maître ; ma volonté est la loi. » « La cause du Parlement, poursuit-elle, n'est devenue générale que parce qu'on a voulu lui faire enregistrer que la puissance royale est sans bornes. Un tel droit ne doit être celui d'aucun roi, et n'est pas assurément celui d'un roi de France. Tout Français à qui on eût porté cette déclaration pour la signer l'eût dû refuser, à plus forte raison un corps qui représente seul la nation, puisque son enregistrement donne la dernière sanction à la loi du souverain

(1) *Papiers d'Upsal.*

et semble être l'aveu des sujets de s'y soumettre. C'est contre le despotisme érigé en maxime, c'est contre ces grands mots : « Je ne tiens ma puissance que de Dieu, et rien sur la terre « n'a le droit d'y apporter des limites », que la nation s'est révoltée (1). »

On conçoit qu'en entendant, à Paris, les deux amies développer avec animation de telles doctrines, Gustave se soit écrié : « Vous êtes républicaines ! »

Quoi qu'il en soit, sous l'empire de ces conseils, il va saisir, comme prétexte, le conflit existant entre la noblesse et les ordres inférieurs pour tenter une seconde démarche auprès du Sénat.

Le 28 novembre, il se rend dans la salle de cette assemblée ; treize sénateurs étaient présents : comte Hierne, comte Kalling, baron Rüdenschlöld, comte de Walwÿk, comte de Stokenström, comte Bielke, comte de Scheffer, comte de Hermanson, comte Beck-Friis, comte Posse, comte Barck, comte Sinclair et comte Snoitsky.

M. de Rosen-Adler, secrétaire, ayant terminé le rapport des affaires courantes, le roi ordonne aux fonctionnaires des diverses administrations de sortir ; et, une fois les sénateurs restés seuls, il prie le comte de Hermanson de prendre la plume afin de rédiger le procès-verbal « de ce qui va se passer ». Puis il prononçe les paroles suivantes :

« Il n'a pas pu échapper, messieurs, à votre pénétration et au zèle avec lequel vous veillez au bien de mon service et à celui de la patrie, quels tristes aspects se présentent pour nous aujourd'hui, qui nous présagent une funeste division dans l'État. L'expérience nous a montré à quel point peuvent s'élever les haines et les discordes intestines, surtout dans les pays libres, et quelles suites funestes elles peuvent entraîner pour la patrie.

« Pénétré de ces vérités, j'ai déclaré aux États, en ouvrant la Diète, qu'un de mes premiers soucis serait de chercher à

(1) *Papiers d'Upsal.*

réunir tous les cœurs et à étouffer ces divisions qui ont agité si longtemps ma patrie sous mes deux derniers augustes prédécesseurs. Ma conscience est pour moi le plus sûr garant de la sincérité de mes sentiments, et ce qui s'est passé dans le cours de cette Diète, à la connaissance de toute la Suède, portera un témoignage non équivoque que mes actes ont été conformes à mes promesses.

« Mais, plus mes soins ont été actifs en vue d'obtenir ce résultat salutaire, plus mon chagrin est vif de m'apercevoir que les divisions des deux partis ont dégénéré en un schisme plus dangereux encore : j'entends dire une séparation entre les ordres mêmes. Je n'en puis plus douter; je ne saurais même être censé l'ignorer, depuis que des pièces officielles, imprimées avec la sanction des ordres de l'État, ont porté leurs démêlés à la connaissance du royaume.

« Sans aller chercher ailleurs des inspirations, je n'ai besoin que de mon cœur; il m'instruit mieux que toute autre chose sur les dangers de ma patrie, et c'est lui que je consulte en ce moment.

« Si ma naissance et mon devoir n'avaient fait dépendre mon bonheur de celui de l'État, si je ne plaçais ma plus grande gloire à régner sur un peuple libre, je n'aurais qu'à demeurer spectateur impassible des événements, en vue de me créer un avenir brillant aux dépens de la liberté; mais mon cœur n'est pas capable de tels sentiments. J'ai promis spontanément à mon peuple d'être le gardien de sa liberté, et, tant que la Providence me laissera porter le sceptre, je le serai. C'est, dis-je, dans cette vue que je me vois forcé, messieurs, de déposer dans votre sein mes inquiétudes.

« Je ne veux en rien intervenir dans les délibérations des États. Toutefois, je crois qu'il est de votre devoir, aussi bien que du mien, de prévenir à temps les suites que l'agitation des esprits, échauffés de part et d'autre, peut entraîner, et dont les conséquences sont de nature à être funestes et à la liberté et à l'État.

« J'ai pris la résolution de mander les orateurs des États,

afin de leur représenter le danger de la situation présente. Les affaires de la Diète, à l'heure actuelle, presque en suspens; la rédaction de l'acte d'assurance retardée; mon sacre, dont j'avais reporté la cérémonie au 24 septembre dernier, encore incertain : que de nouvelles semences de dissension se produisant chaque jour, et quelles inquiétudes répandues dans le royaume !

« Rien ne saurait nous préoccuper tous davantage. La patrie veut un prompt remède : elle ne le peut recevoir que du roi et des États. Tout ce que je compte dire aux orateurs sera conforme à leur intérêt et au maintien des lois. Je suis leur roi, un enfant de l'État, lequel, si l'on considère mes devoirs et mes droits, n'appartient pas plus à un ordre qu'à un autre et, par conséquent, a pour eux tous la même tendresse.

« Telle est la résolution que j'ai voulu, messieurs, vous communiquer, conformément aux lois du royaume, mais encore plus par suite de la confiance que j'ai dans vos lumières et dans votre attachement au bien public (1). »

Ces déclarations imprévues causèrent aux sénateurs une vive émotion. Ceux-ci se levèrent aussitôt et allèrent exprimer au roi leur respectueuse gratitude pour la sollicitude « paternelle » qu'il apportait aux affaires publiques. Leurs Excellences déclarèrent que, sans doute, le Sénat n'avait point à connaître les différends s'élevant entre les ordres ; mais que, du moment que Sa Majesté lui faisait part de ses inquiétudes sur un point aussi grave, elles ne voyaient rien que de conforme aux lois dans la résolution qui venait de leur être communiquée; d'autant plus que Sa Majesté avait pris soin de déclarer qu'elle ne voulait « en rien intervenir dans les délibérations des États ».

Dès lors, le roi invite les quatre plus anciens sénateurs, comtes Hierne, Kalling, de Walw¨k et baron Rüdenschöld, à se rendre dans l'après-midi en son cabinet, pour assister

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

à la conférence qu'il devait avoir avec les orateurs des États.

A trois heures et demie, le jour même, Gustave III donnait audience aux quatre sénateurs susnommés, ainsi qu'au maréchal de la Diète et aux orateurs. Puis il ouvrait l'entretien par le discours que voici :

« Trois mois se sont bientôt écoulés depuis que j'ai fait savoir aux États mon désir de voir mon sacre célébré et de déposer aux pieds du Très-Haut, en cette ancienne et auguste cérémonie, la couronne de mes ancêtres qu'il a plu à sa divine Providence de placer sur ma tête.

« J'ai attendu en silence, pendant tout ce temps, la réponse des États; mais, en présence des événements les plus inattendus, qui provoquent dans mon cœur de vives inquiétudes, je ne croirais pas remplir dignement, non seulement les devoirs d'un roi, mais même ceux d'un citoyen, dont j'ai depuis ma naissance contracté l'obligation envers ma patrie, si je considérais avec tranquillité l'état où se trouve en ce moment la chose publique.

« Dès le premier instant où, en vertu des décrets de la Providence, je me suis trouvé, par le plus douloureux et le plus imprévu des événements, élevé au trône, mon principal souci a été de rétablir l'union dans mon royaume divisé; mes démarches dans ce but sont connues de tous, et, par elles, on peut juger de la sincérité de mes intentions. C'est en vue de parvenir à ce résultat que, lors de la réception des États, je déclarais que je m'efforcerais de tout mon pouvoir à concilier les esprits et à rapprocher les cœurs. Je ne m'attendais certes pas à avoir la douleur de voir, avant la fin de la Diète, les haines des partis dégénérer en altercations entre les ordres mêmes, bien plus dangereuses que toutes autres pour la liberté et pour la patrie.

« J'ai trop d'égards pour les États, trop de respect pour les lois, pour vouloir intervenir dans leurs délibérations. Puisse une telle pensée s'éloigner à jamais de moi! Mais, quand le péril est manifeste, quand il est aussi actuel, trop de quié-

tude serait criminelle. On n'est point animé d'un véritable attachement, d'un sincère amour pour sa patrie et ses concitoyens, si l'on regarde avec indifférence des faits qui peuvent la conduire au bord de l'abîme.

« Mû par ces sentiments, j'ai cru de mon devoir de vous mander auprès de moi, monsieur le maréchal de la Diète, et vous aussi, messieurs les trois orateurs, pour vous avouer mes inquiétudes quant à la dissidence grave qui semble régner entre les quatre ordres, lesquels réunis composent les États du royaume; scission à jamais regrettable, que je ne puis ignorer depuis qu'elle s'est révélée dans des actes officiels qui ont attiré la plus grande attention tant au dehors qu'à l'intérieur du pays.

« Si mes intentions étaient moins pures, moins vraies, moins innocentes, si mon cœur n'était rempli de l'amour le plus vif pour ma patrie, pour son bien-être, son indépendance, sa liberté, sa gloire et son bonheur, j'aurais pu, sans doute, attendre avec tranquillité les événements, et, à l'exemple d'autres rois mes prédécesseurs, saisir l'occasion de profiter des divisions aux dépens des lois et de la liberté.

« Mais j'ai contracté avec mes sujets un engagement trop solennel, lorsque je les saluai pour la première fois comme leur roi. Oui, je me suis trop uni à eux, par un lien d'autant plus sacré qu'il était libre, pour que je puisse jamais oublier le devoir que mon honneur et surtout mon cœur exigent de moi.

« Je n'ignore pas que les rois de ce pays ont été assez malheureux pour n'avoir pas toujours été regardés comme de tendres pères faits pour réunir les cœurs de leurs enfants, mais bien plutôt comme une puissance hostile avec laquelle il a fallu capituler. Quant à moi, je me sens animé d'un zèle si sincère pour ma patrie, si détaché de toute vue personnelle, de tout intérêt relatif à ma couronne, que je veux mettre mon plus grand soin à rétablir, entre le souverain et ses sujets, la confiance que le passé n'a que trop contribué à détruire.

« C'est dans ces intentions que je me suis entretenu ce matin avec le Sénat et que je vous ai mandés pour vous prier de représenter aux États, avec le plus de force possible, les suites funestes qui peuvent résulter de cette situation, tant pour eux-mêmes que pour le pays tout entier, s'ils ne font pas cesser ces tristes débats en un moment surtout où la pénurie d'argent générale rend la prolongation d'une Diète très onéreuse ; où une mauvaise récolte fait craindre la disette, la peste et des maladies épidémiques ; où tous ces fléaux ensemble, qui nous menacent, exigent de prompts remèdes, de paisibles délibérations et des résolutions viriles.

« Heureux de pouvoir y contribuer, je vous offre mon concours et ma personne, mes chers concitoyens et sujets, pour devenir un terrain de rapprochement et de concorde entre les États. Je les laisse maîtres de déterminer en quoi et de quelle manière ils voudront se servir de mes bonnes intentions. Les États peuvent avec d'autant plus de confiance se fier à moi dans ce but salutaire, que je leur ai déclaré et je leur déclare de nouveau, en présence de leurs orateurs, que, satisfait des droits qu'ils voudront me confier, je ne demande rien pour moi. Je suis le seul, dans ce royaume, qui, né enfant de l'État, n'ait pas plus d'affinité avec un ordre qu'avec les autres, qui les chérisse tous également, et qui, étroitement attaché aux vrais intérêts de la nation, puisse se dire l'unique personne impartiale dans l'affaire si délicate qui nous occupe.

« Je remets toutes ces considérations entre les mains des États, à qui je prie monsieur le maréchal de la Diète et les autres orateurs de rendre compte de mes déclarations (1). »

Nous avons tenu à reproduire en entier cette nouvelle harangue, parce que, suivant nous, la forme n'en est pas moins intéressante à remarquer que le fond. Ce n'est certes pas en Suède que le roi eût pu dire : « l'État c'est moi ! » La

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

toute-puissance ne réside plus entre ses mains. Le roi n'est autre chose qu'un souverain constitutionnel au sens exact que ces mots ont de nos jours, et la constitution qui régit la Suède depuis le règne de la sœur de Charles XII est, au dire de M. de Vergennes, « la plus mal entendue et la moins raisonnable dont l'esprit de l'homme ait jamais pu s'aviser ».

Président, par droit de naissance, d'une sorte de république, le roi de Suède se considère comme « le premier citoyen d'un pays libre ». Les habitants du royaume sont à la fois ses sujets et « ses concitoyens ». Il donne ce dernier titre à leurs députés; et, s'il leur parle, c'est moins en maître qu'en conciliateur et en arbitre.

Bien qu'il atteste son intime satisfaction des droits dévolus à sa couronne et qu'il fasse sonner bien haut « la pureté, la sincérité, l'innocence de ses intentions », qui ne visent aucune modification aux lois existantes, il n'est peut-être pas téméraire de croire que, à l'exemple des rameurs cités par M. de Vergennes, « il tourne le dos au point où il veut aborder ». L'année qui va commencer nous édifiera pleinement sur ce point.

En tout cas, défiance ou surprise, les présidents des ordres manifestent la plus prudente réserve. Le maréchal de la Diète et chacun des orateurs répondent par « un compliment convenable, mais sans s'expliquer sur l'usage qu'ils comptent faire de la déclaration du roi ». Puis, sur un signe de celui-ci, ils s'empressent de se retirer.

Quel effet allait produire, dans les rangs des députés aussi bien que dans le pays, cette initiative personnelle de Gustave III ? On n'attendit pas longtemps pour le savoir.

Dans le pays, ce qui transpira du discours royal ne semble pas avoir été défavorablement accueilli ; mais, au sein des quatre ordres, l'échec fut aussi complet et désastreux que les amis du roi l'auraient pu craindre. Les orateurs des prêtres, des bourgeois et des paysans affectèrent de tenir la conduite la plus discourtoise et « la plus désagréable ».

Gustave III avait oublié qu'il était interdit par la loi au

maréchal de la Diète, de même qu'aux orateurs, de faire aux ordres la communication d'aucune proposition émanée directement de la couronne. Cette question de forme n'échappa point aux orateurs des bourgeois et des paysans ; ils s'en saisirent habilement, et, bien que chargés par le roi lui-même de transmettre, chacun à son ordre, les déclarations du message, s'abritant derrière la prohibition légale, ils gardèrent, sur tout ce qui s'était passé au château, le silence le plus absolu.

Dans l'assemblée de la noblesse, un des membres du parti Chapeaux s'avisa de questionner le maréchal de la Diète relativement à « une conférence entre le roi et les orateurs, dont il avait ouï parler ». Le baron Lewenhaupt hésitant à répondre, un autre député se leva et fit de l'audience royale la relation la plus détaillée. Mis en demeure de confirmer ou de rectifier ce récit, le maréchal de la Diète pouvait ou refuser de répondre pour obéir à la loi, ou, s'il répondait, paraître approuver l'acte spontané et les déclarations du prince. Au lieu de prendre l'un ou l'autre de ces partis, le baron Lewenhaupt adopta un moyen terme, aussi maladroit que ridicule. « Comme honnête homme, expliqua-t-il d'un air embarrassé, je dois reconnaître la vérité de ce qui vient d'être rapporté ; mais, comme maréchal de la Diète, je suis forcé de n'en rien dire. »

Cette distinction malheureuse, qui soulignait une fois de plus l'irrégularité de la démarche de Gustave III, troubla au dernier point les Chapeaux. Ceux-ci voulurent tâcher d'atténuer l'effet des paroles du président de la noblesse ; mais, par la plus imprudente tactique, ils proposèrent la nomination d'une députation chargée d'aller porter au roi les remerciements de l'ordre équestre pour les louables et patriotiques sentiments qu'il avait exprimés.

Une discussion longue et animée s'engagea. Les Bonnets n'eurent pas de peine à démontrer le caractère inconstitutionnel d'une telle motion, puisqu'en fait comme en droit l'assemblée n'avait pas été et n'avait pas pu être saisie du

message royal. En fin de compte, la proposition des Chapeaux est repoussée. Bien plus, le discours du roi, prononcé le 18 novembre, dans la séance du Sénat, ayant été imprimé, le Comité secret fit ordonner des poursuites contre l'éditeur.

L'échec était grave pour le roi. Si, jusque-là, celui-ci pouvait croire et dire de bonne foi « que l'agitation régnant en Suède était uniquement relative aux factions déchirant ce malheureux royaume et ne semblait pas dirigée contre sa personne et son gouvernement », le dédaigneux silence gardé sur sa communication par les orateurs des trois ordres inférieurs, non moins que la violence des débats qui venaient d'avoir lieu dans la réunion de la noblesse pour aboutir au rejet de la motion des Chapeaux, devaient lui enlever toute illusion. Aussi l'ambassadeur de France, l'ayant vu le surlendemain, le trouva-t-il « souverainement piqué », mécontent à la fois de ceux qui l'avaient, par leurs encouragements, engagé dans cette impasse, et de ses partisans, qui à l'occasion le secondaient et défendaient si mal dans l'ordre de la noblesse.

Le roi de Suède avait peut-être tort de se décharger sur son entourage de la responsabilité de ce qui venait d'arriver. Sans doute, à quelques intimes il communiquait, le cas échéant, ses idées et ses projets ; assez rarement, au contraire, il suivait leurs sentiments et leurs avis. Doué d'une incontestable supériorité d'intelligence, mais en même temps dénué de toute expérience gouvernementale et, par surcroît, d'une tendance d'esprit essentiellement mobile, il ne calculait pas toujours suffisamment les conséquences de ses résolutions et la portée de ses actes, et, « se laissant aller à des conseils plus séduisants que solides, il retardait plutôt qu'il ne favorisait la marche de sa destinée ».

C'est à la traverse de ces incidents et de ces froissements que parvint tout à coup à Stockholm la dépêche du duc d'Aiguillon annonçant la cessation prochaine des subsides. Il est facile de concevoir l'émoi que, de toutes parts, elle causa. Comment l'ambassadeur allait-il faire, privé de cette « sorte

de contre-poison, qu'il essaye, dit-il, d'opposer partout où il est nécessaire », et qu'il n'administre qu'avec répugnance, contraint et forcé par l'avidité invétérée et insatiable dont les politiciens suédois d'alors n'avaient aucune honte?

« Je ne me dissimule pas, explique-t-il dans un accès de contrariété, combien il est dangereux de traiter avec des fripons. C'est malheureusement l'espèce la plus commune ici; mais, si je ne donne rien au hasard, je pourrai bien être dans le cas de regretter les occasions que j'aurai négligées par trop de circonspection, et un repentir tardif ne rétablira pas les affaires que j'aurai laissé perdre. »

Il allait désormais se trouver dans l'embarrassante nécessité de ne plus rien donner; quelle suite allait en résulter? A quel parti se résoudraient, une fois les vivres coupés, ceux dont les mains étaient habituées à se tendre et à recevoir?

Mais, comme il ne lui appartient pas de discuter la volonté du maître, il s'incline avec résignation et déférence. Il ne cache pas, toutefois, à son chef hiérarchique ses regrets et les difficultés qui vont naître de la privation de fonds que tant de gens, autour de lui, ont contracté l'habitude de toucher de ses mains.

« ... Je ne réclame pas, Monsieur le duc, déclare-t-il, contre la suppression des secours pécuniaires que vous m'annoncez; mais je dois à la vérité de vous faire l'exposé de toute la conduite du roi de Suède, et je ne crois pas qu'il y ait un seul trait qui ne doive fortifier les sentiments d'estime, d'admiration et de respect que vous avez pour ce prince et que je partage bien sincèrement avec vous.

« Il est rare, dans un âge où les passions agissent si puissamment sur le cœur et sur l'esprit, de voir un jeune monarque, lequel, né avec la plus grande élévation d'âme et l'amour le plus passionné de la gloire, est assez maître de lui cependant pour souffrir patiemment les dégoûts, les inconséquences, je dirais presque les affronts d'une multitude fanatique.

« Je ne disconviendrai pas que la cessation des libéralités

du roi, aux approches du dénouement de la scène, ne soit un furieux mécompte pour mes arrangements et ne m'expose à bien des embarras. Cette résolution de votre part m'oblige à redoubler de zèle et de courage. Jusqu'à présent je ne vois que le mal que je dois craindre; je n'aperçois pas bien encore le moyen de le prévenir; je le chercherai, et, si je ne puis parer à tout, je ne négligerai rien pour diminuer la somme du mal. Je ne m'effraye pas davantage des éclaboussures auxquelles je serai désormais exposé.

« Jugez, je vous prie, de l'impression, lorsque la troupe famélique saura que toute ressource est tarie. Heureusement je ne crois pas Ostermann (ministre de Russie à Stockholm) en état de la recueillir et de la soudoyer. Mais il s'en faut bien que je sois aussi tranquille sur l'embarras extrême auquel je prévois que le roi de Suède va se trouver exposé lui-même, non pas à la suite du démanchement du parti, mais par rapport à la disposition qu'il a laissé faire du premier terme des subsides arriérés (1). »

Et l'ambassadeur rappelle ce qui s'est passé à l'égard de ces subsides.

Dans les dernières années du règne d'Adolphe-Frédéric (1766), Louis XV avait considéré le traité conclu sans sa participation, entre la Suède et l'Angleterre, comme une infraction à l'article 2 de la convention de Stockholm du 10 novembre 1738, base de tous les traités de subsides signés depuis lors entre la Suède et la France. Aux termes de cet article, en effet, « la Suède s'engageait à n'entrer dans aucune alliance, sous quelque nom que ce soit, avec aucune puissance, que d'un commun accord et après avoir examiné conjointement ce qui pourra le mieux convenir à leurs intérêts communs ».

En conséquence, Louis XV avait arrêté le payement des subsides qu'il s'était engagé à verser à la cour de Stockholm. Mais, à l'avènement de Gustave III, dans l'intérêt de ce jeune prince, le règlement des sommes arriérées avait été repris à

(1) Lettre particulière au duc d'Aiguillon en date du 20 décembre 1771. —Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

l'aide d'envois trimestriels. Ces sommes, remises à la Suède en vertu d'un acte diplomatique public, appartenaient incontestablement à l'État. Néanmoins, à l'époque de la convocation de la nouvelle Diète, Gustave III, par application de la théorie commode des virements, qui, paraît-il, a été pratiquée dans tous les temps et sous toutes les latitudes, avait eu la faiblesse de consentir à ce que le premier terme des subsides arriérés, ainsi promis par la France, fût affecté en secret aux élections.

Or, les États de Suède, qui comptaient sur ces fonds pour solder des dépenses d'intérêt public et de défense nationale et ignoraient qu'ils avaient été, en dehors d'eux, détournés de leur destination, commençaient à les réclamer, et le trésor royal, qui les avait escomptés, ne devait pas les encaisser. Le roi attendait les secours de Versailles pour masquer son abus de pouvoir et combler le déficit. Qu'allait-il arriver si, « au lieu d'argent à verser dans la caisse », il se voyait contraint de faire l'aveu de la distribution de sommes « dont il ne lui était pas permis de disposer » ?

Le comte de Vergennes est effrayé des conséquences possibles d'une aussi terrible révélation. Il croit Gustave III trop généreux pour rejeter sur d'autres la faute du détournement; et, cependant, comment pourrait-il se résigner à confesser que lui seul en est l'auteur? « Ce serait se décrier, s'exposer aux plus dures, aux plus dangereuses extrémités. Le moindre inconvénient consisterait peut-être à ruiner sans retour la confiance qu'il doit inspirer à ses peuples. » Ce prince imaginera-t-il, pour se sauver, de faire naître des doutes sur l'exactitude de la France à exécuter ses engagements? « Quant à moi, se demande l'ambassadeur, si, dans cette hypothèse, je me trouve recherché, pressé, sollicité, devrai-je, en affirmant que mon gouvernement a payé, me mettre en contracdiction avec la parole royale et, par la plus imprudente dénégation, rendre possible une révolution ? »

Son âme est perplexe; on le sent partagé entre la crainte de paraître blâmer la résolution du cabinet de Versailles, qu'il

juge trop subite et trop radicale ou tout au moins intempestive, et l'impérieux besoin de ne rien cacher de la gravité des événements qu'il prévoit et redoute. Mais il est diplomate, et facilement il trouve l'heureuse formule qui va lui permettre d'exprimer tout ce qu'il veut dire et rien que ce qu'il faut dire, avec autant de tact que d'adresse.

« L'obéissance, écrit-il, étant mon partage, je n'oserais pas même, Monsieur le duc, vous faire aucune nouvelle réflexion à ce sujet, si je ne me flattais que Monsieur le duc d'Aiguillon voudra bien me permettre que je le sépare, pour un moment, du ministre des affaires étrangères, et que le premier ne désapprouvera pas une liberté qui pourrait paraître condamnable au second. » Et il poursuit :

« Le roi a voulu aider un allié pour lequel il a une prédilection particulière. Les dépenses qu'il a faites à cet effet sont énormes, et jusqu'ici elles n'ont servi de rien à l'objet qu'on se proposait. Plus éclairé, j'en aurais peut-être épargné une partie ; mais les événements, qui nous ont surpris, n'ont pas laissé le temps de faire toutes les combinaisons. Je suis parti sans préparation; je suis arrivé sans notion; le moment d'agir pressait ; il a bien fallu tenir la route qui était tracée.

« Vous savez, Monsieur le duc, que je ne suis pas le partisan de la corruption; personne ne la déteste et n'en gémit plus sincèrement que moi, ma correspondance en fait foi ; mais, en même temps que je vois sans chagrin le parti que le roi a pris, de l'avis de son conseil, de la couper dans sa racine, je ne puis m'empêcher de déplorer que le motif, qui a déterminé cette résolution soit de nature à ne pas permettre une exception pour l'objet qui est personnel et direct au roi de Suède. C'est peut-être ensevelir toutes les espérances que l'on pouvait fonder sur un prince qui annonce de grandes choses ; c'est peut-être aussi m'ôter tout le ressort que je puis avoir pour retarder ou diminuer le bouleversement que la suppression de nos libéralités peut amener.

« S'il était possible — ce que je n'ai garde de proposer —

que le roi, par un effet de cette amitié particulière et je puis dire méritée qu'il a pour le roi de Suède, pût et voulût faire ce dernier effort de libéralité de ne point suspendre les subsides arriérés, ce serait, j'ose le dire, lui rendre un service non moins essentiel que lorsque, sur les premiers avis que l'on eut d'une révolution projetée en Suède, Sa Majesté lui offrit si généreusement une flotte nombreuse pour le reconduire dans son royaume. C'est du roi de Suède lui-même que je tiens cette anecdote (1). »

Si, M. de Vergennes, dont l'esprit essentiellement pondéré se plaisait à éviter les difficultés, fit preuve, en cette occurrence, de sa philosophie et de sa résignation accoutumées, il en fut tout autrement à la cour de Suède. Le roi prit sur lui de maîtriser l'impression pénible que lui causait la suppression des secours de la France ; mais le sénateur comte de Scheffer en fut réellement anéanti. Sa réponse au comte de Creutz exhale sa profonde douleur.

« Stockholm, 21 décembre 1771.

« L'arrivée de votre courrier, Monsieur, et la dépêche dont il était porteur, ont été un coup de foudre pour le roi, pour moi personnellement, qui me trouve pour le moment chargé du département des affaires étrangères, et pour tous ceux qui prennent intérêt au maintien de la bonne cause.

« Vous le jugez sans peine par mes lettres précédentes concernant les subsides, qui prouvent combien le Comité secret et le parti dominant à cette Diète ont les yeux ouverts sur l'exactitude avec laquelle la France commencera à en faire le payement...

« Figurez-vous maintenant, si les subsides manquent au terme convenu, si l'on parvient à savoir par quelle raison ils font défaut, — ce qui d'une façon ou d'une autre se saura certainement, — quelles en seront les suites, tant au regard de la personne du roi qu'au regard de tous ses amis. La seule

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

idée m'en fait frémir, et je crois inutile de réveiller votre sensibilité à ce sujet.

« M. de Vergennes était muni d'une somme si médiocre, dont il ne pouvait disposer — à ce qu'il assurait — que pour le courant ordinaire, et le péril était si pressant qu'on a eu recours à un expédient et qu'on a employé cette somme (les subsides) avec tant de succès que le maréchal de la Diète fut élu, la noblesse gagnée, le Comité secret et toutes les députations — du moins quant aux membres de cet ordre — composés de gens entièrement dévoués au système d'une alliance avec la France et au soutien de la bonne cause.

« Faites donc, Monsieur, tout ce qui est en votre pouvoir pour prévenir un coup si funeste. Il me paraît impossible que Sa Majesté Très Chrétienne abandonne notre jeune maître à un sort si cruel.

« Outre ce qui regarde les subsides, M. de Vergennes a encore signifié que tout secours ultérieur pour alimenter la Diète va cesser le 1er janvier. Mais à cela je suis bien éloigné de vouloir vous charger de faire quelques représentations. Il y a déjà trop longtemps que nous sommes à la charge de la France; nous n'avons aucun objet d'utilité réelle dans ce moment-ci à lui présenter, et je serais presque bien aise, pour ma part, que la corruption finisse.

« Je l'ai toujours détestée du fond de mon âme; je me suis trouvé actuellement, quoique malgré moi, dans le secret de ces opérations ; mais j'aime cent fois mieux être livré à la Providence et au hasard des événements que de voir se perpétuer une horreur qui couvre la nation de honte et qui nous met si cruellement à la charge de la France. Sauvez-nous seulement de l'ignominie qui nous menace par rapport à l'article des subsides, et vous ne m'entendrez jamais revenir à la charge sur ce qui regarde l'autre.

« Il ne me reste qu'une seule circonstance où il me semble qu'il soit nécessaire d'éclairer le ministre de Sa Majesté Très Chrétienne.

« Il paraît que l'on insiste beaucoup sur la séparation des

États et sur la fin de la Diète, tout comme si c'était une affaire qui pût dépendre du bon plaisir du roi. Vous connaissez nos lois, ou, pour mieux dire, notre anarchie. Par malheur, trop de gens ont intérêt à sa durée. Suivant ces lois, le roi n'y peut absolument rien; les États sont maîtres de rester tant qu'ils le jugent à propos. Il existe cette différence palpable entre notre gouvernement et celui d'Angleterre que, là, le roi a le droit de proroger le Parlement quand bon lui semble, au lieu qu'ici les États se tiennent assemblés tant qu'ils veulent et sans que le roi puisse s'en mêler en rien (1). »

Le but que, tout d'abord, se proposait le ministre des affaires étrangères de France était donc atteint; l'émotion, à Stockholm, se trouvait à son comble; sans le secours de Louis XV on se sentait perdu. Mais ce n'était que la première partie de la tâche; la seconde consistait à engager le roi de Suède dans la voie du coup d'État. Inquiet et découragé comme il devait l'être, on jugea, à Versailles, l'instant favorable pour l'y inviter. En conséquence, il recevait presque aussitôt du duc d'Aiguillon une lettre particulière et confidentielle dont la minute, par les ratures, les additions, les changements qui la surchargent, révèle le soin apporté à sa rédaction.

« 10 décembre 1771.

« Sire,

« Je ne puis exprimer à Votre Majesté à quel point je suis indigné de l'insolence des Bonnets à son égard, de la trigauderie, de la pusillanimité et de l'ingratitude des Chapeaux, et combien j'admire sa patience et sa douceur; mais je suis trop attaché à sa personne, trop zélé pour sa gloire et ses intérêts, trop effrayé des dangers de sa position pour ne pas lui représenter qu'elle doit mettre des bornes à cette patience et à cette douceur si dignes de louanges et si peu senties en Suède, et s'occuper sérieusement de sa sûreté, du maintien de son autorité et du bonheur de ses peuples.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

« Vous ne pouvez douter actuellement, Sire, qu'on ne veuille établir l'anarchie en Suède sous la protection de la Russie. La souveraine de cet empire est aussi jalouse de vos talents qu'alarmée de l'usage que vous en pourriez faire. Il est temps de lui montrer que, si vous ne pensez point à les employer pour recouvrer les provinces qui ont été enlevées à la monarchie suédoise, vous saurez réprimer l'insolence de ceux de vos sujets qu'elle a séduits ou corrompus, faire échouer leurs projets pernicieux et défendre vos peuples et votre autorité.

« Votre Majesté ne peut désormais y parvenir que par un coup de force, qui est devenu indispensablement nécessaire, et elle ne doit pas espérer de se tirer de la position critique dans laquelle elle se trouve par la persuasion et la temporisation.

« Après les preuves répétées qu'elle a eues de l'inutilité de ces voies de douceur, je ne dois point lui dissimuler qu'on commence à les attribuer à la faiblesse, non seulement en Suède, mais même dans toute l'Europe, attentive à vos démarches, d'après lesquelles elle juge votre caractère, qu'elle ne connaît pas encore aussi parfaitement que moi. L'opinion qu'on en prendra dans ce moment de crise durera éternellement et influera sur tous les événements de votre règne et sera aussi glorieuse pour elle qu'heureuse pour ses sujets, si elle leur prouve qu'elle a autant d'élévation, d'énergie et de fermeté dans l'âme que de sensibilité et d'humanité dans le cœur.

« Le roi mon maître le désire ardemment et me charge expressément d'assurer qu'il concourra de tout son pouvoir à l'exécution et au succès du parti qu'elle croira devoir prendre à cet effet. Je ne m'aviserai certainement pas de le lui indiquer, mais il me semble que, sans vouloir subjuguer sa nation et s'en créer le despote absolu par la force des armes, ce que je suis bien éloigné de lui conseiller, elle pourrait employer une partie de ses troupes, dans la fidélité desquelles elle a le plus de confiance, pour rassurer et encourager les

bons patriotes, contenir et intimider les factieux, en imposer aux uns et aux autres et les obliger à se conformer aux anciennes lois et institutions (1). »

Cette lettre était de nature à faire impression sur l'esprit de Gustave III, par sa forme d'abord. Elle était le résultat d'un ordre « exprès » du roi de France, qui chargeait son ministre de dire ce qu'il ne pouvait lui-même conseiller; et ce ministre ne s'adressait, suivant le protocole, l'usage et la convenance, ni à l'ambassadeur, son subordonné et son correspondant habituel, ni au président de la chancellerie suédoise. Bien plus, tout indique que ces deux derniers ont complètement ignoré la démarche et son objet. Il faut voir là un nouveau procédé de la politique secrète de Louis XV, qui va bientôt se dessiner plus nettement.

Au fond, la lettre faisait comprendre que le roi de France mettait comme condition à la continuation des subsides « un coup de force, devenu indispensablement nécessaire » et que Gustave III devait exécuter « en employant une partie de ses troupes les plus dévouées ».

Tel était si bien le plan qu'on avait conçu à Versailles que, sans même attendre l'effet de la communication du duc d'Aiguillon, feignant de céder aux lamentations éplorées du comte de Creutz, la décision du cabinet relative à la cessation des subsides était rapportée, et la bienheureuse nouvelle en parvenait à Stockholm la veille même du 1er janvier 1772.

« C'est une marque bien caractéristique de l'amitié dont le roi est animé pour le roi de Suède, écrit le 31 décembre l'ambassadeur de France, que la générosité avec laquelle Sa Majesté veut bien faire l'avance d'un terme des subsides arriérés.

« La position de Sa Majesté Suédoise aurait été véritablement très fâcheuse si, les États encore assemblés à l'époque où ce premier terme doit rentrer, ce prince avait dû leur

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

faire le mortifiant aveu de l'abus d'un fonds dont il ne lui est permis, dans aucun cas, de disposer (1). »

Le roi de Suède recevait, de son allié de France, de belles étrennes. Malgré cela, la première année de son règne s'achevait au milieu des plus regrettables complications.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1771, vol. 260.

CHAPITRE IX

Nous allons assister, dans les pages qui suivent, à un curieux phénomène de la politique de Louis XV ; nous aurons une nouvelle preuve des deux voies parallèles dont cette politique se servait : la voie officielle et la voie secrète.

Cédant à la nature timide de son esprit, le roi était devenu dissimulé et faux. « Il s'habitua, ainsi que le constate M. Boutaric, à jouer double jeu : c'est ainsi qu'il eut son trésor privé, sa politique personnelle et même un gouvernement occulte en opposition avec le gouvernement officiel. L'homme passa une partie de sa vie à entraver et à contrarier le roi (1). »

Ce gouvernement occulte était placé, on le sait, sous la direction du comte de Broglie : l'histoire en a été retracée de main de maître (2). Quand il avait été ambassadeur à Constantinople, M. de Vergennes y avait été déjà mêlé ; il continuait, en Suède, à y collaborer à l'aide de ses deux secrétaires, Chrestien père et fils ; mais ce n'est pas cette branche de la politique secrète qui va nous apparaître. Le vrai « secret du roi » consistait dans « une politique souterraine qui était la véritable expression de la pensée du prince, dont il ne cessa jamais d'être l'âme », et qu'il s'efforçait de faire prévaloir, à l'aide d'agents dévoués ignorés de ses ministres, parfois à l'encontre de la politique officielle soutenue par ces

(1) *Correspondance secrète de Louis XV.*
(2) M. le duc DE BROGLIE, *Le secret du roi.*

derniers. Ici, c'est le ministre qui va devenir en quelque sorte l'agent secret. Il sera bien l'organe « de la véritable expression de la pensée du prince » ; mais, au lieu d'exprimer cette pensée par la voie régulière de l'ambassadeur, il ne la fera pas connaître à ce représentant accrédité du roi. En dehors de lui, il négociera directement et personnellement avec le roi de Suède, qui, lui aussi, répondra en se cachant des membres de son gouvernement (1).

Cette façon insolite d'agir ne doit pas nous surprendre ; de telles habiletés étaient journellement usitées dans le ministère dont faisait partie le duc d'Aiguillon. Non seulement son collègue de Monteynard, qui dirige les affaires de la guerre, fera partir Dumouriez en Allemagne pour y recruter des troupes à destination de la Suède, sans qu'il en soit avisé, mais lui-même enverra l'agent Martange à Londres, « à l'insu de l'ambassadeur, M. de Guynes, dont il se méfiait comme d'un ami de Choiseul (2) ».

Nous ne savons si c'est à ce même titre que le duc d'Aiguillon se méfiait également de l'ambassadeur de France à Stockholm ; toujours est-il qu'il est à peu près certain qu'il

(1) Jusqu'à ce moment, semble-t-il, la politique de la *Correspondance secrète* a marché d'accord avec la politique du ministre des affaires étrangères. Nous lisons, en effet, dans un billet du comte de Broglie à Louis XV, daté du 23 juillet 1771 :

« J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Majesté l'extrait des dépêches de M. le comte de Vergennes avec les projets de réponse à cet ambassadeur. Malgré l'importance des objets qu'elles contiennent, je n'aurai pas l'honneur d'entrer ici dans aucun détail à ce sujet parce que je sais qu'elle est mieux instruite que qui ce soit de ce qui a rapport à la Suède, et il m'est revenu par M. le comte de Creutz que, dans l'audience qu'elle a bien voulu lui accorder, il s'était bien aperçu qu'elle avait à cœur cette partie. Ce ministre est fort content des secours qu'elle veut bien y destiner et de l'attention que M. le duc d'Aiguillon y donne. C'est, en conséquence, Sire, que je renvoie M. de Vergennes aux ordres qu'il recevra en droiture de ce ministre. » (Archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance secrète*, vol. 540.) — Ce sont précisément ces « ordres reçus en droiture » du ministre, et que le comte de Broglie croyait devoir, de son côté, confirmer, qui vont égarer l'ambassadeur de France à Stockholm, car le duc d'Aiguillon n'y déposera pas l'expression vraie de sa politique, laquelle sera transmise directement à Gustave III dans ses lettres particulières.

(2) M. le duc DE BROGLIE, *Le secret du roi.*

ne lui laissa en aucune façon soupçonner qu'il avait, le 10 décembre, écrit au roi de Suède, par ordre exprès de Louis XV, une lettre qui, au fond, modifiait sensiblement la politique modérée consignée dans les instructions que le diplomate avait emportées à son départ de Versailles.

Si M. de Vergennes avait connu cette lettre, il ne manifesterait pas autant de surprise de l'attitude nouvelle qu'il croit découvrir chez Gustave III, au commencement de l'année 1772. Ce changement ne pouvait échapper à la perspicacité de ses observations. Le jeune roi lui semble bizarre, préoccupé, incompréhensible. Quelle en peut être la cause? L'ambassadeur s'efforce de la rechercher et de la pénétrer. Sans doute, les précieuses et solides qualités du prince au point de vue de l'intelligence, de la fermeté, de la réflexion, ne s'atténuent pas; mais les mobiles dirigeant son esprit sont plus complexes, souvent difficiles à définir, parfois même inquiétants. En tout cas, il y a en lui de singuliers contrastes. Tantôt ses déclarations et ses actes sont empreints de la plus loyale sincérité; tantôt, au contraire, il est permis de supposer qu'ils masquent des vues détournées, capables de provoquer la désaffection et la défiance.

Le roi a des engouements malaisés à justifier et des aversions sans motif. C'est ainsi qu'il manifeste une injuste prévention contre le comte de Fersen, le seul peut-être des premiers personnages de Suède jouissant d'assez d'autorité et de prestige pour se faire respecter par les deux partis, et dont la haute situation eût pu rendre de si réels services à la cause de la royauté. Gustave III croit s'être aperçu que le feld-maréchal n'a pour lui que du « mépris » ; il en a fait à l'un de ses familiers la confidence, et cet éloignement pour un homme considérable, qu'il eût dû combler d'attentions et de faveurs, provient uniquement de ce que celui-ci, tout en rendant un légitime hommage aux qualités du prince, n'a pas cru devoir, en plusieurs occurrences, pousser la flatterie jusqu'à ratifier, par son suffrage, des résolutions que sa conscience réprouvait.

M. de Vergennes croit avoir saisi la trace de « menées clandestines », à l'occasion du conflit existant entre les ordres ; il se demande si le roi, qui ostensiblement s'est offert pour médiateur entre les prêtres, les bourgeois, les paysans, d'une part, et la noblesse, de l'autre, n'incite pas sous main cette dernière à la résistance. En apparence aussi, Gustave III a l'air de souhaiter ardemment la séparation de la Diète, et pourtant il peut se faire qu'il ne soit pas, au fond, fâché de voir se prolonger la situation déplorable dans laquelle la Suède s'épuise, pour chercher à en profiter. « L'âme du prince n'était-elle pas portée vers les choses romanesques ? » Ne devrait-on pas craindre « qu'il ne voulût se livrer aveuglément à des vues ambitieuses, lesquelles venant à percer et à échouer, répandraient bien de l'amertume sur toute la suite de son règne » ?

Ce qui n'était encore que soupçon et anxiété dans l'esprit de l'ambassadeur, va commencer à s'éclairer et à se préciser, au cours d'un nouvel entretien secret que lui accorde le souverain. Il écrit au ministre des affaires étrangères, à la date du 24 janvier 1772 :

« J'ai eu l'honneur de vous marquer, dans ma précédente dépêche, que je ne croyais pas que la fin de la Diète fût le vœu favori du roi de Suède ; je n'en doute presque plus, depuis une conversation que je me suis ménagée tête à tête avec lui.

« Inquiet de la marche compliquée que je vois tenir à ce prince, et de bien des bruits semés dans le public qui ne recommandent pas sa bonne foi, j'ai cru que le devoir de ma place et mon zèle particulier pour les intérêts de Sa Majesté Suédoise exigeaient que je ne lui dissimule pas mes alarmes et les réflexions qu'elles me donnaient l'occasion de faire. Je ne puis pas dire qu'elle m'a donné confiance pour confiance ; mais, en ne voulant me rien dire, elle m'en a dit assez pour que je ne me fasse pas illusion sur la simplicité de ses vues : elles ne sont certainement pas d'accord avec les déclarations

que ce prince a faites en dernier lieu aux orateurs des ordres.

« Une chose bien forte est que, ce prince me parlant de M. de Fersen, dont il connaît les grandes qualités et qu'il estime quoiqu'il ne l'aime pas, après m'avoir dévoilé la cabale qui s'est élevée contre lui (à propos de l'élection au poste de maréchal de la Diète) et avoir peint au vrai ceux qui en sont les principaux auteurs, il lui échappa que le comte de Fersen n'était courageux que lorsqu'il s'agissait de sa propre conservation ; qu'à tous autres égards il était froid et réservé ; qu'il avait sans cesse sous les yeux la scène sanglante de 1756, celle où le malheureux comte Brahe et d'autres perdirent la tête ; qu'il craignait trop de compromettre la sienne ; qu'il s'en trouvait d'autres qui étaient disposés à être moins économes et qu'il était naturel qu'il les préférât. »

Ces réflexions, pour qui aurait connu la lettre du duc d'Aiguillon du 10 décembre, en disaient beaucoup. Elles indiquaient que le jeune roi mûrissait dans sa pensée la possibilité de recourir à la force. Si l'ambassadeur de France avait été dans le secret, il se fût réjoui de telles dispositions. Au contraire, il s'en étonne ; la perspective qu'elles lui laissent entrevoir lui semble même fâcheuse, car il engage Gustave III à bien étudier, avant de suivre leurs avis, les personnes l'engageant à s'aventurer dans cette voie, le propre de la prévoyance étant « de se méfier ». « On se livre plus volontiers, prend-il la liberté de lui faire observer, à des flatteurs et même à des traîtres (1) qu'à ceux qui ont le courage de par-

(1) En tenant ce langage, M. de Vergennes ne fait que se conformer à ses instructions officielles non moins qu'aux instructions secrètes que lui transmet le comte de Broglie. Les unes et les autres sont d'accord pour conseiller au roi de Suède la modération et la prudence, alors que la correspondance particulière du duc d'Aiguillon avec le prince le pousse aux partis violents. Le comte de Broglie écrit, le 9 janvier 1772, à Louis XV, absolument dans le même sens et presque dans les mêmes termes que l'ambassadeur de France.

« Votre Majesté est instruite par le comte de Vergennes du peu de succès qu'a eu jusqu'ici la conduite du roi de Suède, malgré la modération apparente que ce prince a témoignée depuis son arrivée à Stockholm. Il ne semble pas que les États y prennent confiance ; on lui fait essuyer à chaque occasion

ler vrai, et qui ne se prêtent pas à l'illusion et à la chimère » ; car « on ne peut pas se persuader que le caractère ne se refait pas et qu'un malhonnête homme cesse difficilement de l'être » .

« Je ne me suis pas borné là, poursuit-il; j'ai voulu insinuer que, malgré la faiblesse du parti (des Bonnets) et son peu d'ensemble, la réformation légale paraissait impossible; que je ne croyais pas la révolution plus facile, mais qu'en la jugeant praticable, j'étais persuadé que le cœur de Sa Majesté Suédoise s'y refuserait, si elle faisait attention aux moyens extrêmes dont il faudrait se servir pour la faire et pour la soutenir; qu'on serait obligé de n'être pas méchant à demi.

« Un signe expressif de la tête et de la bouche m'a fait comprendre que ces suites n'effrayeraient pas; et, tout de suite, le prince s'est replié sur la révolution qui vient de s'accomplir en Danemark, dont il paraissait vouloir tirer une induction en faveur de ce qu'on pourrait entreprendre ici.

« Suivant lui, les Suédois ne sont pas plus courageux que les Danois, et leur résistance ne serait pas plus insurmontable. Mais on avait à Copenhague deux régiments dont on disposait, et peut-être ne doit-on pas compter ici sur une seule compagnie. D'ailleurs, quelle différence! Il ne s'agissait pas de la liberté danoise, qui n'existe point, ni d'un changement dans la forme du gouvernement.

« Le roi de Suède, sentant qu'il s'était trop ouvert, est revenu à me dire qu'il ne pense point, pour le présent, à une

des dégoûts que peut-être il aurait évités si on ne l'eût pas soupçonné *de prêter l'oreille à des projets que lui suggéraient quelques-uns de ses entours et qui ont paru le flatter.*

« L'extrait des dernières dépêches de M. de Vergennes, que j'ai eu l'honneur, Sire, d'adresser ci-jointes à Votre Majesté, contient le détail du dernier échec qu'a essuyé ce monarque; l'arrogance avec laquelle ont été reçues ses propositions est d'un bien mauvais augure. Il ne semble pas que votre ambassadeur ait encore acquis, dans ce pays, la confiance qui aurait pu lui faire jouer le rôle de médiateur. Il est donc fort à craindre qu'on n'ait à regretter les dépenses considérables qu'il a été autorisé à y faire et que notre considération en Suède n'éprouve la même décadence que l'autorité royale. (Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance secrète,* vol. 540.)

révolution ; que les États n'ont encore rien fait qui lui en donne un motif légitime ; mais que, s'il leur arrivait de lui manquer, il ne répondrait pas de ce qu'il pourrait faire.

« J'ai pris occasion de son désaveu pour l'inviter à contribuer, en ce qui dépend de lui, à faire finir la Diète. Sa réponse a été qu'il ne voyait rien qui lui en fît une nécessité ; qu'il fallait laisser les ordres se débattre entre eux sur la question de l'acte d'assurance, et que, si les ordres inférieurs devaient céder sur ce point, une fois battus, ils le seraient pour toujours.

« Je n'ai pas voulu porter plus loin mes représentations et mes réflexions, pour ne pas me rendre importun et faire soupçonner plus de curiosité que de zèle. »

Et cette importante dépêche se termine ainsi :

« Je présume assez de la sagesse de Sa Majesté Suédoise pour croire que, si elle ne sait pas se défendre tout à fait de l'illusion, elle s'y livre cependant avec assez de réserve pour ne pas préparer un éclat dangereux et qui trancherait sans retour le fil des belles espérances qu'elle peut fonder pour la suite de son règne sur ses qualités véritablement admirables. Je n'appréhende qu'un goût trop marqué pour le romanesque. On tient de son origine, et je suis fort trompé si ce prince ne participe beaucoup de celui de la reine sa mère (1). »

On ne fait pas, sur tous les points, plus fausse route. Tout d'abord, on a peine à comprendre comment l'ambassadeur, même ignorant la correspondance secrète du duc d'Aiguillon avec le roi de Suède, a pu sortir du cabinet de ce dernier rassuré sur ses intentions. N'avait-il donc pas réfléchi que, dès lors qu'un souverain jeune, brave, à l'âme chevaleresque, médite sur l'opportunité d'un coup de force, l'entreprise est déjà à moitié faite ? On peut dire, en pareil cas : *Dimidium incœpti, qui modo cœpit, habet.* Le prince qui a commencé à combiner dans son esprit les moyens de renverser l'ordre

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

actuel des choses; qui pèse les possibilités et les conséquences d'un tel dessein; qui en a peut-être déjà mentalement désigné les agents; qui, chaque jour, dans son for intérieur, se familiarise davantage avec l'idée de briser les obstacles s'opposant à sa puissance, est plus engagé qu'il ne le suppose lui-même dans la voie hasardeuse et illégale qui aboutit fatalement au coup d'État. Et bientôt toute hésitation s'évanouit, le dernier scrupule tombe, du jour où la voix de sa conscience est parvenue à le convaincre que là est le devoir, c'est-à-dire le salut de la patrie.

Cette dépêche du 24 janvier achève de lever tous les doutes. Évidemment le comte de Vergennes n'avait aucun soupçon de la lettre du duc d'Aiguillon adressée au roi de Suède le 10 décembre précédent; autrement il n'eût éprouvé ni surprise, ni embarras, ni surtout appréhension à voir ce prince disposé à écouter des conseils énergiques. Enfin, il eût plutôt brisé sa plume que de s'en servir — dans un document précisément destiné au noble duc — pour qualifier de « flatteurs et même de traîtres » les personnes capables de formuler de tels avis : singuliers compliments, qui durent faire sourire le petit-neveu de Richelieu.

Tout s'explique, au contraire, lorsqu'on se rappelle les instructions sages et modérées remises à l'ambassadeur à son départ de France. En serviteur loyal, un peu naïf peut-être, nous le concédons, M. de Vergennes reste fidèle à leur lettre et à leur esprit. Aussi, ne se doutant en aucune façon du revirement opéré à Versailles, s'inquiète-t-il, alors qu'il devrait se féliciter, de toute velléité chez Gustave III de recours à la force, et le dissuade-t-il, au lieu de l'y encourager, de toute solution extrême. Il met le comble à son ingénuité en se réjouissant s'il se croit assuré qu'aucun « éclat dangereux » n'est à craindre. On a peine à se défendre d'un sentiment pénible sur le rôle étrange et humiliant que Louis XV et son ministre lui font jouer (1), quand on voit avec quelle complai-

(1) Il semble que M. de Vergennes en ait quelque intuition, car, sans aucun motif plausible, tout à coup il sollicite un congé pour rentrer en

sance épanouie, après un second entretien que provoque le roi de Suède (cet entretien-là, estime-t-il « bien franc et bien ouvert »), il est heureux d'affirmer qu'on peut être tranquille

France avec l'arrière-pensée de ne plus retourner en Suède. Nous le verrons encore, par la suite, user de ce procédé quand il éprouvera une contrariété ou un froissement d'amour-propre. Voici en quels termes sévères le comte de Broglie apprécie cette démarche dans une note par lui remise à Louis XV :

« 17 février 1772.

« Je prends la liberté de joindre ici un projet de réponse à M. de Vergennes. Sa Majesté daignera y observer ce que je dis à cet ambassadeur au sujet du congé qu'on dit qu'il a demandé pour revenir en France.

« J'ai cru devoir lui faire sentir que cette demande ne devait pas être faite sans en avoir la permission de Votre Majesté; et j'avoue que je trouve déplacé de quitter une ambassade aussi éloignée après six mois au plus de résidence. C'est à l'absence d'un ambassadeur dans l'intervalle des deux Diètes qu'on doit le peu de préparatifs auxquels il faut attribuer la mauvaise issue de celle-ci.

« Il convient, selon moi, que M. de Vergennes reste à Stockholm pour travailler aux moyens de réparer les affaires; pour servir de milieu entre le roi de Suède et notre parti; pour réunir ce même parti, dont la division a fait tout le mal; enfin pour aider de ses conseils et de son expérience un jeune roi qui, malgré ses grandes qualités, ne laisse pas d'en avoir beaucoup besoin.

« C'est pour jouer un pareil personnage, dont il n'y a personne qui ne dût être très honoré, que j'ai eu l'honneur de le proposer à Votre Majesté l'année dernière. On lui a fait un très gros traitement; il ne peut qu'être content; il est juste qu'il le soit.

« Je craindrais d'autant plus son retour que ses parents et amis laissent transpirer qu'il n'y retournera pas; qu'après quelque séjour ici, il tâchera d'obtenir l'ambassade de Suisse; que c'est le vœu de sa femme, qui sent qu'elle ne saurait jouer le rôle d'ambassadrice de France dans aucune autre cour, son origine étant trop connue : d'où il résulterait que la Suède serait encore une couple d'années avec un simple chargé d'affaires; qu'on aurait beaucoup de peine de trouver un homme capable pour y envoyer; qu'il y ferait encore un apprentissage, dont les écarts sont toujours au détriment du service. Reste même à savoir s'il n'en résulterait pas de grands inconvénients.

« Je pense, Sire, par toutes ces raisons qu'il serait à désirer que, lorsque M. le duc d'Aiguillon demandera un congé pour M. de Vergennes, si cela n'est pas encore fait, Votre Majesté daigne répondre qu'il faut qu'il reste en Suède; qu'elle sait qu'il vise, pour ses invalides, à l'ambassade de Suisse comme son oncle; qu'on peut l'assurer qu'il l'aura, mais qu'il faut qu'il emploie encore ses connaissances et son expérience dans un pays où elles sont nécessaires. J'ose me flatter qu'il lui plaira de reconnaître, dans mes respectueuses représentations, que le bien de son service est l'unique objet qui les dirige. » (Archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance secrète*, vol. 540.)

sur l'avenir, « les projets de Gustave III n'ayant rien d'excessif ». Sans doute, le prince lui a confié « qu'il avait été question de lui déférer pour sa vie la souveraineté ou le pouvoir absolu », mais il avait rejeté cette proposition, « parce que ce serait s'exposer aux attentats des fanatiques », et un dessein plus raisonnable, sinon plus facile à faire aboutir, paraissait avoir été adopté.

« Stockholm, 3 février 1772.

« La réserve que le roi de Suède m'avait montrée dans la conversation dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, n'a pas été de longue durée. Soit que ce prince, rendant justice à mon zèle, ait compris, ainsi qu'il a cherché à me le faire entendre, que les lumières et les conseils d'un homme qui n'a et ne peut avoir d'autre intérêt que le sien, ne peuvent lui être ni suspects ni indifférents ; soit qu'il ait senti, ce qui est très vraisemblable, que ma coopération pouvait devenir nécessaire au succès de ses vues, je reçus hier matin un message de sa part, qui m'invitait à une entrevue secrète dans l'après-midi.

« J'ai lieu d'être content de la confiance que Sa Majesté Suédoise m'a marquée. Je lui dois même la justice que les vues qu'elle m'a confiées n'excèdent pas les bornes de la sagesse et de la modération ; mais je ne puis pas encore dire si l'effet en est bien possible. Voici de quoi il s'agit. »

Et l'ambassadeur résume ainsi le plan que le roi lui a exposé :

« Ceux qui sont à la tête des zélateurs de la noblesse se flattent de pouvoir attirer les membres de l'ordre du clergé de leur côté, en leur offrant la perspective de l'acquisition de la noblesse pour leurs enfants et en leur restituant certains avantages pécuniaires que la noblesse refusait aux prêtres de la campagne, et que, mécontente de la conduite que cet ordre tint à la Diète de 1766, elle lui retrancha, sans les avoir rétablis depuis.

« L'ordre du clergé réconcilié avec la noblesse, la Diète

tomberait nécessairement dans l'inactivité, puisque deux ordres contre deux ordres ne peuvent rien. Pour lors, on susciterait les paysans, qui attaqueraient le clergé sur l'article précieux des dîmes ; cette motion provoquerait nécessairement une confusion dont on profiterait pour séparer la Diète. On ferait jurer au roi le maintien de la forme de gouvernement telle qu'elle a été établie en 1720 ; on lui remettrait toute l'autorité en main, sans autre contrepoids que l'obligation de déférer à l'avis du Sénat, dans le cas seulement où il serait unanime. Enfin, on laisserait un intervalle de douze ans entre la présente assemblée des États et la prochaine. »

C'était une révolution mitigée ayant pour résultat de conférer au roi pendant douze ans une sorte de dictature. Cette ingénieuse conception ne procédait-elle pas du rêve? Était-elle pratiquement, d'ailleurs, réalisable? M. de Vergennes ne le croit pas. « J'avoue, conclut-il, que cette marche me paraît trop compliquée pour amener un dénouement facile et heureux (1). »

En tout cas, on voulait autre chose à Versailles ; et la correspondance secrète continuait. Le duc d'Aiguillon, toujours par « l'ordre exprès » de Louis XV, avait tenté un second effort auprès du roi de Suède. Il lui avait écrit derechef personnellement :

« 12 janvier 1772.

« SIRE,

« Les nouvelles assurances que Votre Majesté daigne me donner de son estime et de sa bonté ne peuvent augmenter les sentiments que m'ont inspirés pour elle les qualités admirables de son cœur et de son esprit. Quelque prix que j'y attache, je sais qu'elle n'aime ni les louanges ni les remerciements les plus justes et les mieux fondés ; mais je me flatte qu'elle ne désapprouvera pas les expressions bien sincères de l'hommage que je ne cesse de rendre à ses vertus et à ses

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

talents, et celui de ma vive reconnaissance, de mon dévouement absolu et de mon profond respect.

« Le courage héroïque de Votre Majesté, sa patience à toute épreuve, son extrême bonté, son habileté font tour à tour l'objet de mon admiration. J'espère qu'à la fin ses sujets reconnaîtront combien ils sont heureux d'avoir un roi si digne de leur amour, de leur confiance et de leur soumission. Mais leur délire est trop grand dans ce moment pour qu'ils se déterminent d'eux-mêmes à lui rendre cette justice et à se conduire en conséquence, et elle doit, pour leur propre intérêt, les y forcer et faire leur bonheur malgré eux.

« Plus je réfléchis sur la position critique où se trouve Votre Majesté, plus je suis persuadé qu'elle ne peut s'en tirer, glorieusement pour elle et utilement pour ses peuples, que par un parti ferme et vigoureux, tel que j'ai pris la liberté de le lui indiquer dans ma lettre du 10 du mois dernier. Elle doit avoir reconnu que la corruption a fait trop de progrès pour qu'elle puisse se flatter de ramener par la douceur et la persuasion ceux qui se sont écartés de leurs devoirs, et qu'ils persévéreront dans leur égarement tant qu'ils seront assemblés.

« Je persiste à le croire et à exhorter Votre Majesté à rompre promptement une Diète sur laquelle le fanatisme, l'intérêt le plus vil et l'esprit de parti ont pris trop d'empire pour en attendre désormais aucune délibération sage et utile.

« Le roi est de plus en plus convaincu de cette nécessité. Il me charge expressément de le mander encore à Votre Majesté, en l'assurant qu'elle trouvera toujours en lui l'allié le plus fidèle et l'ami le plus constant. J'espère qu'elle aura été contente des arrangements qu'il a ordonnés relativement à l'affaire dont elle était inquiète (la question des subsides) et le désire bien vivement (1). »

Il y avait dans ces exhortations, précises autant que pressantes, une nouvelle invite, presque une mise en demeure

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

d'exécuter au plus tôt ce que, par euphémisme, on continue d'appeler « un parti ferme et vigoureux ». Le roi de Suède ne put s'y méprendre, et il en prit bonne note. Mais, comme le duc d'Aiguillon commençait à trouver que l'ambassadeur de France suivait un peu trop à la lettre ses premières instructions, toutes de prudence et de modération, il lui fait comprendre qu'il ait à se départir désormais de sa réserve, et, sans s'ouvrir officiellement à lui du but qu'il poursuit en secret, il l'engage, tout en continuant à tenir une conduite « qui ne saurait être trop sage et trop circonspecte », à acheminer cependant Gustave III vers « quelque démarche d'éclat ».

« Versailles, le 23 février 1772.

« Quoique le roi de Suède ne se soit pas expliqué formellement avec vous sur ses intentions, il est aisé de voir, par le peu qu'il vous a dit, qu'il n'est pas aussi éloigné qu'il avait paru l'être jusqu'à présent de quelque démarche d'éclat qui fasse cesser, de façon ou d'autre, l'indécision où se trouvent les affaires de Suède, et qui prévienne la dégradation totale et absolue de l'autorité royale.

« Je vous avoue que cette manière de penser me paraît assez analogue au caractère de Sa Majesté Suédoise ; et je la crois très capable de se livrer enfin à des résolutions qu'elle regardera comme les seules compatibles avec la dignité de son trône et son amour personnel pour la gloire...

« Je pense aussi, toutes réflexions faites, que vous en avez assez dit à ce prince pour lui faire sentir tous les inconvénients auxquels il s'exposerait en prenant prématurément des partis de vigueur ; mais les choses en sont venues à un point si critique qu'il n'y a peut-être que des moyens violents qui puissent y remédier.

« Si vous voulez, Monsieur, réfléchir sur ce qui se passe en Suède depuis plus de vingt-cinq ans et calculer tout ce qu'il en a coûté à la France pour cet allié aussi inutile qu'impuissant et pour fomenter deux cabales qui déchirent le royaume,

vous conviendrez que c'est en pure perte que nous avons sacrifié des sommes énormes, dont nous n'avons encore retiré aucun avantage réel.

« Si une révolution dans la forme du gouvernement favorisait les vues ambitieuses du roi, nous pourrions espérer un changement avantageux dans l'administration suédoise, et notre argent serait alors employé avec fruit pour soutenir un prince sur l'attachement de qui nous pourrions compter, au lieu que, dans la situation où il se trouve, il ne peut être en état de nous être d'aucune utilité.

« D'après ce que je viens de vous exposer, Monsieur, et en conséquence de ce que vous avez démêlé des intentions de Sa Majesté Suédoise, il nous paraît que la conduite que vous avez à tenir ne saurait être trop sage et trop circonspecte. Vous devez continuer de donner au roi, dans l'occasion, des conseils de modération, mais sans contredire les mesures que vous aurez lieu de juger qu'il se propose de suivre pour parvenir à son but.

« Je suis, etc. (1). »

La politique à double face de Lous XV imposait donc à son ministre des affaires étrangères la gênante obligation de dicter à l'agent de Stockholm une attitude équivoque et oblique, consistant, d'une part, à se préoccuper exclusivement de l'intérêt de la France en ayant l'air de ne songer qu'à celui de la Suède, et, d'autre part, à donner au roi « des conseils de modération sans contredire les mesures violentes ».

Le comte de Vergennes ne s'y trompe pas, et ce rôle d'équilibriste amphibie semble avoir été médiocrement de son goût, à en juger par sa réponse du 9 mars suivant. Cette dépêche pourrait paraître contenir une sévère critique des dissimulations du duc d'Aiguillon, si nous ne savions qu'à ce moment l'ambassadeur n'en avait encore aucune idée.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. **261**.

« Je sens, Monsieur le duc, toute la nécessité d'une conduite circonspecte. Je ne crois pas avoir de reproches à me faire à cet égard. J'ai observé et j'observerai constamment les plus grands ménagements, mais sans manquer à mon caractère qui est ferme, franc et honnête. Je me dispense volontiers de dire mon avis, lorsque je puis l'éviter, mais je ne sais pas trahir la vérité en ma façon de penser. Je conçois que la franchise n'est pas le moyen de réussir dans ce pays où l'on ne connaît d'autre marche que celle de la ruse et de la fourberie, où l'on se donne soi-même les démentis les plus solennels sans rougir. Je puis en gémir, mais il ne m'est pas possible de me plier à suivre un exemple aussi humiliant.

« Je m'aperçois bien quelquefois que ma franchise ne plaît pas toujours au roi de Suède ; cependant, il revient aisément, et il saurait apprécier une vérité qui est présentée convenablement et s'y arrêter si la vivacité de son âge ne l'emportait parfois et s'il n'était, le plus souvent, détourné par des conseils plus flatteurs à son ambition que ceux qu'il m'autorise à lui présenter. Comme je n'ai aucun intérêt à captiver sa faveur, c'est son bien uniquement que j'ai en vue dans tout ce que je lui dis (1). »

Ce langage est net et digne ; il contient une belle profession de désintéressement, de tact et de loyauté. Il fait le plus grand honneur à celui qui le tient; mais que dut en penser le ministre auquel il était adressé ? M. de Vergennes est toujours le même homme droit, sérieux, croyant un peu trop aisément à la bonne foi des autres pour un agent de la politique de Louis XV résidant « en un pays de ruse et de fourberie », et ne supportant pas que sa sincérité et sa franchise puissent être mises en suspicion ni à l'épreuve.

Pour l'instant, il n'eut pas à s'efforcer de concilier ses instructions avec ses sentiments, car l'horizon s'éclaircit tout à coup ; le conflit entre les ordres inférieurs et la noblesse prit fin par la capitulation de cette dernière. L'ordre équestre

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

s'étant résigné à renoncer à presque toutes ses prétentions, le projet d'acte d'assurance fut adopté par les États ; puis, le 2 mars, les orateurs se rendirent au palais pour en soumettre au roi la rédaction et le prier de leur faire connaître les modifications qu'il y pourrait demander.

Gustave III admit les délégués des États à la séance du Sénat, reçut de leurs mains la copie de l'acte, et, la leur remettant aussitôt, sans même y avoir jeté les yeux, leur adressa les paroles suivantes :

« A mon avènement au trône, je vous ai fait la promesse la plus formelle de gouverner mon royaume suivant les lois et de maintenir tous et chacun de ses droits et privilèges. Depuis, je vous ai déclaré, en différentes occasions, que toutes les lois et règlements que les États trouveraient bon d'établir, je les tiendrais pour agréables. Mes dispositions étant toujours les mêmes et ma confiance en la sagesse des États ne pouvant changer, je n'estime pas nécessaire d'examiner un acte qui a déjà leur sanction, et je le signerai les yeux fermés. »

Effectivement, deux jours après, la grande députation des États s'étant présentée, le roi la reçut, entouré du Sénat et des officiers de sa maison, et, en présence de tous, il apposa sa signature au bas de l'acte d'assurance.

Cet acte, délibéré, modifié, voté à chaque renouvellement de règne par l'assemblée des États, résumait, on le sait, la constitution du royaume, que le souverain, à son couronnement, s'engageait par serment à maintenir et à respecter. Nous avons pu prendre connaissance du texte intégral accepté et signé par Gustave III. Cet important document offre le plus réel intérêt, car il précise avec une rare exactitude quel était, à l'époque qui nous occupe, l'état politique et social de la Suède. Il débute ainsi :

« Gustave, par la grâce de Dieu, roi de Suède, des Goths, des Vandales, héritier de Norvège, duc de Sleswig-Holstein, Stirmars et Ditmars, comte d'Oldenbourg et de Demelhorst, etc.,

« Faisons savoir que, puisque, par la divine Providence et en

vertu de l'ordre de succession établi par les États du royaume, nous sommes parvenu au trône de Suède par le décès du feu roi Adolphe-Frédéric, notre très cher père, de glorieuse mémoire; ainsi, en recevant avec vénération, de la main du Très-Haut, cette dignité royale, et après avoir déjà donné notre assurance, signée à Paris, durant notre voyage, le 15 mars 1771, nous promettons et assurons encore le plus solennellement que notre but est et sera toujours, moyennant la grâce et la bénédiction du ciel, de procurer le bien et le salut du royaume, autant qu'il est en notre pouvoir de régner sans interruption et de remplir inviolablement les devoirs légitimes ci-après prescrits. »

Ces devoirs, ou plutôt ces obligations étroites dictées et imposées au prince comme condition *sine qua non* de sa reconnaissance par les États en qualité de souverain, l'acte d'assurance les formule en vingt-quatre articles, dont nous allons indiquer les principaux.

Le roi s'engage, tout d'abord, « à demeurer fermement attaché, jusqu'au dernier moment de sa vie, à la religion évangélique, et à faire en sorte que les enfants dont il plaira à Dieu de bénir son mariage soient élevés dans la même religion; gardant celle-ci pure et non corrompue, telle qu'elle est fondée dans les livres prophétiques et apostoliques, résumée dans la confession d'Augsbourg, expliquée dans le livre de la Concorde et reçue par tous les États du royaume au Comité d'Upsal en 1593, et à laquelle les trois derniers rois de Suède se sont liés par l'édit de succession de Gustave Ier ». (Art. 1er.)

Nul homme d'une autre religion, « ni celui qui est souillé d'une impiété ouverte, encore moins celui qui professe l'athéisme ou l'irréligion », ne pourront occuper un emploi dans le service de l'État, dans le Sénat, les administrations, la cour, l'armée, la magistrature, le clergé, les universités ou les écoles publiques ou privées destinées à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, « afin que la parole de Dieu et la saine doctrine restent pures et libres de toute attaque, uniformes dans le royaume et les provinces qui en dépendent,

pour le bien et l'édification de l'Église et le bonheur de l'État.» (Art. 2.)

« Les officiers publics des villes et des campagnes apporteront un soin particulier à ce que personne ne se rende coupable de blasphème contre Dieu et la sainte religion, et instruiront le procès du coupable, suivant la loi, sans égard à sa personne et à sa qualité. » (Art. 3.)

« Aucune parcelle du territoire du royaume n'en sera détachée ; même aucun domaine ne sera conféré aux princes Charles et Frédéric, les princes et les princesses ne pouvant acquérir de terres seigneuriales et devant se contenter des sommes d'argent qui leur seront accordées. » (Art. 4.)

Le roi s'engage ensuite « solennellement » à exercer le pouvoir royal en vue du bien public et de celui de chaque citoyen, fondant son autorité, avec clémence et justice, dans le cœur de ses sujets, promettant en même temps de régner selon les lois du royaume et la forme du gouvernement établi en 1720. » (Art. 5.)

En conséquence, il fait cette déclaration qu'il importe de retenir :

« Nous détestons aussi bien que les États, et nous avons en horreur le despotisme, la souveraineté, et, afin qu'une constitution si pernicieuse ne soit jamais introduite, nous déclarons, comme les États l'ont déjà fait, déchu du trône celui qui, par force ouverte ou machination secrète, tenterait de s'emparer du pouvoir arbitraire, et celui ou ceux qui voudraient introduire le despotisme ou tâcheraient d'en frayer le chemin.

« De même ceux qui trameraient quelque entreprise pour détruire ou changer la forme du gouvernement seront regardés comme ennemis déclarés de la patrie, comme les plus grands traîtres, et punis sans miséricorde.

« Il ne sera accordé à personne un emploi sans que celui-ci se soit obligé, d'après ce qui vient d'être dit, à s'opposer à l'introduction du despotisme, si contraire au bien public. » (Art. 6.)

Le roi gouvernera le royaume en se conformant à l'avis du Sénat; il ne pourra « régner sans et encore moins contre cet avis » exprimé à la pluralité des voix. Il ne prendra jamais en mauvaise part tout ce qui serait dit et ne serait pas conforme à son bon plaisir. (Art. 7.)

Aucun obstacle ne sera apporté à l'élection libre des membres de la Diète. Celui qui s'en rendrait coupable sera puni de la disgrâce royale. De même les États jouiront du libre droit d'élire leur Comité secret et leurs députations. Il appartient à la noblesse de choisir le maréchal de la Diète et aux autres ordres leurs orateurs.

La liberté de la tribune et l'inviolabilité des députés sont prévues et garanties en termes non moins exprès.

Le roi déclare qu'il n'entravera en aucune manière les délibérations des États, et « qu'il ne sera pas offensé, quels que soient les discours ou les résolutions qui peuvent en résulter; de sorte que rien de ce qu'un membre de la Diète aura dit par zèle patriotique ne lui soit jamais reproché, ni que cela lui soit à préjudice ou désavantage : voulant, au contraire, en tout temps, ne se souvenir que des hommes zélés et les récompenser ».

« Si quelque député est attaqué ou maltraité injustement, soit par parole, soit par voie de fait, pendant la Diète assemblée, une telle violence sera punie comme crime capital. Un député ne peut pas non plus être arrêté pour de moindres crimes que s'il a commis une infraction à l'édit contre les duels, ou s'il est surpris en flagrant délit, ou prenant la fuite à l'occasion d'un crime puni de mort : dans ce cas, les États en seront immédiatement informés. » (Art. 8.)

Quant au choix des fonctionnaires publics, le système alors en vigueur apparaît singulièrement compliqué. Le roi nomme seul le grand maréchal de la cour. Les sénateurs sont bien aussi nommés par lui, mais présentés par les États. Le président de la chancellerie, sorte de ministre d'État et des affaires étrangères, est encore nommé par le roi, mais présenté par le Sénat ; il en est de même de tous les emplois militaires supé-

rieurs, depuis le grade de colonel jusqu'à celui de feld-maréchal. Les ambassadeurs et ministres à l'étranger sont désignés par le roi délibérant dans le conseil de chancellerie. Enfin, pour les charges inférieures, il est procédé, dans ce conseil, à la nomination des titulaires sur la présentation des collèges ou administrations et des officiers publics.

Dans l'exercice de son droit de nomination, le roi promet « d'avoir toujours uniquement égard à la capacité, à l'expérience et au mérite de la personne proposée, et à ceux qui, par des études, par des exploits militaires, par d'autres lumières et connaissances utiles, se sont rendus dignes d'avancement, observant surtout que personne ne soit nommé à une charge pour laquelle il n'aurait aucune capacité ». — « Nous n'aurons aucun égard, porte expressément l'acte d'assurance, à la faveur acquise, *à la naissance* et à la dignité ou caractère, lorsqu'il s'agira de remplir des charges où l'habileté, la valeur et l'expérience sont requises. » (Art. 9.)

Les charges publiques étaient en quelque sorte inamovibles, ou, du moins, les fonctionnaires qui les occupaient ne pouvaient en être privés « sans un procès légalement instruit par ceux qui ont le droit de connaître de ces affaires ». Bien plus, il n'était pas possible, sauf pour les ministres à l'étranger, de les déplacer sans un jugement. (Art. 10.)

Tous les droits, prérogatives et privilèges actuels, soit des États, soit de chaque sujet suédois, sont confirmés tels que ceux-ci en jouissent et déclarés inviolables. (Art. 11.)

« Les deniers du royaume, en sommes plus ou moins grandes, excepté l'état des dépenses établi par la Diète, seront administrés d'après l'avis du Sénat résultant de la pluralité des voix, étant toujours observée une sage économie afin que les dépenses répondent aux recettes. (Art. 12.)

« Le roi ne pourra appeler dans le pays ou naturaliser des étrangers, soit ducs, princes ou autres, sans l'avis du Sénat, et il ne devra employer, dans le Sénat et les autres postes du royaume, soit à la cour, soit ailleurs, que des nationaux. (Art. 13.)

« Il est formellement interdit au roi de sortir des frontières, si ce n'est en cas de guerre pour la défense du pays. Les princes et les princesses ne peuvent contracter mariage qu'avec l'approbation du roi et celle des États. (Art. 14.)

« En cas de maladie, empêchement ou absence du roi, l'expédition des affaires incombe au Sénat à la pluralité des voix. » (Art. 15.)

Le roi prend encore l'engagement suivant : « Nous ne ferons pas la guerre, nous ne ferons pas de nouvelles lois, nous n'en abolirons ou changerons pas sans l'avis du Sénat et le consentement des États; nous ne ferons pas davantage publier d'édits concernant le royaume, soit de subsides pour la guerre, soit de taxes, péages ou autres impôts et charges publiques... Mais, si quelque ennemi étranger ou du pays attaque à force armée les frontières de la Suède, nous nous y opposerons aussitôt, avec l'assistance de Dieu, après avoir consulté le Sénat, faisant lever les subsides indispensables à cette expédition militaire sans attendre la convocation de l'assemblée des États. (Art. 17.)

« Aucune modification ou altération ne sera apportée au poids et au titre de la monnaie sans l'avis du Sénat et le consentement des États. » (Art. 18.)

Après la liberté politique et civile, le libre exercice du culte luthérien est expressément garanti. L'archevêque est élu par tous les consistoires du royaume et le diocèse d'Upsal. Quant aux évêques, les trois candidats ayant obtenu le plus de suffrages sont présentés par le consistoire au choix du Sénat.

L'acte d'assurance ajoute cette belle déclaration, dont notre siècle pourrait bien faire son profit :

« Nous voulons maintenir les universités, les églises, les écoles, les hôpitaux et les maisons d'orphelins, leur conservant leurs fondations, leurs revenus et leurs droits, n'y faisant aucun changement, ne permettant pas que d'autres leur portent préjudice. Nous maintenons aussi les revenus des évêques, des surintendants, des professeurs, des curés, des sous-curés dans les villes et à la campagne, des ministres des

écoles et du reste du clergé, afin qu'ils puissent, sans trouble, vaquer à leurs fonctions. Nous voulons aussi favoriser tout ce qui tend à faciliter la construction et la conservation des églises.

« Nous promettons aussi de tenir la main à ce que les donations faites par les anciens rois de Suède ou par des particuliers ne soient pas employées à des usages contraires à la volonté des testateurs; et, spécialement, nous ne voulons pas nous approprier la disposition des legs faits à la couronne, et, s'il était arrivé qu'on eût fait, sous les règnes précédents, des affectations contraires à la volonté des testateurs ou au contenu de l'acte testamentaire, nous tâcherons de le redresser, aussitôt qu'on nous en adressera des réclamations justifiées. » (Art. 20.)

Les droits et privilèges des villes sont également reconnus, avec le pouvoir de choisir et présenter elles-mêmes « les personnes qu'elles trouvent dignes et capables de remplir les places de bourgmestres, échevins, secrétaires, tous les autres officiers inférieurs des villes devant être désignés par le magistrat qui leur en conférera le brevet, sans que nul puisse s'en mêler en aucune manière. Les revenus des villes seront gérés par les magistrats conjointement avec la bourgeoisie. » (Art. 21.)

On n'oublie ni le commerce, ni l'industrie, ni l'agriculture. Les fabriques et manufactures sont confirmées dans leurs privilèges, encouragées et favorisées. Quant à l'agriculture, voici le passage relatif aux terres seigneuriales ayant occasionné le conflit entre les paysans et la noblesse :

« Nous voulons pareillement maintenir le droit des paysans et d'un chacun à la possession des terres dites de la couronne qu'ils ont acquises telles que nous les avons vendues en vertu du contrat fait avec l'acheteur, ne voulant vendre, échanger ou accorder à aucun autre les rentes d'une terre vendue, sous quelque prétexte que ce soit. » (Art. 22.)

Citons enfin les deux derniers articles, car la suite des événements se jouera de leurs solennelles et pompeuses formules.

« Art. 23. — Afin que les États soient d'autant plus assurés de notre dessein invariable et de notre zèle pour le bien public, nous déclarons les États du royaume dégagés de leur serment de fidélité, si, de notre côté, nous sommes reconnu avoir outrepassé, de propos délibéré, notre serment et la présente assurance que nous venons de donner aux États, ou ce qu'ils trouveront nécessaire d'établir, en vertu de la forme du gouvernement et de notre assurance, pour la sûreté de leur religion, de leur liberté et de leur bonheur. Et, comme il y a, dans les lois fondamentales, plusieurs articles qui ne sont point insérés ici, nous assurons qu'il n'en faut pas conclure qu'il y ait rien d'abrogé dans ce qui est contenu dans les lois fondamentales, ni que l'effet de leurs dispositions soit affaibli; nous persuadant que, de leur côté, les États du royaume, conformément au devoir de leur serment, nous payeront d'une juste soumission, obéiront à nos ordres en tout ce qui est équitable devant Dieu et les hommes, notre droit étant d'ordonner, leur devoir d'obéir, conservant nos droits mutuels, comme il est digne de sujets fidèles et dévoués.

« Art. 24. — Comme nous jugeons nécessaire de faire publier le présent acte d'assurance, nous ne pouvons nous dispenser de déclarer que nous ferons sentir notre haine et disgrâce à celui, quel qu'il soit, étranger ou naturel, qui oserait, pour nous plaire, proposer quelque changement dans le contenu de cet acte, en vue de nous procurer plus d'autorité que la présente assurance ne nous en concède; car nous ne voulons d'autre pouvoir que de régner dans les cœurs de nos fidèles sujets et d'être nous-même le plus ferme appui de leur liberté légitime. »

L'acte d'assurance se termine par la mention suivante : « Tout cela nous le confirmons par notre nom et notre serment. Ainsi Dieu nous soit en aide (1) ! »

On voit par ces dispositions, dont quelques-unes attestent un fier sentiment d'indépendance de la part des sujets, autant

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

qu'une méritoire abnégation de la part du souverain, à quel point la monarchie suédoise se trouvait en tutelle. Et n'est-il pas curieux de constater, en plein dix-huitième siècle, que c'est du pays des Goths et des Vandales que luit la liberté? Celle-ci peut, par intervalles, être obscurcie par des nuages ou voilée par des éclipses; elle finira un jour par éclairer le monde.

CHAPITRE X

En signant, sans le lire, l'acte d'assurance, en promettant de maintenir la forme du gouvernement, en s'engageant solennellement à ne jamais rien tenter pour rétablir le pouvoir absolu, Gustave III était-il sincère ? S'était-il soumis et résigné à la nécessité, si dure qu'elle fût ? Avait-il, pour un moment du moins, écarté toute pensée de briser par la force les liens qui garrottaient sa couronne? Non. Plus que jamais, au contraire, il était résolu à s'émanciper et, coûte que coûte, à risquer l'entreprise.

Dès le 30 avril, il écrit du château d'Ekolsund à Louis XV la lettre suivante, pleine de réserves, mais entre les lignes de laquelle il était facile de lire :

« Monsieur mon frère et cousin, Votre Majesté aura déjà appris, par son ambassadeur, à quelle extrémité s'est porté enfin l'esprit de parti, qui depuis si longtemps rend la Suède si malheureuse. Ma consolation est d'avoir fait au moins ce ce qui a dépendu de moi pour terminer une bonne fois ces égarements de mes sujets aveugles et séduits ; mais ce qui me consolerait bien davantage encore serait de savoir que Votre Majesté me conserve toujours son amitié. Avec elle je me promets sûrement de triompher un jour des intrigues de mes ennemis que je reconnais si visiblement dans tout ce qui est arrivé ici.

« Et Votre Majesté n'ignore pas que ces ennemis sont justement ceux qu'une politique plus envieuse qu'éclairée rend

depuis tant de temps jaloux de la grandeur et de la gloire de Votre Majesté. Sa puissance a déjà souvent rendu leurs projets infructueux. Je ne doute pas qu'ils n'en éprouvent la même influence ; en attendant, je m'efforcerai de mériter de plus en plus votre estime par tous les sentiments que je vous ai voués, avec lesquels je suis, etc. (1). »

Ces ennemis « jaloux de la grandeur et de la gloire » de la France ne sont autres que la Russie et le parti des Bonnets, que celle-ci continue à soutenir et à exciter contre le roi. Ne serait-il pas possible de les affaiblir en les divisant, ou tout au moins de chercher à ébranler et à rompre le lien qui les unissait ? Avec plus de courage que de prudence, le jeune prince conçoit le dessein hardi d'aller droit à l'ennemi, afin de se mesurer avec lui en personne et face à face.

Dès leur avènement, les souverains de Suède étaient dans l'obligation, dont ils ne pouvaient se dispenser sans de graves motifs, de faire le tour de leurs États, afin d'en connaître les populations et d'en être connus. Ce voyage traditionnel s'appelait *Ericsgate*. Pourquoi le nouveau roi ne profiterait-il pas de son passage en Finlande, se trouvant alors à deux journées de poste de Saint-Pétersbourg, pour rendre visite à Catherine II ?

Dans une note rédigée par lui, Gustave III explique comment lui vint la pensée de cette entrevue.

« J'avoue volontiers que ce qui a, d'abord, fait naître dans mon esprit l'idée d'un rendez-vous avec l'impératrice de Russie, a été la curiosité de voir une femme qui a tant fait parler d'elle en bien comme en mal. La proximité des lieux et la facilité d'exécuter cette idée m'y ont confirmé.

« Après cela, j'ai pensé que la politique pourrait trouver son compte dans ce voyage. Je sais bien que la Russie ne changera pas la sienne à mon égard, et que les intérêts des États ne se plient pas aux penchants et aux goûts personnels;

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

mais je sais aussi que M. le comte Panine, qui gouverne la politique russe, a des liaisons avec des Bonnets, ici fort indépendants des vues de sa cour et de sa souveraine, et qu'en éclairant l'impératrice sur certaines circonstances qu'elle ignore, je pourrais parvenir au moins à borner ses opérations, parmi mes sujets, à ce que la politique peut exiger d'elle, à l'exclusion de ce qui s'opère aujourd'hui par les liaisons personnelles de Panine. Il est bien sûr que jamais l'impératrice ne saura ces choses, si elle ne les apprend pas par moi-même. De plus, je suis très persuadé que les Bonnets seront au désespoir de ce voyage, et qu'en l'annonçant seulement aux États je jetterai la plus grande consternation parmi eux.

« La maxime qui dit qu'il faut toujours vouloir ce que son ennemi ne veut pas, m'a paru aussi un motif déterminant dans cette occasion. Malgré tout cela, si mon idée contrariait les vues ou les intérêts de celui de tous mes alliés sur qui je compterai toujours davantage et à qui je veux m'attacher sans réserve, j'y renoncerais. »

Lorsque tout à coup, au cours d'une conversation, le roi de Suède fit l'aveu de ce plan à l'ambassadeur de France, celui-ci, pris à l'improviste, se trouva fort embarrassé pour lui en exprimer son sentiment. Suivant sa coutume en pareille circonstance, il s'en tire à l'aide d'une réponse équivoque et évasive. « J'avoue, rapporte-t-il, que, ne devant pas encourager cette visite, je n'ai pas cru devoir la désapprouver » ; non pas qu'il croie « le prince assez faible pour se laisser surprendre par les cajôleries, que l'impératrice de Russie pourrait lui faire : il est jaloux de sa dignité » ; mais parce qu'il est presque impossible de prévoir les résultats de l'entrevue des deux souverains. En tout cas, « son opinion est entièrement subordonnée à celle qu'il plaira au duc d'Aiguillon de lui prescrire ».

L'opinion du ministre fut aussi incertaine et hésitante que celle de l'ambassadeur. Elle est développée dans une longue dépêche qui pèse le pour et le contre et, en fin de compte, conclut en ne concluant pas, tout en se tenant en défiance

contre «l'apparition du roi à Pétersbourg», qu'il ne convient ni de conseiller ni de combattre.

« Versailles, le 16 avril 1772.

« La confidence que le roi de Suède vous a faite du projet qu'il forme de profiter du voyage qu'il se propose d'entreprendre l'été prochain dans plusieurs provinces de son royaume pour faire une visite à l'impératrice de Russie, paraît une résolution déjà prise de sa part. Le roi est fort sensible au désir que ce prince a témoigné de savoir ce que Sa Majesté pense à cet égard, mais elle ne croit pas devoir, en cette occasion, donner son avis sur une démarche qui serait peut-être susceptible de quelque avantage, mais qui pourrait aussi avoir de grands inconvénients.

« Les entrevues entre souverains divisés de principes et d'intérêts ne réussissent pas ordinairement, surtout quand elles ne sont pas préparées d'avance, et nous ne voyons encore rien qui nous fasse bien augurer de celle dont il s'agit.

« La cour de Pétersbourg suit, depuis trop longtemps, un système politique diamétralement opposé aux intérêts de la Suède et aux vœux de Sa Majesté Suédoise pour pouvoir raisonnablement se flatter du changement que le prince espérerait d'opérer dans les sentiments et dans la conduite de la tzarine. Est-il vraisemblable que cette princesse, qui protège publiquement la faction que le roi de Suède regarde comme lui étant absolument contraire, adoptera tout à coup une autre façon de penser et voudra travailler à faire cesser les divisions qu'elle a toujours fomentées par ses négociations et par son argent ? Ce jeune prince peut-il se promettre que tel sera l'effet de ses représentations à cette impératrice, qui a toujours suivi des principes peu conformes à la gloire et aux avantages de la Suède ?

« D'après ces réflexions, Monsieur, le roi ne conseillera ni ne dissuadera le roi de Suède sur l'idée de son apparition à Pétersbourg. Plus ce prince sera connu personnellement et plus il augmentera la bonne opinion qu'on a généralement

conçue de la supériorité de ses talents et des éminentes qualités de son cœur. Il est absolument le maître d'exécuter son projet, et Sa Majesté désire très vivement le succès le plus entier de son voyage.

« Au reste, il n'est peut-être pas hors de vraisemblance que le roi de Prusse, oncle du roi de Suède et allié de la tzarine, n'entre pour quelque chose, dans le désir réciproque que ces deux souverains ont sans doute de s'entretenir ensemble sur ce qui peut avoir rapport au bien de leurs États respectifs (1). »

Le duc d'Aiguillon ne se trompait pas. Le roi de Prusse, informé du projet de voyage de Pétersbourg par la reine douairière de Suède, alors à Berlin, s'y était montré favorable. « Touché des contradictions et des dégoûts que le roi son neveu ne cesse d'essuyer, nous apprend M. de Vergennes, il pense que le moyen d'y obvier par la suite serait de s'aboucher avec l'impératrice de Russie, parce qu'en l'éclairant sur les vues simples et modérées qu'il se propose, il détruirait les préventions que la faction prétendue russe est très attentive à entretenir. »

En présence de ces communications contradictoires, soucieux surtout de ne mécontenter en rien la France, Gustave III trouva plus sage de ne point user de la liberté d'agir à sa guise qui lui était donnée. Peut-être aussi comprit-il mieux les dangers auxquels s'exposait un jeune prince, en se mesurant, dans un entretien secret et seul à seul, avec une femme telle que Catherine II, ayant toujours à sa disposition des procédés de discussion appropriés aux circonstances ainsi qu'à chacun de ses interlocuteurs. Aussi ne persista-t-il pas dans ses velléités d'excursion en territoire moscovite.

Une nouvelle et grave complication venait, d'ailleurs, de surgir. Lors du conflit entre la noblesse et les autres ordres, causé par les revendications que ces ordres tenaient à faire insérer dans l'acte d'assurance, plusieurs sénateurs appar-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

tenant aux Chapeaux s'étaient plus particulièrement signalés comme partisans décidés des privilèges de la noblesse, entre autres le comte Beck-Friis, le comte Ulric de Scheffer (1), le comte Barck, le comte Snoilsky, le comte de Walwyk, le comte Hierne et le baron Rudenschöld. Aussitôt les ordres inférieurs mettent en discussion et votent leur déchéance. Cette résolution ayant été portée à la noblesse, celle-ci abandonna ses propres défenseurs et ratifia, à la faible majorité, il est vrai, de cinq voix, « l'arrêt de proscription ».

Une telle défaillance, disons le mot, une telle lâcheté est à ce point extraordinaire qu'on a cru ne pouvoir l'expliquer que comme un acte de haute clairvoyance et de politique consommée, imaginé et inspiré par le roi dans le but de rendre odieux, d'un côté, les Bonnets à l'aide de leurs propres violences, et, d'autre part, de faire sortir les Chapeaux du Sénat, dernier refuge où ils conservaient encore quelque autorité. Les deux partis se trouvant de la sorte discrédités, le trône, seul, restait populaire.

« Le roi, prétend le secrétaire de la légation anglaise à Stockholm, Shéridan, le roi, à la sagacité duquel rien n'échappait et dont la vigilance saisissait habilement toutes les occasions qui pouvaient servir ses desseins, sentit la folie des Bonnets et ne perdit pas un instant pour en tirer avantage. On vit avec surprise la résolution des trois ordres inférieurs, relativement à la déposition des sénateurs, n'essuyer aucune difficulté de la part de la Chambre des nobles. On s'attendait qu'elle aurait été contrariée puissamment par le parti de la cour, et le succès des Bonnets, à cette occasion, fut considéré comme la défaite entière du parti des Chapeaux. On l'eût mieux jugé en la regardant comme un trait de cette politique profonde qui dirigeait la conduite du roi (2). »

(1) Le baron Ulric de Scheffer était devenu comte. Nous supposons que le roi avait voulu honorer de la sorte le lieutenant général que le Sénat avait chargé d'aller lui annoncer son avènement au trône.

(2) *Histoire de la dernière révolution de Suède.*

Ce machiavélique calcul n'entra certainement pas dans l'esprit du roi; ce qui pourrait y avoir fait songer, c'est que Gustave III, dans la conscience où il était de ne pouvoir sauver plusieurs des sénateurs menacés, avait insisté auprès d'eux pour leur éviter, par une démission volontaire, l'injure d'une révocation; mais ceux-ci s'y étaient énergiquement refusés. Un d'entre eux, le baron Rudenschöld, quoique âgé et sans fortune, supporta sa disgrâce avec une rare philosophie.

L'abbé Michelessi, qui se trouvait alors à Stockholm, raconte qu'il se rendit auprès de ce sénateur pour lui exprimer ses condoléances. « J'allai le voir ce jour-là (de la déchéance); il était malade. Il me dit avec une tranquillité admirable (en parlant des Bonnets actuellement maîtres du pouvoir) : « Eh bien, notre parti ne les avait-il pas chassés « aussi ! » Et le prêtre italien ajoute :

« Le roi s'empressa de le consoler; il lui écrivit dans les termes de l'attachement le plus tendre qu'un père infortuné aurait pu attendre du meilleur des fils. Toute la ville fut touchée de la situation de ce vertueux citoyen qui n'est pas riche et qui a une nombreuse famille. Les États n'ont pas même eu l'humanité de lui assigner une pension (1). »

Si Gustave III avait laissé se consommer, alors qu'il aurait eu le pouvoir de l'empêcher, la « proscription » des sénateurs dévoués à la noblesse, ce qui s'ensuivit eût suffi à lui faire

(1) *Lettre à Mgr Visconti*, archevêque d'Éphèse et nonce apostolique auprès de LL. MM. II. RR. et AA. sur la révolution arrivée en Suède le 19 août 1772, par MICHELESSI. Stockholm, Fougt, imprimeur du roi, 1773. Cette lettre est datée du 3 novembre 1772. Elle est traduite de l'italien en français et dédiée au comte de Vergennes en ces termes :

« COMITI DE VERGENNES,

« Viro ingenio et morum suavitate præstantissimo, Galliarum Legato, cujus unica calliditas esse probum; qui quum in nihil agendo occupatus videretur, Sueciæ salutem maturabat et Gustavo patriæ liberatori immortalitatis viam sternebat.

« Auctor in obsequii et amoris sui pignus libellum hunc donat, in quo modestissimus Vergennes nomen suum frustra reticeri jussit, quum res ipsa palam faciat, Suecique tamdiu meminisse debeant quamdiu libertatis et Gustavi. *Holmiae, Kal. Jan.*, 1773. »

mesurer l'étendue de sa faute ; car les Bonnets ne s'estimèrent pas satisfaits d'avoir, à leur tour, « chassé » leurs adversaires du Sénat. Ils voulurent être assurés de placer le roi dans l'impossibilité de les remplacer par d'autres membres d'opinion analogue. A l'aide de la majorité, décidée à tout, qu'ils possédaient dans la Diète, ils résolurent de commettre un nouvel empiétement sur les droits de la couronne.

Déjà les États étaient parvenus, par un procédé aussi abusif que vexatoire, à rendre à peu près illusoire la faculté accordée au roi de choisir le futur sénateur sur une liste de trois noms. Lorsque Gustave III avait paru peu disposé en faveur de deux des candidats, les États s'obstinaient à les maintenir, à chaque vacance, sur leur liste de présentation. Le prince se voyait de la sorte dans la nécessité, ou de subir le troisième nom, ou de faire porter son choix, malgré sa répugnance, sur un des deux autres.

« Une prérogative aussi restreinte, explique l'abbé Michelessi, paraissant encore trop énorme, on s'était avisé d'un nouveau moyen pour la resserrer. Une nouvelle loi avait été établie, suivant laquelle, lorsqu'un candidat avait été présenté trois fois et qu'il était mis la quatrième fois sur la présentation, le roi était obligé de le préférer sans pouvoir le rejeter pour quelque cause que ce pût être (1). »

C'était à la fois une atteinte directe portée à l'un des plus précieux et des derniers privilèges de la royauté et une offense à la personne même du souverain. Gustave III en fut profondément blessé et ulcéré, d'autant plus que, parmi les hommes frappés par les États, plusieurs se trouvaient publiquement honorés de son amitié de longue date et de son entière confiance. Il éprouva de ces incessantes humiliations une impression de violente révolte. Et, comme nous allons entrer

(1) *Lettre à Mgr Visconti.* — Les sept nouveaux sénateurs qui, au commencement de mai remplacèrent les sept sénateurs déchus furent :

Le comte Gyllenstierna ; le baron Lagerbielke ; le baron Hermelin ; l'amiral de Falkengreen ; le baron Ridderstalpe ; le général baron Wrangel, et M. Arnel, conseiller de chancellerie. M. le baron de Duben fut chargé des fonctions de président de la chancellerie.

dans les préliminaires d'actes qui ont eu le plus insigne retentissement dans l'histoire de Suède, nous croyons intéressant de laisser autant que possible les acteurs et les témoins, qui y ont été mêlés, en rapporter eux-mêmes les causes, les circonstances et les principaux détails.

Immédiatement après les incidents qui précèdent, le comte de Vergennes expédiait à Versailles l'importante dépêche qui suit :

« Stockholm, 21 mai.

« Le roi de Suède m'ayant fait appeler, hier, pour une entrevue secrète, je le trouvai singulièrement affecté et animé. Il ne résistait plus aux outrages sans nombre que les États ne cessent de lui faire. Sa patience, poussée à bout, ne lui laissait plus le choix des expédients pour sauver, avec l'honneur de son devoir, l'indépendance de sa couronne, qu'il voyait sensiblement qu'on voulait mettre sous le joug de la Russie : « Plutôt périr, disait-il, que de souscrire à cette « ignominie ! »

« Ce début, qui avait lieu de m'étonner, fut suivi de la révélation d'un projet, véritablement hardi, mais qui peut être très dangereux et même funeste s'il échouait, après avoir éclaté. Quoique j'aie promis à ce prince le secret le plus religieux, Monsieur le duc, et que ce prince m'ait même prié de le garder encore quelque temps avec vous, mon devoir me prescrit de vous le dévoiler.

« La forteresse de Sweaborg, en Finlande, vis-à-vis d'Helsingfort, située au milieu de la mer, est le dépôt où l'on conserve les armements maritimes destinés à la défense de la province. Elle est gardée par une garnison de quinze cents hommes, tous étrangers. Les officiers, les soldats, que la parcimonie des ordres inférieurs menace d'une réforme, sont mécontents et disposés à tout entreprendre.

« Il s'agit de les faire soulever et, à la faveur des bâtiments dont ils disposent, de les faire arriver dans les terres et à la vue de Stockholm avant qu'on puisse y avoir avis de

leur soulèvement. La chose est possible, pourvu que les vents d'Est, ordinaires dans cette saison, paraissent favorables. Il est, d'ailleurs, d'autres précautions à prendre que je dois croire qu'on ne négligera pas.

« La surprise ayant lieu, on profitera de la première impression pour s'assurer des têtes les plus suspectes et les plus dangereuses de la grande salle des États. On leur proposera un plan de constitution très modéré, indispensable, équitable, qui, leur réservant leur liberté civile et tous leurs droits, ne leur retrancherait que le pouvoir de faire le mal et de trahir l'intérêt de leur patrie.

« On s'attend que leur frayeur ne les rendra pas difficiles à tout accepter. La chose faite, on les renverrait chez eux, fixant l'époque d'une nouvelle Diète à quatre ans.

« Si, au contraire, par une suite d'accidents qui arrivent en mer, les troupes révoltées étaient arrêtées dans leur route, ou poussées du côté de Norrköping, le dessein du roi de Suède est de marcher contre elles à la tête de son régiment des gardes, sous prétexte de leur disputer le passage par terre et de tâcher de réunir les deux corps pour revenir ensuite en force dans la capitale mettre la dernière main à son entreprise.

« La conclusion de cette confidence a été de me demander conseil et assistance, enfin une somme de 30,000 écus de Suède (65,000 livres de notre monnaie) pour donner mouvement à la machine. »

On conçoit quel dut être l'étonnement ému du comte de Vergennes — si un ambassadeur de longue date pouvait s'étonner et s'émouvoir encore de quelque chose — à la révélation subite d'un plan aussi révolutionnaire et hasardeux, lui surtout qui croyait aux projets modérés du roi. Toutefois, avant de délier les cordons de sa bourse, il veut savoir à quoi s'en tenir et n'agir qu'à bon escient. Il continue :

« Je me suis excusé de donner des conseils : mon incapacité dans l'art de la guerre et l'insuffisance de mes connaissances locales m'en dispensant; mais, avant de m'expliquer sur le

point de l'assistance, j'ai voulu sonder jusqu'où ce prince tient au projet, et j'ai demandé s'il sentait qu'il s'agissait ici de jouer le tout pour le tout, sans aucune sûreté et peut-être avec peu de probabilités de succès.

« Le roi de Suède m'a répondu qu'il avait tout prévu ; qu'il ne méconnaissait pas le danger de son entreprise ; mais, quel qu'en pût être le résultat, qu'il craignait moins l'exil et des extrémités encore plus dures que l'opprobre dont on paraissait vouloir couvrir son règne ; que la modération et la douceur, qui avaient jusqu'ici dirigé toute sa conduite, lui faisaient imputer un caractère de faiblesse, dont le parti russe abusait avec la plus haute insolence ; qu'il était temps de le détromper, et qu'il importait qu'il se justifiât aux yeux de l'Europe d'un préjugé aussi humiliant ; que, lorsqu'on comparerait ses premières démarches avec celles qu'il se voit contraint de faire, on reconnaîtrait que ce n'est point l'ambition, mais la gloire offensée qui le provoque ; enfin, quel que puisse être l'événement, qu'il était déterminé à en courir le hasard.

« Une déclaration aussi formelle et bien autrement détaillée, dans laquelle ce prince est entré, devant me faire juger que son parti était réfléchi et bien pris, je n'ai pas cru, Monsieur le duc, devoir faire aucun effort pour l'en dissuader. Je l'ai invité à faire usage de toute sa prudence et de toute sa sagesse dans une circonstance qui peut devenir très critique. »

Si, à cette date, l'ambassadeur de France a, d'une façon ou d'une autre, été informé qu'à deux reprises différentes, la cour qu'il représente a fait sentir au roi de Suède la nécessité de se résoudre à un coup de force, la « confidence qu'il vient d'entendre, non seulement ne lui causera pas d'étonnement », mais il en sera triomphant. En tout cas, il s'empressera de féliciter le prince de sa résolution, il lui prodiguera les encouragements, il s'associera à ses vues par tous les moyens en son pouvoir.

C'est le parti inverse qu'adopte M. de Vergennes : il hésite ;

il résiste; il se refuse à faciliter ce plan qui, pour lui, est « imprévu »; le roi de Suède est obligé de l'assurer que Louis XV ne le « désapprouvera pas de venir à son secours ». Il se laisse « presser, entraîner » ; il ne se « rend », enfin, qu' « avec beaucoup de répugnance ». Bien plus, il pousse la pusillanimité et le cas de conscience jusqu'à « poser comme condition qu'il ne participera en rien à la conduite de cette opération, que personne même ne saura qu'il en a eu connaissance », et il sollicite et accepte « une décharge » — l'expression est de lui. Tous ces faits ont trop de gravité pour ne pas citer textuellement ses propres paroles.

« Pour ce qui est de l'assistance que le roi attendait de moi, j'ai eu peine à m'y prêter. Je ne lui ai pas dissimulé l'excès de mon embarras, ne pouvant avoir des ordres sur un plan aussi imprévu, qui pouvait entraîner les plus graves conséquences. Pressé, enfin, ou plutôt entraîné par les instances réitérées de ce prince, qui m'assurait que le roi, qui lui a donné jusqu'à présent des marques si essentielles de son amitié véritablement paternelle, ne désapprouverait pas que je vinsse à son secours dans un moment qui peut être décisif pour jamais, je me suis rendu, non sans beaucoup de répugnance, mais sous la condition expresse que je ne participerais en rien à la conduite de cette opération, que personne même ne saurait qu'il m'en a donné connaissance.

« Le roi de Suède doit m'écrire un billet qui fera ma décharge. Je remettrai directement l'argent qu'il me demande sans l'intervention d'aucun tiers; et, ni de part ni d'autre, il ne sera fait mention de l'objet auquel il peut être destiné. »

Et, après avoir accompli d'une façon assurément dénuée de spontanéité et de bonne grâce ce bel acte de libéralité et d'héroïsme, le comte de Vergennes est pris de scrupule et de terreur; il se répand en lamentations puériles et indignes de lui sur les difficultés troublantes de sa situation.

« C'est une position bien fâcheuse, Monsieur le duc, que celle où je me trouve, continuellement circonvenu par un

tourbillon d'idées et de vues où je ne puis prendre conseil et résolution que de moi-même. Je ne méconnais pas le danger de ma facilité, dont le produit pourra bien être de regretter l'argent que je me laisse arracher; mais, si ma répugnance avait été invincible, le roi de Suède n'aurait-il pas eu raison de se plaindre que, ma mission ayant eu pour objet de seconder ses vues, je m'appliquais à les croiser dans le moment le plus intéressant, et de m'imputer la ruine de toutes ses espérances présentes et à venir?

« Fatigué comme il l'est des contradictions qu'il éprouve et du rôle trop subalterne qu'on lui fait jouer, n'aurait-il pas pu se laisser aller au torrent et se livrer à ceux que je l'aurais empêché de combattre? Quoique ce prince ait des lueurs de fermeté, elle ne fait rien moins que son caractère dominant. La lassitude et le dégoût y succèdent bientôt. Sa propension naturelle est pour la tranquillité, l'aisance et le repos.

« Ces considérations, Monsieur le duc, qui m'ont frappé dans le peu de temps que j'ai eu pour réfléchir et qui m'ont déterminé, me font trembler maintenant que, plus à moi-même, je pèse de sang-froid toute l'étendue de l'engagement dans lequel je m'embarque. Il demande une résolution et une constance que je souhaite qui ne soient pas au-dessus de mes forces (1). »

Sans être soupçonné de partialité en faveur de la violence et des coups d'État, il est permis de regretter l'attitude perplexe et timorée de l'ambassadeur. Nous eussions été heureux, — avouons-le, — de rencontrer chez le représentant de notre pays une allure plus décidée, plus généreuse, plus française. Le jeune roi de Suède ne lui demandait aucune démarche réellement grave, pas même une assistance personnelle, et, à ce titre, compromettante, mais seulement un prêt de quelques milliers d'écus à avancer sur les sommes bien autrement considérables qu'il était autorisé à lui verser.

En présence d'un souverain qui s'apprête à jouer, les

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

armes à la main, sa couronne et peut-être sa vie, on est libre, sans doute, de lui refuser un service, si le devoir impérieux le commande. Que si, au contraire, on croit possible de le lui rendre, on le fait noblement, sans regret, sans marchandage, et surtout sans s'abaisser à exiger du prince autre chose que sa parole royale. On ne le met pas, pour se ménager à l'occasion, en cas d'insuccès et de péril, une justification ou une excuse problématique, dans la dure nécessité de donner la preuve écrite et signée de sa main de son prochain parjure et de l'attentat qu'il médite, en réclamant une quittance comme celle-ci :

« Monsieur le comte de Vergennes,

« L'entière confiance que j'ai dans l'amitié qu'a le roi, votre maître, pour moi, dont j'ai déjà reçu tant de preuves, me fait avoir recours à vous, sans hésiter, dans ce moment, pour vous prier de me procurer une somme de trente mille écus suédois pour un objet de la dernière importance. Vous connaissez trop ma manière de penser pour croire que cet argent soit destiné à ces usages honteux et pernicieux sur lesquels vous m'avez plus d'une fois entendu gémir. C'est bien plutôt pour en éteindre à jamais la source en coupant tout d'un coup le mal dans sa racine et en en étouffant pour toujours le germe.

« Vous êtes trop éclairé et vos lumières sont trop justes pour vous méprendre sur ce que je veux dire, et j'espère, si mes vœux ont un heureux succès, d'être bientôt à même de pouvoir, à mon tour, vous donner des preuves des sentiments que je porte au roi votre maître, dans lesquels j'ai été élevé et qui sont si fort gravés dans mon cœur, ainsi que de vous prouver les sentiments parfaits d'estime que vous m'avez inspirés et avec lesquels je suis,

« Monsieur le comte de Vergennes,

« votre affectionné,

« Gustave (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

Un rapprochement s'impose. Cette lettre est remise à M. de Vergennes dans la nuit du 21 au 22 mai. Aussitôt après l'avoir envoyée, le roi part passer quelques jours dans une de ses résidences des environs de Stockholm, et il ne rentre dans sa capitale que le 28 mai, pour procéder, le lendemain et les jours suivants, à la cérémonie du couronnement et à celle du serment. On voit dans quelles dispositions d'esprit il allait procéder à ces deux actes.

A quelques kilomètres d'Upsal, la vieille ville universitaire célèbre par le beau château de Gustave Vasa et par sa cathédrale gothique, siège de l'archevêché luthérien, se trouvent plusieurs monuments de l'âge de fer, que les croyances populaires entourent d'une pieuse vénération. Lorsque, à pied, comme nous l'avons fait, on se rend de la ville d'Upsal au bourg appelé Gamla Upsala (vieil Upsal), on aperçoit, au bout de la plaine sablonneuse et dénudée, trois monticules d'une vingtaine de mètres de hauteur recouverts de gazon : ce sont les Pierres de Mora (Morasteene), ou les Collines du Roi (Kungshögarne), vouées aux divinités scandinaves, Thor, Odin et Freye, et qui ont servi à ensevelir des ossements calcinés, contenus dans des urnes entourées de galets et de sable, qu'on suppose avoir appartenu à d'anciens rois.

En cet endroit, hanté par les mânes des ancêtres, avait lieu, du onzième au quinzième siècle, l'élection des rois de Suède. On voit encore, près de là, le Tingshög, tertre de dix mètres du haut duquel les souverains haranguaient le peuple. Gustave Vasa fut le dernier qui, suivant l'usage, y monta.

Gustave III, toujours porté à rechercher ce qui pouvait frapper l'imagination de ses sujets, avait manifesté le désir que la cérémonie du couronnement fût célébrée à Gamla Upsala ; mais, devant les impossibilités matérielles de toutes sortes, on dut y renoncer, et la solennité se fit, comme elle l'avait été pour les derniers rois, dans la capitale.

Le 29 au matin, les troupes de la garnison de Stockholm étaient échelonnées et formaient la haie sur le parcours par-

tant du château et conduisant, à travers la place, à la grande église (Storkyrka). A onze heures, les États, convoqués, s'étant rendus dans les appartements du roi, le cortège se forme et se met en marche dans l'ordre suivant :

Deux compagnies de gardes à cheval, un timbalier, deux trompettes et des hérauts d'armes ; le baron Rolarieb, maréchal de la cour du roi, à la tête des gentilshommes de la cour; les députés des provinces d'Allemagne ; les quatre ordres, conduits par le maréchal de la Diète et les trois orateurs ; le feld-maréchal comte de Fersen, à cheval, grand écuyer de Suède ; le sénateur comte Sinclair, faisant fonction de grand maréchal de la cour ; des sénateurs, à cheval, portant les différents attributs de la royauté ; puis le roi, également à cheval, revêtu des habits royaux, ayant sur la tête une couronne ouverte. Sa Majesté, entourée des officiers de sa maison et de ses gardes du corps, s'avançait sous un dais soutenu par de hauts fonctionnaires et des généraux.

Venaient ensuite : le sénateur baron Ribbing, à cheval, tenant en main la bannière de l'État ; les princes Charles et Frédéric-Adolphe, frères du roi, à cheval, revêtus de l'habit ducal. Cette première partie du cortège était fermée par les députations du Sénat et de l'armée.

La seconde partie était ainsi réglée :

Le sénateur baron Ehrencrona, faisant fonction de grand maréchal de la cour de la reine, à la tête des gentilshommes et des chambellans de cette princesse ; les dames d'honneur en voiture ; la comtesse Hierne, femme du sénateur, grande gouvernante de la cour ; le lieutenant général baron Stierneld, à cheval, représentant le premier écuyer ; les sénateurs comtes Gyllenstierna et Beck-Friis, et plusieurs sénateurs portant les attributs de la royauté. Enfin la reine, dans le carrosse du sacre, entourée de ses gardes et des officiers de sa maison, suivie des voitures contenant la princesse Sophie-Albertine, sœur du roi, les femmes des sénateurs et les dames de la cour.

La marche était fermée par deux compagnies du régiment des gardes à cheval.

Ceux qui connaissent la position merveilleuse de la capitale de la Suède peuvent, par la pensée, se rendre compte de l'effet magique que dut produire l'appareil magnifique de cette pompe royale s'allongeant lentement au milieu d'un peuple innombrable, pressé, ravi, enthousiaste.

A la porte de la basilique, le roi et la reine, ayant mis pied à terre, furent reçus par l'archevêque d'Upsal, à la tête de son clergé, qui les conduisit à leurs trônes, disposés en face l'un de l'autre.

Après la harangue et les prières d'usage, Gustave III, précédé des princes ses frères, vint prendre place sous un dais auprès de l'autel. Il se mit à genoux et prêta à haute voix le serment dont la formule avait été lue par le sénateur baron de Düben, président de la chancellerie. Sa Majesté s'étant assise, l'archevêque, accompagné du sénateur comte Horn, s'avança, lui mit la couronne royale sur la tête et lui présenta le sceptre et le globe, signes de la royauté.

Immédiatement, un héraut d'armes alla annoncer au dehors le couronnement, en même temps qu'une salve de coups de canon apprenait que la cérémonie était terminée.

A son tour, la reine prêta serment; puis le roi, ayant repris sa place sous le dais, reçut celui des princes et des sénateurs, ces derniers à genoux devant lui.

Le cortège reprit alors sa marche en retournant au palais, dans le même ordre qu'à l'arrivée.

Le reste de la journée fut employé à faire au peuple des distributions de provisions de bouche, de cadeaux et d'argent. On lui jeta aussi une petite médaille commémorative portant, d'un côté, l'effigie du roi, avec cette inscription : « *Adolphi filius rex* » ; au revers, on lit : « *Generis et virtutum consensu Suecorum sceptra capescens. DXXIX maii MDCCLXXII* ». Une grande médaille, également frappée en souvenir du couronnement, portait d'un côté le portrait du roi, avec ces mots : *Gustavus III D. G. Rex Sueciæ* » ; et de l'autre le

roi à cheval, revêtu des habits royaux, avec cette phrase : « *Patriæ cura salusque tuæ* » ; sur l'exergue : « *Coronat. Holmiæ D.* 29 *maii* 1772 ».

Enfin, suivant un usage traditionnel toujours respecté lors du couronnement du roi, tous les prisonniers, autres que ceux détenus pour crime capital, furent amnistiés et mis en liberté.

Le soir, vers dix heures, il y eut, dans la salle des États, souper en public, présidé par le roi. Et, si nous avons des détails aussi précis sur ces cérémonies, c'est que l'ambassadeur de France, ainsi que les autres ministres étrangers, y assistaient au premier rang; même déjà souffrant, mais ne pouvant se dispenser d'y paraître, M. de Vergennes y attrapa un refroidissement assez grave pour se trouver dans l'impossibilité de prendre part à plusieurs fêtes des jours suivants.

Après vingt-quatre heures de repos, un *Te Deum* d'actions de grâces fut célébré le 31, en présence de Leurs Majestés, et, le soir, il y eut grande cour au château.

Le lendemain 1er juin, le roi reçut l'hommage officiel des États. Pour réunir dans une même enceinte toutes les personnes qui devaient assister à la cérémonie, un vaste amphithéâtre, en forme de cirque, avait dû être construit dans la cour du palais.

Le roi, revêtu des habits royaux, précédé et entouré des princes, de la cour, du Sénat et de ses officiers, vint prendre séance sur un trône dressé au fond de la salle; à droite et à gauche, deux galeries avaient été ménagées, l'une pour la reine et sa suite, l'autre pour les ministres étrangers.

Gustave III, avant de recevoir le serment des ordres, prit la parole; son discours emprunte une singulière importance aux circonstances au milieu desquelles il est prononcé.

« Assemblés ici, messieurs, pour cimenter, à l'exemple de vos pères, l'union étroite qui vous lie à moi et moi à vous, et nous tous à la patrie, pouvons-nous nous rappeler, sans les sentiments les plus vifs de reconnaissance, les bienfaits de la Providence divine qui, malgré toutes les secousses étran-

gères et intérieures, a su maintenir dans toute sa force l'ancien royaume de Suède et des Goths? Assis sur le trône de mes aïeux, je ne puis, sans attendrissement, saluer ces États libres et indépendants.

« Assuré de vos cœurs, plein du dessein le plus ferme de les mériter et d'affermir mon trône sur votre amour et sur votre bonheur, cette union publique serait, à mon avis, inutile, si l'ancienne observation des lois de la nation, si l'ancien respect qui leur est dû ne la faisaient naître en vous. Malheureux le roi qui, pour consolider son trône, a besoin de faire appel aux devoirs de ses sujets, et qui, n'en possédant pas les cœurs, se voit forcé de régner par le secours des lois et non par l'amour!

« Il est inutile de vous rappeler l'importance des engagements que vous allez prendre ; les États connaissent bien leurs obligations envers eux-mêmes et envers la patrie. Que l'unanimité et la concorde vous unissent toujours! Que les vues étrangères, que les intérêts particuliers soient sacrifiés au bien public! Tel est le lien qui doit vous rapprocher. Ne souffrez pas que l'ambition excite parmi vous des sentiments capables d'ébranler la liberté et l'indépendance de toute la nation.

« Messieurs de la noblesse, ne perdez jamais de vue l'honneur et le courage de vos pères! Que vos brillants exemples servent de guide à vos concitoyens! Vous êtes le premier ordre de l'État, soyez aussi les premiers en vertu et en amour pour la patrie!

« Messieurs du clergé, votre amour pour la paix, votre soumission aux lois, votre respect envers Dieu et votre souverain sont, pour moi et mes concitoyens, un gage assuré de votre zèle à remplir les devoirs de votre saint ministère.

« Messieurs de la bourgeoisie, disputez-vous mutuellement l'honneur de contribuer de plus en plus au bien de l'État. Qu'une confiance unanime, inspirée par la sincérité qui préside à des établissements utiles, une vie économe, un gain honnête et modéré, fassent fleurir votre commerce et vous conduisent sûrement à l'opulence.

« Vous, de l'ordre des paysans, que la crainte de Dieu, l'activité, la tempérance, l'assiduité, l'ancienne bonne foi et la fidélité suédoise vous garantissent l'honneur qui vous est réservé d'être le secours des autres ordres, vous avez ainsi, dans tous les temps, contribué au bonheur de la Suède.

« Voilà ce que je vous demande, messieurs. Pensez à remplir de votre mieux vos devoirs envers moi et envers la patrie, devoirs que, en vertu des lois, je vais exiger de vous par un serment solennel, vous assurant, en retour, tous et chacun, de ma bienveillance royale (1). »

Dès que le roi eut fini de parler, le sénateur baron de Düben lut la formule du serment, et chacun des quatre ordres, debout et la main levée, jura successivement fidélité. Puis les membres des États, s'étant approchés du trône, baisèrent la main du roi. Un dîner donné au château aux députations des ordres suivit la cérémonie.

La soirée se termina par un bal paré offert par Leurs Majestés. Gustave III l'ouvrit en dansant avec la reine; puis il invita toutes les femmes des sénateurs. La reine fit le même honneur à l'ambassadeur de France et aux sénateurs.

« Le peuple, enfin, ne fut pas oublié. Une brillante fête fut organisée en sa faveur dans l'amphithéâtre. Le roi et la reine y parurent dans une galerie, et leur présence fut saluée par une explosion de joyeux vivats : pourtant, fait observer M. de Vergennes, « cette population n'est pas naturellement portée à la gaieté ».

Le discours prononcé par Gustave III, à la séance de la prestation de serment des ordres, n'offre, à première vue, rien de saillant ni de remarquable; il ne semble pas s'élever au-dessus des formules vagues et générales usitées dans les harangues officielles de tous les pays et de tous les temps. Aussi ne provoqua-t-il ni émotion, ni commentaire, ni critique. Que ceux qui ne se trouvaient pas dans la confidence

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

des secrets projets du roi n'en aient conçu aucune méfiance, on le comprend sans peine; mais il est assez difficile de s'expliquer comment l'ambassadeur de France, instruit quelques jours seulement auparavant des graves méditations dont était hanté l'esprit de Gustave III, n'ait point discerné l'affectation avec laquelle ce dernier rappelait aux ordres leurs devoirs d'obéissance et, pour la première fois, gardait le plus profond silence sur ceux du souverain à l'égard de la constitution. On est encore bien plus surpris de lire, écrit de sa plume, qu'il est probable « que le roi de Suède ne pense plus à son projet » !

Est-ce défaut de sagacité ou excès de confiance? ou bien M. de Vergennes, comme devait le faire au siècle suivant un illustre général en parlant d'un autre chef d'État sur le point, lui aussi, de perpétrer un coup d'État, « en était-il venu à considérer le prince comme un rêveur nébuleux, incapable d'une résolution virile et qui ne se déciderait jamais à passer le Rubicon (1) » ?

Non seulement le roi de Suède pensait toujours à son projet, mais il y pensait plus que jamais; déjà même il en préparait les voies. Le comte de Vergennes dut être singulièrement désabusé quand, moins de quinze jours après, il recevait de Gustave III un pli renfermant une lettre autographe dont il devait conserver la minute pour la déposer en lieu sûr, et dont il était prié de transmettre à Versailles, dans le plus grand mystère et avec des précautions exceptionnelles, une copie transcrite avec son chiffre.

Nous avons cette lettre d'une si haute gravité; elle était adressée à Louis XV; en voici le texte :

« **Stockholm, 17 juin 1772.**

« Monsieur mon frère et cousin,

« Mon penchant et mes principes me conduisant également

(1) Opinion du général Changarnier sur le prince Louis-Napoléon. — *Le prince Louis-Napoléon*, par M. Émile Ollivier. *Revue des Deux Mondes*, n° du **15** janvier **1897**.

à ouvrir mon cœur à Votre Majesté dans toutes les occasions intéressantes de ma vie, je dois aujourd'hui plus que jamais lui confier la position où je me trouve. Le détail en serait long, et il serait même dangereux de le mettre sur le papier. Je m'en rapporte donc entièrement à ce que Votre Majesté aura déjà appris là-dessus en partie et qu'elle apprendra encore par la suite de son ambassadeur le comte de Vergennes, qui est instruit de tout.

« La seule chose dont il m'importe que Votre Majesté soit bien persuadée, c'est qu'il n'entre rien dans mes vues qui soit contraire aux engagements solennels que j'ai pris, et que le bonheur de mes peuples, l'indépendance de ma couronne et le bien général de l'Europe sont les seuls motifs qui me déterminent et me forcent à faire ce que je vais entreprendre.

« Avec des intentions aussi pures, comment pourrais-je ne pas compter entièrement sur l'assistance et le concours de Votre Majesté? La certitude que j'en ai me soutient, et l'événement, quel qu'il puisse être, ne m'ébranlera pas si je conserve toujours l'amitié de Votre Majesté et si elle me permet d'en être aussi sûr que vous devez l'être de l'amitié tendre et sérieuse avec laquelle je suis à jamais,

« De Votre Majesté,

« le bon frère et cousin,

« GUSTAVE (1). »

Le roi de Suède était par avance édifié sur la satisfaction qu'avait dû causer à Versailles la confidence de son projet. Louis XV, en effet, au reçu des précédentes dépêches de son ambassadeur, avait applaudi en secret à la volonté d'agir du jeune roi, et il avait chargé le duc d'Aiguillon, tout fier en lui-même du résultat de ses conseils, de mettre à la disposition de son ambassadeur à Stockholm un large secours. En dernier lieu, toutefois, on avait redouté que les récentes fêtes

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

du couronnement eussent modifié les intentions de Gustave III; tout allait pour le mieux du moment qu'il n'en était rien. Le ministre des affaires étrangères répond en conséquence à l'ambassadeur :

« Versailles, le 11 juin 1772.

« Monsieur, vos précédentes dépêches ne nous préparaient pas à la résolution que vous annoncez comme prochaine et dont le roi de Suède vous a lui-même confié le projet. Il n'est pas étonnant que ce prince, justement jaloux de sa gloire personnelle et de l'indépendance de sa couronne, ait enfin pris le parti de secouer le joug honteux et humiliant auquel la Diète actuelle a entrepris de l'assujettir. Le plan qu'il a formé, en conséquence, paraît établi sur des combinaisons dont je suppose que le calcul ne trompera pas ses espérances. Le roi a fort approuvé, Monsieur, que vous vous soyez déterminé à donner les 65,000 livres de notre monnaie que Sa Majesté Suédoise vous a demandées pour cette expédition.

« Vous connaissez les sentiments du roi et ses dispositions à lui en donner constamment les preuves les plus réelles dans les occasions décisives. Je vous ai autorisé en dernier lieu à employer, pour cet effet, 600,000 livres au soutien des mesures qu'on avait cru devoir être utiles pour réunir les États dans un système commun pour l'honneur et l'avantage de la Suède ; mais ce qui avait été proposé n'ayant pu s'exécuter, on lui substitue aujourd'hui un projet plus audacieux et dont l'événement, s'il est heureux, promet des succès plus considérables...

« L'intrépidité du roi de Suède le met au-dessus de l'impression que pourrait faire en lui le péril où il va s'exposer par un motif d'honneur personnel et de zèle pour la patrie. Vous avez très bien fait de n'exciter ni de retenir ce courage, et vous devez lui renouveler les assurances de sincère et inviolable amitié du roi (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 261.

Le plus fidèle ami de la Suède approuvait donc « l'expédition » ; il en fournissait les fonds. Il enjoignait à son ambassadeur de seconder dans une occasion aussi décisive son jeune allié. Le sort allait en être jeté. La période d'action commençait (1).

(1) Mais la pensée de Mme d'Egmont est toujours présente à l'esprit du jeune prince. Il porte désormais la couronne royale ; il veut, par une manifestation enfantine et théâtrale associer son amie à l'événement. Il s'y était même préparé de longue main. Comme elle lui a instamment recommandé, pour combattre la misère et la famine qui déciment ses peuples, d'encourager dans ses États la culture de la pomme de terre, qui réussit si bien à Braisnes, il a conçu le dessein de créer un nouvel ordre, sous le nom de Wasa (en suédois, *gerbe*) destiné à favoriser et récompenser l'agriculture. Dès le mois de janvier il lui a promis de procéder, le lendemain de son couronnement, à la cérémonie de l'institution de cet ordre, revêtu d'un habit à ses couleurs. Elle lui avait répondu à ce propos : « Comment, Sire, vous voulez porter mes couleurs ! mais c'est m'enivrer d'amour-propre ! Quelle méfiance vous me donnez de moi-même ! Et comment puis-je me flatter de justifier une faveur si touchante ! Votre ordre de Wasa en sera déjà une si grande ! Enfin, vous voulez que je vous les dise... Eh bien ! lilas, vert et argent, les voilà. »

Le comte de Creutz avait été aussitôt chargé de commander un habit à ces trois couleurs ; et effectivement, le 30 mai, le lendemain même de la brillante cérémonie que nous venons de décrire, Gustave III, habillé de lilas, de vert et d'argent, déclarait instituer l'ordre de Wasa, dont la croix formée de quatre rayons d'émail blanc est suspendue à un ruban de couleur verte.

CHAPITRE XI

Une fois décidé à exécuter un coup d'État, Gustave III ne faiblit pas un seul instant. Nous allons voir ce jeune prince de vingt-six ans déployer des qualités exceptionnelles de fermeté, de constance, de coup d'œil, et cette bravoure personnelle et chevaleresque à laquelle, en France surtout, on ne saurait refuser aucun suffrage.

Les fêtes du couronnement, le faste les ayant accompagnées qui séduit toujours les foules, l'attitude simple et digne du souverain, avaient encore accru sa popularité. Le Sénat et la Diète, loin de subir l'influence de ce mouvement populaire, continuaient, au contraire, à tenir la conduite la plus offensante pour le roi. Leurs membres, après lui avoir juré obéissance, s'appliquaient à le molester; de plus en plus ils empiétaient sur les prérogatives de la couronne, au point qu'il était permis de dire « qu'à l'ombre de la liberté ils exerçaient, avec un délire extravagant, appelant des remèdes extrêmes, le despotisme le plus odieux ».

Pour n'en citer qu'un exemple, le poste de colonel des trabans de la garde du roi, place, dite de confiance, conférée dans le Sénat à la majorité des voix, étant vacant, les sénateurs, sans en prévenir Gustave III, firent choix d'un candidat et se mirent en mesure de procéder à son élection. La presque unanimité des votes se prononça pour le comte Dohna. Le tour d'opiner du roi étant venu, celui-ci s'excusa de n'en pouvoir rien faire, sa voix étant désormais inutile.

Les sénateurs, surpris autant que confus de cette réponse, essayèrent de représenter que jusqu'alors le roi n'avait jamais refusé de concourir à l'élection d'un officier supérieur. — « C'est sans doute, répliqua Gustave III, qu'à aucune époque de la monarchie, même dans les temps les plus troublés, le Sénat n'a jamais manqué d'égards et de respect envers le trône, au point d'entamer et de résoudre, sans l'en avoir averti d'avance, des questions intéressant la personne du prince. » Sur ce, s'étant levé, il se retira.

Tous ceux qui approchèrent le roi à cette époque, les moins prévenus en faveur d'un coup de force comme les autres, sont unanimes à déclarer que la situation faite à Gustave III était devenue intolérable. Le secrétaire de l'envoyé de la Grande-Bretagne à Stockholm, malgré ses sympathies avouées pour les régimes de liberté, nous a laissé un tableau frappant du rôle ravalé du souverain de la Suède.

« Sans argent, sans pouvoir et sans influence, les vains honneurs qu'on rendait à Sa Majesté, en lui donnant un air de conséquence momentanée, ne servaient qu'à lui faire mieux sentir dans d'autres temps tout ce qu'il y avait de mortifiant dans son impuissance réelle.

« Possédant une couronne sans autorité, le titre de roi lui donnait à peine les privilèges d'un simple sujet. Le premier en apparence dans le conseil de la nation, il n'en était pas moins le dernier dont les sentiments fussent consultés. Exposé à toute la dérision d'une soumission insolente qui lui dictait des lois à genoux, il se voyait forcé d'obéir aux plus humbles requêtes. »

Un jeune prince était en quelque sorte entraîné fatalement, par la force même des choses, à briser d'aussi humiliantes lisières ; et il n'avait, en le tentant, rien à perdre, car « le mauvais succès ne pouvait lui ravir qu'un vain titre ; la réussite, au contraire, lui assurait la récompense la plus propre à flatter une âme ambitieuse ». L'écrivain anglais en conclut :

« Ce n'étaient donc ni les richesses, dont il pouvait espérer

la possession, ni le désir du pouvoir ordinairement si actif dans les princes, qui l'excitaient à entreprendre une tâche si difficile. Non; il était mû par l'envie de s'affranchir d'une servitude à laquelle un simple sujet, dans un État libre, aurait eu peine à se soumettre. Son but a été d'être délivré des chaînes les plus cruelles qu'ait jamais pu forger le dernier excès de la défiance de la part des sujets, et qu'un prince n'aurait jamais souffertes si l'entière impuissance de l'autorité royale ne l'eût obligé de les supporter. Il a voulu se dégager des entraves qui lui ôtaient à la fois et le pouvoir de faire le bien et celui d'empêcher mal (1). »

Oui, tel était bien « l'état d'âme », comme on dit aujourd'hui, de Gustave III; mais il n'est que juste de constater que, si par la suite nous allons le voir « employer son génie » au soutien de ses intérêts personnels et de ceux de sa couronne, il ne perdra jamais de vue le bonheur de son peuple.

Pour mener à bien un pareil dessein, il fallait, de toute nécessité, parvenir à s'emparer, ne fût-ce qu'un instant, de la souveraineté, c'est-à-dire de la dictature, sauf, une fois rétablis l'ordre et le fonctionnement normal des divers pouvoirs, à restituer à la nation la part d'autorité à laquelle elle avait légitimement droit. Le succès serait complet si, après avoir aboli la constitution actuellement en vigueur, on pouvait faire revivre les lois de Gustave-Adolphe, que tous les bons esprits s'accordaient à proclamer « les meilleures et les plus sages ».

La première condition de l'entreprise consistait à garder le secret le plus absolu sur les préparatifs, les moyens et la date de l'événement. Il importait de surprendre à l'improviste les États, afin de les mettre dans l'impossibilité d'ordonner à temps les mesures propres à conjurer l'orage.

Gustave III procéda en conspirateur consommé autant qu'en stratégiste habile. Il avait besoin de compter sur l'armée; il groupa, tout d'abord, autour de lui un certain nombre d'officiers, qu'il plaça sous la direction du baron Sprengt-

(1) Sheridan, *Histoire de la dernière révolution de Suède.*

porten, colonel du régiment des gardes. Invoquant pour prétexte des manœuvres militaires, il engagea les princes ses frères, auxquels aucune confidence n'avait été révélée, à réunir divers escadrons et à leur faire exécuter deux fois par semaine des marches et des exercices. A plusieurs reprises, il se mit lui-même à la tête des troupes. Tel fut son camp de Satory; tant il est vrai qu'il n'existe pas, paraît-il, deux manières d'effectuer les coups d'État.

C'était toujours de la Finlande que le signal devait être donné. Tout avait été combiné et préparé avec le plus grand soin de ce côté, en vue d'amener par mer inopinément à Stockholm la petite garnison de Sweaborg.

Par une coïncidence bien étrange, vers la fin de juillet, quelques bruits de mécontentement parmi les soldats de ces parages s'étant répandus, le Sénat crut habile d'envoyer, pour y mettre ordre, le baron Sprengtporten, dont l'influence sur les officiers, dont nous venons de parler, l'inquiétait. Cette mission n'était sans doute qu'un moyen d'éloigner jusqu'au fond de la Finlande un colonel jugé dangereux. Or, en fait, le baron Sprengtporten était gagné à la cause du roi, et il devait, à l'heure dite, se mettre à la tête de la garnison de l'île et, en toute diligence, s'efforcer de débarquer avec elle dans la capitale (1).

Pour effectuer cette traversée les bâtiments faisaient défaut. Il y avait urgence à en expédier au moins un, sans que sa véritable destination pût être soupçonnée; et le roi ne pouvait disposer d'aucune partie de la flotte! L'ironie des

(1) Le baron Sprengtporten emportait un plein pouvoir signé du roi, auquel était joint ce billet :

« 29 juillet 1772.

« Je remets entre vos mains le secret de ma vie, et je n'ai, sur ce point, aucune crainte. Je vous prie encore une fois de vous épargner et de ne point exposer vos jours, qui, en ce moment, sont si intimement liés au bien de l'État.

« Si vous rencontrez de la résistance, il vaut mieux abandonner l'entreprise que d'exposer votre sort au hasard. J'espère que vous anéantirez, en ce cas, le papier que je vous ai remis, comme aussi dans le cas où vous auriez cessé d'en faire usage. » — GEFFROY, *Gustave III et la cour de France,* t. I.

circonstances voulut encore que, dans le but apparent de mettre la forteresse de Sweaborg en état de résister à une attaque de la Russie, on parvînt à déterminer les États à prendre l'initiative de l'expédition d'un navire chargé de tout le nécessaire. Ce bâtiment, destiné en réalité à ramener les troupes qui devaient les disperser, ce furent les États eux-mêmes qui en prescrivirent l'affrètement et le départ. Les Bonnets ayant essayé une velléité de résistance, une explosion d'indignation s'éleva contre eux : on les accusa de vouloir entraver les mesures commandées par la défense de la patrie.

Cette première partie de la tâche était accomplie ; malheureusement, les vents d'est, sans lesquels on ne pouvait songer à tenter l'entreprise, bien qu'ils fussent ordinaires en cette saison, ne se déclaraient pas.

En prévision de l'éventualité d'un tel contretemps et aussi afin d'appeler dans une direction tout opposée l'attention de tous, le roi de Suède s'était appliqué à porter concurremment ses vues dans une autre voie. Il avait noué des intelligences avec une vaillante petite troupe occupant en Scanie la citadelle de Christianstad et commandée par un homme énergique et prêt à tout, le capitaine d'infanterie Hellichius. Cet officier secrètement mandé par le roi, un entretien avait eu lieu en présence du prince Charles. Le frère de Gustave III, mis à la dernière heure au courant du coup de main qui se préparait, y avait chaudement adhéré, et, mû par le plus noble désintéressement, il s'était livré tout entier, sans le moindre souci du péril, à la cause de la royauté. Entre les trois conjurés il avait été arrêté que le prince Charles se rendrait en Scanie, sous prétexte d'aller au-devant de la reine, sa mère, revenant de Berlin ; mais qu'en fait il prendrait le commandement des troupes de la province en vue de faire sa jonction avec la garnison révoltée de Christianstad, pour ensuite marcher sur la capitale.

La légende prétend que Gustave III, rompant un écu de six livres, aurait remis l'une des moitiés à son frère et l'autre à Hellichius, ces signes de convention pouvant être, en cas

d'occurrence grave, joints à quelque message et faciliter ainsi leur communication secrète (1).

Si le roi pourvoyait à tout avec un visage impassible, il n'en était pas moins, au fond de son cœur, extrêmement perplexe. Malgré la quiétude de conscience qu'il affectait, il éprouvait de graves scrupules à se mettre en contradiction flagrante et avec sa déclaration du 15 mars 1771 et avec l'acte d'assurance qu'il venait d'accepter et de signer. Il avait affirmé, dans ces documents géminés, la volonté de ne jamais changer la forme de gouvernement et de toujours régner sur un peuple libre, et il allait renverser ce gouvernement et supprimer par la force cette liberté ! Ne serait-il pas possible d'essayer d'éloigner de lui le reproche de félonie et de violence, en soumettant, après coup, à la ratification des députés de la nation, la constitution dont il aurait doté le pays? C'était, près d'un siècle à l'avance, formuler la célèbre maxime : « Sortir de la légalité pour rentrer dans le droit. »

Un écrivain moderne prétend que, « chaque fois qu'un despote viole le droit, il est assuré de trouver un courtisan qui l'approuve et qui essaye toujours de donner à ses actions iniques l'apparence trompeuse de l'équité (2) ». Le courtisan, cette fois, fut un diplomate connaissant désormais « le secret de son roi » et agissant en conséquence.

Le comte de Vergennes s'efforce, en effet, de rassurer Gustave III. C'est tout ou rien, semble-t-il lui avoir fait remarquer : en pareille voie, on ne saurait s'arrêter à mi-chemin. Il s'explique :

(1) On a donné de cet incident une autre explication, d'après laquelle l'une des moitiés de l'écu aurait été conservée par le roi et l'autre remise à son frère. « Le prince Charles, en quittant Stockholm, écrit M. Geffroy, emporta la moitié d'un petit écu de France, dont l'autre moitié resta entre les mains de Gustave III; celui-ci devait la joindre à tout message non suspect qu'il voulait adresser à son frère. C'était une précaution utile en cas d'échec contre l'exécution possible d'ordres imposés par les États. Cet écu brisé a été conservé depuis au cabinet des médailles au château de Drottningholm. (*Gustave III et la cour de France*, t. I.)

(2) Welschinger, *Le roi de Rome*.

« J'ai pris la liberté de lui représenter, dans quelques conversations que j'ai eues ces jours-ci avec lui, le danger qu'il y aurait à laisser son ouvrage imparfait et à ne pas se saisir de toute l'autorité nécessaire pour lui donner la plus grande perfection possible. Je lui ai observé qu'il faudrait bien plus de vigueur pour soutenir la révolution que pour la faire ; qu'une fermeté inexorable dans les premières années de la nouvelle administration sera le seul moyen d'en imposer aux cabales et d'étouffer les réclamations auxquelles il doit s'attendre. D'ailleurs, les outrages dont les États ont payé ses déclarations et ses assurances paternelles ne l'ont-ils pas suffisamment dégagé des promesses qu'il peut avoir faites? »

L'auteur de la dépêche ajoute :

« Quant au reproche de violence que ce prince voudrait éviter, comme tout le projet porte sur la violence et que c'est même le seul moyen pour obtenir la sanction des États aux nouveaux arrangements qu'il sera question d'établir, je l'ai supplié de se garer de l'amorce des négociations, d'aller droit à son but, sans s'en laisser détourner par quelque motif que ce puisse être, et, par-dessus toute chose, de ne point laisser séparer les États, lorsqu'il les aura assemblés dans la salle du château, avant que l'opération soit entièrement consommée et que la Diète soit dissoute (1). »

Le conseil, cette fois, est net et clair, et « l'opération » bien simple : obliger les États à voter sous la pression des baïonnettes la nouvelle forme de gouvernement, puis les congédier.

Gustave III ne se dissimulait aucune des conséquences possibles de l'aventure. En assumant seul toute la responsabilité, il attirait sur lui toute la haine et s'exposait aux attentats de la vengeance. Ce prince, qui devait, à vingt ans de là, périr d'un coup de pistolet, appréhendait déjà l'éventualité d'un assassinat. « C'est un secret, murmure M. de Vergennes, qui lui est échappé avec moi et auquel je me garde bien de paraître participer. »

(1) Dépêche au duc d'Aiguillon, du 9 juillet 1772. — Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

Le roi de Suède savait aussi qu'il s'exposait à une guerre avec la Russie ; il la présageait même, soit qu'il réussît dans son entreprise, soit qu'il échouât. Mais il était convaincu qu'il pourrait soutenir les hostilités avec plus d'avantages s'il était investi de la plénitude du pouvoir.

Le mois de juillet fut consacré à ces préparatifs et agité par ces inquiétudes. Vers la fin, le roi s'absenta de Stockholm, ce qui permit à l'ambassadeur de France de prendre un peu de repos et de s'occuper du rétablissement de sa santé sérieusement compromise.

Dès les premiers jours d'août, Gustave III rentra dans sa capitale. Le moment décisif approchait. Comme à toutes les époques de perturbations sociales, des bruits vagues, mystérieux, venant on ne sait d'où, commençaient à circuler. Le procédé offensant du Sénat envers le roi, à l'occasion de la nomination du colonel des trabans, avait exaspéré les sphères militaires. Les officiers du régiment des gardes s'étaient constitués en société ; leur réunion s'appelait « le club » ; on y tenait les propos les plus significatifs et les plus violents contre le Sénat et la Diète. Les moins réservés affichaient hautement leur respect et leur dévouement aveugle pour le roi et ne craignaient pas d'exposer et de discuter des projets de révolte à accomplir par la soldatesque, sortes de pronunciamientos à l'espagnole, qui pourraient être exécutés en dehors et en faveur du roi.

De Scanie on signalait une certaine effervescence parmi les soldats. On répandait le bruit que le prince Charles s'occupait beaucoup des troupes, les visitait, les commandait ; sa présence au milieu d'elles, ses déplacements, ses démarches donnaient lieu à des commentaires hostiles.

Avertis par cette agitation naissante, d'heure en heure plus menaçante, le Sénat et les États se concertèrent. Le roi leur devint tout à fait suspect. La crise aiguë entre l'Assemblée et le souverain éclatait. Lequel des deux allait l'emporter ?

Déjà Gustave III ne peut presque plus sortir de son palais :

il est étroitement surveillé, presque gardé à vue. « Ce prince, écrit le 16 août M. de Vergennes, doit prendre plutôt conseil de son courage que de sa prudence (1). Je ne puis plus rien lui inspirer. Il est impossible que j'aie aucune communication avec lui : il est trop en butte aux soupçons et observé de trop près. Les Bonnets ne doutent pas qu'il ne soit l'âme du mouvement, et ils en ont malheureusement les preuves les moins équivoques. J'appréhende même, s'il ne se hâte pas de frapper un coup décisif, que les Bonnets ne s'assurent de sa personne et le réduisent à l'impuissance de rien entreprendre. Dieu veuille éclairer le roi de Suède et le protéger! »

A partir de ce moment, l'ambassadeur n'eut plus de « communication » directe et seul à seul avec le roi. Ainsi s'évanouit cette autre légende suivant laquelle à lui reviendrait l'honneur d'avoir précipité la résolution suprême du jeune prince encore hésitant. Un de ses biographes lui fait dire : « Demain, c'est demain, sire, qu'il faut commencer la révolution! Demain, ou tout est perdu! — A demain! » aurait répondu Gustave (2).

Ce propos, on le voit, n'a pas dû être tenu; toutefois, après coup, il n'était pas malhabile de l'imaginer et de l'accréditer.

Quoi qu'il en soit, l'émotion, à Stockholm, était à son comble; mais d'aucun des deux partis on ne paraissait oser tirer le premier. On en était là, quand on apprit que, le 16 août au soir, le général baron Rudbeck, grand gouverneur de la capitale, un des membres du Comité secret de la Diète, chargé par elle d'une mission en Scanie, venait de rentrer, à brides abattues, porteur des plus étranges nouvelles.

(1) En France, on dira de même en 1851, s'adressant au chef de l'État : « Ce que la nation attend de vous, c'est de l'audace et non de la prudence. » (TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 315.) Et encore : « Est-ce quand le navire sera coulé à fond que vous arracherez le gouvernement aux mains incapables qui ne savent pas le tenir? » (Emile OLLIVIER, *Le prince Louis-Napoléon. Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1897.)

(2) DE MAYER, *Histoire de la vie publique et privée du comte de Vergennes*.

Revenant de Carlscrona, il s'était présenté le 12 devant la citadelle de Christianstad, et il en avait trouvé les ponts levés, les portes fermées, les canons braqués. Un soldat de garde avancée lui avait signifié de ne pas aller plus loin. Le général s'étant fait connaître, la sentinelle lui dit qu'elle savait fort bien à qui elle parlait, mais que la consigne donnée par le commandant portait que personne ne devait entrer ni sortir, sauf les paysans apportant des provisions et des vivres.

Le général Rudbeck demanda vainement à parler au commandant. Enfin, devant son insistance, le soldat de faction l'invita à se retirer, sans quoi il se verrait contraint de faire feu sur lui, attendu que, la place s'étant révoltée, il avait l'ordre d'empêcher, même par les armes, qui que ce soit de s'en approcher.

Christianstad, petite ville située au sud de la Scanie, sur le fleuve l'Helgea, était entourée de fortifications et de fossés remplis d'eau, qui ont, depuis, disparu. Sa garnison, à l'appel de son commandant, s'était, en effet, le 12 août, insurgée contre les États. Le bourgmestre et les magistrats de la ville avaient été arrêtés, et on avait opposé un refus énergique aux sommations réitérées faites par le général Rudbeck au nom du Sénat : « Maladresse, écrit M. de Vergennes; il fallait le retenir prisonnier et en otage. » Puis, le capitaine Hellichius, se renfermant dans sa forteresse, avait lancé aux habitants de la province, pour les inviter à imiter son exemple, le manifeste suivant :

« Christianstad, le 12 août 1772.

« Afin d'instruire chacun du but des mesures prises pour mettre cette ville et sa forteresse en état de défense et y établir une garde suffisante, l'on déclare, par ce manifeste, que ce n'a été que parce que certaines gens, par ruse et violence, aux dépens des lois et des citoyens, ont osé porter injustement le nom d'États du royaume de Suède; qu'ils y ont exercé le plus grand pouvoir; qu'ils se sont écartés des lois

et des limites de la justice, exclu l'honnêteté de leurs actions et favorisé des vues étrangères.

« Tout cela met en évidence qu'ils n'ont pris aucune précaution pour prévenir la disette des grains et la misère qui écrase et afflige la plus grande partie des provinces du royaume ; qu'ils n'ont cherché aucuns remèdes pour soulager le commerce et faciliter la circulation de l'argent. Tous les ouvrages de défense ont été négligés. La décadence du royaume allait être consommée, la sécurité générale et privée détruite, au point que rien ne garantissait plus la réputation, l'honneur et la fortune des citoyens. Les atteintes les plus violentes ont été portées au pouvoir juste et légitime du roi. Toute déférence, toute obéissance envers Sa Majesté étaient, en toute occasion, supprimées.

« C'est en raison de ces considérations que le militaire (*sic*) de cette ville et de cette forteresse a proclamé que cette façon de gouverner tendait à usurper le pouvoir absolu que chacun, d'après son serment et ses engagements, a le devoir de répudier et de prévenir. En conséquence, la garnison refuse de déférer et d'obéir aux soi-disant États, regarde et déclare tout ce qu'ils ont fait et résolu comme nul et non avenu; et, afin d'y apporter les remèdes les plus efficaces, elle est décidée à persister, avec fermeté, dans le parti qu'elle a de ne mettre bas les armes que lorsque ses vues seront pleinement exécutées.

« Braves Suédois! l'œuvre est enfin commencée! Rappelez-vous vos obligations envers le roi et la patrie! Montrez votre zèle, chacun dans vos différents états! Ne faites qu'un avec nous! Tel est le seul moyen de sauver le royaume de la chute honteuse, et peut-être d'un joug étranger, lequel, s'il n'est pas encore certain, apparaît, du moins, comme possible.

« Nous protestons devant Dieu, à la face de toute la terre, que nos intentions sont pures, éloignées de tout dessein étranger. Elles tendent uniquement au bien de la patrie et ne se proposent d'autre but que de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et au roi ce qui est au roi! »

Le général Rudbeck, encore sous le coup de l'indignation que lui avait causée la façon dont il avait été accueilli à Christianstad, soupçonnant, d'ailleurs, dans un tel acte d'indiscipline l'ingérence du parti de la cour, s'était précipité au château, résolu à s'en expliquer nettement avec le roi. Ici se placerait, d'après Sheridan, une scène de dissimulation et de duplicité jouée par Gustave III avec un art dépassant peut-être les limites permises. Nous laissons à l'auteur anglais la responsabilité de son récit, dont nous n'avons d'ailleurs trouvé nulle confirmation dans les documents officiels.

« La surprise avec laquelle le roi reçut la nouvelle de la révolte, le chagrin qu'il en témoigna, son zèle à entrer dans toutes les mesures que le Sénat jugerait à propos de prendre, non seulement pour étouffer la rébellion, mais encore pour sa propre sûreté, étonnèrent tout à la fois le petit nombre de ceux qui suspectaient sa conduite et en imposèrent complètement à ceux qui étaient sans méfiance.

« Lorsque le général de Rudbeck lui porta cette nouvelle; Sa Majesté l'embrassa, l'appela son meilleur ami et parla des obligations qu'elle lui avait, avec tant de chaleur que le vieux général se retira convaincu que, non seulement le roi n'avait eu aucune connaissance de la révolte tramée en Scanie, mais qu'il était impossible que les bruits qui s'étaient répandus sur ses desseins contre la constitution eussent aucun fondement. Cette persuasion, de la part du général, était d'autant plus extraordinaire qu'il avait été l'un des premiers à suspecter les intentions de Sa Majesté (1). »

Que Gustave III se soit jeté dans les bras du « vieux général » et l'ait « embrassé » avec effusion et gratitude, nous avons peine à le croire : « Il est jaloux de sa dignité », nous a appris déjà M. de Vergennes. Mais ce qui est incontestable, c'est que, suivant le plan adopté, il feignit l'étonnement et se déclara prêt à réprimer l'insurrection.

Dans la journée du 17 août, la nouvelle du soulèvement

(1) *Histoire de la dernière révolution de Suède.*

du « militaire » de Christianstad était officiellement confirmée par un courrier, expédié sur l'heure par le prince Charles. Le frère du roi faisait savoir qu'aussitôt la révolte connue de lui, il avait réuni à Landscret un conseil de guerre, auquel il avait appelé l'ancien feld-maréchal comte Annitson et les principaux officiers de la région, et qu'il avait été décidé que toutes les forces de la province devaient marcher contre les bataillons insurgés pour les faire rentrer dans le devoir : en conséquence il s'était mis à leur tête et porté en avant.

Dès l'avis de ces faits, le Sénat et le Comité secret se déclarent en permanence, en vue d'aviser aux mesures à prendre pour parer aux événements. Tout d'abord, le capitaine Hellichius est déclaré, par un arrêt du Sénat, rebelle et traître. Puis, le sénateur baron Funck, l'un des membres les plus déterminés des Bonnets, reçoit commission de se rendre immédiatement en Scanie, investi des pouvoirs les plus étendus pour réprimer par tous les moyens possibles ce commencement de rébellion. La présence du prince Charles au milieu de troupes entièrement à sa dévotion paraissant dangereuse, le roi est mis en demeure de transmettre à son frère l'ordre de rentrer sur l'heure à Stockholm, même injonction devant être faite au prince Frédéric, qui, sous prétexte de faire une cure thermale à Redwy, s'était rendu dans la province d'Ostrogothie.

Le Sénat et le Comité secret, jugeant peu sûre la garnison de Stockholm, qui en plusieurs occasions n'avait pas dissimulé son attachement au roi, décident de mander en toute hâte dans la capitale un bataillon du régiment d'Upland et un bataillon du régiment de Sudermanie, sur lesquels ils supposent pouvoir absolument compter. En même temps la cavalerie bourgeoise reçoit l'ordre de monter à cheval et de faire des patrouilles pour maintenir l'ordre et la sécurité publique.

Toutes ces dispositions, délibérées et votées par le Sénat et le Comité secret, sont transmises au roi sans aucune explication : il est en quelque sorte requis d'y apposer sa signature. Bien plus, Sa Majesté est invitée à ne pas sortir de la ville, et

l'ordre, disait-on, avait été expédié, aux gardes des barrières, de l'empêcher de passer et peut-être même de s'assurer de sa personne s'il essayait de s'éloigner.

Ainsi surveillé, offensé, menacé, Gustave III sut élever son âme à la hauteur des circonstances. « Tout manqua à Sa Majesté Suédoise, rapporte M. de Vergennes : elle ne s'est pas manquée à elle-même. Sa prudence, sa fermeté, son audace, disons mieux, sa vertu a suppléé à tout. » Réduit à ne prendre conseil que de lui-même, le prince a interrogé sa conscience pour savoir quel parti lui commandaient sa dignité, son honneur, l'avenir et la gloire de sa couronne, et, sa résolution une fois prise, il l'a exécutée avec autant de promptitude que de courage.

Comme il importait de donner le change jusqu'à la dernière minute, Gustave III ne modifia quoi que se soit à ses habitudes et à ses manières. Le 17 au soir, il retint à souper plusieurs officiers et sénateurs appartenant au parti des Bonnets. Pendant tout le repas la conversation porta sur l'événement du jour. Le comte d'Hessenstein se prit à détailler les diverses circonstances de l'arrivée du général Rudbeck à Christianstad. Le roi, de temps à autre, interrompait son récit par des marques de surprise. Le baron Ribbing, plein de défiance, ne quittait pas des yeux le prince. A la fin, n'y tenant plus : « Sans doute, dit-il, il y a de quoi s'étonner, mais ce qui me paraît plus surprenant que tout le reste, c'est que l'officier de garde à la porte de Christianstad a avoué au général Rudbeck que tout ce qui se passait se faisait par l'ordre de Votre Majesté. »

Gustave III, sans que son visage trahît la moindre impression, se borna à répondre : « Pardon, vous vous trompez. J'étais présent au Sénat lorsque Rudbeck a raconté le fait. C'est la sentinelle, et non point l'officier, qui a tenu ce propos. Or, il est à croire que l'officier eût été mieux informé (1). »

Le lendemain matin, le roi fit revenir au palais le général

(1) Posselt, *Histoire de Gustave III.*

Rudbeck, s'entretint longuement avec lui des mesures à prendre, « sans cesser un instant de travailler à un dessin de broderie qu'il avait promis à une dame ». Devant cet abandon et cette insouciance, les dernières préventions du général s'évanouirent. Rentré au Sénat, il rapporta l'attitude si naturelle du roi, en ajoutant : « Le bonhomme est incapable de mettre en danger qui que ce soit (1). »

Le 18 au soir, le roi assistait à la représentation de l'Opéra, comme plus tard un autre prince devait, à son tour, passer la soirée du 1er décembre à l'Opéra-Comique de Paris. On donnait *Thétis et Pélée*, le premier ouvrage écrit en suédois. Gustave III suivit la pièce avec une visible attention et ne s'entretint que des chanteurs et de la musique.

Après quoi il fit servir, au château, un souper où prirent place quatre-vingts convives (2). Le roi plaisanta avec la même gaieté qu'à l'ordinaire; il se mit ensuite au jeu et gagna même une assez forte somme à la baronne Péchlin, femme du plus redoutable membre du parti des Bonnets. Il est probable que le comte de Vergennes n'assistait pas à ces deux réunions, car il n'en fait aucune mention dans ses dépêches.

La scène change brusquement, dès que toute la cour se fut retirée. Le prince prend congé de la reine et entre dans son cabinet. Là, seul, il peut s'abandonner à ses pensées; mais l'heure n'est déjà plus aux méditations : il faut se préparer à agir.

Gustave saisit la plume; il écrit, pour la dernière fois peut-être, à sa mère, à ses frères, à tous ses fidèles les plus affectionnés. Au prince Charles il révèle les motifs qui vont le déterminer à brusquer le dénouement : les choses en sont arrivées au point qu'il n'a plus qu'à compter sur lui-même et sur l'amour de son peuple. Il espère que la Providence couronnera de succès une entreprise aussi louable que celle qu'il va tenter. Si son sort est de succomber, il conjure son frère

(1) Posselt, *Histoire de Gustave III.*

(2) d'Aguila, *Histoire des événements mémorables du règne de Gustave III, roi de Suède.* — Posselt, *Histoire de Gustave III.*

de ne pas venger sa mort sur ses sujets, certain qu'il est de ne pouvoir jamais périr par la main d'un Suédois.

Parmi les lettres écrites au cours de cette veillée des armes, il y en avait une aussi pour la France. Au moment de « passer le Rubicon », Gustave III ne pouvait oublier son paternel allié de Versailles, celui qui, aux jours de deuil et de douleureux accablement, l'avait soutenu, encouragé, et n'avait pas hésité à lui offrir une flotte pour le ramener, s'il était besoin, dans ses États insurgés. Il tient à lui exprimer des sentiments nobles entre tous : d'abord sa reconnaissance, puis son désir de se montrer, à l'heure du danger, digne de son estime et de son amitié; il forme, enfin, le vœu de le voir étendre, s'il est vaincu, sa bienveillante protection sur ses parents, sur ses serviteurs, sur ceux de ses partisans qui se sont pour lui sacrifiés.

Cet écrit est adressé à l'ambassadeur de Louis XV. Il forme une sorte de testament qui nous révèle, mieux que ne pourrait le faire tout autre témoignage, les intimes pensées agitant, à ce moment suprême, l'âme du jeune monarque.

« MONSIEUR LE COMTE DE VERGENNES,

« A la veille d'exécuter une entreprise aussi hardie que périlleuse, je ne veux point vous laisser ignorer le message que je viens de recevoir de M. le comte Bielke. Cette lettre que je vous envoie et que j'ai reçue de lui dans l'état où vous la trouverez, lui fait trop d'honneur pour que je veuille courir le risque de la perdre dans une journée aussi périlleuse que le sera celle du lendemain (1). Les sentiments de reconnaissance que je dois à M. le comte Bielke ne peuvent être mieux justifiés que par son procédé. Je n'ai ni le temps ni le moyen

(1) Quel était le contenu « de ce message faisant le plus grand honneur au comte Bielke »? Il ne nous a pas été possible de le découvrir, bien que M. de Vergennes, dans sa dépêche du 21 août, qui accompagne la lettre du roi de Suède, annonce qu'il l'adresse à Versailles. Le sénateur comte Bielke devait appartenir au parti des Bonnets, inféodé à la Russie, car nous verrons que la comtesse Bielke correspondait dans la plus grande intimité avec l'impératrice Catherine. Malgré cela, en présence de ce qui se tramait

de lui répondre moi-même ; mais je vous prie de vous charger de ce soin.

« Au reste je vous prie, Monsieur le comte, de témoigner au roi, votre maître, ma sensible reconnaissance pour l'amitié constante qu'il me témoigne et de lui marquer que j'espère me montrer demain digne d'un ami aussi fidèle. Ma bonne cause et la protection divine me soutiendront et me feront vaincre; mais, si je succombe, j'espère que son amitié s'étendra sur les chers êtres que je laisse après moi et qu'un frère, dont le courage et la fidélité se sont montrés d'une manière si éclatante, et que de braves sujets, qui auront tout sacrifié pour moi et pour leur patrie, ne seront point abandonnés par le plus fidèle et le plus ancien allié de ma couronne.

« Je vous prie d'être persuadé de mes sentiments particuliers pour vous, étant, avec la plus parfaite estime, Monsieur le comte de Vergennes,

« Votre affectionné,

« GUSTAVE. »

S'étant ainsi mis en règle à l'égard de tous, il sort de ses appartements, monte à cheval et emploie le reste de la nuit à faire, comme les soirs précédents, la visite des postes placés à divers endroits de la ville. Durant cette ronde, se trouvant près de l'arsenal, il veut y entrer, la sentinelle lui en barre le passage. « Sais-tu à qui tu parles? lui dit le roi. — Je le sais, répond le soldat; mais je sais aussi quel est mon devoir. » Chez les humbles la fidélité à la consigne est de tous les temps. Toutefois, cette réplique était de nature à faire réfléchir le prince : il devait donc s'attendre à trouver des soldats assez peu disposés à capituler avec leur conscience.

Rentré au château, il se jeta tout botté sur une chaise longue et s'endormit.

contre le roi dans le sein du Sénat, le comte Bielke crut-il devoir, en loyal sujet, en avertir secrètement son souverain? Ce n'est qu'une hypothèse de notre part, mais elle semble confirmée par la dépêche de M. de Vergennes du 20 août 1772, dont nous parlons ci-après page 282.

CHAPITRE XII

Le mercredi 19 août, Gustave III s'éveille à son heure accoutumée; il donne l'ordre qu'on lui selle son cheval, ayant le désir de faire une promenade dans la ville. Vers dix heures, il quitte ses appartements, suivi de quelques officiers et chambellans. Très calme, quoique profondément ému, il s'arrête un instant dans la salle des trabans, et s'adressant à ceux qui l'accompagnent : « Si j'ai le malheur d'être tué, recommande-t-il, qu'on ne dise pas à mes frères que c'est par la main d'un Suédois. » Puis il monte à cheval et sort du palais (1) pour se rendre à l'arsenal et assister à la parade du régiment des gardes. Il honore de sa présence la manœuvre

(1) Un auteur allemand affirme que le premier acte du roi, le matin du 19 août, dès qu'il quitta ses appartements, fut de se rendre au Sénat. Voici, du reste, sa version : « Ce qu'il y a de certain c'est que le roi se rendit vers les dix heures dans la salle du Sénat et qu'il s'y éleva une contestation des plus violentes entre lui et quelques sénateurs. Tout le reste est moins bien éclairci. On prétend que le sujet de la contestation fut la demande que fit le Sénat au roi de produire les lettres qu'il recevait de son frère : que les propos étant devenus toujours plus violents de part et d'autre, quelques-uns des sénateurs s'écrièrent que c'était le moment de s'assurer de la personne du roi et de le mettre hors d'état de nuire; qu'ils voulurent lui ôter son épée, mais que Gustave les décontenança à tel point par ses regards et son air résolu qu'ils le laissèrent sortir de la salle sans résistance. » (*Nachrichten von der letzten Staatsverœnderung in Schweden, in Mavillon'ssamlung von aufsœtzen über Gegenstœnde aus der Staatskunst.* Th. L. S, 301.) — Posselt s'assimile le même fait; mais nous ne pouvons croire que Gustave III ait, sans raison, commis l'insigne imprudence de s'exposer à donner l'éveil au Sénat, avant de s'être assuré le concours de l'armée. Il doit y avoir confusion avec la démarche que tentera le roi auprès du Sénat deux heures plus tard, quand il aura eu la certitude d'être acclamé par les soldats.

et voit défiler devant lui le détachement qui, ainsi que cela se faisait tous les jours, va prendre la garde au château. Le roi le suit à pied, et, en arrivant près du palais, sur la place du Nord, il y trouve réunis environ deux cents officiers qu'il avait secrètement fait convoquer la veille. Il est à ce moment onze heures.

La garde montante et la garde descendante s'étant rangées dans la cour, à l'endroit accoutumé, le roi leur commande d'y demeurer, et, suivi de tous les officiers, il pénètre dans le corps de garde.

Les portes une fois fermées, le roi, remarquable d'aisance, de sang-froid et d'énergie, secondé à merveille par le prestige et l'autorité convaincante de sa parole, se prend à haranguer ceux qui l'entourent. Il leur dépeint les factions déplorables qui divisent le pays et qui n'ont que trop duré (1) ; la situation humiliante à laquelle il est réduit; les outrages qu'il vient encore de subir; le péril personnel dont, à l'heure même, il est menacé. Il ajoute qu'il est résolu à faire cesser un pareil scandale, mais que son intention n'est nullement d'attenter à la liberté de sa patrie ni aux droits des citoyens ; qu'il n'a d'autre ambition, au contraire, que d'asseoir cette liberté sur des bases plus justes et plus solides. Il termine en demandant à ses auditeurs, de plus en plus électrisés, s'ils veulent lui prêter leur concours, bien décidé qu'il est, quant à lui, à s'immoler pour sauver l'État de la déplorable et cruelle anarchie qui l'avilit et ne peut manquer de finir par entraîner sa ruine complète.

Le premier mouvement des officiers, qui ne s'attendaient à rien de semblable, fut une vive surprise : d'où une certaine hésitation dans leurs rangs. Ce que voyant, le baron de Liewen, du régiment des gardes, s'avance et avec la plus grande énergie se prononce en faveur du roi : son exemple entraîne ses camarades, et ceux-ci, s'échauffant de plus en

(1) Quelques instants avant le 18 brumaire, Bonaparte dira également : « Je ne veux plus de factions... Il faut que cela finisse : je n'en veux plus absolument. » (*Mémorial de J. de Norvins*, t. III.)

plus, entourent leur maître, le félicitent, jurent de le seconder et d'exécuter ses ordres. Trois d'entre eux, cependant, s'y refusent : deux du régiment des gardes, parmi lesquels le capitaine baron Frédéric de Cederström. Cet officier, avec le plus grand calme, fait observer qu'ayant, peu de temps auparavant, prêté serment de fidélité aux États, il lui est impossible de se parjurer. « Songez à ce que vous allez faire, lui dit le roi d'un air sévère. — J'y songe, répond le capitaine, et ce que je pense aujourd'hui, je le penserai encore demain. Si j'étais capable de violer le serment par lequel je suis engagé envers les États, je serais également capable de manquer à celui qu'exige de moi Votre Majesté. »

Le prince lui ordonne de remettre son épée; mais, presque aussitôt, soit bonté, soit calcul : « Je tiens à vous prouver mon estime et ma confiance, lui dit-il, en vous rendant votre épée. Je n'exige de vous aucun serment. Suivez-moi seulement pendant la journée ; c'est tout ce que je veux de vous. — Sire, réplique Cederström, ce que me demande Votre Majesté est impossible. Je la supplie de me dispenser du service aujourd'hui. » Son camarade du régiment des gardes et lui furent alors consignés aux arrêts. Quant au troisième officier, il s'était évanoui et fut laissé en liberté.

Pendant ce temps était accouru le sénateur baron Kalling, depuis deux jours nommé gouverneur de Stockholm ; il s'efforce d'entrer dans le corps de garde, déclarant bien haut que sa fonction lui donne le droit d'assister à la distribution des ordres; c'est en vain ; le roi lui fait répondre de se rendre au Sénat, où lui-même va bientôt aller lui transmettre ses volontés.

Gustave III sort du corps de garde à la tête de sa nombreuse escorte; mais cet incident, si court qu'il eût été, avait causé quelque émotion parmi ceux qui la composaient. Certains commençaient à émettre des avis divers sur ce qu'il y avait lieu de tenter. On fit remarquer au roi qu'il serait peut-être expédient que, tout d'abord, des personnages considérables du royaume déclarassent « épouser sa cause », de

façon, par leur exemple, à provoquer et imposer le mouvement.

Le roi, si nous en croyons Shéridan, s'arrêta un instant et parut hésiter. « Le sort de la Révolution, ajoute cet écrivain, tenait à cet instant. » Mais un sergent des gardes, ayant entendu les réflexions, s'écria : « Il réussira ! Vive Gustave ! » Gustave de dire à son tour : « Allons, je suivrai ma fortune ! » Et, après avoir fait donner l'ordre par un écuyer de seller indistinctement tous les chevaux de ses écuries, il va droit aux deux détachements toujours alignés dans la cour du château. Il leur répète ce qu'il vient d'expliquer aux officiers. Il affirme qu'il se donne à eux « à la vie, à la mort » ; et il les somme de lui dire si, de leur côté, ils entendent se confier à lui sans réserves.

De formidables cris : « Oui ! oui ! Vive le roi ! » répondent à cette vibrante allocution. Un seul « non ! » se fait entendre, couvert aussitôt par une nouvelle explosion d'acclamations. Et, sans désemparer, Gustave III reçoit le serment de fidélité des soldats.

Alors que se précipitaient ces événements, les sénateurs délibéraient dans la salle habituelle de leurs séances (1) ; mais, attirés par les bruits du dehors, on les vit bientôt apparaître aux fenêtres du palais, en proie à la plus vive surprise, en présence du spectacle imprévu et inexpliqué qu'ils avaient sous les yeux. Dès que la vérité leur est connue, ils s'empressent de reprendre séance et allaient mettre aux voix l'urgence de s'assurer de la personne du roi, lorsqu'on leur annonce l'arrivée de Gustave III.

Alors un des plus hardis parmi les sénateurs se poste derrière la porte, afin de la refermer aussitôt après l'entrée du

(1) Dix sénateurs étaient présents, savoir : le baron de Duben, président de la chancellerie, le comte Kalling, le baron Funck, le comte de Walwÿk, le baron Ribbing, le baron Wrangel, l'amiral de Falkengreen, le baron Sparre, M. Arnel et le baron Falkenberg, vice-président de la chancellerie ; les six autres : le comte de Liewen, le comte Horn, le baron Rudenschöld, le comte de Schwerin, le comte Sinclair et baron Ehrencrona se trouvaient absents par congé.

souverain ; il ose même, dès que celui-ci eut franchi le seuil, le saisir par le bras. Mais le prince n'était pas seul, et, bien qu'il fût interdit aux soldats d'escorte de dépasser la porte, les officiers s'efforcent de la maintenir ouverte, ce qui permet au roi de se retirer en jetant un regard sévère et indigné sur l'auteur de l'attentat commis sur sa personne.

Aussitôt des aides de camp viennent signifier aux sénateurs de pas essayer de sortir de leur salle, le roi, à partir de ce moment, cessant de les considérer comme les délégués de la nation ; et des trabans sont placés en sentinelle à toutes les issues. Néanmoins il était donné l'assurance aux prisonniers qu'il serait pourvu à leurs besoins, et que la surveillance la plus attentive aviserait à ce qu'il ne leur arrivât aucun mal : procédé analogue au fond, mais assurément, en la forme, moins brusque et plus courtois que de disperser les gens par les fenêtres à l'aide de grenadiers ou de les interner dans les casemates du mont Valérien.

Après quoi, les portes extérieures du château sont immédiatement fermées, les chaînes tendues ; des postes prennent position en différents endroits pour assurer la sécurité de la résidence royale. Puis Gustave III remonte à cheval, tire son épée, et, entouré de tous les officiers qui ont été prendre les chevaux des écuries, il se place à la tête des détachements des gardes et se met en marche vers le parc d'artillerie.

A ce moment, les officiers et les soldats ayant vu le roi nouer son mouchoir autour de son bras gauche, pour être plus facilement reconnu, imitent son exemple, et le brassard blanc devient le signe de ralliement. En route, le prince, se trouvant à côté du baron de Liewen, qui marche à la tête des grenadiers du régiment des gardes, lui adresse, avec une présence d'esprit digne d'être rapportée, cette généreuse recommandation : « Si nous sommes obligés de repousser la force par la force, souvenez-vous que ceux contre qui vous agissez sont vos frères. »

En apprenant ces événements, les habitants de Stockholm sortent de leurs demeures, et, la foule se pressant de plus en

plus sur les pas du roi, celui-ci, de distance en distance, se voit obligé de s'arrêter. Il en profite pour haranguer le peuple qui l'entoure ; il s'écrie qu'il abhorre le despotisme, qu'il n'a d'autre but que de mettre le pays à l'abri de l'oppression de ses tyrans, que sa seule ambition est d'arracher sa patrie à la ruine certaine dont elle est menacée. « Si vous avez, poursuit-il, quelque doute sur la droiture de mes intentions, qu'un cri général me l'apprenne, et j'irai à l'instant déposer le sceptre et la couronne, qui ne seraient plus pour moi que les emblèmes d'une vaine dignité ! »

L'accent inspiré avec lequel Gustave prononce ces paroles, l'enthousiasme des officiers, l'air résolu des soldats communiquent à tous une émotion indescriptible. Plusieurs écrits contemporains prétendent qu'on vit les habitants, « les larmes aux yeux, se jeter aux pieds de leur maître, le conjurer de ne pas abandonner ses malheureux sujets et lui prodiguer les plus touchantes marques d'affection (1) ».

Brusquement, au détour d'une rue, ces scènes sympathiques et favorables faillirent être interrompues par un conflit armé.

Dès le début de la révolution, informé de ce qui se passait, le général baron Rudbeck s'était en toute hâte rendu au Comité secret. Une protestation, au nom des États, avait été rédigée, et, si elle ne put être consignée sur le registre des délibérations, c'est que le secrétaire du Comité, enfermant ce registre dans un meuble, refusa obstinément d'en livrer la clef. Après le général Rudbeck, apparaît le baron Pechlin, suivi de plusieurs membres du parti des Bonnets au paroxysme de la fureur. Cet officier supérieur propose d'aller sur l'heure s'emparer du parc d'artillerie, de s'y retrancher et d'en faire une citadelle capable de tenir en respect, en cas de trouble, la ville tout entière.

Son idée ayant été vivement approuvée, le général Rudbeck et lui se précipitent, avec environ quarante partisans,

(1) Posselt, *Histoire de Gustave III.*

dans la direction du parc, l'épée nue à la main, et criant de toutes leurs forces : « Aux armes! Suédois, aux armes! ou c'en est fait de la liberté!... » C'est en cet état qu'ils se trouvent tout à coup face à face avec le roi et sa nombreuse escorte, lesquels s'apprêtent — s'il en est besoin — à leur disputer le passage. Par bonheur, cette extrémité leur est épargnée, Rudbeck, Pechlin et leur petite troupe s'étant dispersés.

Gustave III parvint sans encombre au parc d'artillerie. Une fois là, il donne lecture aux troupes de l'ordre du jour ainsi conçu :

« Je proteste que mon seul dessein est de rendre la paix à ma chère patrie, en renversant et terrassant le pouvoir aristocratique, en restaurant l'ancienne liberté des Suédois dans toute sa force et en faisant revivre les anciennes lois de la Suède, telles qu'elles étaient en 1680.

« Je déclare vouloir me démettre, comme je l'ai déjà promis, du pouvoir absolu ou, pour mieux dire, de la souveraineté. Je me fais aujourd'hui, comme ci-devant, le plus grand honneur et je regarde comme ma plus grande gloire d'être le premier citoyen d'un peuple libre.

« Telle est la vérité que Dieu inspire à mon cœur et que je défendrai au péril de ma vie. »

Le régiment d'artillerie fit au roi l'accueil le plus chaleureux et lui prêta aussitôt serment. Le résultat était considérable, car l'arsenal de Stockholm offrait une position stratégique d'une réelle importance. Le roi y établit son quartier général ; et nous avons la précieuse attestation d'un témoin oculaire sur l'état d'esprit dans lequel il se trouvait à ce moment précis. Ce n'est pas M. de Vergennes, mais l'abbé italien Michelessi, dont le nom a déjà été cité, ami personnel du roi de Suède, bien connu de l'ambassadeur de France, qui rapporte les événements s'étant déroulés alors sous ses yeux.

(1) *Nachrichten von der letzten Staatsverænderung in Schweden, in Mavillon'ssamlung,* Th. I. S. 304.

« Je me rendis à l'artillerie, écrit-il, au commencement de la Révolution. Le roi m'avait trop honoré de ses bontés pour que mon cœur ne fût pas vivement alarmé de sa situation. Il ordonna qu'on me fît entrer. Il était à cheval ; il daigna me parler et m'instruire avec une précision admirable de ce qui se passait, des mesures qu'il avait prises et de celles qui restaient à prendre. Je le vis aussi tranquille au milieu du plus grand danger qu'il l'est dans son cercle (1). »

(1) *Lettre à l'archevêque d'Éphèse, Mgr Visconti.* Pour indiquer ce qu'était l'abbé Michelessi, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les deux lettres suivantes : l'une de Gustave III au duc d'Aiguillon, afin de lui recommander ce prêtre romain et lui expliquer comment, bien que luthérien, il s'était intimement lié malgré cela avec lui, et l'autre de l'ambassadeur de France au même ministre.

Lettre du roi de Suède.

« Stockholm, le 11 janvier 1773.

« Mon cousin, je vous recommande infiniment l'abbé Michelessi, dont les qualités personnelles, les travaux littéraires, le mérite et les espérances vous seront rapportées en détail par le comte de Vergennes, que j'ai chargé particulièrement de vous en rendre compte.

« La religion qui est établie dans mon pays me défend de le récompenser comme je voudrais. Ainsi je dois me flatter que le roi votre maître m'acquittera de cette dette. Certainement il acquerra en lui un sujet très capable de célébrer sa gloire. M. de Vergennes vous fera passer, de ma part, un exemplaire de son dernier ouvrage. Je suis, comme vous le savez bien, mon cousin, votre très affectionné ami.

« GUSTAVE. »

Lettre de M. de Vergennes.

« Stockholm, 12 janvier.

« MONSIEUR LE DUC,

« Le roi de Suède, en me faisant remettre la lettre ci-jointe, m'a chargé de vous faire connaître plus particulièrement M. l'abbé Michelessi, qui en est le sujet, et le degré d'estime et de bonté dont il l'honore.

« La protection d'un prince aussi éclairé est le plus beau des éloges, et ne peut manquer de vous donner de M. Michelessi toute l'opinion qu'il mérite : celle d'un homme vertueux, doué d'une grande capacité et du plus vrai mérite.

« Cet abbé est un gentilhomme italien de l'État du Pape, très versé dans les belles-lettres et possédant à fond la savante antiquité. Son génie est vif, heureux, fécond et brillant. Il voyageait en Allemagne pour son instruction ; c'est là qu'il a eu l'honneur d'être connu du roi de Suède. Ce prince, l'ayant goûté, a exigé qu'il fit le voyage de Suède.

« Il y est depuis dix-huit mois, Monsieur le duc, sans que Sa Majesté Suédoise ait encore voulu lui permettre d'en partir. Ce prince, qui a en lui-même le sentiment des grandes choses qu'il fait et qu'il fera par la suite,

Plusieurs de ces mesures consistaient à faire prendre sur le champ les armes au régiment d'artillerie et à celui des gardes, puis à envoyer des détachements s'assurer des barrières de la ville, afin d'empêcher d'en sortir qui que ce soit; des pièces de canon, tirées de l'arsenal, sont braquées sur les principales places ; mais, suivant la légende, ordre aurait été donné de ne les point charger.

Gustave III n'eut garde d'oublier les régiments d'Upland et de Sudermanie, qui, appelés par le Sénat, s'acheminaient vers Stockholm. Il n'était que temps, si l'on voulait éviter une lutte sanglante, de leur dépêcher des aides de camp leur enjoignant de regagner leurs quartiers. Grâce à la diligence de ses officiers, ces troupes furent rencontrées à quatre heures de marche de la capitale. Le bataillon du régiment d'Upland se trouvait commandé par le lieutenant-colonel baron de Céderström, affilié aux Bonnets. Pour prévenir de sa part toute résistance, il fut mis aux arrêts, puis bientôt libéré après avoir consenti à prêter serment.

De proche en proche, le mouvement en faveur du coup

veut avoir un chantre digne de lui. M. l'abbé Michelessi est fait pour remplir cette vue, et il s'y porte avec zèle. Sa plume élégante a étendu la célébrité du roi de Suède en Italie, et quelques petits poèmes, qu'il a composés en italien et qui ont été traduits en français, font le plus grand honneur à son nom et à son esprit. Ils sont dignes du jeune héros qu'il a célébré.

« Il vient de s'illustrer encore par une lettre sur la révolution arrivée au mois d'août de l'année dernière. Le politique peut y apercevoir des vues fines et lumineuses; le philosophe, un profond discernement de l'enchaînement des causes et des effets; l'homme érudit y trouvera le dédommagement de son travail et de sa peine dans l'heureuse application des anciens exemples aux temps modernes.

« Je ne m'étendrai pas davantage, Monsieur le duc, sur le mérite d'un ouvrage que le roi de Suède se propose de vous envoyer. Le prince vous en recommande l'auteur; je ne fais ici que la fonction de l'écho.

« Le roi fait bien des heureux et ses bienfaits ne s'étendent pas seulement sur des Français. M. l'abbé Michelessi mérite, par ses rares talents, par son mérite et par son honnêteté peu communes, d'être admis dans cette classe fortunée d'étrangers que Sa Majesté daigne distinguer. L'amour des fleurs de lis est gravée au fond de son cœur; ce sentiment perce dans tous ses ouvrages.

« Je suis, etc. »

(Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.)

d'État s'accentuait. Déjà la cavalerie bourgeoise, la veille opposée au parti de la cour, venait de se prononcer pour le roi. Seuls, quelques hauts personnages de la faction vaincue se répandaient en récriminations violentes, cherchant à ameuter la populace, mais en vain.

Comme sur plusieurs points des désordres pouvaient se produire, le roi, afin de mieux garantir la sécurité des ministres étrangers, les fit prier par l'un de ses chambellans de vouloir bien se transporter au château. Tous s'y rendirent et reçurent de la part du prince l'assurance qu'il pourvoirait à tout ce qu'exigeraient leurs besoins et leur bien-être. Seul, le comte d'Ostermann, représentant de Catherine II, avait plusieurs fois refusé de quitter son hôtel et ne s'y était résigné qu'à la troisième invitation.

Les ministres de Prusse et de Danemark paraissaient atterrés et gardaient le plus strict silence. L'ambassadeur de France, au contraire, s'empressa de faire remercier le roi de ses bienveillantes attentions « en termes aussi courtois que respectueux ». Quant au ministre d'Angleterre, pour toute réponse, il sollicita un passeport afin d'expédier un courrier à sa cour ; ce que Gustave III s'excusa de ne pouvoir accorder jusqu'à ce que, la tranquillité partout rétablie, il lui fût loisible d'autoriser la sortie de la capitale.

M. de Vergennes resta paisiblement installé au château, durant tout le cours de ces mémorables événements. Il n'y a donc encore rien de vrai dans l'ingénieuse histoire qui le représente « épiant, monté sur une échelle qui dominait le parc d'artillerie, tous les mouvements, la larme à l'œil, jusqu'à ce qu'il fût tiré de son affreuse perplexité par un cri général de : Houra ! ou de : Vive le roi (1) ! »

Pendant ce temps, de divers côtés, dans la ville, des hérauts d'armes escortés de trompettes et de tambours rendaient publique la proclamation adressée au peuple par le roi. Ce document était conçu en ces termes :

(1) De Mayer, *Histoire de la vie publique et privée du comte de Vergennes.*

« Ayant appris qu'on avait eu dessein d'introduire dans le royaume et de soumettre nos sujets à un pouvoir aristocratique, nous nous sommes trouvé forcé, tant pour maintenir la sûreté publique, l'indépendance de la nation, la vraie liberté que pour garantir notre propre personne contre le danger dont elle était menacée, de prendre des mesures indispensables et de faire des démarches nécessaires qui, grâce à la Providence et à l'assistance de nos fidèles sujets, ont remporté le résultat favorable que nous en espérions, de soustraire l'État aux tentatives contraires à la forme du gouvernement.

« Nous portons ces faits à la connaissance de nos fidèles sujets, leur recommandant, en attendant l'expression de nos intentions, de ne point se laisser égarer par les bruits répandus de mauvaise foi. Vous recevrez, au contraire, nos ordres avec soumission; vous exécuterez les mesures que nous avons prises pour votre sécurité et celle du royaume ; vous n'obéirez qu'à nous et à nos chers frères, les princes Charles et Frédéric. Tous ceux qui ne voudront pas se soumettre seront traités en coupables et sévèrement punis, car ils auront manqué à leurs devoirs et à leurs engagements envers leur roi légitimement couronné.

« Nous assurons tous nos sujets de notre bienveillance royale.

« GUSTAVE (1). »

Cette proclamation, affichée dans tous les carrefours et sur toutes les places, produisit le meilleur effet. La foule se pressait pour la lire et, au milieu des commentaires les plus animées et les plus divers, témoignait la satisfaction la moins équivoque. Ces encourageantes dispositions lui ayant été rapportées, le roi résolut d'en profiter pour parcourir la ville. Il monte à cheval et se dirige vers l'île des vaisseaux (*Schiffsholm*), séparée par un petit bras de mer de Stockholm.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

Pour y accéder, il fallait traverser un pont de fer, levé au début de la crise et qui s'abaissa au moment de l'entrée du souverain. L'amirauté n'avait pas attendu cette visite pour faire acte d'adhésion au coup d'État. Aussi, dès qu'il parut à l'arsenal de la flotte, Gustave III fut-il acclamé par les troupes de marine, qui, à l'exemple de l'armée de terre, prêtèrent serment.

Sa Majesté revint à son palais par les quais. Sur ce long parcours, le peuple se montra très empressé et sympathique. En passant près du port où stationnent les bateaux marchands, presqu'en face de l'endroit où s'élève aujourd'hui la statue équestre de ce prince, l'air fut ébranlé par les cris répétés des matelots, suspendus aux cordages et saluant le roi avec frénésie. Il en fut de même à l'Hôtel de ville, où les magistrats municipaux s'étaient assemblés.

Cette journée, à jamais fameuse, n'était point encore finie. Le roi, qui depuis l'aurore n'avait pas cessé d'être sur la brèche, prit enfin quelque repos ; puis il donna audience aux ministres étrangers, toujours ses hôtes un peu forcés dans les appartements du château.

« Messieurs, leur dit-il en français, c'est avec des larmes aux yeux qu'il me faut avouer l'acte dont vous avez été les témoins, et que j'ai été contraint de faire, ma personne et la sûreté de mon royaume se trouvant en danger. Je vous prie d'en faire part à vos cours, en les assurant que, lorsqu'ils seront connus, les motifs de ma conduite me justifieront aux yeux de toute l'Europe, et que ce qui vient d'arriver n'apportera aucun changement à la paix, à l'amitié et à la concorde que je veux entretenir avec toutes les puissances et surtout avec mes amis et mes voisins.

« Ce que j'ai fait est pour le bien de mes peuples et pour le maintien de la vraie liberté. Je vous ai fait prier de vous rendre au château pour votre propre sécurité, bien que j'eusse donné les ordres les plus précis en vue de vous protéger en cas de quelques excès de la part de la populace. J'ai tenu à vous montrer par là combien vos personnes m'étaient chères.

Il dépend maintenant de vous de retourner dans vos hôtels ou de rester encore ici. Je m'efforcerai de vous y donner une hospitalité à votre satisfaction. »

Le soir du 19 août, à Stockholm, chacun pouvait, en effet, regagner sa demeure, vaquer à ses affaires ou à ses plaisirs et dormir en toute confiance, la révolution était faite, et, suivant l'heureuse expression d'un spirituel écrivain, elle avait été « bien faite » (1).

Toutefois, durant la nuit, le prince ne cessa pas un seul instant encore de payer de sa personne. Pour être certain qu'à la faveur de l'obscurité aucun abus ne serait commis, il tint à veiller, afin d'être prêt à toute éventualité ; même il se mit à la tête de patrouilles et fit, par la ville, plusieurs rondes. Il ne consentit à réintégrer qu'au jour ses appartements, dès qu'il fut bien assuré que nulle part l'ordre n'avait été en quoi que ce fût troublé.

Le 20 paracheva l'œuvre du 19 août. Le personnel des administrations publiques, la grande et la petite bourgeoisie, la milice s'empressèrent de venir prêter serment entre les mains du roi. Il n'y eut pas jusqu'aux officiers du régiment d'Upland, contremandés la veille en cours de route et hier encore défenseurs résolus des Bonnets, qui ne firent demander la permission de se rendre à Stockholm pour apporter la preuve de leur soumission et de leur obéissance. A chacun le roi adressa la parole, et « partout son éloquence, écrit Michelessi, a été victorieuse sur une nation qui n'avait pas entendu ses rois parler en public depuis Gustave-Adolphe, et parler suédois depuis Charles XII ».

L'auteur italien rapporte à ce propos un émouvant spectacle dont il avait été témoin.

« La scène la plus attendrissante se passa le 20, à la place de la Nouvelle Bourse. Il s'y était formé un concours de plus de 30,000 personnes. Le peuple était monté sur les échafaudages de nouveaux bâtiments et sur les portes des maisons.

(1) G. Valbert, *Une reine de Suède. Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1897.

« La milice bourgeoise à pied était sous les armes. Dès que le roi fut arrivé, sa suite se rangea le long de la place, et il se fit un profond silence.

« Le roi, à cheval, l'épée à la main, s'avança sur le front de la troupe. Il tint un discours pathétique d'une voix si nette et si distincte qu'on l'entendait dans tous les coins de la place. Le peuple, fondant en larmes, interrompit souvent le discours du roi par les plus vives acclamations. Après cela le roi lut le serment qu'il faisait à son peuple, et il fit lire celui que le peuple lui prêtait. On ne peut trop admirer la fermeté et l'intrépidité de ce jeune prince (1). »

Auprès de l'armée, des fonctionnaires et du peuple, le succès était complet. Restait la Diète. Quelle allait être son attitude ? Ratifierait-elle de bonne grâce le coup de force, en réalité dirigé contre elle? ou puiserait-elle dans son incontestable droit le courage nécessaire, soit pour résister, soit pour protester ?

En vue de frapper le plus tôt possible le dernier coup, le roi fit annoncer par les hérauts d'armes, pour le lendemain, l'assemblée générale des ordres dans la grande salle des États.

On prétend que la convocation adressée aux députés les avertissait que ceux qui ne répondraient pas à l'appel seraient punis comme traîtres à la patrie (2).

Le 21, dès la première heure, on procède à un grand déploiement de forces. Le palais royal est entouré de soldats. Chacun des quatre ordres se voit interdire le droit de se réunir séparément. Quand tous les membres de la Diète se trouvent à leurs places, Gustave III, revêtu des habits royaux, environné de ses gardes et d'un groupe nombreux d'officiers, vient s'asseoir sur le trône. Puis, après avoir lui-même frappé trois coups avec le marteau d'argent de Gustave-Adolphe pour annoncer l'ouverture de la séance, d'une voix

(1) *Lettre à Mgr Visconti.*

(2) *Achenwalls Staatsverfassung der heutigen vornehmsten Reiche und Voelker*, t. II, S. 644.

forte, nette et ferme, il prend la parole dans le but d'expliquer sa conduite, de préciser son but et de dicter ses volontés.

Il s'exprime ainsi :

« Nobles, illustres, renommés, dignes, sages, honnêtes, vertueux et braves Suédois,

« Pénétré de la plus vive douleur à la vue de la situation où se trouve aujourd'hui la patrie, je me vois forcé de vous exposer des vérités amères dans leur plus grand jour.

« Le royaume étant à deux doigts de sa perte, vous ne devez pas être surpris si je ne vous revois pas avec les mêmes sentiments de joie dont mon cœur était toujours rempli lorsque vous vous assembliez devant le trône. Je n'ai pas à me reprocher de vous avoir rien caché. Deux fois je vous ai parlé avec toute la vérité qu'exigeait ma dignité, avec toute la franchise qu'inspire le véritable honneur. La même franchise va me guider encore dans ce discours. Je remonterai dans le passé pour y chercher les remèdes au présent.

« C'est une vérité bien triste, mais généralement reconnue, que la discorde et l'envie déchirent le royaume depuis longtemps. La nation s'est vue en proie aux dissensions de deux partis qui en ont fait pour ainsi dire deux peuples, conspirant également à la ruine de la patrie. Vous savez jusqu'à quel point l'esprit de division a porté la haine ; la haine a provoqué la vengeance; la vengeance a engendré la persécution : de là sont nées les nouvelles, les fréquentes révolutions que la Suède a subies. Et cet état a fini par devenir un mal périodique qui a infesté et avili toute la société. Ces secousses, occasionnées par l'ambition d'un petit nombre, ont ébranlé le royaume. L'un et l'autre parti ont fait couler des ruisseaux de sang, et le peuple a toujours été la victime d'une désunion qui ne l'intéressait que par les suites malheureuses dont il était le premier à se ressentir.

« C'est ainsi que la liberté, ce droit le plus noble de l'humanité, a été transformée en un despotisme aristocratique entre les mains du parti vainqueur, lequel était bientôt renversé à son tour. Quelques-uns seulement disposaient du pouvoir selon leur caprice, ou bien tremblaient à l'approche d'une Diète... C'est dans cette situation que j'ai trouvé l'État lorsque, par les décrets de la Providence, j'ai pris en main le sceptre. Je n'ai rien épargné, vous le savez, pour vous concilier ; je vous ai toujours recommandé avec instance, quand je vous ai parlé de ce trône, ainsi que dans d'autres occasions, l'union et l'obéissance aux lois. J'ai sacrifié tout ce qui pouvait me toucher personnellement, tout ce qui peut être cher à un roi. S'il y a quelqu'un parmi vous qui nie cette vérité, qu'il se lève hardiment !

« J'espérais que mes efforts vous dégageraient des liens que l'or étranger et l'aversion mutuelle voulaient vous imposer, que l'exemple affreux des autres nations serait pour vous un avertissement menaçant : tout a été inutile. Tantôt vous avez été séduits par vos chefs, tantôt par votre propre vengeance ; toutes les barrières ont été renversées, toutes les conventions, toutes les promesses oubliées ou violées. Une licence effrénée a rompu toutes les digues ; les plus grands efforts n'ont pu les rétablir. Les citoyens les plus vertueux ont été sacrifiés ; d'anciens officiers, recommandables par leur dévouement et leur fidélité, ont été déshonorés ; des corps entiers de magistrats déposés ; oui ! le peuple lui-même a été foulé aux pieds, sa voix étouffée, ses plaintes traitées de séditieuses, et la liberté transformée en un joug aristocratique odieux à tout citoyen suédois...

« Le seul but que je me suis proposé, en agissant comme je l'ai fait, est de rétablir la vraie liberté (1) ; elle seule, mes chers sujets, peut vous rendre heureux. Les lois étant inva-

(1) Un rapprochement s'impose. Alors que le prince Louis-Napoléon méditait déjà un coup d'État, on le voit, dans son message du 13 juin 1849, affirmer sa volonté de respecter la constitution qu'il a jurée, et de relever l'autorité sans inquiéter « la vraie liberté ».

riablement appliquées, votre propriété sera respectée, l'industrie honnête affranchie de toute entrave, l'administration de la justice impartiale, et le bon ordre, assuré dans les villes et les campagnes , concourra à l'augmentation de la richesse générale; chacun pourra jouir de la sienne en repos et en paix. Enfin, nous verrons renaître la piété pure et dégagée de toutes hypocrisie et superstition.

« De pareils résultats ne peuvent s'obtenir si le royaume n'est pas gouverné par une loi invariable, dont la lettre claire et précise ne laisse pas de place à de fausses interprétations, laquelle lie non seulement le roi, mais également les États ; permette à un souverain, zélé pour la patrie, de délibérer avec les États, sans que ceux-ci en prennent ombrage, et rapproche, enfin, le roi et les États dans un même intérêt : le bien commun du royaume.

« Cette loi, qui doit nous lier respectivement, est celle qu'on va vous lire.

« Vous remarquerez facilement, par ce que je viens de vous dire, que, loin d'être inspiré par aucune pensée personnelle, je rapporte tout au bien de l'État. Si j'ai été forcé de vous montrer la vérité en pleine lumière, je ne l'ai nullement fait par des motifs de ressentiment, mais uniquement par amour pour votre véritable intérêt. Je ne doute pas que vous ne receviez ces déclarations avec reconnaissance et que vous ne soyez disposés à concourir avec moi à asseoir, sur des bases solides et inébranlables, l'édifice de la prospérité publique et de la vraie liberté.

« Des rois illustres et immortels ont porté le sceptre que je tiens dans mes mains. Ce serait pour moi une insigne présomption que d'oser me comparer à eux ; mais je leur dispute à tous le zèle et l'amour pour les peuples. Si vos cœurs sont également bien disposés pour la patrie, j'espère que le nom suédois retrouvera bientôt la considération et la gloire qu'il s'était acquises du temps de nos ancêtres.

« Le Dieu tout-puissant à qui rien n'est caché voit, en ce moment, les sentiments de mon cœur. Que sa bonté daigne

répandre sa grâce et ses bénédictions sur vos délibérations et sur vos résolutions (1) ! »

La relation de cette séance, désormais historique, adressée sur l'heure à Versailles par le comte de Vergennes, ne fait pas connaître si ces impérieuses déclarations furent accueillies par les États avec faveur, murmures ou silence. Il est probable que Gustave III était résolu d'avance à n'avoir aucun égard à l'attitude des députés, quelle qu'elle fût. Donnant sur-le-champ la parole à l'un des secrétaires, il le charge de lire la nouvelle forme de gouvernement qu'en vertu de son initiative royale il octroie et promulgue, laquelle n'était autre, à peu de choses près, que celle ayant régi la Suède depuis Gustave-Adolphe jusqu'au règne Charles XI, en 1680.

On trouvera à l'*Appendice* le texte complet de ce document, comprenant cinquante-cinq articles. Qu'il nous suffise ici de dire que le roi revendique hautement le droit « de gouverner son royaume », dont il est « le chef », et de l'administration duquel il est « seul responsable à Dieu et à la patrie ». Pour cela, il nomme à sa convenance les sénateurs en les choisissant parmi les nobles, sans que leur nombre, d'ordinaire de dix-sept, soit néanmoins limité, le Sénat n'étant plus appelé qu'à « conseiller le roi et à délibérer sur les affaires que celui-ci lui aura distribuées ».

Les pouvoirs des États se trouvent aussi notablement diminués. C'est ainsi qu'ils ne peuvent plus « ni abroger aucune loi ancienne, ni en faire de nouvelles sans l'approbation et le consentement du roi », à qui, en réalité, appartiennent, à cet égard, l'initiative et le dernier mot. Enfin, le roi acquiert le privilège de convoquer et de dissoudre la Diète.

La nouvelle forme de gouvernement consacrait l'émancipation de la couronne et, par voie de conséquence, l'annihilation du Sénat et la sujétion des États ; mais, telle quelle, c'était, après les événements des deux jours précédents, pour

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

les députés, la carte forcée. Aussi Gustave III, sans supposer possible aucune opposition de leur part, leur demande-t-il purement et simplement s'ils acceptent les termes de l'acte qu'ils viennent d'entendre. La réponse ayant été affirmative, le roi fait signe au maréchal de la Diète et aux orateurs de s'avancer pour y apposer, chacun au nom de son ordre, sa signature.

Cette sanction ne parut pas suffisante, car le prince, s'adressant aux députés, ajouta :

« Puisqu'il a plu à la divine Providence de renouer les anciens liens unissant le roi et son peuple, il faut que vous les confirmiez par serment. Puis, tous, nous rendrons grâce à Dieu. »

Ainsi fut fait; tous les membres présents prêtèrent le serment requis par le roi, dont lui-même avait lu la formule. Puis Gustave III se leva, prit le livre des Psaumes, qu'un de ses aumôniers lui présentait, et, ôtant sa couronne, entonna le *Te Deum*. Ce cantique d'action de grâces terminé, il reprit sa couronne, et les députés des quatre ordres se virent admis à l'honneur de baiser la main royale qui venait, avec tant de promptitude, de dextérité et de vigueur, de confisquer à son profit leurs prérogatives et leurs droits.

Restaient les sénateurs, toujours confinés dans leur salle, entourée de trabans. Le roi les fait prier de se rendre auprès de lui. Une fois en leur présence, il leur annonce que les États viennent d'accepter et de jurer une nouvelle forme de gouvernement, qu'on va leur en donner lecture, et qu'il les invite, à leur tour, à prêter serment.

Tous s'exécutèrent. Aussitôt Gustave III leur donna la permission de se retirer où bon leur semblerait, « les assurant de sa protection, pourvu qu'ils se tinssent tranquilles », et les informant que, le soir même, « une décharge honorable leur sera remise de leurs fonctions ».

Telle s'accomplit, en moins de cinquante-quatre heures, la révolution du 19 août 1772. Elle avait eu, dans un sens différent, ses « trois glorieuses » ; mais elle entrait dans les

annales de la Suède pure de tout conflit armé, de tout trouble, et n'ayant pas coûté, comme tant d'autres, une seule goutte de sang (1).

Le soir du 21, Stockholm reprit son aspect accoutumé : actif, tranquille, heureux. Les troupes avaient réintégré leurs casernes; l'état de siége de fait avait cessé, et chacun semblait s'applaudir du résultat obtenu.

(1) Elle coûtait, par exemple, à la France 603,000 livres. (*Livre rouge*, 1772.)

CHAPITRE XIII

Aussitôt que les portes de Stockholm furent ouvertes, les estafettes des ministres étrangers s'élancèrent dans toutes les directions pour porter à leurs cours la nouvelle du grand événement qui venait de changer la forme du gouvernement de la Suède.

Dès le 21 août, le courrier de M. de Vergennes était en route. Il avait « ordre de faire réveiller » le ministre des affaires étrangères s'il arrivait de nuit à Versailles. Il était chargé de deux dépêches : dans la première, officielle, l'ambassadeur annonçait la victoire du roi en termes poussant l'enthousiasme jusqu'aux dernières limites du lyrisme. Nous y lisons :

« Il est digne de remarque qu'une révolution si peu préparée se soit accomplie sans la moindre confusion et sans la plus légère violence. On aurait pu dire que le concours des troupes et du peuple n'annonçait que la célébration d'une fête. On ne voyait de toute part que des visages sereins et contents; on n'entendait que des acclamations et des cris réitérés de « Vive le roi! » Ils retentissaient partout où Sa Majesté se présentait. Les vieillards bénissaient la prudence de ce nouveau bienfait. Les femmes se précipitaient en foule autour du cheval du prince, baisaient ses bottes et les faisaient baiser aux enfants qu'elles portaient dans leurs bras.

« C'est avec bien de la peine et du regret que Sa Majesté

s'est vue dans la nécessité de s'assurer de quelques personnes, dont l'esprit remuant et factieux ne pouvait être contenu autrement; mais, en se prêtant à ce qu'exigeaient l'intérêt et la sécurité de son peuple, elle a voulu qu'une rigueur nécessaire fût tempérée par la clémence... Ce qu'on ne peut assez admirer, c'est la présence d'esprit, la fermeté inébranlable, la suite merveilleuse avec lesquelles le roi a tout prévu et pourvu à tout... »

Et plus loin :

« ...Je ne puis vous rendre la sensation publique et le haut degré d'amour où ce prince est parvenu, qu'en vous disant que les yeux sont constamment baignés de larmes d'attendrissement que font répandre les traits les plus sublimes de fermeté, de générosité et de bonté qui signalent tous ses moments. »

M. de Vergennes est étonné lui-même de son exaltation, car il ajoute en terminant :

« Les louanges que je donne au roi de Suède pourront vous paraître exagérées. Elles sont cependant encore au-dessous de la vérité. Ce prince a surpassé, dans cette occasion si critique, l'attente de ses plus zélés admirateurs; il s'est surpassé lui-même; pour tout dire, il a déployé le caractère d'un héros et l'âme la plus humaine et la plus bienfaisante (1). »

Celui qui trace ces lignes semble transporté par un irrésistible élan d'admiration; sa pensée est comme subjuguée par la grandeur des événements qui se sont accomplis sous ses yeux; elle ne doit pas pouvoir se détacher d'un tel spectacle, dont les principales scènes datent d'hier, dont le dénouement est d'aujourd'hui. Et pourtant, au même moment, de la même plume, au même ministre, il écrit la seconde dépêche dont nous avons parlé, celle-ci, particulière, contenant, au début, des allusions très transparentes à la correspondance secrète qui lui a été si longtemps cachée,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

et se terminant par des considérations personnelles tout à fait hors de propos.

« Stockholm, 21 août 1772.

« Monsieur le duc,

« L'expédition que j'ai l'honneur de vous adresser vous causera certainement du plaisir, mais elle me semblerait incomplète si je ne prenais la liberté d'y joindre mes plus sincères et mes plus vives félicitations sur un événement qui fait une époque mémorable et glorieuse de votre ministère.

« Votre prévoyance l'a préparée. La corruption avait avili les âmes ; vous l'avez retranchée et fait germer les semences de zèle et de vertu assoupies dans le fond des cœurs qui viennent de se développer si admirablement.

« Cette merveilleuse révolution, Monsieur le duc, opérée sans confusion et sans l'ombre de violence, avec l'unanimité et l'acclamation universelles, est un de ces bienfaits signalés de la Providence dont on ne peut lui rendre de trop sincères actions de grâce. J'en sens d'autant mieux le prix, que j'étais près de succomber sous le poids des contradictions qui semblaient devenir plus formelles et plus redoutables. Désormais, tranquille et content au moral, je résisterai mieux, j'espère, à la rigueur et à l'âpreté de la mauvaise saison qui approche.

« Permettez-moi, Monsieur le duc, de vous parler de ma situation. La Diète, qui va finir dans les premiers jours du mois prochain, fera cesser le traitement extraordinaire qu'elle me procure ; il n'est pas possible, cependant, de diminuer ma représentation et ma dépense. Je dois plutôt les augmenter, si je ne veux pas diminuer ma considération.

« Notre soleil levant va faire affluer ici, de toute part, la noblesse ; nous aurons plus de monde cet hiver, en hommes et en femmes, qu'il n'y en a eu pendant la Diète ; je puis moins que jamais leur fermer la porte.

« Je souhaiterais être en état d'y suffire avec mes appointements ordinaires ou d'y suppléer de mes facultés. J'en ai très peu, et le peu est absorbé par ma famille, que je fais

élever en France sous les yeux de ma femme. Ce pays-ci est excessivement cher et dispendieux.

« Si je suis pressant, Monsieur le duc, lorsque je sollicite pour les autres, je ne serai pas importun pour moi. J'ai l'honneur de vous exposer ma situation, mes besoins, la convenance des choses. J'invoque vos bontés, daignez me les assurer; c'est le bien le plus précieux que vous puissiez me faire; j'ai, dans mon cœur, la sûreté de les mériter. Vous plaire, Monsieur le duc, est ma plus grande ambition.

« Je suis, etc. (1) »

Que dites-vous de ces questions d'argent agitées à pareille heure? De quelle présence d'esprit, économe et positive, il faut être doué pour songer à « faire réveiller un ministre », afin de lui annoncer un coup d'État et de lui soumettre, en même temps, des calculs dignes d'un amphitryon supputant le nombre d'étrangers « en hommes et en femmes » qu'il est destiné à recevoir et à héberger! L'ambassadeur ne pouvait-il attendre au moins la fin de la Diète pour exposer à son chef « sa situation, ses besoins et la convenance des choses » ?

Le lendemain, de son côté, le roi de Suède faisait partir en courrier extraordinaire le baron de Liewen (2), pour remettre à Louis XV quelques mots de remerciement et de gratitude.

Le billet de Gustave III est bref; mais le jeune prince était

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

(2) Le roi de Suède avait choisi le baron de Liewen pour cette flatteuse mission parce que, d'abord, il était le premier officier s'étant déclaré en faveur de la révolution, et, en second lieu, parce qu'il était attaché en qualité de capitaine au service de la France. Voici, en effet, le *Post-scriptum* ajouté par M. de Vergennes à sa dépêche du 21 août adressée au duc d'Aiguillon :

« Je comptais, Monsieur le duc, vous remettre une lettre du roi de Suède pour le roi; mais le prince vient de me faire savoir qu'il expédiera demain à Sa Majesté le baron de Liewen, officier aux gardes et qui a une commission de capitaine à votre service. Daignez le distinguer; c'est lui qui a rompu le silence dans le corps de garde. Tout le monde était muet et paraissait incertain; il se déclara ; son exemple entraina ses camarades. S'il est susceptible d'être colonel, j'ose vous prier de vous intéresser à lui en procurer le brevet. »

Louis XV s'empressa d'accorder cette faveur.

(Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.)

par avance excusé, en raison des écrasantes fatigues et des émotions inexprimables que, durant trois nuits et trois jours, il avait dû supporter.

« Stockholm, 21 août 1772.

« MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

« Je serais bien ingrat si, dans ces premiers moments de la révolution la plus heureuse pour moi et mon État, je ne témoignais pas à Votre Majesté ma sensible et vraie reconnaissance pour la part qu'elle a bien voulu y prendre.

« Le temps ne me permet pas de rien ajouter davantage. Je m'en rapporte entièrement à ce que l'ambassadeur de Votre Majesté lui marquera sur le détail d'un événement dont je me flatte que les suites convaincront Votre Majesté bien pleinement des sentiments avec lesquels je serai à jamais, etc.

« GUSTAVE (1). »

Ainsi que l'indique une annotation inscrite au moment de leur réception, les dépêches du comte de Vergennes parvinrent à Versailles le 4 septembre. Aussitôt se répandit la nouvelle de la révolution de Stockholm. Pendant plusieurs jours, à elle seule, elle défraya toutes les conversations de la cour et de la ville, et il n'y eut qu'une voix pour applaudir au courage et à la victoire du roi de Suède.

L'entreprise ayant réussi au delà de toutes prévisions, le ministre des affaires étrangères n'eut garde de laisser ignorer la part qu'il y avait prise. Pour lui, c'était comme une compensation providentielle aux douloureux événements de Pologne. Aussi laisse-t-il dire et répéter qu'à lui revenait le principal honneur d'avoir inspiré le jeune prince et de l'avoir mis à même de reconquérir l'autorité souveraine.

Le fidèle comte de Creutz fut et devait être le premier informé du triomphe de son maître. Cédant à l'excès de son émotion et de son allégresse, il répond au duc d'Aiguillon :

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

« 4 septembre 1772.

« Je n'ai jamais éprouvé de joie pareille à celle que votre courrier m'a causée. Je pars à l'instant pour vous voir, Monsieur le duc, et pour vous témoigner la vivacité de ma reconnaissance. Vous avez eu la gloire de sauver ma patrie et mon roi. Je voudrais donner ma vie pour vous (1). »

De tous les côtés affluent les félicitations et les louanges; c'est à qui brûlera le plus d'encens aux pieds du secrétaire d'État des affaires étrangères, et, si le noble duc ne se compare pas lui-même au grand cardinal, dont il porte le nom, il entend avec une extrême complaisance affirmer que la race des Richelieu n'a pas dégénéré et que le petit-neveu est le digne continuateur de l'oncle.

Parmi ces témoignages d'approbation, un doit être cité, tant à cause de l'homme dont il émane que des sentiments patriotiques et élevés qu'il exprime.

« Paris, ce 5 septembre 1772.

« L'événement qui vient d'arriver, Monsieur le duc, en Suède, est trop avantageux à l'influence de la France et fait trop d'honneur au ministre qui l'a préparé pour qu'en qualité de Français et de son serviteur et son ami, je n'y prenne pas la plus grande part et ne lui en fasse pas mon compliment.

« Recevez-le, je vous en prie, avec les mêmes sentiments qui me l'ont dicté, et soyez aussi persuadé de la sincérité que du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

« Le maréchal de Broglie (2). »

L'illustre soldat avait réservé la meilleure part de ses précieux suffrages pour l'auteur véritable du changement à

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

(2) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

jamais célèbre survenu en Suède. Il s'était empressé de faire parvenir, par l'entremise du comte Charles de Scheffer, l'hommage de son admiration à Gustave III. Voici la flatteuse réponse qu'il reçut :

« Stockholm, le 30 septembre 1772.

« Je vous supplie, Monsieur le maréchal, d'être bien persuadé du plaisir avec lequel le roi a vu et lu ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le grand événement de ce pays-ci. Le jeune monarque s'est couvert, il est vrai, d'une gloire immortelle par sa modération, peut-être plus encore que par son grand courage, dans l'entreprise qu'il a si heureusement terminée. Mais je puis avoir l'honneur de vous assurer que ce qui lui donne aujourd'hui la satisfaction la plus sensible, est l'approbation et le suffrage de ceux qui, comme vous, Monsieur le maréchal, sont en droit de juger les grandes actions et de les apprécier...

« C'est donc par ordre exprès de Sa Majesté que je vous adresse ici ses remerciements pour votre souvenir en cette occasion. Le roi veut aussi que je vous assure qu'il sera toujours jaloux de mériter votre estime. Certainement ce grand prince dédaigne la politique affreuse, quoique fort à la mode aujourd'hui, qui tend à inquiéter ses voisins et à étendre sa domination à leurs dépens. Mais, si l'injustice de ceux du roi va jusqu'à vouloir le troubler dans le grand ouvrage qu'il a aujourd'hui à faire, celui de remettre l'ordre dans un État dévasté par cinquante années d'anarchie, j'ose vous assurer, Monsieur le maréchal, que le roi ne balancera pas de se défendre à la tête de ses armées, comme il l'a fait en dernier lieu à la tête de son régiment des gardes.

« Où prendre, en ce cas, un maréchal de Broglie pour lui servir de guide et de conseil? C'est là tout notre embarras. Je ne parle pas par compliment; je dis réellement ce que nous pensons tous, et je ne crois pas pouvoir mieux prouver combien est véritable et sincère mon admiration pour vous

et jusqu'où s'étend le parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être...

« Le comte DE SCHEFFER (1). »

Louis XV ne fut pas un des moins heureux du succès de son jeune et vaillant allié. Il prit connaissance, dans ses moindres détails, du récit des trois journées des 19, 20 et 21 août, et, de sa main, il répondit au roi de Suède en ces termes :

« Le 8 septembre 1772.

« MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

J'ai reçu avec la plus vive satisfaction la lettre que le baron de Liewen m'a remise de la part de Votre Majesté. Elle connaît trop mes sentiments pour n'être pas bien persuadée de la joie que me cause la révolution dont elle m'a fait part.

« Mon ambassadeur m'a rendu un compte exact et circonstancié de cet heureux événement, dans lequel Votre Majesté a donné les preuves les plus éclatantes de ses lumières, de ses vertus et de toutes les qualités supérieures qui doivent lui assurer, avec l'admiration générale, la fidélité et l'amour de ses peuples.

« Je ne doute pas que Votre Majesté ne perfectionne, par son courage et sa fermeté, ce qu'elle vient de commencer. Elle sera informée par mon ambassadeur des mesures que j'ai déjà prises et que je continuerai de suivre auprès des puissances voisines de Votre Majesté pour le plus parfait succès de ses vues.

« L'intérêt que je prends à sa prospérité sera toujours inviolablement uni à la sincère amitié avec laquelle je ne cesserai jamais d'être, etc.

« LOUIS (2). »

Mme du Barry, après avoir versé des larmes de satisfac-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

(2) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

tion, avait fait parvenir à Stockholm ses félicitations les plus aimables, car le jeune prince s'empresse de lui adresser, à son tour, ce galant billet :

« Madame la comtesse du Barry, la part que vous prenez à mes succès me les rend encore plus agréables. Le baron de Liewen m'a fait un rapport fidèle des bontés que vous lui avez témoignées, et je vous en remercie sincèrement. Je compte avec confiance sur les sentiments que vous avez toujours manifestés pour moi, et je ne doute pas que je n'aie occasion de vous parler de la reconnaissance avec laquelle je suis très véritablement, Madame la comtesse du Barry, etc. (1). »

Enfin, il ne nous déplaît pas de voir Voltaire exalter en vers inspirés un coup d'État dirigé contre la liberté et en vue « de ressaisir les droits du diadème ». Le grand homme en eut même, avoue-t-il, « la tête tournée », et, dans le transport « de sa joie et de son admiration », il compose l'épître bien connue, mais qu'il est toujours intéressant de rappeler.

Jeune et digne héritier du grand nom de Gustave,
Sauveur d'un peuple libre et roi d'un peuple brave,
Tu viens d'exécuter tout ce qu'on a prévu;
Gustave a triomphé sitôt qu'il a paru.
On t'admire aujourd'hui, cher prince, autant qu'on t'aime.
Tu viens de ressaisir les droits du diadème.
Et quels sont, en effet, tes véritables droits?
De faire des heureux en protégeant les lois;
De rendre à ton pays cette gloire passée
Que la discorde obscure a longtemps éclipsée;
De ne plus distinguer ni Bonnets ni Chapeaux,
Dans un trouble éternel infortunés rivaux;
De couvrir de lauriers ces têtes égarées
Qu'à leurs discussions la haine avait livrées,
Et de les réunir sous un roi généreux.
Un État divisé fut toujours malheureux.
De sa liberté vaine il vante le prestige;
Dans son illusion sa misère l'afflige;
Sans force, sans projets pour la gloire entrepris,
De l'Europe étonnée il devient le mépris.
Qu'un roi ferme et prudent prenne en ses mains les rênes,
Le peuple avec plaisir reçoit ses douces chaînes;

(1) *Papiers d'Upsal,* t. IX.

Tout change, tout renaît, tout s'anime à sa voix.
On marche alors sans crainte aux pénibles exploits.
On soutient les travaux, on prend un nouvel être,
Et les sujets enfin sont dignes de leur maître.

Grimm n'a garde d'omettre « que la Révolution suédoise a réveillé la verve du patriarche » ; même il ajoute irrévérencieusement : « Les vers n'ont pas paru aussi heureux que ceux qu'il a faits pour la pécheresse Clairon (1). » Et il transcrit la lettre que leur auteur, en les envoyant, « adresse à M. le comte de Lewenhaupt, maréchal de camp au service de la France, dont le père eut la tête tranchée en Suède pour n'avoir pas été heureux contre les Russes ».

« Ferney, le 21 septembre 1772.

« Monsieur, il y avait longtemps que j'étais *Chapeau,* mais la tête m'a tourné de joie et d'admiration. Elle est tellement tournée que je vous envoie les mauvais vers qui m'échappèrent au premier bruit qui me vint de la révolution. Je vous prie de me les pardonner. Le zèle n'est pas toujours éloquent; mais ce qui part du cœur a des droits à l'indulgence.

« Agréez mes compliments sur les trois *Gustave* et les assurances du tendre respect avec lequel, etc.

« VOLTAIRE (2). »

(1) Cette actrice venait de faire célébrer chez elle l'apothéose du patriarche, et celui-ci l'en avait remercié dans une pièce devenue célèbre.

(2) *Correspondance*, année 1772.

Enfin des compliments furent envoyés au roi de Suède, même d'Afrique. Voici l'adresse du bey de Tripoli :

« Loué soit le plus louable ! Bénédiction et paix soient accordées au plus illustre des hommes dont la lumière éclaire les sages ! (MAHOMET.)

« Nous souhaitons une félicité parfaite et vouons une haute estime à celui qui est monté au faîte de la plus grande gloire parmi les rois régnant de la chrétienté; Prince qui excelle parmi ceux qui professent l'évangile; qui observe inviolablement ses alliances ; grand dans les conseils et profond dans sa prudence. Veuille le Roi éternel des Rois qui vous a choisi selon sa Providence inaltérable pour régner, rendre à l'avenir votre gloire inséparable des vertus éminentes que vous avez déjà fait briller. Nous avons appris que vous avez affermi les rênes du gouvernement en défendant avec force les droits du Trône, et en prenant sur terre et sur mer les mesures capables d'assurer le repos public.

« A peine avez-vous commandé que vous êtes devenu, malgré l'obstination

De toutes les félicitations, celles que le roi de Suède attendait avec le plus d'émotion et d'impatience devaient lui arriver de Bruxelles, où se trouvait alors de passage l'amie qui avait encouragé ses vues, exalté son patriotisme, enflammé son courage, et aussi, il n'est que juste de le rappeler, l'avait conjuré d'imposer des limites à son ambition et d'user avec sagesse et modération de la victoire.

En partant pour porter à Louis XV la lettre du 21 août, le baron de Liewen en avait reçu une autre destinée à Mme d'Egmont. Gustave III y annonçait son succès avec autant de calme que de simplicité.

« Voici le premier moment, Madame la comtesse, où je puis vous écrire depuis le grand événement qui vient de se passer ici. Vous ne devez point être surprise de mon peu d'exactitude à vous répondre tout ce temps. Mais des inquiétudes trop bien fondées ne m'ont pas donné de moments où je fusse bien à vous. J'ai été obligé, pour ma propre conservation et pour celle de mon peuple, de porter un coup aussi hardi qu'heureux. Je me suis saisi du timon de l'État et j'ai été absolu pendant deux jours. Je viens de remettre cette

des pervers, le maître absolu du royaume. Vous avez fait ce que les rois les plus célèbres n'ont pu exécuter. Vous avez obtenu le grand titre de monarque, titre qui renferme le droit de gouverner vous-même et de diriger chaque affaire selon son importance et après un mûr examen. Dieu avait laissé en vos mains le pouvoir de faire ce que vous vouliez; mais vous aimez la vérité et la paix, et il n'est point en vous d'enfreindre vos promesses. Ce qui mérite d'être rejeté est rejeté par vous; la fausse politique, qui viole ses engagements, n'a point d'accès auprès de vous. Depuis les premières places jusqu'aux dernières, vous ne les accordez qu'aux hommes vertueux dont la sagesse entoure le royaume comme d'un collier de perles placé autour du col. Votre gloire égale la lune dans son plein; par une pénétration semblable au feu et par un esprit vaste et infatigable, vous êtes parvenu à achever ce que les plus puissants empereurs et les plus forts lions n'ont pu faire.

« Ceci est écrit avec sincérité par celui qui, dans la protection du Très-Haut, se résigne sous sa grâce, son serviteur Aly Pacha, ben, c'est-à-dire fils de Mohamed Pacha, ben Ahmed Pacha Caramalli. Que Dieu qui l'environne, le fortifie ! » Donné dans les derniers jours du mois béni de Schewal 1186 de l'Hégire (*). » (*Gazette de France* du 20 août 1773.)

(*) Schewal ou Schonal est le dixième mois de l'année arabique. L'Hégire commença le 16 juillet de l'année de Jésus-Christ 622, mais il faut observer que les mois sont lunaires et que l'année n'a que 354 jours.

puissance entre les mains des États, ou, pour mieux dire, je n'ai gardé que la puissance de faire le bien et d'empêcher la licence. Une loi stable, que j'ai écrite, consacre l'autorité du roi sans atteindre la domination du peuple, telle que nos anciennes lois le portaient et telle que la Suède a été sous Gustave Ier et sous Gustave-Adolphe.

« Il était temps ; les attentats les plus criminels contre ma personne, les plus odieux contre ma famille, allaient se commettre, et, sans ce que j'ai fait, deux heures plus tard, ma liberté était perdue et ma vie dans le plus violent danger. Dieu, qui a vu mon cœur, m'a soutenu, et j'ai trouvé dans mon peuple un attachement et un courage sans exemple. Il n'y a eu aucun cheveu de touché, et personne n'a été et ne sera malheureux. Jamais révolution ne s'est passée plus doucement et plus tranquillement que celle-ci... »

Quand la comtesse d'Egmont reçut cette nouvelle, elle fut transportée ; ce qu'elle éprouve est de l'ivresse, du délire, c'est le paroxysme de la passion. Elle répond sur l'heure :

« Bruxelles, ce 2 septembre 1772.

« Non, je ne donnerais pas, pour dix années de ma vie, la matinée d'aujourd'hui ! Le héros de mon cœur, celui qui m'honore du titre de son amie, celui qui m'a permis de l'appeler mon chevalier, enfin le mortel le plus aimable se montre aussi le plus grand !... Je ne sais que répéter avec tous vos fidèles sujets : « Stockholm est libre ! et Gustave est vainqueur ! » En disant ces mots, je ne puis m'empêcher de verser des larmes. Mais, bon Dieu ! qu'elles sont douces ! Non, je ne savais à quel point vous m'étiez cher !...

« Imaginez que je me suis trouvé mal quand j'ai appris cette nouvelle. J'étais à ma toilette. Un médecin que j'ai mené avec moi, qui a élevé mon enfance et qui, par conséquent, connaît mes sentiments, est arrivé à moi en pleurant et en criant : « Le roi de Suède est souverain absolu ! » Il me prit un tremblement universel. Sans pouvoir comprendre cependant ce qu'il voulait dire et sans savoir ce que je faisais,

j'ai couru, les cheveux épars, où était le courrier qu'on avait déjà appelé. »

Le 12 septembre, elle est de retour à Paris; nouvelle lettre :

« Les cieux s'ouvrent... une émotion indicible s'empare de mon cœur... ce n'est point l'habileté, le secret de vos projets qui m'étonnent. Votre esprit annonçait ces qualités, et il est d'autres exemples de tels succès... Mais avoir le pouvoir souverain et le refuser! N'avoir plus de bornes à sa volonté et ne vouloir régner que par les lois! Voilà ce que la philosophie n'aurait osé croire possible! Voilà une vertu sans précédent! Voilà une gloire à laquelle nul héros n'est parvenu!

« Ah! malgré les tourments de l'absence, que je vous remercie de m'avoir fait connaître le sentiment que j'éprouve! Il me met au-dessus de moi-même! Il a doublé mon être! Il m'a élevé toutes les facultés! Ah! aimez-moi! aimez-moi toujours! Je ne demande que le droit de croire que vous me comptez pour quelque chose dans tout ce que vous ferez de grand, de penser que je vous suis assez chère pour que je puisse me rendre personnelle votre gloire et vous faire parvenir les vérités qui doivent la conserver et l'étendre (1)! »

C'est le cri de l'amour, on ne saurait le nier; mais un tel amour est grand, noble, et, même sur les marches du trône, l'histoire n'est pas habituée à en rencontrer beaucoup inspirant d'aussi purs et sublimes accents.

Il est rare qu'au lendemain d'un mémorable événement le vrai mérite de chaque acteur soit exactement discerné; il arrive même souvent qu'une part notable d'éloges s'égare sur ceux qui ne s'y sont trouvés qu'indirectement mêlés, ou qui n'ont franchement marché de l'avant qu'une fois la victoire acquise et certaine.

Tel fut un peu le cas du comte de Vergennes. Tenu en dehors de la correspondance secrète échangée directement entre le duc d'Aiguillon et Gustave III, n'ayant pas su la de-

(1) *Papiers d'Upsal.*

viner ni découvrir à quel point le coup d'État était résolu dans l'esprit des deux rois, surtout ne croyant pas à la possibilité du succès, il avait marchandé « avec beaucoup de répugnance » — le mot est de lui (1) — à défaut de son concours, ses subsides. En tout cas, ce n'est certes pas auprès de lui que le jeune prince avait trouvé ces conseils hardis, ces mâles encouragements, ces résolutions suprêmes dont son âme, d'une haute portée morale, mais encore inexpérimentée et un peu rêveuse, avait sans doute tant besoin ; et pourtant on tint à se comporter comme si l'heureuse issue de la révolution était due à l'habile et efficace coopération de l'ambassadeur.

Louis XV l'en récompensa en le nommant conseiller d'État d'épée.

« Je ne répéterai pas, Monsieur, dans cette lettre particulière, lui écrit le 11 septembre le duc d'Aiguillon, tous les compliments que j'ai l'honneur de vous faire dans mes dépêches. Je me flatte que vous êtes bien persuadé de leur sincérité. Personne ne sent mieux que moi l'importance et l'étendue du service que vous venez de rendre au roi, et je n'ai pas eu besoin de le faire connaître à Sa Majesté, qui s'est expliquée à cette occasion sur votre sujet comme vous pouviez le désirer. Elle déclara elle-même et sur-le-champ à M. le chancelier la grâce qu'elle vous accordait et fit l'éloge de vos talents, de votre zèle et de votre attachement. Aucun événement ne lui a fait autant de plaisir et n'a causé dans le royaume de sensation aussi vive et aussi générale (2). »

M. de Vergennes méritait-il ce concert de louanges? Le succès ayant couronné l'entreprise, il y aurait mauvaise grâce à vouloir les lui refuser. Aussi bien son tort n'est pas de les avoir acceptées avec une modestie trop affectée pour être sincère. Ce qu'on peut plus justement lui reprocher, c'est, présentement qu'il ne « tremble » plus de paraître « le complice du roi de Suède », d'avoir essayé d'amoindrir le rôle

(1) Voir la dépêche du 21 mai 1772, p. 211.
(2) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

de ce prince, qui, de son propre aveu, livré à lui-même, avait provoqué, dirigé et — disons le mot — dominé les événements avec une supériorité d'âme que l'histoire ne lui a pas refusée. Pourquoi, après avoir loyalement et pompeusement constaté et reconnu la valeur déployée par le roi, l'ambassadeur déclare-t-il « qu'il n'est pas celui qui a le plus fait » et « qu'il n'a eu besoin que de se montrer pour effectuer la révolution » ?

La réponse de M. de Vergennes au duc d'Aiguillon est du 1er octobre 1772.

MONSIEUR LE DUC,

Je suis aussi confus que reconnaissant de tout ce que vous avez la bonté de me dire au sujet de l'événement qui doit rendre à la Suède sa considération et son lustre. J'y ai eu si peu de part que je ne puis y avoir beaucoup de mérite. J'ai cru la chose possible, j'en ai désiré le succès, j'ai tâché d'y contribuer par une conduite assez sage pour écarter les ombrages qu'on était disposé à prendre; mon étoile, il est vrai, m'a bien servi. Il est digne de remarque qu'après avoir participé, en 1768, à la circonstance qui devait favoriser le retour du bonheur de la Suède (1), j'y suis venu précisément au terme où l'effet quasi désespéré devait éclore.

« Il en est des maux politiques comme des maux physiques : quand le mal est parvenu à sa plus grande crise, si la mort ne doit pas en être le résultat, le remède va en quelque façon se placer de lui-même. C'est ce que nous avons vu ici.

« Les abus toujours croissant, la licence et l'anarchie étaient à leur comble; une révolution devait en être la conséquence inévitable.

« La fermeté du roi de Suède y a fait beaucoup; il s'y est couvert d'une gloire immortelle; mais peut-être n'est-il pas celui qui a le plus fait. Ses antagonistes l'ont mieux servi

(1) Allusion à la déclaration de guerre de la Turquie à la Russie, qui avait fait une diversion favorable à la Suède. M. de Vergennes était alors ambassadeur à Constantinople.

qu'ils ne se le proposaient en réveillant la nation. Ils l'avaient si bien préparée à désirer un changement, que ce prince n'a eu besoin que de se montrer pour l'effectuer.

« Si je me défends, Monsieur le duc, des éloges que vous voulez bien me donner, je ne sens pas moins la bonté qui vous les inspire. C'est une époque bien glorieuse pour moi que celle qui m'assure de votre partialité; c'est à elle, c'est à vous, Monsieur le duc, que je suis uniquement redevable de la grâce distinguée qu'il a plu au roi de me faire. Elle est si supérieure à tout ce que j'ai pu faire jusqu'à présent que l'emploi de la vie la plus longue et la plus occupée ne suffirait pas pour la reconnaître convenablement et pour l'acquitter.

« Daignez, Monsieur le duc, mettre aux pieds de Sa Majesté l'hommage de ma très respectueuse reconnaissance et l'assurance du désir extrême que j'ai de pouvoir justifier par mes efforts les plus soutenus d'application et de zèle les bienfaits dont elle m'honore (1). »

Tout ce qu'écrit M. de Vergennes est médité, minutieusement pesé et calculé; or, plus on relit cette dépêche, plus il semble que son auteur obéit au désir de diminuer, après coup, les difficultés présentées par l'entreprise, dans le but d'amoindrir d'autant le mérite de ceux qui l'avaient conçue et exécutée. Cette arrière-pensée ne serait-elle pas l'effet du profond chagrin et du dépit cuisant qu'il dut ressentir de n'avoir été qu'à la dernière heure avisé des vrais projets de sa cour et de ce qui avait été, en dehors de lui, combiné et résolu ? Et, en cherchant à atténuer la gloire du roi de Suède, ne vise-t-il pas plutôt celle du ministre de Versailles qui avait été, en secret, son inspirateur?

Fût-il vrai, d'ailleurs, que Gustave III « n'ait eu besoin que de se montrer pour renverser la constitution », c'est précisément le fait de se montrer, c'est-à-dire de tirer l'épée en se mettant à la tête du régiment des gardes et de s'exposer à la fu-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

reur des factions, aux violences légales du Sénat et des États, et à l'insurrection possible du peuple, qui dénote autant de hardiesse que de courage.

Le jeune prince avait donc vaillamment gagné ses éperons de politique, de chef et de souverain. Seul, dans le silence de sa résidence d'Ekolsund, il avait prémédité son dessein, prit l'initiative de son exécution, distribué les ordres, assumé la responsabilité; avec un égal sang-froid, une fois le masque levé, il avait affronté de sa personne le péril : dès lors c'est bien à lui, « qui avait le plus fait », que devaient revenir tout le profit et tout l'honneur.

Quel jugement convient-il de porter sur la révolution du 19 août?

Fut-elle une usurpation perpétrée par un souverain dans le seul but de satisfaire l'excès de son ambition et d'étancher sa soif avide de domination et d'arbitraire ? A plusieurs reprises l'histoire a enregistré de tels attentats. Tout autre a été l'acte de Gustave III. La conception que ce prince se faisait du gouvernement des hommes, s'éloignait également de la monarchie absolue et de l'anarchie démocratique. Il n'admettait pas, il est vrai, que le roi régnât sans gouverner ; mais il comprenait que les sujets étaient en droit de réclamer des garanties contre le caprice, la passion ou la violence du monarque. C'est pour cela que, dès qu'il fut détenteur de l'intégrité du pouvoir, il ne voulut en conserver que la part nécessaire pour assurer à la couronne sa liberté d'action, sa dignité et le respect de tous.

Ayant vu successivement échouer tous les procédés de conviction et toutes les tentatives de conciliation, il dut se résoudre à employer la contrainte. Il ne le fit qu'à regret et malgré lui : c'est une justice, du reste, qui lui a été unanimement rendue.

Le sentiment impartial, aussi bien celui des contemporains que celui des écrivains qui l'ont ultérieurement étudiée, proclame que la révolution était nécessaire. La facilité avec laquelle elle fut, de la part de toutes les classes de la nation,

acceptée et ratifiée, indique suffisamment à quel point elle répondait aux vœux du plus grand nombre. Elle prouve aussi, pouvons-nous dire en nous inspirant d'une phrase d'un éloquent patriote, « que, si les peuples ne pardonnent jamais aux chefs qui les ont conduits à l'humiliation et à l'abaissement, ils peuvent tout pardonner à ceux qui les veulent faire grands et glorieux » (1).

Les Suédois les plus attachés à l'ancien ordre de choses conviennent eux-mêmes qu'au cas où la situation aurait duré, le sort de la Pologne était inévitablement réservé à la Suède ; car, celle-ci, par ses divisions intestines et l'anarchie de son gouvernement, n'offrait qu'une proie trop facile à ses trois avides voisins déjà conjurés pour sa perte (2).

Cette opinion est aussi celle des écrivains allemands. « Un désordre effréné, une rupture complète d'équilibre dans l'État, deux factions sans cesse jalouses, sans cesse persécutantes, des chefs avides et ambitieux, une Diète vendue à des puissances étrangères, un Sénat usurpateur et despotique, un gouvernement qui portait encore le vain nom de monarchie, mais qui n'était, au fond, qu'un mélange révoltant d'aristocratie et de démocratie réunissant au plus haut degré les abus de ces deux formes de gouvernement : tel était le tableau que présentait la Suède. Il n'y avait qu'une révolution qui pût l'arracher à sa ruine (3). »

En Angleterre, où la force triomphante est d'ordinaire à peu près assurée d'obtenir gain de cause, autant on s'était, avant l'événement, montré réservé envers le roi de Suède, autant, après son succès, les éloges ne lui furent pas ménagés. La fibre nationale était, du reste, flattée de certaines analogies existant entre la constitution nouvelle proclamée par Gustave III et la constitution anglaise (4).

(1) E. Allou, Lettre au *Times,* en date du 14 novembre 1870. — *Revue du Palais* du 1er avril 1897.

(2) Hoepkens, *Gedæchtnissrede auf Tessin.*

(3) Posselt, *Histoire de Gustave III.*

(4) Sheridan, *Histoire de la dernière révolution de Suède.* — Coxe,

Le ministre d'Espagne, comte de Lascy, avait de tout son pouvoir appuyé la politique de la France. En Italie et à Vienne, on ne pouvait qu'être favorable au relèvement de la Suède. Il n'y eut de dissidence que du côté de Berlin et de Pétersbourg, car, au début, le Danemark avait partagé le sentiment de la plupart des États de l'Europe.

Depuis que le temps a permis d'apprécier avec plus d'impartialité et de maturité l'acte du roi de Suède, le jugement qu'en ont porté les historiens modernes est resté le même. Nous n'en citerons qu'un seul, en raison de l'autorité hors de pair de celui qui l'a formulé.

« A une constitution détestable, déclare M. le duc de Broglie, qui organisait le désordre, Gustave III en substituait une autre raisonnable, pondérée, et dont les bases encore subsistantes ont assuré depuis un siècle la liberté et l'indépendance de ce petit royaume. On vit là la supériorité d'une tradition monarchique sur le déplorable principe d'élection qui avait perdu la Pologne. La réaction contre l'anarchie, que Poniatowski n'avait pu tenter qu'en empruntant le secours perfide de l'étranger, Gustave III l'avait accomplie en quelques heures, en faisant appel au souvenir de la gloire de ses aïeux et au dévouement héréditaire des bons citoyens (1). »

Dans le présent, tout semblait sourire au jeune prince, devenu maître incontesté des positions dont il venait de chasser les Chapeaux aussi bien que les Bonnets. Mais l'avenir n'appartient qu'à Dieu, et, malheureusement, les révolutions, quelles qu'elles soient, ont cela de funeste et de dangereux qu'elles déposent dans le sol des germes de révolte et de violence qui mettent plus ou moins de temps à prendre racine et à fructifier. Bien aveugles et imprudents ceux qui croient pouvoir fonder ou affermir un règne durable par un coup d'État. Leurs débuts sont parfois brillants et glorieux. Ce n'est, hélas! qu'un mirage. Un coup de force, tôt ou tard, les

Voyage en Pologne et en Russie. — WRAXALL, *Observations sur un voyage au Nord.*

(1) *Le secret du roi*, t. II.

abat à leur tour, que ce soit une émeute populaire, une défaite ou, comme pour Gustave III, un assassinat. Il semble que, dans les décrets de la Providence, la force illégale soit condamnée à ne produire que des œuvres limitées et éphémères. C'est qu'il n'y a pas de droit contre le droit; même, ainsi que l'affirme Victor Hugo, « il n'y a pas de faits accomplis; il n'y a que le droit. Les faits ne s'accomplissent jamais. Leur inachèvement perpétuel est l'en-cas laissé au droit. Le droit est impérissable. Des vagues d'événements passent dessus, il reparaît ! »

CHAPITRE XIV

La partie décisive jouée par le roi de Suède était gagnée ; mais elle avait failli être perdue : il s'en était fallu d'une heure. Une indiscrétion, une véritable trahison avait été sur le point de tout faire échouer.

Si maintenant M. de Vergennes, délivré d'un poids immense, exultait de bonheur et de joie, ses alarmes avaient été vives ; on prétend même que, prévoyant un insuccès, il prit la précaution d'envoyer en dépôt, chez le ministre d'Espagne, sa vaisselle plate et ses autres objets précieux. Quoi qu'il en soit, il avait pu se croire un instant compromis. Il convient de lui laisser raconter ce grave incident, tel qu'il l'explique au ministre des affaires étrangères.

« Stockholm, le 20 août 1772.

« Monsieur le duc,

« C'est avec douleur que je dois troubler la satisfaction que nos heureux événements ne peuvent manquer de vous causer, en vous révélant une particularité qui vous étonnera et vous indignera ; mais mon devoir ne me permet pas de vous la taire.

« La lettre du roi de Suède au roi, que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 17 juin, chiffrée du chiffre de la réserve, a été trahie. Le ministre d'Angleterre en France en a eu la copie et l'a fait passer à sa cour, et celle-ci à son ministre à Stockholm. Elle y a été apportée par un courrier extraordi-

naire. On peut soupçonner que la cour de Londres, toujours attentive à nous croiser, ayant pu avoir quelque soupçon de ce qui se tramait ici, s'est empressée d'en instruire son ministre pour qu'il donnât l'éveil aux Bonnets.

« Heureusement que cette lettre, qui faisait pièce de conviction, écrite en termes généraux et ne particularisant rien, n'a pu éclairer les Bonnets sur le véritable foyer du danger qui les menaçait. Leurs précautions, prises au hasard, ont porté à faux, et ils se sont endormis dans la sécurité ; mais, lorsque, réveillés par le mouvement de Scanie, ils se sont aperçus de leur méprise, la rage qui s'est emparée de leur esprit se serait infailliblement assouvie sur la personne du roi de Suède, qu'ils ne pouvaient pas méconnaître pour l'auteur du complot, s'il ne s'était pas trouvé un Bonnet assez honnête et assez vertueux pour éclairer le prince sur le danger qu'il courait (1).

« C'est le 17 au soir que le roi de Suède eut, avec la connaissance de tous les détails que je viens de vous rappeler, la copie même de sa lettre : il n'y manquait pas une syllabe.

« J'en étais instruit en vous expédiant mes lettres du 18 ; mais, obligé de vous faire part de nos inquiétudes quant à l'affaire générale, je ne voulais pas vous faire partager celles qui m'étaient personnelles. Vous jugez bien que je ne m'attendais pas à un meilleur traitement que celui qui était réservé à ce prince : sa lettre m'avouait son confident, et, assurément, j'aurais été traité en complice (2). »

Depuis plusieurs jours, les Bonnets étaient donc avertis que Gustave III méditait un coup de force. La divulgation de la lettre du 17 juin, dans laquelle ce prince, après avoir expliqué à Louis XV « qu'il serait dangereux de mettre sur le papier le détail de ses desseins », prenait soin de déclarer

(1) Ce membre du parti des Bonnets doit être le comte Bielke, comme nous l'avons expliqué à la page 239.

(2) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262. — Une dépêche précédente, écrite le 21 mai par l'ambassadeur au ministre, avait été également livrée.

« qu'il n'entrait rien dans ses vues de contraire à ses engagements », ne pouvait, au fond, laisser subsister aucun doute, « malgré les termes généraux » employés, sur les intentions du roi. Le détournement de ce document avait été commis dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, à Versailles. Une copie en avait été livrée au comte d'Harcourt, ambassadeur de la Grande-Bretagne, qui s'était empressé de la faire passer en Angleterre, d'où elle était parvenue au chevalier Gooderick, à Stockholm.

Heureusement, la pièce ne contenait aucun indice sur la nature du complot, son moment et son mode d'exécution. Le mouvement de Scanie fit croire qu'il allait éclater de ce côté, et les adversaires du roi y égarèrent leur attention. Le 18 août au soir, seulement, le plan de la conspiration fut découvert. Mais, ainsi qu'il arrive toujours quand les partis en présence sont, d'une part, les membres d'une assemblée et, de l'autre, un chef d'État, les premiers perdirent un temps précieux à délibérer, tandis que le second, ne dépendant que de lui-même, agissait.

A ce moment, la situation du roi de Suède était, du reste, désespérée. Les troupes de Christianstad n'avaient pu sortir de leur forteresse. Quant à celles embarquées avec le général Sprengtporten, retenues sur leur vaisseau par des vents contraires, elles n'étaient nulle part signalées, et elles ne finirent par arriver dans la capitale que quinze jours après la révolution accomplie.

D'instant en instant, des avis secrets parvenaient au château, annonçant qu'il fallait s'attendre à voir les Bonnets s'emparer de la personne du roi, contre lequel ils avaient en main « une pièce à conviction », et leur vengeance réclamait déjà autre chose que sa déchéance de la couronne et celle de ses frères. Pour Gustave III, « il n'était plus de milieu, fait observer l'ambassadeur, entre vaincre ou mourir ».

Par bonheur, avant de se résigner à faire arrêter le roi, les Bonnets voulurent mettre la main sur le colonel Carnale, officier plein d'audace et prêt à tout, qu'ils savaient gagné

par la cour et devenu l'âme de la conspiration. En vain le firent-ils chercher pendant toute la nuit du 18, et quand, le matin du 19, ils voulurent se rendre maîtres du Palais Royal, il était trop tard. Le prince les avait prévenus et devancés : le détachement des gardes se trouvait déjà sous les armes et la cour du château remplie d'officiers dévoués et résolus. Le souverain avait commencé l'attaque.

On prétend, non sans raison peut-être, que le jour de la victoire n'est pas le plus difficile : c'est le lendemain. Gustave III sut triompher avec modération. M. de Vergennes est touché et ravi de cette attitude à la fois si grande et si simple.

« J'ai vu hier le roi de Suède, écrit-il au duç d'Aiguillon. C'est la première fois depuis nos événements mémorables. J'ai passé deux heures avec lui, et, si j'ai été enthousiasmé de tout ce qu'il a fait de merveilleux, je ne le suis pas moins de sa modestie. Il ne lui est pas échappé un seul mot qui sente la jactance. Il se reconnaît redevable de ses succès à la Providence, qu'il bénit sans cesse de l'avoir si bien dirigé et de lui avoir donné, dans le roi, un ami sincère et zélé, un second père. »

Le premier usage que le prince voulut faire de son nouveau pouvoir fut d'accorder à sa mère un champ d'action digne d'elle, où elle pût donner libre carrière à son activité inquiète et jalouse. Il plaça, en conséquence, la veuve d'Adolphe-Frédéric à la tête du gouvernement de la Poméranie. La pensée était à la fois pleine de déférence et d'habileté, car elle éloignait de la capitale et de la cour, tout en satisfaisant son ambition et ses goûts de commandement et de grandeur, une femme intelligente, inconséquente et fière, capable de susciter de sérieux embarras. Il mit à informer Louise-Ulrique de sa nomination une bonne grâce royale et filiale.

Il lui écrit dès le 20 août :

« J'ai été obligé de risquer le tout pour le tout. Le plan que je préparais avait été ébruité. J'allais être, cette nuit,

emprisonné, massacré. J'ai pris sur-le-champ mon parti. Après une exhortation aux gardes, j'ai fait arrêter, en plein midi, le Sénat; je me suis emparé du parc d'artillerie. Toutes les gardes m'ont été fidèles; les fils mêmes des sénateurs, leurs neveux, m'ont suivi. J'ai ordonné aux députations des États de se disperser sur-le-champ, j'ai été obéi. Le peuple s'est déclaré pour moi avec une allégresse étonnante. Ses cris de joie, ses acclamations m'ont suivi partout. Les avenues sont gardées, et tout est rentré dans l'ordre et la tranquillité.

« J'ai fait expédier des ordres à mes frères, que j'avais envoyés soulever les provinces, pour leur donner le commandement général, mon frère Charles des provinces du Nord, mon frère Frédéric de celles du Midi.

« Je supplie ma chère mère de prendre en main mes provinces d'Allemagne et de souffrir que le comte Sinclair commande sous elle. J'espère que le roi de Prusse pensera à deux fois avant de m'inquiéter, quand il verra sa sœur à la tête du gouvernement de la Poméranie, et c'est principalement dans cette idée que je vous le confie, ma mère : il n'osera pas y porter la main. »

Il ajoute :

« Je ne vous parlerai pas de ce que vous aurez à faire pour le bonheur de vos peuples; c'est de vous que je voudrais l'apprendre (1). »

Au prince Charles, qui n'avait pas hésité à exposer sa liberté et peut-être sa vie, en cas de défaite, pour mieux asseoir son frère sur un trône, dont pourtant il était l'héritier, et qui, après la victoire, s'était empressé d'aller recevoir, dans les principales villes du midi de la Suède, le serment des troupes, tandis que le prince Frédéric remplissait dans le Nord la même mission, le roi devait un témoignage public de sa haute satisfaction et de son affection. Il ne pouvait pas surtout oublier le capitaine Hellichius et sa courageuse gar-

(1) *Papiers d'Upsal.*

nison de Christianstad, promoteurs de la révolte contre la tyrannie du Sénat et des États.

Le 28 août, Gustave écrit au prince Charles en ces termes :

« Sérénissime prince, notre bien-aimé et cher frère,

« La lettre de Votre Altesse Royale du 24 de ce mois nous a appris, ce que nous avions déjà pressenti, que le capitaine Hellichius avait, à la première sommation de Votre Altesse Royale, rendu la forteresse de Christianstad, dont il avait, depuis quelques jours, interrompu toute communication avec le dehors. Il est donc prouvé aux yeux de tous qu'il n'y a point eu là de sédition, et que ce brave officier s'est uniquement révolté contre la licence et la violence du parti dominant, et nullement contre nous et contre la patrie. Nous ne parlons que de lui, parce qu'il a été le premier chef de l'entreprise ; cependant nous conserverons toujours un souvenir attendri de tous ceux de la garnison ou d'ailleurs qui l'ont assisté. Ils ont tous, incertains du succès, risqué leur vie sans redouter ni les périls, ni les châtiments les plus graves : le vrai courage sait tout braver!

« Dieu voyait leurs cœurs, qui étaient pour nous et pour la patrie. Leurs vœux sont accomplis : la vraie liberté est rétablie; l'oppression, la persécution, toutes les intrigues étrangères ont disparu, et nous avons restauré cette légitime autorité royale sous l'empire de laquelle le royaume a connu les temps les plus glorieux. Plus cet acte de la Providence est grand, plus nous devons manifester, au capitaine Hellichius et à tous ceux qui l'ont suivi et lui ont obéi, notre gracieuse bienveillance et le plaisir que nous ont causé leur courage, leur fermeté et leur conduite généreuse.

« Personne ne saurait leur témoigner notre satisfaction d'une façon plus précieuse que Votre Altesse Royale, dont l'exemple, éclatant d'amour pour nous et pour la patrie, fait l'objet de notre vénération.

« En foi de quoi, nous en chargeons Votre Altesse Royale, avec d'autant plus de plaisir que nous l'affectionnons de toute

notre bienveillance royale et tendresse fraternelle, et nous la recommandons à la sainte grâce de Dieu.

« GUSTAVE (1). »

Le 8 septembre suivant, le prince Charles était créé duc de Sudermanie, et le prince Frédéric duc d'Ostrogothie; et, à quelque temps de là, le capitaine Hellichius se voyait anobli sous le nom de Gustafskœld (bouclier de Gustave) ; dans ses armoiries prit place l'initiale du roi, c'est-à-dire un G couronné.

M. de Vergennes, en ce qui le concerne, reçut un magnifique diamant sur lequel se trouvait gravé, avec un art infini, un emblème rappelant la révolution qui venait de s'accomcomplir. Quant au comte de Creutz, il sera, sans quitter Paris, élevé à la dignité d'ambassadeur (8 octobre 1772).

Gustave III sut non-seulement se montrer plein de reconnaissance envers toutes les personnes qui l'avaient secondé, mais aussi fit preuve de la plus noble générosité envers d'autres dont, aux premières heures de la crise, la loyauté avait éprouvé quelque hésitation, ou même leur avait dicté une résistance déclarée.

C'est ainsi que le curé Wickmann, un des Bonnets les plus exaltés, ayant dû être arrêté, le roi envoya prévenir ses enfants « qu'ils pouvaient être tranquilles sur le sort de leur père, qui leur serait incessamment rendu » .

Après son équipée à main armée, le général Rudbeck, ayant été également consigné, voulut en informer sa femme; il adressa sa lettre au roi en sollicitant l'autorisation de la faire parvenir. Le prince y ajouta de sa main quelques lignes gracieuses dans le but de calmer les inquiétudes de l'épouse du gouverneur de Stockholm; elles se terminaient par ces mots : « J'espère que bientôt je compterai un ami de plus. » Le 21 août, en effet, le général prêtait serment et était tout à fait libre.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

Le comte d'Hessenstein fut aussi l'objet de la clémence royale.

Quand, le 19 août, Gustave III s'était rendu au parc d'artillerie, il avait fait mander, par écrit, cet ami de longue date, sur le dévouement duquel il croyait pouvoir compter, afin de lui confier le commandement en chef des troupes de la capitale.

C'était en perspective la réalisation presque assurée de la promesse, faite à son avènement par le jeune prince, du bâton de maréchal. Malgré cela, le comte d'Hessenstein refusa de se rendre auprès du roi. Celui-ci ayant insisté, le général fit répondre que sa conscience ne lui permettait pas de violer le serment qu'il avait prêté à la constitution. Rien ne put fléchir ses nobles scrupules ; bien plus, il eut un instant la pensée de provoquer une opposition armée ; mais il reçut bientôt l'ordre de garder les arrêts dans son appartement, et, dès le 20, il faisait sa soumission éplorée et repentante en ces termes :

« Sire,

« Les bontés dont Votre Majesté m'a toujours honoré m'avaient pénétré de la plus vive reconnaissance et me plongent, dans ce moment-ci, dans le plus grand désespoir. J'ai été obligé, Sire, de vous désobéir parce que j'ai cru que les États seuls pouvaient lever le serment que je leur ai fait et parce que je ne voulais pas servir d'instrument au pouvoir arbitraire, que j'ai en horreur et que je croyais devoir être une suite de cette révolution.

« Vous avez eu, Sire, ce pouvoir arbitraire pendant deux jours ; mais vous venez de rendre la liberté à la nation, action qui n'a presque pas d'exemple et que je ne pouvais prévoir, malgré l'opinion que j'ai toujours eue de vos grandes qualités. C'est donc en bonne conscience que je reporte mon hommage aux pieds de Votre Majesté.

« Mais, Sire, permettez qu'après avoir parlé à mon roi je m'adresse à mon ami : ce terme, de la part d'un sujet, ne

doit pas choquer les oreilles de Gustave. Vous avez outragé mon cœur : un mot m'eût fait voler à vos côtés. Il y a eu complot contre votre personne, et vous ne me le dites point! Je ne l'ai appris qu'hier soir dans la lettre dont vous m'honorâtes et que vous ne m'envoyâtes que lorsque la ville était déjà soumise. Vous ne me donnez d'autre motif que de rétablir la constitution de Gustave-Adolphe, adaptée au temps présent; ce pouvait être celle de Charles XI. Cela m'a fait prendre le parti que j'ai pris; il ne me reste plus qu'un second à prendre, qui est de remettre mes emplois.

« La plume me tombe des mains (1). »

Le comte d'Hessenstein pouvait être sincère, mais sa résipiscence n'offrait point un grand mérite, car elle suivait le triomphe du roi. Après ce triomphe, il avait mesuré la profondeur de l'abîme auquel il s'exposait s'il tombait en disgrâce, non seulement en Suède, où il occupait un haut grade dans l'armée, mais aussi en France, où, comme nous l'avons vu, pourvu également du titre de lieutenant général, il touchait de Louis XV une large pension.

Pour tâcher de conjurer les suites de son attitude de la veille et de l'expliquer à Paris, il transmet, dès le lendemain de la révolution, une copie de sa requête au roi de Suède jointe à deux missives, conçues en termes presque identiques, l'une au duc d'Aiguillon et, qui le croirait? l'autre à Mme Geoffrin.

Voici ce qu'il écrit à cette dernière qu'à l'exemple du roi de Pologne Poniatowski et, sans doute, encore d'autres, il appelle « sa maman » :

« Stockholm, le 21 août 1772.

« Vous serez bien surprise, ma chère maman, de ce que vous apprendrez de moi par cet ordinaire. Je vous envoie ma lettre au roi, qui contient les raisons de ma conduite.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 262.

« J'ai toujours désiré des corrections à notre constitution et l'augmentation du pouvoir royal, mais j'ai cru que ces corrections devaient se faire par les États pour pouvoir être stables ; j'ai craint l'exemple des gardes prétoriennes.

« Le roi ne m'envoya sa lettre que lorsque la révolution était presque achevée, et je la reçus au moment où, par pure tendresse pour lui, je prêchais devant mes amis que c'étaient ses ennemis qui répandaient ces bruits d'émeute. Mon premier mouvement fut de me jeter dans l'île de l'Amirauté et de m'y défendre; elle n'était pas encore occupée. Mais je loue le ciel d'en avoir trouvé le chemin barré. Du reste, le roi me comble de bontés ; il a ulcéré mon cœur, et il a la grandeur d'âme d'en convenir.

« Adieu, ma chère maman, je me mets à vos pieds. Aimez-moi toujours, et montrez ces deux lettres à ceux qui voudront bien s'intéresser à moi (1). »

Le comte d'Hessenstein connaissait trop le roi de Suède pour ne pas tout espérer de sa bonté. Deux jours après, en effet, il voyait entrer dans sa demeure, où il gardait encore les arrêts, celui auquel, à l'heure du danger, il avait refusé son concours; le prince, de sa main, lui remit son épée et lui rendit toute sa confiance (2).

Une autre adhésion, plus précieuse peut-être, fut celle du

(1) Grimm, *Correspondance,* année 1772.

(2) Gustave III fera plus encore ; il s'efforcera d'intercéder auprès de Louis XV pour que celui-ci restitue au comte d'Hessenstein et son titre et sa pension, que le roi de France, dans son mécontentement, avait supprimés. Il écrira à Versailles :

« Stockholm, le 30 octobre 1772.

Monsieur mon frère et cousin,

« Le ressentiment que Votre Majesté a marqué au comte d'Hessenstein en conséquence de la conduite qu'il a tenue ici dans la dernière révolution, n'a pu que me convaincre plus particulièrement encore de l'intérêt que Votre Majesté a bien voulu prendre à mes succès. Je n'ai sans doute pas besoin de donner à Votre Majesté de nouvelles assurances de la reconnaissance que j'en conserverai toujours.

« Ma situation présente et les plus précieux intérêts de ma couronne sont désormais liés si intimement à votre bonheur, votre gloire et la félicité de votre règne, que rien ne pourra me séparer jamais de Votre Majesté. Mais je

feld-maréchal comte de Fersen, alors absent de Stockholm, qui assurait le roi de sa fidélité.

Ce mouvement d'approbation, des villes, gagna bientôt les campagnes. Les paysans surtout se prononçaient avec élan en faveur de leur prince et déclaraient que, si celui-ci se fût emparé plus tôt de la souveraineté, ils n'auraient pas autant souffert de l'affreuse misère qui les étreignait.

A l'armée, des récompenses et gratifications furent largement distribuées. Chaque soldat reçut un ducat par jour resté sous les armes; chaque sous-officier eut le double. Ceux qui composaient les deux détachements du régiment des gardes de service, le 19 août, au château, furent décorés

reviens au comte d'Hessenstein, dont le sort me touche, puisque j'ai reconnu que, dans le fond de son cœur, il m'a toujours été sincèrement attaché.

« Je lui ai rendu, par conséquent, mes bonnes grâces et lui ai conservé toutes ses charges. Il lui manquera, cependant, une partie essentielle de son bonheur tant que Votre Majesté n'aura pas jugé à propos de le rétablir aussi dans la place qu'il avait l'honneur d'occuper à son service.

« C'est de quoi je la prie instamment, et je me flatte qu'elle voudra bien ordonner ce rétablissement d'une manière qui efface entièrement le souvenir d'un événement si fâcheux pour lui. Je ne peux pas m'empêcher d'avouer à Votre Majesté qu'il est plus à plaindre qu'à blâmer dans la conduite qu'il a tenue vis-à-vis de moi.

« Je suis, avec les sentiments de la plus tendre amitié, etc.

« GUSTAVE. »

Louis XV finit par se laisser flechir. Voici sa réponse :

« Versailles, le 29 novembre 1772.

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

« Je suis d'autant plus touché des sentiments que Votre Majesté me témoigne par sa lettre du 30 du mois dernier que je les mériterai toujours par le plus parfait retour de ma part et par l'intérêt que je ne cesserai jamais de prendre à la prospérité de son règne.

« Votre Majesté sait pour quel motif j'ai fait supprimer du nombre des lieutenants généraux de mes armées le comte d'Hessenstein; mais, puisqu'elle lui a pardonné la conduite qu'il a tenue dans la révolution de Suède, je lui ferai également éprouver les effets de ma clémence.

« J'ai ordonné, en conséquence, son rétablissement dans le grade dont je l'avais privé, et j'espère qu'il se rendra de plus en plus digne des bontés de Votre Majesté par l'attachement le plus pur et le plus fidèle à sa personne et à son service.

« Je suis, avec une considération distinguée et une tendre amitié, etc.

« LOUIS. »

(Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.)

d'une médaille se portant sur l'uniforme, d'or avec ruban jaune liséré de bleu pour les officiers, d'argent avec ruban blanc pour les soldats.

La milice bourgeoise fut gratifiée, elle aussi, d'une médaille, sur l'un des côtés de laquelle était représentée une ruche d'où s'échappait un essaim d'abeilles suivant sa reine : l'allusion n'a pas besoin d'explication. Enfin, en souvenir du mouchoir noué par le roi à son bras, le brassard blanc fit partie de l'uniforme de tous les officiers de l'armée et de la milice bourgeoise.

Les titres nobiliaires, les grades, les emplois, les décorations furent distribués à profusion. Bien qu'il eût été dans l'impossibilité de participer à l'entreprise, le colonel Sprengtporten ne pouvait être omis. Le 7 septembre seulement, après une traversée aussi longue que périlleuse, il faisait, à la tête de sa petite troupe de huit cents hommes, son entrée à Stockholm.

Le roi, à cheval, suivi d'un nombreux état-major et d'un grand concours de peuple, s'était porté hors de la ville au-devant de lui. Dès qu'il aperçut les soldats, il mit pied à terre et serra dans ses bras leur chef, qui se prosterna à ses genoux. Gustave III, tirant son épée, donna au colonel l'accolade et plaça de sa main sur son uniforme les insignes de commandeur de l'ordre de l'Épée. Il l'invita alors à se relever et l'embrassa une seconde fois, aux applaudissements de toute l'assistance, en lui annonçant qu'il le nommait général. Puis, se plaçant en avant du détachement, il rentra à Stockholm.

La révolution n'ayant eu d'autre but que de sauver la Suède des divisions et des luttes qui la déchiraient, il convenait de faire cesser d'une façon définitive l'antagonisme des classes et des partis. Pour cela, une ordonnance spéciale interdit à l'avenir l'usage des appellations de Chapeaux et de Bonnets, qui n'avaient plus de raison d'être par suite du complet anéantissement des deux factions rivales (1). De fait, ces

(1) Cette ordonnance, en date du 24 août 1772, est conçue en ces termes : « Nos soins pour votre union générale ont eu, par la puissante protection

dénominations regrettables, n'ayant que trop contribué à envenimer les passions et à attiser les jalousies et les haines, disparurent comme par miracle.

Il devenait urgent de mettre à exécution la nouvelle forme de gouvernement, ce qui nécessitait la réorganisation de l'administration supérieure.

Le roi, dès le 21, avait rendu leur liberté aux sénateurs consignés dans une des ailes du château, après leur avoir donné, en bonne et due forme, acte de leur déchéance et décharge de leurs fonctions. Puis, en vertu des pleins pouvoirs dont il était investi, il désigna les nouveaux membres du Sénat, dont la plupart faisaient déjà partie de cette assemblée.

Lors des pourparlers de conciliation entre les Chapeaux et les Bonnets qui avaient marqué les débuts de son règne, le roi avait promis cinq sièges de sénateurs aux Bonnets. Maître

et la bénédiction de Dieu, le succès le plus heureux. Les États du royaume ont unanimement reçu et confirmé une nouvelle forme de gouvernement qui a rétabli la sûreté des sujets de la manière la plus solennelle et mis fin en même temps à toutes les causes de discorde et de division. Nous sommes bien fondés à nous flatter que, de ce moment, l'ancien esprit de parti qui a divisé et déchiré la nation a entièrement disparu.

« Nous ne verrons plus le père opposé au fils, le frère au frère, et chaque famille, en proie aux divisions les plus fatales, se déshonorer par des actions aussi contraires à toutes les lois divines et humaines qu'affligeantes pour les honnêtes gens, qui avaient peine à se persuader que des mœurs aussi corrompues pussent exister parmi les chrétiens.

« Pour accomplir avec plus de promptitude nos desseins et pour voir remplir plus tôt nos espérances, nous nous voyons obligé d'ordonner qu'on s'abstienne, dans toute espèce d'écrit, d'aucun reproche qui puisse offenser les différents partis qui ont régné jusqu'ici, et de défendre d'employer à l'avenir aucun des noms qui ont servi à les distinguer dans le sens odieux qu'on avait coutume de leur donner.

« La confiance que nous inspire la fidélité de nos sujets nous fait espérer que l'amour du repos et de la tranquillité du pays fera également observer dans les conversations particulières ce qui est dit et ordonné par rapport aux écrits et aux discours publics.

« Par là les lois et les mœurs concourront également au même but et feront des Suédois une nation heureusement unie dans son respect pour Dieu, dans l'obéissance et l'amour de la patrie et dans la pratique de toutes les vertus sociales.

« Donné au château de Stockholm, le 24 août 1772.

« GUSTAVE. »

(D'AGUILA, *loc. cit.*)

de la situation, il ne voulut pas retirer sa parole, et il les leur accorda. Le Sénat se trouva dès lors ainsi composé : comte Hierne ; comte de Walwyck ; baron Bibbing ; comte de Stockenström ; comte Bielke ; comte Ulric de Scheffer, président de la chancellerie ; comte de Hermanson ; comte de Beck-Friis ; comte de Schwerin, grand maître de la maison de la reine douairière ; comte Posse ; comte Barck ; comte Sinclair ; amiral de Falkengreen ; baron Wrangel ; baron Falkenberg, vice-président de la chancellerie ; comte Axel de Fersen, feld-maréchal ; comte Rudenschöld (1).

Ce dernier, ayant décliné le choix de Sa Majesté à raison de son grand âge, fut remplacé par le comte de Liéwen, grand maître de la maison du roi.

Le roi était maintenant, en réalité, un souverain, sinon absolu, du moins gouvernant son royaume et en état de donner des ordres aux président et vice-président de la chancellerie, chargés de leur exécution. Le Sénat, s'étant vu retirer tout pouvoir exécutif, ne participait plus à l'administration qu'en tant que le roi voulait bien le consulter. Quant aux États, s'ils continuaient leur session, ce n'était qu'afin de terminer quelques questions de finances ; mais ils ne possédaient plus que le droit de délibérer sur les projets dont ils étaient saisis par l'initiative de la couronne.

L'homme qui allait devenir le personnage le plus considérable du nouveau gouvernement était le lieutenant général comte Ulric de Scheffer, sénateur, nommé, en remplacement du comte de Duben, président de la chancellerie : poste, nous l'avons dit, équivalant au portefeuille des affaires étrangères avec la présidence du conseil.

Nous savons déjà qu'il y avait deux frères de Scheffer. L'aîné, Charles, ancien gouverneur du prince royal, ancien ministre de Suède en France, avait accompagné l'héritier du trône dans son voyage à Paris. M. de Vergennes nous le représente comme doué « d'une honnêteté, d'une intégrité

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. Suède, 1772, vol. 263.

et d'une vertu reconnues de tous » ; « mais, ajoute-t-il, ces qualités si admirables sont contre-balancées par une légèreté et une indiscrétion qui lui font perdre tout l'ascendant qu'elles pourraient lui donner dans son parti, qu'il serait capable de bien diriger s'il pouvait se fixer lui-même ».

Grimm l'avait autrefois fréquenté, et il rapporte une anecdote qui le peint sous un jour analogue :

« Je me rappelle que, lorsque le comte de Scheffer l'aîné était ministre de Suède en France, il y a dix-huit ou vingt ans, il traita souvent l'*Histoire de Charles XII*, de Voltaire, de roman rempli de faits faux, sans jamais, en particulier, pouvoir en attaquer un seul qui fût de quelque importance. Il fut aussi fort choqué de la prédilection que M. de Montesquieu marquait, dans son *Esprit des lois*, pour la constitution anglaise. Il prétendait que celle de la Suède était bien supérieure et qu'elle était, en fait de gouvernement, l'ouvrage le plus parfait qui fût sorti des mains des hommes.

« Dans ce temps-là, un fermier général, feu M. Dupin, très blessé de ce que Montesquieu avait osé parler de la finance avec irrévérence, composa une réfutation en forme de l'*Esprit des lois*, à laquelle travailla conjointement M. de Scheffer, qui était lié d'amitié avec M. Dupin.

« Je crois que le chapitre du gouvernement d'Angleterre fut mis en poussière et la constitution de la Suède portée aux nues. Cette réfutation fut achevée et imprimée, et ensuite supprimée, après de mûres réflexions du fermier général, auteur réfutant (1). »

Combien, à l'heure présente, le comte Charles de Scheffer dut s'applaudir de cette suppression! Ses théories gouvernementales d'antan devaient, toutefois, être connues ; peut-être même l'empêchèrent-elles de se voir maintenu au Sénat et choisi, au lieu de son frère, comme président de la chancellerie, dont, un instant, il avait naguère rempli les fonctions.

(1) *Correspondance*, année 1772.

Un dernier document achèvera de nous le faire connaître. C'est une lettre qu'il écrivait, à quelques semaines de là, au comte de Creutz.

« Stockholm, le 6 novembre 1772.

« Je suis ravi que Mme la comtesse du Barry vous traite si bien. Ne pourriez-vous pas, un jour, rappeler à cette belle dame qu'elle m'a promis son portrait, mais formellement promis? J'en ai parlé depuis dans une de mes lettres, elle n'y a pas répondu. En conscience, elle me doit cette faveur, en considération de tout ce que j'ai essuyé de mauvaise humeur et de mauvais propos pour l'amour d'elle.

« Vous pouvez, mon cher comte, certifier cela mieux que personne. Vous m'assurez qu'on me rend aujourd'hui plus de justice, et j'avoue que cela me fait bien plaisir (1). »

Malgré son « honnêteté » et sa « vertu », le comte Charles de Scheffer n'en était pas moins un parfait courtisan de la puissance et de la beauté. Il se montrait, en cela, de l'école du comte de Creutz, l'un de ses successeurs médiats à la légation de Suède en France, auquel précisément il adressait le billet ci-dessus. Cet avisé diplomate, au sujet de la conduite à tenir avec la favorite, avait un jour émis cet axiome : « Il me semble que le premier devoir d'un ambassadeur, c'est de se rendre agréable au prince auprès duquel il est envoyé, par son empressement à lui plaire. C'est dans cette vue que les princes s'envoient des ambassadeurs et pour se donner des témoignages réciproques de leur amitié (2). » Comme si les intérêts du prince que représente l'ambassadeur devaient être relégués au second plan.

Il faut dire, toutefois, à la décharge du comte de Scheffer, que faire la cour à Mme du Barry, la protectrice et l'amie du duc d'Aiguillon, fut loin d'être nuisible à la cause de la Suède, et qu'après tout, solliciter le portrait de « la belle

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.
(2) *Ibid.*

dame » valait peut-être mieux que d'attacher un collier de diamant au cou de son petit chien!...

Plus jeune que son frère de quelques années, Ulric de Scheffer avait embrassé la carrière des armes. A la mort du dernier roi, il était déjà lieutenant général. Nous l'avons vu envoyé par le Sénat pour porter au prince royal la signification de son avènement. Sans pallier ses défauts, M. de Vergennes semble, au point de vue de la portée morale, le préférer à son aîné.

« Ulric, constate-t-il, n'a pas des qualités aussi brillantes que Charles, mais il en a de plus solides. Ses vues sont justes et profondes. Il est capable d'une résolution ferme et courageuse; mais un fonds de paresse et d'indolence naturelles et le goût du plaisir et de la dissipation l'éloignent souvent de son objet. »

Est-ce uniquement à ces « qualités solides » qu'il dut le choix qui, le plaçant à la tête du ministère, en faisait le véritable réorganisateur du gouvernement de la Suède? Il est assez difficile de le supposer. Ulric de Scheffer semble avoir eu un autre titre à cette faveur. Il était, de longue date, l'admirateur et l'ami de la comtesse d'Egmont, qu'il avait connue presque enfant, alors que, privée de sa mère morte récemment, elle habitait avec sa tante, la duchesse d'Aiguillon.

« Déjà âgé, écrit Mme d'Armaillé, mais possédant des manières exquises, avec ce respect et ce culte des femmes qui caractérisaient l'homme de l'ancien monde, le baron de Scheffer s'éprit (si l'on peut employer ce terme) de la noble et charmante jeune fille qu'il voyait constamment auprès de la duchesse. Une sorte de confiance amicale s'établit entre eux... Elle l'intéressa par l'isolement moral dont elle souffrait, par la vivacité de son intelligence, le ton élevé, indépendant de ses idées... Philosophe et luthérien, il ne lui offrit pas la direction religieuse qui lui eût été si nécessaire, mais il mit de l'ordre dans ses études et donna un but sérieux à ses lectures, voulant au moins l'aider à faire face aux

soucis de sa vie présente par le travail et la réflexion. Elle entendait tout, et son esprit se prêtait merveilleusement aux intentions de cet ami sincère dont l'appui paternel lui resta constamment fidèle (1). »

On est en droit de penser qu'actuellement il recueillait le fruit de cette attraction amicale et de ce touchant intérêt. Mme d'Egmont ne s'y trompe pas. Elle sent que son souvenir est, sans doute, pour quelque chose dans l'élévation du nouveau président de la chancellerie. « N'est-ce pas une singulière combinaison du sort, fait-elle remarquer au roi de Suède, que celle qui m'a fait être, dès mon enfance, l'amie du ministre dans lequel vous avez le plus de confiance? Tellement que je puis dire que, par son affection, il a autant contribué à mon éducation que son frère à la vôtre (2). »

Les deux frères de Scheffer devaient être fiers de leurs élèves, et, grâce aux soins qu'ils avaient eus pour eux, leurs noms vivront aussi longtemps que ceux de Gustave et de Septimanie.

Au moment où il est placé à la tête de la chancellerie, le comte Ulric de Scheffer exerçait un commandement militaire à Gothembourg. Le roi lui ayant enjoint de rentrer immédiatement à Stockholm, il prêtait, le 7 septembre, le serment de sa nouvelle charge.

Le Sénat ainsi composé, les administrations pourvues de chefs, il restait à en finir avec la Diète.

Le 9, celle-ci terminait l'examen et le vote des impôts ordinaires et extraordinaires à percevoir pendant une période de temps sans fixation de durée, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée ultérieure des États. Puis tous ses membres, dans une séance dernière, furent admis à déposer au pied du trône le résultat de leurs travaux. Ils remirent en même temps au roi la déclaration ou *recès* ainsi conçu :

« Nous soussignés, sénateurs et États de Suède, comtes, barons, nobles, clergé, militaires, bourgeois et communes,

(1) *La comtesse d'Egmont.*
(2) *Papiers d'Upsal.*

assemblés en cette Diète heureusement terminée, tant en notre nom que comme députés loyalement élus de nos frères absents, faisons savoir que le très puissant prince Gustave III, roi de Suède, des Goths et des Vandales, etc., notre très gracieux roi et seigneur, ayant trouvé nécessaire, à l'occasion du décès du roi Adolphe-Frédéric, d'heureuse mémoire, roi de Suède, etc., de nous convoquer, le 13 juin de l'année dernière, en une assemblée générale avant la date fixée par la précédente Diète, nous, pour obéir aux ordres gracieux de Sa Majesté et pour remplir le devoir de sujets, avons commencé, au nom du Tout-Puissant, une très longue Diète, qui s'est continuée jusqu'à ce que, par l'effet de la Providence divine et des démarches sages et courageuses de Sa Majesté, nous avons vu arriver l'heureux événement que souhaitaient la sollicitude et le zèle ardent d'un roi généreux pour un peuple chéri, et qui a été couronné par le renouvellement d'une forme de gouvernement revue, consentie et confirmée par serment. Cette nouvelle forme de gouvernement, avec l'aide de Dieu, préparera, sous un roi soumis aux lois, le bonheur et l'indépendance du royaume, assurera la liberté légitime des sujets, et contribuera à la prospérité publique et au maintien des droits et de la sécurité de tous. »

Le recès, composé de dix articles, continue en vantant les mérites, la bonté et la générosité du roi ; puis il constate que « des usurpations avaient été faites sur la puissance royale, d'où il était résulté de nombreux désordres ». « Mettre fin à un tel état de choses, devait être l'œuvre de notre roi chéri, le magnanime Gustave III, et ce sera sa gloire immortelle d'avoir, avec l'aide du Tout-Puissant, qui tient dans ses mains le sort des nations, par son intrépidité, son courage, non moins que par l'amour de la patrie de Leurs Altesses Royales les princes Charles et Frédéric-Adolphe, sauvé le royaume sur le penchant de sa ruine, et d'avoir lui-même brisé les chaînes qui accablaient des citoyens libres. »

Et, après ces extraordinaires flatteries, le recès des États

se termine par cette conclusion, à peine croyable dans la bouche de députés qui viennent d'être écrasés par la force :

« Les choses étant ainsi, la Suède a enfin un vrai roi sur le trône; et tous les habitants du royaume en peuvent laisser désormais, sans inquiétude, l'administration dans les mains d'un monarque qui a à cœur de le gouverner et de le sauver; qui est souverain, non pour son avantage personnel, mais pour celui de ses sujets, et qui met sa plus grande gloire à régner sur un peuple indépendant et à être le premier citoyen d'un pays libre. »

La formule servant à légitimer, au nom de la liberté, l'usurpation de la souveraineté n'était pas encore trouvée : on n'avait point songé à asseoir sur le trône « la Révolution couronnée ».

La réponse de Gustave III fut ce qu'elle devait et pouvait être : un peu vague, mais élevée et ferme.

« En finissant cette Diète, dit-il, l'une des plus mémorables dont nos annales feront mention, je me sens pénétré de la plus vive reconnaissance envers la bonté du Très-Haut, qui a daigné protéger d'une façon si admirable le royaume, et qui a dissipé si visiblement les orages qui menaçaient d'une ruine totale la liberté de la patrie et des citoyens.

« Cette assemblée, commencée dans le deuil et les regrets les plus tendres pour la perte d'un bon roi et d'un père chéri, a continué ses délibérations dans le feu de la discorde et de l'acharnement des partis. La Providence n'a paru vouloir laisser aller à leur comble tous les malheurs qui ont accablé nos ancêtres que pour nous faire mieux reconnaître sa main puissante dans le changement remarquable qui vient de s'accomplir.

« Cette heureuse révolution, ouvrage exclusif de l'Être tout-puissant, a fait disparaître tout d'un coup les maux qui, depuis plus de cent ans, ébranlaient et minaient le royaume. D'un peuple divisé, elle a fait un peuple libre, fort, dévoué pour le véritable bien de la patrie. C'est dans cette situation

que le gouvernement du royaume passe de vos mains dans les miennes. La liberté est affermie, les lois sont fixées, la concorde est rétablie...

« La forme du gouvernement, que nous avons arrêtée, vous en garantit la durée. Unis à moi par les liens les plus indissolubles, vous pouvez désormais vous promettre un avenir plus heureux. Je ne mettrai pas de bornes, je vous l'assure, à mes soins et à mes peines pour répondre à votre confiance. Si, par une union mutuelle, par une sage économie et par la modération de votre conduite, vous secondez mes travaux pour le bien du royaume, sa prospérité sera certaine; le calme et la tranquillité régneront. Je verrai remplir mon attente en vous recevant, après six années, comme un peuple fidèle, uni, libre et magnanime. »

Le jour même, après cette cérémonie, les hérauts d'armes, au son des trompettes et des timbales, proclamaient la clôture de la Diète.

CHAPITRE XV

Si, à l'intérieur du royaume, aucune complication ne paraissait plus à craindre, il n'en était pas de même à l'extérieur. Du côté des frontières l'horizon s'assombrissait. Louis XV, toujours si bien renseigné par sa diplomatie, savait que la Prusse et surtout la Russie avaient vu d'un très mauvais œil la Suède pourvue enfin d'un gouvernement fort, capable de leur occasionner, le cas échéant, comme par le passé, de graves soucis.

Dans sa dépêche du 10 septembre 1772, le ministre des affaires étrangères de France écrivait à Stockholm :

« J'espère bien que les suites seront telles que nous avons lieu de les attendre, et que le roi de Suède fera bon usage de l'autorité qu'il vient de conquérir. Vous verrez, par mes dépêches, que nous ferons tous nos efforts pour en imposer aux puissances qui pourraient avoir envie de le tracasser, et je me flatte que nous y réussirons.

« L'Espagne a ordonné à ses ministres à Copenhague et à Pétersbourg de faire et de dire exactement tout ce que nous prescrirons aux nôtres, et l'Angleterre nous a promis de ne se point mêler des affaires de Suède. J'ai donc tout lieu de croire que notre digne allié ne sera pas tourmenté extérieurement, et je suis bien convaincu qu'il se conduira si bien qu'il ne le sera plus intérieurement et que ses sujets le respecteront désormais autant qu'ils l'aimeront et l'adoreront...

« Le roi m'a chargé à différentes reprises de vous recommander très expressément d'exhorter, de sa part, très forte-

ment et dans toute occasion le roi de Suède de ne jamais démentir, dans le cours de ses opérations, pour quelque cause que ce soit, le caractère de fermeté qu'il vient de déployer. C'est le seul moyen de rétablir le calme dans ses États, de maintenir son autorité et de se faire respecter et considérer dans l'Europe. Qu'il ne s'inquiète pas de ses voisins; nous les contiendrons, c'est notre affaire; mais la sienne est de contenir ses sujets, et il n'y réussira, surtout dans les commencements, que par la fermeté la plus soutenue et la plus inébranlable. Elle n'est point inséparable de l'humanité et de la générosité (1). »

Il est toujours commode, à distance, de distribuer aux autres des conseils, plus ou moins désintéressés, de fermeté, de constance, de générosité et d'humanité; il est non moins facile de se flatter de les délivrer de leurs ennemis; mais parfois, même pour un roi de France, la tâche est plus malaisée qu'on ne l'avait d'abord supposé.

On connaît exactement, grâce aux *Papiers* déposés à l'Université d'Upsal, dont Gustave III n'avait autorisé l'ouverture que cinquante années après sa mort, toutes les phases des faits et négociations ayant suivi la révolution du 19 août. La correspondance de Frédéric II et du prince Henri avec leur neveu et leur sœur ne laisse subsister aucun doute sur le mécontentement qu'on ressentit, à Berlin, du changement survenu dans le gouvernement de Suède.

Dès le 1er septembre 1772 le roi de Prusse écrit à Stockholm :

« MONSIEUR MON FRÈRE,

« Je vois par la lettre de Votre Majesté le succès qu'elle a eu dans le changement de la forme du gouvernement suédois; mais croit-elle que cet événement se borne à la réussite d'une révolution dans l'intérieur de son royaume?... Que Votre Majesté se souvienne de ce que j'ai eu la satisfaction de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

lui dire lorsque, à Berlin, j'ai joui de sa présence ; je crains bien que les suites de cette affaire n'entraînent Votre Majesté dans une situation pire que celle qu'elle vient de quitter, et que ce ne soit l'époque du plus grand malheur qui peut arriver à la Suède.

« Vous savez, Sire, que j'ai des engagements avec la Russie ; je les ai contractés longtemps avant l'entreprise que vous venez de faire. L'honneur et la bonne foi m'empêchent également de les rompre, et j'avoue à Votre Majesté que je suis au désespoir de voir que c'est elle qui m'oblige à prendre parti contre elle, moi qui l'aime et lui souhaite tous les avantages compatibles avec mes engagements. Elle me met le poignard au cœur en me jetant dans un embarras cruel, duquel je ne vois aucune issue pour sortir.

« J'ai écrit de même à la reine mère ; je lui expose les choses dans la plus grande vérité ; mais la chose est faite, et la difficulté consiste à y trouver un remède. Je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je pourrai parvenir à rajuster ce qui s'est passé, ne pensant qu'aux véritables intérêts de Votre Majesté et ne souhaitant que de pouvoir lui donner des marques de la haute estime et de l'attachement avec lequel je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle oncle

« FRÉDÉRIC. »

Ou cette lettre, publiée pour la première fois par M. Geffroy, porte une date erronée, ou le roi de Prusse ne la fit pas parvenir de suite à son neveu ; car celui-ci, plus de quinze jours après, est encore sans réponse directe de Berlin et de Pétersbourg à la notification qu'il a faite à ces deux cours de la nouvelle constitution suédoise. Il s'étonne de ce retard. Des bruits peu rassurants lui parviennent. On lui représente ses deux redoutables voisins comme étant chaque jour de plus en plus disposés à l'empêcher d'affermir son trône par la cessation de l'anarchie qui avait ruiné au dehors l'influence légitime que la Suède pouvait prétendre exercer dans le nord de

l'Europe. Il exprime ses inquiétudes à son précieux et fidèle allié de Versailles.

« Ekolsund, le 18 septembre.

« Monsieur mon frère et cousin,

« Il m'est bien agréable de pouvoir saisir toutes les occasions qui se présentent pour renouveler à Votre Majesté les assurances de la vive amitié et de la sincère reconnaissance dont je suis pénétré pour elle, et dont j'espère, par la suite, pouvoir lui donner des marques aussi éclatantes en elles-mêmes que satisfaisantes pour mon cœur.

« Vous êtes déjà informé du succès de mon entreprise; mon premier soin a été d'en faire part à Votre Majesté. La suite en a encore été heureuse. La main de la Providence, qui m'a si visiblement soutenu, m'a conduit jusqu'à ce moment, et, dans tous mes États, il n'y a personne qui ne témoigne la joie la plus marquée et la confiance la plus entière en ma personne.

« Il serait heureux que mes voisins fussent dans les mêmes sentiments; mais il ne me reste que trop d'incertitude sur leur façon de penser. Le roi de Danemark, à la vérité, a déjà témoigné une satisfaction entière sur le grand changement qui vient de se faire ici; mais, pour les sentiments de l'impératrice de Russie et du roi de Prusse, je les ignore encore, n'ayant point eu de réponses aux lettres que je leur ai d'abord écrites après l'événement du 21 août dernier et qui étaient remplies d'assurances de mes vues pacifiques à leur égard.

« Je dois pourtant juger, par les éclaircissements qui me sont venus par la reine ma mère, que le roi de Prusse est médiocrement content de ce qui se fait ici. On parle même d'un traité conclu, en 1769, entre lui et la Russie, et qui doit les engager mutuellement à perpétuer les désordres dans mon royaume en soutenant la constitution anarchique que je viens d'abolir.

« Malgré cela, j'ai trop bonne opinion de la sagesse et de

l'équité de ces deux cours pour imaginer qu'elles voudront m'inquiéter dans la situation où elles se trouvent dans ce moment, au sujet d'un arrangement qui ne regarde que l'administration intérieure de mes États dans laquelle elles n'ont aucun droit de se mêler.

« Je suis même résolu d'user envers elles de la modération la plus parfaite afin de les convaincre encore davantage de la droiture de mes vues. Mais, si, malgré mon attente, malgré mes soins, malgré l'équité, le droit des gens et les liens de la nature, elles voulaient m'inquiéter, forcé à une juste défense, je me trouverais contraint à opposer la force à la force. Je me flatte que Votre Majesté ne m'abandonnera pas à la fureur d'ennemis qui ne le sont que parce qu'ils connaissent mon attachement inviolable pour elle, et que je trouverai toujours dans son cœur les mêmes sentiments dont elle m'a si souvent donné des preuves si cordiales et dont l'assurance a soutenu mon courage parmi tous les dangers que j'ai courus. Il me sera toujours doux de pouvoir y compter, tout comme je ne désire rien avec plus d'ardeur que de pouvoir convaincre Votre Majesté de la haute estime et de la tendre amitié avec lesquelles je suis, etc.

« GUSTAVE (1). »

Cette longue lettre, écrite dans le silence des hautes et vastes forêts de pins et des lacs inhabités et solitaires environnant la résidence d'été d'Ekolsund, nous fait mieux pénétrer et comprendre encore le caractère du jeune roi. Si sa nature s'estompe, à l'occasion, d'une teinte brumeuse de mélancolie et de rêverie presque obligée en toute âme suédoise, elle n'obéit pas moins, dans les circonstances graves et pressantes, à un instinct très positif de loyauté, de ferme raison et de justice. Le souverain connaît ses devoirs envers ses sujets, comme ceux qui lui incombent envers ses voisins ; il est décidé à les remplir. Mais il n'ignore pas non plus quels

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

sont ses droits; si une atteinte quelconque venait à y être portée du dehors, à la force il opposerait, sans hésitation ni scrupule, la force, à laquelle on l'aurait contraint de recourir.

Son incertitude sur les intentions réelles de son oncle fut vite dissipée. Non seulement il dut recevoir presque aussitôt la lettre qu'on a lue plus haut, mais celle-ci était suivie d'une autre missive du même prince à sa sœur, auprès de laquelle il exhalait plus à l'aise « la mauvaise humeur », que lui faisait éprouver ce qu'il appelle « l'action la plus téméraire et la plus étourdie de ses fils ». Il en profite pour accentuer ses menaces de représailles, laissant percer, quelque affectation qu'il mette à s'en défendre, des velléités d'agrandissement du côté de la Poméranie suédoise.

« 11 septembre 1772.

« Ma très chère sœur,

« Je suis bien fâché que vous distinguiez si mal vos amis de vos ennemis... Si votre bonheur était solide, je serais le premier à vous en féliciter. Mais les choses en sont bien éloignées. Je vous envoie ici la copie de l'article de notre garantie, tel qu'il a été signé à Saint-Pétersbourg, et j'y ajoute même que, si je ne puis trouver des expédients pour calmer les esprits, je remplirai mes traités, parce que ce sont des engagements de nation à nation et où la personne n'entre pour rien. Voilà ce qui me met de mauvaise humeur de voir que, par l'action la plus téméraire et la plus étourdie, vos fils me forcent à m'armer contre eux.

« Ne pensez pas que mon ambition soit tentée par ce petit bout de la Poméranie, qui certainement ne pourrait exciter au plus que la cupidité d'un cadet de famille; mais le bien de cet État exige nécessairement que je reste lié avec la Russie, et je serais justement blâmé par la postérité si mon penchant personnel l'emportait sur le bien du peuple auquel je dois tous mes soins.

« Je vous dis, ma chère sœur, les choses telles qu'elles sont, et je ne pronostique que des infortunes; car, si cela en

vient à une guerre, comme je l'appréhende beaucoup, qui vous répondra qu'une partie de votre armée suédoise ne passera pas du côté des Russes? Et qui vous garantira que cette nation, dégradée comme elle l'est, ne leur livrera pas son roi? Enfin, il y a cent malheurs de ce genre à prévoir, qui me font frémir pour vous; tandis que je ne vois aucune puissance en état de vous assister et de vous secourir.

« Veuille le ciel que je me trompe et que vous soyez heureuse! Soyez persuadée que personne ne s'en réjouira plus cordialement que moi, qui serai, jusqu'au dernier soupir, avec autant de considération que de tendresse, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

« FRÉDÉRIC (1). »

Cette fois les voiles sont déchirés : la guerre apparaît au fond du tableau. On ne connaît plus seulement par ouï-dire le traité conclu, en 1769, entre la Prusse et la Russie, dans le but de les « engager mutuellement à perpétuer les désordres en Suède en soutenant la constitution anarchique qui vient d'être abolie ». Grâce à Frédéric lui-même, on en tient le texte en main. Au traité signé à Saint-Pétersbourg le 2 octobre 1769 avait été annexé l'article secret ainsi conçu :

« Les mêmes parties contractantes s'étant déjà concertées par un des articles secrets du traité d'alliance signé le 31 mars 1764, sur la nécessité de maintenir la forme de gouvernement consacrée par le serment des quatre ordres du royaume de Suède et de s'opposer au rétablissement de la souveraineté, S. M. le roi de Prusse et S. M. l'Impératrice confirment de la manière la plus solennelle, par le présent article, tous les engagements qu'elles ont pris alors, et s'engagent de nouveau à donner à leurs ministres, résidant à Stockholm, les instructions les plus expresses pour qu'ils agissent en conséquence et avec un commun accord entre eux, et qu'ils travaillent de concert à prévenir tout ce qui pour-

(1) *Papiers d'Upsal.*

rait altérer la susdite constitution du royaume de Suède et entraîner la nation dans des mesures contraires à la tranquillité du Nord.

« Si, toutefois, la coopération de ces ministres ne suffisait pas pour atteindre le but désiré, et que, malgré tous les efforts des deux parties contractantes, il arrivât que l'empire de Russie fût attaqué par la Suède ou qu'une faction dominante bouleversât la forme du gouvernement de 1720 dans les articles fondamentaux, en accordant au roi le pouvoir illimité de faire des lois, de déclarer la guerre, de lever des impôts, de convoquer les États et de nommer aux charges sans le concours du Sénat, Leurs Majestés sont convenues que l'un et l'autre de ces deux cas, savoir celui d'une agression de la part de la Suède et celui du renversement total de la présente forme de gouvernement, seront regardés comme *casus fœderis*, et Sa Majesté Prussienne s'engage, dans les deux cas susmentionnés et lorsqu'elle en sera requise par Sa Majesté l'Impératrice, de faire une diversion dans la Poméranie suédoise, en faisant entrer un corps convenable de ses troupes dans ce duché.

« Ce présent article secret aura les mêmes force et vigueur que s'il était inséré, mot pour mot, dans le traité principal d'alliance défensive signé aujourd'hui et sera ratifié en mêmes termes.

« En foi de quoi il en a été expédié deux exemplaires semblables.

« Fait à Pétersbourg, le 2 octobre 1769.

« (*Signé*) : Comte DE SOLMS,
« Comte PANINE (1). »

La révélation de ce document, soigneusement dissimulé depuis deux ans, et la communication que Frédéric, d'accord évidemment avec la tzarine, croyait en devoir faire, étaient chose grave. On pouvait encore espérer que le roi de Prusse

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

ne prendrait pas le premier l'initiative d'une rupture ; mais, puisque, suivant lui, « l'honneur et la bonne foi l'obligeaient à remplir ses traités », il n'était que trop certain qu'il n'hésiterait pas à suivre son alliée si celle-ci commençait la lutte. Du *casus fœderis* au *casus belli* il n'y avait de distance que celle qu'aurait à franchir une réquisition de Pétersbourg à Berlin. Or, Frédéric et Catherine ne paraissaient guère disposés à laisser grandir si près d'eux un prince aventureux et hardi, qui venait d'affirmer une ambition naissante, ne reculant pas devant les partis énergiques et servie par un courage réfléchi autant que chevaleresque.

C'était bien, du reste, de la sorte que la question était posée. Chargé par son frère d'en expliquer et d'en préciser les termes à la reine mère de Suède, le prince Henri de Prusse s'exprimait sans ambages :

« ...Il s'agit de bien discuter l'intérêt de tant de puissances. Tout comme il y en a qui sont attachées à la Suède et qui, sans doute, auront été à favoriser la révolution pour en tirer l'avantage en temps et lieu, tout aussi il y en a d'autres qui, par leur situation, sont obligées à prévenir les desseins d'une puissance qui pourrait se servir de la Suède contre leurs intérêts.

« Je suis convaincu, en mon particulier, des sentiments du roi votre fils. Je suis assuré qu'il n'a aucun dessein formé contre aucune puissance; mais, avec le gouvernement d'à présent, la Suède deviendra, si elle conserve la paix dix ans, puissance prépondérante. Jugez, ma chère sœur, avec équité, et dites ensuite si c'est caprice de la part du voisin formidable si, pour éviter qu'une puissance, qui tout à l'heure ne pouvait lui nuire, ne se remette en état d'être comptée encore dans la balance politique, il cherche à la prévenir.

« C'est l'état de la question, c'est sur cet objet que le roi votre fils aura à négocier. Il aura sujet de bien mûrement peser ses résolutions avant de les prendre, car il sera ensuite seul responsable des événements. On ne peut agir plus cordialement qu'en prévenant sur de pareils objets. Cela ne se

fait qu'entre parents ; dans d'autres occasions, on saisit la fortune quand elle se présente, et on ne refuse pas d'en profiter (1). »

Il était difficile d'être plus « cordial » et de se préoccuper davantage des liens du sang unissant les deux cours !... Frédéric avait déjà écrit à son neveu : « Moi qui vous aime... moi, votre fidèle oncle... je suis au désespoir d'être obligé de prendre parti contre vous... Vous me mettez le poignard au cœur... » L'autre prince prussien proteste à son tour : « Entre parents, on ne saisit pas la fortune... on se prévient sur ses desseins,... » alors même que ces desseins ne tendent à rien moins qu'à une injustice et à une spolation ; car le but que poursuivent, sous le masque de ces affectueuses et hypocrites assurances, les deux correspondants de Berlin, est consigné en toutes lettres : on veut, sans parler de la Poméranie, empêcher la Suède de redevenir « une puissance prépondérante et de se remettre en état d'être comptée dans la balance politique ».

Gustave III suivit le conseil qui lui était donné ; « mûrement il pèse ses résolutions » ; cela fait, il accepte « d'être ensuite seul responsable des événements ». Ce prince de vingt-six ans, que quelques-uns persistent à représenter comme atteint « d'une incurable légèreté de caractère », comme « inconsistant et inégal » et n'agissant que par à-coups, nous donne encore une fois la preuve indéniable de sa puissance à dominer ses propres sentiments, de son calme, de sa réflexion et de son esprit de suite. Aux insinuations mielleuses et perfides, aux menaces mal déguisées de ses deux oncles, il se borne à faire cette simple et digne réponse dans une lettre au prince Henri :

« Monsieur mon oncle,

« Je ne puis assez vous dire combien je suis touché de la franchise avec laquelle Votre Altesse Royale veut bien me

(1) *Papiers d'Upsal*

parler. C'est la preuve la plus convaincante qu'elle pouvait me donner de son amitié et de l'intérêt qu'elle prend à mon bonheur.

« Mais, mon cher oncle, dites-moi donc, au nom de Dieu, ce que j'ai fait pour m'attirer l'orage dont vous me montrez que je suis si infailliblement menacé? N'ai-je pas manifesté de la manière la plus évidente mes vues pacifiques? Mon désir de cultiver l'amitié de tous mes voisins, de respecter les traités, de me concilier leur affection, ne leur est-il pas assez connu pour qu'il soit impossible qu'il leur en reste aujourd'hui le moindre doute? Quels peuvent donc être leurs griefs contre moi, et que demandent-ils?

« S'il est question du changement qui s'est fait dans la forme du gouvernement de mon royaume, vous êtes trop juste, mon cher oncle, pour ne pas sentir que c'est une affaire qui ne peut être traitée avec les puissances étrangères. Elle a été faite et ratifiée par la nation suédoise ; cette nation y trouve aujourd'hui son bonheur... Quel droit les puissances étrangères peuvent-elles donc avoir de me chercher querelle pour avoir rendu heureux mes sujets?... Vous m'avouerez bien, mon cher oncle, que, si c'est là une cause de guerre, il n'y a plus de justice dans le monde...

« Que gagnerais-je par des traités et des garanties avec des puissances qui ne connaîtraient d'autres droits que leurs volontés et qui ne consulteraient que leurs forces pour les exécuter? Avec de tels voisins il faudrait nécessairement succomber un jour; et, alors, il vaudrait autant en courir les risques d'abord que d'en venir là après avoir subi l'humiliation de me laisser prescrire des lois sur la forme de l'administration de mon royaume...

« Mais je ne puis me mettre dans l'esprit qu'on m'attaquera au mépris de tous les principes de droit et de justice et qu'on attaquera en même temps le droit de tous les souverains et de toutes les nations indépendantes. Je présume mieux de mes voisins, et surtout de celui qui, par des liens du sang toujours si précieux pour lui, a tant de motifs de me

soutenir contre les autres, au cas qu'ils puissent concevoir des plans d'une iniquité si manifeste. »

Au fond le roi de Suède s'indignait — et il avait raison — de voir son oncle de Berlin et sa cousine de Pétersbourg ligués contre lui pour maintenir un état de désordre et de corruption qui devait infailliblement, dans leur intime espérance, conduire au démembrement de la Suède à leur profit. Il était, en effet, contraire à tous les principes de droit et de justice, il était presque sans exemple que deux puissances, comptant sur la supériorité de leurs forces, aient contracté des engagements, sanctionnés par des instruments diplomatiques, en vue de se garantir réciproquement, dans un État *tiers*, telle ou telle forme de gouvernement. M. de Vergennes le fait remarquer avec une force et une logique sans réplique.

« La Russie ni la Prusse, écrit-il le 30 septembre, n'ont aucun titre pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la Suède. Leur prétendue garantie clandestine n'est donc qu'un attentat aux droits imprescriptibles d'une nation libre, et même une violation de la constitution dont on prétend être les gardiens et les garants. Les États de Suède, en faisant la Constitution de 1720, ne se sont-ils pas réservé le droit d'y ajouter ce qu'ils croiraient convenable ? Et on leur fera la guerre parce qu'en 1772 ils trouvent bon de substituer à des lois versatiles, source intarissable d'abus, des lois fixes et nerveuses, d'où doit découler le bien public !

« On invoquerait vainement des sentiments de justice de la part de deux puissances qui paraissent en avoir abjuré les notions les plus communes ; leur convenance fait leur droit public ; c'est elle qui, après avoir déterminé le démembrement de la Pologne, voudrait aussi déchirer la Suède et se partager ses plus belles provinces, si l'on n'y oppose les obstacles les plus puissants.

« La Poméranie est étrangère au changement fait en Suède ; elle conserve les lois allemandes qui l'ont régie avant et depuis la conquête. Le roi de Prusse ne peut donc trouver

aucune cause, aucun prétexte d'inquiétude ; mais, quoi qu'il en dise, ce « petit coin de terre », qu'il affecte de dédaigner, est à sa bienséance et pique son ambition.

« Le roi de Suède demande s'il ne faut pas faire quelques démarches à Vienne. L'impératrice-reine est engagée par la convention de 1757 à la garantie de la Poméranie et des autres États suédois en Allemagne (1). »

Les « démarches » sollicitées par Gustave III furent tentées à Vienne ; mais le moment n'était guère propice pour obtenir que l'impératrice-reine contrariât les vues des deux alliés dont elle se trouvait, en Pologne, la complice honteuse et intéressée.

Nous possédons une sorte de procès-verbal fort curieux d'un entretien ayant eu lieu à ce sujet entre le prince de Rohan et le prince de Kaunitz.

« Je sais, avait dit ce dernier, que la cour de Pétersbourg se propose de notifier qu'elle est décidée à employer toutes ses forces pour empêcher le maintien des innovations qu'un engouement momentané vient de sanctionner en loi. Peut-être cette cour se prêtera-t-elle à quelques changements intermédiaires entre l'ancienne forme de gouvernement et la nouvelle ; mais, si le roi de Suède s'obstinait à ne pas y vouloir consentir, la guerre est inévitable. Déjà, d'après les dépêches que j'ai reçues de Pétersbourg, on arme des vaisseaux, et des ordres ont été donnés pour tenir un corps d'armée prêt à entrer en Finlande.

« Les succès remportés par les Russes sur les Turcs mettent la tzarine à même de traiter avec la Porte quand elle le voudra.

« Il est certain que le roi de Prusse prendra part à la lutte : l'appât de la Poméranie suédoise le portera à s'allier avec la Russie pour empêcher la Suède de devenir une puissance pouvant donner de l'ombrage à ses voisins.

« ... En pareille situation, que fera le roi Gustave ? La

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

France est trop éloignée pour lui fournir des secours immédiats et suffisants. Quant à nous, les liaisons d'intérêt et d'amitié qui nous unissent à la France nous feraient envisager avec peine les complications inévitables qui en résulteraient pour elle.

« J'estime qu'il serait sage, aurait ajouté le prince de Kaunitz, que le cabinet de Versailles engageât le roi de Suède à user de tempérament en vue d'adoucir l'animosité de la Russie et de ralentir la promptitude des effets de son mécontentement.

« Si la cour de France veut empêcher un incendie général d'éclater, il n'y a pas un instant à perdre, et nous nous associerons volontiers à elle pour concourir à sauvegarder le repos de l'Europe. »

L'entretien des deux hommes d'État ne pouvait manquer de porter sur cette Pologne expirante que ses trois voisins conjurés étaient en train, dans leur convoitise impitoyable, d'écraser et de dépecer. Aux observations du prince de Rohan, Kaunitz répond par un chef-d'œuvre d'hypocrisie. Il cherche, au nom de son gouvernement, une excuse à ce partage impie, éclatante autant qu'odieuse manifestation de la force primant le droit, qu'une contemporaine célèbre, dans son indignation de femme et dans sa douleur de Polonaise, déclare « le plus grand crime politique qui ait souillé les annales du monde civilisé (1) ».

« Ce qui arrive en Pologne, balbutie le ministre de Marie-Thérèse, est un événement forcé; nous n'avons retardé ce partage que parce que nous avons toujours espéré convaincre les deux autres cours de renoncer au démembrement; nous nous engageons encore aujourd'hui à y renoncer, en ce qui nous concerne, si elles veulent nous imiter. Nous avons préféré ce qui peut paraître une usurpation, et qui n'est au fond qu'une réintégration dans d'anciens domaines, aux suites fâcheuses d'une guerre cruelle et à tout ce qui pouvait résul-

(1) *Mémoires de la comtesse Potocka*, publiés par M. Casimir Strycienski.

ter d'un trop grand accroissement de force et de puissance, que le démembrement de la Pologne aurait donné aux cours de Pétersbourg et de Berlin. Il fallait y apporter un contre-poids ; tel a été le but de notre négociation avec ces cours (1). »

Tel ministre, tel maître. Le prince de Rohan ne nous étonnera plus quand ailleurs il écrira : « J'ai vu pleurer Marie-Thérèse, mais cette princesse me paraît avoir des larmes à son commandement. D'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de l'autre elle manie le glaive de la négociation. »

Sans appréhender la guerre comme aussi prochaine et inévitable qu'on le supposait à Vienne, Louis XV surveillait avec une sollicitude attentive l'attitude des diverses puissances. Il fallait éviter à tout prix qu'une mesure imprudente ou maladroite vînt allumer «l'incendie général» redouté par le ministre impérial. Pour empêcher que Gustave III, dans son inexpérience des cours de l'Europe, n'aggravât une situation déjà si périlleuse, le cabinet de Versailles lui trace une ligne de conduite que, pour plus d'intelligence et de clarté, il précise en huit articles.

« 1° Le roi de France pense qu'il est à désirer, pour la plus grande tranquillité de la Suède, qu'elle s'unisse avec le Danemark.

« 2° Le roi estime que Sa Majesté Suédoise doit renouveler son traité défensif avec la Russie. Il fera toutes les avances convenables à cet effet, et elle ne sera pas compromise. Elle doit rester absolument passive dans cette négociation et attendre le résultat de nos démarches ; nous sommes convaincus que cette puissance n'est pas en état, dans ce moment, de faire aucune entreprise contre la Suède et qu'elle est lasse de la guerre.

« 3° Nous pensons que l'Angleterre restera tranquille, et nous espérons même l'amener à consentir à nous laisser

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

secourir la Suède, si elle était attaquée, avec engagement de laisser l'Angleterre secourir la Prusse si la Suède était l'agresseur.

« 4° Le roi de Prusse est un tracassier, qui voudrait brouiller son neveu et l'empereur avec le roi. Le roi de Suède doit se conduire honnêtement et politiquement avec lui. Il ne doit ni s'alarmer de ses menaces ridicules et insolentes, ni se laisser séduire par ses cajoleries. Il faut témoigner la plus grande indifférence pour lui et le voir venir. Ce sera à l'empereur, à l'Angleterre et aux garants des traités de Westphalie à le mettre à la raison s'il s'avise d'entrer en Poméranie; et nous travaillons à cet effet, quelque persuadés que nous soyons qu'il est trop avisé pour faire une pareille incartade.

« 5° Le roi de Suède fera bien d'écrire à l'impératrice; c'est une honnêteté qui ne peut avoir aucun inconvénient; mais nous avons lieu de nous flatter que la cour de Vienne entrera dans nos vues.

« 6° L'Espagne s'est si bien conduite envers la Suède dans cette occasion que le roi croit que Sa Majesté Suédoise ferait bien d'en faire ses remerciements au roi d'Espagne, en lui écrivant un mot de sa main à ce sujet et en chargeant son ministre à Madrid d'en marquer la satisfaction au marquis de Grimaldi.

« 7° Il est essentiel que le roi de Suède charge ses ministres dans toutes les cours d'y déclarer qu'elle ne souffrira aucun changement dans la nouvelle constitution de son royaume, dont aucune puissance ne doit se mêler, puisque la nation en est contente et qu'il veut vivre en paix avec tous ses voisins.

« 8° Vous savez tout ce que la Suède nous a coûté depuis dix-huit mois, ce que nous lui donnons annuellement et que nos finances ne sont pas encore dans l'état où elles devraient être et ne le seront pas avant peu. Il faut que nos alliés se prêtent à cette situation et qu'ils se bornent à nous demander les secours qui leur sont indispensablement nécessaires (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

Ce plan élaboré, sans doute, dans les bosquets de Trianon ou les petits appartements de Mme du Barry, était, à vrai dire, fort sagement conçu et combiné, mais il ne tenait peut-être pas suffisamment compte de la réalité impérieuse des circonstances, ni des intentions et des actes des adversaires qu'on avait en face de soi. Ceux-ci allaient bientôt démasquer leurs projets de façon à dissiper tous les doutes.

CHAPITRE XVI

La Suède se trouvait fortement enserrée par trois voisins, pour elle également gênants et redoutables. Le Danemark n'avait qu'un bras de mer insignifiant à traverser pour débarquer sur son territoire, qu'on aperçoit de Copenhague; la Prusse touchait directement les provinces situées en Allemagne que lui avait attribuées le traité de Westphalie, et la Russie joignait la Finlande. En moins de quelques heures, le royaume de Gustave III pouvait être attaqué et envahi de plusieurs côtés à la fois.

Précisément parce qu'il était « un tracassier », Frédéric ne semblait que plus à craindre. Avec lui, on ne savait jamais à quoi s'en tenir. La prudence enseignait, sans doute, de ne point trop « s'alarmer de ses menaces » et de ne pas se laisser « séduire par ses cajoleries », de même que la politique conseillait de ne rien précipiter, afin « de le voir venir » ; mais, avec un homme de cette taille et de cette trempe, rien n'était moins de saison que « l'indifférence ».

Le roi de Suède, mieux que tout autre, connaissait son oncle. Il n'ignorait pas que, si la Poméranie suédoise était à sa convenance, malgré ses belles protestations, il ne se ferait pas plus de scrupule d'y porter la main qu'il n'avait précédemment reculé devant la conquête de la Silésie, l'envahissement de la Saxe et le partage de la Pologne. Et précisément pour placer, le cas échéant, Frédéric dans l'odieuse nécessité d'en chasser sa propre sœur, il avait pensé à confier

à la reine douairière le gouvernement de la Poméranie.

Pour l'instant, la correspondance du roi de Prusse avec son neveu prenait un ton un peu plus adouci, presque sympathique. Ce prince laissait entendre que si, au lendemain de la révolution du mois d'août, il avait cru devoir formuler de sérieuses réserves, ce n'était que dans l'intérêt même de son jeune neveu : « On s'alarme volontiers, écrivait le bon apôtre, pour des parents, surtout lorsqu'on les aime et les estime. » Il continuait, en félicitant le roi de Suède de voir « se dissiper l'orage » qu'il avait cru prêt à éclater et en l'invitant à donner tous ses soins à « rétablir la concorde et l'union entre ses sujets ».

« Le style de cette lettre, fait observer M. de Vergennes, est aussi honnête que les autres étaient peu civiles et même menaçantes, et tout ce qu'y dit le roi de Prusse est sensé et convenable. » Néanmoins, Gustave III n'éprouvait, pour ces tardives et suspectes démonstrations de sollicitude, qu'une confiance médiocre. Tout ce miel ne lui disait rien qui vaille : l'œil au guet, il préférait « voir venir ».

Du côté de Copenhague, la situation semblait plus nette, en ce sens qu'elle se tendait et s'aggravait davantage chaque jour. Rien de plus aisé que de placer en tête d'un programme « qu'il est à désirer que la Suède s'unisse au Danemark ». Encore fallait-il que ce dernier y consentît. Or, la cour de Christian VII était à la dévotion de la Russie, et la Russie venait de lui prescrire de se joindre à elle et à la Prusse afin d'agir d'accord contre le nouvel ordre de choses inauguré à Stockholm. Les dépêches conservées dans les archives du ministère des affaires étrangères de Copenhague en font foi. Dès le 22 août 1772, l'envoyé danois en Suède écrit à son gouvernement :

« Le comte d'Ostermann (ministre de Russie à Stockholm) m'a communiqué confidemment le projet d'entretenir une fermentation dans les provinces. Sa cour agirait en Finlande, la mienne en Scanie, celle de Prusse en Poméranie. Ce concert éclaterait partout en même temps au moment dé-

cisif, avec l'appui de manifestes et de déclarations signés des trois puissances. »

Le 9 septembre, le même ajoute : « L'impératrice de Russie se persuade que le roi de Prusse ne manquera pas de faire avec succès une exhortation dernière à son neveu de ne pas se mesurer contre trois cours qui avaient pris le soutien de la constitution de l'an 1720 pour base principale de leurs engagements réciproques. Elle compte que, d'autre part, le roi mon maître donnera à méditer à Sa Majesté Suédoise, par l'équipement des vaisseaux et des arrangements en Norvège que l'impératrice lui propose. »

Le 2 octobre, le diplomate danois mande encore : « Le roi de Prusse n'aura jamais une occasion pareille pour agrandir d'un beau morceau ses possessions ; et, à moins de vouloir jouer le rôle de médiateur, il ne pourra se dédire de ce qu'il doit avoir écrit lui-même au roi de Suède. »

Le « concert » provoqué par la Russie entre les trois plus proches voisins de la Suède est donc flagrant. Catherine en est l'âme ; elle encourage Frédéric à s'emparer de la Poméranie, qui n'apparaît plus comme « un petit bout » de terre tout au plus bon à « exciter la cupidité d'un cadet de famille », mais bien comme un « bon morceau » de roi. Et le Danemark se joint à elle pour flatter, avec quelle imprudence ? la passion qui, de tout temps, a dévoré la Prusse de « s'agrandir » par la force au mépris du droit : il en sera plus tard à son tour la victime.

C'est encore Catherine qui « propose » au roi Christian d'armer ses vaisseaux et de prendre « des arrangements en Norvège » ; ce qui veut dire d'y rassembler des soldats.

Aussitôt que Gustave III apprend les dispositions militaires ordonnées par son beau-frère, confirmées par le départ furtif du prince Frédéric de Danemark se rendant en Norvège pour se mettre à la tête des troupes, il quitte sur l'heure son château d'Ekolsund et rentre dans la capitale en vue de prendre les mesures que les circonstances exigeaient.

Les forces militaires de la Suède se ressentaient du désordre

et de l'incurie dans lesquels le pays avait été plongé si longtemps. Elles étaient presque entièrement à reconstituer.

Sur le papier l'amirauté annonçait vingt-quatre vaisseaux de ligne ; mais, sur ce nombre, neuf, de bonne construction, se trouvaient en état d'être armés et d'entrer en campagne ; six pouvaient, à la rigueur, être radoubés et prendre la mer, mais seulement dans le cours du prochain été ; pour les autres, il était impossible de songer à les utiliser. Par exemple, les magasins de la marine étaient bien pourvus de pièces d'artillerie et de bois de construction : toutefois les cordages manquaient absolument. Enfin, pour pouvoir opposer ces quinze batiments restaurés, si insuffisants qu'ils fussent, aux flottes combinées de la Russie et du Danemark, on évaluait la dépense à plus d'un million de livres, et le trésor suédois ne les contenait pas.

En ce qui touche l'armée de terre, la Suède pouvait appeler 47,446 hommes se décomposant ainsi :

Infanterie suédoise	22,678	hommes
— finlandaise	8,737	—
— poméranienne	2,400	—
	33,815	—
Cavalerie suédoise	7,050	—
— finlandaise	3,254	—
— poméranienne	400	—
	10,704	—
Artillerie	2,927	hommes

Mais ces chiffres contenaient les indisponibles. En résumé, tous les effectifs rassemblés, l'armée suédoise ne s'élevait guère à plus d'une quarantaine de mille hommes, dont la mobilisation semblait irréalisable si un secours annuel de 800,000 livres ne mettait pas l'État à même d'en couvrir les frais.

Pour parer aux événements, le 30 octobre se réunit une assemblée générale du Sénat. Le roi y rend compte des dis-

positions qu'il est dans l'intention de prendre pour la défense nationale. Il s'agissait, tout d'abord, d'ordonner au général de Scheffer, actuellement à Gothembourg, de se transporter sur-le-champ à Wennersborg, dans la direction de la frontière de Norvège, et d'y concentrer tous les régiments du district. Aussitôt ce rassemblement opéré, le roi, sous prétexte de faire le voyage, dit *Ericsgata*, exigé par l'usage après le couronnement, se rendrait au même endroit, afin d'être plus à portée de surveiller les mouvements militaires des Danois.

Dans l'éventualité de cette absence, il avait semblé nécessaire à Gustave III de placer les troupes de Stockholm et des environs sous les ordres d'un chef se recommandant par sa valeur et par son dévouement. Or, telle était la magnanimité du prince qu'il avait eu l'idée d'accorder ce haut poste de confiance au comte d'Hessenstein, qu'il eût nommé à cette occasion feld-maréchal en remplacement du comte Erhensværd, récemment décédé. S'il ne réalisa pas ce projet, à ce moment du moins (1), ce fut uniquement dans la crainte de déplaire à Louis XV, qui tenait toujours rigueur à l'officier récalcitrant du 19 août, et qui n'avait point encore reçu la demande de pardon du roi.

M. de Vergennes, surpris d'un choix inspiré évidemment par un généreux sentiment, mais que rien ne semblait justifier, y avait fait une opposition discrète, quoique significative.

« Le comte d'Hessenstein, constate-t-il, n'a pas l'expérience nécessaire pour être chargé d'un pareil commandement. En effet, on ne cite de lui d'autres faits militaires que d'avoir été surpris et battu à la tête d'une division de l'armée suédoise dans la dernière guerre de Poméranie. » Il est vrai que l'ambassadeur est obligé d'ajouter : « Malheureusement les autres généraux qu'on pourrait lui substituer n'ont pas de meilleures notes et très certainement ils ont moins de talent et de capacité. » On voit combien le comte Charles de

(1) Le comte d'Hessenstein fut, en effet, promu feld-maréchal le 25 janvier 1773.

Scheffer avait raison de regretter que le roi de Suède n'eût pas près de lui « un maréchal de Broglie ».

Avant de partir dans la direction de la frontière norvégienne, Gustave III, toujours porté à trancher dans le vif les questions difficiles, tint à essayer de « débrouiller la situation » — le mot est de lui — en ce qui concernait le Danemark. Il crut ne pouvoir mieux faire, en vue de mettre, pour l'avenir, la bonne foi et le droit de son côté, que de s'expliquer ouvertement et sans ambages avec son beau-frère Christian VII. Dans ce but, il charge le général baron Sprengtporten, dont le choix était assez significatif, d'aller porter à Copenhague la déclaration suivante :

« Depuis l'avènement du roi de Suède au trône, il s'est efforcé de donner à toute l'Europe, et spécialement aux puissances ses voisines, les assurances les plus positives de son amour pour la paix et du désir qu'il avait de vivre avec elles dans une étroite amitié et une union parfaite.

« Le roi a saisi toutes les occasions qui pouvaient faire éclater ses vues pacifiques, et, si, dans une crise qui n'avait rapport qu'à l'intérieur de son propre pays, on a vu quelques mouvements, ils ont cessé presque aussitôt, et les choses sont rentrées dans l'ordre et la tranquillité ordinaires; tout le monde en a été témoin, et Sa Majesté le roi de Danemark ne saurait l'ignorer. Aucune mesure, pas même la plus légère, n'a été prise depuis, qui pourrait donner le moindre ombrage à Sa Majesté Danoise ou à ses sujets.

« Nonobstant cette conduite, qui a été scrupuleusement observée, Sa Majesté est informée, par des avis certains et réitérés que les armements en tous genres, qui avaient d'abord commencé dans la Norvège, continuent à se faire avec une progression redoutable, au point que Sa Majesté, ne sachant contre qui on les destine, se trouve dans la nécessité de songer à sa propre sûreté et à la défense de ses frontières.

« Elle a pourtant de la peine à croire que Sa Majesté Danoise veuille, sans aucune cause et sans la moindre raison, atta-

quer les États de Sa Majesté et commencer une guerre qui entraînerait des suites funestes pour le repos et la tranquillité de l'Europe; mais, comme il est essentiel de la rassurer par des explications sincèrement amiables entre les deux princes voisins et parents, Sa Majesté ne balance pas à déclarer de nouveau et de la manière la plus solennelle que son intention est et sera de maintenir, autant qu'il est en elle, la paix, l'union et l'amitié les plus parfaites avec Sa Majesté Danoise; et, si le roi de Danemark se trouve animé du même désir, il sera, sans doute, également disposé à donner des éclaircissements sur ce sujet, propres à convaincre Sa Majesté de la sincérité de son amitié, en éloignant tous les soupçons et toutes les méfiances que Sa Majesté cherche soigneusement de son côté à écarter.

« C'est dans des vues si salutaires que le soussigné, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Suédoise, a ordre de remettre la présente déclaration à Son Excellence le comte d'Osten, ministre et secrétaire d'État de Sa Majesté Danoise, dans la persuasion que ce ministre voudra bien s'employer auprès du roi son maître, afin d'entretenir des dispositions si heureuses et si utiles pour les deux cours (1). »

D'un style prudemment étudié et sous une forme diplomatique irréprochable, ce document contenait une mise en demeure nette et formelle d'avoir à faire cesser les armements de Norvège; sorte d'ultimatum pacifique d'où pouvait naître cependant, en cas de réponse équivoque ou de réticence, la guerre immédiate.

Gustave III éprouvait toujours les mêmes sentiments d'aversion pour le roi de Danemark, et, malgré les avis si pressants de Versailles, il semblait plus que jamais éloigné d'une alliance avec Christian VII. « Il préférerait mille fois, disait-il, s'unir avec la Russie. » Peut-être même souhait-il d'être obligé de tirer l'épée contre son beau-frère, dans l'espérance, qu'il nourrissait au fond de son cœur, de trouver une occa-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol 263.

sion de satisfaire ses secrètes visées d'agrandissement du côté de la Norvège.

Quoi qu'il en soit, sans attendre l'effet produit par sa déclaration, et comme pour en souligner le caractère comminatoire, il résolut, malgré les frimas de la saison, de se mettre en route.

La veille de son départ, il reprend avec Louis XV la correspondance autographe et directe que ce prince l'avait autorisé à entretenir avec lui. Du reste, les récents incidents pouvaient entraîner des conséquences trop graves pour que son allié n'en fût pas le premier informé. En conséquence, Gustave III lui écrit :

« A Ekolsund, le 8 novembre 1772.

« MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

« Rien ne peut être plus satisfaisant pour moi que de recevoir des assurances réitérées, de la part de Votre Majesté, de l'intérêt constant et sincère qu'elle veut bien prendre à ce qui me regarde et du soin qu'elle se donne pour empêcher que mes voisins n'éclatent (*sic*) dans les mauvaises intentions qu'ils avaient formées contre moi et contre mon royaume, en voyant qu'ils allaient y perdre une influence dont ils n'avaient fait jusqu'à présent qu'un usage trop dangereux et trop funeste.

« Votre Majesté peut être persuadée que, tant que je respire, je maintiendrai la forme qui m'a délivré d'un joug si odieux ; mais je tâcherai de le faire, autant qu'il est possible, par des moyens qui, en assurant ma propre tranquillité, n'entraînent point un si fidèle et si tendre allié, que l'est Votre Majesté, dans des embarras que je serais au désespoir de causer.

« Je fais volontiers cet aveu, et mon cœur ne démentira jamais tous les sentiments que la plus vive amitié y fait naître. Les mesures que Votre Majesté prend pour seconder mes vues paraissent si bien dirigées, que je suis presque assuré de leur succès et que je lui en fais tous mes remerciements ; mais j'avoue que je ne comprends rien à la conduite

du roi de Danemark à mon égard. Il a déjà, par son ministre, donné à Votre Majesté des assurances qui, dans d'autres circonstances, devraient paraître suffisantes, et il vient d'en donner également au mien, et, malgré cela, il fait faire des préparatifs si formidables dans la Norvège que tous mes sujets sur les frontières en sont alarmés et qu'il m'a été impossible de ne pas y tourner une attention plus sérieuse.

« Si c'est de concert avec une autre cour, ou si on se flatte de pouvoir inciter quelque mécontentement dans l'intérieur de mes États, c'est ce que j'ignore encore. Mais, en attendant, j'ai cru essentiel de me présenter moi-même sur la frontière, et c'est ce qui m'a déterminé à faire le voyage que je vais entreprendre malgré la rigueur de la saison à laquelle il faut se préparer.

« La déclaration que mon ministre à Copenhague a dû remettre en même temps à la cour de Danemark doit vraisemblablement débrouiller cette situation et, à ce que j'espère, amener une plus grande certitude sur la façon de penser de cette cour. En tout cas, je trouve qu'il est bien doux de pouvoir déposer dans le sein de Votre Majesté, avec une confiance entière, tout ce que ma situation peut avoir d'embarrassant, et je compte toujours sur cette amitié dont elle m'a si souvent donné des preuves si évidentes. C'est avec ces sentiments et ceux de la plus haute estime que je suis, etc.

« GUSTAVE (1). »

Le lendemain, 9 novembre, le roi, accompagné du comte de Liewen, grand maréchal de la cour, s'éloignait dans la direction du lac Vener. Le voyage fut long et difficile, à une époque de l'année particulièrement défavorable et à travers les immenses forêts de pins et les lacs innombrables qui couvrent toute cette partie de la Suède ; mais nous savons que, dès l'enfance, le prince avait été habitué à supporter la fatigue et les plus rigoureuses intempéries.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

Le 14, il arrivait à Carlstad, ville principale de la province du Vermland. C'est là que le rejoignit le baron de Hesse, porteur de la réponse de la cour de Copenhague.

Avec un empressement très significatif, aussitôt après avoir reçu des mains du général Sprengtporten la déclaration suédoise, Christian VII avait fait rédiger et expédier une note ainsi conçue :

« Copenhague, le 9 novembre 1772.

« Le roi (de Danemark) a reçu avec une satisfaction extrême les assurances de l'amitié sincère et constante de Sa Majesté Suédoise, contenues dans la déclaration que M. le baron Sprengtporten, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Suédoise, a donnée par écrit au soussigné, ministre d'État de Sa Majesté Danoise, le 7 du courant.

« Comme Sa Majesté n'a rien plus à cœur que de perpétuer l'heureuse union qui a toujours subsisté entre elle et le roi de Suède, qu'elle se plaît à considérer comme son parent et son ami particulier, et d'écarter tout ce qui pourrait occasionner le moindre doute sur ses sentiments et altérer l'intimité qu'elle désire toujours voir absolument et sincèrement établie entre les deux cours, elle n'hésite pas un instant à déclarer, de la manière la plus solennelle et la plus sincère, que tous ses arrangements militaires et particulièrement ceux de Norvège, dont il est fait mention dans la susdite déclaration de Sa Majesté Suédoise, n'ont et n'ont jamais eu d'autres but et objet que la sécurité de ses propres États, et que Sa Majesté n'a et n'a jamais eu le moindre dessein d'attaquer ou d'offenser ceux de Sa Majesté Suédoise, ni de troubler d'aucune manière le repos, ni d'interrompre la paix et la bonne harmonie qui subsistent si heureusement entre les deux cours et dont elle désire sincèrement la perpétuité.

« Sa Majesté, très résolue de prouver en toute rencontre la vérité de ces sentiments, qu'en son nom et par son commandement exprès le soussigné vient d'exprimer, se flatte que Sa Majesté Suédoise y répondra avec la même sincérité,

et qu'ainsi il ne sera plus question entre elles de doutes ou de méfiances, mais qu'elles vivront dorénavant, comme par le passé, en parfaite union et bonne intelligence, tel qu'il convient entre deux monarques voisins unis par les liens du sang, de l'intérêt et d'une sincère amitié.

« Le soussigné a l'honneur de remettre la présente déclaration à M. Sprengtporten, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Suédoise, le priant de la faire parvenir promptement à la connaissance du roi son maître, afin que l'heureuse confiance entre les deux cours puisse être particulièrement rétablie.

« Comte d'Osten (1). »

Il était difficile de faire avec plus de hâte, de précision et presque de déférence, amende honorable. L'alarme avait été chaude et courte : une franche explication venait de la terminer heureusement. Le duc d'Aiguillon obtenait encore gain de cause ; car, sur la foi des renseignements pacifiques et des rapports rassurants émanés des ministres de France à l'étranger, il n'avait pas cessé de calmer les susceptibilités, suivant lui exagérées, qu'on éprouvait à Stockholm.

Autant, au cours de la négociation, le roi de Suède avait manifesté de vivacité et de ressentiment, autant, dès qu'il eut obtenu pleine et entière satisfaction, tint-il à se montrer « adouci » et même plein de prévenance et de délicatesse. En effet, dès que le baron de Hesse lui eut remis la déclaration qu'on vient de lire, Gustave III enjoignit à plusieurs bataillons de s'éloigner de la frontière ; d'autres, qui s'avançaient, reçurent contre-ordre. Aussi, quand l'officier danois proposa de régler par une convention écrite le désarmement, put-il lui faire répondre par le comte Ulric de Scheffer « qu'une convention n'était pas nécessaire ; que le roi son maître, confiant dans les assurances qu'il avait reçues du roi son beau-frère, n'avait aucunement besoin de plus

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

amples sûretés pour commencer le désarmement; que ce désarmement était même déjà fait, à quelques détachement près, qui avaient reçu également l'ordre de s'éloigner de la frontière; que M. le baron de Hesse était libre de commencer, de son côté, son désarmement, quand et de la manière qu'il lui plairait; enfin, que les déclarations faites par le Danemark ne lui laissaient plus le moindre ombrage sur ce qui se passerait en Norvège ».

Le comte de Vergennes triomphe encore une fois de ce dénouement pacifique, si heureusement et si rapidement obtenu. « Il me semble, écrit-il au duc d'Aiguillon, qu'il n'est pas possible de témoigner plus de confiance que le roi de Suède en montre au Danemark. J'espère que cette nouvelle preuve, lorsqu'elle sera connue à Copenhague, achèvera de dissiper les inquiétudes, qui y semblent toujours très vives. »

Somme toute, la Suède restait maîtresse du terrain. Au coup droit porté par Gustave III, le roi de Danemark avait riposté... en rompant, et ce mouvement de recul offrait d'autant plus d'importance que ce dernier prince ne s'était mis en avant que poussé par la Russie. On fut, au fond, très froissé de cet échec à Copenhague, et, contre toute vérité et toute loyauté, chercha-t-on à expliquer ce qui venait de se passer, par des insinuations aussi malveillantes que mensongères qui, répandues avec une secrète perfidie dans les chancelleries européennes, finirent par être rapportées à Stockholm.

On prétendit que, si le Danemark s'était trouvé dans la nécessité de procéder à des armements et à des mouvements de troupes, cela tenait à une tentative d'embauchage et de trahison à laquelle le roi de Suède s'était livré en Norvège. Un instant, cette calomnie acquit un tel degré de créance, que le comte de Vergennes tient à s'en expliquer avec le prince lui-même.

« Il est avéré, Monsieur le duc, écrit, le 10 novembre, l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères,

que des gens très attachés au roi de Suède se sont rendus, déguisés, en Norvège, au commencement de l'été, et y ont eu des pratiques qui n'ont pas échappé au Danemark. Le roi, très étonné que j'en fusse instruit, a d'abord voulu me nier le fait. Il est revenu ensuite à désavouer qu'il y eût part. Je sais à quoi m'en tenir à cet égard; mais je lui ai représenté qu'il ne devait pas s'étonner si le Danemark, qui se croyait fondé à le soupçonner d'avoir voulu lui nuire lorsqu'il ne pouvait rien, se mettait en mesure de lui résister maintenant qu'il peut être en situation de se faire craindre.

« Ces représentations, quoique peu agréables, ajoute M. de Vergennes, étaient nécessaires pour calmer l'emportement de ce prince contre cette puissance. Jamais je ne lui ai remarqué autant de chaleur et de ressentiment, et ce n'est pas sans peine que M. le comte de Scheffer, présent à cette conversation, et moi, l'avons adouci et en avons tiré l'assurance que, content de pourvoir à la sûreté de ses frontières, il ne ferait rien qui pût donner au Danemark de justes motifs de se plaindre (1). »

A quelles mystérieuses « pratiques », perpétuées en Norvège, par « des gens très attachés au roi de Suède », fait donc allusion cette dépêche ? Il est facile d'être aujourd'hui édifié sur ce point. On va voir à l'aide de quel incident vague, sans importance et éminemment suspect, les diplomates danois s'efforçaient de donner le change sur la conduite et les actes de leur gouvernement.

L'aventure si habilement exploitée contre le roi de Suède est relatée en détail dans un procès-verbal, sans signature et sans date, qui aurait été adressé à ses chefs par un officier danois dont le nom n'est nulle part prononcé, mais qui se serait alors trouvé en Norvège sur la frontière suédoise. Voici cette pièce :

« Un événement assez étrange m'autorise à vous faire, Messieurs, comme étant mes supérieurs, le rapport suivant :

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

« Le jeudi au soir ou le 5 novembre arriva ici un gentilhomme de la cour de Suède nommé Löwenhielm, ayant à sa suite un paysan suédois nommé Thoremterud, que je connaissais depuis longtemps. Il débuta par me demander si j'avais quelque beau cheval à lui vendre ; mais, lui ayant répondu que non et que même ce genre de commerce nous était défendu, il brisa sur ce sujet et se mit à me parler du du roi de Suède et de l'administration sage et juste dont jouissaient maintenant les Suédois, en vertu de leur nouvelle forme de gouvernement. Il ajouta que le roi de Suède consacrait chaque jour une heure à admettre devant lui les suppliants, et que d'ordinaire il leur répondait immédiatement en personne.

« Cette conversation se continua jusqu'au moment où M. Löwenhielm témoigna le désir de partir. Le paysan nous ayant quittés, M. Löwenhielm me prit la main, la serra dans la sienne et me dit :

« Écoutez, monsieur, je vois que vous êtes un honnête « homme. Faisons en sorte qu'il nous soit permis de marchander des chevaux sans avoir besoin d'en donner avis « aux Danois et aux Allemands. »

« Comme je ne comprenais pas bien ce qu'il voulait dire, il parut lui-même un peu embarrassé, puis il continua en ces termes :

« A Dieu ne plaise que j'aie voulu vous dire quelque « chose de désagréable ; mais ce que je puis vous avouer, « car c'est la vérité, c'est que ce n'est pas la première fois « que mon roi a élevé un capitaine au grade de colonel ; et, « de par tous les diables, tu seras aussi colonel, si tant est « que tu veuilles te laisser guider par mes conseils et par « ceux qui me font faire ce voyage ! Les braves Norvégiens « ne sont regardés que comme les bâtards des Danois, qui « les maltraitent de toutes manières. Secouez ce joug pesant « pour en porter un autre qui vous sera infiniment plus doux. « Réfléchissez sur ce que je viens de vous dire ; vous en aurez « le temps ; je ne reviens que dimanche au soir. Soyez tou-

« jours mon brave ami, et soyez persuadé que vous m'en re-
« mercierez par la suite. »

« Après quoi il me quitta et ne revint que le lundi soir, alors que le capitaine Bierk et le lieutenant Werner se trouvaient avec moi.

« Notre nouvelle conversation eut lieu à l'occasion de chevaux qu'on avait fait venir pour le prince Charles ; mais, étant sorti, M. Löwenhielm vint me rejoindre, et il me demanda si je n'avais pas quelque autre chambre où nous pourrions causer. Nous allâmes à l'écart, et nous restâmes ensemble de cinq heures et demie à huit heures. Il commença par me dire :

« Eh bien, mon cher frère, car dorénavant nous nous
« appellerons ainsi, as-tu bien réfléchi à ce que je t'ai dit
« l'autre jour? Crois-moi, je suis un honnête homme et je
« tiens ce que je promets de la part de mon roi. Qu'en
« dis-tu ? »

« Après notre premier entretien, qui m'avait extrêmement surpris, j'avais réfléchi à ce que j'avais à faire à son retour, et j'avais résolu d'agir en conséquence, ce qui me détermina à lui répondre :

« Monsieur, ce que vous me proposez peut tout aussi
« facilement servir à faire mon malheur qu'à me procurer
« quelque avantage ; car songez à quoi je m'expose si je
« me laisse aller à quelque intelligence secrète avec vous !
« Et qu'est-ce, en effet, que vous souhaitez de moi? »

« Ce que je désire, en premier lieu, me répondit-il,
« c'est que vous me donniez souvent des rapports fidèles de
« tout ce qui se passe dans votre armée ; quels ordres elle
« reçoit; ce que peut signifier l'armement dont on est occupé
« ici; quelles en seront les suites, etc. J'enverrai chercher
« moi-même les avis que vous me donnerez par un paysan
« des environs de Winger. Tenez, la Norvège et la Suède
« sont quasi unies par la nature ; nous sommes frères ; nous
« avons un même Dieu et un même culte : nous devons aussi
« n'avoir qu'un roi. Le Danemark est un pays tout à fait

« séparé ; il ne cherche qu'à fouler la Norvège sous ses pieds ; « il est juste que vos mines d'argent retournent à leur ancien « et véritable usage. Votre roi est infirme ; le nôtre, au con- « traire, cherche sincèrement le bien de ses sujets, et son « unique joie est de pouvoir le leur procurer. Laissez-vous « donc gouverner par un roi suédois et non par un roi de « Danemark ; alors chacun, soit maître, soit paysan, pourra « se marier à sa fantaisie. Par exemple, quel avantage pré- « sente notre état militaire, en comparaison du vôtre ! Nos « officiers, au lieu de simples gages, ont des terres qui leur « rapportent un revenu considérable ; ils n'ont du reste rien « à démêler avec le roi.

« Supposons que notre roi s'avance cet hiver avec une « armée vers Fredrikshall, en fasse marcher une autre vers « Essinger et une troisième vers Nordenfield, et cela à « l'improviste ; ne croyez-vous pas que tout le pays préfére- « rait se rendre à discrétion que de courir le hasard d'une « guerre, en un temps où l'on s'attend à la famine ? et sur- « tout que vos propres troupes, qui, à tout prendre, ne sont « que des hordes de paysans, ne se livreraient point volon- « tairement à nous, ce qui arriverait infailliblement si un ou « plusieurs officiers d'un de vos régiments, et notamment « d'un de ceux cantonnés le long de la frontière, allaient se « présenter devant notre roi ? Alors la milice elle-même se « rendrait bientôt à son tour, et, dès que les Danois auraient « suivi leur exemple, il ne nous resterait plus qu'à faire noyer « les Allemands.

« Cherchez donc à vous former un parti, tant parmi vos « camarades que parmi ceux qui vous sont soumis ; employez « ce qu'il y a de plus persuasif. Si quelqu'un s'avisait chez « nous de traiter les paysans comme on le fait impunément « dans votre pays, il courrait le risque d'être pendu. Donnez- « moi avis de tout ce qui se passe chez vous ; vos frais vous « seront largement remboursés et vos soins bien récompen- « sés. J'aurai occasion de voir le roi, mon gracieux maître, « avant la fin de la semaine. »

« Tel était le langage, poursuit l'auteur du rapport, que ce Suédois s'avisait de me tenir, et moi, de mon côté, je m'efforçais, autant que possible, de lui faire bonne mine.

« Nous nous séparâmes en nous donnant des assurances mutuelles d'une amitié sincère, sans cela il m'eût été impossible peut-être de tout apprendre de lui. Il connaît mieux que moi l'état actuel de notre armée ; il savait me nommer les chefs de tous les régiments, soit qu'ils fussent Danois, Norvégiens ou Allemands.

« Il me remit aussi, par écrit, un alphabet dont je devais me servir quand j'aurais à lui mander quelque chose de très intéressant. Enfin, je reçus de lui son adresse et l'empreinte de son cachet, qu'en cas de malheur j'aurais à montrer à l'officier de la douane suédoise, qui se chargerait de me conduire chez lui. »

L'officier danois conclut ainsi :

« Je ne pouvais que rire, dans le fond de mon âme, d'un homme qui est assez bête pour me croire capable de trahir mon serment de fidélité et de pouvoir me précipiter d'une manière si honteuse, avec toute ma famille, dans le dernier des malheurs. »

Cette démarche ridicule, incohérente, d'un homme naïf, « bête » et insensé, qui a pour unique résultat de faire « rire » celui dont on aurait cherché à provoquer et à acheter la trahison, fut prise néanmoins très au sérieux à Copenhague, ou du moins on s'en saisit comme d'un prétexte arrivant à souhait pour expliquer les armements ordonnés dans la capitale du Danemark et les mesures militaires prises en Norvège. Le rapport de l'officier danois fut communiqué par les ministres de Christian VII aux cours auprès desquelles ils étaient accrédités, et il y causa assez d'émotion pour que, sur le conseil du cabinet de Versailles, le roi de Suède se vît obligé de se disculper dans un mémoire officiel intitulé : « *Réflexions sur les bruits que la cour de Danemark fait courir d'un prétendu projet de révolte formé par le roi de Suède et qui a dû s'exécuter en Norvège.* »

Le comte Ulric de Scheffer, qui en est l'auteur, n'a pas de peine à y démontrer que toute cette machination repose sur une fable indigne, imaginée, amplifiée par le Danemark pour masquer des armements commencés au lendemain même de la révolution du 19 août.

Il y a, en effet, un singulier « anachronisme » à essayer de faire supposer que des armements, remontant à cette date, ont pu être motivés par un incident du mois de novembre suivant et, par conséquent, postérieur.

Quant à l'auteur involontaire de tout ce bruit, M. Löwenhielm, c'était un gentilhomme habitant la province du Vermland, n'ayant jamais mis le pied à la cour, et que Gustave III ne connaissait nullement.

Son parent, le comte Löwenhielm, avait, il est vrai, obtenu pour lui du feu roi un brevet de gentilhomme de la cour, mais une telle faveur était accordée à plus de deux cents autres nobles et n'avait été sollicitée qu'afin de lui procurer un peu plus de relief dans sa région.

« C'est à cet homme inconnu, que le roi même n'avait jamais vu, ajoute M. de Scheffer, que Sa Majesté aurait divulgué son secret et le plan destiné à opérer une révolution en Norvège ?

« Et comment cet homme s'y prend-il ?

« Il s'adresse à un officier qu'il ne connaît pas et qui ne se nomme point ; il l'exhorte à se révolter contre son maître légitime ; il lui confie son projet, il quitte cet officier pendant plusieurs jours en le prévenant de son retour ; il revient, en effet, quoique un jour plus tard, il trouve son officier entouré de ses camarades ; rien n'était donc plus facile que de faire parler devant eux un personnage aussi confiant que M. Löwenhielm. On aurait même pu aposter des témoins secrets ; on était en force dans la maison pour arrêter un suborneur en train d'exécuter une entreprise aussi pernicieuse. Enfin, il fallait le traduire devant les tribunaux et le convaincre de son crime. »

En répondant aux accusations de la cour de Copenhague,

le comte de Scheffer ne s'en tient pas à relever ces absurdités et ces contradictions. Après avoir complètement dégagé toute responsabilité de la part de son maître dans les faits du mois de novembre, il passe, par une habile tactique, de la défensive à l'offensive en mettant en parallèle la conduite loyale et franche du roi de Suède, depuis la révolution du 19 août, avec l'attitude changeante et dissimulée du roi de Danemark.

Dès le jour même où ce dernier prince lui eût déclaré qu'il n'avait contre lui aucune pensée d'agression, Gustave III avait ordonné à ses soldats de reprendre leurs cantonnements sans conditions, sans même attendre l'exécution de la même mesure par le Danemark. On s'attendait, néanmoins, à ce que le baron de Hesse, à titre de réciprocité, transmît à ses troupes les mêmes instructions. « Mais point du tout; il a gardé ses régiments assemblés jusqu'à la fin de décembre, et, au commencement de janvier, il en a fait paisiblement la revue. Il a achevé les ouvrages et l'approvisionnement de toutes les places fortes de la Norvège, et, pour finir sa besogne, il a distribué des armes aux paysans norvégiens avec trente-six coups par homme, laissant toujours croire que le roi de Suède allait tomber sur eux, alors que ce prince était dans sa maison de campagne à cent cinquante lieues de France de la frontière, et qu'il ne restait plus une seule compagnie de troupes suédoises assemblée. »

L'auteur du mémoire justificatif fait encore observer que jamais, à aucun moment, ni à Copenhague, ni à Stockholm, le gouvernement danois « n'avait ouvert la bouche » au sujet du prétendu incident de frontière; qu'il s'était bien gardé de communiquer aux autorités suédoises le rapport informe de l'officier anonyme, afin de les mettre à même de poursuivre le coupable devant la justice, ce qui eût permis de détruire la calomnie.

« Au lieu de cela, on a été sourdement distribuer cette pièce dans toutes les cours de l'Europe; on l'a accompagnée d'explications et d'accusations injurieuses pour la personne du roi; on n'a pas discontinué de sonner le toscin pendant

qu'on restait tranquille et qu'on l'ignorait en Suède, où l'on n'a été informé que par contre-coup de tous les faux bruits qui se répandaient.

« Qu'on juge maintenant, conclut le comte de Scheffer, de la conduite du roi (de Suède) et de celle du Danemark; qu'on cesse de semer des soupçons odieux! que la vérité se fasse jour! Il est inutile d'en dire davantage. Les personnes équitables rendront justice aux principes d'un souverain qui mérite l'admiration de l'Europe et d'être traité d'une manière plus convenable de la part de son voisin. »

Cette défense émue et indignée des intentions et des actes du roi de Suède mit fin à la campagne d'attaques détournées et d'insinuations secrètes. En démasquant le dépit de la cour danoise, elle ne put être que favorable aux intérêts et à la réputation de Gustave III, car elle avait mis en relief des faits d'une scrupuleuse exactitude tout à l'honneur du jeune prince.

« J'en puis attester la vérité, déclare M. de Vergennes, j'ai été à portée d'en suivre le plus grand nombre de mes propres yeux, et j'ai eu le fil de ceux qui se sont passés hors de ma vue par la correspondance que M. le comte de Scheffer entretenait avec moi. On pourrait invoquer avec la même confiance le témoignage de tous les ministres étrangers qui résident ici. Il n'en est aucun, s'il ne veut trahir sa conviction et sa conscience, qui n'atteste que la conduite du roi de Suède n'ait été telle qu'elle est exposée. »

De ses trois voisins du Sud, la Prusse paraissait calmée, tout dissentiment était aplani avec le Danemark; restait la Russie.

CHAPITRE XVII

Catherine II avait embrassé le parti du Danemark avec son ardeur accoutumée. Elle y était obligée, du reste, puisque c'était elle qui avait provoqué son attitude et ses armements. Surprise à l'improviste par la soudaineté du changement de gouvernement survenu à Stockholm, au moment où la faction, livrée à ses intérêts et subissant sa direction, se flattait de s'emparer du pouvoir, elle n'avait commencé par manifester que de l'étonnement.

« Que dites-vous de la révolution de Suède ? écrivait-elle à Voltaire. Voilà une nation qui perd en moins d'un quart d'heure sa constitution et sa liberté ! Je ne sais pas si cela peut s'appeler une douce violence, mais je vous garantis la Suède sans liberté et son roi aussi despotique que celui de France. »

Cette autocrate avait horreur du despotisme... chez les autres ; aussi, bien que, mieux informée sur les résultats de la journée du 19 août, elle ne pût ignorer que le roi de Suède eût consenti à limiter sa souveraineté, chercha-t-elle le moyen de déterminer le roi de Prusse à tenter, de concert avec elle, d'empêcher la nouvelle constitution suédoise de s'affermir et de porter ses fruits. Peut-être même eût-elle cherché à rétablir par la force l'ancien état de choses, si ses armées ne se fussent pas trouvées engagées contre les Turcs et si les opérations du partage de Pologne, en pleine exécution, n'eussent pas, d'autre part, sollicité chaque jour ses préoccupations et ses efforts.

N'étant pas libre d'agir, elle avait voulu au moins menacer, et, dès qu'elle apprît que le roi de Suède avait massé quelques régiments en face des troupes danoises sur la frontière de Norvège, elle identifia aussitôt sa cause avec celle de Christian VII. Le comte d'Ostermann, son envoyé extraordinaire à Stockholm, fut chargé de communiquer au comte de Scheffer la dépêche suivante du comte Panine, dont le texte, malgré l'incorrection de la version française, mérite d'être reproduit.

« Saint-Pétersbourg, le 15 novembre 1772.

« La révolution arrivée en Suède fixe, sans doute, l'attention de toutes les puissances, et il s'en trouverait difficilement une qui ne reconnût la nécessité, existante à plus forte raison pour ses voisins, de veiller aux suites d'un tel événement. Il est vrai que les assurances données à ceux-ci par Sa Majesté Suédoise, au moment même du changement dans le gouvernement, touchant la paix et l'amitié qu'elle désire cultiver avec eux, a de quoi les tranquilliser et leur inspirer de la confiance; mais il ne reste pas moins, pour eux, comme une obligation de la plus simple politique et comme un droit naturel de défense, de ne point négliger des mesures qui peuvent les mettre à couvert de toute entreprise dans l'intérieur de leur frontière.

« C'est dans cet état qu'on apprend les armements considérables que fait la Suède, les mouvements et l'assemblée de troupes dans la proximité de la Norvège et de la Scanie, et, au milieu de cela, le départ subit du roi pour se rendre sur les lieux mêmes, sous l'annonce du voyage que le roi est dans l'usage de faire dans ses provinces.

« L'impératrice, accoutumée, pendant tout le cours de son règne, à traiter toutes ses affaires avec toutes les puissances avec la franchise et la bonne foi qui lui sont naturelles, juge qu'il est un devoir encore plus strict pour elle de ne s'en point écarter vis-à-vis de Sa Majesté Suédoise, à raison des liens du sang et de l'amitié sincère qui l'unissent à elle. Elle

ne veut point lui dissimuler les vives alarmes que lui donne cet aspect des choses, et, sans vouloir pénétrer ni juger les intentions ultérieures du roi, elle croit n'avoir point de temps à perdre pour lui faire connaître que les engagements les plus solennels lient tous les intérêts du Danemark à ceux de son empire.

« En conséquence, l'ordre et l'intention de Sa Majesté Impériale, que je vous exprime ici, sont que, aussitôt après la réception de cette dépêche, vous vous rendiez auprès du ministre du roi et que, vous ouvrant sans réserve à lui et lui demandant d'en rendre compte à Sa Majesté Suédoise, vous lui communiquiez que, quels que soient les liens qui attachent personnellement Sa Majeté Impériale au roi de Suède, quelque sincères que soient l'amitié qu'elle lui porte et l'intérêt qu'elle prend à sa prospérité et à sa satisfaction, elle ne saurait voir indifféremment toutes tentatives, mouvements ou entreprises, de la part de la Suède, au préjudice du Danemark, et qu'elle regardera toute attaque contre cette couronne, en quelque lieu et sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit, comme une agression contre ses propres intérêts; et Sa Majesté, ajoutant foi aux assurances si positives et si souvent réitérées que le roi lui a données de son amitié personnelle et de son attention à cultiver la bonne harmonie et la bonne union entre les deux États, est fermement persuadée qu'une communication aussi ouverte que celle qu'elle fait au roi de sa position sera, pour Sa Majesté Suédoise, une preuve évidente de ses sentiments personnels pour elle et de sa confiance (1). »

Catherine ne s'en était pas tenue là : elle avait voulu appuyer la note écrite de son ministre par quelques dispositions militaires. Les nouvelles transmises par l'agent de la Suède à Pétersbourg, le sénateur baron Ribbing, annonçaient que des ordres venaient d'être expédiés en vue de la concentration en Finlande, pour le printemps, d'un corps de vingt à vingt-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

cinq mille hommes, et que des préparatifs avaient aussitôt commencé à Riga et à Revel. Vu l'humeur aventureuse de la tzarine, on pouvait tout redouter d'elle, si les hostilités avec les Turcs venaient à cesser, et si le partage de la Pologne était ratifié par les autres puissances, comme malheureusement il n'était déjà que trop aisé de le prévoir.

Le roi de Suède se prit à diriger de ce côté une prudente attention. Avant tout, il convenait, en accusant réception de la déclaration russe; d'éviter ce qui aurait été capable d'accroître encore les susceptibilités toujours si ombrageuses de la cour de Pétersbourg. En conséquence, M. de Scheffer répondit :

« Le roi s'est fait rendre compte d'une lettre que M. le comte Panine, grand maître de la cour de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, a écrite à M. le comte d'Ostermann, envoyé extraordinaire près le roi, en date du 15 novembre, et dont on lui a fait part.

« Il y reconnaît la franchise et l'amitié dont il a toujours été persuadé que Sa Majesté Impériale serait pénétrée pour lui, et Sa Majesté pense que cette sincérité, qui convient si bien entre des souverains parents et amis, doit également servir à justifier l'union et la bonne harmonie qui subsistent entre eux.

« Par une suite du même principe, le roi ne fait point de difficulté de s'ouvrir avec Sa Majesté Impériale sur les vues qui ont déterminé et détermineront toujours sa conduite. Elles sont sans artifice comme elles tendent toutes à la paix du Nord et à celle de l'Europe qui en dépend.

« Les armements qui se faisaient dans la Norvège exigeaient des précautions de sûreté que le roi devait à ses États et ses peuples ; mais celles-ci ont été suivies d'explications si amiables de la part des deux cours, que le roi a été entièrement rassuré et que la confiance se trouve actuellement parfaitement rétablie entre lui et Sa Majesté Danoise.

« L'exemple que le roi a donné prouve bien qu'il ne veut attaquer aucune puissance, mais que sa résolution est de se

défendre contre quiconque voudra l'attaquer, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit; et les dispositions équitables que Sa Majesté Impériale vient de faire éclater en se déclarant contre celui qui se porterait agresseur, jointe à l'amitié particulière dont elle a donné au roi des assurances positives et réitérées, le persuadent que Sa Majesté Impériale fera toujours cause commune avec le roi pour maintenir le repos et la tranquillité publique (1). »

Il était difficile de se montrer plus modéré à l'égard d'une puissance qui, depuis plusieurs mois, ne laissait échapper aucune occasion de témoigner son mécontentement, sinon son hostilité déclarée ; car, non seulement la Russie marchait entièrement d'accord avec le Danemark et était la véritable instigatrice des mesures militaires qu'il avait prises et que, malgré ses récentes explications, il continuait, mais on croyait s'apercevoir qu'à Stockholm, Catherine essayait de réveiller et d'encourager sous main l'agitation.

Le comte de Vergennes éprouve une certaine appréhention pour la tranquillité de la Suède. « J'ai l'objet sous les yeux, écrit-il à la date du 22 janvier 1773, et, quand je combine les menées intérieures et les mouvements du dehors, j'y vois une chaîne de rapports qui semble me conduire à la découverte de la trame qui s'ourdit contre la Suède. » Il n'estime pas que la Russie puisse songer sérieusement à opérer une nouvelle révolution, impraticable en ce moment à raison de l'amour que le peuple suédois témoigne à son roi; mais il la soupçonne de chercher l'occasion « d'exercer la prétendue garantie, qu'elle s'est arrogée, des droits et des constitutions de la Suède ». Or, pour donner ouverture à cette garantie, il est nécessaire que l'une des parties intéressées formule une réclamation et fasse appel au garant.

La tzarine doit chercher à fomenter, de la part du peuple suédois, « une réclamation quelconque qui, tout insignifiante qu'elle pourra être par la qualité des personnes qui la feront,

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1772, vol. 263.

n'en sera pas moins prise pour le cri du mécontentement général et pour l'appel de la nation au garant». Et il ajoute : « Telle est, à des différences locales près, la marche que la Russie a suivie en Pologne. Là, elle a fait des confédérations ; elles ne sont pas possibles en Suède. Elle y suppléera par des ameutements, peut-être même par des séditions.

« Je suis bien trompé si ce n'est pas là l'objet de ces clubs qui continuent à exister ici et occasionnent de fortes dépenses, où les gens désœuvrés et mal intentionnés de tous les états et conditions trouvent à boire et à manger aux frais de l'étranger ; où la conduite du roi de Suède est impitoyablement déchirée, les opérations les plus sages et les plus équitables interprétées comme des entreprises contre la justice et les droits de la nation ; où, enfin, les précautions de la défense la plus naturelle sont travesties en projets d'inquiétude et d'ambition. Voilà ce qui se passe à Stockholm et à quoi on ne fait peut-être pas assez d'attention. »

Dans une circonstance récente, Catherine II avait clairement manifesté combien peu elle souhaitait d'entrer en rapports plus directs et plus intimes avec la Suède. Gustave III n'avait à Pétersbourg qu'un ministre; il venait de faire exprimer à l'impératrice le désir d'accréditer auprès d'elle le comte Posse en qualité d'ambassadeur. Cette princesse n'avait pas cru devoir accéder à cette gracieuse proposition, sous prétexte que le ministre suédois résidant actuellement dans sa capitale suffisait aux communications d'entre les deux cours, et qu'il n'y avait, dès lors, aucun motif de modifier à cet égard le *statu quo*.

Le roi de Suède avait soigneusement dissimulé l'amertume qu'il avait éprouvée de ce refus désobligeant et discourtois ; mais son cœur en avait été profondément froissé.

Les mesures militaires de la Russie en Finlande n'étaient que la continuation de ce même plan d'expectative et de défiance.

« Quelque attentif que l'on soit ici, fait observer l'ambassadeur de France, à prévenir cette puissance sur tout et à

écarter tout ce qui pourrait lui donner le plus léger sujet d'ombrage, elle ne se met pas moins en mesure d'en imposer et de prendre, au moment où il lui conviendra, le parti que sa politique lui suggérera. Ce ne peut plus être la crainte frivole d'une invasion brusque de la part de la Suède qui détermine ses armements. Elle sait à quoi s'en tenir; elle connaît les intentions comme les facultés du roi Gustave, et elle a la certitude la plus entière que nous ne la provoquerons point à une entreprise qui serait absolument téméraire.

« Si elle affecte encore de craindre, c'est que sa terreur, quoique frivole, convient à sa politique. Elle veut, sans doute, en accoutumant l'Europe à ne voir, dans le roi de Suède, qu'un jeune prince qui veut se rendre l'épouvantail de ses voisins, la préparer à souffrir tranquillement les chaînes dont elle se propose de le charger. »

On était donc fort anxieux à Stockholm sur les projets de la tzarine. Le ciel semblait chargé de nuages de ce côté et ce n'est pas la lettre, que le roi de Prusse adressait au même moment à son neveu Gustave qui pouvait dissiper ces inquiétudes.

« Du 23 janvier 1773.

« Monsieur mon frère,

« Je viens de recevoir la lettre que Votre Majesté m'a écrite d'Orebro, avec toute la satisfaction possible. Je vois que Votre Majesté approuve ma franchise, même qu'elle veut que je la pousse plus loin. Je ne doute plus que Votre Majesté ait de bons alliés, mais je les trouve trop éloignés de la Suède et, par conséquent, peu en état de l'assister.

« Elle me dit qu'elle est satisfaite des témoignages d'amitié que lui donnent ses voisins ; je me garderai bien de la troubler dans l'heureuse sécurité dont elle jouit, et, bien loin de me plaire à prophétiser des infortunes, j'aimerais mieux annoncer des prospérités. Cependant je déclare à Votre Majesté, comme à tout son royaume, que je ne me suis jamais cru prophète, ni voyant, ni inspiré. Je ne sais que

calculer l'avenir sur de certaines données qui peuvent quelquefois tromper par la vicissitude des événements, et qui souvent répondent au pronostic qu'on a porté. Je pourrais me servir de la réponse de ce devin qui avait pronostiqué les malheurs qui menaçaient César, ce grand homme, aux ides de mars. « Eh bien, lui dit César en le rencontrant, les ides « de mars sont venues ? » Le devin lui répondit : « Elles ne sont « pas encore passées. » Votre Majesté sait le reste; mais le cas n'est pas exactement pareil. La catastrophe de César n'est point à craindre pour Votre Majesté, et, si des présages de l'avenir lui font de la peine, je puis comme tout autre couvrir de fleurs des précipices pour les cacher à ses yeux.

« Elle peut, toutefois, compter que, s'il y a quelqu'un qui souhaite de la soustraire au hasard des événements, c'est moi, et que, si les choses tournaient autrement, ce ne sera pas ma faute, étant, avec toute la considération et toute l'amitié possibles, etc.

« FRÉDÉRIC (1). »

Sous sa forme humoristique et ironique, cette lettre est cruelle; elle s'applique à troubler et à décourager un jeune prince auquel son auteur n'avait, ni comme souverain, ni comme parent, absolument rien à reprocher; elle lui montre ses ennemis à ses portes et ses alliés, c'est-à-dire la France et la Turquie, aux deux extrémités de l'Europe. Et, « en trouvant ceux-ci trop éloignés pour être en état de l'assister », Frédéric oubliait ce que, tout à l'inverse, Sylla disait au roi Bocchus : « Aucune alliance ne te convient mieux que la nôtre. Nous sommes éloignés et ne pouvons te faire du mal, et, pour les services, nous t'en rendrons autant que si nous étions tes voisins (2). » Nous verrons bientôt que Sylla avait raison contre Frédéric. Sans doute, le souvenir de la « cata-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 264.

(2) « Tibi vero nulla opportunior amicitia nostra, quod procul absumus, in quo offensæ minimum, gratia par ac si prope adsumus. » SALLUSTE, *In bello jugurthino*, cap. XLII.

strophe de César » n'est qu'un badinage d'esprit fort; mais est-ce bien à un monarque à plaisanter en parlant de poignard et d'assassinat? Quelle étrange coïncidence! Précisément, en écrivant ces lignes, Frédéric, à son insu, « pronostiquait l'avenir »! Nous n'allons pas jusqu'à dire qu'il l'appelait de ses vœux.

Cette impératrice mal disposée et si défavorablement prévenue, n'y avait-il donc aucun moyen de la convaincre et de la désarmer? Dans ce but, Gustave III revient à l'idée qu'il avait naguère conçue de la visiter et de s'expliquer face à face avec elle.

Le 16 février, il fait appeler le comte de Vergennes et l'entretient derechef de son projet de voyage en Finlande et en Russie. Il n'en méconnaît ni les difficultés ni les dangers; non pas qu'il suppose que sa sûreté y serait menacée : « L'impératrice de Russie, suivant lui, se pique de générosité; elle ne voudrait attenter ni à sa liberté ni à sa personne.

« — Mais, lui demande l'ambassadeur, Votre Majesté a-t-elle quelque indice que sa présence soit désirée à Pétersbourg et qu'elle y sera agréable? — Pas le moindre, répond le roi.

« — Eh bien! supposons que l'impératrice Catherine la désire; que dira l'Europe de voir Votre Majesté tenter une pareille démarche sans aucun présage de réussite, bien plus avec la presque certitude d'un échec, après le refus qu'a exprimé cette princesse d'admettre votre ambassadeur? Qu'en penseront les Turcs? On ne manquera pas de leur représenter cette visite comme un hommage rendu à leur ennemie. Plus la chose est incroyable, plus facilement ils la croieront, et ils ne verront dans ce voyage que la défection des principes sur lesquels ils s'étaient flattés de baser leur alliance avec la Suède. Jusqu'alors ils s'étaient refusés à conclure la paix avec la tzarine; peut-être s'y précipiteront-ils aussitôt. En tout cas, Votre Majesté peut être assurée de refroidir l'intérêt qu'elle avait commencé à leur inspirer.

« — Tout cela, assurément, mérite de sérieuses réflexions.

Je sais aussi, ajouta le roi, que l'impératrice ma cousine est excessivement hautaine et fière. Je ne le suis pas moins moi-même, et, en outre, très pointilleux sur tout ce qui tient à l'étiquette; des caractères de cette nature sont bien plus propres à se heurter qu'à se convenir.

« — Vous connaissez les dispositions du roi de Prusse. Toute sa crainte est de vous voir en bonne intelligence avec l'impératrice de Russie. S'il peut pressentir que Votre Majesté pense à se rendre à Pétersbourg, il lui suscitera des obstacles et il lui préparera tant de dégoûts que son déplacement en sera des plus pénibles. Et, si je puis me permettre un conseil, au cas où il aurait lieu, que Votre Majesté tâche de surprendre l'impératrice et de n'annoncer sa visite qu'alors qu'elle sera déjà en Finlande et à peu de distance de la frontière (1). »

En combattant le dessein du roi, M. de Vergennes avait été très heureusement inspiré; car, à ce moment même, Catherine II se montrait particulièrement dénuée de bienveillance pour son jeune cousin.

« Il paraît, écrit de Hambourg, le 1er mars, le baron de la Houze au duc d'Aiguillon, que les préventions défavorables au roi de Suède, que l'impératrice de Russie nourrit dans son cœur et dans son esprit, s'étendent jusqu'à la personne de ce monarque. » Et, à l'appui de ce renseignement, il donne copie de la lettre que cette princesse venait d'adresser à la comtesse Bielke, qui avait bien voulu la lui communiquer.

« Que dire de votre roi de Suède? écrivait Catherine. Il s'habille à présent en public à l'imitation du roi de France. Pour moi, qui ne suis pas portée à l'imitation, je trouve qu'il n'y a pas le sens commun dans tout ce que fait votre roi de Suède. Vous penserez peut-être que ce que je dis manque aussi de sens commun; aussi je vous défends de me répondre sur cet article; mais je vous aime toujours tendrement...

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 264.

« Ma paix avec les Turcs n'est pas encore faite; si elle ne se fait pas, j'en serai fâchée, mais je n'en pleurerai pas. Alors la guerre deviendra générale, et le genre humain se passerait bien de cette gentillesse. »

Le correspondant du duc d'Aiguillon induit de ces confidences intimes de fâcheux présages. Il se rappelle ce que la comtesse Bielke lui a dit souvent « du caractère entreprenant » de son impériale amie, et il redoute que cette princesse, « au cas où elle ne parviendrait pas à faire la paix avec les Turcs, ne se soit assurée, par les mesures secrètes qu'elle a prises, d'étendre la guerre, de proche en proche, du Nord au Midi ».

A la même date, M. Durand, le chargé d'affaires de France en Russie, faisait parvenir directement à M. de Vergennes les nouvelles les plus inquiétantes. Ce dernier écrit, de son côté, le 9 mars, à Versailles.

« Un courrier extraordinaire du ministre de Suède à Saint-Pétersbourg m'a apporté hier des dépêches de M. Durand, qui ne peuvent être plus alarmantes. Elles détruisent même jusqu'à l'espérance que l'orage qui menace la Suède puisse être suspendu jusqu'à ce que la Russie soit libre de ses embarras en Pologne et avec les Turcs. M. le comte de Lascy est encore plus affirmatif dans une lettre qu'il a écrite à M. de Lano. Il regarde l'invasion de la Suède comme très prochaine. Il croit que l'ouverture de la navigation en fixera l'époque. Elle ne peut donc plus être éloignée; les glaces, ordinairement si tenaces dans ce climat, ont déjà presque entièrement disparu; la mer en est tout à fait libre.

« Il paraît, par le rapport de ces deux ministres, que la réformation du gouvernement de Suède flatte moins l'ambition de Catherine II que l'espoir de réunir à son domaine le grand-duché de Finlande.

« Je ne répéterai pas ici, Monsieur le duc, les motifs sur lesquels M. Durand appuie ses inquiétudes et ses craintes; je ne doute pas qu'il n'ait été exact à vous en rendre compte. Il rend justice à l'honnêteté de M. le comte Panine; il ne

l'accuse pas d'avoir voulu tromper lorsqu'il lui a donné les assurances les plus saintes que tout le mouvement qu'il observait n'avait pour objet que la sûreté des frontières de la Russie; mais ce ministre était trompé lui-même. On le croyait l'arbitre des conseils de l'empire : il n'était pas même le confident de sa souveraine.

« Le comte Orlow, dont le ministère suédois regrettait l'éloignement parce que, connaissant son opposition pour le roi de Prusse, il le regardait comme le seul qui pût et qui voulût mettre des bornes à son influence et à son ascendant sur l'impératrice de Russie, est cependant celui qui paraît avoir le plus contribué à déterminer Catherine II à la levée de boucliers dont elle menace la Suède et qu'on la croit prête à effectuer. »

L'ambassadeur de France redoute tellement l'imminence de l'invasion de la Suède par l'impératrice, qu'il part en guerre contre son habitude et qu'il esquisse un plan de campagne : il souhaiterait presque voir Gustave III, payant d'audace, commencer l'attaque sans attendre celle qui se prépare contre lui.

« On pourrait peut-être, explique-t-il, porter un coup mortel à la Russie avant qu'elle puisse frapper le sien en bombardant Revel et Cronstadt. Mais je ne voudrais pas prendre sur moi de donner au roi de Suède un conseil qui l'exposerait à être regardé par ses peuples comme le premier agresseur. »

Ce bel et viril élan, tout aussitôt réprimé, semble avoir épuisé les velléités belliqueuses du diplomate, car il retombe de suite dans ses pessimistes réflexions.

« Je m'abstiendrais, Monsieur le duc, de vous communiquer mes craintes et mes terreurs, s'il n'était pas de mon devoir de vous en rendre compte. Je vois la Suède dans la situation la plus déplorable. Environnée d'ennemis étrangers, elle n'en renferme peut-être pas de moins redoutables dans son sein. Le peuple gémissant sous le poids de la famine et de la misère, faible dans son affection, vraisemblablement pusillanime dans les efforts qu'on pourra exiger de sa fidélité

et de son zèle ; un royaume ouvert de toutes parts, par terre et par mer, à l'invasion et à la dévastation : telle est, dans le vrai, la situation présente de la Suède! Je voudrais espérer qu'elle est susceptible d'être améliorée, mais je craindrais de vous tromper si je vous en présentais l'espérance.

« Le roi de Suède, content d'avoir subjugué la volonté de sa nation, a peut-être trop négligé de se concilier les cœurs et les esprits. Si quelquefois il a paru vouloir les captiver, son goût pour le faste et pour les amusements les plus frivoles l'a bientôt sorti de la véritable route et a amorti insensiblement l'enthousiasme que sa conduite, véritablement héroïque dans la révolution du 21 août de l'année dernière, avait excité.

« C'est avec douleur que je vous fais cette triste révélation; mais je puis d'autant moins vous la dissimuler que le comte Charles de Scheffer, après avoir résisté si longtemps à mes représentations, est venu, il y a peu de jours, me faire l'aveu que mes pressentiments n'étaient que trop fondés.

« ...D'ailleurs, j'ai vu hier le roi de Suède à l'Opéra; la consternation était peinte sur son visage (1). »

Le ton de ces lamentations, aussi inopportunes qu'exagérées, surprend dans un document de cette nature. Il contraste étrangement avec les éloges et les marques d'admiration que, quelques mois auparavant, le représentant de Louis XV prodiguait si libéralement au jeune prince auprès duquel il était accrédité. Évidemment, depuis le commencement de la nouvelle année, le charme s'était rompu.

Quelle cause avait pu produire ce brusque revirement? Était-ce réellement le pénible et attristant spectacle de la situation actuelle de la Suède, ou bien le regret de voir le roi s'engager dans une voie funeste à ses intérêts et à sa gloire? Nous ne le pouvons croire. L'altération des sentiments du comte de Vergennes pour la Suède et pour son souverain remontait plus haut. Elle nous semble avoir commencé au lendemain de la révolution. L'ambassadeur devait se trouver

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 264.

en fausse situation depuis qu'il savait et que, sans doute, on savait aussi autour de lui que des négociations directes s'étaient poursuivies, entre les deux cours, à son insu et presque à l'encontre du rôle ostensible qu'on lui avait fait jouer. Nous ne serions pas surpris qu'au fond du cœur il en gardât rancune et au roi de Suède et au duc d'Aiguillon, pour s'y être tous les deux prêtés. Quoi qu'il en soit, il se montre d'une susceptibilité excessive au moindre fait pouvant lui laisser supposer qu'on a pour lui moins de considération et d'égards. Un simple incident d'étiquette nous en fournit la preuve. Laissons-le en relater les détails au duc d'Aiguillon.

« Stockholm, le 26 janvier 1773.

« Monsieur le duc,

« J'espère que vous me rendrez la justice que je ne vous ai pas fatigué par mes plaintes. Ce n'est pas que le sujet m'en ait manqué ; mais l'envie de marquer au roi de Suède mon attachement personnel comme mon respect, et la crainte de faire intervenir la plus légère apparence de froideur, m'ont engagé souvent à écarter soigneusement toute espèce de discussion et m'ont fait aller, plus d'une fois, au delà de ce qu'on pouvait exiger de moi à la rigueur. Il est des cas où l'on peut être courtisan sans déroger à la dignité d'ambassadeur.

« Cette considération m'a porté à me prêter à bien des petites innovations de gloriole que le roi de Suède a faites dans la manière de donner sa cour, et m'a rendu sourd aux insinuations et aux sarcasmes des ministres du second ordre qui, ne pouvant me faire le chevalier de leur morgue, se sont dédommagés de la gêne que mon exemple leur imposait en tirant à boulets rouges sur ce qu'ils qualifient de complaisance excessive. J'en suis merveilleusement payé, Monsieur le duc : ce qui vient de m'arriver en est la preuve.

« Le 24, anniversaire de la naissance du roi de Suède, nous fûmes avertis de nous trouver à son lever pour lui

rendre nos hommages ; dix heures et demie fut l'heure indiquée. Un lever est un être nouveau en Suède ; mais, comme tout prince est maître de la forme de sa cour et de ses moments, la chose ne pouvait souffrir aucune difficulté de notre part.

« J'arrivai à l'heure prescrite. Je dus m'arrêter dans la dernière antichambre, au milieu d'une foule prodigieuse. Tous les rangs, tous les états, tous les âges y étaient confondus : c'est apparemment l'usage du pays. J'attends dans cette situation une bonne demi-heure, et j'aurais attendu encore bien plus de temps sans mot dire, si, à ma grande surprise, je n'avais vu ouvrir la porte de la chambre à coucher et entrer successivement tous les sénateurs. On ne dira pas que c'était pour tenir conseil, puisque les sénateurs destitués jouirent du même avantage.

« J'étais, Monsieur le duc, fort embarrassé de ma contenance et tenté de me retirer, lorsque M. le comte Charles de Scheffer sortit et vint à moi. Je me plaignis du rôle aussi peu décent qu'agréable qu'on me faisait jouer. Sa réponse ne fut rien moins que satisfaisante, il voulut justifier ce qui se passait par l'exemple de ce qui se pratique en France. La citation me déplut, et je lui repartis que, quand on copiait, au moins fallait-il copier juste. Il me revient que M. de Scheffer regarde cette réponse comme un sarcasme. Je ne sais si c'en est un, mais ce n'est pas moins une vérité ; car le lever, ainsi que bien d'autres nouveautés, ne sont qu'une innovation moderne calquée sur ce qui se pratique à Versailles.

« M. de Scheffer rentra, et, après quelque temps et divers pourparlers entre le grand chambellan qui allait et venait et le maître des cérémonies, celui-ci vint me prévenir que, si j'avais des cavaliers à ma suite, je pouvais les faire entrer avec moi. Le même manège se fit auprès de tous les autres ministres.

« Enfin, à onze heures et demie, la porte s'ouvrit pour nous. J'entrai, je fis au roi de Suède un compliment qui ne

sentait point l'humeur et je me prêtai à la conversation. La famille royale devant dîner au grand couvert chez la reine mère, je m'y rendis à l'heure assignée. Je fis ma cour au cercle et à la table, et je finis la cérémonie par un très grand dîner que je donnai moi-même, à l'occasion de la solennité, à une partie du Sénat, à tous les ministres étrangers et aux personnes les plus qualifiées.

« J'ai revu hier M. le comte de Scheffer; je lui ai parlé du rôle désagréable que j'avais joué la veille, et combien j'avais souffert d'une scène qui m'avait mis en butte à la risée des ministres étrangers, qui avaient vu, avec un plaisir malin, le salaire merveilleux que je recevais de mon empressement et de ma complaisance pour le roi son maître.

« M. de Scheffer m'a assuré que ce n'était pas l'intention de ce prince, qui ne veut certainement point manquer ni au caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu, ni à ma personne. J'en suis intimement persuadé, mais le fait dont je me plains n'est pas moins certain, et il est malheureusement aussi public qu'il m'est sensible. M. de Scheffer a repris ensuite ses arguments de la veille sur l'exemple de la France.

« C'est de toutes les évasions la moins admissible; car, en admettant la parité, le traitement qu'on nous fait ici n'est pas le même ; mais chaque pays a ses usages. En France, les ambassadeurs et les ministres peuvent faire corps; cela ne peut être ici. Les ambassadeurs y jouissent incontestablement du droit de préséance sur les sénateurs, ce que les envoyés ne peuvent prétendre. Si j'identifie ceux-ci à moi, je n'acquiers pas un droit qu'ils n'ont pas et je renonce à celui que j'ai.

« Ce dernier cas est le plus probable, et je ne démêle que trop que c'est là qu'on en veut venir. M. de Scheffer ne conteste pas cette préséance, mais il prétend que l'usage est que les sénateurs font leur compliment avant les ambassadeurs. Je n'ai aucun renseignement sur ce qui peut s'être passé du temps de mes prédécesseurs; mais on me persuadera difficilement que M. le marquis d'Havrincourt, qui était ferme et soutenu et qui régnait en Suède lorsque le cérémonial a été

fait, ait consenti à garder la porte de l'appartement pendant que les sénateurs y entraient.

« Je ne contesterai pas au roi de Suède le droit de voir les sénateurs avant moi; mais, pour que cela se passe avec décence, il faut, ou que ce prince nous assigne des heures différentes, ou qu'il destine un appartement séparé où l'ambassadeur attende l'heure de sa commodité sans être compromis dans la foule.

« Remarquez, je vous prie, Monsieur le duc, que ce n'est pas d'avoir attendu que je me plains, mais de ce qu'on m'a fait rester dans l'antichambre pendant qu'on a introduit les sénateurs dans l'appartement...

« Comme j'ai eu la sagesse de ne pas faire un éclat en me retirant, j'éviterai tout ce qui pourra marquer du mécontentement. Je ne serai pas moins courtisan avec le roi de Suède que je l'ai été jusqu'ici, et je ne donnerai pas à ceux qui lui sont peu affectionnés la satisfaction de constater qu'il peut y avoir de la mésintelligence entre ce prince et moi (1). »

Il est facile d'apercevoir, par les expressions attristées et soigneusement calculées et mesurées de cette longue dépêche, que celui qui l'écrit a reçu une blessure cuisante. Il ne se cachait pas, du reste, d'avoir très vivement ressenti ce qu'il considérait comme un affront au représentant de la France. Quelques jours après l'incident de « l'antichambre royale », rencontrant le comte de Scheffer : « Vous pouvez être surpris, monsieur, lui disait-il, que je ne vous aie pas parlé hier, lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir chez moi, de ce qui s'est passé le 24 à la cour; je ne le ferai pas même aujourd'hui. Je ne veux point du tout faire prendre une tournure ministérielle à cette affaire. Ma cour en décidera. »

Le président de la chancellerie ayant esquissé « un sourire moqueur en guise de réponse », M. de Vergennes ajouta : « Vous pouvez rire, mais de ma vie je ne me suis trouvé

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 264.

dans une situation plus humiliante ni plus humiliée. »

M. de Scheffer affectait de traiter légèrement la réclamation de l'ambassadeur; mais en lui-même il était beaucoup moins rassuré sur les suites pouvant en résulter. Aussi prenait-il les devants et chargeait-il sans tarder le comte de Creutz de se rendre à Versailles pour expliquer au ministre des affaires étrangères « que son maître n'avait eu aucunement l'intention de manquer à l'ambassadeur du roi, et que l'on devait attribuer ce qu'il avait pu y avoir d'irrégulier dans tout ce qui s'était passé, à un malentendu occasionné par la nouveauté de la cérémonie, qui se pratiquait pour la première fois en Suède ».

En même temps le comte de Creutz déclarait au duc d'Aiguillon que M. de Vergennes « aurait, à cet égard, toute la satisfaction qu'il pouvait désirer ».

Malgré ces assurances de réparation, le coup porté à l'amour-propre et à la dignité de l'ambassadeur de France reste très sensible et très douloureux. Sous l'empire de cette blessure, le séjour de Stockholm lui devient à charge. Son devoir l'y retient, mais ses forces s'y épuisent : il se sent à bout. Il reprend, dans cet état d'esprit, son projet de déplacement, et dirige à nouveau ses aspirations vers le poste de Suisse, qui lui a été presque promis comme récompense de ses services en Suède, et à titre d'« invalides », suivant l'expression du comte de Broglie. Là, enfin, il se trouverait plus rapproché de ses intérêts de famille, et il espère, sans nul doute, qu'aucune considération n'empêcherait Mme de Vergennes de l'y accompagner. Tel est le but de la lettre confidentielle qu'il fait parvenir au ministre des affaires étrangères.

« Stockholm, le 17 février 1773.

« Je serais coupable de la plus noire des ingratitudes, Monsieur le duc, si je ne reconnaissais pas, dans l'intérêt que vous daignez prendre à ma santé, les bontés distinguées dont vous m'honorez. Le prix que j'y attache ne peut qu'augmenter

le désir de les mériter et de les justifier par la plus entière résignation à vos volontés.

« Cette disposition, Monsieur le duc, ne saurait être plus sincère et plus inviolable ; elle prévaudra toujours sur les considérations que je pourrais emprunter de l'incompatibilité trop avérée de ce climat avec mon tempérament. Cette cause n'influe pas moins sur le dérangement dont je souffre depuis longtemps, et qui a manqué en dernier lieu de m'être bien funeste, que le travail trop assidu, les inquiètudes et les tracasseries dont je n'ai pas toujours été exempt. Le germe de ces dernières ne semble pas étouffé. C'est la maladie du pays, et je crains qu'elle ne soit inextinguible. J'évite d'y participer activement, mais avec peu d'espoir d'en être préservé passivement.

« Ce dont je puis vous assurer, Monsieur le duc, c'est que l'humeur ne me gagnera pas et ne prévaudra dans aucune occasion sur ce que vous avez lieu d'attendre de mon application et de mon zèle. Le travail même le plus multiplié ne m'effraye pas. J'en ai contracté depuis si longtemps l'habitude qu'il m'est devenu en quelque sorte un aliment nécessaire ; mais il n'est si bon estomac qui ne s'use à la longue et qui ne doive se vouer finalement à la sobriété et au régime. Il faudra bien que j'y vienne, ou plus tôt, ou plus tard.

« J'ai eu l'honneur de vous confier, Monsieur le duc, avant de quitter Paris, le point de vue qui pourrait faire le terme honorable de mes travaux et me procurer un repos qui ne me dévouerait pas à l'inutilité. Je vous prie de vouloir bien ne pas l'oublier lorsque l'ambassade de Suisse pourra vaquer. En attendant je m'appliquerai à la mériter (1). »

Le poste d'ambassadeur auprès la République helvétique, en raison de sa proximité de la France, a, de tous temps, été particulièrement recherché. M. de Vergennes savait combien son oncle, le comte de Chavigny, avait passé dans ces contrées

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 264.

modestes et calmes, vers la fin de sa brillante carrière, de douces et heureuses années. A son tour il avait caressé le rêve d'aller y pratiquer les nouveaux préceptes que Rousseau venait de mettre à la mode. « Il espérait, prétend M. de Mayer, trouver un honorable repos sur le mont Jura, et y jouir paisiblement du spectacle de la nature que les Alpes y reproduisent sous tant de formes merveilleuses. C'est, par le tableau des mœurs simples et pures qu'il voulait effacer le souvenir des coûrs orageuses dans lesquelles il avait vécu (1). »

Il souhaitait surtout s'éloigner d'un pays qui ne l'avait jamais, il est vrai, beaucoup attiré, et dont « la façon de penser et de sentir » lui avait semblé, dès la première heure, « aussi opposée que possible à la sienne ». Pour l'instant, le désenchantement était complet; nous nous refusons à croire qu'il provînt uniquement « de l'humeur ressentie à garder la porte de la chambre à coucher du roi » pendant que les sénateurs y entraient.

Il était inadmissible que Gustave III mécontentât gratuitement le représentant d'un allié dont plus que jamais il avait grand besoin. Aussi le différend se termina-t-il facilement.

Dès les premiers jours de mars, le comte de Scheffer avisait l'ambassadeur de France, en le priant « d'en prendre bonne note », qu'à l'avenir, « alors que le roi son maître admettra les ministres étrangers à son lever, il les fera recevoir par son maître des cérémonies dans la galerie qui est commune à son appartement et à celui de la reine et qui est contigüe à la chambre de lit, et qu'ils entreront les premiers.

« Cet arrangement, ajoute M. de Vergennes, qui fait un corps de tous les ministres étrangers, est très avantageux à ceux du second ordre. Il leur assure une préférence à laquelle ils n'avaient aucun droit, mais il ne nuit pas à celle dont l'ambassadeur ne peut se relâcher. » Cette satisfaction d'amour-propre paraît avoir un peu calmé « l'humeur » du suscep-

(1) *Vie publique et privée du comte de Vergennes.*

tible diplomate ; car soudain son opinion à l'égard du souverain de la Suède redevient favorable et bienveillante.

« J'ai eu l'honneur, mande-t-il à Versailles le 12 mars, de conférer hier au soir avec le roi de Suède au sujet des nouvelles inquiétantes qui nous sont venues de Pétersbourg. Cet entretien a été extrêmement long, et je suis sorti pleinement satisfait de la fermeté et de la sagesse que j'ai remarquées dans ce prince. Sa Majesté Suédoise voit toute l'étendue du danger qui la menace; elle ne le brave point; elle ne s'en laissera pas ébranler; elle y opposera une résistance courageuse. Elle pourra succomber, mais elle s'ensevelira sous les ruines de son État plutôt que de consentir à rien qui pourrait donner atteinte à son indépendance et aux droits de sa couronne.

« Nous n'avons pu qu'ébaucher, dans cette première conversation, les mesures préparatoires qu'il est instant de prendre. Le roi de Suède les arrêtera définitivement dans un conseil privé qu'il a résolu de tenir le 15; il n'y admettra que les personnes dont il est indispensable qu'il prenne l'avis... Je dois revoir le roi après la tenue de ce conseil (1). »

La Suède se préparait donc à la guerre, et l'ambassadeur de France était encore une fois le confident du prince dans l'exécution des mesures de défense que nécessitaient les menaces de plus en plus accentuées de la Russie

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 264.

CHAPITRE XVIII

Depuis le commencement de l'année (1773) la position de Gustave III était redevenue on ne peut plus critique. Ceux qui avaient eu à souffrir de la révolution du mois d'août précédent, profitant des complications du dehors, commençaient à relever la tête et à s'agiter. Ils s'enhardissaient jusqu'à se livrer à des démonstrations hostiles contre la personne même du souverain. Une entre autres, malgré la liberté qu'autorise un peu partout le temps du carnaval, excédait de beaucoup les limites de la critique permise des actes du gouvernement, et venait de défrayer, de la façon la plus désobligeante, la chronique de toute la ville aux dépens du roi.

Le lundi gras on avait, à Stockholm, trouvé affiché sur le poteau où le carcan est suspendu un exemplaire imprimé du discours prononcé par le roi de Suède le 21 août, dans la séance de la Diète ayant suivi le coup d'État. Partout où ce prince parlait de sa *droiture*, de sa *franchise*, de son *amour* pour son peuple, de ses *bonnes intentions*, une main anonyme avait substitué les mots les plus opposés à ces généreux et nobles sentiments. Cette « pasquinade sanglante, infâme parodie » des événements de l'été dernier, se terminait par cette outrageante apostrophe à Gustave III :

« Continuez à faire des mascarades et à vous livrer au faste, à la dissipation et aux plaisirs les plus frivoles, pendant que votre peuple périt de faim et de misère; continuez à fouler aux pieds le vrai mérite et la vertu et à préférer, dans la dis-

tribution des emplois, des gens sans mœurs, sans réputation et sans capacité; continuez à dissiper les deniers publics et à épuiser la substance de vos peuples pour subvenir à votre ostentation et à vos superfluités. Vous détruirez vous-même bientôt l'édifice que vous avez élevé, et vous recevrez le salaire qui doit être le prix de votre trahison et de celle de tous vos complices! »

En toute autre occurrence « cet abominable placard » eût passé inaperçu. Il n'était pas nécessaire d'approcher le roi de très près pour savoir à quel point se trouvait peu fondé le reproche de nommer aux charges de l'État « des gens sans mœurs, sans réputation et sans capacité ». Les choix récemment faits étaient publics et se justifiaient assez d'eux-mêmes. Que la religion du prince, par exception, ait pu être surprise; il en est ainsi dans tous les pays et sous tous les régimes; mais le roi de Suède, plus qu'aucun autre peut-être de ses prédécesseurs, s'appliquait à examiner avec le plus impartial scrupule les titres des candidats qui lui étaient ou présentés ou recommandés. Également à tort lui faisait-on grief de dissiper les revenus du Trésor; il était, au contraire, de ceux qui savent compter : « il est bon économe, observe M. de Vergennes, et quelquefois même plus qu'économe ».

Par malheur, ce qu'on appelait « ses mascarades, son faste et ses plaisirs frivoles » n'était que trop flagrant. Pendant l'hiver qui venait de finir, il s'y était abandonné sans mesure et sans retenue; notamment il ne cessait de s'occuper de l'Opéra, qu'il avait réorganisé et monté avec un luxe infini; son excuse était sa jeunesse. Toutefois, l'âge ne parvint jamais à le modérer complètement à cet égard; il en sera cruellement puni : ce sera, on le sait, dans un bal masqué que, juste à vingt ans de là, il tombera frappé à mort par la balle d'un assassin.

Quoi qu'il en soit, il n'était que temps de prendre les dispositions indispensables pour mettre la Suède à même de repousser l'agression de la Russie.

Dans le conseil privé annoncé pour le 15 mars, on avait

décidé d'armer immédiatement quinze galères destinées à transporter en Finlande, au premier signal, plusieurs régiments d'infanterie et un détachement d'artillerie, de façon à renforcer les garnisons et à porter à 25,000 hommes les troupes chargées de la défense de cette province.

Eh bien, le croirait-on? ces mesures de défense si simples, si légitimes, servirent de prétexte au ministre de la tzarine à Stockholm, M. d'Ostermann, pour répandre le bruit qu'un concert existait entre la Suède, la France et la Porte Ottomane, en vue d'attaquer prochainement la Russie avec leurs forces combinées, et ce bruit prit bientôt une telle consistance que M. de Vergennes jugea imprudent de ne le point démentir sur-le-champ. Dans ce but, il détermina le président de la chancellerie suédoise, alors en villégiature aux environs de la capitale, à rentrer à Stockholm et à s'entretenir avec l'envoyé de Catherine II. Au cours de cette conférence, d'importantes révélations ayant été faites par ce dernier, l'ambassadeur de France en rend immédiatement compte au duc d'Aiguillon.

« Stockholm, le 23 mars.

« L'explication que M. le comte de Scheffer a eue avec M. le comte d'Ostermann paraît avoir calmé ce ministre. Ce n'est pas sans peine, cependant, qu'il est parvenu à comprendre que ce qui se fait ici est très peu de chose et n'est qu'une suite nécessaire de l'inquiétude que causaient les vastes préparatifs que la Russie fait de son côté.

« M. le comte de Scheffer croit avoir convaincu M. d'Ostermann que les vues du roi de Suède sont entièrement pacifiques, et que l'on peut être assuré que, pourvu qu'on ne trouble point son repos, il n'attentera point à celui de ses voisins; mais, avant d'amener le ministre russe à ce point de conviction, le président de la chancellerie a eu de rudes bordées à essuyer. Les liaisons de la Suède avec la France sont un grief impardonnable et le germe des défiances et des soupçons; la France est l'auteur de tout le mal qui arrive à

la Russie ; c'est elle qui, après lui avoir suscité la guerre avec les Turcs, met tout en œuvre pour rendre inutile le congrès de Bukarest et en opérera vraisemblablement la dissolution. Elle séduit les Turcs par l'espoir d'une puissante diversion que la Suède doit faire en leur faveur...

« M. d'Ostermann, emporté par sa propre chaleur, a avoué au président de la chancellerie que le Danemark est allié de la Russie et qu'il ne fait rien que de concert avec elle.

« Une circonstance, que je ne dois pas omettre, est que M. le comte d'Ostermann, s'entretenant avec un des grands officiers de la cour qu'il savait être assez avant dans les bonnes grâces du roi de Suède, ne lui a pas dissimulé que ce prince pourrait être assuré de vivre en paix et en bonne intelligence avec tous ses voisins, s'il voulait renoncer à l'amitié et à l'alliance de la France. Cette insinuation a été également faite en public. Si elle est de quelque poids auprès de quelques-uns, elle n'en a certainement aucun sur le roi de Suède ; indépendamment des motifs de reconnaissance qui nous l'attachent, ce prince est trop éclairé pour ne pas sentir le venin d'une pareille insinuation (1). »

Nous ne savons si le comte d'Ostermann était effectivement aussi « borné, soupçonneux et défiant » que M. de Vergennes se plaît à nous le montrer dans une de ses précédentes dépêches, mais, à n'en pas douter, il avait le grave défaut, pour un diplomate, de ne point savoir se contenir et de beaucoup trop parler lorsqu'il se laissait « emporter par sa propre chaleur ». Il venait d'en donner une preuve frappante dans sa conversation avec le président de la chancellerie, en révélant bien inopportunément le but poursuivi par son gouvernement, qui n'était autre que d'essayer de détacher la Suède de la France.

Tout n'était point cependant imaginaire dans le véhément réquisitoire dirigé contre cette dernière puissance par le re-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263.

présentant de Catherine II, et M. de Vergennes était particulièrement en situation d'être édifié sur ce point; car, par une singulière coïncidence, c'était lui-même, en qualité d'ambassadeur à Constantinople, qui était parvenu à déterminer la Porte à faire la guerre à la Russie; c'était encore lui qui, à Stockholm, avait pour mission d'empêcher le roi de Suède de se trop rapprocher de la cour de Pétersbourg, et il ne laissait échapper aucune occasion de lui faire comprendre que, si le congrès de Bukarest parvenait à conclure la paix entre le sultan et la tzarine, cette princesse, libre de ce côté, pourrait bien se retourner contre lui.

Il ne fallait rien moins que ces révélations malveillantes de la Russie contre la France pour éveiller enfin la défiance du duc d'Aiguillon. Ce ministre, ayant vu ses prévisions optimistes momentanément confirmées par l'événement en ce qui touchait le Danemark, procédait de même à l'égard de la Russie. Copenhague ne ressemblait pourtant guère à Pétersbourg, et, au regard de cette dernière cour comme du reste au regard de Berlin, on ne pouvait jamais se montrer trop circonspect ni trop avisé.

Louis XV résolut d'agir. Du moment que Catherine II entendait détacher le roi de Suède de son alliance, il convenait de resserrer celle-ci, et, sortant tout à coup de son attitude de sérénité expectante, il se résout à proposer à Gustave III un traité formel qui lie leurs deux couronnes en cas d'attaque.

Le duc d'Aiguillon fut, en conséquence, chargé d'en rédiger le projet, puis de le faire parvenir à Stockholm. Vu l'extrême urgence, il le fait porter par un courrier extraordinaire avec la dépêche ainsi conçue :

Au comte de Vergennes.

« Versailles, le 29 mai 1773.

« Malgré les raisons que nous avons eues de penser que les cours de Pétersbourg et de Copenhague persévéreraient fidèlement dans leurs résolutions pacifiques, nous apprenons de

toutes parts qu'elles font avec activité des préparatifs qui paraissent avoir pour objet d'attaquer la Suède, et que tel est le but des armemeuts de ces deux puissances.

« Dans cet état de choses, le roi, toujours animé des sentiments d'amitié les plus sincères pour le roi de Suède et de l'intérêt le plus permanent pour les avantages de la nation suédoise, croit qu'il n'y a pas de temps à perdre pour venir efficacement au secours de son allié, et Sa Majesté s'est déterminée à contracter avec lui une alliance défensive.

« C'est dans cette vue qu'elle se propose de convenir avec le roi de Suède de certains arrangements convenables aux circonstances et conformes aux intérêts et aux vues réciproques des deux cours.

« Vous devez, en conséquence, présenter à ce prince le projet ci-joint de traité, auquel nous sommes persuadés qu'il se prêtera avec d'autant plus d'empressement que sa convenance et son intérêt exigent également qu'il prenne incessamment les précautions nécessaires pour la sûreté et la défense de ses États. »

Voici le texte de ce projet :

PROJET DE TRAITÉ D'ALLIANCE DÉFENSIVE ENTRE LE ROI TRÈS CHRÉTIEN ET LE ROI DE SUÈDE.

« Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté le roi de Suède, considérant les suites naturelles qui doivent résulter de l'heureuse révolution qui vient de s'opérer dans la forme du gouvernement du royaume de Suède par le consentement unanime et à la satisfaction universelle de toute la nation, espèrent que cet événement influera sur la tranquillité générale de l'Europe, en faisant cesser la rivalité que l'état de la Suède entretenait entre les puissances qui y prenaient diversement intérêt. Elles se persuadent, d'ailleurs, qu'usant ainsi du droit qu'a toute nation libre et indépendante de régler ses affaires intérieures à son gré et par sa propre volonté, la Suède ne doit concevoir aucune appréhension qu'elle

puisse être attaquée en haine de sa nouvelle constitution.

« Cependant, Sa Majesté Très Chrétienne, voulant, par l'effet de son amitié pour le roi de Suède et par une suite des liaisons qui subsistent entre les deux couronnes depuis un siècle et demi, donner, dans une circonstance aussi importante, de nouvelles preuves sensibles d'intérêt au roi et à la couronne de Suède, en contribuant à écarter tout ce qui pourrait troubler sa tranquillité et sa sécurité ; et Sa Majesté Suédoise, désirant, de son côté, ainsi que Sa Majesté Très Chrétienne, resserrer de plus en plus et faire revivre les anciennes liaisons des deux monarchies d'une manière analogue aux circonstances, Leurs Majestés ont résolu de contracter une alliance purement défensive et qui ne tende à l'offense ni au préjudice de qui que ce soit ; à l'effet de quoi les plénipotentiaires, s'étant communiqué leurs pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

« Article premier. — Les traités de Westphalie et les autres traités de paix subséquents, en tant qu'ils concernent la France et la Suède, serviront de base à la présente convention, ainsi que les traités particuliers conclus et subsistant entre les deux couronnes, en tant qu'il n'y sera pas dérogé ci-dessous.

« Art. 2. — Comme le but unique de cette alliance est de se maintenir réciproquement dans les possession et jouissance tranquilles des États que chacune des hautes parties contractantes possède actuellement, Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Suédoise se garantissent réciproquement leurs royaumes, États, provinces et pays situés en Europe seulement.

« Art. 3. — Par suite de cette garantie réciproque, les deux hautes parties contractantes travailleront à maintenir la paix, s'occuperont de concert des mesures propres à atteindre ce but et emploieront, dans le cas que les États de l'une ou de l'autre d'entre elles seraient menacés d'une invasion, leurs bons offices les plus efficaces pour l'empêcher.

« Art. 4. — Mais, comme les bons offices qu'elles se promettent pourraient ne point avoir l'effet désiré, Leurs Majestés s'obligent, dès à présent, en cas que l'une ou l'autre d'entre

elles vînt à être attaquée sous quelque prétexte que ce pût être, et nommément le roi de Suède en haine de la nouvelle constitution de son royaume, de se secourir mutuellement et efficacement, le tout ainsi qu'il sera expliqué dans les articles suivants.

« Art. 5. — Le secours stipulé consistera, de la part de la France, en un corps de 12,000 hommes d'infanterie pourvu d'une artillerie convenable, et en une escadre composée de 12 vaisseaux de ligne et de 6 frégates, et, de la part de la Suède, en un corps de 6,000 hommes d'infanterie pourvu d'artillerie convenable, et en une escadre composée de 6 vaisseaux de ligne et de 3 frégates.

Les troupes et les vaisseaux auxiliaires seront à la libre disposition de celle des deux parties qui se trouvera menacée d'une invasion et dans le cas de le requérir, et ils seront employés dans tel lieu et de telle manière qu'elle le jugera plus utile à son intérêt. Ils se mettront en mouvement, savoir : l'infanterie six semaines après la réquisition, et les vaisseaux et frégates, au plus tard, trois mois à compter de la même époque. Les troupes et les vaisseaux seront entretenus aux frais et dépens de celle des deux hautes parties contractantes qui se trouvera dans le cas de fournir ce secours.

« Art. 6. — Il est convenu expressément qu'il sera libre à la partie requérante de demander, au lieu de secours effectif en troupes de terre et de vaisseaux, l'équivalent en argent, qui sera payé comptant par chaque mois, et qui sera évalué pour la totalité et sans qu'on puisse ni de part ni d'autre rien exiger de plus, sous quelque prétexte que ce soit, à raison de 24,000 livres par mois pour 1,000 hommes d'infanterie, et pour les vaisseaux selon une évaluation proportionnée.

« L'équivalent en argent sera également payé sur le même pied dans le cas où des obstacles imprévus s'opposeraient au transport ou au passage de l'infanterie ou de l'escadre auxiliaire et à la destination qui aura été indiquée.

« Art. 7. — Quant au commandement des troupes, à leurs subsistances et à leurs quartiers d'hiver dans les différents

cas où elles pourront se trouver, ainsi qu'à l'entretien, à la réparation et au remplacement des vaisseaux, à leur admission dans les ports, comme aussi à l'exercice de la religion du corps de troupes et des équipages respectifs et sur les autres objets de cette nature, on le règlera, le cas échéant, sur les usages reçus en pareil cas, et les deux cours en conviendront selon les circonstances.

« Art. 8. — Si les deux parties contractantes trouvaient convenable à l'avenir, pour la sûreté et la défense réciproques, de négocier entre elles des secours ultérieurs, elles se réservent la liberté d'en convenir alors à leur gré et d'un commun accord, ainsi que de la manière de les employer et de les faire agir.

« Art. 9. — Le présent traité subsistera pendant l'espace de trois ans à compter du 1er janvier prochain; et, avant que le terme en soit écoulé, les deux parties se concerteront si elles sont dans l'intention de le renouveler.

« Art. 10. — Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Suédoise ont excepté d'un commun accord du cas de la présente alliance les cours de Madrid, de Naples, de Vienne et de Londres, de manière que les engagements contractés par le présent traité n'obligeront ni l'une ni l'autre des hautes parties contractantes respectivement dans les démêlés qui pourraient survenir entre l'une d'elles et les cours qui viennent d'être mentionnées.

« Art. 11. — Le but de la présente alliance étant si visiblement conforme au bien de l'humanité et si propre à maintenir la tranquillité générale, Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Suédoise croient avoir lieu d'espérer que les puissances que les circonstances donneront lieu d'inviter à y accéder s'y prêteront volontiers. Elles se réservent, en conséquence, de s'entendre, à ce sujet, selon que les circonstances les y convieront, et elles s'engagent à n'agir que de concert à cet égard.

« Art. 12. — Quoique les engagements contractés par la présente alliance dans les vues les plus justes et les plus

innocentes soient purement défensifs, comme il se pourrait néanmoins que, dans les conjonctures actuelles, des esprits mal intentionnés en prissent prétexte pour interpréter faussement les intentions des hautes parties contractantes, il est convenu que le secret du présent traité sera gardé jusqu'à ce que le changement des circonstances en rende la publication indifférente, ou jusqu'au moment où le danger dans lequel — ce qu'à Dieu ne plaise — l'une des parties se trouverait, ferait exister le cas d'alliance.

« Art. 13. — Le présent traité sera ratifié par Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Suédoise, et les ratifications seront échangées dans deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

« En foi de quoi, etc.

« Fait à Stockholm, le ... octobre 1772. »

DÉCLARATION SÉPARÉE ET SECRÈTE.

« Quoique, par l'article 5 du traité signé cejourd'hui entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Suédoise, il ait été stipulé que le secours réciproque en vaisseaux de guerre et en frégates serait à la libre disposition de celle des hautes parties contractantes qui se trouverait dans le cas de le requérir, Sa Majesté Suédoise déclare néanmoins dès à présent que, si le cas de l'alliance vient à exister par l'invasion hostile d'une des possessions suédoises pendant la durée du séjour que la flotte russe fera dans la mer Méditerranée et de la guerre qui subsiste entre la Russie et la Porte Ottomane, et que Sa Majesté Très Chrétienne se trouve ainsi dans l'obligation de fournir les douze vaisseaux et les six frégates mentionnés audit article, l'intérêt de la Suède exigeant alors que ces forces soient employées contre les vaisseaux russes dans l'Archipel, Sa Majesté Suédoise requerra Sa Majesté Très Chrétienne de donner cette destination à la force auxiliaire, sauf à convenir ultérieurement et selon les circonstances des opérations dont elle devra être chargée après cette expédition.

« La présente déclaration aura la même force que si elle était insérée dans le traité signé cejourd'hui (1). »

Le cabinet de Versailles entendait que ce traité eût un caractère purement défensif; et en même temps, il essayait, en l'antidatant, de faire croire qu'il remontait à plus de six mois et qu'il n'avait été contracté que dans un but de sécurité générale et nullement à l'occasion des événements qui venaient actuellement de se produire.

« Vous observerez, expliquait à ce propos le duc d'Aiguillon au comte de Vergennes, que nous datons ce traité de la fin du mois d'octobre dernier, parce que, quelque résolus que nous fussions dès lors de le conclure si les circonstances le demandaient, nous ne voulions pas cependant que l'on pût nous imputer de l'avoir signé immédiatement après la révolution de Suède, qui ne paraissait, en effet, rien exiger de pareil. Mais, les conjonctures ayant changé depuis, nous avons cru devoir en fixer l'époque à la date que nous lui donnons. »

La déclaration secrète comporte, elle aussi, une explication. Le roi de Prusse n'avait donc pas tout à fait tort quand il écrivait à son neveu que « ses alliés étaient trop éloignés de la Suède pour être en état de l'assister utilement ». Gustave III pouvait aujourd'hui s'en convaincre par la réserve significative contenue dans le *post-scriptum* du traité. Il y était expressément convenu, quoiqu'on ne voulût pas l'avouer, que l'escadre de douze vaisseaux et de six frégates n'opérerait en aucun cas dans la Baltique, où cependant, semblait-il, sa présence aurait été la plus efficace, décisive même, par la réunion des forces maritimes françaises et suédoises en face des flottes danoises et russes combinées. Malheureusement, un obstacle, qui n'était pas négligeable, s'élevait contre l'entrée des vaisseaux français dans les eaux de la Baltique : l'opposition de l'Angleterre.

On savait à Versailles, d'une façon positive, que, si Louis XV

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263.

envoyait dans le Nord une escadre et des troupes au secours de Gustave III, la flotte anglaise prendrait aussitôt la même direction pour s'opposer à leur passage dans les détroits, et que la guerre générale, prévue par Catherine II, s'ensuivrait (1).

Devant cette orgueilleuse et arbitraire prétention de la cour de Londres, le duc d'Aiguillon s'était incliné, au risque de laisser s'accréditer, par ce précédent, des principes reconnaissant en quelque sorte à l'Angleterre l'empire et la police des mers. En apprenant une telle abdication de la part de la France, le comte de Broglie s'était efforcé d'éclairer le roi sur les dangers et l'humiliation qui pouvaient en résulter pour sa couronne. Il le fait dans une série de communications secrètes d'une véritable éloquence patriotique et qu'à ce titre on nous saura gré de publier.

« 17 mars 1773.

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'extrait des trois dépêches de M. de Vergennes; elles contiennent toutes des objets de la plus grande attention. Il paraît, par les lettres de cet ambassadeur et par celles de M. le duc d'Aiguillon, qu'il a été réellement question d'envoyer dix mille hommes au secours de la Suède, et on s'occupe encore des moyens de les y faire passer.

« Il ne m'appartient pas, Sire, d'avoir sur ce point un avis déterminé. Il dépend de trop de circonstances locales et actuelles dont je ne suis pas instruit pour hasarder légèrement mon opinion à cet égard. J'oserai seulement prendre la liberté d'observer que tout secours médiocre ne remplira sûrement pas l'objet et ne servira qu'à nous engager dans des dépenses énormes, sans en tirer aucune utilité, et, nécessairement, cela finirait par mener à une guerre générale, après nous être épuisés par des efforts successifs et inutiles. Cet envoi a,

(1) On trouvera le détail des négociations suivies à cette occasion entre la France et l'Angleterre dans le remarquable ouvrage de M. le duc DE BROGLIE, *Le secret du roi*, t. II.

d'ailleurs, un inconvénient majeur qu'il est essentiel de prévenir.

« M. le duc d'Aiguillon avoue, dans ses lettres à M. de Vergennes, que l'Angleterre ne verrait pas avec tranquillité le pavillon français dans la Baltique ; que cette puissance a annoncé qu'au cas que nous y enverrions une escadre, elle serait obligée d'en envoyer une de son côté, et que cela pourrait amener une rupture entre les deux nations.

« Il résulte de cette déclaration, quelque adoucie qu'elle puisse avoir été, que nous n'avons pas le droit d'envoyer des flottes au secours de nos alliés sans la permission des Anglais, qui ne sont pas disposés à la donner, pendant que nous avons eu la complaisance de laisser passer devant tous nos ports des escadres russes allant attaquer nos alliés (1), et que cette complaisance outrée et peu honorable a été fondée sur la certitude qu'on prétendait avoir que l'Angleterre prendrait parti pour la Russie, si nous nous opposions à l'entreprise de cette puissance.

« Votre Majesté sent certainement bien plus fortement que je ne puis l'exprimer combien la dignité de sa couronne a à perdre dans l'établissement de pareils principes et combien il est dangereux de les admettre. On peut supposer, cependant, qu'on ne se croit pas en posture de les réfuter, puisque M. le duc d'Aiguillon prescrit à M. de Vergennes de concerter avec Sa Majesté Suédoise et son ministre les moyens de nous éviter l'embarras d'envoyer notre escadre pour convoyer le secours de dix mille hommes, en indiquant celui d'envoyer deux vaisseaux suédois et trois frégates à la hauteur du Jutland pour recevoir nos troupes et les escorter à Gothembourg.

« La réponse de M. de Vergennes à cette insinuation en démontre l'impossibilité et n'exige aucune observation de ma part, non plus que tout ce qu'il dit sur la lenteur d'un subside

(1) Le comte de Broglie fait allusion à cette circonstance qu'au commencement de la guerre entre la Turquie et la Russie, cette dernière puissance avait fait passer sa flotte de la Baltique dans la Méditerranée pour attaquer l'ennemi de ce côté.

qui ne serait administré qu'en trois ans et qui, pour être efficace, aurait besoin d'être fourni sur-le-champ. Les observations de l'ambasadeur sur cet article sont palpables, ainsi que sur ses craintes que la Suède ne trouve pas, au besoin, toutes les ressources intérieures que l'on fait espérer.

« On doit également convenir que, quoiqu'il réfute avec ménagement les motifs allégués dans les lettres de M. d'Aiguillon pour fonder l'espérance où l'on se plaît à être ici que la Suède ne sera pas inquiétée par ses voisins, il n'en est pas moins vrai que ses arguments sont victorieux; ils sont fondés sur le véritable intérêt de ces puissances, et on n'y répond que par les assurances pacifiques qu'on reçoit des trois cours. Or il est plus que démontré que leurs assurances, que même des traités et les conventions les plus formelles ne sauraient les lier dès qu'elles envisagent un avantage quelconque à y manquer.

« On croit donc pouvoir conclure à la nécessité de prendre des mesures efficaces et combinées pour mettre obstacle à l'exécution d'un système aussi dangereux. »

« 6 avril 1773.

« Les événements, que j'avais cru devoir annoncer comme possibles à Votre Majesté et même vraisemblables, arrivent avec une telle rapidité qu'à peine a-t-on le temps de les prévoir. Elle verra, par la lecture de la dépêche de M. de Vergennes, qu'on est, à Stockholm, dans la plus grande consternation; ce qui ne manque jamais d'arriver quand on est pris au dépourvu.

« Je supplie Votre Majesté de lire cette expédition en entier; elle m'a paru si importante que j'ai pensé devoir la mettre en original sous ses yeux, et il serait superflu que j'y ajoutasse aucune réflexion. Je vois avec beaucoup de peine que nous serons encore prévenus en Suède et que l'engagement, trop publiquement pris, de soutenir cette puissance, sera bien difficile à remplir; car je ne saurais regarder, Sire, comme un moyen efficace l'escadre qu'on arme à Toulon et

qu'on dit être destinée à aller attaquer la flotte russe dans l'archipel.

« Si ce moyen eût été employé il y a deux ans, au moment de son arrivée dans ces parages, il eût été très glorieux et aurait rempli le grand objet de préserver les Turcs de tous les malheurs qu'ils ont éprouvés dans ces mers. Il eût fait plus; il nous aurait fait un grand mérite près du ministère ottoman et il eût relevé notre influence à la Porte, au point peut-être de nous faire remettre entre les mains la direction de leur armée de terre, qui, ne manquant que de chefs et abondant en toute autre espèce de moyens, aurait eu, avec ce secours, vraisemblablement de grands succès.

« Ceux que nous pourrons avoir aujourd'hui sur la flotte russe en Levant ne sauraient avoir ces avantages. Je les regarde comme assurés, vu le pitoyable état de cette flotte; mais la dépense en sera à peine payée s'ils ne servent pas à arrêter l'invasion russe en Suède, c'est-à-dire si notre armement de Toulon, annoncé à Pétersbourg avec ostentation et comme devant être suivi par d'autres moyens puissants, ne détermine pas Catherine II à suspendre, au moins jusqu'à la paix avec les Turcs, ses injustes projets contre la Suède. »

« 13 avril 1773.

« Je viens de recevoir les deux expéditions que j'ai l'honneur d'envoyer ci-jointes à Votre Majesté. Il m'a paru nécessaire de les mettre en original sous ses yeux, pour qu'elle puisse juger par elle-même de toute l'étendue du danger que court la Suède et des difficultés, qui se multiplient chaque jour, de le prévenir et presque d'y remédier.

« Ce qui est, pour moi, presque incompréhensible dans ces expéditions, c'est de voir combien le duc d'Aiguillon paraît mettre de confiance dans les intentions pacifiques des cours de Russie et de Danemark, malgré tout ce que mandent à ce sujet MM. de Vergennes et Durand. Il est cependant certain que ce n'est que par ces ministres qu'on peut savoir la vérité, et que ce n'est que sur leurs rapports qu'on doit

apprécier la sincérité des assurances de ces deux cours. On peut même ajouter que la présomption est pour eux, étant plus que vraisemblable, par toutes les raisons très bien déduites dans la dépêche de M. de Vergennes, que le roi de Prusse est le premier à exciter la Russie contre la Suède. »

« 22 mai 1773.

« La dépêche de M. de Vergennes annonce, Sire, qu'il a reçu l'ordre d'entamer une négociation dont il ne nous fait pas le détail. Sans doute, Votre Majesté en a connaissance. Je désire fort que le plan en soit bien dirigé et qu'elle remplisse le but qu'on doit avoir de soutenir la nouvelle forme du gouvernement de la Suède; mais j'avoue que je n'ose espérer qu'on y puisse parvenir par les seuls secours qu'il plairait à Votre Majesté d'accorder au roi de Suède. Je ne saurais supposer qu'ils soient assez considérables pour en imposer à la Russie.

« Si les bruits publics sont fondés, cette puissance paraît vouloir garder l'expédition en Suède pour la dernière, et réunir cette année toutes ses forces contre l'Empire ottoman. On assure qu'elle s'est arrangée avec la cour de Danemark pour pouvoir disposer de l'escadre que cette dernière vient d'armer, et qu'au moyen de la cession du Sleswig Catherine II pourra l'employer contre les Turcs dans l'Archipel. De toutes les tournures fâcheuses que pourraient prendre les affaires, cet événement serait encore le plus défavorable pour la France, puisqu'il nous mettrait vraisemblablement dans le cas de rester spectateurs oisifs de la destruction de notre plus important allié et d'avoir la honte de voir une seconde fois passer une escadre étrangère en la vue de nos côtes et de nos ports sans oser nous opposer à une expédition qui, quoique indirectement, nous porte le coup le plus fatal.

« Que Votre Majesté me pardonne la force des expressions que m'arrache la douleur d'être témoin de pareils événements. Mais est-il possible de résister au regret de se voir donner la loi sur terre et sur mer à tous les coins de l'Europe?

Il n'y a pas un bon Français, un fidèle sujet de Votre Majesté à qui le cœur ne saigne, lorsqu'il entend dire publiquement : « Les Anglais ne permettent pas que la France aille porter « des secours aux Suédois. Ils ne permettent pas davantage « que nous nous opposions à l'envoi des escadres russes et « danoises dans la Méditerranée pour aller culbuter l'Empire « ottoman. Ils ne veulent même pas consentir à la neu- « tralité de ces mers, et ils exigent que nous laissions réunir « toutes les forces maritimes du Nord pour exercer au Levant « le même despotisme que leurs armées de terre ont établi « en Pologne (1). »

Par ces extraits de la correspondance secrète, on voit avec quelle franchise, quelle indépendance, quelle ardeur s'exprimait le comte de Broglie. Il faut reconnaître qu'il dirigeait de vives critiques contre la politique du ministre qui avait la charge et la responsabilité des affaires étrangères ; comment, dès lors, s'étonner si bientôt celui-ci, mis enfin sur les traces de ce commerce de mémoires et d'observations si gênant pour lui, va essayer de l'atteindre et de le faire cesser (2) ?

En qui touche la Suède, nous ne savons quel usage fit Louis XV des conseils et des réflexions du comte de Broglie ; il n'apparaît pas que le plan du duc d'Aiguillon en ait été ébranlé, puisque, devant les menaces de l'Angleterre, le

(1) Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance secrète*, vol. 540 *bis*.

(2) Quelques mois se seront à peine écoulés que Favier et Dumouriez, agents secrets, seront arrêtés et envoyés à la Bastille. Le 22 octobre 1773, le comte de Broglie écrit au roi : « J'ai lieu de craindre qu'il ne soit parvenu quelques mémoires (secrets) à la connaissance de Mme du Barry et de M. d'Aiguillon. Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. le chevalier du Barry a confié à M. le baron de Bon que j'envoyais tous les jours des mémoires politiques au roi, ce qu'il tenait de Mme sa belle-sœur, et que M. de Narbonne confia aussi à Chauvelin, à Compiègne, que M. d'Aiguillon lui avait dit que je donnais à tout moment à Votre Majesté des mémoires pour critiquer sa conduite. » (Archives du ministère des affaires étrangères. *Correspondance secrète*.) — Le duc d'Aiguillon ne se trompait guère. En conséquence il sollicita du roi un ordre d'exil à Ruffec contre le comte de Broglie, et Louis XV le lui accorda. — Voir *Le secret du roi*, de M. le duc DE BROGLIE.

cabinet de Versailles renonça à l'envoi d'un secours dans le Nord et s'en tint à une opération dans le Midi.

Une démonstration maritime, en faveur de la Suède, ayant pour théâtre la Méditerranée, devait paraître à tous, ainsi qu'au comte de Broglie, une conception aussi platonique qu'illusoire, appelée à produire des résultats trop indirects pour être efficaces. On dut esquisser, à Stockholm, un ironique sourire de désappointement en voyant le duc d'Aiguillon déclarer avec son aisance et son assurance habituelles « qu'une escadre française ferait une diversion *beaucoup plus avantageuse* pour le roi de Suède, si ce prince demandait qu'elle fût employée dans l'*Archipel* ». C'était bien imprudemment, semble-t-il, escompter un effet de répercussion des événements du Midi sur ceux du Nord, qu'une imagination présomptueuse pouvait seule prévoir et espérer.

La cour de France se croyait tellement certaine de l'adhésion de Gustave III au projet d'alliance qu'on lui proposait, que, sans même attendre la signature de ce prince, les ordres avaient été immédiatement expédiés à Toulon pour l'armement de l'escadre. En même temps, le duc d'Aiguillon adressait à M. de Vergennes, pour être par lui, le cas échéant, transmise à M. Durand à Saint-Pétersbourg, la lettre par laquelle cet agent était invité à informer la cour de Russie des engagements liant la France à la Suède. Le ministre des affaires étrangères ajoutait :

« Nous avons déjà déclaré en toute occasion que, si cette couronne était injustement attaquée à raison du changement arrivé dans la forme de gouvernement, le roi ne pourrait pas se dispenser de venir au secours du roi Gustave, mais nous croyons devoir confier plus particulièrement à la Russie que nous avons un traité formel qui nous y oblige.

« Vous verrez dans quel esprit j'explique nos intentions à M. Durand, et vous vous bornerez à lui donner les mêmes assurances, sans entrer dans aucun détail ni sur ce que contient le traité, ni sur le temps où il a été signé. C'est un secret que le roi croit devoir encore se réserver et qu'il ne fera connaî-

tre que dans le cas où la révélation en deviendrait nécessaire. Nous demandons la même discrétion au roi de Suède, et nous sommes très persuadés qu'il en sentira les justes motifs (1). »

Promettre à la Suède un secours de 12,000 hommes et préparer une diversion à l'autre bout de l'Europe était bien ; peut-être était-il mieux encore de donner, enfin, satisfaction à la demande de subsides supplémentaires naguère formulée en son nom par l'ambassadeur de France dans le but de pourvoir à la mise sur pied de guerre de l'armée de terre et de la marine suédoises.

Tel fut l'objet d'une convention jointe à l'envoi du projet de traité d'alliance, et dont voici le texte :

« Les soussignés :

« Emmanuel-Armand du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, noble génois, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, lieutenant de la compagnie des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire de Sa Majesté, gouverneur général de la haute et basse Alsace, gouverneur de La Fère, lieutenant général de la province de Bretagne au département du Comté nantois, ministre secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères...

« D'une part;

« Et Gustave Philippe, comte de Creutz, commandeur de l'ordre royal de l'Étoile polaire, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Suédoise près de Sa Majesté Très Chrétienne...

« De l'autre part ;

« Munis des pleins pouvoirs respectifs et dûment autorisés de leurs cours,

« Ont dressé entre eux et signé la convention suivante :

« Sa Majesté Très Chrétienne, par une suite de son amitié pour Sa Majesté Suédoise, et voulant l'aider à mettre son royaume dans un état respectable de défense, s'engage à payer

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263.

à Sa Majesté, annuellement et pendant trois ans consécutifs, à commencer du 1er janvier 1773, outre les arrérages des subsides ordinaires, la somme de 800,000 livres, lequel payement sera fait de trois en trois mois.

« Sa Majesté Suédoise, en conséquence de ce payement, s'engage à tenir prêts pour la défense de ses États, au 1er janvier 1776, une armée de terre montant à 47,446 hommes effectifs, tant infanterie que cavalerie et artillerie, avec une flotte de 21 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 30 galères et 2 prames, équipés et prêts à mettre en mer.

« En témoignage de quoi les susdits, munis de pleins pouvoirs, ont signé ces présentes (1). »

Il était difficile de prévoir que les obstacles s'opposant à la signature du projet de traité viendraient du côté de la Suède. Le fait se produisit cependant.

Gustave III s'empressa de reconnaître que l'alliance proposée était, sans contredit, tout à l'avantage de sa couronne ; il en témoigna à Louis XV une sincère gratitude, mais, malgré l'agression du dehors dont il était menacé et son pressant besoin de secours immédiats, sa conscience, bien scrupuleuse cette fois, crut devoir s'arrêter devant une question de procédure.

Il s'agissait d'un traité avec une puissance étrangère ; or, il avait juré, aux termes de la nouvelle constitution, de ne jamais conclure une convention de ce genre sans avoir, au préalable, consulté le Sénat ; il se considérait comme irrévocablement lié, à cet égard, par son serment. Consulter le Sénat lui paraissait impossible. Le secret, notamment sur l'antidate et la clause additionnelle, lui était demandé, et il le jugeait lui-même nécessaire ; ce secret ne pouvait être assuré si l'acte se trouvait communiqué et discuté par un corps aussi nombreux et aussi divisé d'opinion que le Sénat suédois.

En outre, dans la clause additionnelle, la Russie était

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263.

nommément désignée ; comment avouer aux sénateurs, dont plusieurs avaient des relations très étroites et sans doute intéressées avec cette puissance, que l'alliance était en réalité et uniquement dirigée contre elle ?

Louis XV, qui certainement ne tenait guère à se voir engagé dans de nouvelles complications extérieures, se rendit très volontiers aux objections formulées par la cour de Stockholm. Son ministre des affaires étrangères écrit, le 13 mai, à M. de Vergennes :

« Les motifs, qui ont empêché le roi de Suède de signer le traité d'alliance défensive dont vous lui avez soumis le projet sont aussi sages que bien fondés, et le roi, bien éloigné d'être blessé de son refus, y a applaudi.

« Nous avions bien prévu l'embarras dans lequel ce prince se trouverait relativement à l'obligation dans laquelle il s'est mis de ne faire aucun traité sans une communication préalable au Sénat; mais nous avions pensé qu'il pourrait s'en affranchir, s'il était attaqué, comme nous avions lieu de croire qu'il le serait, d'après les nouvelles que nous avions de Pétersbourg et de Copenhague.

« Il n'est plus possible de l'imaginer actuellement, après les assurances formelles que M. d'Ostermann a données à M. de Scheffer des intentions de sa souveraine, qui ne sont qu'une répétition de celles que M. Panine nous a fait transmettre par M. Durand. Quelque peu de confiance que j'aie dans la droiture et la bonne foi du ministère russe, il est impossible de révoquer en doute la sincérité d'une déclaration aussi authentique.

« D'ailleurs, il n'est pas vraisemblable que la Russie veuille entreprendre une expédition contre la Suède, quelque facile qu'elle puisse la croire, dans le moment où elle a besoin de toutes ses forces de terre et de mer contre les Turcs. Nous sommes même persuadés qu'elle laissera la Suède tranquille pendant que cette guerre durera, et c'est dans cette idée que le roi s'est déterminé à différer la conclusion du traité projeté, qui est inutile à présent et pourrait augmenter la mé-

fiance de l'impératrice de Russie, si elle en était instruite, comme elle le serait certainement. Le roi sera toujours prêt à le signer et à l'exécuter si les circonstances le rendaient nécessaire, et vous pouvez en assurer Sa Majesté Suédoise; dans cette supposition, on y ferait les changements proposés par M. de Scheffer (1). »

L'impératrice de Russie ayant, comme l'indique cette dépêche, fait transmettre à Versailles et à Stockholm les assurances les plus pacifiques, le projet d'alliance entre la France et la Suède ne fut pas signé. Il n'avait pas été, toutefois, inutile, bien au contraire; c'était, en grande partie, la nouvelle du secours effectif que Louis XV se préparait à fournir à Gustave III qui avait provoqué le revirement subit de la politique et des projets de Catherine II.

Il n'est pas douteux que la rupture du congrès de Bukarest qui venait d'avoir lieu, suivie du départ du plénipotentiaire russe, en faisant évanouir toute espérance de paix avec le Grand Seigneur, n'ait donné à réfléchir à la tzarine, qui allait avoir sur les bras, dans le sud de son empire, toutes les forces des Turcs; mais il est non moins certain que la perspective de voir ceux-ci prochainement soutenus par une escadre française dans les eaux de l'Archipel avait achevé de modérer ses velléités guerrières dans le Nord. Il n'y avait plus, pour Gustave III, aucun danger de ce côté. Frédéric II lui-même prenait la plume pour informer la reine douairière, sa sœur, que « la bourrasque qu'il avait appréhendée pour son neveu était dissipée ».

Le calcul, à première vue plus spécieux que profond, du duc d'Aiguillon était pourtant juste. Le succès, malgré toutes les invraisemblances, l'avait couronné. Le roi de Suède se montre sincèrement touché du nouveau et signalé service que la France vient de lui rendre; il invite son ambassadeur à exprimer sa gratitude au roi et à son ministre.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263.

Au comte de Creutz.

« Du 14 mai 1773.

« Nos voisins ont été confondus de l'armement de Toulon. Il a déconcerté toutes leurs mesures. Je vous charge d'en témoigner au roi de France ma vive reconnaissance et d'ajouter que, de toutes les preuves d'amitié et d'intérêt que Sa Majesté Très Chrétienne m'a données à tant de reprises différentes, je regarde celle-ci comme la plus essentielle et la plus convaincante de la force avec laquelle elle veut me soutenir contre les entreprises de mes ennemis.

« Quoique, dans le moment présent, je puisse me flatter de n'avoir pas besoin d'un aussi puissant secours, j'espère pouvoir y compter dans des occasions où il me deviendrait aussi nécessaire qu'indispensable.

« La fermeté et la vigueur que Sa Majesté Très Chrétienne met dans sa conduite m'obligent à une reconnaissance sans bornes; elles deviendront une barrière formidable contre l'oppression et l'injustice et rendront mon royaume aussi fidèle à ses amis et aussi attaché à ses alliés que respecté de toutes les puissances de l'Europe.

« N'oubliez pas de marquer particulièrement à M. le duc d'Aiguillon combien je lui suis obligé de la manière ferme et vigoureuse avec laquelle il seconde les vues du roi son maître. Une conduite aussi noble doit le rendre infiniment cher à tous ceux qui sont attachés à la France...

« GUSTAVE (1). »

Quelques semaines plus tard, Louis XV répondait à ces louables et touchantes démonstrations par la lettre suivante :

« Compiègne, le 25 juillet.

« MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

« J'ai appris avec plaisir, par les relations de mon ambassadeur auprès de Votre Majesté, tous les soins qu'elle s'est

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, vol. 263.

donnés, avec autant de succès que de zèle, pour rétablir ses forces de terre et de mer et pour mettre son royaume dans un état solide de défense contre les entreprises dont il pourrait être menacé. Elle est heureusement tranquille à cet égard par les assurances positives et multipliées qu'elle a reçues des puissances voisines. Je me sais bon gré d'avoir contribué à la sécurité dont elle jouit; ce qui lui donne le temps de perfectionner, par la sagesse de son administration, ce qu'elle a exécuté avec tant de gloire par le changement qu'elle a opéré dans la constitution de son État.

« Votre Majesté connaît la tendresse de mes sentiments pour elle et la disposition constante où je suis de lui en accorder les preuves les plus efficaces. Je ne doute pas qu'elle ne continue avec persévérance à assurer de plus en plus la paix tant extérieure qu'intérieure de son royaume; et elle doit être bien persuadée de la sincérité de mes vœux pour tout ce qui peut intéresser son bonheur, et de l'inviolable amitié avec laquelle je ne cesserai jamais d'être, etc.

« Louis (1). »

En moins d'une année, grâce à la précieuse et fidèle protection de la France, le jeune roi de Suède avait donc réussi à détruire les deux factions rivales qui ruinaient le pays, à affranchir son trône de la tyrannie du Sénat et des États et à le faire respecter de ses trois puissants voisins.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263.

CHAPITRE XIX

En recommandant au roi de Suède, dans la lettre qu'on vient de lire, « de perfectionner, par la sagesse de son administration », l'état intérieur de son royaume, Louis XV ne faisait que céder au désir de son ambassadeur, qui, à maintes reprises, avait insisté sur la désorganisation regrettable de plusieurs services publics et sur l'urgence d'y remédier.

Dans les derniers temps, on s'était activement occupé, sous la pression des événements, de l'armée et de la marine; il restait pourtant encore beaucoup à faire de ce côté. Depuis un temps immémorial, on avait coutume, dans les troupes suédoises, comme dans celles de beaucoup d'autres États de l'Europe, d'acheter les charges militaires, si bien que le prix de chaque grade était en quelque sorte tarifé. Il en résultait que des officiers médiocres, mais riches, se trouvaient préférés à des officiers de vrai mérite, mais pauvres.

Gustave III entendit mettre un terme à ce trafic si préjudiciable au bien du service, et il enjoignit aux chefs des régiments d'aviser au moyen de rembourser le prix des emplois acquis de la sorte et de tenir la main à ce qu'à l'avenir une pareille pratique ne se renouvelât pas.

L'initiative du roi de Suède était d'autant plus méritoire que la situation financière était déjà très obérée. Le trésor de la couronne ne savait même comment acquitter « les gages et les salaires de ses employés ». Aussi le prince, une fois encore, « cria famine » à Versailles, sans spécifier, tou-

tefois, ce dont il pouvait avoir besoin « pour subsister jusqu'à la saison nouvelle ». La somme nécessaire à le tirer d'embarras, le comte de Vergennes l'estimait « effrayante, s'il s'agissait de le mettre au pair, puisque, affirme-t-il, le défaut de ses revenus de cette année est de plus de cinq millions de nos livres ».

On était, en France, toujours prodigue de témoignages d'amitié et de conseils; quant à de nouveaux sacrifices pécuniaires, l'ère en était passée. Aux subsides ordinaires depuis longtemps servis à la Suède, la récente convention avait ajouté, en vue des armements, un versement annuel extraordinaire, jusqu'en 1776, de huit cent mille livres. La mesure semblait comble, et le duc d'Aiguillon s'excuse en exprimant « le véritable regret du roi » de ne pouvoir faire davantage.

Malgré cela, Gustave III ne se découragea pas. Nous allons le voir doter son pays, de sa propre initiative, de réformes et d'améliorations très hardies pour son temps.

Par un des premiers décrets signés après la révolution (27 août 1772), il s'était empressé de supprimer la torture : « Il est contre toute justice et toute raison, disait-il, d'extorquer, par la force des tourments, à des citoyens libres l'aveu des crimes dont ils peuvent être accusés. » En conséquence, il avait ordonné au chancelier de justice Lilliestrole de faire démolir l'endroit appelé, par la plus amère ironie, la chambre des roses, — *Rosen Zammern,* — où était subie la question (1).

Frappé, d'autre part, des dangers de ce qu'on nomme aujourd'hui l'alcoolisme, il n'avait pas hésité à affronter le mécontentement populaire en prohibant la distillation des grains destinés à la production de l'eau-de-vie. Par son ordre, le 11 septembre, il était procédé, dans les villes et les cam-

(1) Voici, d'après M. Geffroy, en quoi consistait la chambre des roses : « Dans un trou creusé au fond d'un cachot souterrain et rempli d'une boue infecte, on plongeait jusqu'au cou la victime. La froideur des eaux y était insupportable. Des milliers d'insectes s'attachaient à toutes les parties du corps et les dévoraient. » (*Gustave III et la cour de France*, t. I.)

pagnes, à la fermeture de toutes les fabriques et magasins de débit.

Le territoire de la Suède étant d'une étendue considérable eu égard au chiffre restreint de ses habitants, il était d'une sage prévoyance d'encourager le développement de la population. Par un autre décret, en date du 15 février 1773, le roi affranchit de toute imposition personnelle les paysans, journaliers et soldats de terre et de mer ayant quatre enfants ou davantage.

Partout la misère était profonde; la disette avait cruellement éprouvé le peuple des provinces; Gustave III lui fit distribuer 122,604 tonnes de blé, soit pour l'alimentation, soit pour les semailles. Cela ne pouvait suffire; dans le Nord, surtout, on avait vu pendant l'hiver des malheureux mourant littéralement de faim; l'assistance par le travail, dont notre siècle semble revendiquer l'idée, fut organisée. Le 6 mars s'ouvrait « une maison de travail volontaire, où tous ceux qui voudraient travailler et qui n'avaient pas d'ouvrage étaient occupés d'une manière utile pour eux et pour l'État. Ils recevaient une rétribution suffisante pour les faire vivre jusqu'à ce qu'ils trouvassent ailleurs une occupation plus lucrative. On leur distribuait de la laine, du coton, du chanvre, du lin et de l'étoupe, soit pour filer, soit pour tricoter. Chacun emportait son ouvrage chez soi; le salaire du travail lui était payé à l'instant où il rendait celui qu'il avait fait (1). »

En même temps, un service médical gratuit était institué dans les campagnes, et, par décision du 29 mars, la surintendance des maisons d'orphelins et des hôpitaux, remaniée et pourvue d'attributions nouvelles, était confiée à deux chevaliers de l'ordre des Séraphins.

Par une apparente contradiction, dont Gustave III ne donne pas seul l'exemple, ce despote, qui avait fait une révolution pour s'emparer du pouvoir, nourrissait, au fond, des idées libérales singulièrement avancées. C'est ainsi qu'il se déclarait

(1) Posselt, *Histoire de Gustave III.*

partisan résolu de la liberté de la presse, à laquelle le Sénat opposait une résistance opiniâtre. Le roi dut entreprendre de lui démontrer les avantages qui pouvaient en résulter.

« Je suis convaincu, disait-il à ce propos, que la liberté de la presse ne devient dangereuse que par l'abus qu'on en fait. Or, les abus sont une suite nécessaire de la faiblesse humaine, suite inséparable des meilleures institutions. Si l'on n'admettait une chose utile en elle-même qu'autant qu'elle ne serait sujette à aucun abus, on n'oserait jamais songer à faire ce qu'il convient.

« La liberté de la presse n'existait pas en Angleterre lorsque Charles I[er] expira sur l'échafaud ou quand Jacques II, fuyant ses États, abandonna son trône à un gendre ambitieux. Dès le commencement du règne de la maison de Hanovre, la nation obtint ce privilège, et jamais aucune maison n'avait possédé jusqu'alors le trône avec plus d'éclat et de stabilité.

« Ce n'est que par la liberté de la presse que le roi peut apprendre la vérité qu'on est si soigneux de lui cacher. C'est par ce seul moyen que les fonctionnaires publics recueillent des éloges sincères ou redressent le public quand il interprète mal leur conduite. C'est, pour la nation elle-même, le plus sûr moyen d'exprimer ses plaintes et, souvent aussi, de se convaincre qu'elles n'ont pas de fondement (1). »

Conformant ses actes à ses principes, il prit sur lui de consacrer par décret la liberté de penser et d'écrire (2).

Restait l'administration de la justice. Sur bien des points, elle était déplorable. Déjà, au commencement de l'année, le le roi avait prescrit au chancelier de se rendre dans plusieurs provinces pour faire cesser les graves abus qui y avaient été signalés. Mais, l'exemple venant d'en haut, « un coup de force » destiné à produire « un grand effet » fut jugé nécessaire.

(1) *Schloezer's Briefwechsel*. Th. VII.

(2) Ce décret est du 26 avril 1774. Les Suédois avaient toujours été très jaloux de la liberté de la presse. Gustave III la leur reconnaît, sauf quelques restrictions. Il est interdit, notamment, sous différentes peines, de rien imprimer contre la religion, le souverain et la nouvelle forme du gouvernement.

« Le Parlement de Jonköping, rapporte M. de Vergennes, passe pour le plus vénal et le plus corrompu de tous. » Le 1er octobre 1773, Gustave III, au retour d'un voyage en Scanie, se rend inopinément dans cette ville, accompagné de deux sénateurs, les comtes de Stockenström et de Hermanson. Il y ordonne la réunion immédiate du Parlement, et, y prenant lui-même séance, il prononce le discours dont voici le texte :

« J'ai été souvent obligé, lorsque des causes civiles ou criminelles ont été portées à ma revision de justice, d'engager mon Parlement à discuter avec plus de soin et d'attention les objets soumis à sa juridiction. J'ai entendu formuler, dans les provinces que je viens de parcourir, des plaintes amères contre la lenteur avec laquelle la justice est rendue. On m'a assuré même qu'un grand nombre de juges subalternes, dépendant de ce tribunal, négligent leurs emplois, les remplissent rarement eux-mêmes et en confient le soin à des jeunes gens sans expérience et peu instruits que le Parlement autorise.

« J'ai appris encore que des procès concernant la levée des impôts n'ont été ni examinés ni terminés avec autant de promptitude que l'importance de cette matière et l'intérêt du peuple semblent l'exiger, et j'ai vu, dans des papiers publics, des imputations qui compromettent, flétrissent même l'honneur des magistrats, ce qui peut entraîner des conséquences dangereuses.

« Le serment sacré que j'ai prêté en montant sur le trône, le devoir de mon rang qui m'oblige d'assurer les droits de mes sujets, et l'affection paternelle que je leur porte à tous indistinctement, ont dirigé mes pas vers ce tribunal suprême, pour voir par moi-même de quelle manière la justice y est administrée et si chaque classe de citoyens jouit également de la protection des lois, afin que les juges intègres et impartiaux soient maintenus dans le respect et la considération qui leur sont dus, et que les juges pervers et injustes subissent les peines qu'ils méritent.

« J'ai fait appeler deux des sénateurs du royaume, les comtes de Stockenström et de Hermanson, ainsi que le sieur Hégardt, mon premier secrétaire de révision, et je les ai chargés, après que le Parlement m'aura expliqué à moi-même de vive voix comment la justice est rendue, d'examiner ses greffes, actes, journaux, registres et, en même temps, s'il a les yeux ouverts sur les subalternes pour leur faire observer leur devoir, si les emplois qui sont de son ressort sont distribués et remplis avec équité, et enfin si nos fidèles sujets éprouvent, dans tous les cas, les effets prompts et avantageux d'une justice bien réglée. Les sénateurs me feront un rapport exact et circonstancié de tous ces objets.

« Ma volonté est donc que tous les membres qui composent ce Parlement et tous les officiers qui en dépendent donnent auxdits sénateurs les lumières et les secours qu'ils jugeront à propos de demander à ce sujet, de la même manière que si j'en faisais moi-même la réquisition. J'accorderai toute ma faveur et ma bienveillance à ceux qui auront exercé leurs charges avec intégrité, mais j'abandonnerai à la sévérité des lois ceux qui auront abusé de leurs emplois par une négligence ou une conduite criminelle (1). »

En rapportant cette démarche et en la jugeant aussi louable qu'opportune, M. de Vergennes explique : « Sa Majesté ne désire pas trouver des coupables; mais, s'il y en a, elle est bien déterminée à les faire poursuivre avec rigueur et à faire un exemple qui, en rappelant les juges à leurs devoirs, rassure les peuples contre les vexations et les injustices, dont ils n'étaient que trop souvent la victime. »

Moins bien inspiré nous paraît avoir été le roi de Suède dans ses mesures contre les membres du barreau. Nous le voyons, en effet, aggraver, au mépris de toute justice et de toute raison, les peines dont la loi frappait déjà les avocats coupables d'avoir « engagé les plaideurs à entreprendre des procès injustes et ruineux ». Ceux qui avaient, de la sorte,

(1) *Gazette de France*, n° du 5 novembre 1773.

« violé les devoirs de leur honorable profession », étaient passibles de réprimandes. Gustave III y substitua, si nous en croyons une correspondance de Stockholm publiée par la *Gazette de France*, « des peines corporelles (1) » : quelques jours de prison, sans doute, à titre comminatoire.

C'est au milieu de la réorganisation des diverses branches de l'administration du royaume que parvint au prince la nouvelle de la maladie, puis de la mort de Mme d'Egmont. Celle-ci avait continué à s'intéresser avec ardeur à tout ce qui se disait, à tout ce qui se faisait, à tout ce qui se passait en Suède. Sa pensée y vivait. Le dernier billet qu'elle dicta, car elle était trop faible pour écrire, daté de Braisnes, félicite le roi d'une récente visite aux hospices, dont un journal avait parlé. « Celle qui ne cesse de s'occuper de la gloire et du bonheur du plus aimable des rois, vient de lire dans la *Gazette* de ce matin les transports de reconnaissance des pauvres malades que sa bonté touchante a daigné visiter. »

Elle était donc toujours Thomassine Spinola. Mais son « chevalier », absorbé par les soucis et les devoirs du trône, ne commençait-il pas à la délaisser, sinon déjà à l'oublier ? Sa pauvre âme, effleurée par le doute, en souffrira cruellement, et une ombre, descendue du Nord, attrista ses derniers jours.

Le 14 octobre 1773, à neuf heures un quart du soir, Septimanie n'était plus. Une maladie de poitrine avait fait lentement, mais sûrement, son œuvre de mort. L'amie de Gustave III n'avait que trente-trois ans.

Le prince fut sincèrement affligé. Il prit pour confidente de son chagrin et de ses regrets une des plus proches parentes de la comtesse d'Egmont, cette belle Mme de Brionne avec laquelle, du reste, il n'avait pas non plus cessé d'être en correspondance. Celle-ci lui répond aussitôt :

« Paris, le 2 décembre 1773.

« Que de sentiments j'éprouve à la fois en recevant la lettre

(1) N° du 20 août 1773.

dont Votre Majesté veut bien m'honorer! Que de bontés ! Je les sens d'autant plus vivement que j'y retrouve celles que Votre Majesté conserve à la mémoire de ma charmante amie. Toujours en crainte pour elle depuis des années, je ne m'étais point fait cependant l'idée de la séparation affreuse qui déchire mon cœur. Mes inquiétudes étaient plutôt l'agitation d'un sentiment extrême. Jamais, non, jamais il ne s'était fixé sur cet horrible tableau!

« La réalité détruit pour toujours mon bonheur. Depuis dix-neuf ans, conduite par l'attrait le plus vif, elle avait droit à toutes mes pensées. Elle était le mobile de presque toutes mes actions. Ce commerce mutuel avait produit une amitié solide, sans rien détruire des charmes, des recherches de la délicatesse, je pourrais dire de l'amour.

« Voilà, Sire, l'objet qui fait couler mes larmes. Ce m'est une douceur de les mêler aux siennes. Ah! qui savait comme moi le tendre attachement qu'elle vous avait consacré! Votre Majesté a toute raison de dire qu'elle était aimée pour elle-même; que le seul intérêt de sa gloire, de son bonheur, dictait son expression; que, flattée des préférences que lui accordait le plus grand, le plus noble des souverains, elle l'eût recherché comme un ami intime dans l'ordre ordinaire : elle avait bien raison.

« J'ai, du moins, le mérite de voir comme elle; que, pour elle encore, Votre Majesté m'accorde la permission de me rappeler quelquefois à ses bontés. Il y a des exemples — nous en trouverons dans l'histoire — de héros sur le trône. Il n'y en a peut-être pas d'un prince sensible à l'amitié. C'est à tant de titres réunis que j'assure, que je présente l'hommage de l'attachement le plus entier, le plus vrai, avec lequel je suis, avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté la très humble et très obéissante servante

« Princesse DE ROHAN,
comtesse de BRIONNE-LORRAINE (1). »

(1) Louise-Julie-Constance de Rohan, née le 8 mars 1734, chanoinesse de Remiremont, était fille du prince de Rohan-Montauban, lieutenant général

Le « héros sur le trône » avait perdu son Égérie, dont, depuis trois années, il avait rejeté la « tutelle » ; et désormais, maître de sa couronne et de ses actes, il ne suivait plus que ses propres inspirations.

Parmi les objets s'imposant à son attention, l'un des plus graves consistait à assurer, s'il était possible, l'hérédité de sa couronne.

Fiancé en 1754 à Sophie-Madeleine de Danemark, Gustave III avait épousé cette princesse en 1766. Après sept années déjà écoulées, le mariage n'avait pas été ou n'avait pas pu être consommé. L'héritier du sceptre se trouvait donc être le frère du roi, le prince Charles, duc de Sudermanie, né le 7 octobre 1748 et, dès lors, âgé de vingt-cinq ans.

Il y avait le plus grand intérêt à le marier pour tâcher d'ob-

des armées du roi. Elle avait épousé, le 3 octobre 1748, Charles-Louis de Lorraine, comte de Brionne, grand écuyer de France, qui se mariait pour la troisième fois. Elle avait eu quatre enfants : deux fils et deux filles. La dernière, Anne-Charlotte, titrée princesse de Lorraine et coadjutrice de l'abbaye de Remiremont, née le 11 novembre 1755, avait alors dix-huit ans. C'est à elle qu'il est fait allusion ci-dessous, car nous allons commettre l'indiscrétion de pénétrer dans les petits appartements de la comtesse sa mère.

Le jeune comte Jean Axel de Fersen, fils du feld-maréchal suédois dont nous avons plusieurs fois parlé, va nous y introduire. Il était âgé de dix-neuf ans lorsqu'au cours d'un voyage en France il eut l'honneur d'être présenté chez l'amie de la comtesse d'Egmont. Il rend compte de cette visite dans une lettre du 3 janvier 1774.

« Je suis allé faire une visite à l'ambassadeur d'Espagne. Le comte de Creutz me mena ensuite chez la comtesse de Brionne, qui nous reçut dans son cabinet de toilette. Je la trouvai très bien, quoique d'un certain âge ; mais elle est grande, bien faite et jolie de visage, aimable et fort gaie.

« J'assistai à une partie de sa toilette, ce qui m'amusa très fort. Après s'être poudrée, elle prit un petit couteau d'argent de la longueur d'un doigt et ôta soigneusement la poudre à plusieurs reprises. Ensuite une de ses femmes, car elle en avait trois, apporta une grande boîte, qu'elle ouvrit : elle contenait six pots de rouge ; une autre petite boîte était remplie d'une pommade, qui me parut noire.

« La comtesse en prit sur le doigt et s'en barbouilla les joues : c'était le plus beau rouge qu'on pût voir. Elle eut soin de l'augmenter en prenant de tous les six pots deux à deux. Elle se leva ensuite et alla dans sa chambre à coucher, où sa fille, Mlle de Lorraine, vint la rejoindre. Elle ne me parut pas aussi jolie qu'on la disait ; mais elle a une physionomie vive et piquante. » (*Le comte de Fersen et la cour de France*, par le baron Rodolphe-Maurice DE KLINCKOWSTRÖM.)

tenir, dans la branche cadette, la descendance qui paraissait improbable en ligne directe (1); car, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'après M. de Vergennes, la cause de la stérilité prolongée de l'union royale ne faisait alors doute pour personne. L'ambassadeur écrit, à ce propos, au duc d'Aiguillon : « Il est heureux que le roi de Suède s'occupe de perpétuer sa maison. Il ne le peut pas lui-même, c'est une chose connue, et le prince Charles est en quelque sorte le seul des frères sur lequel on fonde une espérance à cet égard ; cependant, il est d'un tempérament très faible et presque aussi usé qu'on peut l'être à cinquante ans (2). »

De même il avait déjà dit en parlant du roi : « Né sans ces passions physiques qui donnent du ressort et de l'énergie à l'âme, le goût seul du travail et des affaires pourrait lui en tenir lieu et combler le vide qui l'environne. Mais ce goût n'est pas en lui ; son esprit, prompt à concevoir, ne s'arrête pas volontiers aux objets de détail; toute application suivie lui paraît extrêmement pénible et presque insupportable (3). »

Quoi qu'on pense de la rumeur publique concernant le roi de Suède, dont l'ambassadeur de France se fait l'écho répété, ce prince devait, à cinq années de là (1778), avoir un fils, lequel, à l'âge de quatorze ans, après la mort de son père (1792) lui succédera sous le nom de Gustave IV. Il est vrai d'ajouter que la légitimité de cet héritier imprévu a été,

(1) L'année précédente, il avait été question de marier le prince Charles à la princesse Philippine-Augusta de Brandebourg-Schwedt; le projet d'union avait été soumis aux États de Suède, mais le Comité secret avait refusé son assentiment par ce motif ou plutôt ce prétexte « que la situation des finances du royaume ne permettait pas d'assigner au prince un traitement proportionné à son rang ».

(2) Dépêche du 18 février 1773. Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263. — Le prince Charles n'eut pas d'enfant. A la mort de son frère Gustave III, il fut nommé tuteur de son neveu Gustave IV élevé au trône. Ce jeune prince ayant été renversé par une révolution en 1809, le duc de Sudermanie fut élu à sa place et devint roi de Suède à son tour sous le nom de Charles XIII. Ce fut lui qui adopta, en qualité de prince héritier de Suède, Bernadotte.

(3) Dépêche au duc d'Aiguillon du 3 février 1773. Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1773, vol. 263.

par beaucoup d'écrivains, très sérieusement contestée (1).

Une légende quelque peu scandaleuse, répandue partout en Europe, prétendait que Gustave III, désespérant d'être père, après douze ans de mariage, aurait osé introduire lui-même, dans la couche conjugale, un de ses chambellans. On voyait, en effet, à Massa, en Torcane, au commencement du siècle, un Suédois nommé Munck, qui vécut misérable et fort âgé, et qui contait volontiers à tous venants la romanesque aventure dont il se flattait, probablement à tort, d'avoir été le héros (2).

Depuis qu'elle était revenue à de meilleurs sentiments à

(1) Nous croyons devoir reproduire ici le récit de la naissance de ce prince.

« Lorsque la reine fut prête d'accoucher, la Diète de 1778 était réunie (la première après la révolution du 19 août). Le roi fit prier les États d'assister aux couches de la reine et de servir de parrains à l'enfant auquel elle allait donner le jour.

« Si le ciel daigne m'accorder un fils, leur dit-il, il sera digne un jour de monter après moi sur le trône de Gustave Wasa et de Gustave Adolphe. Il n'oubliera jamais que le premier devoir d'un roi de Suède est de chérir et d'honorer un peuple libre. S'il vient jamais à l'oublier, qu'il perde à l'instant cette couronne.

« La reine accoucha effectivement d'un fils deux jours après l'ouverture de la Diète (1er novembre 1778). On donna pour nourrice au jeune prince une jeune et robuste paysanne de Dalécarlie, de la famille de ce brave Suédois qui tint caché pendant longtemps Gustave Wasa, le libérateur de la Suède, pour le dérober aux poursuites du tyran Christian. Les États donnèrent au prince royal le glorieux nom de Gustave-Adolphe. » (Posselt, *Histoire de Gustave III.*)

(2) Dans son intéressant ouvrage sur *Louise-Ulrique,* M. de Heidenstam croit pouvoir, d'après de nouveaux documents puisés dans les archives de la famille royale de Suède, attester la légitimité du fils de Gustave III.

Selon cette version, Munck, alors premier écuyer de ce dernier prince, aurait bien joué un rôle, aussi invraisemblable que révoltant, dans la naissance de l'héritier de la couronne; toutefois, au lieu d'être principal, ce rôle n'aurait été que secondaire.

« Le rôle de Munck, dit M. de Heidenstam, n'a pas été autre chose que celui d'intermédiaire (entre Gustave III et la reine) et d'*initiateur*. Il est vrai qu'il a poussé son intervention jusqu'à des limites inouïes ; elle démontre, de la part du roi, qui pouvait la tolérer, une naïveté jointe à un cynisme, à une impudeur presque incroyable. Il n'a pas suffi à Munck d'endoctriner la reine et d'enflammer le roi. Il a dû dissiper les doutes de Gustave III sur ses propres capacités, vaincre ses hésitations, l'encourager à tenter l'épreuve et, finalement, le conduire presque de force, tout pâle et tremblant, dans le secret de la nuit, à la chambre nuptiale. Là ne s'arrêta pas encore son rôle extraordinaire... » Qu'on juge d'après cela du reste.

l'égard du roi de Suède, Catherine II, par une de ces métamorphoses dont elle avait le secret, semblait tout spécialement s'intéresser à ce prince et à l'avenir de sa dynastie. Elle avait même prié le roi de Prusse de proposer de marier le duc de Sudermanie à la troisième fille du landgrave de Hesse-Darmstadt : offre que Gustave III dut immédiatement décliner dans une lettre empreinte de la plus respectueuse courtoisie, par ce motif qu'il projetait d'unir son frère Charles à l'une de ses cousines, la princesse Hedwige-Elisabeth-Charlotte, fille du prince de Holstein-Eutin, évêque de Lubeck.

Au reçu de cette communication, l'impératrice s'était empressée de répondre « de la manière la plus affectueuse », témoignant au roi de Suède « une véritable sensibilité de la confiance qu'il avait bien voulu lui marquer ». Elle ne cachait pas que c'était à son instigation que Frédéric II avait fait « l'insinuation du mariage avec la princesse de Hesse-Darmstadt » ; elle expliquait qu'elle n'avait eu cette pensée que parce qu'elle supposait que le roi « n'avait encore aucune idée fixe pour établir le prince son frère ». Elle louait sincèrement le projet d'union avec la princesse de Holstein-Eutin, « leur parente commune, qu'elle affectionnait beaucoup et au bonheur de laquelle elle ne s'intéressait pas moins qu'à celui de toute la maison de Holstein ». Enfin, elle félicitait le roi « d'une vue si propre à resserrer les liens de l'amitié et de la plus étroite union entre les branches de cette maison et, par là, de contribuer au maintien de la paix dans le Nord, que la Providence a mise entre leurs mains ».

Le prince de Holstein-Eutin, père de la fiancée du duc de Sudermanie, était frère du feu roi Adolphe-Frédéric, auquel il avait succédé dans l'évêché de Lubeck, lorsque ce prince avait été élu en 1743 héritier du trône de Suède. Avec une réelle satisfaction, il avait fait savoir au roi son neveu « combien il était flatté de l'honneur que Sa Majesté Suédoise faisait à la princesse sa fille », et heureux d'accorder son consentement au mariage projeté, « s'en rapportant à tout ce que le roi de Suède trouverait bon de faire ».

L'automne fut employé à préparer les bases de cette union princière. Le père de la future duchesse de Sudermanie avait exprimé l'intention de constituer à sa fille un apport de 12,000 écus de Holstein ; mais, par un louable désintéressement, sous lequel néanmoins perce une nuance à peine dissimulée d'orgueil, Gustave III, trouvant le chiffre un peu « mesquin », ne voulut point l'accepter, « tenant, dit-il, à ce que son frère prît sa femme sans dot ».

M. de Vergennes avait pensé que l'époque de calme et l'intermède de manifestations joyeuses résultant de ce mariage pouvaient l'autoriser à reprendre son projet de rentrer en France. S'il n'avait encore osé s'en entretenir avec le ministre des affaires étrangères, il en avait fait la confidence à sa femme et à ses amis dans sa correspondance intime. Cette correspondance révélait chez lui une telle lassitude et une si pénible mélancolie, que la comtesse de Vergennes, prise d'une inquiétude bien naturelle, avait prié son mari de ne lui rien cacher et de s'expliquer avec elle en toute sincérité. Il lui écrit :

« Stockholm, le 5 novembre 1773.

« Je réponds, ma chère amie, à votre lettre du 12 octobre. Je ne me rappelle pas ce que je puis avoir marqué dans la mienne du 17 septembre, mais, si vous l'avez pris pour un augure sinistre, vous avez donné à mes expressions une signification qu'elles ne devaient pas avoir. Je n'avais pas alors plus de motifs que je n'en ai maintenant de craindre que nos espérances communes (de son retour) ne fussent interceptées ; et, autant qu'il est possible de juger éventuellement de la tournure que les choses peuvent prendre, j'ai plus de raisons pour espérer que pour craindre. Cependant il serait abusif de se livrer à un excès de confiance.

« La scène de ce bas monde est sujette aux vicissitudes les plus inattendues, et ce n'est pas ma volonté seule qui peut et qui doit régler ma montre. Ces considérations, qui peuvent m'avoir frappé en vous écrivant, peuvent bien avoir fait

échapper de ma plume quelques réflexions tristes. Regardez-les comme non avenues. Je présume trop de votre raison pour recourir à des détours. Si j'avais de nouveaux sacrifices à exiger de votre patience, je vous dirais avec franchise l'état des choses, et je suis persuadé que vous m'en sauriez gré.

« Comptez, ma chère amie, sur cette assurance, et ne vous livrez pas à une prévoyance affligeante. Quelquefois mes lettres respirent la tristesse; assignez-en le motif à la rigueur d'un éloignement qui me sépare de tout ce qui m'est le plus cher.

« Mon frère paraît être content de ses travaux à Toulongeon (son château de Bourgogne). Il me tarde d'être à portée de joindre mes éloges aux siens et de pouvoir jouir de tous les agréments que vous me préparez. Ce sera, s'il plaît à Dieu, l'année prochaine (1). »

Une autre lettre, datée du même jour, achèvera de nous édifier sur le vœu que formait M. de Vergennes de rentrer en France. Elle nous montrera en même temps quelle irritabilité de caractère avait développée chez lui l'ennui qu'il éprouvait de continuer à résider en Suède.

En se rendant à Stockholm, l'ambassadeur y avait emmené, en qualité d'attaché à sa mission, l'aîné des fils de l'ancien premier président de la Chambre des comptes, Aimar-Jean de Nicolaï. Ce jeune homme, paraît-il, ne donnait guère de satisfaction à son chef. Était-ce un motif suffisant pour adresser au père un billet aussi sec et aussi désobligeant que celui-ci ?

« On ne peut disconvenir, Monsieur, que notre siècle soit fertile en talents; mais, en général, ils sont plus tournés à l'agréable qu'à l'utile. On se contente d'une nomenclature facile à acquérir, et on néglige la substance. On veut être universel, et l'on se contente d'effleurer de légères superficies. Tel est le ton dominant de notre siècle.

« Je voudrais pouvoir vous dire que ce n'est pas celui de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

M. votre fils, mais la vérité ne me le permet pas. Son esprit, naturellement porté aux choses d'agrément, qu'il saisit sans effort et sans peine, résiste à tout ce qui demande un travail assidu. Je ne néglige pourtant rien pour lui en faire sentir la nécessité et la convenance, mais jusqu'ici avec assez peu de succès.

« Je l'ai souvent exhorté à se rendre compte par écrit des remarques et des réflexions que ses lectures peuvent lui donner occasion de faire, afin de se former un style. Je ne crois pas que jusqu'à présent il s'en soit occupé ; du moins je n'ai rien vu, de sa part, qui me donne lieu de penser qu'il s'y applique. C'est cependant une partie nécessaire dans notre carrière qu'il serait très important qu'il s'attachât à acquérir.

« Je ne puis trop vous remercier, Monsieur, de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma santé ; elle est assez bien rétablie pour me donner l'espoir d'être moins inquiet cet hiver que je ne l'ai été les précédents. Cependant je ne désire pas moins de voir un terme à mon séjour dans ce pays-ci. Ma famille et mes affaires domestiques réclament ma présence, quand ce ne serait que pour quelques mois (1). »

On comprend combien, de son côté, la comtesse de Vergennes devait être impatiente de revoir son mari. Depuis près de trois années déjà elle vivait loin de lui, dans sa terre de Toulongeon, avec ses deux fils en pleine adolescence ; elle ne cessait pas un seul jour d'être préoccupée de la santé du cher absent, qu'elle savait éprouvée par le climat du Nord. Aussi fit-elle faire en dehors de lui, par des amis sûrs, de discrètes démarches auprès du duc d'Aiguillon. Le ministre répondit sans doute qu'il ne pouvait examiner la question d'un congé avant que M. de Vergennes lui en eût au moins parlé. L'ambassadeur se vit de la sorte presque obligé de rompre le silence sur ce point avec son chef.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12. — Le fils du premier président de Nicolaï, dont il est question dans cette lettre, périt en 1794 sur l'échafaud avec son frère cadet Aimar-Charles-Marie de Nicolaï, lui-même premier président de la chambre des comptes et depuis peu membre de l'Académie française.

« Stockholm, le 15 novembre 1773.

« Monsieur le duc,

« Je suis instruit par M. de Grais de ce que vous avez bien voulu lui dire touchant le bruit de mon retour en France. Si ce qui vous est revenu à se sujet énonce des désirs de ma part, je ne disconviendrai pas qu'il n'y ait du fondement. J'aurais même déjà eu l'honneur de vous l'exposer si les circonstances avaient été de nature à pouvoir les seconder; mais, si je n'ai pu cacher à mes proches un vœu peut-être prématuré, j'ai cru devoir vous le taire; j'avais même fortement recommandé à ceux à qui je m'en suis ouvert de ne vous faire aucune sollicitation à cet égard.

« Plus d'un intérêt, Monsieur le duc, réclame ma présence en France. La précipitation de mon départ pour me rendre en Suède m'a contraint de laisser en souffrance des choses que j'aurais dû suivre immédiatement; mais ce qui m'affecte le plus est l'éducation de mon fils aîné. Il me donne des espérances qui ne peuvent se réaliser si ses dispositions ne sont bien secondées et soigneusement cultivées. Il touche à l'âge où il faut mettre la dernière main à son éducation, et je ne puis me décider de si loin, sur des rapports souvent trop partiaux pour n'être pas suspects.

« Cet intérêt, si pressant pour un père, Monsieur le duc, et tous ceux qui peuvent m'être personnels, ne prévalent pas cependant sur ce que le devoir exige de ma résignation. Si je dois à une épouse, qui gémit de mon éloignement, la consolation de lui laisser espérer mon retour, je sais attendre avec patience le moment où je pourrai, sans indiscrétion, vous en faire la demande. La tournure des circonstances semble ne devoir pas s'y opposer au printemps prochain, si elles ne varient pas.

« J'ose me flatter, Monsieur le duc, que vous voudrez bien alors accueillir mes prières et en assurer l'effet. La tranquillité extérieure de la Suède paraît bien assurée, le reste dé-

pendra de la conduite intérieure : ce à quoi je suis absolument inutile. Le gouvernail est dans des mains qui n'ont pas besoin et qui savent se passer de secours. Il est, d'ailleurs, probable que le roi de Suède ne restera pas l'été prochain dans sa capitale. Son projet, — le mariage du duc de Sudermanie célébré, — est d'aller visiter la Finlande. C'est un usage qu'il ne peut plus différer. Il s'y rendra par Tornö et reviendra par l'île de Gothland et la Scanie, où il est question de former, vers l'automne, un camp d'exercice et de manœuvre.

« Si Sa Majesté daignait me permettre de combiner mon départ sur celui du roi de Suède, ce serait une grâce distinguée que je recevrais avec la plus respectueuse reconnaissance, et dont je ne profiterais cependant qu'autant que j'aurais la sûreté que son service ne pourrait en souffrir. Je serais prêt, d'ailleurs, à revenir toutes les fois qu'il lui plaira de l'ordonner.

« Ce n'est pas, Monsieur le duc, que la rigueur du climat et tout ce que j'en ai souffert ne me le fasse redouter (1), mais cette considération ne m'arrêtera pas. Le seul adoucissement que je prendrai la liberté de vous demander, est qu'il me soit permis d'avoir ma famille auprès de moi. Elle me serait nécessaire pour résister à l'ennui dévorant de ce séjour, qui ne saurait être moins agréable pour les ministres étrangers.

« J'ai besoin, Monsieur le duc, que vous vous rappeliez que vous avez, en quelque sorte, provoqué cette explication pour espérer que vous voudrez bien l'excuser. Je vous ai exposé ma situation, confié mes désirs et les motifs qui les légitiment, et c'est à vous maintenant à ordonner. Je ne réclamerai jamais contre ce que vous prescrirez. Ma confiance dans vos bontés vous répond de ma parfaite docilité. Ma re-

(1) Le dernier hiver avait été en Suède particulièrement rigoureux. Le 9 février 1772, le thermomètre Réaumur marquait 18 degrés au-dessous de zéro, et le 11 février il descendait à 21 degrés. (*Gazette de France*, n° du 20 mars 1772.)

connaissance ne le cédera, dans aucun temps, au respect sans bornes avec lequel, etc. (1). »

Si nous ne nous trompons, le ton de cette longue lettre, qui n'est point une dépêche officielle, mais une simple communication particulière, diffère sensiblement de celui des premières correspondances échangées entre le ministre et l'ambassadeur. Il semble qu'il existe aujourd'hui entre eux une certaine contrainte, à voir avec quel soin M. de Vergennes parle des « ordres » qu'il attend et de sa « parfaite docilité » à les exécuter.

Sa requête, du reste, ne reçut pas un accueil favorable. Louis XV trouva que, pour quitter son poste, le moment où de graves complications pouvaient renaître était mal choisi, et que le prétexte de l'éducation d'un fils paraissait tout à fait insuffisant. Au duc d'Aiguillon, il s'était borné à dire, à Fontainebleau, pendant un séjour de la cour : « M. de Vergennes demande à revenir en France, mais je crois que sa présence est encore nécessaire là-bas. » Quant au ministre, il fit, suivant l'expression vulgaire, la sourde oreille et ne répondit rien à son agent... pour l'instant du moins.

Le 25 novembre eut lieu, avec la plus grande solennité, la déclaration officielle du mariage du duc de Sudermanie. Tous les corps de l'État furent admis à féliciter la famille royale. Se rappelant l'incident du 24 janvier précédent, l'ambassadeur de France n'était pas sans inquiétude sur la façon dont seraient introduits auprès de Leurs Majestés les ministres étrangers. Aussi est-ce avec un visible soulagement qu'il constate que des « arrangements convenables » avaient été pris. « Les ministres, rapporte-t-il, se sont assemblés au château, dans l'appartement du président de la chancellerie, d'où le maître des cérémonies, qui fait fonction d'introducteur des ambassadeurs, les a conduits à l'audience du roi, des deux reines et du duc de Sudermanie. » Un grand couvert suivit cette réception; après quoi, les ministres étrangers

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

et les personnes les plus qualifiées de la cour prirent place à des tables dressées dans le lieu des séances du Sénat. Enfin, la soirée s'acheva par un gala à l'Opéra et un brillant bal masqué dans la salle des États.

Les fêtes se succédèrent pendant l'hiver. Le 24 janvier 1774, pour l'anniversaire de la naissance du roi, la reine douairière donna à son fils et à toute la cour une représentation théâtrale, à l'occasion de laquelle survint un nouvel incident d'étiquette. Louise-Ulrique avait fait, à ses frais, disposer une scène dans une des dépendances du palais, et l'on devait y interpréter la tragédie de *Zaïre*, traduite pour la circonstance en suédois. Le jeune duc de Sudermanie avait accepté de jouer le rôle de *Nérestan*.

« Les ministres étrangers, explique M. de Vergennes, ne pouvaient pas prétendre être admis à un spectacle où l'héritier de la couronne représentait. Cependant le roi de Suède, voulant nous y faire participer, m'aborda, le 21, à son cercle, les ministres d'Espagne et de Saxe étant à côté de moi. Il nous prévint d'une manière entortillée, quoique assez obligeante, qu'il y aurait des places pour nous. Je le remerciai de cette marque de bonté, et je le priai en même temps de vouloir bien me dispenser d'en profiter, eu égard au mauvais état de ma santé. Cette excuse était très valable; mais j'ai dû la faire céder aux instances de la reine mère, qui me fit dire, le lendemain, que je ne pourrais lui faire un plus grand plaisir, et au roi son fils, que de me trouver à cette représentation.

« Le 23, vers midi, M. le comte de Scheffer, qui allait joindre son maître à une maison de plaisance, m'écrivit et m'envoya des billets d'entrée, qu'il me priait de faire distribuer aux ministres étrangers. Il ne s'agissait pas d'une invitation de cérémonie, puisque nous devions garder l'incognito. Je crus pouvoir me charger d'une commission aussi indifférente. J'envoyai à chaque ministre son billet, que j'accompagnai d'un autre de ma main, très honnête, pour prévenir un chacun de la réquisition qui m'avait été faite.

« Malgré cette attention, ces messieurs, au ministre d'Espagne près que je dois excepter, se sont formalisés; ils ont eu différents colloques entre eux, et, hier, les ministres de Vienne, de Russie et de Danemark en ont fait des plaintes au président de la chancellerie, qui ne doit pas les avoir prises en très bonne part.

« Jusqu'ici, ils ne m'en ont pas ouvert la bouche; mais, s'ils s'avisent de m'en parler, je les persiflerai de la bonne manière. C'est tout ce que mérite une tracasserie de cette espèce.

« S'il y avait lieu à des plaintes, ce serait plutôt par rapport à la place qu'on nous avait assignée : elle ne pouvait être plus mal choisie, plus incommode et moins décente ; mais cette cour-ci est montée sur un ton qui ne nous permet de désirer autre chose, sinon qu'elle veuille bien nous oublier dans les occasions de fête (1). »

Quelle était donc cette place si peu « décente » qui avait été assignée à l'ambassadeur? La *Gazette de France* nous l'apprend, car, dans son numéro du 28 février, elle publiait, d'après une correspondance de Stockholm, le compte rendu de la représentation.

« Le 24 du mois dernier, jour anniversaire de la naissance du roi, Sa Majesté ne reçut pas les compliments d'usage; mais la reine mère solemnisa cette époque par une fête qu'elle lui donna, ainsi qu'à toute la cour. Elle fit représenter à ses frais, dans la salle des États, la tragédie de *Zaïre*, traduite en suédois. Le duc de Sudermanie, frère du roi, joua le rôle de Nérestan; les autres rôles furent remplis par des dames et des seigneurs de la cour. Toute la noblesse et la principale bourgeoisie de la ville furent invitées à ce spectacle, auquel les ministres des cours étrangères assistèrent dans des loges grillées. Sa Majesté a fait présent d'une bague estimée deux cents ducats (environ deux mille cent livres) à l'auteur de la traduction de *Zaïre*. »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1774, vol. 265.

Cette « loge grillée », M. de Vergennes ne put la supporter. Elle provoque, chez lui, une recrudescence de ses tendances moroses. Décidément rien ne va plus en Suède : la désaffection du peuple devient générale; le roi s'obstine à s'avancer dans une déplorable voie. Il en doit faire l'aveu au duc d'Aiguillon.

« Stockholm, 3 février.

« Je n'ai pas manqué de faire observer au président de la chancellerie que ce n'est pas assez de s'occuper de résister aux orages qu'on peut craindre du dehors, si l'on n'est pas attentif à prévenir ceux qui peuvent se former au dedans. La disposition des esprits n'est plus à beaucoup près la même : l'enthousiasme que le roi de Suède avait fait naître, l'admiration qu'il avait inspirée, tout cela s'affaiblit et s'éteint. La province, comme la capitale, le suit dans les plus petits détails de sa vie privée et publique. On n'y trouve rien qui justifie les hautes espérances qu'on avait conçues; on croit n'apercevoir qu'un goût désordonné du faste, de la dissipation et du plaisir.

« Ce qu'il y a de vrai, Monsieur le duc, ce que je ne puis vous dissimuler et qu'il serait à souhaiter que le roi de Suède ne se dissimulât pas à lui-même, est que l'opinion n'est plus ni ce qu'elle a été, ni ce qu'elle devrait être. La confiance chancelle; l'espérance s'évanouit; le mécontentement gagne. Le roi ne l'ignore pas; bien des gens sages et vertueux lui ont parlé; ils ont cherché à l'éclairer sur sa situation.

« Le sénateur d'Hopken, revenu en dernier lieu de l'Ostrogothie, où il avait eu la permission d'aller pour un mois, ne doit pas lui avoir fait un tableau riant des dispositions qu'il y a remarquées. Les malintentionnés y trouvent maintenant la plus grande facilité pour faire recevoir le poison de leurs insinuations malignes et même de leurs calomnies. Gustave III écoute avec patience, il reçoit avec bonté ce qu'on lui dit, mais il n'en va pas moins son train (1). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1774, vol. 265.

Et, comme il l'avait déjà fait à l'heure de son premier accès de découragement, une lettre particulière adressée par l'ambassadeur, quelques jours après, au ministre des affaires étrangères, remet sur le tapis l'éventualité d'un voyage en France. C'est à ce moment même qu'après deux mois de silence gardé sur ce point, arrivait la réponse du duc d'Aiguillon.

« J'ai lu au roi, écrivait celui-ci le 28 janvier, la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire il y a quelque temps. Sa Majesté y a vu de nouvelles preuves de votre attachement à son service et m'a chargé de vous mander qu'elle y comptait trop pour ne pas vous laisser entièrement maître de fixer vous-même l'époque de l'absence que vous voulez faire, étant bien persudée que vous ne quitterez la Suède que lorsque vous y croirez votre présence inutile à ses affaires, ce qu'elle ne peut prévoir dans la crise où est le Nord actuellement (1). »

Le comte de Vergennes ne s'y méprit pas : il était trop avisé pour ne pas pénétrer le sens de cette permission vague, sans fixation de date, accompagnée de réserves et de commentaires singulièrement transparents. Malgré cela, il croit devoir insister. Ses intérêts de famille, il les relègue au second plan; mais sa santé lui paraît à ce point ébranlée qu'il estime dangereux de ne pas revenir la soigner au milieu des siens. Il répond donc, dans une lettre particulière, au ministre :

« Stockholm, le 24 février.

« MONSIEUR LE DUC,

« Je sens, dans toute leur étendue, les bontés que vous daignez me confirmer; elles seront, dans tous les temps, ma consolation et ma gloire, et elles ne me laissent à désirer que de pouvoir les justifier convenablement et vous marquer toute l'énergie de la reconnaissance la plus respectueuse dont mon cœur est pénétré.

« C'est à vous seul que je puis être redevable de l'opinion

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1774, vol. 265.

assez avantageuse que le roi veut bien avoir de mon attachement à son service pour s'en rapporter à moi afin de fixer l'époque de l'absence que Sa Majesté daigne me permettre. Je n'abuserai certainement pas de ce témoignage de sa clémence, et je vous supplie de vouloir bien mettre aux pieds de Sa Majesté l'assurance que, quelque pressants que puissent être les motifs qui me font désirer mon retour en France, ils ne l'emporteront, dans aucun temps, sur ceux de zèle et de devoir qui pourraient exiger ici ma présence.

« Cependant, ce ne sont plus seulement des intérêts domestiques et des arrangements de famille qui sollicitent mon voyage en France; ma santé m'en fait un besoin instant. Depuis trois mois, je vis dans un état de souffrances habituelles et souvent très vives. Elles sont occasionnées par une gravelle qui ne cède jusqu'ici à aucuns remèdes. Je commence même à peine à me remettre des suites d'une attaque que j'ai essuyée dans les jours gras, qui a été également longue et douloureuse. Je n'ai pas, cependant, à me reprocher ni de provoquer le mal ni de rien négliger pour en arrêter les progrès; mais, soit que l'air de ce pays y soit contraire ou que l'art des médecins suédois y soit insuffisant, les moments de soulagement sont rares et courts.

« Peut-être trouverai-je, en France, des secours. Je l'espère avec d'autant plus de confiance que la maladie n'est pas invétérée. Je supporterais plus patiemment mes souffrances, si, dans leur crise, elles ne me rendaient incapable d'application et de travail.

« Si j'entre dans ce détail, ce n'est pas, Monsieur le duc, pour solliciter votre bienfaisance et pour vous faire sentir le besoin que j'aurais d'un climat moins rigoureux que celui-ci. Si les circonstances m'autorisent à faire usage de la permission que vous avez bien voulu me procurer, ce sera avec l'engagement de revenir au moment où vous le jugerez nécessaire; pour ce qui est des arrangements relatifs à mon retour, je n'en formerai d'autres que ceux que vous voudrez bien agréer et approuver.

« Je n'ai pas cru qu'il fût convenable et décent de quitter la Suède avant le mariage de M. le duc de Sudermanie, qui se célèbrera dans le mois de juin ; je ne pourrai donc me mettre en route avant l'été ; mais je ne fixerai pas l'époque de mon départ avant d'avoir pris de nouveau votre attache (1). »

Le scrupule qui déterminait l'ambassadeur à ne pas vouloir s'éloigner avant le mariage du prince héritier de Suède, auquel Gustave III attachait une si grande importance, se justifiait de lui-même ; il n'en est pas moins fort honorable, et nous reconnaissons bien là le caractère de M. de Vergennes, observateur rigide des convenances, esclave aussi timoré que scrupuleux de tous ses devoirs. Son mérite est d'autant plus digne d'éloges que la comtesse de Vergennes, sachant que lui seul a été constitué juge de l'opportunité et du moment de son départ, insiste auprès de lui pour le décider à se mettre en route. Il a le courage de résister à ces affectueuses prières, et il en réitère les motifs en quelques lignes qu'on ne saurait trop louer.

« Stockholm, le 4 mai 1774.

« Vous me parlez, ma chère amie, de nos espérances communes ; je les partage bien sincèrement, mais ma perplexité n'en est pas moindre. J'ai la permission que j'ai demandée ; je puis vous le confier puisque notre ministre s'en est ouvert à d'autres ; mais on me rend juge des circonstances où je pourrai en profiter : c'est me mettre dans la nécessité de faire pencher la balance contre moi.

« S'il s'agissait de tout autre intérêt que du mien, j'affirmerais sans hésiter que les circonstances n'y feraient pas un obstacle. Je ne puis pas être aussi affirmatif lorsqu'il s'agit de ma propre cause. Ce n'est pas que je n'aie de grands contre-poids dans l'intérêt de ma santé, qui a réellement besoin d'un air plus doux ; mais ils ne prévaudront pas si le bien du service peut demander que je reste ici.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1774, vol. 265.

« Comme je ne pourrai pas partir avant la fin de juin ou les premiers jours de juillet, il y a lieu d'espérer que d'ici là les choses s'éclairciront assez pour que notre satisfaction n'en souffre pas. Comptez, ma chère amie, que j'en suis occupé autant que vous pouvez l'être; mais vous ne me conseillerez pas de rien faire à la légère. Je suis, etc. (1). »

Quelques semaines allaient suffire pour bouleverser les prévisions et les projets de M. de Vergennes. Si, en Suède, les choses « s'éclaircirent », un grand deuil vint affliger la France, et l'ambassadeur, sans attendre le mariage du duc de Sudermanie, célébré le 7 juillet, se voyait officiellement rappelé vers la fin de juin : mais, cette fois, il était ministre des affaires étrangères.

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, suppl., 1769-1774, vol. 12.

CHAPITRE XX

Jusque dans les derniers jours d'avril rien ne pouvait faire prévoir, à Versailles, l'éventualité si prochaine d'un changement de règne. Le roi était en bonne santé. Le mercredi 27, se trouvant à Trianon, il s'apprêtait à monter à cheval pour chasser dans les bois d'alentour, lorsqu'il se sentit légèrement indisposé ; néanmoins, il voulut suivre la chasse en voiture; mais, le malaise persistant, il rentra de bonne heure et se coucha. Une fièvre assez forte survint; aussi, le lendemain, les médecins conseillèrent-ils le retour à Versailles, qui s'effectua en carrosse vers cinq heures après midi.

La nuit fut très agitée : le roi se plaignit de courbature et de pesanteur de tête. Le 29, la fièvre augmenta, et Sa Majesté fut saignée au bras une première fois à quatre heures du matin et une seconde fois à quatre heures du soir. Le 30, une petite vérole très caractérisée se déclarait; toutefois, au début, on chercha à tromper Louis XV sur la réalité de l'affection, en lui faisant croire qu'il n'avait qu'un érésipèle boutonné (1).

Nous n'avons pas à élucider ici la question de l'origine de cette effroyable maladie. Ceux qui désireraient savoir si elle est le résultat d'une rencontre fortuite au cours d'une promenade, d'un trouble constitutionnel ou d'une honteuse scène de débauche sénile, n'ont qu'à lire les détails, les bruits ou les inventions relatés dans les Mémoires et les Nouvelles à la

(1) *Lettre du comte de Mercy à Marie-Thérèse*, t. II

main de l'époque, ainsi que dans les ouvrages des historiens modernes qui se sont occupés de la mort du successeur de Louis XIV (1).

Les bulletins officiels, rédigés deux fois par jour, constatent la marche exacte du mal, avec ses progrès, ses alternances de décroissance apparente et de redoublement. Ces bulletins sont signés de huit médecins : Le Monnier, Lassone, Lorry, Bordeu, de Lassaigne, La Martinière, Andouillé et Lamarque.

Dès que les symptômes d'une maladie essentiellement contagieuse avaient été reconnus, il fut interdit au dauphin et à la dauphine d'entrer chez le roi ; mais Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, sans crainte du danger, auquel elles ne pourront cependant pas se soustraire, s'enfermèrent auprès de leur auguste père ; elles ne quitteront plus sa chambre et lui prodigueront les trésors de leur affection, de leurs consolations et de leur dévouement à toute épreuve.

Le 4 mai, la situation, quoique grave, n'avait encore rien de désespéré ; malgré cela, on crut devoir faire connaître au roi la vérité. Le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier de France, fut chargé de lui révéler le nom de sa maladie. En l'apprenant, Louis XV aurait répondu : « On n'en revient pas à mon âge. » Hardy, qui rapporte ce propos, ajoute : « Ensuite, il demanda le duc d'Orléans, s'entretint assez longuement avec lui ; puis il fait venir la comtesse du Barry et lui adresse la parole en ces termes : « Il est temps, « madame, que nous nous quittions » ; ou, suivant une autre version : « Madame, comme je pense à demander les sacre- « ments, il ne me convient pas que vous restiez ici, attendu « que je ne veux pas qu'il arrive la même chose qu'à Metz. « Arrangez votre retraite avec le duc d'Aiguillon ; je lui ai « donné mes ordres pour que vous ne manquiez de rien (2). »

Le jour même, à quatre heures, la duchesse d'Aiguillon emmenait elle-même dans sa voiture, à son château de Rueil,

(1) Voir notamment *Histoire de Mme du Barry*, par M. Charles Vatel, t. II.
(2) *Journal*.

la favorite, qui de là, le 9, était, en vertu d'une lettre de cachet, conduite à l'abbaye du Pont-aux-Dames : c'était le premier pas dans la voie douloureuse qui, à travers tant d'épreuves, d'humiliations et d'outrages, devait aboutir à l'échafaud.

Croyant avoir mis, de ce côté, sa conscience en repos, le roi, « avec beaucoup de fermeté, de constance et de courage », se prépara à la mort.

Le 5, le malade était moins bien. Le 6, on constatait « un redoublement de chaleur et même quelques moments de délire ». Dans la nuit du lendemain, quoique « la fièvre ait été modérée, le sommeil suivi, la température égale », Louis XV, de son propre mouvement, vers sept heures du matin, fit appeler l'abbé Maudoux, son confesseur, et demanda à recevoir la communion, qui lui fut apportée en grande pompe par le cardinal de la Roche-Aymon.

« La famille royale, lit-on dans la *Gazette de France*, les princes et les princesses du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres et secrétaires d'État, les seigneurs et les dames de la cour accompagnèrent le Saint Sacrement jusqu'aux appartements du roi et le reconduisirent à la chapelle dans le même ordre. Les gardes françaises et suisses étaient sous les armes dans la grande cour du château, et leurs tambours battaient aux champs (1). »

Le même journal ajoute : « Le roi donna à toute sa cour un spectacle aussi attendrissant qu'édifiant en chargeant le cardinal de la Roche-Aymon d'annoncer que, si Dieu lui accordait encore des jours, c'était pour les employer à la gloire de la religion et au bonheur de son peuple. »

Le duc de Penthièvre rapporte de son côté : « M. le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier, qui administrait Sa Majesté, a fait un petit discours avant la communion, et après l'avoir communiée, il a prononcé de la part du roi, qui avait peine à s'énoncer lui-même, quelques mots d'édification sur le scandale que Sa Majesté avait pu donner et sur

(1) N° du 9 mai 1774.

ses dispositions relativement à la religion et à ses peuples (1). »

La journée du 7 fut plus calme ; mais, le 8 au matin, vers cinq heures et demie, le délire reparaissait.

« Dans la nuit du 8 de ce mois, relate la *Gazette de France*, l'état du roi ayant encore empiré, on perdit les espérances de guérison qu'on avait conçues jusqu'à ce jour. Sa Majesté, sentant le danger où elle se trouvait, demanda l'extrême-onction, qui lui fut administrée le 9, à neuf heures du soir, par l'évêque de Senlis, son premier aumônier.

« Le roi reçut ce sacrement dans les sentiments de la piété la plus édifiante, et, malgré ses souffrances, il ne cessa de joindre ses prières à celles qu'on faisait pour lui. Il passa la nuit la plus douloureuse, et mourut le lendemain à trois heures après midi, à l'âge de soixante-quatre ans et trois mois, moins cinq jours.

« Ce prince, qui a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment de sa vie, a montré, pendant tout le cours de sa maladie, une fermeté inébranlable, la résignation la plus entière à la volonté divine et les sentiments de religion bien dignes du fils aîné de l'Église (2). »

Ce n'est ni le lieu ni le moment d'apprécier le règne de Louis XV. Nous l'avons, du reste, sévèrement jugé ailleurs (3). A en croire Grimm, le feu roi méritait d'être, à bien des points de vue, pleuré et regretté ; mais nous avons peine, à distance, à ne pas croire ses éloges inspirés par une habitude invétérée de complaisance et de flatterie.

« C'est mardi 10, écrit-il, à une heure après midi (4), que Louis XV rendit le dernier soupir. Il conserva, dans tout le cours de sa maladie, une présence d'esprit infinie et montra, dans les plus vives souffrances, une patience et un courage vraiment héroïques. Que le peuple, rarement injuste, mais souvent précipité dans ses jugements et le plus souvent encore

(1) *Mémoires.*
(2) N° du 12 mai 1774.
(3) *Autour de la Révolution. — Mme du Barry.*
(4) C'est une erreur : il était trois heures et demie.

exagéré dans ses plaintes, lui reproche les faiblesses de ses dernières années, la postérité, plus équitable, admirera toujours en lui les premières vertus d'un grand prince : la clémence et la bonté. Elle se souviendra qu'après la campagne la plus brillante, il offrit lui-même la paix à ses ennemis. Elle n'oubliera point la constance sublime avec laquelle, se voyant dans les bras de la mort, en 1744, il chargea son ministre de mander au maréchal de Noailles « qu'il se « souvînt que le prince de Condé gagna la bataille de Ro- « croy cinq jours après la mort de Louis XIII ». Elle célébrera l'humanité religieuse avec laquelle il daigna protéger la famille infortunée des Calas contre l'injustice d'un de ses premiers tribunaux et la superstition de toute une province. Elle osera dire, sans crainte et sans adulation, qu'un règne de près de soixante ans, qu'on ne saurait accuser d'aucun acte de haine et de violence, doit être mis au nombre des règnes les plus heureux. Elle osera dire qu'un caractère naturellement bon étant le plus sûr contre-poids d'un pouvoir sans bornes, un prince, qui ne voulut jamais décidément le mal et qui fit le bien toutes les fois que la flatterie ou l'ambition de ses courtisans lui en laissèrent voir la possibilité, mérite bien que l'Histoire lui conserve le surnom qui lui fut donné par le vœu unanime de la nation, le surnom précieux de *Bien-Aimé* (1). »

L'Histoire n'a certes pas ratifié ce dernier vœu de l'écrivain. Non seulement le titre jadis donné au jeune prince convalescent et victorieux, à l'aurore des espérances qu'autorisait un long avenir, n'a jamais fait cortège au nom du roi vieilli et déconsidéré, mais on est surpris et même froissé de voir les épithètes vulgaires et malséantes qu'on rencontre sous la plume de ceux de ses ministres qu'il a le plus comblés de ses faveurs et de ses bienfaits (2).

Un revirement se produirait-il de nos jours? Après avoir été, pendant plus d'un siècle, presque unanimement décriée

(1) *Correspondance*, année 1774.
(2) *Mémoires du duc de Choiseul.*

et flétrie, la mémoire du successeur de Louis XIV viendrait-elle à bénéficier d'un peu plus d'indulgence, faut-il plutôt dire de justice? On serait tenté de le croire. Un écrivain de grande valeur qui, l'un des premiers, s'est appliqué à pénétrer le mystère et le secret des intentions réelles et des vrais mobiles du roi, quant à sa politique extérieure, formule ainsi la conclusion de ses recherches :

« Il a été condamné par son époque et par les âges qui l'ont suivi à juste titre ; cependant les contemporains bien informés s'accordent à reconnaître en lui tout ce qu'il fallait pour faire un honnête homme et un bon roi, de la finesse d'esprit, de la dignité et, qui le croirait? un sincère amour du bien. Mais ces qualités furent annulées par des vices nombreux et par quelques-uns de ces défauts qui, chez les princes, sont aussi funestes que les vices. Il mit la débauche sur le trône et avilit la couronne en abandonnant, par indolence, le gouvernement à des favorites, en laissant la Pompadour et la du Barry arbitres des destinées de la France.

« Cet oubli honteux de tout devoir et de toute bienséance avait sa source, non pas dans une coupable indifférence. mais dans une incroyable faiblesse de caractère et dans une défiance de soi-même qui n'était égalée que par celle que lui inspiraient les gens dont il était entouré. »

Le même auteur ajoute : « On apprendra non sans étonnement que Louis XV eut des idées politiques arrêtées ; qu'il voulut fermement la liberté de la Pologne ; que l'alliance autrichienne fut son ouvrage, et qu'il s'occupa sérieusement du gouvernement, à l'insu de ses ministres et de ses maîtresses (1). »

Ce qui semble plus vrai, c'est que ce prince, qui avait tenu une cour si brillante et si fastueuse, connaissait du luxe et des splendeurs la fragilité et le néant. « Je défends, écrivait-il dans son testament, en date du 6 janvier 1770, toutes les grandes cérémonies à mes funérailles, et j'ordonne que mon

(2) BOUTARIC, *Correspondance secrète de Louis XV*.

corps soit porté à Saint-Denis dans le plus simple appareil que faire se pourra. »

En cela il ne fut que trop obéi. Avant même que son cadavre fût refroidi, les princes et les princesses du sang s'empressaient, suivant l'étiquette, de porter leurs hommages au nouveau roi et à la nouvelle reine; puis, deux heures et demie à peine après le décès, Louis XVI, Marie-Antoinette, Monsieur, Madame, le comte et la comtesse d'Artois, Madame Clotilde et Madame Élisabeth désertaient en hâte Versailles, pour se rendre à Choisy. La cour emmenait avec elle les trois malheureuses filles du feu roi, Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, déjà victimes de leur filiale abnégation; car, toutes trois, elles allaient être atteintes à leur tour de l'affreuse maladie de leur père, laquelle faillit les emporter. On les relégua au petit château de Choisy, et la cour, de nouveau fuyant le fléau, se retirait à la Muette.

Pendant ce temps, la dépouille mortelle de celui qui avait occupé, pendant près de soixante ans, l'un des premiers trônes du monde, restait au milieu d'une vaste solitude, confiée à la garde de quelques Feuillants du monastère de Saint-Bernard, situé près des Tuileries, à Paris. Le roi mort, on avait envoyé querir d'urgence ces saints religieux : à leur ordre, depuis sa fondation, appartenait le triste privilège de prier, pendant les veillées funèbres, auprès des rois de France jusqu'au moment de leur transport à Saint-Denis.

La levée du corps eut lieu le 12, à la brune, vers sept heures du soir. Le cortège se composait uniquement de trois carrosses et d'une cinquantaine de gardes du corps, auxquels s'étaient joints des gens de livrée. Dans l'une des voitures se trouvait l'évêque de Senlis, à raison de sa charge de premier aumônier. Le clergé des deux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Louis, et un certain nombre de Récollets du couvent de Versailles marchèrent derrière jusqu'à la place d'Armes; et ce fut tout (1).

(1) Dans une lettre du 20 juillet 1774, adressée au roi de Suède, la comtesse de Boufflers tout en commettant quelques erreurs de détail, s'exprime

Arrivé à la basilique, le cercueil fut simplement déposé dans le caveau mortuaire et n'en sortit plus, même pour la cérémonie des obsèques solennelles, qui eut lieu le 27 juillet, autour d'un somptueux mausolée vide (1). Mais, à deux pas

ainsi à propos du parcours effectué par le convoi du corps de Louis XV de Versailles à Saint-Denis :

« Après sa mort, le roi fut abandonné, comme c'est l'ordinaire, et d'une manière plus terrible encore à cause du genre de sa maladie. On l'enterra promptement et sans la moindre escorte. Son corps passa vers minuit par le bois de Boulogne pour aller à Saint-Denis. A son passage des cris de dérision ont été entendus. On répétait « Taïaut! Taïaut! » comme lorsqu'on voit un cerf. » Elle ajoute : « Jamais une nation délicate sur l'honneur et une noblesse naturellement fière n'avaient reçu d'injure plus insigne et moins excusable que celle que le feu roi nous a faite, lorsqu'on l'a vu, non content du scandale qu'il avait donné par ses maîtresses et par son sérail, à l'âge de soixante ans, tirer de la classe la plus vile, de l'état le plus infâme, une créature, la pire de son espèce, pour l'établir à la cour, l'admettre à table avec sa famille, la rendre la maîtresse absolue des grâces, des honneurs, des récompenses, de la politique et des lois, dont elle a opéré la destruction : malheurs dont à peine nous espérons la réparation. On ne peut s'empêcher de regarder cette mort soudaine et la dispersion de cette infâme troupe comme un coup de la Providence. » (*Papiers d'Upsal.*) Ces lignes ne sont pas sans quelque courage; elles contenaient presque une leçon, car Gustave III avait été un des flatteurs de la « créature », voire même un protégé de « cette infâme troupe » que l'avènement du nouveau règne allait « disperser ».

(1) Voici une relation des obsèques de Louis XV que nous empruntons à la *Gazette de France* des 29 juillet et 1er août 1774.

« Le 27 de ce mois, on célébra dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Denis le service solennel pour le repos de l'âme du feu roi.

« A l'intérieur l'église était tendue de deuil. Des voiles lugubres qui s'élevaient jusqu'aux tours étaient traversés, au milieu et aux extrémités, par trois lettres de velours noir et couverts des armes et des chiffres de Sa Majesté. Au-dessus de l'entrée principale s'élevait, sous une voussure de marbre gris veiné de noir, le double écusson des armes de France et de Navarre, couvert d'une couronne royale. Plusieurs anges les arrosaient de leurs larmes et les ornaient de guirlandes de cyprès. Le dessus était terminé par une urne cinéraire de lapis-lazuli que des génies célestes de marbre blanc entouraient de festons et de branches funèbres. Sur un fronton on lisait ces paroles de l'Écriture sainte écrites en lettres d'or :

« *Dies tribulationis et augustiæ*
Dies calamitatis et miseriæ
Dies tenebrarum et caliginis
Dies nebulæ et turbinis. »

« Au milieu de ce triste appareil s'élevait un monument consacré à l'éternelle mémoire du très grand, très haut, très puissant et très excellent prince, Louis le Bien-Aimé, roi de France et de Navarre. Cet édifice, dont le plan

de là, dans une des austères cellules de l'abbaye, une carmélite en pleurs récitait les prières des trépassés : c'était la quatrième fille du roi de France, Madame Louise, implorant le pardon du ciel pour son père vénéré!

formait un parallélogramme, était élevé sur six degrés. Quatre groupes de cariatides, faits en marbre de Paros, dont les fronts étaient couverts de linceuls et de voiles funèbres, exprimaient la plus grande douleur. Deux portaient un carreau couvert de fleurs de lys sur lequel étaient posés la couronne royale, le sceptre et la main de justice, accompagnés de branches de cyprès. Au-dessous de ces ornements, deux tables de jaspe renfermaient ces paroles des saintes Ecritures.

« La première du côté de l'Évangile :

« *Defecerunt sicut fumus dies mei.*

« *Psal.* 101, v. 4. »

« Celle du côté opposé :

« *Percussus sum ut fœnum*
Et aruit cor meum.

« *Psal.* 101, v. 5. »

« Sur le fond du monument un groupe de femmes éplorées représentait la France et la Navarre. Aux angles de l'édifice quatre cippes funéraires, faits de tronçons de colonnes de jaspe sanguin, servaient de base à des faisceaux de lances liées avec des écharpes, auxquels étaient suspendus des trophées militaires. Une urne d'or, placée au centre du monument, portait sur deux de ses faces des médaillons du feu roi. Ce sarcophage était couvert d'une attique, sur laquelle le poële royal était développé. Un carreau de velours noir, orné de franges et glands en argent, portait la couronne de nos rois sous un crêpe de deuil qui descendait jusqu'au bas du sarcophage. Une crédence était placée devant le mausolée, sur laquelle on avait déposé le manteau royal et les armes du feu roi. La bannière de France en velours violet, semée de fleurs de lys d'or. était élevée dans le sanctuaire avec le pannon du roi, d'étoffe bleue, pareillement semé de fleurs de lys d'or. Enfin le catafalque était couvert d'un magnifique pavillon suspendu à la voûte du temple, dont l'encouronnement formait une coupole ovale, parsemée de fleurs de lys, coupée sur les avant-corps par des bandes d'hermine.

« Le corps de Louis XV avait été descendu au caveau quelques jours après sa mort, suivant l'usage observé pour les rois qui meurent de la petite vérole. Mais la représentation était placée sur un magnifique catafalque, sous un grand pavillon, au milieu d'une chapelle ardente éclairée par un grand nombre de cierges.

« Le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumônier de France, avait assisté la veille aux vêpres des morts chantées par la musique du roi et par les religieux de l'abbaye.

« Le Clergé, le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des monnaies, le Châtelet, l'Election, les Corps de ville et l'Université s'y rendirent, suivant l'invitation qui leur en avait été faite.

« Monsieur et Monseigneur le comte d'Artois, ayant pris leurs places,

Le jour de la mort de Louis XV, le duc d'Aiguillon avait informé de ce triste événement les ambassadeurs et les ministres près des cours étrangères. Il écrit à M. de Vergennes :

« Versailles, le 10 mai 1774.

« Nous venons, Monsieur, de perdre le roi. Depuis plu-

ensuite le prince de Condé, la messe fut célébrée par le cardinal de la Roche-Aymon.

« A l'offertoire, Monsieur, conduit par le marquis de Dreux-Brezé, grand maître des cérémonies, alla à l'offrande après les saluts ordinaires; Monseigneur le comte d'Artois y fut conduit par le sieur de Nantouillet, maître des cérémonies en survivance du sieur Desgranges, et le prince de Condé par le sieur de Watronville, aide des cérémonies.

« Après l'offertoire, l'évêque de Séez prononça l'oraison funèbre. Lorsque la messe fut finie, le cardinal de la Roche-Aymon et les évêques de Chartres, de Meaux et de Lombez, firent les encensements autour de la représentation. Le roi d'armes, après avoir jeté sa cotte d'armes et son chaperon dans le caveau, appela ceux qui devaient porter les pièces d'honneur. Le marquis de Courtenvaux apporta l'enseigne des Cent-Suisses de la garde, dont il est capitaine-colonel. Le prince de Tingry, le duc de Villeroy et le prince de Beauvau apportèrent les enseignes de leurs compagnies, et le duc de Noailles, capitaine de la compagnie des gardes écossaises, apporta celle de la sienne.

« Quatre écuyers du roi portèrent les éperons, les gantelets, l'écu et la cotte d'armes. Le marquis d'Eudreville, écuyer ordinaire du roi, faisant les fonctions de premier écuyer, apporta le heaume timbré à la Royale. Le marquis de la Chesnaye de Rougemont, premier écuyer tranchant, apporta le pannon du roi, et le prince de Lambesc, grand écuyer de France, apporta l'épée royale; le duc de Bouillon, grand chambellan, apporta la bannière de France; le duc de Béthune, la main de justice; le duc de la Trémoille, le sceptre, et le duc d'Uzès, la couronne royale. Le duc de Bourbon, grand maître de France en survivance du prince de Condé, mit le bout de son bâton dans le caveau, et les maîtres d'hôtel y jetèrent les leurs, après les avoir rompus. Le duc de Bourbon cria ensuite : « Le roi est mort! » Et le roi d'armes répéta trois fois : « Le roi est mort, prions tous Dieu pour le repos de son âme! » On fit une prière, et le roi d'armes cria trois fois : « Vive le roi Louis XVI ! » ce qui fut suivi des acclamations de toute l'assemblée, et les trompettes sonnèrent dans la nef.

« Les princes, le clergé, les ducs, les officiers et les compagnies furent ensuite traités magnifiquement en différentes salles de l'abbaye.

« Cette pompe funèbre avait été ordonnée par le duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi en exercice, et conduite par le sieur Papillon de la Ferté, intendant et contrôleur général de l'arquebuse, menus plaisirs et affaires de Sa Majesté, sur les dessins de Michel-Ange Challe, professeur de son académie de peinture, dessinateur administrateur de sa chambre et de son cabinet, et la sculpture avait été exécutée par le sieur Bocciardi, sculpteur des menus plaisirs du roi. »

sieurs jours son état a toujours été en empirant, et Sa Majesté est expirée aujourd'hui à trois heures et demie après midi.

« C'est pénétré de la douleur la plus vive que je vous donne le premier avis de ce funeste événement. Vous voudrez bien en informer la cour où vous êtes, en attendant que la notification formelle puisse lui être envoyée.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Le surlendemain, le nouveau roi signait la notification officielle du décès destinée à la cour de Suède.

« Très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère, cousin, allié et confédéré,

« C'est avec la plus vive douleur que nous vous faisons part de la perte que nous venons de faire du roi, notre très honoré seigneur et aïeul.

« Dieu l'a appelé à lui le 10 de ce mois, vers les trois heures après midi. Cet événement est d'autant plus cruel pour nous qu'il nous enlève un père que nous chérissions et qui nous donnait journellement les preuves les plus sensibles de son affection et de sa tendresse. Nous sommes persuadé de la part que vous prendrez à notre affliction, par la connaissance que nous avons de l'estime et de l'amitié réciproques qui vous attachaient au feu roi notre aïeul.

« En nous transmettant la couronne, il nous a transmis également les sentiments qu'il vous avait voués. Nous sommes surtout pénétré de l'intérêt particulier qu'il a pris en tout temps, à l'exemple de nos ancêtres, au bonheur et à la prospérité de la Suède, ainsi qu'à la gloire de Votre Majesté.

« Nous chargeons le comte de Vergennes, que nous continuons de faire résider auprès de vous en qualité de notre ambassadeur, de vous assurer, de la manière la plus expressive, que nous serons toujours animé du même esprit et du même zèle pour tout ce qui pourra toucher votre personne et votre couronne, et que nous ne laisserons échapper aucune occasion pour en convaincre Votre Majesté, ainsi que de notre parfaite estime et de notre amitié inviolable.

« Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très amé bon frère, cousin, allié et confédéré, en sa sainte et digne garde.

« Votre bon frère, cousin, allié et confédéré,

« Louis.

« Fait à Choisy, le 12 mai 1774. »

Depuis un demi-siècle, Louis XV avait témoigné tant d'intérêt et de munificence pour la Suède que la nouvelle de sa maladie ne pouvait manquer d'y causer une vive émotion.

Quant au comte de Vergennes, dès le premier avis de l'indisposition du roi, il avoue « qu'il ne revient pas de la consternation où il est plongé ». Informé aussitôt par lui, Gustave III se montre non moins péniblement impressionné. « J'ai passé plus d'une heure avec ce prince, ajoute l'ambassadeur; il était dans le plus grand abattement. Si Sa Majesté avait pour lui les sentiments d'un père, ce prince les mérite et il les justifie. Il avait pour le roi toute la tendresse qu'un fils peut avoir pour son père (1). »

Rien n'était plus exact. Le jeune roi éprouvait pour Louis XV une affection respectueuse fondée sur la sympathie plus encore que sur la reconnaissance. Aussi, quand le dénouement si redouté fut devenu certain, sa douleur, muette à force d'être profonde, n'eut rien de simulé ni d'affecté. Accablés par la même affliction, nous voyons le souverain et le ministre de France unir leurs regrets et mêler leurs larmes, comme le feraient deux amis pleurant la mort d'un ami. La scène est rapportée en termes simples et touchants par M. de Vergennes.

« Stockholm, le 24 mai.

« Monsieur le duc,

« Le courrier de M. le comte de Creutz, arrivé hier matin, m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré pour m'instruire

(1) Dépêche au duc d'Aiguillon du 19 mai 1774. Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1774, vol. 265.

de la perte que nous avons eu le malheur de faire du roi.

« Je n'ai pas de peine à me représenter, Monsieur le duc, toute la douleur dans laquelle vous êtes abîmé. J'en trouve la mesure dans celle que j'éprouve moi-même : elle ne saurait être plus profonde et plus amère. Mon âme est déchirée. Celle du roi de Suède n'est pas dans une assiette plus tranquille. Une nouvelle si peu attendue l'a accablé.

« Je l'ai vu dans l'après-midi ; la désolation était peinte sur son visage. Nous avons été plusieurs instants sans pouvoir proférer une seule parole : nos larmes suppléaient à l'expression qui nous manquait. Enfin ce prince a rompu le silence pour me témoigner toute la vivacité de ses regrets. Ils sont bien vrais, Monsieur le duc; ce ne sont ni le souvenir des obligations qu'il a eues au feu roi, ni l'espoir de tout ce qu'il pouvait s'en promettre encore, qui excitent sa sensibilité et sa peine ; c'est la perte d'un ami et d'un père qu'il déplore. Sa Majesté est bien persuadée qu'elle retrouvera, dans son auguste successeur, les mêmes sentiments qui, de temps immémorial, ont uni les rois de France et ceux de Suède, et elle vous prie, Monsieur le duc, de vouloir bien assurer, de sa part, Sa Majesté d'une amitié et d'une confiance égales à celles qu'il avait pour le feu roi et à toute épreuve.

« Le roi de Suède n'a pas cru devoir attendre la formalité de la notification pour donner des marques publiques de sa douleur. Il a ordonné un deuil de quatre semaines qui commence aujourd'hui. Suivant le nouveau règlement, il est fixé à trois semaines pour les têtes couronnées (1). »

Dans ses lettres intimes, celui qui a écrit ces lignes exprime à sa femme la même tristesse. Il a peine à se remettre d'un pareil coup. « Les larmes sont venues à propos, explique-t-il, et m'ont soulagé; mais la désolation est au fond de mon cœur. Je sens toute la grandeur de cette perte. Je perds un bon maître, qui m'honorait de quelque bonté et de quelque estime (2). »

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1774, vol. 265.
(2) De Mayer, *Vie publique et privée du comte de Vergennes.*

Peu de jours après, il écrit encore : « Je vous ai retracé l'esquisse de la cruelle sensation que faisait sur moi le terrible événement que toute la France déplore ; elle est toujours la même, et le temps n'adoucit pas la plaie (1). »

Louis XV, en France, fut plus vite oublié : les courtisans ne s'attardent jamais à se lamenter sur le maître disparu ; ils se pressent sur les pas du nouveau dispensateur des titres, des honneurs et des richesses, en vue de s'en faire remarquer. A la Muette, où la cour est installée provisoirement, bien qu'on y commence un deuil de sept mois, « dont un en grandes pleureuses et un en petites », l'animation est extrême et les cérémonies, obligées au début d'un règne, ne discontinuent pas. « Le 19, dit la *Gazette de France,* Sa Majesté reçut les hommages des princes du sang, des grands officiers de sa maison, des ministres, des personnes qui jouissent des grandes entrées et de celles à qui elle en avait accordé une permission particulière. » Le journal ajoute : « Le soir du même jour, elle tint son conseil d'État, dans lequel le comte de Maurepas, ministre d'État, fut appelé. »

Le rappel du comte de Maurepas était tout un programme ; il annonçait une véritable révolution dans le gouvernement. Petit-fils du chancelier de Pontchartrain, Phélippeaux, comte de Maurepas, chargé à vingt-quatre ans à la fois du ministère de la marine et du ministère de la maison du roi, avait payé de l'exil, en 1749, une imprudente épigramme contre la toute-puissante Pompadour. Jusqu'à la fin de son règne, Louis XV lui avait tenu rigueur. Son successeur, au contraire, s'empressait de recourir à ses avis. Le comte de Maurepas rentrait ainsi en grâce à l'âge de soixante-treize ans, après vingt-cinq années de retraite forcée, quelque peu aigri et désabusé, mais toujours souple, adroit, léger, et peut-être résolu, s'il parvenait à reconquérir sa faveur d'antan, à en user pour faire table rase de tous ceux qui, pendant si longtemps, l'avaient remplacé au pouvoir.

(1) De Mayer, *Vie publique et privée du comte de Vergennes.*

La première pensée du petit-fils de Louis XV en voyant le trône se rapprocher si près de lui, avait été toute de bienfaisance et de charité. Le matin même de ce 10 mai, où il allait cesser d'être dauphin pour devenir roi, il avait écrit à l'abbé Terray :

« Monsieur le contrôleur général, je vous prie de faire distribuer 200,000 livres aux pauvres des paroisses de Paris pour prier pour le roi. Si vous trouvez que ce soit trop cher, vu les besoins de l'État, vous le retiendrez sur ma pension et sur celle de Mme la dauphine.

« LOUIS-AUGUSTE. »

Cette libéralité aussi touchante qu'opportune avait recueilli d'unanimes suffrages. « Tout Paris, constate Grimm, a été transporté et attendri jusqu'aux larmes. On a trouvé dans cette lettre, dont le style rappelle si bien celui de Henri IV, l'expression la plus sensible et la plus vive d'une piété vraiment filiale et d'une attention paternelle aux besoins du peuple. Un nouveau règne pouvait-il s'annoncer sous des auspices plus saints et plus heureux (1) ? »

Le jeune roi était, en effet, inspiré par des intentions trop nobles et trop pures pour que les « besoins du peuple » ne fussent pas l'unique objet de ses préoccupations et de sa sollicitude. Dès le premier conseil qu'il préside comme souverain, il se fait rendre compte par les ministres en fonction de la situation exacte du Trésor, dont les exigences, en raison des prodigalités inouïes de la fin du dernier règne, pesaient d'un poids si lourd sur ses sujets, et il tient à faire savoir à tous que ses plus constants efforts tendront à diminuer les charges de l'État. Déjà même il entre résolument dans cette voie généreuse en renonçant au droit de joyeux avènement.

Voici, à cet égard, le préambule de l'édit — le premier signé par Louis XVI — « qui doit ajouter, déclare la *Gazette*

(1) *Correspondance*, année 1774.

de France, aux sentiments d'amour et de respect dont ses sujets sont pénétrés pour sa personne, celui de la reconnaissance » :

« Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux. C'est notre premier désir : et, connaissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et ses sujets, c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers soins et notre première étude.

« Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes et des dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avait des fonds certains pour le paiement exact des arrérages et intérêts promis et des remboursements annoncés, et, considérant ces engagements comme une dette de l'État, et les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, nous croyons de notre premier devoir d'en assurer le paiement exact.

« Après avoir ainsi pourvu à la sûreté des créanciers de l'État et consacré les principes de justice qui feront la base de notre règne, nous devons nous occuper de soulager nos peuples du poids des impositions. Mais nous ne pouvons y parvenir que par l'ordre et l'économie : les fruits qui doivent en résulter ne sont pas l'ouvrage d'un moment, et nous aimons mieux jouir plus tard de la satisfaction de nos sujets que de les éblouir par des soulagements dont nous n'aurions pas assuré la stabilité.

« Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec l'ordre et la sûreté de nos États. Il en est qui dérivent de libéralités susceptibles peut-être de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice par une longue possession et qui dès lors ne présentent que des économies graduelles. Il est, enfin, des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour. Sur celles-là nous pourrons

suivre plus promptement les mouvements de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables.

« De tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets; leur bonheur sera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos soins et de nos travaux.

« Voulant que cet édit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions et soit comme le gage de nos intentions, nous nous proposons de dispenser nos sujets du droit qui nous est dû à cause de notre avènement à la couronne; c'est assez pour eux d'avoir à regretter un roi plein de bonté, éclairé par l'expérience d'un long règne, respecté dans l'Europe par sa modération, son amour pour la paix et sa fidélité dans les traités. »

La gestion financière des derniers ministres de Louis XV étant de la sorte constatée et épurée, leur retraite s'imposait. Le 9 juin, le duc d'Aiguillon, qui dirigeait le département des affaires étrangères et aussi, depuis quelques mois, celui de la guerre, déposait sa démission, qui fut aussitôt acceptée (1), et, le jour même, il était remplacé dans ces deux charges. Que, pour ces emplois d'une si haute importance, les choix faits par Louis XVI lui aient été inspirés, comme

(1) La démission, ou, pour employer l'expression vraie, la disgrâce du duc d'Aiguillon ne pouvait manquer de causer un émoi profond en Suède, à la cour surtout, où l'on avait pour lui une vive gratitude de ce qu'il avait fait pour favoriser l'exécution de la Révolution.

Gustave III tient à lui exprimer tous ses regrets; il lui écrit :

« 30 juin 1774.

« Mon cousin,

« Après la mort du feu roi, rien ne pouvait m'être plus sensible que ce qui vient de vous arriver. Mon tendre attachement pour sa mémoire, attachement qui ne passera jamais de mon cœur, suffirait pour m'inspirer ces sentiments. Ils sont bien augmentés, lorsque je me rappelle toutes les preuves que j'ai reçues de vos sentiments pour moi durant le cours d'une administration pendant laquelle vous avez su pourvoir également à la gloire de votre maître et à la sûreté de ses alliés.

« Je souhaite que vous jouissiez longtemps de l'honneur que vous y avez acquis par des travaux si utiles à votre patrie et à tant d'autres nations. Vous pouvez bien compter que je n'en perdrai jamais le souvenir et que je me ferai

on l'a prétendu, par le comte de Choiseul ou par le comte de Maurepas, peu importe. Ils ne lui en font pas moins le plus grand honneur.

A la guerre, il plaçait le comte du Muy, élevé au grade de

un vrai plaisir de vous faire connaître, en toute occasion, la vérité avec laquelle je suis, etc.

« GUSTAVE. »

En lui faisant parvenir cette précieuse lettre, le comte de Creutz l'avait accompagnée du billet suivant :

« Paris, 17 juillet 1774.

« J'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe à Votre Excellence une lettre de la part du roi mon maître. On ne peut pas vous exprimer la douleur que votre retraite lui a causée.

« Je la sens, moi, dans toute son étendue et j'en suis tous les jours plus inconsolable. Jouissez de votre gloire loin du tumulte et des affaires, et pensez quelque fois à un ami qui ne respire que par vous et qui vous sera éternellement dévoué.

« Le comte DE CREUTZ. »

Le président de la chancellerie, comte Ulric de Scheffer, l'ancien familier de l'hôtel d'Aiguillon, adresse à son tour, à l'ancien ministre, ses condoléances.

« MONSIEUR, « Stockholm, le 30 juin 1774.

« Tout ce que nous pouvions craindre est arrivé. Nous avons perdu un prince qui était adoré de tout ce qu'il y avait de Suédois ; et Votre Excellence a quitté les affaires dans le moment même où vos talents et votre amitié pour nous autres pouvaient être des plus nécessaires. Je proteste à Votre Excellence que la douleur et les regrets ont été universels : mais personne n'a connu ces sentiments aussi vivement que moi.

« Vous le croirez sans doute, Monsieur le duc, sans que j'aie besoin de vous l'assurer. J'ai été attaché à vous, à votre maison, depuis aussi longtemps que je connais la France ; cela date de loin ; mais cela prouve que ces sentiments ne finiront jamais.

« Je ne vous plains pas d'être éloigné du tumulte des affaires ; je voudrais bien pouvoir vous imiter ; mais je m'intéresse à votre bonheur et je souhaite que vous le trouviez partout. Quand on joint à l'âme d'un grand homme celle de la plus grande intégrité, on trouve le bonheur en soi-même. Cela me rassure pour tout ce qui regarde la tranquillité de Votre Excellence. Je la supplie de me conserver toujours quelque part dans son amitié et d'être bien persuadé des sentiments de la plus haute considération et de l'attachement inviolable avec lequel je suis, etc.

« Comte Ulric DE SCHEFFER. »

Enfin, le même courrier apportait aussi une lettre du comte Charles de Scheffer.

« 30 juin 1774.

« Je suis désolé, Monsieur le duc, de votre retraite ; mais j'en admire le

maréchal : celui-là même qui avait refusé d'accepter ce poste sous le feu roi, pour ne point se trouver mêlé à des intrigues de boudoirs dont sa nature loyale et délicate réprouvait le moindre contact. Ancien menin du dauphin fils de Louis XV, très attaché à ce prince vertueux et effacé, le comte du Muy s'était vaillemment comporté à Fontenoy et avait donné des preuves d'une vraie valeur administrative dans le gouvernement de la Flandre.

Quant aux affaires étrangères, Louis XVI en remit le lourd fardeau à l'ambassadeur de France en Suède, et confia l'intérim du département à M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire.

« Le comte de Maurepas, croit pouvoir affirmer M. de Mayer, n'influa point au choix de MM. du Muy et de Vergennes. Louis XVI, de son propre mouvement, fit partir de la Muette les deux courriers qui allaient chercher, l'un M. du Muy dans son commandement, l'autre M. de Vergennes à Stockholm. Le duc de Choiseul, si bien fait pour apprécier le génie, questionné sur le choix du ministre, ré-

motif, et j'ose vous assurer qu'elle ajoute infiniment à votre gloire. Vous avez justifié d'une manière éclatante le choix du monarque qui vous avait donné sa confiance. Vous avez donné au monde un grand exemple de la vertu la plus rare dans un homme en place : celle de savoir la perdre, quand elle devient incompatible avec les devoirs les plus sacrés.

« Permettez-moi, Monsieur le duc, de vous adresser sur tout cela mes compliments les plus sincères, et soyez persuadé que votre nom, déjà respecté dans toute l'Europe par la sagesse de votre administration, le sera encore davantage par la noblesse et la grandeur d'âme avec lesquelles vous vous êtes démis.

« Le roi vous dira lui-même qu'il n'oubliera jamais toutes les marques que vous lui avez données du zèle le plus éclairé pour le bonheur et la tranquillité de notre Nord. Comme je suis sûr que cette lettre vous sera fidèlement remise, je puis vous dire sans détour qu'il a été touché jusqu'aux larmes de votre retraite.

« Je compte assez sur votre bonté et votre amitié pour user toujours de l'ancienne permission que vous m'avez accordée et pour avoir l'honneur de vous assurer, Monsieur le duc, sans compliment, de l'attachement le plus tendre et le plus inviolable avec lequel je suis, etc.

« Comte Charles DE SCHEFFER (*). »

(*) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1769-1774, vol. 12.

pondit alors : « Je ne vois que le comte de Vergennes pour « les affaires étrangères. » Quand le courrier partit pour la Suède, M. de Maurepas n'était point encore en place. »

Si le comte de Maurepas « n'était pas encore en place », nous venons de voir qu'il assistait aux séances du conseil. M. de Mayer, qui écrivait sa *Vie* si incomplète du comte de Vergennes, et après la mort de celui-ci et après la mort de M. de Maurepas, nous semble céder à l'idée préconçue d'établir que le nouveau ministre des affaires étrangères n'est redevable en rien de sa nomination au comte de Maurepas, dont il ne devait subir ni l'ascendant ni l'influence; car il ajoute : « M. de Maurepas ne s'est jamais mêlé des affaires étrangères ; c'était le comte de Vergennes qui en rendait toujours compte au roi. On s'est trompé quand on a assuré que le crédit de M. le chancelier Maupeou avait élevé le comte de Vergennes : ce dernier n'a jamais été lié avec ce chancelier. On s'est encore trompé en imprimant que le comte de Vergennes était esclave des opinions de M. de Maurepas; il est notoire, au contraire, que le comte de Vergennes combattait continuellement les opinions de M. de Maurepas. »

Ce qui est rigoureusement vrai, c'est que M. de Vergennes n'avait pas plus sollicité son élévation au ministère que, trois ans auparavant, sa désignation à l'ambassade de Suède. Il n'y était aucunement préparé ; il en fut même presque effrayé. Cette fois, M. de Mayer peut dire, sinon avec simplicité, du moins avec exactitude : « Cette nomination surprit moins le public, accoutumé à l'estimer, qu'elle n'étonna le comte de Vergennes. Le courrier ne le vit point frappé de cette joie qui eût désorienté le maintien de l'homme vain ou ambitieux. Il s'enferma, et, après s'être interrogé pendant longtemps et avoir mesuré ses moyens à la grandeur de ses nouveaux engagements, il répondit qu'il acceptait la dignité dont le roi l'honorait : il est si rare de voir élever aux premiers emplois ceux qui ne les ont point demandés! »

L'ambassadeur, qui était avant tout un homme de con-

science et de devoir, ne pouvait se faire d'illusion sur l'écrasante responsabilité qu'il allait assumer dans les circonstances où, pour la première fois, il entrait au conseil ; mais, outre que sa légitime ambition dut être très flattée, il était ravi de pouvoir enfin quitter ce lointain et rude pays où, pour tant de raisons, il se déplaisait de plus en plus. D'ailleurs, il comptait les jours le séparant de la date de son congé, quand le bienheureux pli qui le faisait ministre lui fut remis. La célébration prochaine du mariage du duc de Sudermanie le retenait seule à Stockholm ; sa nomination exigeant son départ immédiat, il s'y prépare sur l'heure, et, vers les derniers jours de juin, il regagnait la France.

Le jeune secrétaire Barthélemy reprenait la gérance intérimaire de l'ambassade, et, de même qu'il avait salué l'arrivée de son chef, de même il annonçait à M. Bertin, en assez mauvais style d'ailleurs, son départ.

« Stockholm, le 28 juin 1774.

« Monseigneur,

« Mgr le comte de Vergennes, après avoir pris congé le 24 du roi, des reines et de toute la famille royale de Suède, est parti avant-hier à six heures du soir. La cour et la ville lui ont témoigné, d'une manière qui a intéressé sa sensibilité, tous les sentiments qui sont dus à sa vertu et à son mérite éminent.

« Ses bontés pour moi l'ont déterminé, Monseigneur, à me laisser le soin de suivre la correspondance relative aux affaires du roi jusqu'à l'arrivée de son successeur, et il m'a fait l'honneur de me présenter à Leurs Majestés Suédoises et au ministère. Je m'estime trop heureux d'avoir obtenu de sa bienveillance une marque aussi distinguée de confiance, pour que je ne cherche pas à la justifier par tous les efforts dont mon zèle est capable (1). »

Le nouveau ministre mit trois semaines à faire la route de

(1) Archives du ministère des affaires étrangères, Suède, 1774, vol. 265.

Stockholm à Paris. Le 18 juillet, il se rendait à Marly, où se trouvait la cour, pour avoir l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés et à la famille royale (1). Le 21, il prêtait le serment de sa charge entre les mains du roi : la dernière partie de sa vie, et ce n'est ni la moins utile ni la moins brillante, commençait.

Il était parvenu au faîte de la faveur, de la renommée, de la puissance. Il y arrivait par la voie plus longue, mais, en pareille matière, plus honnête et plus sûre de la hiérarchie. Il en avait successivement gravi tous les degrés, marquant chaque étape par de longs et signalés services et par l'accomplissement minutieux de ses devoirs. Nous n'avons pu découvrir, depuis son entrée dans la carrière à Lisbonne, — il y a de cela trente-quatre ans, — comme attaché en qualité de conseiller à son oncle le marquis de Chavigny, une seule velléité de brigue ni d'intrigue. Partout et toujours il n'a dû qu'à son seul mérite, à son amour infatigable du travail, à l'intégrité et à la délicatesse de sa conduite, à la loyauté de son dévouement absolu au roi et à la patrie, chacun des postes diplomatiques occupés par lui : et, dans aucun, tant qu'il ne fut pas sourdement contrarié et presque désavoué par son propre chef, quelque difficiles que fussent les circonstances, quelques vicissitudes qu'il eût à traverser, quelques obstacles qu'il dût briser, il ne se montra inférieur à sa tâche. On peut affirmer, sans la moindre exagération et sans la plus légère flatterie, que si, à l'occasion, il a peut-être poussé trop loin le scrupule et la réflexion, en tout lieu, soit à Lisbonne, à Trèves, à Coblentz, soit à Constantinople et à Stockholm, il a dépensé à profusion un zèle éclairé,

(1) La présentation de Mme de Vergennes à la cour souleva quelques difficultés. « Quand M. de Vergennes devint ministre des affaires étrangères, rapporte M. Geffroy, une cabale de cour prit prétexte de son mariage pour le renverser. On chercha à dissuader Marie-Antoinette de recevoir Mme de Vergennes. Cette humiliation devait amener la démission et la retraite de son mari. La reine, qui avait le malheur d'écouter tous les sots et méchants propos, consulta sur ce point Marie-Thérèse. Cela devint une affaire d'État. On demanda l'avis de M. de Kaunitz : il fut favorable. Mme de Vergennes fut présentée. » (*Gustave III et la cour de France.*)

une activité sans cesse en éveil, une modération ne se démentant jamais, une courtoisie patiente n'excluant ni la dignité ni même la susceptibilité, et, enfin, une noblesse de sentiments d'autant plus constante qu'elle résultait à la fois de son caractère, de son éducation et du respect inviolable de soi-même.

« Vergennes, a-t-on pu écrire de lui avec vérité, n'avait pas reçu de la nature un génie extraordinaire, mais une physionomie heureuse. Sa conversation n'était ni entraînante ni persuasive; mais il suppléait à ces désavantages par une extrême souplesse, par une politesse froide, une adroite circonspection, une grande austérité de principes, un goût décidé pour la vie retirée et une excellente routine. Il disait plaisamment qu'il avait appris dans le sérail à braver les intrigues de cour. »

A l'heure où c'est à lui que va incomber le soin d'orienter la politique extérieure du règne qui commence, il a cinquante-quatre ans, il est de taille élevée, devenu un peu fort; la tête est de bonne proportion, le profil nettement dessiné, le front large, le nez saillant aux arêtes délicates, la bouche plutôt grande, encadrée de lèvres fines, le menton solide. L'œil, dominé par la proéminence de l'arcade sourcilière, n'en paraît que plus profond. Le nouveau ministre porte l'élégant costume de l'époque et la perruque poudrée à frimas. C'est un gentilhomme accompli, presque inconnu à Versailles, qu'à peine il a traversé, mais rompu à l'étiquette et aux usages des cours, auprès desquelles il a passé plus de la moitié de sa vie.

Les treize années de son existence qui vont suivre ne nous appartiennent pas. Elles font partie de l'histoire du règne de Louis XVI, c'est-à-dire de l'histoire générale de la France, et, de l'aveu de tous, elles n'ont pas été sans gloire; elles ont servi de transition, dans les deux mondes, entre l'ordre de choses établi par le passé et qui s'écroule et la rénovation politique et sociale que réserve l'avenir.

Combien de fois le comte de Vergennes, en voyant autour de lui toutes les classes de la nation s'exalter à l'envi pour la liberté, l'égalité, la suppression des privilèges, les principes répandus et préconisés par les philosophes, en vue de préparer le règne de la démocratie, n'a-t-il pas dû reporter sa pensée et ses souvenirs sur la crise dont il avait été, en 1772, à Stockholm, l'un des témoins attentifs et émus, et presque l'un des acteurs par devoir plutôt que par conviction ? Combien aussi, en comparant les deux souverains, fut-il frappé de leurs dissemblances et de leurs contrastes ?

Ici, un jeune prince robuste, d'une santé de fer, réfractaire à la fatigue, ne redoutant ni la faim, ni le chaud, ni le froid, élevé par une mère de génie, mais d'un génie ambitieux, impatient et fier, et par des précepteurs soucieux d'enseigner à leur élève l'art de gouverner les hommes, non moins que celui de se gouverner soi-même ; ayant contracté par suite, de bonne heure, l'habitude de la méditation et de la réflexion ; enfin, sachant vouloir, décider et commander.

Là, au contraire, un prince jeune aussi, mais d'une race épuisée et d'une nature molle et débile ; n'ayant pu retenir des enseignements paternels, qui dès l'enfance lui firent défaut, que des aspirations vers l'honnêteté et la vertu ; ayant grandi loin des affaires publiques ; capable de courage, mais d'un courage passif ; pénétré du sentiment profond de son impuissance ; étiolé par l'atmosphère subtile et délétère d'une cour dissolvante autant que dissolue ; né ou devenu sans sève, sans hardiesse, presque sans défaut, et aussi sans qualité vraiment royale autre que la bonté.

Chacun de ces princes se trouvera en face des mêmes revendications, des mêmes factions, des mêmes menaces, des mêmes périls. Or, tandis que le premier rencontrera en lui un fonds d'énergie et de résolution assez fort, assez sûr pour lui permettre de tenir ferme contre l'orage, tandis qu'il payera d'audace, montera à cheval, se placera de sa personne à la tête de ses gardes, tirera l'épée et, de la sorte, en imposant à tous, préférera faire à son profit la révolution

plutôt que de la subir, et, par ce coup de force illégal, empêchera de verser une seule goutte de sang ; le second, dans son incapacité et sa faiblesse, abandonnera l'exercice de tous les droits de sa couronne à ses conseillers, plus soucieux de leur popularité que de leurs devoirs ; les écoutera discuter, délibérer, hésiter ; assistera inerte, beaucoup plus que désarmé, à la corruption et à la désorganisation de ses soldats ; ne quittera ni ses habits de soie et de dentelle ni ses somptueux logis ; verra se préparer et s'avancer l'insurrection, sans que son âme timorée puise, dans l'extrême danger qui menace son royaume, un de ces partis suprêmes et désespérés ayant parfois sauvé les trônes : en un mot, il laissera faire contre lui la révolution et, par cette résignation respectueuse du droit, rendra possible une ère d'illégalités, de proscriptions, d'échafauds, de terreur, dont il sera la première et la plus illustre victime.

Et pourtant, de ces deux hommes si disparates, à la conduite en tous points si différente, si opposée, la fin sera également violente. L'un et l'autre ne recueilleront que l'envie, la haine, l'ingratitude. ; l'un et l'autre, à quelques mois de distance, seront, par leurs sujets, aussi lâchement, quoique diversement, condamnés et immolés (1).

De si surprenantes anomalies, de si terribles vicissitudes semblent défier la raison et la logique humaines. Elles nous révèlent, par cela même, la puissance supérieure et divine qui seule, à son gré, conduit le monde, et qui se joue, dans sa sagesse et sa justice éternelles, des calculs des rois aussi bien que des passions des peuples.

(1) A l'*Appendice* on trouvera le récit de la mort de Gustave III.

APPENDICE

I

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE VERGENNES ALLANT EN SUÈDE POUR Y RÉSIDER EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR DU ROI.

Les preuves constantes que le sieur comte de Vergennes a données au roi de son attachement à sa personne et de son zèle pour son service, dans les différentes commissions qui lui ont été confiées, les talents, la sagesse et le succès avec lesquels il a rempli pendant quatorze ans les fonctions d'ambassadeur auprès de la Porte Ottomane, ont déterminé Sa Majesté à le choisir de préférence pour résider en Suède avec le même caractère, et elle est bien persuadée qu'il y justifiera de plus en plus la bienveillance et la confiance dont elle l'honore.

Il serait superflu d'entrer ici dans un détail circonstancié concernant la forme actuelle du gouvernement suédois et sur les dispositions des esprits dans la nation et parmi les principaux membres qui la composent.

Les connaissances que le comte de Vergennes à déjà acquises sur ces objets différents, la communication qui lui a été donnée des mémoires rédigés sur le même sujet par le marquis d'Havrincourt et le baron de Breteuil, enfin le compte que le sieur Barthélemy lui rendra de l'état présent des choses en Suède, dispensent de surcharger ce mémoire de répétitions inutiles.

On se bornera donc à faire connaître ici quelles sont les intentions du roi et à diriger en conséquence la conduite de son ambassadeur.

Quoi qu'il en soit, la mort du roi Adolphe-Frédéric vient de faire passer sa couronne sur la tête du prince Gustave, son fils

aîné, qui paraît réunir tous les talents et les qualités les plus dignes du trône qu'il occupe.

Il connaît la situation de son royaume et le désordre qui y a corrompu et affaibli toutes les parties de l'administration, mais ce n'est que par une conduite prudente et sage qu'il pourra remédier successivement au mal universel qui afflige la Suède, qui a fait perdre à la nation suédoise son ancienne considération, et qui l'a rendue sans aucune utilité et peut-être dangereuse pour ses alliés.

Ce jeune prince, dans les conversations qu'il a eues, en dernier lieu, avec le roi, lui a témoigné l'attachement et le désir le plus sincère de n'agir que conformément aux vues de la France pour resserrer les nœuds qui, depuis plus d'un siècle, unissent les deux couronnes.

Le comte de Vergennes aura pour principal objet d'entretenir le roi Gustave dans des dispositions si justes et si raisonnables, et, pour cet effet, il aura grande attention à le mettre en garde contre toute démarche qui annoncerait, de la part de ce prince, une ambition prématurée, et contre les conseils de la reine sa mère, dont le génie ardent ne lui inspirerait vraisemblablement qu'un empressement pernicieux pour étendre les droits de sa couronne ; mais il est essentiel que, sur ce dernier point, l'ambassadeur du roi se conduise avec la plus grande circonspection, et il aura soin de proportionner ses insinuations, non seulement au degré de confiance que le nouveau roi pourra accorder à la reine douairière relativement à l'administration générale, mais aussi aux connaissances que le comte de Vergennes aura bientôt acquises du système que ce prince aura adopté pour sa propre direction.

Il a paru sentir très vivement les marques d'amitié que le roi lui a données et le prix des secours que Sa Majesté lui a promis de lui fournir, et il s'est engagé à ne les employer que pour les intérêts communs de la France et de la Suède. L'acte d'assurance qu'il a signé et qui a été inscrit sur le protocole du Sénat, la lettre qn'il a adressée aux sénateurs à l'occasion de son avènement au trône, ont déjà excité, dans le cœur de ses sujets, la plus juste admiration pour l'étendue des lumières et les dispositions patriotiques de ce prince. Sa présence fortifiera, sans doute, ces sentiments, et le comte de Vergennes doit l'encourager à les mériter de plus en plus chaque jour par un gouvernement fondé sur les règles les plus solides de la prudence et de la modération.

Le roi a jugé que, dans les circonstances présentes, il était encore plus de sa dignité que de son intérêt de tendre une main bienfaisante à la Suède. Sa Majesté a résolu, en conséquence, de lui payer les arrérages des subsides qui restaient dus à cette couronne et dont le payement avait été suspendu pour des raisons qui ne subsistent

plus. Elle a destiné, pour remplir cet objet, une somme d'un million 500,000 francs par an qui seront acquittés successivement, à commencer du quartier de janvier 1772. Indépendamment, le roi veut bien encore appuyer de ses finances le succès de la Diète qui va s'assembler. Sa Majesté a déjà commencé à contribuer aux premières dépenses des élections, et elle fera remettre une lettre de crédit à son ambassadeur, mais dont il ne fera usage que successivement et suivant qu'il verra clairement la nécessité et l'utilité de l'emploi qui en sera fait.

L'esprit de justice, de discernement et d'économie dont le comte de Vergennes a constamment donné les preuves les plus sensibles, persuade au roi que la disposition de cet argent ne peut être confiée à des mains plus éclairées et plus fidèles. La France n'a que trop éprouvé, depuis près de quarante ans. que la dépense considérable qu'elle a faite pour la Suède, ou n'a pas eu de véritable objet, ou que l'application n'en a pas été faite à celui auquel elle était destinée. Une expérience si onéreuse doit servir de leçon pour l'avenir.

Les ambassadeurs et les ministres du roi, qui ont résidé jusqu'à présent à Stockholm, ont toujours été livrés au parti connu sous le nom de Chapeaux, qui marquait l'attachement à la France le plus inviolable. On a lieu de croire que les principaux chefs de ce parti étaient dans la disposition la plus sincère de persévérer dans l'alliance qui subsiste entre la France et la Suède; mais leur probité et leur bonne foi devaient nécessairement se plier à la corruption la plus vénale et la plus honteuse qui déshonorait leurs adhérents aux yeux mêmes de ceux qui alimentaient leurs avidité et cupidité.

L'autre parti, connu sous le nom de Bonnets, est noté de la même infamie, mais il compte également parmi ses sectateurs quelques hommes recommandables par leur probité et leur désintéressement.

Ces deux factions ont concouru presque également à l'avilissement et à la décadence de leur patrie. L'intérêt général n'a jamais été que le masque imposteur dont elles couvraient leurs passions personnelles d'ambition et de vengeance. Aucun abus n'a été réformé pendant que l'une des deux s'est trouvée à la tête du gouvernement, et il s'en est introduit de nouveaux encore plus dangereux et plus funestes. Elles ont successivement exercé l'une contre l'autre une persécution barbare, en enlevant les biens, la liberté et la vie même à leurs antagonistes, et ont toujours usé de la violence la plus odieuse dans le fait et la plus artificieuse dans la forme. Une administration si vicieuse et si inhumaine a fait négliger toutes les parties qui la concernent. On a vu tomber les manufactures en Suède, négliger le militaire, les fortifications et

la marine, déchoir la valeur de ses mines et des biens-fonds et ébranler tous les fondements de la sûreté publique.

Tous ces maux sont déjà bien invétérés; mais ils ne seraient peut-être pas incurables si la nation suédoise voulait, enfin, se réunir sous les auspices de son roi dans des principes uniformes de zèle pour le bien général. Il faudrait, pour cet effet, abolir les deux partis qui la divisent et qu'ils ne s'occupassent de concert que des moyens de rétablir l'ancienne considération de leur royaume soit au dehors, soit dans l'intérieur.

C'est un objet important que le comte de Vergennes ne doit pas perdre de vue; et, en conséquence, il doit travailler à rapprocher les esprits et à faire sentir aux deux cabales, qui ont violé tour à tour les lois d'une saine politique, détruit la confiance et le crédit, ruiné le commerce, découragé l'industrie, que tous ces désordres ne sont que le fruit honteux de leur diversité d'opinions et de sentiments; qu'il est plus que temps qu'on ne connaisse plus les Suédois sous les noms ridicules de Chapeaux et de Bonnets; qu'on y substitue la dénomination naturelle de zélés et vertueux citoyens, et que ce n'est que sous cette condition que le roi désire de regarder toujours la Suède comme son ancienne amie et son alliée la plus constante.

Il leur représentera que ce n'est qu'en sacrifiant leurs passions particulières que leur gouvernement pourra recouvrer sa dignité, jouer un rôle convenable dans les affaires générales de l'Europe, et mériter l'estime et la confiance des autres puissances. En est-il aucune, en effet, qui voulût désormais contracter des engagements sérieux avec une nation dont les maximes et les opérations seraient encore sujettes à des vicissitudes continuelles et à des révolutions périodiques, dont la durée ne serait que de l'intervalle qui s'écoule d'une diète à l'autre?

Le comte de Vergennes ne laissera aucun doute sur les intentions du roi à cet égard, et il n'oubliera rien pour opérer une réconciliation si désirable et que le roi de Suède paraît très disposé à faciliter de son côté par les attentions qu'il marquera indistinctement aux chefs des deux partis. Leurs dissensions scandaleuses sont la cause des troubles domestiques de la Suède et de tous les malheurs qui en ont été la suite; et il est évident qu'elle ne pourrait jamais se relever de l'état de ruine et d'humiliation où elle se trouve réduite, si l'amour du bien public ne devenait, enfin, le seul mobile des principaux membres du gouvernement.

La Diète devant s'assembler à Stockholm le 13 du mois prochain (juin), l'ambassadeur du roi n'a pas de temps à perdre pour s'y rendre. A son passage à Copenhague, il renouvellera, de la part du roi, à Leurs Majestés Danoises, les assurances de l'amitié de Sa Majesté; il tâchera de pénétrer quelles sont les vues de la cour de

Copenhague relativement à la position actuelle des affaires en Suède. L'ancien ministre du roi était servilement aux ordres de la Russie, mais on a lieu d'enregistrer que le changement de ministre en a apporté dans le système du Danemark. Le sieur Juel, qui était employé de sa part à Stockholm, vient d'en être rappelé, et, comme il s'y conduisait uniquement par les impressions qu'il recevait des ministres d'Angleterre et de Russie, il sera vraisemblablement remplacé par un sujet plus impartial. Il est certain qu'il serait également de l'intérêt réciproque de la Suède et du Danemark de se tenir étroitement unis pour maintenir l'équilibre du Nord contre les vues de la Russie et pour mettre un frein à ses projets d'ambition et de despotisme. La France avait autrefois efficacement contribué à établir, entre ces deux anciennes couronnes du Nord, une liaison si analogue à leurs avantages, et il serait fort à désirer que l'union politique des deux cours fût une suite des liens du sang qui existent entre les deux souverains.

On remet ici au comte de Vergennes ses lettres de créance pour le roi et la reine de Suède. En les présentant, dans la première audience qu'il aura de Leurs Majestés, il leur donnera les assurances les plus précises des sentiments de Sa Majesté pour leurs personnes et pour la prospérité de leur règne. Il réservera pour ses conversations particulières avec le roi Gustave les affaires qui intéressent directement ce prince et le bien de son royaume. Il a pris le seul parti sage qu'il lui convenait de prendre à son avènement au trône, en contractant l'engagement de ne vouloir l'occuper que suivant la forme de gouvernement fixé par la Diète de 1720; et il est important qu'il démontre, par toute sa conduite, qu'il borne là toutes ses prétentions, du moins jusqu'à ce qu'il se présente dans la suite des circonstances naturelles d'ajouter quelque accroissement à son pouvoir et à son autorité.

Le choix à faire du maréchal de la Diète sera très intéressant. Le comte de Fersen, qui a rempli plusieurs fois cette place, serait sans doute le plus capable d'en exercer les fonctions avec dignité et avec succès; mais il est au moins fort douteux qu'il consente à s'en charger, et incertain si le roi voudrait de préférence le voir à la tête de l'Assemblée des États. L'ambassadeur du roi consultera sur ce point les intentions de Sa Majesté Suédoise et les vœux des amis de la France ; mais il les laissera entièrement maîtres du choix sans y influer en rien.

Les objets politiques sur lesquels le comte de Vergennes devra porter principalement sa vigilance, sont le degré de crédit et d'influence que les cours de Londres et de Pétersbourg ont acquis à Stockholm. On prétend qu'elles répandent un argent immense pour le soutien du parti contraire à la France ; mais il est fort vraisemblable qu'il y a beaucoup à rabattre de cette prétendue libéralité

qu'on leur suppose. La tzarine n'est point en état de faire de grandes dépenses à ce sujet, et l'Angleterre renfermera sans doute les siennes dans des bornes assez étroites. D'ailleurs, la cour de Pétersbourg, trop occupée des troubles de Pologne et de la guerre avec les Turcs, n'aura pas, pour les affaires de Suède, l'attention qu'elle pourrait leur donner si elle était moins occupée des grands objets qui l'intéressent encore plus directement.

Au reste, sur le compte que l'ambassadeur du roi rendra des découvertes qu'il aura faites à cet égard, Sa Majesté lui fera adresser successivement les instructions qui lui seront nécessaires pour la direction de ses propos et de ses démarches.

Parmi les ministres étrangers qui résident en Suède, il n'y a que ceux d'Espagne et de Vienne avec qui le comte de Vergennes devra vivre dans la plus parfaite intelligence.

Quant aux ministres d'Angleterre, de Russie, de Danemark, etc., il se renfermera, sans affectation vis-à-vis d'eux, dans un commerce extérieur de politesse, supposé qu'ils y répondent convenablement de leur part, et dans la plus exacte réserve sur tout ce qui peut avoir trait aux affaires de Suède.

L'intention du roi est que ses ambassadeurs et ministres remettent immédiatement après être revenus auprès de Sa Majesté au retour de leur mission une relation détaillée de tout ce qui se sera passé d'important dans le pays où ils auront résidé ; aussi le comte de Vergennes travaillera à rédiger un mémoire complet.

Fait à Versailles le 5 mai 1771.

Par le roi : LOUIS.

PHÉLIPPEAUX.

II

ÉLOGE DU ROI ADOLPHE-FRÉDÉRIC, COMPOSÉ PAR LE ROI SON FILS ET LU DANS L'ÉGLISE DE RIDDARHOLM A SON ENTERREMENT, PAR L'ÉVÊQUE DE LINKÖPING, LE 30 JUILLET 1771.

Un peuple célèbre dans l'antiquité jugeait ses rois après leur mort. Usurpant le droit qui semble réservé à la postérité de pouvoir seule prononcer sur leur compte, il avait établi un tribunal qui examinait scrupuleusement leurs actions et leur vie. Leurs vertus et leurs vices étaient mis dans la balance : le tombeau mettait une barrière entre le juge et celui qui devait être jugé. Le temps déchirait le voile qui cachait la vérité; la prévention, la

flatterie, la haine, le ressentiment et l'envie étaient là sans pouvoir et sans effet.

Les Suédois, accoutumés à ne voir sur le trône que des rois grands et vertueux, ont substitué à cet usage un autre plus cher à leurs cœurs et plus digne d'eux. Près du tombeau de leurs rois, ils se rappellent tous les bienfaits qu'ils en ont reçus pendant la durée de leur règne.

C'est pour la septième fois que les ordres du royaume, rassemblés dans ce temple, rendent les devoirs funèbres à leurs rois ; et ce tombeau, où reposent déjà les cendres de tant de princes si magnanimes et si révérés, va encore renfermer aujourd'hui le meilleur et le plus chéri des rois. A ces titres, qui ne reconnaît pas le roi Adolphe-Frédéric?

De grands aïeux, une naissance illustre frappent d'étonnement les yeux du vulgaire. Ces avantages donnent un plus grand éclat à la vertu, mais ils ne peuvent en tenir lieu.

Honorer Adolphe-Frédéric, dire qu'il a été respecté comme un bon roi, chéri et regretté comme un père tendre, c'est faire son éloge; mais il serait injuste de ne pas compter au nombre des bienfaiteurs du genre humain ceux qui ont donné le jour à un si bon roi.

Le roi Adolphe-Frédéric naquit au château de Gottorp, le 14 mai 1710. Son père, le duc Chrétien-Auguste, évêque de Lubeck, héritier de Norvège, de Sleswig, de Holstein, de Stirmars et de Ditmars, comte d'Oldenbourg et de Demelhorst, descendait de Chrétien Ier, roi de Suède, de Danemark et de Norvège, dont la postérité occupe présentement les trônes des trois royaumes du Nord. Sa mère, Albertine, margrave de Baden-Dourlack, sentait couler dans ses veines le sang de Suède. Elle était alliée aux plus grandes maisons de l'Europe.

La trisaïeule du roi Adolphe-Frédéric était sœur de Gustave-Adolphe et petite-fille de l'immortel Gustave Wasa. Quelle plus brillante et plus illustre origine pour de vrais Suédois!

La Providence, qui destinait Adolphe-Frédéric à soulager les maux qui désolaient la Suède, fit naître son bienfaiteur dans un moment où l'espérance d'un avenir plus heureux semblait presque entièrement éteinte.

Charles XII vivait, et le bruit épouvantable des armes ébranlait le Nord. Le petit-fils de Charles XI était élevé en Suède et partageait le sort d'un royaume qu'il regardait comme sa patrie. Le duc Chrétien-Auguste, son oncle et son tuteur, l'ami fidèle de la Suède, fut entraîné dans les malheurs qu'éprouva le royaume. Le château de Gottorp surpris et emporté, il dut se réfugier à Hambourg, laissant à la discrétion de ses ennemis son fils et sa fille, encore en bas âge, tous deux réservés par la Providence, l'un pour

porter la couronne de Suède et l'autre pour donner à un des trônes les plus brillants du Nord une des plus grandes princesses qui l'aient jamais occupé. Étrange vicissitude de la fortune qui, dans l'âge le plus tendre, faisait déjà sentir son inconstance à ceux qu'elle devait élever au faîte des grandeurs !

La mort de Charles XII et les changements qu'elle entraînait accélérèrent la paix dans le Nord. La tranquillité fut rétablie. Pendant ce temps calme, Adolphe-Frédéric fut élevé sous les yeux de son père, qui inculqua soigneusement dans son cœur ces sentiments de bonté et d'humanité dont nous avons si souvent reçu les plus précieuses marques et qui excitent aujourd'hui nos regrets les plus amers.

Les secours qu'il empruntait d'une éducation aussi vertueuse lui manquèrent à la mort de son père, qui arriva en 1726.

Nous ne ferons pas ici mention de son exaltation à l'évêché de Lubeck, après la mort de son frère aîné, ni de ses succès au cours de ses voyages aux Pays-Bas, en Allemagne et en France. Bien accueilli partout, partout il laissa les impressions les plus avantageuses de sa bonté et de son affabilité.

Hâtons-nous d'arriver à l'époque où Adolphe-Frédéric, placé sur un plus grand théâtre, trouve une carrière plus libre pour donner l'essor à ses vertus et à son amour pour le bien de l'humanité.

Retiré dans son château d'Eutin, là, dans le sein de la paix et de la tranquillité, il passa plus de dix ans à soulager les malheureux, à protéger les innocents, à rendre ses sujets heureux. Ce temps, encore cher aux habitants de ces contrées, leur a rendu le nom d'Adolphe-Frédéric aussi précieux qu'il sera à jamais mémorable.

La mort du duc Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp le tira de cette heureuse et paisible situation. En sa qualité de plus proche parent, il dut se charger de l'administration du pays et de la personne du jeune duc Charles-Pierre-Ulric. Ce prince, qui par sa naissance appartenait aux deux héros du Nord, Charles XII et Pierre I[er], devait être un jour l'exemple le plus signalé de l'inconstance et des caprices de la fortune.

Le Nord se vit encore une fois troublé, et le feu, qui s'était éteint à la mort de Charles XII, se ralluma de nouveau ; mais les circonstances n'étaient plus les mêmes. Les enfants de Pierre le Grand, éloignés pour quelque temps du trône de Russie, y furent rappelés, et la Suède, qui, pendant tant d'années, avait combattu le père, prit la part la plus sensible à l'élévation de sa fille.

Élisabeth, affermie sur le trône de Russie, désigna pour son successeur son neveu, le jeune duc de Holstein. Adolphe-Frédéric laissa partir avec joie le fils de son défunt ami, pour être élevé

auprès du trône de Russie qui lui était destiné. Sensible uniquement à l'élévation de son pupille, il ne songeait pas seulement qu'elle écartait le plus grand et le seul obstacle qui pouvait l'éloigner lui-même du trône de Suède.

La Suède, troublée par une guerre dont l'issue était douteuse, vit avec effroi les suites que pouvait entraîner la vacance du trône dont elle était menacée. La reine Ulrique-Éléonore venait de mourir, et avec elle s'était éteinte la branche palatine, qui avait donné tant de grands rois à la Suède. Frédéric Ier, que l'amour de son épouse et le choix des États avaient élevé au trône, approchait de la fin de sa carrière; les États du royaume, assemblés dans cette circonstance, s'occupèrent de pourvoir à la succession. Par respect pour le sang des héros qui avaient si longtemps régné avec gloire, leurs premières vues s'arrêtèrent sur le seul descendant qui restait encore de Charles XI; mais le prince Charles-Pierre-Ulric était déjà nommé successeur du trône de Russie, et Élisabeth refusa de céder son neveu et l'héritier qu'elle s'était choisi pour un autre royaume.

La couronne de Suède était trop brillante pour que d'autres princes ne s'en disputassent pas l'acquisition.

L'ambition et la discorde ébranlèrent le royaume, mais ces nuages passagers devaient être bientôt dissipés. Le plus beau jour succède à une nuit qui menaçait du plus terrible orage. Pendant un temps on paraissait avoir oublié l'union de Calmar et les malheurs de plus de deux siècles qui en avaient été les suites; mais le sang de Gustave Wasa, accoutumé à triompher du sordide intérêt, de l'ambition des étrangers et des dissensions civiles, sauva encore le royaume, et le souvenir de ses bienfaits anima et soutint les efforts des citoyens vertueux.

La paix fut signée, la révolte étouffée, et, le 23 janvier 1743, Adolphe-Frédéric fut proclamé prince héréditaire de Suède et des Goths : jour anniversaire de l'entrée mémorable de Gustave Wasa dans Stockholm, jour mémorable d'où la maison actuellement régnante compte doublement son élévation au trône.

Deux sénateurs furent chargés de porter l'acte d'élection au prince et de l'accompagner lorsqu'il viendrait prêter hommage au roi dont il allait devenir le sujet et le successeur et pour assurer aux habitants l'inviolabilité de leurs lois et de leurs libertés.

Ce sont là les premières démarches qui ont signalé l'entrée en Suède du prince Adolphe-Frédéric.

La Suède soupirait après des maîtres qui, en affermissant le trône, préviendraient les violentes secousses dont elle avait si cruellement ressenti les plus vives atteintes. Le prince Adolphe-Frédéric, uniquement préoccupé du bonheur de son peuple et de captiver son amour, tourna ses vues vers une princesse qui, par sa

naissance, fût digne de porter un jour la couronne de Suède et, par ses vertus, pût en augmenter l'éclat.

La maison de Brandebourg était parvenue au plus haut point de gloire. Son élévation était l'ouvrage des plus grandes qualités. Frédéric-Guillaume, surnommé le Grand, en avait jeté les fondements.

Par sa magnanimité comme par sa valeur, Frédéric Ier avait affermi la couronne. Frédéric-Guillaume en avait augmenté la considération et la force par son économie et par sa prudence. Enfin, il était réservé à Frédéric II de perfectionner, par ses grandes actions, ce que ses augustes ancêtres avaient si heureusement commencé.

La fille de Frédéric-Guillaume et la sœur de Frédéric II était la princesse qui devait faire briller sur le trône de Suède les vertus de ses aïeux et les qualités héroïques de son père.

La maison de Brandebourg avait déjà plus d'une alliance avec la Suède. Éric XII et Gustave-Adolphe y avaient choisi leur épouse. La princesse Louise-Ulrique, demandée et accordée, fut reçue en Suède avec les plus grands témoignages d'allégresse, et la joie que sa présence inspirait a été renouvelée et augmentée par la naissance de trois princes et d'une princesse.

Le prince Adolphe-Frédéric, destiné à remplir un trône que tant de héros avaient occupé, s'étudia à faire voir qu'il en était digne. Ses premiers soins se portèrent sur le militaire. La succession des temps et l'âge avancé du roi lui avaient fait perdre une partie de son ancien éclat. Les États, assemblés à Stockholm en 1747, voulant reconnaître le zèle du prince héréditaire (pour le militaire), supplièrent le roi de lui conférer le titre de généralissime, avec le commandement de toutes les forces de terre et de de mer et l'inspection générale de la défense du royaume. Déjà il avait été nommé au commandement du régiment des gardes et de celui de Sudermanie-cavalerie.

Sous la direction et les ordres du prince héréditaire, le militaire prit une nouvelle forme.

Les anciens règlements furent remis en vigueur; on en fit de nouveaux. Les forteresses furent rétablies; on en éleva de nouvelles. La flotte fut réparée; des vaisseaux furent mis sur les chantiers; le nombre des galères fut augmenté. Enfin, l'activité du prince Adolphe-Frédéric ne laissa rien à désirer de tout ce qui pouvait faire la sûreté et la force de la Suède.

Également soigneux de s'éclairer et de s'instruire sur le gouvernement et l'économie intérieure du royaume, il ne négligea pas de porter un œil attentif sur les arts et sur les sciences, qui étaient encore dans leur berceau et qui, sous son règne, sont parvenus à ce degré de perfection qui doit exciter notre admiration,

si nous considérons le peu de temps qu'on a pu encore y employer. Des collections intéressantes dans tous les genres ont été faites par ses ordres et à ses frais, en sorte que nous pouvons dire que les délassements mêmes d'Adolphe-Frédéric ont été utiles à la patrie.

L'Académie des sciences, nouvellement instituée avec l'agrément du roi, par les soins de plusieurs citoyens zélés, ne pouvait avoir un protecteur plus grand, plus utile et plus cher que celui dont elle attendait un jour l'accroissement des sciences, sa prospérité et son honneur.

L'université d'Upsal, le plus ancien asile des sciences dans le royaume, animée par cet exemple, le désira pour son chef. Le roi confia au prince Adolphe-Frédéric l'inspection de l'éducation de la jeunesse, emploi de la plus haute importance dans un État. Le prince fut élu unanimement chancelier de l'amirauté. Les soins que cette dignité exige ne lui étaient ni inconnus ni étrangers. Déjà quarante gentilshommes étaient élevés sous ses yeux et à ses dépens. Cette institution, dont la Suède est uniquement redevable au cœur tendre et bienfaisant de ce prince, et à laquelle les circonstances firent éprouver quelques changements, se trouve maintenant transportée à Carlscrona. Elle se fait toujours gloire de reconnaître et d'avouer le roi Adolphe-Frédéric pour son premier fondateur.

C'est de cette manière que le prince passa les huit premières années de son séjour en Suède. Il fut bon père, époux tendre, sujet fidèle, citoyen utile et zélé.

Frédéric Ier étant mort, Adolphe-Frédéric fut proclamé roi le 6 avril 1751. Son premier soin fut de confirmer les lois fondamentales du royaume, qu'il scella de nouveau par le serment qu'il prêta à son couronnement, en présence du Sénat et des ordres du royaume, le 26 novembre de la même année.

La cérémonie accomplie, il voulut faire le tour de son royaume; et les provinces les plus éloignées qui, depuis plusieurs siècles, n'avaient pas joui de la présence de leur roi, eurent la joie de le voir.

Il serait trop long d'entrer dans les détails de tout ce que le roi fit pour le royaume pendant un règne de vingt ans. Il nous est bien dur de nous séparer de ses précieux restes, mais nous sommes trop sensibles à cet aspect; abrégeons ce triste spectacle et épargnons les larmes de ses fils et celles de ses fidèles sujets. Nous dirons seulement que, sous son règne, l'agriculture a été améliorée, les fabriques encouragées, les sciences cultivées, les frontières fortifiées, le commerce protégé, l'industrie excitée, la population augmentée, et, ce que nous aurions dû premièrement indiquer, la religion conservée dans sa pureté et étendue en Laponie.

Quelque pacifique que fût le cœur d'Adolphe-Frédéric, il n'en était pas moins jaloux de la dignité de la couronne et de la sincérité de ses engagements. Garant du traité de Westphalie, il fut contraint de prendre les armes pour la défense d'une paix scellée au camp de Gustave-Adolphe, faite sous la médiation de la Suède par le grand Axel Oxenstierna au nom de la reine Christine.

Jusque-là, la maison d'Autriche n'avait pas reconnu cette garantie, et c'est elle-même qui en a réclamé l'effet. Le roi Adolphe-Frédéric, forcé de prendre les armes, le fit avec autant de répugnance qu'il eut de plaisir à les quitter, dès qu'il vit jour à une paix sûre et honorable qui se fit après cinq années de guerre.

Nous approchons d'un événement encore plus remarquable, qui fixa pour lors l'attention des contemporains et celle de l'Europe entière, et qui sera l'étonnement des siècles futurs, événement trop récent pour en faire mention et trop mémorable pour être entièrement enseveli dans le silence. On vit le roi déposer la couronne, la reprendre après un intervalle de cinq jours, les États s'assembler et l'ordre parfaitement rétabli. Il n'est aucune histoire qui nous présente l'exemple d'un pareil événement ; nous avons nous-mêmes de la peine à le croire, quoiqu'il se soit passé sous nos yeux. Quelle difficulté n'aura pas la postérité à s'en faire une idée vraie !

Cinq fois, pendant la durée de son règne, le roi Adolphe-Frédéric à tenu l'assemblée des États, toujours dans des circonstances importantes, mais souvent difficiles et pénibles. Sa constance dans l'amitié, sa prudence dans ses engagements et son exactitude scrupuleuse à les remplir, ont soutenu la réputation de ce royaume chez les alliés, de même que chez les voisins. Oui, le nom d'Adolphe-Frédéric jouissait d'une si grande considération que le pavillon suédois a été presque le seul respecté par les régences barbaresques, qui ne cherchent leurs avantages et leur bonheur que dans la piraterie et le pillage. La paix fut faite avec elles, et la Suède en ressent encore aujourd'hui tous les avantages.

Tels sont les fruits que nous avons recueillis; tel est le bonheur dont nous avons joui sous le règne d'Adolphe-Frédéric. Tous ses désirs ont été remplis. Il s'est vu généralement aimé et respecté. C'est pour lui la récompense la plus précieuse. Sa vie a été le plus bel exemple pour ses peuples.

Béni dans sa famille, ses trois fils sont parvenus sous ses yeux à l'âge de la maturité, et son successeur a été élevé à ses côtés dans le plus grand art de rendre les peuples heureux, qui ne pouvait être mieux enseigné que par l'exemple d'Adolphe-Frédéric.

L'amitié du Danemark a été affirmée par le mariage de la fille de Frédéric V, devenue princesse de Suède. Enfin, il a été le seul des rois de Suède, depuis Gustave Ier, qui ait vu son

trône entouré de trois fils aux assemblées générales du royaume.

Ce prince peut bien partager ce bonheur et cette gloire avec d'autres potentats, surtout avec ses prédécesseurs ; mais ce n'est qu'à un Gustave-Adolphe, à un Henri IV qu'on peut l'assimiler pour avoir possédé, dans le degré le plus éminent, les vertus qui caractérisent la bonté d'âme et l'amour du genre humain.

Ces vertus, qui ne se nourrissent que dans le silence de la solitude, qui aiment à se cacher et qui ne se produisent au grand jour qu'entraînées par la seule force de leur activité, diront à la postérité ce qu'Adolphe-Frédéric aurait fait si la bonté de son cœur et la droiture de ses intentions n'avaient pas rencontré des obstacles dans l'exécution, par les accidents qui se répandent toujours sur les projets des hommes. Qui pourra se rappeler, sans verser des larmes, la douceur de son accès? On l'approchait avec joie; on le quittait toujours avec attendrissement. Quel dut être le sentiment de cet infortuné qu'Adolphe-Frédéric trouva sur le chemin de Locka, évanoui et abandonné de tout le monde! Ce prince le relève, le fait placer dans sa voiture, et le mène chez le médecin. De quel ravissement ne dut-il pas être pénétré en reconnaissant son bienfaiteur dans son roi!

Les historiens nous dérobent souvent la connaissance de pareils événements si glorieux à l'humanité, mais ils se gravent en caractères ineffaçables dans les cœurs des sujets reconnaissants. Pourquoi de pareils rois ne sont-ils pas immortels? Mais les hommes ne connaissent bien le prix et toute l'étendue de leur bonheur que lorsqu'ils l'ont perdu. Tandis que nous nous flattions de conserver encore longtemps ce bon roi, qui faisait la félicité de notre vie, un coup imprévu et affreux nous l'a ravi, le 12 février 1771. L'effroi et la consternation s'emparèrent aussitôt des cœurs. Chacun perdait dans son roi son protecteur et son père. Plus le passage de la tranquillité à l'abattement fut prompt et rapide, mieux on connut que, comme la vie de ce prince bienfaisant avait été la félicité de ses sujets, sa mort devait en faire le malheur.

Cet aveu est le monument le plus digne et le plus glorieux qui puisse être élevé à la mémoire du bon et bienfaisant Adolphe-Frédéric.

III

FORME DU GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE ÉTABLIE PAR LE ROI ET LES ÉTATS DU ROYAUME A STOCKHOLM, LE 21 AOUT 1772.

Nous, Gustave, par la grâce de Dieu, roi de Suède, des Goths, des Vandales, etc., etc., etc., héritier de Norvège, duc de Sleswig-Holstein, etc., etc., savoir faisons :

Comme d'après le désir sincère, dont nous avons été constamment animé depuis notre avènement au trône, d'employer notre personne et autorité royale pour le rétablissement, la force et la prospérité du royaume, de même que pour l'avantage, la sûreté et le bonheur de nos fidèles sujets, nous avons reconnu très gracieusement que la situation actuelle de la patrie était telle qu'on ne pouvait parvenir à ces fins qu'au moyen d'une amélioration dans les lois fondamentales du royaume dirigées vers un but si salutaire ; et comme à cet effet, après l'examen le plus mûr et le plus réfléchi, nous avons rédigé une forme pour la conduite et la gouvernement du royaume, que les États présentement assemblés ont reçue d'un accord unanime en la scellant de leurs serments :

Nous entendons très gracieusement approuver et confirmer et ratifier par les présentes cette forme de gouvernement consentie, comme il est dit, par les États du royaume, en la manière et selon la teneur qui suit :

Nous soussignés, les sénateurs et les États du royaume de Suède, comtes, barons, évêques, chevaliers et nobles, clergé, officiers, militaires, bourgeois et paysans, qui nous trouvons assemblés ici, savoir faisons, pour nous et au nom de nos constituants :

Une triste expérience nous ayant appris à connaître que plusieurs de nos concitoyens, sous prétexte de nous faire jouir des avantages de la noble liberté, se sont arrogé un pouvoir aristocratique, devenu d'autant plus insupportable qu'enfanté par la licence, il s'est affermi par l'oppression et qu'il s'est maintenu enfin par l'influence et par la puissance des étrangers, au grand détriment de l'État, pouvoir qui nous a privés de toute espèce de sûreté, en forçant et en intervertissant le sens des lois, et qui, enfin, aurait pu réduire le royaume, notre chère patrie à tous, aux cruelles extrémités dont l'histoire des temps passés et le sort de nos voisins nous offrent un exemple, si nous n'avions pas été retirés et délivrés de ce danger par le courage de citoyens affectionnés pour la patrie, soutenus par le zèle et les efforts du très puissant prince et seigneur Gustave III, roi de Suède, des Goths, et des Vandales, notre très gracieux roi et seigneur ;

En conséquence, nous avons formé le dessein d'affermir notre liberté, de manière qu'elle ne puisse recevoir aucune atteinte, soit de la part d'un prince entreprenant et malintentionné pour le royaume, soit de la part de citoyens ambitieux, intéressés et perfides, ou de celle, enfin, d'ennemis pleins d'arrogance et d'animosité, en sorte que le très ancien royaume de Suède et Gothie puisse demeurer à jamais un royaume libre et indépendant.

Et, à cet effet, nous avons reçu et confirmé, ainsi que nous déclarons et confirmons ici, la présente forme de gouvernement,

pour être une loi irrévocable et sainte, et nous nous engageons, pour nous et pour nos descendants nés et à naître, de nous y conformer, d'en suivre la teneur littérale et de regarder comme les ennemis du royaume celui ou ceux qui tenteraient de nous porter à nous en écarter. Le tout étant expressément comme il suit :

Article premier. — L'unité de religion et la pureté du culte religieux sont la base la plus solide d'un gouvernement légitime, uni et durable. C'est pourquoi et avant tout tous les gens en place et tous les sujets du royaume garderont, comme on a fait jusqu'ici, la parole de Dieu dans toute sa pureté et clarté, telle qu'elle est énoncée dans les écrits des prophètes et des apôtres, et expliquée dans le symbole des chrétiens, le catéchisme de Luther et la confession d'Augsbourg non variée, et de telle manière que le concile d'Upsal et les anciens décrets et déclarations du royaume ont statué sur cette matière ; en sorte que les droits des Églises soient maintenus, sauf tous les droits du roi, de la couronne et du peuple suédois.

Art. 2. — Il appartient au roi de gouverner son royaume ainsi que la loi de Suède le porte, à lui et à nul autre. Il maintiendra, chérira et conservera la justice et la vérité, et, au contraire, il proscrira, réprimera et détruira toute injustice et iniquité. Il ne punira personne par la perte de la vie, de l'honneur, de quelque membre ou de son bien-être, sans que l'accusé n'ait été convaincu et condamné dans les formes légales ; et il n'ôtera ou ne permettra qu'on ôte à qui que ce soit aucun bien ou effet, meuble ou immeuble, que d'après un procès et jugement conformes à la loi. Enfin, le roi gouvernera le royaume suivant le code royal, le code provincial et d'après la présente forme de gouvernement.

Art. 3. — A l'égard de l'ordre de succession à la couronne, on s'en tiendra entièrement à l'union héréditaire telle qu'elle a été faite et approuvée à Stockholm en 1743 et suivant l'union héréditaire de Westerpos de l'année 1744 et le recès de Norrköping de l'année 1604.

Art. 4. — Après la puissance royale, la plus haute dignité a résidé de tout temps et résidera toujours dans le Sénat du royaume, que le roi seul compose en choisissant les sénateurs parmi les Suédois nobles, nés en Suède, attachés au roi et au royaume par des liens de foi, de fidélité et d'hommage ; et, quoiqu'on ne puisse fixer leur nombre, puisqu'il est plus naturel de le régler sur ce qu'exigeront le besoin et la dignité du royaume, cependant il sera ordinairement de dix-sept, y compris les grandes charges et le gouverneur général de la Poméranie.

Le devoir de ces sénateurs en général et de chacun en particulier sera de conseiller le roi dans les affaires et matières impor-

tantes de l'État, lorsque Sa Majesté demandera leur avis ; de porter dans les avis leur attention au maintien de tous les droits du royaume; de conseiller au roi ce qui, selon toute l'étendue de leurs lumières, leur paraîtra être le plus avantageux pour le roi et pour le royaume ; d'entretenir les États et tout le peuple dans la fidélité et dans l'amour de leurs devoirs; de veiller sans cesse sur les droits, la puissance, l'indépendance, les intérêts et la prospérité du roi et du royaume ; et, par conséquent, suivant l'énoncé du recès de la Diète de 1602, de conseiller, ainsi que le requiert leur office, et non pas de régner.

Du reste, les sénateurs du royaume ne sont liés qu'envers le roi seul, et c'est envers lui seul qu'ils sont responsables de leurs conseils.

Mais le roi ne pourra leur reprocher ou imputer l'issue fâcheuse d'aucune affaire, qui tournerait différemment de leur avis, de leur attente, de leur idée et de leur sentiment fondés sur de solides raisons, surtout lorsque le succès ne répondrait point aux vues de leurs sages conseils par la faute de ceux qui se seront trouvés chargés de l'exécution des ordres.

Art. 5. — Il appartient au roi de maintenir, de gouverner, de défendre et de protéger les villes et les campagnes, ainsi que tous ses droits et ceux de la couronne, comme le portent la loi et la présente forme de gouvernement.

Art. 6. — Comme les négociations de paix, de trêves et d'alliances soit offensives, soit défensives, souffrent rarement le moindre retard et exigent nécessairement le plus grand secret, pour cette raison, le roi mettra les affaires de cette nature et importance en délibération dans le Sénat du royaume, et, après avoir pris et pesé les avis des sénateurs, il choisira les moyens et les mesures que lui-même il trouvera les meilleurs et les plus avantageux pour l'État.

Cependant si, dans des matières aussi graves, l'avis unanime des sénateurs du royaume était contraire à l'avis du roi, Sa Majesté s'en tiendra à celui du Sénat du royaume; mais, si les sentiments des sénateurs se trouvent partagés égalemenf, Sa Majesté les examinera et suivra celui qu'elle-même jugera le meilleur et le plus utile.

Art. 7. — Si le roi est étranger, il ne pourra sortir de son royaume sans que les États en aient auparavant connaissance et y consentent; mais, s'il est Suédois et né dans le royaume, il suffira qu'il communique son dessein au Sénat et qu'il prenne les conseils et les avis des sénateurs, de la manière prescrite par l'article 6.

Art. 8. — Et, afin que toutes les diverses affaires de l'État qui passent par les mains de Sa Majesté puissent être expédiées avec d'autant plus d'ordre et de promptitude, les matières seront dis-

tribuées entre les sénateurs, et cela de la manière que Sa Majesté jugera la plus convenable et la plus avantageuse, attendu que le roi, comme chef de tout le royaume, est seul responsable à Dieu et à la patrie de l'administration d'icelle; et, dans toutes ces affaires, le roi, après avoir délibéré avec les sénateurs qui auront les connaissances et les lumières relatives à chaque genre de matières et que Sa Majesté jugera à propos d'appeler à son conseil, aura le droit de donner sa décision.

Il faut pourtant excepter de ce nombre toutes les affaires de justice qui sont décidées par les Parlements, par les conseils de guerre et par tous les tribunaux du royaume, et desquelles le jugement définitif appartient à la Revision de justice. Ce dernier tribunal sera toujours composé de sept sénateurs, et, entre les sénateurs, on ne choisira pour cet emploi que des sujets qui auront rempli des offices de judicature et qui seront connus pour des hommes justes et versés dans les lois.

Sa Majesté siégera comme précédemment dans ce tribunal, où elle n'aura que deux voix. Elle y aura la voix décisive dans les cas où les avis se trouveraient partagés également.

Art. 9. — Il n'appartient qu'à Sa Majesté seule de faire grâce, de réhabiliter, de faire grâce de la vie et de restituer les biens, dans tous les délits et crimes qui ne blessent pas ouvertement la parole claire de Dieu.

Art. 10. — Tous les emplois supérieurs, inclusivement depuis celui de lieutenant-colonel jusqu'à celui de feld-maréchal et tous ceux qui leur correspondent comme grade dans l'état ecclésiastique et dans l'état séculier, seront conférés par Sa Majesté dans le Sénat, de la manière suivante :

Lorsqu'un emploi de cette nature viendra à vaquer, les sénateurs prendront des informations sur la capacité et le mérite de toutes les personnes qui le solliciteront et qui seront dans le cas de pouvoir l'obtenir. Ils en feront leur rapport au roi, et, lorsque Sa Majesté aura déclaré au Sénat le sujet qu'elle aura daigné nommer à la place en question, les sénateurs, sans procéder à aucune votation, inscriront au registre les observations qu'ils jugeront nécessaires.

Pour tous les autres emplois, les collèges ou autres qu'il appartiendra proposeront à Sa Majesté les trois personnes les plus capables, les plus expérimentées et les plus propres à remplir le poste vacant d'entre le nombre de toutes celles qui le demanderont. Et il est à observer que l'on pourra mettre sur les rangs tel ou tel sujet de mérite qui ne serait pas du collège, et qu'on doit nommer à Sa Majesté ceux qui seront qualifiés pour la place et qui la brigueront.

D'un autre côté, les collèges, les consistoires, les colonels des

régiments et les divers corps nommeront à toutes les places inférieures auxquelles ils avaient droit de nommer avant l'année 1680.

Aucun étranger, de quelque qualité qu'il soit, duc, prince ou autre, ne pourra, à l'avenir, remplir aucune charge ou place dans le royaume (à l'exception de celles de la cour de Sa Majesté), soit dans le civil, soit dans le militaire, à moins qu'il ne soit doué de qualités si grandes et si éminentes, qu'elles le rendent capable de contribuer, d'une manière distinguée, à la gloire et à l'avantage du royaume.

La capacité et l'expérience seules feront obtenir emploi, et on n'aura aucun égard ni à la faveur, ni à la naissance, lorsque les personnes qui auront l'appui de ces deux avantages manqueront de la capacité nécessaire.

L'ancien usage sera conservé quant à l'élection de l'archevêque, des évêques et des surintendants, et Sa Majesté seule choisira un sujet d'entre les trois qui lui seront présentés par ceux qu'il appartiendra.

Art. 11. — Il appartient au roi seul de conférer la qualité et la dignité de noble à ceux qui, par leur fidélité, leurs vertus, leur courage, leur savoir et leur expérience, auront bien mérité du roi et du royaume. Mais, comme le corps de la noblesse suédoise est fort nombreux, Sa Majesté entend, très gracieusement, borner à cent cinquante le nombre des nouvelles familles nobles, et à ces cent cinquante familles anoblies l'ordre équestre ne pourra refuser l'admission. De même, l'ordre équestre ne pourra refuser l'introduction aux nobles à qui Sa Majesté voudra attribuer la qualité de comte ou baron et qui se seront rendus dignes de cette distinction par des services signalés et importants.

Art. 12. — (Sans intérêt.)

Art. 13. — Le royaume étant très étendu et les affaires très multipliées et trop importantes pour qu'il soit possible au roi de les expédier à lui seul, Sa Majesté a besoin d'être secondée par des officiers et des chefs.

Art. 14. — Pour donner à l'administration une marche sûre, constante et vive, on a établi divers collèges qui, tels que les bras du corps, s'étendent à tout ce qui doit être fait et exécuté dans le royaume. Ils ont droit et pouvoir, chacun dans son département, au nom du roi et comme constitués et ayant qualité pour cet effet, de commander à ceux qui leur sont subordonnés; d'astreindre à leurs devoirs ceux qui sont sous leur inspection et observance; de leur demander compte de leur travail, et de donner à Sa Majesté toutes les informations nécessaires et requises, tant à cet égard que sur les affaires qui leur sont confiées.

Art. 15. — Les Parlements, qui sont les tribunaux du roi les plus élevés, seront composés chacun d'un président qui se soit

rendu propre à l'office de juge par son savoir et par la connaissance des lois, d'un vice-président et d'un certain nombre de conseillers et assesseurs ordinaires.

Ces tribunaux supérieurs sont obligés de veiller, chacun dans son ressort, à ce que la justice soit bien administrée et avec le plus grand scrupule, suivant les lois, constitutions et ordonnances écrites du royaume, lesquelles doivent être observées dans leur sens naturel et précis et suivies dans les jugements.

Ces Parlements devront rendre la justice sans acception de personnes, sans aucunes vues d'intérêt ou autres et de manière à pouvoir en répondre devant Dieu et devant Sa Majesté : le tout afin que l'injustice ne ruine point le pays et l'État.

Les nobles ne pourront être traduits à aucun autre tribunal qu'à celui des Parlements, le tout comme il est ordonné et établi par les privilèges et par la forme des procès de 1615. Bien entendu cependant que l'instruction du procès se fera toujours sur le lieu du délit ; ledit privilège ne sera point étendu à d'autres matières criminelles qu'à celles qui enlèveraient la vie et l'honneur.

Il appartient aussi aux Parlements d'avoir une inspection particulière sur les juges inférieurs des villes et sur les officiers subalternes de la justice.

Si l'un ou l'autre de ces juges inférieurs ou de ces officiers subalternes commettait quelque faute ou excès par ignorance, par négligence ou par avidité, on procédera sur-le-champ contre lui, et il sera jugé et puni selon la nature et l'exigence des cas.

Mais, s'il était convaincu d'avoir, de dessein prémédité, interverti la justice par haine, par méchanceté ou par des motifs d'intérêt; d'avoir de cette manière trahi sa conscience et lésé son prochain, dans sa vie, dans son honneur ou dans son bien-être, il payera sa méchanceté et son iniquité, non par des amendes ou par la perte de sa place, mais par celle de sa vie et de son honneur, selon la nature du cas, suivant la loi de Suède.

Et on ne doit pas taire ces prévarications ni les laisser impunies, en y participant par connivence ou par une commisération mal entendue, de crainte que, dans des matières aussi délicates, d'autres ne soient encouragés à abuser licencieusement de la justice, lorsqu'ils verront que les fautes, les abus et les iniquités ne sont pas suivis d'une juste correction et de la peine méritée.

D'autre part, les personnes qui, par méchanceté, par emportement ou par un esprit de vengeance, attaqueraient les juges ou leurs subalternes dans l'exercice de leurs fonctions, par des propos ou écrits injurieux, outrageants ou offensants, sans être en état de prouver les propos ou charges qu'elles auraient avancés, seront punies sévèrement et sur-le-champ selon l'exigence des cas, afin de servir d'exemple aux esprits turbulents, méchants ou malintentionnés.

Au reste, personne, que ce puisse être, ne pourra être détenu longtemps en prison, sans que son procès lui soit fait et que jugement s'ensuive; et, afin que les juges ne se trouvent pas dans un état de besoin et de détresse, ce qui pourrait entraîner des conséquences pernicieuses, et pour qu'ils ne soient pas dans le cas d'avoir ce prétexte pour abuser de leurs places, tous les deniers, accordés par les communes pour les salaire et entretien de leurs divers officiers de justice, seront, en conformité de l'assurance du roi Gustave-Adolphe de l'année 1611, employés inviolablement à leur véritable objet et serviront d'émoluments aux juges respectifs, sur le pied réglé par les divers États.

Les avocats ou procureurs du roi n'exerceront point leurs charges d'une manière abusive ou intéressée; s'ils le font, ils en répondront devant la loi. C'est à quoi le Chancelier de justice doit veiller, de même qu'il est de son devoir de s'assurer de quelle manière les lois et ordonnances seront observées et d'en faire son rapport à Sa Majesté.

Les Parlements seront au nombre de trois, comme ils sont jusqu'à présent. Le premier réside à Stockholm, et son ressort comprend tout le pays que les lois anciennes appellent, dans un sens plus étroit, le royaume de Suède. Le second, dont la juridiction s'étend sur tout le royaume de Gothie, continuera à rester à Jönköping. Le troisième est établi à Abo, et son ressort embrasse toute la grande principauté de Finlande.

Art. 16. — Toutes commissions ou députations avec droit de justice ou tribunaux extraordinaires, que ce soit le roi qui voulût les autoriser ou bien les États, sont abolis pour l'avenir, comme des moyens qui ne peuvent que favoriser le pouvoir absolu et la tyrannie. Au contraire, tout Suédois doit jouir du droit d'être jugé au tribunal auquel il ressortit par la loi de Suède. Mais, s'il arrivait qu'une personne d'une très haute naissance, un sénateur du royaume ou un collège entier se portât à quelque excès contre le roi, le royaume ou la majesté de la couronne, et que ni les Parlements ni le Sénat ne pussent connaître du cas, alors on établira un tribunal du royaume, que présidera le roi lui-même ou, en sa place, le prince royal, ou le premier des princes héréditaires, ou aussi le plus ancien des sénateurs ; et ce tribunal sera composé, en outre de tous les sénateurs, du feld-maréchal, de tous les présidents des collèges du roi et du royaume, des quatre plus anciens conseillers des trois Parlements du royaume, d'un général, des deux plus anciens lieutenants généraux, des deux plus anciens majors généraux, du plus ancien amiral, des deux plus anciens vice-amiraux, des deux plus anciens contre-amiraux, d'un chancelier de la cour et de trois secrétaires d'État. Ce sera toujours au chancelier de justice de faire les fonctions de partie publique,

et le plus ancien secrétaire de révision tiendra le protocole.

L'instruction du procès étant finie, le tribunal prononcera l'arrêt à portes ouvertes; après quoi, personne ne pourra changer le jugement et bien moins encore ajouter à sa rigueur, sauf le droit de Sa Majesté de faire grâce.

Art. 17. — Le collège de la guerre vient immédiatement après les Parlements. Il sera composé comme ci-devant, d'un président, du grand maître de l'artillerie, du quartier-maître général et des conseillers ordinaires de guerre, qui doivent être versés dans les comptes et choisis de préférence parmi ceux qui entendent la partie militaire.

Ce collège a l'inspection et l'intendance des forces de terre du royaume, de l'artillerie, qui reste en campagne et dans les places de guerre, des corps du génie, des fonderies, des manufactures d'armes à feu et armes blanches, des munitions de guerre et de tout ce qui en dépend, de l'état des forteresses, principalement sur les frontières, des redoutes et autres ouvrages de guerre, de la levée des régiments provinciaux, de la levée des autres troupes, etc., suivant les instructions, règlements et déclarations de Sa Majesté qui auraient été rendus ou qui le seront par la suite.

Art. 18. — Toutes les troupes du royaume, tant de terre que de mer, avec leurs officiers supérieurs et inférieurs, sont obligées de prêter le serment de fidélité et hommage au roi, au royaume et aux États d'après la formule qui en a été dressée.

On laissera subsister la répartition actuelle des troupes à pied et à cheval, aussi bien que celle des matelots, et l'on s'en tiendra aux conventions faites à ce sujet avec les communes et les villes. Ces conventions devront être exactement suivies et observées jusqu'à ce que Sa Majesté et les États jugeront nécessaire de faire de concert quelque changement à cet égard.

Art. 19. — Hormis les temps des assemblées ordinaires des régiments et autres corps de troupes, aucun colonel ou chef militaire ne pourra, sans l'ordre exprès de Sa Majesté, assembler et faire marcher quelque troupe qui se serait séparée par congé, à moins que ce ne soit dans le cas d'une invasion imprévue de la part des ennemis du royaume; et alors il faut en instruire sur-le-champ Sa Majesté, attendu que c'est au roi seul qu'appartient le commandement suprême de toutes les forces militaires de terre et de mer, ainsi qu'il a toujours été d'usage dans les temps passés, qui ont été les plus glorieux et les plus heureux pour le royaume.

Art. 20. — Le troisième collège du royaume est celui de l'amirauté, lequel est dirigé par un président qui a pour assesseurs tous les amiraux et autres chefs de pavillon qui se trouvent sur les lieux. Mais, pour que les affaires de ce département soient d'autant mieux conduites, Sa Majesté, toutes les fois qu'elle tiendra conseil sur ces

matières, y appellera au moins un sénateur, qui aura servi sur mer et qui sera expérimenté dans la marine. Ce collège a la direction et l'intendance des forces maritimes et de tout ce qui en dépend. Il est chargé tant de la construction, de l'équipement et armement des vaisseaux que du soin de les approvisionner. C'est lui qui fait assembler et marcher les matelots, qui commande aux plongeurs et aux pilotes côtiers, et qui en général dispose et décide de tout ce qui est relatif à son département : le tout, d'après les instructions, déclarations et règlements de Sa Majesté qui auraient été rendus ou qui le seraient par la suite.

Art. 21. — La Chancellerie (intérieur, affaires étrangères et d'État) forme le quatrième collège du royaume. Le président de ce collège, qui est toujours un sénateur, a pour assesseurs un ou plusieurs sénateurs, un chancelier de cour, les secrétaires d'État et les conseillers ordinaires de la Chancellerie.

Dans ce collège on rédige et on expédie, tant les contestations, ordonnances et récès concernant le royaume en général, que les privilèges particuliers des villes et des personnes et spécialement encore les provisions, resolutions, instructions et ordres. Du département de ce collège sont aussi tous les actes des Diètes et des assemblées des États ; les alliances avec les puissances étrangères ; les traités de paix avec les ennemis; l'expédition des minutes pour les cours étrangères; toutes les délibérations que le roi prend avec les sénateurs soit dans le Sénat assemblé, ou dans les comités particuliers, aussi bien que les registres qui se tiennent à ce sujet; et enfin tout ce qui s'expédie sous la main et au nom de Sa Majesté. Ce collège a en outre la surintendance des postes dans tout le royaume et dans toutes les provinces de la domination suèdoise, étant chargé de veiller à ce qu'elles soient administrées convenablement sous la conduite du grand directeur constitué à cet effet. Enfin les secrétaires d'État doivent avoir l'œil à ce que les expéditions soient conformes aux décisions du roi et de teneur pareille à celle des registres, et qu'elles soient faites et envoyées avec ordre, exactitude et célérité, sans qu'on laisse de côté la moindre chose dans quelque vue ou intention que ce pourra être.

Si quelqu'un était assez téméraire pour faire une expédition contraire à la décision du roi, en cherchant ainsi à surprendre Sa Majesté (ce qui pourrait facilement arriver à cause du grand nombre des expéditions), il sera, après information et jugement loyal, destitué de son emploi et puni selon la nature du délit.

Art. 22. — Sa Majesté nommera dans le Sénat, mais sans votation, le président de la Chancellerie, les conseillers de la Chancellerie, le chancelier de cour, le chancelier de justice, les secrétaires d'État, les secrétaires de la Chancellerie non sénateurs et les secré-

taires d'expédition. Elle choisira les sujets qui auront mérité sa confiance. Sa Majesté nommera de la même manière ses ministres qui devront résider dans les cours étrangères.

Art. 23. — Le cinquième collège du royaume est la Chambre des finances, qui est composée de son président et de ses conseillers ordinaires. Tous ceux qui participent à l'administration des deniers du roi et de la couronne et qui les manient, soit en recette, soit en dépense, recevront leurs ordres de ce collège et y feront leurs rapports, le tout conformément aux instructions, déclarations et règlements du roi rendus ou à rendre.

Le soin, l'attention et le devoir de ce collège consistent à tenir la main à ce que les rentes et taxes des terres soient levées et haussées dans la juste proportion et aux époques qu'il convient ; à veiller à ce que les terres soient bien cultivées, bien régies et améliorées par une bonne et sage économie ; que les droits du fisc ne soient point intervertis, négligés ou perdus ; mais que les revenus du royaume soient améliorés de toutes manières ; qu'ils soient proportionnés aux dépenses et économies ; qu'ils rentrent à temps et que le crédit se soutienne, afin que, dans un temps de nécessité, Sa Majesté puisse espérer des secours et des ressources dans l'intérieur et hors du royaume.

De plus, la grande douane de mer avec ses revenus et ses comptes, les petites douanes et les aides appartiennent, sous l'administration immédiate de leur grand directeur respectif, à l'inspection supérieure de la Chambre des finances.

Art. 24. — Le comptoir d'État, composé d'un président et des commissaires ordinaires d'État, est chargé de l'emploi et de la dispensation des revenus publics. C'est devant ce collège que tous ceux qui ont des deniers de la couronne entre leurs mains doivent, aux termes prescrits, se présenter avec leurs états, comme l'ordonnent et le portent clairement leurs instructions. Ce collège fournira l'état de la recette et de la dépense publique chaque année et à temps, en prenant pour règle et base l'état de 1696.

Art. 25. — Sa Majesté nommera dans le Sénat le président et les commissaires du comptoir.

Art. 26. — Le collège des mines a pareillement un président unique, ainsi que des conseillers et assesseurs ordinaires.

Art. 27. — Le collège du commerce est composé pareillement.

Art. 28. — La Chambre de revision doit avoir un président qui, conjointement avec les assesseurs ordinaires, aura l'œil, non seulement à ce que les causes y pendantes soient décidées en conformité de la loi et les jugements mis à exécution par les fiscaux, mais aussi à ce que les comptes annuels de la couronne, à mesure qu'ils seront remis à la Chambre des finances et que la Chambre de revision en aura reçu le rapport, soient sans retard examinés,

vérifiés, réglés et clos : le tout conformément aux instructions, déclarations et règlements du roi faits ou à faire.

Art. 29. — Le maréchal du royaume ou grand maréchal sera toujours tiré du corps des sénateurs. Il a l'intendance de la cour, du château et de la maison du roi. Il dirige et règle tout ce qui concerne la table et le service de Sa Majesté.

Art. 30. — La maison du roi est laissée à la disposition particulière de Sa Majesté. Sa Majesté seule a droit de faire sur cet objet les changements, arrangements et améliorations qui lui paraîtront convenables.

Art. 31. — Le grand gouverneur de Stockholm, le capitaine-lieutenant, le lieutenant et le quartier-maître des trabans, le colonel et le lieutenant-colonel du régiment des gardes, le colonel et le lieutenant-colonel de l'artillerie, les adjudants généraux et les commandants des places frontières : tous ces chefs remplissent des places de confiance que Sa Majesté donne et retire dans le Sénat, mais sans votation.

Art. 32. — Tous les collèges sont obligés de se seconder mutuellement dant tout ce qui tend au bien et à l'avantage du roi et du royaume toutes les fois qu'il sera nécessaire ou requis. Ils n'entreprendront point l'un sur l'autorité de l'autre et ne se porteront point empêchement ou préjudice l'un à l'autre; mais chacun de ces collèges remplira ses devoirs avec l'activité, la vigilance, l'application, la fidélité et la prudence convenables et nécessaires...

(Suit le règlement de l'état des princes du sang et du prince royal.)

Art. 37. — Lorsque le roi tombe malade ou qu'il se trouve en voyage dans un pays éloigné, le royaume sera gouverné par les sénateurs, que le roi aura nommés à cet effet, ou, à défaut, par les quatre plus anciens sénateurs.

Art. 38. — Lorsque le roi convoquera les États du royaume, ils seront tenus de s'assembler au lieu et au temps qui leur seront fixés, pour délibérer avec Sa Majesté sur les affaires pour lesquelles elle les aura convoqués, et nul autre que Sa Majesté ne pourra, pour quelque raison que ce pourra être, convoquer les États généraux, excepté dans le temps de la minorité du roi, pendant laquelle les tuteurs exercent ce droit.

Art. 39. — Les États du royaume doivent, avec la fidélité la plus scrupuleuse, laisser subsister tous les droits du roi, tels qu'ils sont déterminés par la loi de Suède, dans toutes leurs force et étendue, sans y toucher; ils doivent maintenir, défendre et affermir avec zèle, attention et vigilance, tout ce qui, de cette manière, constitue la puissance royale, et, par conséquent, ne rien corriger, changer, augmenter ou diminuer dans ces lois fondamentales sans le concours et le consentement du roi, en sorte qu'aucun des

ordres ne prenne l'avantage sur la loi ou que la liberté des sujets et les droits du roi ne soient point négligés ou anéantis, mais que chacun jouisse de ses drois fondés sur la loi et de ses privilèges légitimement acquis : toutes les constitutions qui, depuis 1680 jusqu'au temps présent, avaient été regardées comme lois fondamentales, étant ici déclarées nulles et non avenues.

Art. 40. — Le roi ne peut faire de nouvelles lois ni abroger aucune des anciennes sans la participation et le consentement des États.

Art. 41. — Les États du royaume ne peuvent abroger aucune loi ancienne ni en faire de nouvelles sans l'approbation et le consentement du roi.

Art. 42. — Lorsqu'il s'agira de proposer une loi nouvelle, l'on y procédera de la manière suivante : si ce sont les États qui en aient une à proposer, ils délibéreront entre eux, et, quand ils seront d'accord, les orateurs des quatre ordres en remettront le projet à Sa Majesté, en demandant à savoir ses intentions à ce sujet. Le roi mettra l'affaire en délibération dans le Sénat, et, après avoir recueilli et pesé les avis des sénateurs, il prendra sa résolution.

Sa Majesté assemblera ensuite les États dans leur salle, où, dans un discours succinct, elle donnera ses approbation et consentement à la loi, ou bien elle fera connaître aux États les raisons pour lesquelles elle ne pourra l'admettre.

Mais, si c'est Sa Majesté qui propose la nouvelle loi, elle la communiquera premièrement aux sénateurs, et, après que ceux-ci auront porté leur avis au protocole, le tout sera remis aux États, lesquels, après avoir délibéré ensemble et après avoir concerté entre eux une résolution, demanderont jour pour donner leur consentement à Sa Majesté dans la salle des États.

Si les États refusent de recevoir la loi proposée par le roi, les quatre orateurs remettront à Sa Majesté la réponse des États par écrit, et cette réponse devra motiver les raisons qui auront porté les Etats à s'opposer à l'établissement de la loi.

Art. 43. — (Sans intérêt.)

Art. 44. — Quoique ce soit l'affaire propre de la couronne et l'un de ses droits de faire battre monnaie, les Etats, cependant, se réservent que les espèces ne pourront être ni haussées ni baissées, soit au poids ou au titre, sans leur connaissance et leur consentement.

Art. 45. — Il appartient au roi de maintenir la paix et de défendre le royaume, notamment contre les entreprises des étrangers et des ennemis; mais Sa Majesté ne pourra, à l'encontre de la loi et à l'encontre de son serment et de son assurance royale, tirer de ses sujets des subsides de guerre, leur imposer de nouvelles taxes, les soumettre à de nouvelles levées de milice ou les assujet-

tir à d'autres charges sans la volonté et le consentement libre des Etats, excepté cependant le cas malheureux où une puissance ennemie entrerait dans le royaume à main armée. Sa Majesté alors aura le droit de prendre les moyens et les mesures convenables à la sûreté du royaume et au bien de ses sujets; mais, aussitôt que la guerre sera finie, les Etats devront s'assembler, et les nouveaux impôts, qui auront été établis par rapport à la guerre, cesseront sur-le-champ.

Art. 46. — Les assemblées des Etats du royaume dureront tout au plus trois mois; et, afin que la nation n'éprouve pas les inconvénients de leur trop longue durée, comme il est arrivé jusqu'à présent, Sa Majesté pourra, au bout de ce terme, dissoudre la Diète et renvoyer les Etats chez eux. Et, si, dans cette occurrence, il n'y avait rien de convenu pour un nouveau subside, les choses resteraient sur le pied de la précédente concession.

Art. 47. — Le roi ne peut point déclarer et faire la guerre sans l'approbation et le consentement des États.

Art. 48 et 49. — (Sans intérêt.)

Art. 50. — A chaque Diète, l'état des finances sera mis sous les yeux du Comité des États, afin que ceux-ci puissent s'assurer que les deniers publics auront été employés pour le bien et l'utilité du royaume.

Art. 51. — Si un membre de la Diète, sans y avoir donné lieu et après avoir fait connaître sa qualité, est insulté ou maltraité par paroles ou voies de fait, soit pendant la tenue de la Diète, soit en s'y rendant ou s'en retournant, celui qui l'aura insulté ou maltraité subira la peine portée contre la violation de la personne du roi.

Art. 52. — Sa Majesté maintiendra tous les États du royaume dans la jouissance de leurs anciens et légitimes privilèges, prérogatives, droits et libertés, aucun nouveau privilège en faveur d'un ordre ne pouvant être donné et accordé sans la connaissance, l'avis et le consentement de tous les quatre ordres.

Art. 53. — Les villes du royaume continueront à jouir de leurs légitimes droits et privilèges, sur le pied où elles les ont reçus des rois nos prédécesseurs : bien entendu, cependant, que ces droits et privilèges devront s'adapter aux circonstances du temps et qu'ils seront subordonnés au bien et à l'avantage général du royaume.

Art. 54. — La banque des États du royaume sera, comme auparavant, sous leurs propres garantie et direction et sera administrée d'après les règlements et ordonnances qui sont actuellement en vigueur ou que les Etats pourront faire dans la suite.

Art. 55. — Si la présente loi renfermait quelque obscurité, on en suivra la teneur littérale jusqu'à ce que Sa Majesté et les États aient pu l'expliquer de concert en suivant les dispositions contenues dans les articles 39 et 42.

Nous, les États du royaume assemblés en cette Diète, avons trouvé nécessaire, pour le bon gouvernement du royaume et pour nos liberté et sûreté, de confirmer tout ce que dessus en notre nom et au nom de nos frères absents et en celui de nos descendants tant nés qu'à naître.

Nous déclarons ici de nouveau que nous avons en horreur le pouvoir absolu, appelé communément souveraineté, regardant comme notre plus grand bonheur, gloire et prérogative, d'être et de vivre en États libres et indépendants législateurs, mais soumis aux lois, sous le gouvernement d'un roi revêtu du pouvoir, mais lié par la loi : unis de part et d'autre, et protégés par la loi qui nous préserve, nous et notre chère patrie, des dangers que l'anarchie, la licence, le pouvoir absolu, l'aristocratie et le pouvoir de plusieurs entraînent à leur suite, pour le malheur de l'État en général et pour l'oppression et la disgrâce particulière de chaque citoyen.

Nous sommes d'autant plus assurés d'un gouvernement réglé, lié par la loi et heureux, que Sa Majesté à déjà déclaré qu'elle mettait sa plus grande gloire à être le premier citoyen parmi un peuple libre; et nous espérons que ces sentiments se perpétueront dans la maison royale de génération en génération, jusqu'aux siècles les plus reculés.

Et, pour cette raison, nous déclarons ici comme nos ennemis et ceux du royaume, celui ou ceux des citoyens mal avisés ou mal intentionnés qui, secrètement ou ouvertement, par ruse, par manœuvres ou par violence ouverte, entreprendraient de nous faire abandonner la présente loi, d'introduire le pouvoir absolu appelé communément souveraineté, ou qui, sous prétexte de soutenir la cause de la liberté, chercheraient à renverser ces lois qui, en affermissant une liberté raisonnable et utile, préviennent la licence et l'anarchie et qui, poursuivant sans aucun ménagement les crimes qui en naissent, les jugent et les punissent selon les lois écrites de la Suède.

Nous entendons aussi, en vertu de notre serment de fidélité et d'après la présente forme de gouvernement, rendre à Sa Majesté une juste obéissance, dont nous pourrons répondre devant Dieu et devant les hommes, elle en ordonnant et nous en obéissant, et maintenir tous les droits de chacun, les siens et les nôtres, ainsi qu'il appartient et convient à des hommes et à des sujets fidèles.

Pour plus ample sûreté, nous avons jugé à propos de fortifier, confirmer et ratifier tout ce que dessus par notre signature et en y apposant nos cachets.

Fait à Stockholm le 21 août 1772 après la naissance de Jésus-Christ.

Pour l'ordre Équestre : A. G. Leijonhufvud, maréchal de la Diète.

Pour l'ordre du clergé : AND H. FORSÉNIUS, orateur.

Pour l'ordre de la Bourgeoisie : JEAN-HENRI STOCHSCHILD (à la place de l'orateur).

Pour l'ordre des paysans : JOSEPH HANSSON, orateur.

Nous entendons, non seulement recevoir pour nous-mêmes tout ce qui est porté ci-dessus, comme une loi fondamentale et immuable, mais nous ordonnons et enjoignons en même temps à tous ceux qui sont ou seront attachés par des liens d'hommage, de fidélité et d'obéissance, à nous et à nos successeurs et au royaume, de reconnaître, observer, suivre et respecter cette forme de gouvernement.

Pour plus ample sûreté, nous avons signé et confirmé tout ce que dessus de notre propre main, et, de notre pleine connaissance, nous y avons fait attacher notre sceau royal.

Fait à Stockholm le 21 août après la naissance de Jésus-Christ.

GUSTAVE.

IV

MORT DE GUSTAVE III.

Une partie de la noblesse suédoise n'avait pas pardonné à Gustave III d'avoir accru l'autorité royale au détriment de celle de l'aristocratie. Vers la fin de l'année 1791, quelques gentilshommes, parmi lesquels les jeunes comtes Horn et Ribbing, les barons de Bielke et Pechlin, le lieutenant-colonel Liliehorn et l'ancien enseigne des gardes Anckaström, se concertèrent et décidèrent la mort du roi.

On assure que Anckaström, homme de passions violentes et de caractère sombre, qui croyait avoir à se plaindre de Gustave III, aurait demandé à ses complices le privilège de frapper le prince, mais que les comtes Horn et Ribbing le lui auraient disputé. Ayant tiré au sort le nom de celui qui devait être chargé d'exécuter ce crime odieux, Anckaström aurait été désigné.

Plusieurs tentatives échouèrent; les conjurés résolurent alors d'accomplir l'attentat dans la nuit du 16 au 17 mars, pendant un bal masqué à l'Opéra, auquel le roi devait assister. Mais, au dernier moment, Anckaström craignit de se tromper de personne au milieu de la foule. « Tu frapperas, lui répondit le comte Horn, celui à qui je dirai : « Bonne nuit, beau masque! »

Voici en quels termes Posselt, dans son *Histoire de Gustave III*, raconte l'assassinat :

« Quelques heures avant le bal, le roi reçut un billet écrit en français, au crayon et sans signature, dans lequel on l'avertissait du

danger qui menaçait sa vie. « On est résolu, lui disait-on, à exécuter l'assassinat aujourd'hui. N'allez point à ce bal ainsi que dans les bals qui se donneront à l'avenir, au moins pour cette année. Gardez-vous de même d'habiter la grande chambre de votre château d'Haga. Je ne prétends point ici vous dissimuler vos torts, lisait-on à la fin, « je vous hais, sire, mais j'abhorre l'assassinat. »

« Le roi reçut le billet sans donner le moindre signe d'émotion ; il se tourna vers les personnes qui se trouvaient près de lui et leur dit, en leur montrant l'avis secret qu'il venait de recevoir : « Une dénonciation anonyme ne mérite aucune confiance; je serai au bal au milieu de mes concitoyens, dont je n'ai offensé aucun volontairement. Si des hommes perdus ont résolu ma mort, ils sauront aussi bien me trouver ailleurs. »

« Il se rendit effectivement à onze heures au bal masqué, et alla d'abord se placer dans une loge à côté du comte de Fersen. Il y avait à peine demeuré un quart d'heure qu'il voulut descendre dans la salle du bal. « Eh bien, n'avais-je pas raison? dit-il en souriant au comte de Fersen. Si l'on eût eu quelque mauvais dessein sur ma vie, qu'y avait-il de plus facile que de l'exécuter pendant que j'étais ici seul avec vous? » Mais, à l'instant où il entre dans la salle, il se sent assailli par une troupe de masques qui se pressent autour de lui. Un personnage de la foule (on sut depuis que c'était le comte Horn) lui frappe sur l'épaule en lui adressant ces paroles : « Masque, bonne nuit! » A ce signal Anckaström reconnaît le roi. Le coup meurtrier part aussitôt : on avait adroitement mêlé la charge avec du camphre pour que l'explosion fût moins bruyante.

« Le roi, qui avait été atteint au-dessus de la hanche gauche assez près de l'épine dorsale, comprit à l'instant que la blessure était mortelle. Cette force d'esprit, ce calme inaltérable qu'il avait si souvent montré au milieu du tumulte des combats, ne l'abandonnèrent point ici : il était le seul dans toute l'assemblée qui eût conservé sa présence d'esprit...

« La lettre anonyme provenait du lieutenant-colonel Liliehorn, major des gardes bleus, élevé, nourri, tiré de la plus affreuse misère et de l'obscurité par le roi, comblé jusqu'à ce moment des faveurs du prince.

« Le 29 mars, Gustave III expirait à l'âge de quarante-sept ans, après avoir régné vingt-deux ans. »

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 3078.





A LA MÊME LIBRAIRIE :

Le chevalier de Vergennes. — *Son ambassade à Constantinople*, par Louis BONNEVILLE DE MARSANGY. Deux vol. in-8°. Prix. . . 15 fr.
(Mention honorable de l'Académie française.)

Autour de la Révolution, par Louis BONNEVILLE DE MARSANGY. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

Pierre le Grand. *L'Éducation — L'Homme — L'Œuvre*, d'après des documents nouveaux, par K. WALISZEWSKI. 3e édition. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix. . . . . 8 fr.

Autour d'un trône. *Catherine II de Russie.* — Ses collaborateurs, — Ses amis, — Ses favoris, par K. WALISZEWSKI. 6e édition. Un vol. in-8° avec portrait. Prix. . . . . 8 fr.

Le roman d'une impératrice. — *Catherine II de Russie*, d'après ses mémoires, sa correspondance et les documents inédits des Archives d'État. 12e édition. Un vol. in-8° avec un portrait d'après une miniature du temps. Prix. . . . . 8 fr.
(Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.)

Une sœur du grand Frédéric, Louise-Ulrique, reine de Suède, par O.-G. DE HEIDENSTAM, avec une Introduction de M. René MILLET, ancien ministre de France à Stockholm. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50

La Maison de Savoie et la Triple Alliance (1713-1722), par A. BARAUDON. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 10 fr.
(Couronné par l'Académie française, prix Marcellin Guérin.)

Le Mariage de madame Roland. *Trois années de correspondance amoureuse* (1777-1780). Publié avec une introduction et des notes par A. JOIN-LAMBERT. In-8° avec deux portraits en héliogr. . . . 7 fr. 50

Le maréchal de Ségur (1724-1801) ministre de la guerre sous Louis XVI, par le comte DE SÉGUR. Un vol. in-8° avec deux portraits en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50
(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

Mémoires du Chevalier de Mautort, capitaine au régiment d'Austrasie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis (1752-1802), publiés par son petit-neveu le baron TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE. Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50

Un paladin au XVIIIe siècle. **Le prince de Nassau-Siegen** d'après sa correspondance originale inédite de 1784 à 1789, par le marquis D'ARAGON. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50
(Mention honorable de l'Académie française.)

La fin d'une société. — **Le duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV,** par Gaston MAUGRAS. 8e édit. In-8° avec portrait. 7 fr. 50
(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

Une Ambassade française en Espagne pendant la Révolution (1789-1804), par GEOFFROY DE GRANDMAISON. Un vol. in-8°. 7 fr. 50

Une Ambassade française en Orient sous Louis XV. *La Mission du marquis de Villeneuve* (1728-1741), par A. VANDAL. In-8°. . 8 fr.

Mémoires d'un officier aux Gardes françaises (1789-1793), par le général marquis DE MALEISSYE. Publiés par G. ROBERTI, professeur à l'Académie militaire de Turin. Un vol. in-8°, avec un portrait en héliogravure. Prix. 7 fr. 50

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 3078.